

3 1761 08309037 3









REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

**D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE**

REVUE

REVUE

REVUE



# REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

HUITIÈME ANNÉE. — N° 1.

---

Paris

1894

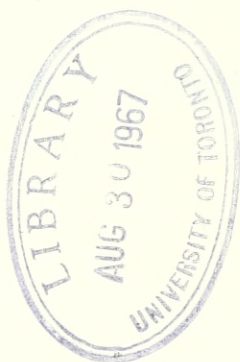
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT LIMITED

Nendeln/Liechtenstein

1967

JX  
3  
R48  
1894



Printed in Germany

Lessing-Druckerei - Wiesbaden



# LISTE DES MEMBRES

DE LA

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

JANVIER 1894

---

### MEMBRES D'HONNEUR

SA MAJESTÉ DON CARLOS I<sup>er</sup>, ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE PRINCE ROYAL DE DANEMARK.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE SPARTE, PRINCE HÉRITIER DE GRÈCE.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE COMTE D'EU.

SON ALTESSE SERÉNISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE DE MONACO.

## BUREAU

<i>Président :</i>	M. le duc de BROGLIE.
<i>Vice-Présidents :</i>	M. le baron de COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur. M. le marquis de GABRIAC, ancien ambassadeur. M. le marquis de VOGUÉ, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien ambassadeur.
<i>Secrétaire général :</i>	M. R. de MAULDE, ancien élève de l'École des chartes.
<i>Secrétaires du Conseil :</i>	M. le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade. M. ROTT, ancien secrétaire de légation.
<i>Trésorier :</i>	M. Octave NOEL, administrateur de la compagnie des Messageries maritimes.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

---

### **Allemagne**

#### *Bavière*

MM.

De SICHERER, recteur de l'Université de Munich.

#### *Grand-Duché de Posen*

Le baron CHLAPOWSKI.

#### *Wurtemberg*

Le docteur von SCHLOSSBERGER, vice-directeur des Archives royales de Stuttgart.

### **Autriche-Hongrie**

#### *Autriche*

S. E. le baron von ARNETH, directeur général des Archives impériales et royales de la Cour, de la Maison et de l'État, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, président de l'Académie des sciences.

#### *Bohême.*

FOURNIER, professeur à l'université allemande de Prague ;

#### *Croatie*

S. G. le Dr STROSSMAYER, évêque de Diakovo.

#### *Hongrie*

S. G. le Dr FRAKNOÏ, vice-président de l'Académie des sciences de Hongrie, évêque d'Abre.

### *Galicie*

Le docteur St. SMOLKA, professeur à l'Université, secrétaire général de l'Académie des sciences de Cracovie.

### **Belgique**

PIOT, archiviste général du royaume.

### **Brésil**

S. E. le conseiller F. DE MENÉZES DORIA, baron DE LORETO, ancien ministre.

### **Centre-Amérique**

S. E. le docteur Manuel M. de PERALTA, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Costa-Rica en Belgique, en France et en Espagne.

### **Danemark**

S. E. le conseiller intime VEDEL, directeur du ministère des Affaires étrangères du Danemark.

### **Egypte**

S. E. YACCOUB-ARTIN-PACHA, ministre adjoint de l'instruction publique.

**Espagne***Madrid*

S. E. WENCESLAO de VILLA-URRUTIA, ministre résident d'Espagne à la Haye.

*Barcelone*

Le marquis de OLIVART.

**Etats-Unis**

Andrew D. WHITE, président de Cornell-University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin.

**Grande-Bretagne***Angleterre*

OSCAR BROWNING, esq. R. S., professeur à l'Université de Cambridge.

*Canada*

L'honorable Louis-A. JETTÉ, juge de la cour supérieure du Canada, professeur de droit civil à l'Université Laval à Montréal.

*Malte*

Le docteur CARUANA, directeur de la bibliothèque de la Valette.

**Grèce**

D. BIKÉLAS.

**Italie***Rome*

Le baron CARUTTI di CANTOGNO, sénateur, président de la Société historique de la Haute-Italie, membre de l'Académie *dei Lincei*, ancien ministre plénipotentiaire.

*Turin*

Le baron Antonio MANNO, secrétaire de l'Académie des sciences, etc.

*Bologne*

Le comte N. MALVEZZI de' MEDICI.

*Milan*

Cesare CANTU, surintendant des Archives de Lombardie, membre de l'Académie *dei Lincei*, membre correspondant de l'Institut de France.

**Grand-Duché de Luxembourg**

Le professeur van WERVECKE, secrétaire de l'Institut grand-ducal.

**Monaco**

SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives du Palais.

**Pays-Bas**

W.-H. de BEAUFORT, membre de la Chambre des députés.

**Pérou**

PRADIER-FODÉRE, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, doyen honoraire de la Faculté de Lima.

**Portugal**

S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, ancien président du Conseil des Ministres.

**Roumanie**

BENGESCO, ministre plénipotentiaire de Roumanie à Bruxelles.

**Russie***Saint-Petersbourg*

S. E. M. de MARTENS, professeur à l'Université Impériale, directeur au ministère Impérial des Affaires étrangères.

*Moscou*

S. E. le baron BÜHLER, directeur général des Archives principales du ministère Impérial des Affaires étrangères, tuteur des Établissements charitables de S. M. l'Impératrice.

*Pologne*

Le comte WALISZEWSKI.

**Suède**

S. É. M. Ch. de BURENSTAM, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Suède et de Norvège à Bruxelles et à La Haye.

*Norvège*

S. E. M. GR. GRAM, ministre d'État de Norvège à Stockholm.

**Suisse***Berne*

Le comte SIMÉON, premier secrétaire d'ambassade.

*Fribourg*

Le comte Max de DIESBACH.

*Genève*

Francis DECRUE de STOUTZ, professeur à l'Université de Genève.

*Grisons*

Le lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG.

*Lausanne*

Berthold van MUYDEN.

*Schwytz*

Le baron Rodolphe de REDING-BIBEREGG.

**Turquie**

S. E. SAÏD-PACHA, ministre des Affaires étrangères.

*Cilicie*

S. B. Mgr ETIENNE-PIERRE X. AZARIAN, patriarche des Arméniens catholiques.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le comte A. d'ANTIOCHE ;  
Le baron d'AVRIL, ministre plénipotentiaire ;  
Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* ;  
Le marquis de BEAUCOURT ;  
Le comte de BIZEMONT, ancien officier de marine, président de la commission centrale de la Société de géographie ;  
Le comte Amédée de BOURMONT, ancien élève de l'École des chartes ;  
Le marquis de BRETEUIL, ancien député ;  
Le duc de BROGLIE, *président de la Société* ;  
Le comte de CHAUDORDY, ancien ambassadeur ;  
Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* ;  
J. DELAVILLE LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes ;  
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France ;  
L'hon. Hector FABRE, commissaire général du Canada à Paris ;  
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des sciences politiques ;  
Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* ;  
GEFFROY, membre de l'Institut, directeur de l'École de France à Rome.  
Le comte d'HARCOURT, ancien ambassadeur ;  
Le duc de LA TRÉMOILLE ;  
René LAVOLLÉE, ancien consul général ;  
LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

Le comte de LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'État ;  
Le comte de MAS LATRIE, membre de l'Institut ;  
R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* ;  
Le comte de MOUSTIER, ancien secrétaire d'ambassade ;  
Octave NOEL, *trésorier de la Société* ;  
G. PICOT, membre de l'Institut ;  
Victor PIERRE, avocat ;  
ROTT, *secrétaire du Conseil* ;  
Le baron de RUBLE ;  
Léon SAY, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, député, ancien président du Conseil des ministres ;  
SCHEFER, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École des langues orientales ;  
SCHLUMBERGER, membre de l'Institut ;  
Le vicomte de SÉMALLÉ, secrétaire d'ambassade ;  
Le comte de TALLEYRAND-PÉRIGORD, ancien ambassadeur ;  
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État ;  
Albert VANDAL, professeur à l'École des sciences politiques ;  
Le marquis de VOGÜÉ, *vice-président de la Société* ;  
E. de VORGES, ministre plénipotentiaire ;  
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

---

- O. H. AAGAARD, professeur au collège royale de Fredericsborg, membre de l'académie de Stanislas (Danemark), Hillerød, Danemark ;
- Le duc d'ABRANTÈS, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de la Mayenne (France), château de Gorrion, Mayenne, France ;
- La Bibliothèque de la MAGYAR TUDAMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest ;
- S. E. le baron AKERHJELM, ministre d'État (Suède), château de Margretelund, par Stockholm ;
- Léon ADAM, licencié en droit, avoué (France), Yvetot, Seine-Inférieure, France ;
- Jean ALEXANDROPOULOS, attaché au ministère des Affaires étrangères (Grèce), ministère des Affaires étrangères, Athènes ;
- J.-C.-W. ALVAREZ, vice-consul et drogman (Grande-Bretagne), ambassade d'Angleterre, Péra, Constantinople ;
- Le baron Jules d'ANETHAN, secrétaire de légation de 1<sup>re</sup> classe (Belgique), à Berne.
- Le comte d'ANSEMBOURG, député, chargé d'affaires (Grand-Duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, G.-D. de Luxembourg ;
- Le comte d'ANTIOCHE *membre du Conseil* (France), 18, rue Vaneau, Paris ;
- Al. d'APLETSCHÉIEFF, conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie (Russie), 45, rue de Courcelles, Paris ;
- Le comte Alexandre APPONYI (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Megie, Hongrie ;
- Les ARCHIVES du LOIRET, représentées par M. DOINEL (France), à la Préfecture, Orléans, Loiret, France ;
- LES ARCHIVES ROYALES DE SUÈDE (Suède) Riks Archives, Stockholm ;
- D'ARGOLLO FERRAO, directeur du *Brésil* (Brésil), 11, rue du Bel Respiro, Paris ;
- G. ARGYROPOULOS, agent diplomatique et consul général (Grèce), Sofia, Bulgarie ;
- Le comte ARMAND, ancien ministre plénipotentiaire, député (France), 20, rue Franklin, Paris ;
- S. E. le baron von ARNETH, *membre correspondant* (Autriche), Hofarchiv. Burg. Wien ;
- Hippolyte AUBERT, archiviste paléographe, sous-conservateur de la bibliothèque publique de Genève (Suisse), Vermont, près Genève ;
- Le comte Ludovic d'AUBIGNY, ministre de France (France), légation de France, Tanger ;
- Le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris ;
- Le comte BALNY d'AVRICOURT, consul général (France), Hambourg ;
- Le baron d'AVRIL, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris ;
- Louis d'AVRIL, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de la Trémoille, Paris ;
- Albert AYGUESPARSSE (France), châ-

- teau de Toulouse, par Vayres, Gironde, France ;
- S. B. Mgr AZARIAN, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople ;
- Frédéric BÆTZMANN, vice président de l'association littéraire internationale (Norvège), 7, rue du Congrès, Asnières, Seine, France ;
- Le comte G. BAGUENAUT de PUCHESSE, docteur ès-lettres (France), 18, rue Vignon, Paris ;
- E. BANNING, directeur du ministère des affaires étrangères (Belgique), ministère des affaires étrangères, Bruxelles ;
- Chevalier BAJNOTTI, consul attaché au ministère des Affaires étrangères (Rome).
- Germain BAPST (France), 4, rue Boissière, Paris ;
- BARACK, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg, (Strasbourg).
- Nikos D. BARACLIS, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques de Paris (Grèce), Athènes ;
- Le baron Claude de BARANTE (France), 128, boulevard Haussmann, Paris ;
- Alfred BARANTON, (France), 36, rue Gaudot de Mauroy, Paris.
- Le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire du Conseil* (France), 11, rue Saint-Florentin, Paris ;
- BARRÉ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 2 rue de Lille, Paris ;
- S. E. Camille BARRÈRE, ministre de la République française (France), Munich ;
- Fernand BARTHOLONI, (France), 18, rue La Rochefoucault, Paris.
- Le docteur BARTOLETTI EFFENDI, inspecteur général honoraire du service de santé (Turquie), Constantinople, 37, rue de Pologne.
- A. D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris ;
- Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la chancellerie de la légation (Belgique), 6, rue Bizet, Paris ;
- BAUDRAN, lieutenant au 27<sup>e</sup> dragons (France), 131, rue Saint-Dominique, Paris ;
- Alfred BAUDRILLART, agrégé de l'Université (France), 2, quai, des Célestins ;
- Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue Pierre Charron, Paris ;
- Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris ;
- De BEAUFORT, *membre correspondant* Pays-Bas, den Treek Leusden, par Amersfoort, province d'Utrecht, (Pays-Bas) ;
- Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris ;
- Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris ;
- Le vicomte BÉGOUEN, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques (France), 226, boulevard Saint-Germain, Paris ;
- SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES ;
- Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris ;
- BENGESCO, *membre correspondant* (Roumanie), légation de Roumanie Bruxelles ;
- Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris ;
- Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris ;
- P. BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des Affaires Étrangères, (France), 51, boulevard Arago, Paris ;
- Le comte V. BETTONI, secrétaire d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Lisbonne ;
- Le baron BEYENS, ministre de Bel-



- gique (Belgique), 25, avenue Marceau, Paris ;
- La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles ;
- La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas), La Haye ;
- La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne), Dresden ;
- La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de WURTEMBERG (Allemagne), Stuttgart ;
- D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 4, rue de Babylone, Paris ;
- Basile BILBASSOFF, *membre de la Société historique de Russie* (Russie), 36, Liteina, Saint-Petersbourg ;
- Le comte de BIZEMONT, *membre du Conseil* (France), 5, rue Saint-Simon, Paris ;
- BLADÉ, attaché au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'école des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris ;
- Le baron de BLOCKHAUSEN, ancien ministre d'Etat, député Grand-Duché de (Luxembourg), château de Birtrange, G.-D. de Luxembourg ;
- S. A. le prince Roland BONAPARTE, (France), 22, Cours la Reine, Paris ;
- Le baron Carl Jedward BONDE, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericssberg, par Katrieholm, Södermanland, Suède ;
- L'honorable R. BONGHI, ancien membre de la chambre des députés (Italie), villino Bonghi, quart. Macao, Rome ;
- BONIECKI (Russie), 53, Nowy Swiat, Varsovie ;
- Pierre BONNASSIEUX, archiviste aux Archives nationales (France), 62, rue de Rennes, Paris ;
- F. BONNET, avocat au conseil d'Etat (France), 198, boulevard Saint-Germain, Paris ;
- Le docteur Carl von BONSORFF, maître de conférences à l'Université d'Helsingfors (Russie), Helsingfors, Finlande ;
- Maurice BOREL, secrétaire d'ambassade (France), 32, avenue Montaigne, Paris ;
- Le comte BOULAY de la MEURTHE (France), 23, rue de l'Université, Paris ;
- Joseph BOURDEL (France), 1, rue de Narbonne, Paris ;
- Le comte de BOURMONT *membre du Conseil* (France), 24, rue Las-Cases, Paris ;
- BOUTIRON, secrétaire d'ambassade (France), légation de France, St-Petersbourg ;
- Alfred BOVET, France, Valentigney, Doubs, (France) ;
- Le marquis de BRETEUIL, *membre du Conseil* (France), 33, avenue des Champs-Élysées, Paris ;
- Le comte Jean du HAMEL de BREUIL, (France), château du Reconfort par Montceaux-Le-Comte, Nièvre.
- Le comte Pierre de COSSÉ-BRISAC (France), 61, avenue de l'Alma Paris ;
- Le marquis BRIVIO SFORZA, consul du Chili (Italie), Milan ;
- Le duc de BROGLIE, *président de la Société* (France), 10, rue de Solférino, Paris ;
- Le prince de BROGLIE, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boétie, Paris ;
- G. BROLEMANN (France), 12, boulevard Malesherbes, Paris ;
- Oscar BROWNING, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), King's collège, Cambridge ;
- S. E. le baron BÜHLER, *membre correspondant* (Russie), Moscou ;
- SON ALTESSE ROYALE M<sup>se</sup> LE PRINCE DE BULGARIE ;
- S. E. Charles de BURENSTAM, *membre correspondant* (Suède), 50 rue Marie de Bourgogne, Bruxelles ;
- S. S. le marquis de BUTE, pair du Royaume, président de la *British record Society* (Grande-Bretagne), 51, St-John's lodge, Regents park, London ;

- Le comte C.-J.-E. van BYLANDT, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye ;
- Le comte W. K. F. P. van BYLANDT, ministre résident en disponibilité, membre de la seconde chambre des Etats généraux (Pays-Bas), La Haye ;
- Don Felice CALVI, vice-président de la Société d'histoire lombarde (Italie), palazzo Castiglione, corso Venezia, Milano ;
- S. E. M. CAMBON, ambassadeur de France (France), palais de France, Constantinople ;
- Le comte de CANCLAUX, ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris ;
- S. E. Antonio CANOVAS del CASTILLO, ancien président du Conseil des ministres, président de l'Académie Royale d'histoire de Madrid, président de l'Athénée de Madrid, etc. (Espagne), Madrid ;
- Le prince Michel CANTACUZÈNE, général major, légation de Russie à Athènes ;
- Cesare CANTU, *membre correspondant* (Italie), 5, via Morigi, Milano ;
- S. E. CARATHÉODORI-EFFENDI, ministre de Turquie (Turquie), légation de Turquie, avenue Louise, Bruxelles ;
- S. A. CARATHÉODORI-PACHA, prince de Samos (Turquie), au palais princier, Samos ;
- CARTERON, consul de France (France), Bâle ;
- Le docteur CARUANA, *membre correspondant* (Grande-Bretagne), Biblioteca publica, Valetta, île de Malte ;
- Le baron CARUTTI DI CANTOGNO, *membre correspondant* (Italie), 8, via Florida, Roma ;
- CASATI, conseiller à la cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred de Vigny, Paris ;
- Antonio de CASTROY CASALEIZ, secrétaire d'ambassade (Espagne), 6, calle de Claudio Coello, Madrid ;
- LE CERCLE AGRICOLE (France), 284, boulevard Saint-Germain ;
- Gabriel CHABERT (France), 31, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- Sir T. CHAMBERLAIN (Grande-Bretagne), représenté par le major TANKERVILLE-CHAMBERLAIN, 17, Whitehall place, Londres.
- La Bibliothèque de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais Bourbon, Paris ;
- Le docteur V. CHARLIER-TABUR, réducteur scientifique du *Temps* (France), 35, rue du Sommerard, Paris.
- Alfred CHARPENTIER, consul général (France), consulat de France, Gênes ;
- CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon ;
- H. CHASLES (France), 31, rue de la Baume, Paris ;
- Georges CHASSIOTIS (Grèce), 21, avenue de l'Opéra, Paris ;
- Le marquis de CHATEAURENARD, ancien ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État (France), 65, rue de Varenne, Paris ;
- Le comte de CHAUDORDY, *membre du conseil* (France), 22, rue de l'Élysée, Paris ;
- Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris ;
- Le comte de CHAUMONT-QUITRY, (France), 5, avenue d'Antin, Paris ;
- Le Chef du département fédéral des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, Berne.
- S. E. M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère Impérial des affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris ;
- A. CHEVANDIER de VALDROME, secrétaire d'ambassade (France), 35, avenue d'Antin, Paris ;

- Maurice CHEVRIER, ancien magistrat (France), 354, rue Jacob, Paris ;
- Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen ;
- CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris ;
- CHOUMIGORSKI, archiviste de la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur de Russie pour les institutions de l'impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Petersbourg ;
- Le comte Albert de CIR COURT, ancien conseiller d'Etat (France), 93, rue Jouffroy, Paris ;
- CLAVERIE, (France), 12, rue de Milan, Paris ;
- Jules de CLERCQ, consul, rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris ;
- Le Bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, France ;
- Alfred CLICIAN, publiciste (Turquie), 106, boulevard Tarla Bachi, Pera, Constantinople ;
- COBIANCHI, attaché d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Berne ;
- COGORDAN, ministre plénipotentiaire, délégué de la France à la Commission européenne du Danube (France), 7, rue Marbeuf, Paris ;
- Le comte Luigi PROVANA ou COLLEGNO, gentilhomme de cour de S. M. la Reine d'Italie, correspondant du Comité Royal d'histoire nationale de Turin (Italie), 16, via Bogino, Turin.
- André CONDOURIOTIS, maréchal de la cour de S. M. le roi des Hellènes (Grèce), Athènes ;
- G. CONSTANTINIDÈS, conservateur de la Bibliothèque nationale (Grèce), 7, ὁδὸς Κωνσταντίνου, Athènes ;
- Emm. COPPINGER (France), 1, rue Bassano, Paris ;
- CORDIER, professeur à l'Ecole des langues orientales (France), 3, place Vintimille, Paris ;
- M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E.C. ;
- Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris ;
- Le conseiller d'Etat Manuel-Françisco CORRÊA, sénateur (Brésil), Rio de Janiero ;
- A. da COSTA, secrétaire de légation (Brésil), légation du Brésil, Washington ;
- FRED. COUDERT, 13, East (Etats-Unis), 45<sup>th</sup> street, New-York.
- Le baron de COURCEL, *vice-président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris ;
- Georges de COURCEL France, 178, boulevard Haussmann ;
- Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris ;
- Le marquis de COURCY, ancien diplomate (France), 33, rue Saint-Dominique, Paris ;
- GRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozay, par Oulchyle-Château, Aisne, France ;
- Robert de CRÈVECŒUR (France), 120, rue de Longchamp, Paris ;
- CRIZIS, chargé d'affaires (Grèce), légation de Grèce, Paris ;
- De CYON, ancien directeur de la *Nouvelle Revue*, délégué du ministère du Commerce (Russie), 11, rue Copernic, Paris ;
- S. A. le prince CZARTORYSKI, membre de l'Institut de France (Autriche, Galicie), Hôtel Lambert, île Saint-Louis, Paris ;
- Jean DARCY (France), Brimborion, Sèvres, Seine-et-Oise, France ;
- Ernest DAUDET (France), 48, avenue Marceau, Paris ;
- S. E. M. Albert DECRAIS, ambassadeur de France (France), ambassade de France, Londres ;
- Francis DECRIE de STOUTZ, *membre correspondant* (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève ;
- DELAFOSSÉ, député (France), 5, rue de Lisbonne, Paris ;

- DELAGARDE (France), 10, rue de Courcelles, Paris ;
- DELAROCHE-VERNET, attaché au Cabinet du ministre des affaires étrangères (France), quai d'Orsay, Paris ;
- Louis DELAUAUD, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de Boétie. Paris ;
- J. DELAVILLE LE ROUX, *membre du conseil* (France), 52, rue de Monceau, Paris ;
- L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris ;
- N. DELYANNIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), 47, rue Pierre Charron, Paris ;
- DEPREZ et GUTEKUNST (Grande-Bretagne), 18, Green Street, St-Martin's place, London.
- DESCHAMPS, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Saint-Petersbourg ;
- Paul DESCHANEL, député (France), 69, avenue Marceau, Paris ;
- DESCOS (France), 211, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Le comte Max de DIESBACH, *membre correspondant* (Suisse), Villars-Jones, par Fribourg, Suisse.
- S. E. DJEVAD-PACHA, grand-vizir (Turquie), Constantinople ;
- H. DONIOL, membre de l'Institut, directeur de l'imprimerie nationale (France), rue Vieille-du-Temple, Paris ;
- Le général DONOP, commandant la 6<sup>e</sup> brigade de dragons (France), Dôle ;
- DORIZAS, premier secrétaire de S. S. le patriarche œcuménique (Turquie), Constantinople ;
- Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris.
- L'archimandrite Nikiphor DOUCHITCH (Serbie), Belgrad ;
- E. DRAGOMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes ;
- Marc DRAGOMIS, ancien ministre plénipotentiaire (Grèce), Athènes ;
- Le vicomte du DRESNAY, attaché d'ambassade (France), consulat de France, au Caire ;
- DRIAULT, professeur agrégé (France), au Lycée d'Orléans, Loiret, France ;
- DUBOIS de L'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris ;
- DUCROS-AUBERT, ministre plénipotentiaire (France), 30, rue de Lille, Paris ;
- Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillière, Isère, France ;
- Paul DURRIEU, *membre du conseil* (France), 2, rue Saint-Simon, Paris ;
- Michel A. DURUTTI, chargé d'affaires (Grèce), villa Wiener, Ulevan sud Tirol Autriche ;
- BERNARD DUTREIL, sénateur (France), 22, rue Marignan, Paris ;
- La Bibliothèque de l'Ecole des SCIENCES POLITIQUES France, 27, rue Saint-Guillaume, Paris ;
- ENGELHARDT, ministre plénipotentiaire (France), 27, corso Solferino, Gènes ;
- ENGLISH HISTORICAL REVIEW, chez M. R. L. POOLE, (Grande-Bretagne), 5, Beaumont-Street Oxford.
- Michel EPHRUSSI (France), 45, rue de l'Arcade, Paris ;
- Le baron BEZUEL d'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris ;
- S. E. ESSAD-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.
- Le baron d'ESTRELLA, (France), 14, place Vendôme, Paris ;
- A. EYDIN (France), 5, avenue de Picardie, Versailles ;
- S. E. M. P. EYSCHEN, ministre d'État (Grand-Duché de Luxembourg), Luxembourg ;
- L'honorable H. FABRE, *membre du conseil* (Canada), 10, rue de Rome, Paris ;

- FÉRAUD-GIRAUD, conseiller à la cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris ;
- Hugo FINALI (France), 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
- Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Wilts, Angleterre ;
- FLOURENS, député, ancien ministre des affaires étrangères (France), 129, rue de la Pompe, Paris ;
- FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris ;
- Legénéral FORTER, ancien secrétaire (Etats-Unis), d'Etat à Washington, S. U.
- FOURNIER, *membre correspondant* (Autriche-Bohême), 36, Mariengasse, Prague ;
- Le colonel FRANASSOVITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrad ;
- Le comte Edouard FRÉMY, ancien premier secrétaire d'ambassade (France), 101, rue de Rennes, Paris ;
- M. de FRÉVILLE de LORME, conseiller à la Cour des comptes (France), 13, rue Cassette, Paris ;
- F. de FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris ;
- S. E. le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland, Danemark ;
- FUNCK-BRENTANO, *membre du conseil* (France), 5, rue de la Barouillère, Paris ;
- Franz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 7, rue de Passy, Paris ;
- GABBA, professeur à l'Université de Pise (Italie), Pise ;
- Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet de Jouy, Paris ;
- Alfred GARNEAU, chef de bureau au Sénat du Canada (Canada), Ottawa.
- A. GEFFROY, *membre du Conseil* France, palazzo Farnese, (Rome) ;
- Ch. GEFFROY de GRANDMAISON, (France), château de Nuget, par Conches (Eure).
- S. E. J. U. GENNADIOS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 8 Eaton square, London ;
- Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris ;
- De GEOPROY, ministre plénipotentiaire (France), 1, rue de Narbonne, Paris ; villa Clémentine, le Muy, Var ;
- Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, Athènes ;
- A. de GIERS, consul général (Russie), Jassy, Roumanie ;
- Michel de GIERS, conseiller au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;
- Le chambellan Nicolas de GIERS, premier secrétaire d'ambassade (Russie), 12, rue Marbeuf, Paris ;
- Le docteur GLAESENER, (Grand-Duché de Luxembourg), Diekirch, Gr. D. de Luxembourg ;
- J. G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde Chambre des États-Généraux (Pays-Bas), La Haye ;
- René GOBLET, député, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du Conseil des ministres (France), 83, rue de Chaillot, Paris ;
- Le baron de GOLSTEIN, membre du Conseil de Régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.
- Ch. GOMEL, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat (France), 1, rue de la Ville-l'Évêque, Paris ;
- Le comte Théodore de GONTAUBIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris ;
- Giacomo GORRINI, chef de la section des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome ;

- S. E. G. GRAM, *membre correspondant*, (Norvège), Stockholm.
- Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.
- Le comte GREFFULHE, député (France), 8, d'Astorg, Paris ;
- Edouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 184, boulevard St-Germain, Paris ; Baumes-Dames, Doubs, France ;
- La Bibliothèque universitaire de GRENOBLE (France), Grenoble, Isère ;
- Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan ;
- Emmanuel GREPPI, *membre correspondant* de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio Milan ;
- Le comte Louis Gabriel GROPELLO, attaché d'ambassade (Italie), légation d'Italie, Berne ;
- Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris ;
- Aless. GUESALAGNA, secrétaire de la Légation Argentine, (République Argentine), Berlin ;
- Le vicomte de GUICHEN, attaché d'ambassade (France), 59, rue Pierre Charron, Paris ;
- Le baron GUILLAUME, conseiller de légation (Belgique), légation de Belgique, La Haye ;
- Árpád de GYORY de NADUDVAR, archiviste-rédacteur aux Archives Impériales et Royales de Vienne (Autriche), 2, Rengasse, Vienne ;
- Herbert HAINES, Esq. (Grande-Bretagne), 110, Belgrave road, London ;
- Agathon de HAMMARSKJÖLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Riksarchivet, Stockholm ;
- Le prince Ch. HANDJERI (France), château de Manerbe, par Lisieux, Calvados, France ;
- Lord HANNEN 49, Lancastergate, (Angleterre), London, W.
- Le comte B. d'HARCOURT, *membre du Conseil* (France), 43, rue de l'Université, Paris ;
- Le jonkheer C. HARTSEN, ancien ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;
- Le docteur HEIMBURGER, Privat doctent à l'Université de Heidelberg (Allemagne), 22, Leopoldstrasse, Heidelberg ;
- S. E. M. HERBETTE, ambassadeur de la République française (France), ambassade de France, Berlin ;
- Le comte d'HERICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Bogota, Colombie ;
- Le baron HOCHSCHILD, ancien ministre des Affaires étrangères (Suède), château de Bellings, par Marvinsholm, Suède ;
- La direction de l'HÔTEL CONTINENTAL (France), rue Castiglione, Paris ;
- Henri HOUSSAYE (France), 47, avenue Friedland, Paris ;
- Le baron d'ITAÛCUBA, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 121, boulevard Haussmann, Paris ;
- JAGERSCHMIDT, ministre plénipotentiaire, anc. directeur des consulats (France), 24, rue de l'Arcade, Paris ;
- Eugène JARRY, France, 115, boulevard Haussmann, Paris
- Le baron de JAURU, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 1, Schwindstrasse, Francfort-sur-le-Mein
- Augustus JAY, secrétaire de la légation des États-Unis à Paris (États-Unis), 59, rue de Galilée, Paris ;
- L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal ;
- Le JOCKEY-CLUB (France), rue Scribe, Paris ;
- Henri JOHNSTON (France), 18, pavé des Chartrons, Bordeaux ;
- Sir JONES, attaché au département d'Etat, à Washington, (États-Unis).
- JOOIS, ministre de Belgique à Berne (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles ;
- Le comte R. de KERGORLAY (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier, France ;
- P.-L. de KERMAINGANT (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris ;

- De KIROW-DINJAN, consul général de Russie (Russie), Cadiz, Espagne ;  
 Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris ;  
 Le comte KOMAROWSKI, professeur de droit international à l'université de Moscou (Russie), au lycée du Cesarevitch Nicolas, rue Ostojenka, Moscou ;  
 Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Niezychowo, Weissenhohe, Prusse ;  
 Le comte KOSCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), 32, Kœning-graetzerstrasse, Berlin ;  
 Le comte Hector KWILECKI, député au Reichstag (Prusse), Kwilcs, Gr. Duché de Posen ;  
 Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris ;  
 E. de LABOULAYE, ancien ambassadeur (France), 129, avenue des Champs-Élysées, Paris ;  
 J. de LA BOULINIÈRE, (France) ambassade de France à Constantinople.  
 Camille LABOURET (France), 22, rue de l'Élysée, Paris ;  
 A. LACAZE, secrétaire d'ambassade (France), 23, rue de Luxembourg, Bruxelles ;  
 René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LA-FONT, secrétaire d'ambassade (France), 29, avenue d'Antin, Paris ;  
 Pierre de LA GORCE, ancien magistrat, (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune, Pas-de-Calais, France ;  
 Louis de LAIGUE, consul général (France), plaza de Mina, Cadiz, Espagne ;  
 Roger LAMBELIN (France), 57, rue de l'Université, Paris ;  
 Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres ;  
 Spiridion LAMBROS, professeur à l'université d'Athènes (Grèce), Athènes ;  
 Léon de LANZAC de LABORIE (France), 22, rue d'Assas, Paris ;  
 Luis de LA PIEDRA (Espagne), 81, rue d'Amsterdam, Paris ;  
 M. LARDY, ministre de Suisse (Suisse), 4, rue Cambon, Paris ;  
 William de LA RIVE, (Suisse), Présinge, près Genève ;  
 Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris ;  
 Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris ;  
 Fernand LAUDET, ancien secrétaire d'ambassade (France), château de Lodève, par Merciac, Gers ;  
 Le comte de LAUGIER-VILLARS, conseiller d'ambassade (France), 24, rue de l'Université, Paris ;  
 S. E. le marquis de LA VÈGA de ARMILLO, ministre d'État (Espagne), Madrid ;  
 M. de LA VERTEVILLE, ancien ministre plénipotentiaire (France), 78, rue de l'Université, Paris ;  
 R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris ;  
 Léon LEFÈVRE, ancien député (France), 36, avenue Marceau, Paris ;  
 Germain LEFÈVRE PONTALIS, ancien rédacteur au ministère des Affaires étrangères (France), 53, boulevard Malesherbes, Paris ;  
 S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, ambassadeur d'Espagne (Espagne), ambassade d'Espagne à Paris ;  
 Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris ;  
 Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris ;  
 LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris ;  
 Le comte Adam LEWENHAUPT, premier chambellan, grand-croix de l'Étoile polaire (Suède), château de slott Sjöholm, par Katrineholm, Sodermanland, Suède ;  
 The *Library Department of State*. Aux soins de l'Ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris ;

- Aimé LIEFFROY (France, 11, rue Charles-Nodier, Besançon, Doubs, France);
- GASTON LIEBERT, enseigne de vaisseau de réserve, attaché au ministère des Affaires Étrangères, (France), Villa de La Feuillaume, bois de Vaucresson (Seine-et-Oise).
- S. E. le prince LOBANOFF, ambassadeur de Russie (Russie), ambassade de Russie, Vienne;
- Le prince A. LOBANOFF de ROSTOFF, vice-consul de Russie (Russie), Yokohama;
- R. LODGE, Esq., professeur au Brasenore-College d'Oxford (Grande-Bretagne), Brasenore College, Oxford;
- De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris;
- F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant* (Brésil), 28, Draña da Lapa, Rio-de-Janeiro;
- L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen;
- Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varrenne, Paris;
- Le comte de MACEDO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Portugal), légation de Portugal, Rome;
- Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie;
- C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du Royaume (Suède), Riks Archiv, Stockholm;
- Le comte Nerio MALVEZZI de MEDICI, *membre correspondant*, (Italie), Bologne;
- Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 57, rue Pierre-Charron, Paris;
- Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'Ambassade, (France), 22, rue d'Anjou, Paris.
- Le baron MANNO, *membre correspondant* (Italie), 19, via Ospedale, Torino;
- Comte A. MARCELLO, *membre de la Deputazione di Storia Patria*, (Italie) Venise.
- S. E. M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Pantelaimanskaia, Saint-Petersbourg;
- A. de MARTIN, licencié en droit, (France), Narbonne, Aude;
- Le comte de MAS-LATRIE, *membre du Conseil* (France), 122, rue de la Boétie, Paris;
- Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boétie, Paris;
- Francisco de MATEUS, ancien ministre plénipotentiaire Colombie, chez M. Vengochie, banquier, 3, rue d'Hauteville, Paris;
- S. A. I. la princesse MATHILDE (France), 20, rue de Berri, Paris;
- R. de MAULDE, *secrétaire général de la Société* (France), 10, boulevard Raspail, Paris;
- Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes;
- Michel MAVRO (Grèce), Odessa;
- Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce (Grèce), Constantinople;
- Le commandeur Edmondo MAYOR, directeur de section au ministère des Affaires étrangères (Italie), vilino Mayor, Porta Pia, Rome;
- MAYOR (Suisse), chemin de Saint-Jean, campagne Grisi Genève;
- Alexis de MAZARAKI (Russie), au Cercle anglais, Saint-Petersbourg;
- Le vicomte de MEAUX, ancien membre de l'Assemblée nationale, ancien ministre (France), 101, rue du Bac, Paris;
- Constantin MELAS (Grèce), 77, cours Pierre Puget, Marseille;
- Léon M. MELAS, docteur en droit, (Grèce) Athènes.
- L'honorable Honoré MERCIER, ancien procureur général et premier ministre de la province de Québec (Canada), Québec;



- Le docteur Carlo MERKEL, professeur à l'Université (Italie), Pavia.
- Le baron de MESNARD, ancien secrétaire d'ambassade (France), 95, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
- S. E. le prince Alexandre MESTCHERSKI, écuyer de Cour de S. M. l'Empereur, tuteur honoraire des institutions de S. M. l'Impératrice, ancien Grand-Maréchal de la noblesse dans les Gouvernements de Moscou et de Poltava (Russie), Twerska, Moscou ;
- S. A. le prince Richard de METTERNICH, ancien ambassadeur (Autriche), 27, Rennweg, Vienne ;
- Le comte MEUNIER du HOUSOY, secrétaire d'ambassade (France), 22, rue Prony, Paris ;
- René MILLET, ministre de la République française (France), Stockholm ;
- Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito ;
- Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris ;
- Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;
- S. Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome ;
- S. Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne ;
- S. Exc. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris ;
- H. MISSAK-EFFENDI, conseiller d'ambassade (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris ;
- POMPEO MOLMENTI, ancien député à Venise (Italie).
- M. le comte de MOLTKE-HVITFELD, ministre de Danemarck à Paris (Danemark), 29, rue de Courcelles, Paris ;
- Le marquis de RIPPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), légation de France, Caracas, Venezuela ;
- S. E. le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Petersbourg ;
- Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevy, Suisse ;
- Le comte de MONTHOLON, ministre de la République française (France), légation de France, Athènes ;
- Le marquis de MONTMARN, ministre plénipotentiaire (France), Vienne ;
- Alfred MORRISON, esq. (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, St-Martin's place, London ;
- Le comte Renaud de MOUSTIER, *membre du Conseil* (France), 85, rue de Grenelle, Paris ;
- Le marquis de MOUSTIER, député (France), 9, avenue de l'Alma, Paris ;
- Comte de MOUY, ancien ambassadeur (France), 26, rue Nicolo, Paris ;
- Ad. MOYNIER, consul de Belgique à Genève (Belgique), 4, rue Constantin, Genève ;
- Berthold van MUYDEN, *membre correspondant* (Suisse), Lausanne ;
- Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, Samter, Gr. duché de Posen ;
- Le comte de LA BARRE de NANTEUIL, (France), château de Néchoat, par Morlaix, Finistère, France ;
- Ferdinand Henry de NAVENNE, secrétaire d'ambassade (France), pal. Farnese, Rome ;
- M<sup>lle</sup> Christine NEGROPONTE (Grèce), 31, rue Fortuny, Paris ;
- Le baron de NERVO (France), 17, rue de Marignan, Paris ;
- N. NICOLAIDES, directeur de l'*Orient* (Grèce), 147, boulevard Saint-Michel, Paris.
- Le duc de NOAILLES (France), 60,

- boulevard de La Tour Maubourg, Paris ;
- Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 70 bis, rue de l'Université, Paris ;
- C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks Archivet, Stockholm ;
- Le marquis de OLIVART, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone ;
- Le comte d'ORMESSON, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs (France), 15, avenue d'Iéna, Paris ;
- S. E. M. d'ORNELLAS, pair de Portugal, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (Portugal), Ministerio dos negocios estrangeiros, Lisbonne ;
- S. E. le prince OUROUSSOFF, ministre de Russie (Russie), légation de Russie, Bruxelles ;
- Manuel del PALACIO, ministre résident (Espagne), Ministerio de Estado, Madrid ;
- Marcel PAISANT, secrétaire d'ambassade, (France) 7, rue de Rome, Paris.
- G. PALLAIN, conseiller d'État, directeur général des Douanes, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, (France), 12, quai Debilly ;
- Alexandre PANGIRIS-BEY, secrétaire-interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale ottomane, Constantinople ;
- Le conseiller d'État vicomte de PARANAGUA, chez M. le marquis de Barral, 11, rue St-Florentin, Paris ;
- Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople ;
- Le comte P. D. PASOLINI, sénateur du royaume (Italie), casa Pasolini, piazza dell' Aquila, Ravenne : palazzo Sciarra, Rome ;
- Louis PASSY, député (France), 45, rue de Clichy, Paris ;
- L.-G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France), 5, rue du Palais, Montpellier, France ;
- Le baron de PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Bresil), 66, avenue d'Iéna, Paris ;
- S. E. Manuel de PERALTA, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcalá, Madrid ;
- Le comte A. de PERRIEN (France) ;
- Le marquis de PERSAN, secrétaire d'ambassade (France), 50, rue De-laborde, Paris ;
- Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 70, rue d'Assas, Paris ;
- E. PETIT, conservateur de la Bibliothèque royale (Belgique), Bibliothèque royale, Bruxelles ;
- Georges PICOT, *membre du Conseil*, (France), 54, rue Pigalle, Paris ;
- V. PIERRE, *membre du Conseil* (France), 40, rue du Bac, Paris ;
- Le comte Artus de PINA de SAINT-DIDIER, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris ;
- Léonce PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon Doubs ;
- S. E. le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne) via Borgo nuovo, Milano.
- PIOT, *membre correspondant* (Belgique), rue Berkman, St-Gilles, Bruxelles ;
- L'abbé PISANI, professeur à l'Institut catholique de Paris (France), 31, rue de Sèvres, Ville-d'Avray, Seine-et-Oise ;
- Le baron de PLANCY, ancien conseiller d'ambassade (France), 53, avenue de l'Alma, Paris ;
- PLANTET, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 242, boulevard St-Germain, Paris !

- S. E. M. POLOVTSOFF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société Impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Petersbourg ;
- Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris ;
- René BERTARD des PORTES, avocat, docteur en droit, (France), 9, rue Auber, Paris ;
- Le comte Pozzo di BORGIO (France), 51, rue de l'Université, Paris ;
- PRADIER-FODÉRE, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon ;
- Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien ;
- Le comte Constantin PRZEZDZIECKI (Russie), 6, rue Foksal, Varsovie.
- Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet de Jouy, Paris ;
- Démètre RAZIS, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (Grèce), ministère des Affaires étrangères, Athènes ;
- Le baron R. de REDING-BIBEREGG, *membre correspondant* (Suisse), Schwitz, Suisse ;
- S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague ;
- L. RENAULT, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris ;
- M. RENERI, gouverneur de la Banque nationale d'Athènes (Grèce), Athènes ;
- Le baron RENZIS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (Italie), 53, rue de la Loi, Bruxelles ;
- Alph. RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, consul général de Suisse (Belgique), 49, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles ;
- Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris ;
- H. G. ROGGE, professeur à l'université d'Amsterdam (Pays-Bas), Amsterdam ;
- ROLIN JAEQUEMYS, conseiller de S. M. le roi de Siam (Belgique), Bangkok ;
- Le vicomte Olivier de ROMANET (France), château du Guillet, Orne ;
- H. de RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris ;
- S. S. le comte de ROSEBERRY, pair du royaume, ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Deprez et Gutekunst, 18, Green street, St-Martins place, Londres ;
- Jules ROSTAND, banquier (France), 45, rue de Courcelle, Paris ;
- Le baron Alphonse de ROTHSCHILD, (France), 2, rue Saint Florentin, Paris ;
- Le baron Arthur de ROTHSCHILD (France), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
- Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
- Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue Marigny, Paris.
- Ed. ROTT, *secrétaire du Conseil* (Suisse), 49, rue Vineuse, Passy-Paris.
- LOUIS ROULLIER-BEY, secrétaire général de S. A. le Khédive, (Égypte) au Caire ;
- François ROUSSEAU (France), 12, rue Bayard, Paris ;
- Le baron A. de RUBLE, *membre du Conseil* (France), 43, rue Cambon, Paris ;
- Le comte Sigismond RZYSZCZEWSKI (Russie Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie ;
- SABOUROFF, sénateur, ancien ambassadeur (Russie), quai de la Cour, nouveau club, Saint-Petersbourg ;
- Le duc de SABRAN (France), 27, rue Barbet de Jouy, Paris ;
- S. E. SAÏD PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople ;

- Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais, Monaco ;
- Maurice SAINTELETTE, docteur en droit, avocat, secrétaire de légation, attaché au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 83, rue du Trône, Bruxelles ;
- H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris ;
- Le comte Hervé de SAINT-GILLES (France), 25, rue Marbeuf, Paris ;
- SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des Etats-Unis, Paris ;
- Le comte SALA, consul général (France), consulat de France, La Havane ;
- S. S. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, ancien premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington street, Londres S. W. ;
- Le vicomte de SARTIGES, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, palazzo Rospigliosi, Rome ;
- S. E. SAVVAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris ;
- Léon SAY, *membre du Conseil* (France), 21, rue Fresnel, Paris ;
- SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), 14, Grande-Rue, Besançon, Doubs, France ;
- Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet de Jouy, Paris ;
- SCHEFER *membre du Conseil* (France), 2, rue de Lille, Paris ;
- Christian SCHEFER (France), 60, boulevard Maiesherbes, Paris ;
- Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Königl. Archiv, Stuttgart ;
- Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
- G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 140, faubourg Saint-Honoré, Paris ;
- J. R. SEELEY, professeur à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne), 7, Peter's terrace, Cambridge ;
- Le vicomte de SÉGUR D'AGUESSEAU, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, Vienne ;
- Le comte E. de SÉGUR D'AGUESSEAU, lieutenant de cavalerie en retraite (France), 277 bis, rue St-Jacques, Val-de-Grâce, Paris ;
- Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 53, avenue Montaigne, Paris ;
- Le vicomte de SEMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 8, boulevard de La Tour Maubourg, Paris ;
- Le conseiller privé SEMEWKI, directeur de l'*Ancienne Russie* Russkaja starina (Russie), 7, Podjatchéskaïa, Saint-Petersbourg ;
- Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François I<sup>er</sup>, Paris ;
- S. E. le conseiller de SERPA-PIMENTEL, *membre correspondant* (Portugal), Lisbonne ;
- Le jonkheer T.-H.-HORA SICCAMA, chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;
- Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), Munich ;
- J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des Etats provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam ;
- Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), 23, quai d'Orsay, Paris ; Oberhofen, lac de Thun, Suisse ;
- Guillaume SINGER, directeur du *Neuè Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne ;
- La SOCIÉTÉ HISTORIQUE de HOLLANDE (Pays Bas), Utrecht ;
- Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles ;
- Albert SOREL, membre de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du

- Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris ;
- SOULANGE-BODIN, secrétaire d'ambassade (France), 64, rue de Lisbonne, Paris ;
- Le conseiller d'Etat Paulino-José SOAREZ de SOUZA, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;
- Le conseiller d'Etat Manuel PINTO de SOUZA DANTAS, sénateur (Brésil), Rio de Janeiro ;
- Le comte SPARRÉ, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Suède et Norvège (Suède), Kronowall, par Esperöd, Scanie, Suède ;
- ALFRED SPONT, (France) 5, quai d'Anjou, Paris ;
- Lieutenant-colonel T. de SPRECHER de BERNEGG, *membre correspondant* (Suisse), château de Maienfeld, Grisons, Suisse ;
- André STCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Empereur de Russie, premier secrétaire de légation (Russie), légation de Russie, Tokio, Japon ;
- H. STEIN, archiviste aux Affaires nationales (France), 31, rue Gay-Lussac, Paris ;
- B.-F. STEVENS, (Etats-Unis), 4, Trafalgar square, London ;
- STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucharest, chez M. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte, Paris ;
- Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia ;
- S. G. Mgr STROSSMAYER, *membre correspondant* (Autriche-Croatie), Diakovo, Croatie ;
- Le chevalier de STUERS, ministre des Pays-Bas (Pays-Bas), 21, rue Lapérouse, Paris ;
- Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire (France), 31, rue Michel, St-Etienne ;
- S. E. le comte SZECSEN von TEMERIN, ancien ministre, grand maréchal de la cour, chevalier de la Toison d'Or, vice-président de la Société historique de Budapest (Hongrie), 4, Herrengasse, Vienne ;
- S. E. M.-Lad. SZÖGIENI MARICH de MAGYAR-SZÖGIEN et SZOLGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin ;
- Le comte de TALLEYRAND PÉRIGORD, *membre du Conseil* (France), palazzo Talleyrand, Florence, Italie ;
- TAMISEY de LARROQUE, correspondant de l'Institut (France), Gontaut par Marmande, Lot-et-Garonne, France ;
- TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 25, avenue d'Antin, Paris ;
- Le prince Serge de TATISCHEFF, ancien secrétaire d'ambassade (Russie), 6, quai de l'Amirauté, Saint-Petersbourg ;
- TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), 3, rue Bastiat, Paris ;
- Charles THIÉBAULT, avocat (Belgique), 68, rue St-François, Bruxelles ;
- S. E. le cardinal THOMAS, archevêque de Rouen (France), Rouen ;
- Sir THOMPSON (Canada), premier ministre au Canada, Ottawa.
- THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris ;
- THUREAU-DANGIN, ancien auditeur au Conseil d'Etat (France), 11, rue Garancière, Paris ;
- S. E. M. G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye ;
- C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris ;
- TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade ;
- S. E. le conseiller A. de TOVAR, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Portugal, (Portugal), Saint-Petersbourg ;
- G. TOWNSEND WARNER, fellow of Je-

- sus College (Grande-Bretagne), Jesus College, Cambridge ;
- Charles TRANCHANT, *membre du conseil* (France), 28, rue Barbet de de Jouy, Paris ;
- S. E. le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza S. Alessandro, Milan ;
- William H. TRESMOTT, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis), Vermont avenue and L. St. Washington, D. C. ;
- Herbert TUTTLE, professeur à Cornell-University (États-Unis), Ithaca, New-York ;
- La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de FRANCE (France), à la Sorbonne, Paris ;
- La bibliothèque de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferenctiektere, 5 sz. a., Budapest ;
- Octave VALERI (Grèce), Kensington gardens square, 2, Londres.
- Le duc de VALLOMBROSA (France), 368, rue Saint-Honoré, Paris ;
- Albert VANDAL, *membre du Conseil* (France), 10, rue Lincoln, Paris ;
- VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople ;
- S. E. le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague ;
- De VERNOUILLET, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue de Varenne, Paris ;
- S. E. Wenceslao de VILLA-URRUTIA, *membre correspondant* (Espagne), légation d'Espagne, La Haye ;
- Le comte de VILLENEUVE, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), chez M. G. Hygin-Furey, 66, rue Madame, Paris ;
- Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan ;
- Arnold VISSIÈRE, interprète de légation (France), légation de France, Pékin ;
- Étienne A. VLASTO (Grèce), 112, allées des Capucines, Marseille ;
- Le marquis de VOGÜË, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris ;
- Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜË, membre de l'Académie française (France), 15, rue Las Cases, Paris ;
- Le comte A. GILBERT de VOISINS (France), à la Régie des tabacs, Constantinople ;
- E. DOMET de VORGES, *membre du Conseil* (France), 45, rue du Général Foy, Paris ;
- VOUTYRAS, rédacteur en chef du *Neologos* (Grèce), Constantinople ;
- Le comte WALISZIEWSKI, *Membre correspondant* (Russie), 5, rue de Phalsbourg, Paris ;
- WALLON, *membre du conseil* (France), Palais de l'Institut, Paris ;
- WATERNAU, publiciste (France), 9, rue Paul-Louis Courier, Paris ;
- Le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Bohême), 30, Hibernergasse, Prague ;
- Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (Grand-Duché du Luxembourg), Luxembourg ;
- Serge de WESTMAN, attaché au ministère Impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Petersbourg ;
- Th. WESTRIN, archiviste aux Archives royales (Suède), Riks Archivet, Stockholm ;
- Andrew D. WHITE, *membre correspondant* (États-Unis), président de la White Library, Cornell University, Ithaca, New-York ;
- Le baron Ch. de WIMPFEN, ministre plénipotentiaire (France), 3, rue de Villersexel, Paris ;
- E. J. WYATT-DAVIES (Grande-Bretagne), Trinity College, Cambridge ;
- XVDACHYS (Grèce), 3, rue Canaris, Athènes ;

- |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Ch. YRIARTE, publiciste (France), 23, rue Cambon, Paris;</p> <p>Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople;</p> <p>S. E. Christaki Effendi ZOGRAPHOS</p> | <p>(Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris;</p> <p>Georges Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra. Paris;</p> <p>Solon Christaki ZOGRAPHOS (Turquie), 21, avenue de l'Opéra, Paris.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## MEMBRES DÉCÉDÉS

- |                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>MM. duc de ALMENARA LA ALTA, (Espagne);</p> <p>Le comte de COSNAC (France).</p> <p>GINDELY, <i>membre correspondant</i> (Autriche-Bohême);</p> <p>HENRI DE GRAMMONT (France);</p> | <p>HERBERT HAINES (Grande-Bretagne);</p> <p>ACHILLE LE VAVASSEUR (France);</p> <p>MERCIER (France);</p> <p>MICHEL PERRET (France);</p> <p>TACZANOVSKI (Prusse).</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# HISTORIQUE

## ABRÉGÉ DES RELATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE avec la BIRMANIE

---

Dans ce court exposé des relations de la Grande-Bretagne avec la Birmanie, nous désignerons sous ce dernier nom, non, seulement l'ancienne Birmanie indépendante, mais aussi les états du Laos birman. Tavoy et Tenasserim, les anciens royaumes de Pegou et d'Arakan, etc., c'est-à-dire la partie occidentale de la presqu'île indo-chinoise, arrosée par l'Irawadi et la Salouen.

C'est là qu'il faut retrouver la Chersonèse d'Or de Ptolémée, le royaume de Mien de Marco Polo et des Annales Chinoises.

Nicolò Conti, au XV<sup>e</sup> siècle, est le premier voyageur européen qui nous ait donné des renseignements authentiques sur le royaume de Pégou ; suivi plus tard par le Russe Athanase Nikitin et le Génois Hieronimo di Santo Stefano, Conti a, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, un imitateur en la personne de Lodovico di Varthema.

La prise de Malacca par le grand Albuquerque (24 juillet 1511) eut un énorme retentissement dans tout l'Extrême-Orient ; les Portugais nouèrent presque aussitôt des relations soit commerciales soit politiques avec la Chine, le Siam et le Pégou. Le premier Portugais qui visita le Pégou (1511) est Ruy-Nuñez d'Acuña, mais ce n'est pas ici le moment de parler de l'histoire des Portugais.

Les premiers efforts des Anglais pour arriver aux Indes, et partant dans l'Extrême-Orient, eurent lieu sous Henri VII, en



1496. Mais il n'était pas question pour eux, à cette époque, de prendre soit la route de Russie et de l'Asie centrale, soit la route de Perse, soit la route d'Égypte, soit la route du Cap de Bonne Espérance. Le Nord-Ouest les attirait et cette erreur géographique fut, heureuse pour les Anglais comme pour les Espagnols, car si Christophe Colomb, en cherchant la route des Indes, découvrait l'Amérique, en poursuivant le même but, Jean Cabot découvrait Terre-Neuve et nous faisait connaître le Labrador.

Le premier Anglais, ayant visité les Indes, dont l'histoire nous ait conservé le nom est Thomas Stephens, ancien élève du New College d'Oxford. Tous ceux qui ont visité cette célèbre ville universitaire savent le charme de ce collège, dont la « jeunesse » remonte au XIV<sup>e</sup> siècle, puisqu'il fut fondé le 30 juin 1379, par l'évêque de Winchester, William de Wykeham. Ce Stephens, qui appartenait au diocèse de Salisbury, entra dans la Compagnie de Jésus, le 11 octobre 1578; il partit pour les Indes l'année suivante et mourut à Goa en 1619. L'histoire n'a pas eu moins de mémoire pour le premier Anglais qui ait visité le royaume de Pégou; ce n'était pas un missionnaire, mais un négociant, Ralph Fitch. Il avait quitté l'Angleterre avec deux compatriotes, James Newberry et Leedes, en 1583, pour se rendre par terre aux Indes. Jetés en prison par les Portugais à Ormouz et à Goa, puis relâchés, Leedes entra au service du Grand Mogol, Newberry ouvrit boutique à Goa, et Fitch continua ses voyages aventureux. Il s'embarqua au Bengale en novembre 1586, sur un navire portugais, qui le conduisit à Bassein, au royaume de Pégou, dont le souverain était depuis 1581, Nanda Bureng, cinquième roi de la dynastie de Táungu. Fitch visita Rangoun, Syriam, Pégou, Chittagong, trois années après le joaillier vénitien Gasparo Balbi (1583) et vingt années après un autre vénitien Cesare Fedrici. Son récit est remarquable par son exactitude et son esprit d'observation.

L'admirable collection, connue sous le nom de *Calendar of State Papers*, sera une source inépuisable de renseignements lorsque la série coloniale *East Indies*, publiée par M. W. Noël Sains-

bury, sera terminée. Elle ne comprend jusque à présent que cinq volumes grand in-octavo, dont le premier a paru en 1862 et le dernier en 1892, renfermant les archives de 1513 à 1634. Nous y glanons pour cette période ce qui est relatif à la Birmanie, ou plutôt au Pégou :

1614 ? Dans les instructions données par l'East-India Company à John Jourdain ? nous voyons qu'il y a parmi les annexes des renseignements de la factorerie anglaise de Pégou.

1614, 28 juin. — Dans une lettre de Patani adressée à l'East-India Company, John Gourney, principal négociant du *James*, marque que les affaires sont difficiles en Ava, le roi de Pégou étant en guerre avec celui de Siam.

1615, 12 octobre. — Dans une lettre toujours adressée à l'East-India Company, John Sanderofte et Edmund Aspinall nous disent que l'on pourrait faire du bien à Johore en y envoyant une péniche, mais que les Anglais ont encore à connaître exactement cet endroit et le Pégou. — Quoique Johore soit toujours sous le gouvernement d'un sultan, nous savons que les Anglais n'ont plus rien à apprendre de cette principauté.

1618-1619. — Lettres de Masulipatam, de William Methwold à la Compagnie, marquant les mauvaises affaires avec le Pégou et surtout la crainte que les Hollandais ne leur causent beaucoup d'ennuis dans ce pays.

1627, 18 juillet. — Dans une lettre de Batavia, de Henry Hawley à l'East-India Company, nous notons qu'au Pégou l'or est vendu dans les marchés comme une marchandise ordinaire et qu'on l'y échange facilement pour l'argent du Japon.

1631, 12 septembre. — George Willoughby écrit que les marchandises anglaises sont très demandées au Pégou, dans l'Arakan, et au Tenasserim.

1633, 15 janvier. — Grosses difficultés entre l'East-India Company et ses agents sur la côte de Coromandel, Henry Sill et Christopher Reade. Sill, au détriment de la Compagnie, avait acheté du drap pour le Pégou, l'Arakan et le Tenasserim.

Comme on le voit, c'est encore peu de chose.

Lors de la création définitive en 1702-8-9, de la United Company of Merchants Trading to the East-Indies, désignée depuis sous le nom de « the Honourable East-India Company, » les comptoirs anglais dans l'Indo-Chine et la Péninsule malaise, étaient marqués de la sorte : « Siam, Cochin-China, *Pegu*, Patany or Patania, Quedah, Johore, Cambodia, Ligore. »

Les rois de Birmanie de la dynastie de Tàungu qui régnaient à Ava voyaient leur puissance décliner de jour en jour : l'incapacité des souverains, plus que les attaques d'adversaires redoutables, devait amener la chute de cette dynastie. Le Manipour, puis le Pégou, seconèrent un joug qui n'était plus que nominal. En 1685, l'East-India Company, à la suite de difficultés avec le nabab du Bengale, avait chargé l'amiral Nicholson, de s'emparer de Chittagong, mais la nécessité d'agir au Bengale même, à Hugli, bombardé par le commandant anglais, retarda jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'intervention anglaise dans cette région. Ce n'est en effet qu'en 1760, que Chittagong, cette portion si importante de la partie orientale de l'estuaire du Bramapoutre, fut cédé à l'East-India Company, qui trouvait ainsi un moyen de contourner le golfe du Bengale jusqu'à l'Arakan.

Pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, Syriam, ou Than-Lyin, sur la rive gauche de la rivière de Pégou, était le seul port ouvert au commerce étranger. Les Portugais, puis les Hollandais, y eurent des comptoirs, et puis plus tard, on ne sait pas à quelle époque, les Anglais s'y installèrent également. En 1687, les Anglais envoyèrent un certain Weldon à l'île de Négrais ; d'ailleurs les choses de l'Inde n'avaient pas à cette époque pour les Anglais l'importance qu'elles eurent un siècle plus tard et ce fut en 1688, à la suite d'une lettre adressée par le gouverneur birman de Syriam au gouverneur anglais du fort St-George, Madras, que la Compagnie des Indes se décida à reprendre ses relations commerciales avec le Pégou. En 1695, N. Higginson, gouverneur de Madras, envoya Edward Fleetwood en ambassade au roi d'Ava avec une lettre demandant la permission d'envoyer un agent à Syriam la mousson suivante. A la suite de cette mission, les

autorités installèrent à Syriam un agent, Bowyear. Nouvelle mission anglaise à Ava en 1709 : l'agent était Roger Allanson, porteur d'une lettre du gouverneur de Madras, Thomas Pitt, grand-père de Lord Chatham.

Les Anglais, en réalité, n'ont commencé leur action continue dans la portion occidentale de la presqu'île indo-chinoise, que lorsqu'il y avait déjà suprématie d'une race, la race birmane, et qu'un conquérant eut réduit à néant ses principaux adversaires, les Pégouans, et les petits princes, leurs satellites.

Ce conquérant, c'est Alompra, et depuis 1753, sa dynastie a régné sans interruption jusqu'en 1885-86, époque de la conquête de ce qui restait de la Birmanie indépendante. La dynastie d'Alompra comprend dix princes depuis son fondateur: Naungdoagyï (1760), Hsenghpyusheng (1763), Singgu Meng (1775), Maung Maung, Badoun Meng, Bodoahprà (1781), Sagaing Meng ou Phagyidoa (1819), Tharawadi Meng (1837), Pugán Meng (1846), Mengdoun Meng (1853), Thibau (1878). Alompra (Alaunghprà) était né vers 1711, dans le village de Mozzobo, non loin de l'Irawadi, environ 80 kilomètres au nord d'Ava. La ville d'Ava avait été fondée en 1364 par Tha-do-meng bya et elle fut prise en 1751 par les Talaing (Pégou) ; le roi d'Ava, Mahà Dhammà Ràjà Dibati, le onzième et dernier de la dynastie Tàungu, fondée en 1599 par Ngyaung Ràm Meng, fait prisonnier, fut conduit au Pégou et mis à mort. Sans entrer dans le détail de la vie d'Alompra, disons qu'il organisa la résistance des Birmans contre les Pégouans, dont il envahit le territoire et qu'il rebâtit dans l'estuaire de l'Irawadi, sur la rive gauche de la rivière Hlaing, la ville à laquelle il donna le nom devenu célèbre de Rangoun, qui veut dire *fin de la guerre*. Alompra mourut le 15 mai 1760, après avoir porté la guerre jusqu'au Siam.

C'est de l'époque d'Alompra que datent nos difficultés avec la Birmanie. La fondation de la loge de Balassor en 1684, celle de Chandernagor par Deslandes en 1690, avait poussé, presque à la même époque la Compagnie des Indes Orientales à chercher à créer entre le Bengale et le Siam un établissement dans le

Pégou ; elle obtint l'autorisation d'établir un comptoir à Syriam. C'était du Pégou que nous tirions le bois de teck nécessaire à nos constructions ; le bon marché de la main-d'œuvre fit même choisir par Duplex cette ville pour y établir les ateliers de construction de la Compagnie ; c'est de ces chantiers que furent lancés un certain nombre des navires utilisés par la Compagnie dans l'Océan Indien. « La Compagnie, dit Darrac, le chef de la loge de Dacca, dans son histoire manuscrite des établissements français en Asie, conservée dans les Archives du département des Affaires étrangères, la Compagnie fit construire à Syriam des grands magasins à chaux et sable ; elle introduisit même dans le pays, au moyen des ouvriers qu'elle y envoya de la côte de Coromandel la manière de faire les briques, inconnue chez ces peuples. C'est dans ces ateliers que furent construits les vaisseaux que M. Duplex employa dans le commerce d'Inde en Inde, de la mer Rouge et de Manille. C'est aussi de ces chantiers qu'elle tirait les bois tout taillés pour des bâtiments qu'elle voulait faire construire à Chandernagor. On peut voir à ce sujet la lettre de M. Brunau, résidant au Pégou, à la date du 5 septembre 1753, par laquelle il annonçait au Conseil de Chandernagor l'envoi du *Boot l'Oiseau* chargé de boisages et doublages, en prévenant le Conseil par la même lettre qu'il venait de faire lancer à l'eau le vaisseau la *Favorite*. Une autre lettre du même Brunau au Conseil de Chandernagor en date du 10 décembre 1755, par laquelle il annonçait l'envoi du boisage préparé pour le vaisseau le *Fleury*, chargé sur le *Diligent* qui venait d'être construit au Pégou. La prise de Chandernagor qui suivit de près l'époque de cette dernière lettre, dut sans doute influencer sur le sort de l'Établissement du Pégou tant que Pondichéry était au pouvoir de la Compagnie ; mais une autre cause survenue quelque temps après la prise de Chandernagor, changea la destinée de l'Établissement de Syriam. » Dans ces querelles entre Pégouans et Birmans, Français et Hollandais paraissent avoir pris parti pour les premiers, tandis que les Anglais semblent avoir été favorables aux Birmans. Il résultait de cet état de choses que suivant que l'un des deux

peuples était vainqueur, les factoreries étrangères hostiles étaient pillées ; c'est dire qu'elles le furent toutes tour à tour. En 1743, les Pégouans brûlèrent l'établissement anglais et le résident fut rappelé l'année suivante ; en revanche, en 1756, Alompra fit massacrer l'évêque barnabite de Syriam. Cette mort porta un coup terrible à cette mission si florissante depuis 1722 ; cette dernière fut transportée d'ailleurs en 1760, dans la ville de Rangoun. Le vicariat apostolique d'Ava et de Pégou, qui avait été créé, comme nous venons de le dire en 1722, était un rameau du diocèse de Saint-Thomas de Méliapour, qui comprenait la côte de Coromandel, l'Orissa, l'Arakan et le Pégou ; c'est ce vicariat qui, à son tour, en 1866, forma trois vicariats birmans. Les Barnabites ont disparu et ils sont remplacés par les prêtres, des Missions Étrangères de Paris et de Milan.

Darrac raconte ainsi la ruine de nos espérances au Pégou :  
 « Les Français établis à Syriam prirent parti dans ces affaires et se déclarèrent en faveur du roi du Pégou, mais étant trop faibles pour pouvoir agir par eux-mêmes, ils demandèrent du secours à Pondichéry. Pondichéry à cette époque, 1739, était dans la pénurie de troupes ; la guerre contre les Anglais absorbait toutes ses ressources en hommes et en argent. Cependant le Conseil de Pondichéry voulant sauver les Français établis au Pégou, envoya une Gabarre et un vaisseau de transport pour en cas de non-succès pouvoir ramener les Français. Ces deux bâtiments arrivèrent la même année au Pégou, au bas de la rivière de Rangoun, mais ils trouvèrent les Birmans établis dans la ville de ce nom. Ceux-ci députèrent auprès du commandant de ces bâtiments un de leurs chefs avec des présents pour prier le commandant de rester neutre dans cette guerre ; le commandant, soit qu'il eût des ordres d'agir, soit qu'il les prit sur lui, renvoya les députés et les présents et fut s'emboïser près la ville de Rangoun où il jeta quelques boulets. »

« Les Birmans n'ayant point de moyens de défense contre le canon dont ils ne connaissaient même pas l'usage firent à la hâte des radeaux chargés de goudron et autres matières inflam-

mables et les firent dériver sur les bâtiments français qui prirent feu. Les équipages dont les secours furent inutiles durent se jeter dans des bateaux et gagner à la nage la rive la plus proche. La totalité de l'état-major et une partie de l'équipage furent massacrés. La partie qui échappa à la mort fut faite esclave et conduite à Ava où le roi birman se retira après avoir soumis tout le pays. Les chantiers et magasins des Français dans Syriam furent détruits. Les Hollandais qui à cette époque avaient aussi un Etablissement au Pégou et dont la conduite parut suspecte aux Birmans, en furent chassés et n'ont point cherché depuis à s'y établir. »

« A la prise de possession des Etablissements de l'Inde en 1766, le Conseil supérieur de Pondichéry envoya le sieur Lefèvre au Pégou avec ordre de demander en arrivant dans ce pays de parler au Roi, faire les diligences à ce sujet auprès des Grands, et remettre au roi les lettres et présents dont il était porteur, et lorsqu'il parviendrait auprès du Roi lui proposer en premier lieu de relâcher tous les prisonniers français détenus au Pégou : secondement, de faire un traité de commerce sur l'ancien pied et avec les mêmes privilèges dont les Français jouissaient au Pégou, sans être assujettis à aucun droit à l'exception des présents d'usage selon les circonstances ; le sieur Lefèvre devait aussi, si ce qu'il demandait lui était accordé, faire en sorte d'obtenir la permission de planter le pavillon français sur un terrain qui lui serait accordé, etc., etc. »

« La mission du sieur Lefèvre eut en grande partie un heureux succès. On en voit les résultats dans la lettre que le sieur Lefèvre écrivit au Conseil de Pondichéry sous la date du 28 avril 1768 par laquelle il disait avoir été bien accueilli par le Roi et que celui-ci avait répondu à ses demandes : « Qu'à la vérité les Français jouissaient autrefois du droit de franchise, mais que ce droit ne leur avait pas été accordé dans le temps du règne des Birmans ; mais que pour le terrain demandé il donna des ordres : 1° Pour qu'il en fût donné un à la pointe de Rangoun de 80 bamboux de long sur 50 de large (le bambou

contient 12 de nos pieds); 2° Que je pouvais arborer le pavillon français, avantage qui n'a point été accordé à aucune nation, excepté la nôtre, depuis la conquête des Birmans; 3° Que notre nation serait libre de construire des vaisseaux sur son terrain sans payer les coutumes auxquelles les autres nations sont soumises; 4° qu'il accordait les prisonniers français, et qu'ils étaient libres du moment de ma demande; 5° qu'il permettait à la nation d'avoir sur son territoire trente maisons de chrétiens sans payer les droits usités (c'est-à-dire gratis). L'ordre me fut délivré par le premier ministre, concernant les 5 articles que le Roi accordait à la nation, lequel est demeuré en dépôt au bureau du sieur Grégoire, dépositaire de tout ce que le Roi accorde aux nations étrangères. J'espère que, si le Conseil a lieu d'être satisfait de moi, il voudra bien me renvoyer au Pégou, pour y être résidant de la Compagnie; je me propose, Messieurs, moyennant cent fusils par an, d'obtenir les vaisseaux sans être assujettis à aucun droit (les vaisseaux paient 10 0/0 de leur valeur aux douanes). »

« Malgré l'état malheureux auquel le traité de 1763 avait réduit la Compagnie, celle-ci crut devoir relever des magasins et des chantiers au Pégou, mais les vexations, les entraves que son commerce éprouva au Bengale, par suite des entreprises des Anglais et de la souveraineté qu'ils avaient usurpée dans ce royaume, furent des causes qui durent nécessairement porter atteinte à la prospérité de l'établissement du Pégou, dont la principale utilité était l'article des boisages et des constructions. Cette utilité dut suivre la marche du commerce de la Compagnie qui, comme on l'a vu, fut chaque jour en déclinant. Cependant, quoique l'Établissement du Pégou ne fût pas dans un état d'activité égal à celui dans lequel il avait été avant la guerre, il fut néanmoins utile à la Compagnie. Parmi les constructions qui y furent faites on cite le vaisseau le *Lauriston*, de 1,500 tonneaux, que M. Chevalier y fit construire. Ce vaisseau fut en grande partie gréé à Chandernagor où il remonta. Il était en bois de tek, ainsi que sa mâture, et percé pour 50 canons. Il fut



construit à deux fins, pour le commerce et pour la guerre. Aussi pendant la guerre de 1778, ce bâtiment armé se mit en ligne en rade de Pondichéry. Il combattit avec l'escadre commandée par M. de Tronjoly et soutint le feu avec beaucoup plus d'avantage qu'aucun des autres bâtiments, quoique celui-ci eût été le plus exposé; il était commandé par M. Lefèvre, de Saint-Malo. »

« La guerre de 1778 paralysa l'établissement du Pégou. Il dut même être abandonné faute d'utilité après que les Etablissements français de l'Inde furent tombés aux mains des Anglais. »

« Cet établissement ne fut point réoccupé à la reprise de possession de 1785. Depuis cette époque le temps a tout détruit et il n'existe plus aujourd'hui que quelques traces de cet établissement. Le seul objet qui soit resté sur pied est le monument qui fut élevé par les Français envoyés en 1766 sur l'emplacement où furent égorgés l'état-major et partie de l'équipage des deux bâtiments envoyés de Pondichéry au secours du roi de Pégou en 1759. Ce monument élevé à la mémoire de ces victimes se voit encore aujourd'hui, 1822, à l'entrée de la rivière de Rangoun. »

Les Anglais allaient donc se trouver sur un terrain libre d'action; malgré une lettre adressée par Alompra au roi d'Angleterre en 1757, et remise à un certain Dyer, à Rangoun, malgré un traité signé la même année au mois de juin par le lieutenant Newton ou plutôt l'enseigne Lister, traité qui n'eut aucune suite, ils eurent eux-mêmes beaucoup de désagrément: en 1759, les agents de Negrals se retirèrent et ceux qui restèrent furent massacrés en octobre par les Birmans. L'année suivante, le gouverneur de Madras envoya le capitaine Alves pour obtenir satisfaction de cet attentat et porter en même temps des présents qui devaient faciliter les négociations. Mais Alompra était mort dans sa campagne de Siam, son fils Naungdoagyï assiégeait Ava qui était en révolte et Alves dut s'en retourner, mal traité, mécontent, sans bagages, car tout avait été pillé.

D'ailleurs les Birmans continuaient leurs conquêtes: une nou-

velle guerre contre les Siamois en 1771 fut suivie d'une autre en 1786 et la paix qui fut signée en 1793 laissa entre les mains des Birmans toute la côte de Tenasserim et les ports de Mergui et de Tavoy. Auparavant, ils avaient conquis en 1783 l'Arakan : la chose était assez grave, car de l'Arakan, ils pénétrèrent dans le Chittagong qui appartenait aux Anglais depuis 1760, ce qui motiva l'envoi d'une mission spéciale en Birmanie.

Michael Symes, capitaine, puis major au 76<sup>e</sup> régiment de Sa Majesté Britannique, fut nommé par sir John Shore, gouverneur général des Indes, agent plénipotentiaire pour d'une part traiter avec le roi d'Ava, alors Badoun-Meng, fils d'Alompra, fondateur d'Amarapoura, de l'autre se rendre compte de la situation des sujets anglais dans les contrées qu'il devait visiter. Il s'embarqua le 21 février 1795, à Calcutta, à bord du *Sea-Horse*, croiseur armé appartenant à l'East-India Company, commandé par le capitaine Thomas, secondé par un secrétaire, Wood, et un chirurgien, le docteur Buchanan. Une escorte de quatorze cipayes, avec un sergent et un caporal indigènes, un Pandit et quelques subalternes composaient une mission de plus de soixante-dix personnes. Sans entrer dans le détail de la mission de Symes, dont le récit est extrêmement intéressant, nous pouvons dire que l'envoyé anglais, reçu avec une politesse plus ou moins sincère, signa ou crut signer, avec le roi d'Ava, un traité en septembre 1795, qui devait procurer à la Compagnie des Indes plusieurs avantages commerciaux.

Cependant le gouverneur général sir John Shore, ne voulant pas perdre les avantages du voyage de Symes, s'empressa en 1796, d'envoyer comme résident à Rangoun, le capitaine Hiram Cox, de l'infanterie indigène du Bengale. Cox était arrivé à Rangoun le 8 octobre 1796, et fut bien reçu par le roi Badoun-Meng au mois de février 1797. Le voyage de Cox est curieux et, comme il le dit lui-même dans son récit, il était resté absent onze mois moins quatre jours en se rendant de Rangoun à Amarapoura. En 1798, le comte de Mornington (marquis de Wellesley), avait remplacé Sir John Shore, comme gouverneur géné-

ral des Indes : Cox, revenu de Kungoun, fut chargé d'une seconde mission par le nouveau gouverneur général, il devait se rendre à Chittagong pour secourir les nombreux réfugiés chassés de l'Arakan par la tyrannie des Birmans. Cox mourut à trente-neuf ans, à la suite des fatigues de cette seconde mission.

D'année en année, les difficultés continuent avec le gouvernement birman, Wellesley envoie Symes, devenu colonel, une seconde fois en 1802 à la cour de Badoun-Meng. Malgré une escorte de cent cipayes, la mission du colonel Symes échoua piteusement et il est probable que c'est la raison pour laquelle on n'en a pas écrit la relation. Les guerres des Anglais avec la France et surtout leurs inquiétudes en Asie, les entraînèrent à des démarches qui dans cette période, n'obtinrent aucun succès tant en Chine qu'en Birmanie. En 1802 et en 1808, les Chinois les empêchèrent de débarquer à Macao; en mai 1805 et en 1809, Canning, lieutenant, puis capitaine, agent à Rangoun, fut obligé la première fois de quitter son poste six mois après son arrivée, la seconde, il fut reçu à Amarapoura, ce qui ne l'empêcha pas d'être chargé pour le gouverneur général des Indes de deux lettres fort impertinentes.

Mais ce sont les difficultés avec l'Arakan, difficultés commencées en 1811, qui déterminèrent un conflit direct entre la Birmanie et l'Angleterre. Le gouvernement du comte de Minto (1807-1813) avait été marqué par des ambassades en Perse et dans l'Afghanistan; celui de son successeur, le marquis de Hastings, le fut par la conquête du Nepaul (1814-1815) et par la dernière guerre des Mahrattes (1817-1818). La fin des guerres de l'Empire avait permis à l'Angleterre de reprendre sa politique indienne. Elle envoya en 1816 une ambassade à Péking dirigée par William Pitt, lord Amherst. Cette ambassade échoua entièrement, mais Amherst eut sa revanche, car ce fut lui qui remplaça Hastings comme gouverneur général des Indes (1823-1828) et ce fut lui qui eut la chance de faire la première guerre birmane. Lord Amherst qui mourut le 18 mars 1857, fut à la suite de cette expédition heureuse que nous allons raconter, créé comte

Amherst de Arakan : c'est un précédent pour le titre de marquis de Dufferin et Ava.

L'attaque du gouverneur birman d'Arakan, sur la frontière sud-est du Bengale, amena l'intervention anglaise. Au commencement de 1824, il fut décidé qu'une armée de 5 à 6,000 hommes, tirés des présidences de Fort-William (Bengale) et de Fort Saint-George (Madras) se réuniraient à Port Cornwallis dans la grande Andaman, sous les ordres du major général Sir Archibald Campbell, pour s'emparer de Rangoun, la ville la plus importante de l'estuaire de l'Irawadi, dans l'ancien royaume de Pégou. La guerre fut déclarée le 5 mai 1824. Du 2 au 4 mai, la plus grosse partie des troupes de l'expédition était réunie à Port Cornwallis, et le 10 mai, sans que la cour d'Ava s'y attendit, la flotte anglaise, à la tête de laquelle marchait le *Liffy*, Commodore Grant, franchissait la barre de la rivière de Rangoun. Rien ne pouvait empêcher l'occupation de la ville, qui eut lieu le 11 mai.

Naturellement, les Birmans s'étaient donné beaucoup de mal pour rassembler toutes leurs forces militaires, et leur premier contact avec les Anglais eut lieu le 28 mai. Deux envoyés birmans arrivèrent à Rangoun, mais ne purent s'entendre avec leurs Anglais, aussi après une attaque des Birmans le 1<sup>er</sup> juillet, les adversaires s'emparèrent-ils le 8, du fort de Kameroot.

Au lieu de rester stationnaires, les Anglais envoyèrent vers le Sud un petit corps composé du 89<sup>e</sup> régiment de Sa Majesté et du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie indigène de Madras, sous les ordres du lieutenant-colonel Miles : Tavoy capitula, et Mergui fut emporté d'assaut.

Pendant trois mois, les Birmans étaient défaits. Mahà Bandoula, qui commandait dans l'Arakan, fut rappelé avec son contingent. Les voisins des Birmans, les Siamois, suivaient d'un œil intéressé les opérations anglaises ; c'était pour eux une excellente occasion de reconquérir le Tenasserim. Sans compter sur le succès des Anglais, ils espéraient, à la faveur des difficultés que rencontreraient les Birmans, pouvoir reprendre pos-

session de leur territoire perdu. Aussi s'agitaient-ils, tout en assurant les Anglais de leur bonne volonté.

Les Anglais ne furent pas dupes de ces protestations ; pour couper court aux projets futurs des Siamois, ils envoyèrent de Rangoun, le 13 octobre, pour Martaban, sous les ordres du lieutenant-colonel Godwin, une troupe composée d'une partie du 41<sup>e</sup> régiment de la Reine et du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère indigène de Madras. Malgré des vents contraires, et la résistance du gouverneur Maha Oudnah, Yeh, qui est à l'Est de Martaban et de Tavoy, tomba entre leurs mains. Cependant la saison des pluies avait cessé : Mahà Bandoula s'avancait avec toute son armée contre Rangoun, et du 1<sup>er</sup> au 7 décembre, une lutte terrible s'engagea, qui amena le 15 l'attaque du fort de Kokien et la retraite des troupes de Bandoula à Donoobew.

L'expédition, organisée à nouveau pour faire campagne, remonta à Tonghoo et établit ses quartiers d'hiver sur l'Irawadi, à Prome. A la suite de négociations restées infructueuses, la campagne reprit ; l'attaque des Birmans dont l'armée était composée de trois divisions, fut repoussée devant cette ville le 10 novembre, et obligée de se retirer à Mellonne. Le 29 décembre, les Anglais arrivaient sur l'Irawadi, en face de Mellonne, et un traité de paix préliminaire était signé. Le roi refusa de le ratifier, et le feu recommença. Le 18 janvier, les Birmans étaient repoussés de Mellonne, et le 25, les Anglais continuaient leur route sur la capitale, Ava.

Une dernière défaite à Prahangniou força le roi d'Ava, à envoyer à Yandabou, à une quinzaine de lieues de la capitale, de nouveaux plénipotentiaires. Ils étaient accompagnés d'Adonirant Judson, missionnaire américain, et de sa femme, d'un négociant anglais Gouger, et de quelques autres qui avaient été faits prisonniers pendant la guerre.

On peut comparer ce qui s'est passé pendant la marche des Anglais entre Prome et Ava, aux événements qui eurent lieu lors de la marche des troupes anglo-françaises sur Peking, le long du Pei-ho : négociations à Tientsin, à Yang-tsoum, à Ho-Si-Wo,

etc. Ils eurent la chance de ne pas avoir le guet-apens de Toung-tcheou.

Le traité de Yandabou se compose de onze articles ; il fut signé le 24 février 1826 au nom de l'honorable East-India Company, par le Major General Sir Archibald Campbell, K. C. B., and K. C. T. S., commandant l'expédition, principal commissaire au Pégou et à Ava ; Thomas Campbell Robertson, commissaire civil au Pégou et à Ava, et Henry Ducie Chads, capitaine commandant les forces navales de Sa Majesté Britannique et de l'Honorable Company sur la rivière de l'Irawadi ; au nom du roi d'Ava, par Mengyee-Maha-men-hlah kyan-ten Wongyee, seigneur de Lay-Kaing, et Mengyee Maha-men-hlah-thu-hah thoo Atwen-woon, l'un des ministres de l'intérieur chargé des finances. Il se compose de onze articles, dont les principales clauses sont la cession à la Grande-Bretagne de l'Assam, de l'Arakan, de Yeh, de Tavoy, Mergui, Tenasserim, avec les îles qui en dépendent ; les Birmans devaient s'abstenir de toute ingérence dans le Manipour, le Kachâr, le Jyntia ; la clause 10 concerne le roi de Siam qui comme allié fidèle de l'Angleterre, est considéré partie au présent traité. Un article additionnel marque qu'après exécution du traité et le paiement de 25 lakh de roupies, c'est-à-dire un quart de l'indemnité totale, les troupes anglaises se retireraient à Rangoun ; le paiement du second quart de l'indemnité devait amener le retrait de toutes les troupes britanniques ; enfin, la dernière moitié devait être payée en deux versements annuels à partir de la date du traité.

Comme on le voit, le traité de Yandabou isolait complètement la Birmanie du Nord-Est de l'Inde et de l'embouchure de la Salouen ; la côte occidentale de l'Indo-Chine, c'est-à-dire l'Arakan, leur étant également enlevée, les rois d'Ava restaient établis sur les deux rives de l'Irawadi, ils pouvaient étendre leur influence, discutée d'ailleurs, sur les principautés de la haute Salouen et de la rive droite du Me-Kong ; leur seul littoral était celui de l'ancien royaume de Pégou, c'est-à-dire l'estuaire de l'Irawadi avec Rangoun, dont la conquête lors de la seconde guerre an-

glaise, devait priver la Birmanie de toute communication directe avec la mer.

John Crawfurd écrit lui-même à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1826 qu'il était depuis six mois commissaire civil du gouvernement britannique à Rangoun lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre en mission spéciale à Ava. Il devait être accompagné comme second par le lieutenant Chester ; d'un médecin, le D<sup>r</sup> Steward, d'une escorte commandée par le lieutenant Cox ; du lieutenant de Montmorency et enfin d'un interprète, le missionnaire américain Judson. En outre, un naturaliste, le D<sup>r</sup> Wallich, directeur du Jardin Botanique de Calcutta, devait étudier les essences forestières de la Salouen et de l'Irawadi. Un petit vapeur l'*Indiana*, accompagné de cinq bâtiments birmans, devait porter les membres de la mission, vingt-huit grenadiers anglais et quinze cipayes. Le secrétaire du gouvernement des Indes, George Swinton, à Crawfurd avait adressé de Fort William, à la date du 30 juin 1826, les instructions relatives à sa mission, qui avait en réalité pour but de conclure un traité de commerce avec la cour d'Ava et d'adoucir certaines questions irritantes, par exemple, celles de la frontière orientale de l'Assam, de l'établissement d'un fonctionnaire anglais principal à Rangoun, des affaires du Manipour, de l'acquisition de l'île de Negrais à l'entrée de la rivière de Bassein, de la frontière de Martaban, etc. Dans une lettre officielle adressée au même secrétaire, de Saugor, le 22 février 1827, Crawfurd écrivait qu'il avait conclu avec le gouvernement birman un traité de commerce le 23 novembre précédent. Le roi d'Ava était le même Sagaing Meng ou Phagyidoo qui avait signé le traité de Yandabou. La promesse faite par ce traité commercial, que les négociants anglais de Rangoun ne pourraient être l'objet de mesures spéciales, fiscales ou tyranniques, ne fut pas plus observée en Birmanie qu'en Chine avant le traité de Nanking de 1842. Dans l'Extrême-Orient, la force seule a fait obtenir et..... observer les traités. Un commissaire anglais, le Major Burney, s'était installé à la cour d'Ava en 1830 ; sept ans plus tard, le roi Sagaing-Meng fut, après dix-huit années de règne, dé-

trôné en mai 1837 par son frère Tharâwadi-Meng. Ava ou Awà, en pali Ratanapoura ou ville des pierres précieuses, avait été fondée en 1364 sur l'Irawadi, près de l'embouchure de la Mytngé, par Thado-menge-bya. La chute de Sagaing Meng fit transférer la capitale en 1838 à Amarapoura. Amarapoura était d'origine plus récente ; elle avait été bâtie sur la rive gauche de l'Irawadi, à environ une lieue et demie au N.-E. d'Ava par Baddoun-Meng (Bodoahprâ), fils d'Alomprâ, le sixième roi de la dynastie fondée par ce conquérant. Ce prince occupa le palais de la nouvelle ville le 10 mai 1783. Depuis 1838 jusqu'en 1860, époque du transfert du gouvernement à Mandalay, par Mengdoun-Meng, Amarapoura resta la capitale birmane.

Le Major Henry Burney qui s'était installé ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme résident anglais à Ava en avril 1830, fut, après un séjour extrêmement pénible, obligé, grâce à la révolution de 1837, de se retirer à Rangoun, puis à Calcutta et enfin en Angleterre. En 1838, Lord Auckland envoya le colonel Banson, comme nouveau résident à la cour d'Ava, mais il échoua comme son prédécesseur et repartit en mars 1839 pour le Bengale. Son second, le capitaine Mac-Leod se retira à Rangoun, où il resta jusqu'en janvier 1840, époque à laquelle les Anglais se retirèrent de cette ville pour n'y reparaitre qu'à la guerre de 1852. Mac-Leod avait voyagé dans le Laos birman, et l'on a décoré du titre pompeux de traité un arrangement qu'il avait pris avec un des chefs.

Mais l'attention des Anglais, pendant l'administration de Lord Auckland, sous laquelle eut lieu le désastre si grand de la première campagne afghane, pendant celles de Lord Ellenborough (1842-1844) et de Lord Hardinge (1844-1848), fut attirée d'une façon presque absolue vers le nord-ouest de l'Inde. Lord Dalhousie tout en terminant les entreprises de ses prédécesseurs, allait reprendre à nouveau la question birmane.

Lord Dalhousie est peut-être le plus grand des gouverneurs-généraux des Indes Orientales depuis Lord Clive : il compléta l'œuvre de son prédécesseur, Lord Hardinge, en se battant une



seconde fois contre les Sikhs, et en annexant le Punjab, et celle de Lord Amherst, en luttant contre la Birmanie et en s'emparant du royaume du Pégou, c'est-à-dire de l'estuaire de l'Irawadi. Si l'on ajoute à ces territoires, le royaume d'Oudh (1856) et quelques autres pays de moindre importance, on verra que lorsque Lord Dalhousie remit en 1856 après huit années d'administration, le pouvoir à son ami Lord Canning, il avait bien mérité un repos que ses fatigues ne lui permirent de trouver que dans la mort (1860).

Des difficultés de toute sorte, soulevées par le gouvernement birman, des entraves mises au commerce britannique, les mauvais traitements subis par les marchands anglais, amenèrent le gouvernement des Indes à écrire une lettre de remontrances à la cour d'Ava pour obtenir satisfaction. La guerre n'en éclata pas moins; les Birmans ouvrirent le feu à Rangoun, le 10 janvier 1852; un vigoureux combat, à l'entrée de l'Irawadi, le 12 et le 14 avril 1852, amena la prise de Rangoun; le 19 mai suivant, Bassein tombait également au pouvoir des Anglais. En juin 1852, une première attaque eut lieu sous les ordres du Major Cotton et du Commandant Tarleton, contre la ville de Pégou, enfin le 20 décembre 1852, Lord Dalhousie lançait une proclamation par laquelle il déclarait le royaume de Pégou annexé aux autres possessions anglaises. Ce qui de la Birmanie restait indépendant était complètement isolé du reste du monde. Sur ces entrefaites, le roi Pagan-Meng, qui régnait depuis 1846, était détrôné à Amrapoura par son demi-frère Mengdour-Meng, en février 1853. Dalhousie eut la sagesse de ne pas vouloir imposer un traité à ce nouveau prince que ses sujets auraient certainement chassé s'il avait reconnu la nouvelle conquête anglaise. L'occupation du Pégou et sa prise de possession *ipso facto* est un des précédents en Asie qu'on aurait pu faire valoir dans des circonstances plus récentes, lorsqu'on montrait une trop grande hâte pour signer des traités. Il ne faut pas oublier qu'en Asie, les Occidentaux n'y sont que par la force du canon; il faut prendre d'abord, traiter ensuite; si c'est impossible, ne pas traiter, mais continuer l'oe-

cupation. Je ne défends pas la théorie, mais la pratique. On ne fait pas un empire colonial comme celui de l'Angleterre avec de la théorie, mais avec beaucoup de pratique.

Mengdoun abandonna Amarapoura définitivement en 1860, pour transférer la capitale à Mandalay qu'il avait fait construire. Ce prince s'aperçut de quelle grande importance était pour lui le maintien de bonnes relations avec les conquérants étrangers de l'Inde. Il comprit qu'il n'y avait rien à faire contre le fait acquis et les Anglais se rendirent compte qu'exiger la signature d'un traité pouvait amener des complications graves, un soulèvement populaire, peut-être une guerre nationale comme celle d'Alompra : ils tenaient le gage, il leur suffisait, et un gouverneur de Pégou fut nommé, le Major Arthur Phayre.

Montrant sa faiblesse en même temps que sa bonne volonté, au commencement de 1855, Mengdoun-Meng envoya une mission particulière à Lord Dalhousie, pour présenter ses compliments au gouverneur général des Indes. Aussi, dès le 1<sup>er</sup> août 1855, une ambassade spéciale quittait-elle Rangoun pour rendre au roi d'Ava la politesse qu'il avait faite à Lord Dalhousie. Le chef de la mission était Sir Arthur Phayre, le secrétaire qui en fut aussi l'historien, Henry Yule, alors capitaine ; les autres membres étaient le D<sup>r</sup> John Forsyth, le Major Grant Allan, le géologue Oldham, le lieutenant Heathcote, M. Ogilvie de la marine indienne, le capitaine Willis, commandant l'escorte, le capitaine Tripe (photographe), Colesworthy Grant (dessinateur), R. Edwards (interprète) ; l'escorte qui se composait d'une petite troupe, avait comme officiers, en dehors du capitaine Willis, les lieutenants Mackenzie et Hardy, l'enseigne Woolhouse et le Docteur Cholmeley. Cette ambassade nous a valu un superbe volume<sup>1</sup> dû à Yule : nous y trouvons le journal de la mission de la frontière anglaise à Pagán-myó, la description des ruines de Pagán, le voyage de cette ville à la capitale Amarapoura qui est décrite ainsi que

<sup>1</sup> A. Narrative of the Mission sent by the Governor-General of India to the Court of Ava, in 1855, with Notices of the Country, Government, and People. By Capitaine Henry Yule, Bengal Engineers.- London, Smith Elder, 1855, in-4.

ses environs, enfin le journal de retour à Rangoun ; en outre des chapitres complémentaires nous donnent des détails circonstanciés sur la géographie, l'histoire, l'administration et la religion des Birmans ; nous rencontrons encore des descendants de cette famille veuve décrite longtemps auparavant par Crawford et dont plusieurs membres ont visité depuis l'Europe. La mission de Phayre avait pour but, d'après la lettre de Dalhousie au Roi, du 3 juillet 1855, de « confirmer l'alliance amicale qui est souhaitée par les chefs des deux grands États ; d'écarter toutes les causes de discorde possible entre eux, et d'encourager et d'augmenter le commerce, qui doit être également utile à l'un et à l'autre. » Si l'occasion s'était trouvée de signer un traité, les Anglais en eussent profité, mais l'occasion ne se présenta pas.

La prise de possession du royaume de Pégou devait nécessairement amener les Anglais à chercher des débouchés commerciaux vers les provinces sud-ouest de la Chine, et en particulier vers le Yun-nan. Ce fut le capitaine Richard Sprye qui émit le premier l'idée, en 1858, d'une ligne de chemin de fer qui se rendrait de Rangoun au Yun-nan avec des embranchements sur le Siam, le Cambodge, le Tong-King et l'Annam. En 1867, un traité de commerce fut signé entre la Birmanie et l'Angleterre, et dès l'année suivante, une exploration organisée sous les ordres du major E.-B. Sladen, agent à Mandalay. Sladen était accompagné du docteur Clément Williams, du capitaine A. Bowers, agent commercial, du docteur F. Anderson, naturaliste, etc. On remarquera que, la commission d'exploration du Me-Kong, dirigée par Doudart de Lagrée (5 juin 1866) était depuis longtemps partie de Saïgon. Sladen quittait Mandalay le 13 janvier 1868, il était à trois cents milles plus loin, à Bhamo le 21 janvier, qu'il laissait le 26 février. Un séjour de sept semaines à Momein, une visite à Ta-li, où il précédait Francis Garnier, le second de Doudart de Lagrée, ne l'empêchèrent pas d'être de retour à Mandalay, le 20 septembre de la même année. Cependant les circonstances avaient singulièrement changé dans le Yun-nan : la puissance musulmane

avait été détruite par les troupes impériales de la Chine; Ta-li s'était rendue aux vainqueurs le 8 janvier 1874, il était nécessaire de reconnaître la nouvelle situation faite aux intérêts anglais dans le pays. Sur la demande de l'honorable Ashley-Eden, commissaire en chef de la Birmanie anglaise, Lord Salisbury, d'accord avec le gouvernement des Indes et la Légation britannique à Péking, chargea le colonel Horace Browne d'une mission semblable à celle du capitaine Sladen; la mission était rejointe à Bhamo, le 17 janvier 1875, par l'interprète Augustus Raymond Margary, parti par terre de Changhaï, le 23 août 1874, Le colonel Browne quittait Bhamo en février et traversait la frontière birmane le 17; on entendait des bruits sinistres; Margary retraversait seul la frontière le 19, pour se rendre compte de l'état des esprits qu'il avait trouvés si calmes quelques jours auparavant: le 21, il était assassiné à Mamvyne, et le 21, le colonel Browne était attaqué par les Chinois. Browne, grâce à son contingent birman et sikh, réussit à battre en retraite, et ce guet-apens amena de longues négociations qui n'aboutirent que le 13 septembre 1876, par la signature d'une convention à Tchefou. Cet incident n'aurait pu amener qu'un rapprochement entre la cour birmane et l'Angleterre, si Mengdoun-Meng n'était mort le 1<sup>er</sup> octobre 1878; il fut remplacé par son fils, le prince Thibau, qui s'empressa de faire massacrer, en février 1879, la plus grande partie de ses parents. Le résident à Mandalay, à la suite de ce massacre, était alors M. R. B. Shaw, mort en juin 1879 dans cette même ville; il fut remplacé successivement par le colonel Browne, et par M. H. L. St.-Barbe, qui, suivant les instructions qu'il avait reçues du commissaire en chef, lui annonça par une lettre en octobre 1879, qu'il se retirait de Mandalay avec tout son personnel.

Mengdoun-Meng, malgré toutes ses fautes, avait réussi à vivre en termes suffisamment médiocres avec l'Angleterre pour ne pas amener une intervention armée de son redoutable voisin; les cruautés de Thibau seraient probablement passées inaperçues si ce prince n'avait pas marqué vis-à-vis du gouvernement

indien une hostilité qui parut plus grande encore, par suite d'un rapprochement vers la France. Le 24 janvier 1873, notre ministre des affaires étrangères, M. Charles de Rémusat, avait signé à Paris, un traité d'amitié et de commerce avec l'ambassadeur birman, Mengyee-Maha-Saythoo-Kenwoon-Mengyee. M. Jules Ferry signait le 5 avril 1884, une Déclaration à Paris, avec Mingghie-Min-Maha-Zaya-Gian-Myothit-Myozah-Atwin-Wom-Min. Enfin, une convention supplémentaire de commerce, était conclue entre la France et la Birmanie le 15 janvier 1885. D'autre part, notre vice-consul à Mandalay, M. Haas, ayant été mis en disponibilité pour raisons de santé, par décret du 14 novembre 1885, et le consul de deuxième classe, chargé du consulat de France à Philadelphie, Pierre-Guillaume-Marie-Joseph-Eustache de Bouteiller, nommé à sa place, on peut supposer que les Anglais devinrent inquiets de l'influence française dans la presqu'île indo-chinoise.

Quelques dates rappelleront en effet l'importance des événements à cette époque : le 23 juin 1884, avait lieu l'affaire de Bae-Lé; le 23 août, l'amiral Courbet bombardait l'arsenal de Fou-Tcheou; Langson était pris le 13 février 1885, et les Pescadores le 29 mars; le 4 avril était signé le protocole Billot-Campbell. On croit aisément que ces événements ne pouvaient laisser l'Angleterre indifférente. Ses commissaires en Birmanie étaient gens habiles et bien renseignés et lorsqu'en 1862, la conquête de Lord Dalhousie devint province, on vit tour à tour comme commissaires en chef Sir Arthur Purves-Phayre, puis le lieutenant-général A. Fytche (1867), Ashley Eden (1871), à l'époque du colonel Browne, A. Rivers Thompson (1875), C. U. Aitelson (1878), C. Bernard (1880), C. H. T. Crossthwaite, intérimaire (1882) et de nouveau C. Bernard (1884). C'est sous l'administration de ce dernier que le feu allait être mis aux poudres.

L'œuvre de conquête, commencée par Lord Amherst, continuée par Lord Dalhousie, allait être terminée par un nouveau venu, le comte de Dufferin, qui avait remplacé en 1884, le mar-

quis de Ripon comme vice-roi des Indes. Le comte, maintenant marquis de Dufferin et Ava, est aujourd'hui (décembre 1893) ambassadeur extraordinaire de Sa Gracieuse Majesté, auprès du gouvernement de la République française, et les pourparlers qu'il a engagés avec l'administration en vue des affaires de Siam sont d'autant plus importants que s'ils réussissaient complètement, la destruction de la Birmanie au profit de l'Angleterre pourrait être suivie de la dislocation du Siam. D'origine irlandaise, Frederick Hamilton Temple Blackwood, est né à Florence en 1826; c'est un homme de carrière; créé baron de Clondeboye en 1850, il fut fait comte de Dufferin, sous l'administration de M. Gladstone en 1871; le gouvernement du marquis de Salisbury le fit, en 1888, marquis de Dufferin et Ava; il est grand'croix du Bain, chevalier de St-Patrick, grand'croix de l'Etoile des Indes, etc... Rien ne manque à ses honneurs; il n'a plus qu'à chercher à augmenter le patrimoine britannique de la péninsule indo-chinoise. Pour ceux qui savent ce qu'on appelle Outre-Manche, *imperial policy*, cet Irlandais est un grand Anglais; nous, nous devons le redouter et l'admirer tout à la fois, car c'est un homme heureux: sous-secrétaire d'État aux Indes, à la guerre, gouverneur-général du Canada, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Constantinople, vice-roi des Indes, ambassadeur à Rome, puis, en remplacement de Lord Lytton, à Paris, partout il a réussi.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1885, il adressait d'Agra au très honorable Lord Randolph Churchill, secrétaire d'État des Indes, une lettre dans laquelle il mandait que l'attitude hostile du roi Thibau lui faisait donner l'ordre au commissaire anglais en Birmanie, C. Bernard, de transmettre les trois demandes suivantes: 1<sup>o</sup> qu'un envoyé du vice-roi et gouverneur-général fût reçu convenablement à Mandalay et que les difficultés présentes fussent réglées par son intermédiaire; 2<sup>o</sup> que tout procès contre la Compagnie de Commerce fût arrêté, jusqu'à l'arrivée de l'envoyé; 3<sup>o</sup> qu'à l'avenir, un agent diplomatique du vice-roi eût la permission de résider à Mandalay, avec des garanties suffisantes pour sa sécu-

rité et que le gouvernement birman le traitât suivant son rang.

Les réponses du roi furent considérées comme insuffisantes ; en conséquence, le major-général, Sir Harry Prendergast, reçut les instructions nécessaires pour franchir la frontière birmane et marcher sur Mandalay. Cette campagne, commencée en novembre 1885, était terminée en quelques semaines. Mandalay était pris le roi Thibau fait prisonnier, était envoyé aux Indes. Le 1<sup>er</sup> janvier 1886, Lord Dufferin lançait la proclamation suivante que je traduis *littéralement* : « Par commandement de l'Impératrice-Reine, il est donné notice par la présente, que les territoires jadis gouvernés par le roi Thibau ne seront plus désormais gouvernés sous son autorité, mais sont devenus portion des possessions de Sa Majesté ; et seront suivant le bon plaisir de Sa Majesté, administrés par les officiers que le vice-roi et gouverneur-général de l'Inde pourra nommer de temps en temps ».

Il n'y avait plus de Birmanie indépendante.

Depuis lors, de nombreuses explorations ou missions ont augmenté les connaissances de l'Angleterre sur les frontières est de la Birmanie, les conduisant de la sorte jusqu'au royaume de Siam et jusqu'à la rive droite du Me-Kong dans la sphère d'influence de la France, qui avait réalisé sur la côte orientale de l'Indo-Chine, les mêmes conquêtes que la Grande-Bretagne dans les parties occidentales : le but commun poursuivi étant l'ouverture au commerce des vastes provinces du sud-ouest de l'empire chinois.

M. C. E. W. Stringer, élève interprète de la légation d'Angleterre à Bangkok, était parti de cette ville le 11 novembre 1887, avec un négociant anglais de cette ville, M. F. S. Clarke, et se rendit à Nan, où il arriva le 13 décembre au soir ; il y resta jusqu'au 27 ; alla ensuite à Phrè, puis rentra à Bangkok le 23 janvier 1887. Ce voyage sert donc de préface aux explorations de M. Archer : M. Stringer nous conduit à Nan, M. Archer de Nan à Chieng-toung.

En 1887, M. J. W. Archer, profitant d'un congé qui lui avait été accordé par M. E. M. Satow, ministre résident et consul gé-

néral à Bangkok parcourut en février et mars, quelques-unes des cinq provinces dans les limites de Chieng-mai, ou Zimmé, sur le Me-Ping, siège d'un vice-consulat britannique. Parti de Chieng-mai le 2 février, il se dirigea vers le nord et le nord-est jusqu'à Me-ki sur la route de Chieng-sen, puis remontant vers le nord jusqu'au Me-sai, affluent du Me-khok qui se jette lui-même dans le Nam-khay, il arriva au fort qui forme là, la limite nord de l'occupation siamoise, puis il revint à Chieng-sen dans une plaine sur la rive droite du Cambodge appelé ici Nam-khong, près de son confluent du Me-chan, puis au village de Me-khi, près du Me chan, affluent de gauche du Me-kong, d'où il redescendit à Chieng-haï. C'est à Me-khi que la grande route de Chieng-haï coupe la route de Chieng-sen pour continuer jusqu'à Chieng-toung. La route de Chieng-mai à Chieng-haï avait déjà été notée par M. E. B. Gould, consul anglais à Bangkok, nous verrons que M. Archer a visité Chieng-toung. De Chieng-haï, il se rendit à Nan qu'il ne connaissait pas et qui est à un quart de mille sur la rive droite du Nam-Nan sur la route de Luang Prabang. Puis, revenant sur ses pas, il traversa le Meyom, arriva à Lakhon et il était de retour à Chieng-mai le 23 mars après un voyage de sept semaines. Chieng-sen qui dépendait autrefois de la Birmanie, a été prise et détruite par les Laotiens en 1804, aussi est-ce une ville pauvre, presque sans commerce, qui est toutefois appelée à un meilleur avenir.

Chieng-haï qui a été créé il y a environ quarante-cinq ans, est la capitale d'une province très montagneuse, qui n'est fertile que dans la plaine, à l'est et au sud de la ville. Comme le fait remarquer M. Archer: « La ville de Chieng-haï paraît destinée à devenir un important centre commercial, si le commerce du nord du Siam prend jamais un grand développement. Elle est placée sur le Me-khok, affluent du Me-Lao qui se jette lui-même dans le Me-kong, sur la route directe de Chieng-toung à Chieng-mai, Lakhon et Pbré, ou, ce qui peut être de plus grande importance, de Yun-nan à Siam; ainsi que sur la route encore peu fréquentée de Chieng-mai à Luang Prabang. La ville de Nan, plus petite que



Chieng-mai, est murée et sert principalement de résidence aux chefs et aux prêtres, tandis que la grande partie de la population demeure à environ un mille au nord, dans un faubourg. Miengkao, jadis la capitale, abandonnée il y a une quarantaine d'années. Le rapport de M. Archer renferme en outre un grand nombre de renseignements sur les habitants et leur appellation, par exemple que le nom de Thaï, *libre*, des Siamois, est pris également par différentes branches de la famille, et que le nom de *Lao* que leur donnent les Siamois ne paraît guère les flatter.

M. Stringer qui avait visité Nan quelque temps auparavant dit « qu'au coin N.E. de la muraille, il y a une rangée d'abris en bambou de chaque côté de la route qui conduit vers le nord. Les Shans et autres habitants y vendent des draps indigènes et des marchandises européennes. Ce sont les seules boutiques de Nan. Il y a environ dix Chinois habitant la ville ou autour et peu d'affaires paraissent leur passer par les mains.

L'année suivante, M. J. W. Archer visitait Chieng-toung. Il partait le 1<sup>er</sup> mai 1888 de Chieng-mai pour Chieng-haï, puis, presque en ligne droite vers le nord, traversait le village Me-ki, arrivait au fort siamois (13 mai) sur la rive sud du Me-saï et atteignait Chieng-toung le 20 mai après avoir constaté le peu de commerce sur la route depuis le fort siamois, l'insécurité et la sauvagerie du pays. De là il se dirigeait (24 mai) vers le Me-Len, affluent du Me-kong, et en suivant la vallée jusqu'à Muang-Len, district le plus prospère de Chieng-toung. Il fit la rencontre de gens de Muang-Len à neuf jours N. N. O. de Chieng-toung qui avaient été cinq années en guerre avec Chieng-toung. Muang-Len comme Chiang-houng, plus au nord sur la rive droite du Me-kong, payait tribut également à la Chine et à la Birmanie, quoique les Birmans n'y soient jamais parvenus. Puis M. Archer reprit la route dans une direction Sud-Ouest, et retourna au fort siamois, d'ailleurs sans garnison, d'où il repartit pour Me-ki et Chieng-haï, où il arriva le 9 juin, après un voyage de dix-sept jours depuis Chien-toung. Chieng-toung est une ville murée au sud d'un plateau dénudé à 2700 pieds environ d'alti-

tude, entourée de montagnes de tous côtés sauf au nord ; misérable à côté de Chieng-mai ; la principale culture est le riz, puis le coton, l'opium et le thé (mièng) ; on y importe surtout les cotonnades qui viennent de Moulmein, le sel, la soie, etc. ; on y envoie de Chieng-hai et de Chieng-tchang les noix de betel et de coco qui n'y poussent pas. Il est bon de retenir que les habitants ne paraissent guère connaître la langue birmane dans la région.

D'autre part, Lord Lamington, poursuivant une série de voyages importants, réunissait des renseignements nombreux qui en ont fait avec l'honorable Curzon, un des « Questionneurs » les plus redoutables de la Chambre des Communes. Le côté pratique n'échappait pas davantage aux Anglais : M. Hallett avait fait un projet de chemin de fer par le Laos, qui devait mettre en communication l'embouchure de la Salouen avec Se-mao en Chine. Sans attendre la mise à exécution de ce projet, les Anglais ont poussé dans la vallée de l'Irawadi un chemin de fer de Rangoun à Prome, l'ancienne capitale, et un autre de Mandalay, qui se continue en ce moment même jusqu'à Bhamo.

La commission de délimitation avec la Chine menait assez rapidement sa besogne et avec un succès qui paraît avoir été assez grand aux dernières nouvelles, puisque l'agent anglais, M. Warry Wallis, est invité par les deux commissaires chinois à visiter avec eux la province de Yun-nan.

J'ai en ce moment devant moi la dernière carte anglaise de l'Indo-Chine (*Farther India*) ; elle a paru cette semaine (décembre 1893) : c'est celle du *Hand-Atlas of India*, de Constable. La frontière des possessions anglaises commence au Sud à l'isthme de Kra, touchant presque le versant oriental de la péninsule malaise par le 12<sup>e</sup> parallèle, comprenant tout le Tenasserim ; elle remonte à la Salouen, qui lui sert de limite pendant un court espace de temps, puis à la hauteur de Zimmè qu'elle laisse sur la droite, elle remonte vers le nord-est jusqu'au Me-kong, au-dessus de Chieng-sen ; la rive droite du Me-kong y compris Chieng-toung est donc marquée comme zone anglaise. La zone française est bornée par la rive gauche du Me-kong, presque au nord de

M Pang jusqu'à Stoung Streng; là, la frontière retourne vers l'Ouest, vers le Ton-lé sap. La délimitation du Cambodge au Sud du Ton-lé'sap est assez curieuse, car si l'on nous abandonne le cap Samit, il reste sur le littoral une longue bande, au-delà de laquelle, on laisse en dehors de notre influence en remontant vers Bangkok, Chantaboun et l'île Samit. Comme on le voit, il n'y a pas trace d'Etat-tampon (*Buffer State*).

Dans ce rapide aperçu, ce qui frappera le lecteur, c'est la précision et la netteté avec lesquelles les Anglais envisagent le côté pratique des questions, leur grand esprit de suite et la ténacité quand ils exécutent un plan arrêté en conseil, enfin leur vigueur à conduire les opérations si un grand coup doit être frappé. Politique générale, projets particuliers, manière de les réaliser, tout est prévu d'avance. Il faut avouer que le savoir-faire de nos voisins d'Outre-Manche fait un singulier contraste avec notre ligne de conduite presque toujours flottante et avec notre guerre par envois de petits paquets. Souhaitons que notre nouvelle commission, qui se rend à Luang-Prabang soit suffisamment soutenue par le sentiment national, le Parlement et le Gouvernement, pour qu'elle puisse accomplir, se sentant fortement appuyée, son œuvre d'une façon absolument complète. Tout en respectant les intérêts de nos rivaux, il est juste que nous fassions valoir les nôtres. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'une entente cordiale entre les trois grandes puissances : Chine, Grande-Bretagne et France, ne vienne régler à la grande satisfaction de tous une question qui n'a rien d'insoluble.

HENRI CORDIER.

Paris, Décembre 1893

---

# SOBIESKI ET SA POLITIQUE

DE 1674 A 1683.

(Suite).

## II

*Sobieski devient l'allié de l'Empereur<sup>1</sup>.*

(Juillet 1680-avril 1683).

A la suite du menaçant discours, qu'il tint, en juillet 1680, au marquis de Béthune, Sobieski s'enferma dans un silence énigmatique, qui dura plus de deux années. Ce silence, il ne le rompit qu'à de rares intervalles. Ses relations avec Louis XIV durant la nouvelle période, qui commence, furent froides, banales, et d'un caractère non équivoque. Jean III était évidemment l'ennemi de la France, qui ne l'avait pas, trouvait-il, assez récompensé, prêt à gêner la politique de son ancien allié. Les récents efforts de Louis XIV pour empêcher l'alliance avec le grand duc de Moscoul, ainsi que la Ligue contre les Turcs de se conclure, lui revenaient sans cesse à l'esprit, augmentant son animosité. En cette circonstance, par désir de ménager les infidèles, de leur permettre de se ruer, à l'occasion, en toute liberté sur Léopold d'Autriche, le roi Très Chrétien, ses diplomates, venaient de ruiner un projet, qui flattait beaucoup l'amour-propre de Jean III. Aussi le déplaisir de Jean était-il égal à la désolation des ambassadeurs vénitiens, fort alarmés de ce que la chrétienté restait désunie en présence des menaces croissantes de l'islam<sup>2</sup>. De son côté, Marie-Casimire, qu'un de ces ambassadeurs, que

<sup>1</sup> Les Acta Historica res Gestas Polonia illustrantia, dont il a été fréquemment parlé dans notre dernier article, sont l'œuvre de M. le comte Waliszewski, et de lui seul. Cette captivante publication a eu lieu sous les auspices de l'Académie de Cracovie, mais là se borne le mérite de la compagnie en question.

<sup>2</sup> « Intanto le arti del Signore di Bethune hanno causata la caduta dei tratatti, « tanto tempore dibattuti, dell' unione tra Polachi et Moscoviti, affinché i Turchi « restino già liberi per apportare gelosie nell' Ungheria, punto dai Francesi con « tinuo studiato e coltivato... » Relation de Pietro Civrano (Barozzi et Berchet, Série V, p. 275, Turchia).

Foscarini appelle une « principessa amantissima della vendetta, » ne pardonnait pas à Louis XIV, d'abord de lui avoir refusé une pension digne d'elle, puis de ne point avoir fait du marquis d'Arquian un duc et pair. Loin de diminuer, la rancune de la reine de Pologne grandissait donc avec le temps<sup>1</sup>. Trompés par Louis XIV dans leurs espérances et convoitises, les époux Sobieski n'avaient qu'un moyen, dit Contarini, un autre ambassadeur de Venise, d'effacer le souvenir d'aussi mortifiantes déceptions : c'était de se rapprocher de l'Empereur, de solliciter pour leur fils Jacques la main d'une archiduchesse. En dehors de l'illustration que ce mariage donnerait à la famille Sobieski, peut-être les Polonais, flattés de voir le fils de leur roi entrer dans la famille des Césars, consentirent-ils à un changement de constitution; peut-être le trône de Varsovie, électif depuis des siècles, va-t-il devenir héréditaire dans la descendance de l'ambitieuse Marie-Casimire, Jacques succéder immédiatement à son père, quand celui-ci mourra. Il y a longtemps, nous le savons, que la reine de Pologne nourrissait ce dessein. Maintenant, sous le coup de ses cuisants mécomptes, il devint sa préoccupation dominante. Dans le même ordre d'idées, Sobieski se répétait souvent qu'une guerre heureuse, qu'un exploit contre les Turcs transporterait sans doute la Pologne de reconnaissance, préparerait l'esprit public au changement de constitution, qu'il souhaitait<sup>2</sup>. Par conséquent plus d'avances compromettantes au sultan, et beaucoup de déférence envers l'Empereur : telle fut, de juillet 1680 à la fin de 1682, l'attitude du roi de Pologne. Nonobstant personne, à Vienne, n'était dupe de cette métamorphose de Jean III, et on

<sup>1</sup> « La costante ripulsa d'insignire del titolo di Duca et Pari il signor Enghien (Arquian), suo padre... una diligenza trascuratari corrispondere a quella Regina « certa penzione di poche 1000 lires... » Relation de Foscarini (Barozzi et Berchet, Série II, Francia, volume III, p. 422).

<sup>2</sup> « Per trapiantarli (id est la corona) nel tempore del figlio conosce al presente « non n'esse altro modo che avvicinarsi alle parte, Cesarea, aspirare alle nozze « dell' Archiduchessa e con qualche degna impresa conciliarsi la gratudine di « tutto l'universale del Regno... » Contarini, Relation du 26 novembre 1682 ; fascicule 137 ; Secreta. (Vienne, Archives Impériales).

avait raison, car elle manquait de sincérité. Jean restait comme autrefois l'ennemi déloyal, opiniâtre de l'Empereur, dont il enviait l'origine illustre, les riches États : seulement, bon gré, mal gré, son intérêt le forçait de s'en rapprocher. Une particularité va d'ailleurs mettre en lumière l'antipathie réciproque de ces deux souverains. Quoique de quelques mois antérieure à notre récit actuel, comme elle n'a rien perdu de son intérêt, de sa signification, la voici brièvement : Léopold se méfiait tellement de ses voisins de Varsovie que, déjà l'année précédente (1679), il avait fait à Radziwil un glacial accueil, quand celui-ci vint demander au chef des Habsbourg son adhésion à la ligue contre les Turcs <sup>1</sup>. Pourtant l'évolution de la politique polonaise semblait alors complète, irrévocable, et l'émissaire de Jean III n'épargna ni les supplications, ni l'encens. Ses prières furent d'une incroyable véhémence. Il décerna même à Léopold le titre « de premier protecteur, de chef de la chrétienté, » croyant obtenir, à force de flatteries, l'adhésion désirée <sup>2</sup>. Mais l'Empereur avait gardé le silence, car différentes pensées lui étaient naturellement venues à l'esprit : pourquoi Sobieski, l'ancien ami de Louis XIV, des Turcs, des Magyars, manifeste-t-il soudain tant d'aversion pour le sultan, tant de bienveillance pour la maison d'Autriche ? En outre, que de pièges où Radziwil a peut-être mission consciente ou inconsciente de faire tomber celle-ci ! Sobieski ne songerait-il pas à persuader au sultan, que l'Empereur veut attaquer l'Islam, et que la précipitation mise à participer à la Ligue en est la preuve manifeste ? A supposer que Sobieski ait des intentions droites, qui dit que les ambassadeurs de France ne disposent pas à Varsovie d'une autorité supérieure à la sienne, et qu'au moment décisif quand le Turc relèvera le gant, qu'en réalité personne ne lui jette, Béthune ou Vitry ne contraindra point les Polonais à se désintéresser du conflit ? Qui dit même qu'il n'y a pas une coalition déjà toute formée, dont

<sup>1</sup> Voir Revue d'Histoire diplomatique. n° 4, page 523 (Année 1893).

<sup>2</sup> Lunig, *Orationes procerum Europæ eorumque ministrorum et legatorum* (1713). — Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 73.

Louis XIV, le sultan et la Suède font partie, et s'appêtant à soutenir, avec ou sans la Pologne, que l'acceptation des offres de Radziwil par Léopold est un défi en règle, un *casus belli* bien déterminé ? Les réflexions, auxquelles Léopold se livra dans cette conjoncture antérieure, montrent son peu de confiance non-seulement dans la loyauté, mais même dans la fermeté, la finesse du roi de Pologne. Naturellement ses réponses s'en étaient ressenties, et « si la ligue n'est que défensive, j'y adhère-  
« rai ; si elle est offensive, je n'y participerai point, » furent les seules paroles que Radziwil put en obtenir. Ajoutons que, depuis 1679, les sentiments de l'Empereur étaient restés tels, et que ses méfiances n'avaient rien d'exagéré ; car — fait à peine croyable — en 1680, 81, et 82, époques auxquelles nous sommes maintenant, le nouvel ambassadeur de France à Varsovie, le marquis de Vitry soutint activement l'insurrection hongroise, sans que le roi de Pologne y mit d'opposition. Certes il n'y eut plus, comme du temps de Béthune, de gouvernement Magyar, de troupes embauchées. Nonobstant Vitry excitait, conseillait les mécontents, leur envoyait des émissaires, de l'argent, et Jean III, souvent averti, laissa faire. Toutefois, qu'on ne pense pas, qu'en agissant de la sorte, Jean était redevenu l'ami ou l'allié de Louis XIV. Il en était au contraire l'ennemi, et s'efforçait d'entretenir, du moins en apparence, les rapports les plus courtois avec l'Empereur. Mais son extraordinaire légèreté reprenait à tout instant le dessus, mais l'incohérence de ses desseins, et la haine presque maniaque, qu'il portait à la maison d'Autriche, l'empêchaient de suivre longtemps la même idée. Involontairement, et sans réfléchir, il toléra ainsi, jusqu'à la fin de 1682, beaucoup d'actes, qui favorisaient la politique de Louis XIV, oubliant qu'il avait à se plaindre de Versailles, et qu'il exposait la Pologne à de grands maux. Effectivement les Hongrois agissaient — particularité, que Jean III aurait dû savoir — à l'ins-

<sup>1</sup> Wagner, *Historia Leopoldi Magni*. — Onno Klopp, *das Jahr 1683*, pages 73-74.

tigation des Turcs, comme à celle de M. de Vitry, poussaient le sultan à envahir l'Europe entière.

L'automne de 1682 vit la fin de cet étrange attitude, qui consistait à nuire à l'Empereur, dont Jean avait pourtant besoin, tout en désirant lui plaire, et à seconder d'une façon indirecte les projets de Louis XIV, quoique le roi de Pologne fût rempli de fiel à l'égard de son ancien allié, dans l'intention de s'en séparer complètement. En septembre, les Polonais prirent peur à la vue des gigantesques armements de la Porte. Déjà Bailo Civrano, l'ambassadeur de Venise à Constantinople, s'était demandé avec effroi si le Sultan n'avait pas l'intention d'attaquer la Sérénissime République. En effet, comme l'Empereur, Venise touchait aux possessions ottomanes, un coup de main sur l'Adriatique pouvait se produire aussi facilement qu'une invasion en Hongrie<sup>1</sup>. La crainte de Civrano fut partagéé peu à peu par Jean III, et ses compatriotes : eux également étaient voisins du Sultan, exposés aux ravages de l'Islam : donc sous peine de rester seuls, devant le péril, qui gronde, il leur fallait rechercher l'appui des princes, menacés autant que la République de Pologne. Ainsi pensait-on à Varsovie, lorsque des fautes de Versailles vinrent précipiter les événements, hâter la conclusion de l'alliance de Sobieski avec l'empereur Léopold. Nous savons déjà que Louis XIV n'envoyait plus aucun argent à ses ambassadeurs pour être distribué en Pologne ; que, croyant à tort à l'influence, à la solidité du parti français, il écrivait « quand « même le roi, la reine et d'autres voudraient s'allier à l'Autriche, « les véritables patriotes polonais empêcheront ce méchant « projet<sup>2</sup> ». Si les subsides français faisaient défaut, par contre on ne cessait l'affirmer aux Polonais que l'Empereur nourrissait à leur égard d'astucieux desseins ; qu'il connivait secrètement

<sup>1</sup> « Dio sadove andera a cadere si gran turbine, solito a colpire la meno minaccia parte. Tra i pochi principi cristiani condotti da sorte maligna a finire con così vasta e carbara potenza, la Serenissima Republica rimane la più esposita... come la più prossima alle invasioni... » Barozzi et Berehet, Tome I ; p. 276-277 (Turchia).

<sup>2</sup> Voir Revue d'Histoire diplomatique, n° 4, page 526.



avec le Sultan ; qu'afin de détourner de ses États l'invasion turque, il s'efforçait de provoquer une guerre turco-polonaise ! Autant de manœuvres déjà anciennes, car, en 1676, ne l'oublions pas, quand Louis XIV, ses ministres, tinrent conseil afin d'examiner les propositions du Sultan, Le Tellier, à cette époque, et Colbert dirent hautement : « il n'est pas coupable d'« mener les Turcs en Hongrie, car l'Empereur, pour préserver ses États d'une invasion éventuelle, empêche le Sultan et « la Pologne de faire la paix ». <sup>1</sup> Or, non seulement Léopold ne se livrait pas aux menées, que lui reprochait la diplomatie de Louis XIV, mais si quelqu'un s'y livrait c'était précisément elle. On en acquit la certitude à Varsovie, en octobre 1682, de la manière suivante, et à l'extrême confusion de l'ambassadeur français : vers la fin de septembre, Jean III devint très hostile aux Magyars. La crainte du Turc, l'instinct de la conservation lui dictèrent des mesures énergiques contre ceux-ci. Chaque jour en effet une vérité s'imposait davantage : tout cet affaiblissement de la puissance impériale était pour la Pologne un incontestable péril, en présence des vastes levées de l'ennemi commun. Aussi des ordres sévères furent-ils donnés, intimant les uns à Vitry de cesser ses rapports avec le camp magyar, les autres, d'arrêter impitoyablement les personnes, qui passeraient de Pologne en Hongrie, et réciproquement. A peine Sobieski avait-il pris les mesures en question, qu'un étrange bruit courut sur les bords de la Vistule : une correspondance du comte Capprara, intendant impérial auprès du Sultan, vient d'être saisie à Constantinople et les lettres interceptées prouvent que l'Empereur cherche, ainsi qu'on le soutient depuis déjà des années, à provoquer une invasion de la Pologne par les Infidèles. L'auteur de ce bruit était le marquis de Vitry, agissant sur l'ordre formel de Louis XIV, qui pensait que de telles rumeurs, répandues de loin en loin, détourneraient indéfiniment Varsovie de Vienne. Louis XIV, son ambassadeur avaient compté sans la vigueur la

<sup>1</sup> Revue d'Histoire Diplomatique, pages 500-501.

finesse de Zierowski, résident impérial en Pologne. Zierowski, qui surveillait étroitement les allées et venues de l'ambassadeur français, de ses agents, demanda une audience solennelle au roi de Pologne. L'audience fut accordée. Et là (6 octobre 1682) il y eut un coup de théâtre. A l'indescriptible surprise du roi, de ses conseillers, Zierowski leur lut, et remit une lettre d'un agent de Louis XIV, de l'abbé Duvernay<sup>1</sup>, au célèbre Tœkœli. Cette missive disait textuellement : « Faites voyager  
 « vos émissaires de nuit ; recommandez leur de prendre la route  
 « de Sandomir, en laissant à main gauche Przemysl, et Jaros-  
 « law, quand ils viendront à Nimirow, ma résidence actuelle.  
 « Mais qu'ils ne se jettent pas non plus trop à droite, surtout  
 « qu'ils évitent la route de Jaworow, car elle est peu sûre, et pleine  
 « de cavaliers polonais, qui fouillent les voyageurs, en vertu d'un  
 « ordre royal. J'ai compris votre dernière lettre dans le paquet  
 « de Constantinople ». (Nimerau 22 septembre 1682)<sup>2</sup>. Non content de divulguer la communication de Duvernay, Zierowski expliqua comment il en était devenu possesseur : Duvernay avait en Stadnick, Burgvogt, ou châtelain de Praunslaw, un ennemi juré, et Stadnick, désireux de nuire à l'abbé, fit arrêter, conformément aux instructions de Varsovie, des voyageurs, dont la mine lui semblait suspecte. C'étaient des Hongrois, revenant de Nimirow, où ils avaient vu Duvernay, et qui s'apprêtaient à rejoindre le corps de Tœkœli. Ces Hongrois portaient sous leurs habits plusieurs papiers, parmi lesquels une lettre pour le chef des mécontents<sup>3</sup>.

A la suite de l'audience du 6 octobre, Sobieski entra dans une violente colère. Zierowski venait effectivement de lui apprendre trois faits d'une haute gravité, et jusque-là inconnus du gouvernement polonais : d'abord, l'impertinence des diplomates français,

<sup>1</sup> De son vrai nom, Duvernay-Boucauld ; gentilhomme Français, dit Flassan qui fut employé à diverses missions secrètes en Pologne, et Transylvanie, mais sans avoir lui même de caractère officiel.

<sup>2</sup> *Theatrum Europæum*, tome XII, p. 438 (Vienne, Archives Impériales). — Flassan, *Histoire de la diplomatie Française*, tome IV, pages 56-58.

<sup>3</sup> *Theatrum Europæum*, — Flassan.

prétendant rester, malgré la défense récente, formelle, du roi de Pologne, les fauteurs de l'insurrection hongroise, — la connivence des Magyars avec le Turc, dont les mouvements de troupes causaient à Varsovie tant d'épouvante; — le rôle perfide du roi de France, qui servait de trait d'union entre Magyars et Ottomans, les poussait aux résolutions extrêmes. L'exaspération de Jean III redoubla bientôt : peu après l'audience accordée à Zierowski, on opéra de nouvelles arrestations. Des agents de Tækæli, et de ses lieutenants, ainsi que Relemesetu<sup>1</sup>, le courrier favori de l'abbé Duvernay, furent incarcérés, au moment où ils franchissaient la frontière de Pologne, en se dissimulant. Tous arrivaient du camp hongrois, portaient des lettres pour Duvernay, quelques-unes très compromettante, et à moitié chiffrées. Zierowski mit encore moins de temps à se procurer les pièces nouvellement saisies que les premières. Muni de cet important butin, il se présenta aussitôt chez le roi de Pologne. Les plis, qui venaient d'être interceptés, confirmaient gravement les révélations du 6 octobre ; entente étroite de Louis XIV avec les Turcs et les Magyars; arrivée prochaine du Sultan en Hongrie, c'est-à-dire aux portes du royaume de Jean III, peut-être avec intention marcher ensuite vers la Vistule ; encouragements pécuniaires de Louis XIV à Tækæli, et s'élevant à plus de cent mille florins. « Abbé Duvernay » — ainsi s'exprimait Jaigel, un des officiers de Tækæli — « Abbé Duvernay, la Porte vient de proclamer roi de Hongrie notre comte (Tækæli). En fait d'insignes, le Vizir lui a remis un sceptre, et un drapeau turc... Il lui a donné aussi un corps d'ottomans pour chasser les Impériaux..... Nous envoyons Nemessani à la cour de France. Prochainement vous recevrez un autre courrier. Au nom du Ciel, payez-le bien. » (septembre 1682).<sup>2</sup> Remarquons que Zierowski n'avait, en dépit de la bruyante indignation du roi de Pologne, aucune confiance dans ce dernier. Ainsi la lettre de Duvernay à Tækæli fut lue en

<sup>1</sup> Kelemeski, d'après Flassan.

<sup>2</sup> *Theatrum Europaeum*, pages 439-440, — Flassan.

audience solennelle, montrée à tous les dignitaires de la cour de Varsovie comme à leur maître : il devenait donc impossible à Jean III de prétendre que le résident impérial ne lui avait rien dit, rien remis. Quant aux dépêches livrées à Zierowski, postérieurement à l'audience solennelle du 6 octobre, comme le résident ne pouvait obtenir de sitôt une audience semblable, parce que la première était trop récente, que fit-il pour donner du retentissement à sa découverte, empêcher Sobieski de la passer sous silence ? Il publia ces pièces dans les journaux de l'époque<sup>1</sup> et pour plus de sûreté, la lettre, lue le 6 octobre, fut également livrée à l'impression.

Grâce à l'habileté de Zierowski, le roi de Pologne se vit contraint d'agir. Aiguillonné par la peur du Turc, et l'espoir que Vienne le récompenserait d'une façon éclatante, il prit une attitude nette, tranchée. Aux contradictions enfantines ou sournoises, aux hésitations déloyales, qui, de 1680 à septembre 1682, ont caractérisé sa politique, profité indirectement à Louis XIV, et, parfois sans le vouloir, gêné l'empereur, vont succéder des résolutions significatives, brusques. L'éloignement de l'abbé Duvernay, malgré les protestations de Vitry, <sup>2</sup> sera l'une ; l'autre, la réunion immédiate de la Diète. A peine l'assemblée est-elle au complet, Jean III s'y rend en pompe, et prenant la parole, expose les périls de la situation : d'une part la Porte arme fiévreusement, d'autre part on ignore à qui elle en veut au juste, et si le Royaume et la République de Pologne ne sont pas à la

<sup>1</sup> Le *Theatrum Europaeum*, sorte de *Mercure Allemand* déjà cité.

<sup>2</sup> Duvernay se retira d'abord à Dantzick, puis en Transylvanie. A Dantzick, il entretenait de nombreuses intrigues avec les seigneurs polonais du parti de Louis XIV, et donna, paraît-il, des signes d'aliénation mentale. « Je ne connais au-dessus de moi que mon maître, Jupiter, et son épée, et mon maître encore « avant Jupiter » ; telles furent les paroles qu'il proféra, quand on lui signifia l'ordre de quitter la Pologne (*Lettres de Jean Sobieski*, page 3). — Sobieski ne pardonna jamais à Duvernay ; nous le savons par une lettre de septembre 1663. « J'ai écrit à la hâte à Duvernay en très méchant français... Vous aurez la bonté « de corriger, de faire deux copies de la même lettre, et de les envoyer par la « poste à M. de Beauvais, et à Béthune... Après cela qu'il le communique à sa « cour. Toujours est-il qu'ils creveront de dépit » (*Sobieski*, lettres, pages 100-101).

veille d'une invasion. En conséquence le meilleur moyen, d'après le roi, de prévenir de tels maux est de s'allier aux princes voisins du Royaume et de la République, et menacés comme eux, notamment à l'Empereur <sup>1</sup> (janvier 1683). Les paroles de Sobieski eurent dans la Diète un immense écho : elles répondaient aux vœux de tous, car personne ne doutait de la prochaine arrivée des Turcs, et l'angoisse était indescriptible. La ruse de Kara-Mustapha, dissimulant, jusqu'au dernier jour, le but de la guerre, qui allait commencer, afin d'endormir l'Empereur, ses ministres, dans une fausse sécurité, cette incertitude, ce mystère de mauvais augure produisirent des effets, auxquels s'attendaient peu les ennemis de Léopold. Les Polonais comme les Vénitiens crurent que c'était contre eux qu'on massait ces armées immenses. De son côté, Louis XIV avait été mal habile de prétendre que Léopold voulait s'entendre avec les Turcs aux dépens de la Pologne : du coup il s'était attiré les cruels démentis de Zierowski, fait surprendre en duplicité flagrante. En outre il fournissait, un argument précieux, inattendu aux partisans de l'alliance autrichienne, qu'il voulait empêcher à tout prix. Si l'Empereur, dirent effectivement beaucoup de membres de la Diète, veut s'allier à Mahommed IV contre la Pologne pour détourner l'invasion de ses États, la Pologne doit s'allier à lui pour lui enlever ce désir, et conjurer à deux le péril commun. Sous l'empire de ce sentiment, sage d'ailleurs, et qui n'échappa point à l'infatigable perspicacité des ambassadeurs vénitiens <sup>2</sup>, la discussion commença. L'assemblée était tellement nerveuse, convaincue que la Pologne courait à sa perte en laissant l'Empereur isolé, en ne le détournant pas d'une alliance turque, qu'on prononça dès le premier jour d'étranges harangues. Il faut, s'écrièrent les orateurs, non seulement nous allier

<sup>1</sup> *Instructio quoad primaria puncta publica pro Comitibus Generalibus Regni in diem 27 januarii 1683 destinatis.*

<sup>2</sup> 200,204,165,318,534,433 etc. Clé et explication de ces chiffres : « La tema « che, facendosi la pace da Cesare con il Turcho, cadessero l'armi sopra Polacchi. « fu causa dello stabilimento della Lega. » Relation de Contarini (26 décembre 1683) ; Vienne, Archives.

à la maison d'Autriche, mais prendre des mesures pour que le pacte une fois conclu ne puisse se rompre ! il faut que les parties contractantes se jurent solennellement, en présence du Pape, d'observer la convention dans toute son étendue, et sa rigueur, sinon la Pologne va recevoir seule le choc des Turcs, et c'en est fait d'elle ! Le diplomate vénitien, qui rapporte ces curieux discours<sup>1</sup>, oublie, suivant nous, d'en tirer la conclusion ; il ne fait pas remarquer quelle funeste conseillère est souvent la mauvaise foi, combien de plans judicieux échouent par excès de machiavélisme. Le spectacle de la Pologne, au début de l'année 1683, le prouve jusqu'à l'évidence. Si Kara-Mustapha eût alors renoncé à son silence énigmatique, et réciproquement Louis XIV à ses faux bruits contre Léopold, rumeurs, dont, par une contradiction habile, la diplomatie impériale ne cessa, tout en les démentant, de favoriser la diffusion — ce n'est certes pas dès la première séance qu'on aurait ouï les discours en question, et que la Diète serait, ou peut s'en faut, tombée aux pieds de la cour de Vienne. La haine sauvage, la perfidie trop raffinée des ennemis de Léopold causèrent son salut : particularité remarquable, que ne prévoyaient nullement les politiques de Stamboul et de Versailles, qui, en janvier-février 1683, lui tendaient des embûches comme à plaisir.

Durant les débats de Cracovie, deux faits se produisirent, deux faits de nature à stimuler l'ardeur des partisans de l'Autriche, à remplir Vienne d'espérance. Le premier est une retentissante démarche du nonce Pallavicini. Au nom d'Innocent XI, il vint promettre à Jean de Pologne de forts subsides, le dixième des revenus des biens ecclésiastiques d'Italie, dans le cas où l'alliance austro-polonaise se conclurait, et serait suivie de guerre contre les Turcs<sup>2</sup>. Nous avons décrit le caractère

<sup>1</sup> Contarini déjà nommé, dont voici les paroles : (Répétition déclarée) « come Polacchi mantengono la gelosia di restar soli e abbandonati, non acconsentono a ad alcun impegno senz'il giuramento, che tolga loro la sospettione e la diffidenza ». relation du 20 mars 1683 (Vienne, Archives).

<sup>2</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, pages 167-168.

de Sobieski, les mœurs de son peuple : nous n'avons donc pas besoin d'ajouter qu'une telle démarche, de semblables promesses furent vivement appréciées, et que la hâte de s'allier à Vienne grandit encore. Un vaste, et bruyant scandale, où, s'il faut en croire les envoyés Vénitiens, l'ambassadeur français perdit son honneur, tel est le second fait, qui passionna les esprits déjà surexcités, précipita la conclusion de l'alliance avec Léopold. Marchant sur les traces de l'abbé Duvernay, et inconsidéré comme son agent, le marquis de Vitry écrivait beaucoup, en Pologne et au dehors : or des lettres qu'il adressait au Roi de France, les réponses de celui-ci, quelques plis confidentiels du Grand Trésorier Morstyn tombèrent à la fois sous les regards de Jean III. Le commandant d'une ville frontière avait intercepté ce paquet d'importance. Des documents livrés au roi de Pologne, il résultait que, se rangeant, mais un peu tard à l'opinion de Béthune, son ancien ambassadeur, Louis XIV envoyait beaucoup d'or dans les États de Jean III pour abattre le parti autrichien ; qu'il réglait lui-même la distribution des sommes envoyées, et qui montaient à trente mille écus, désignant à Vitry les personnes à corrompre, fixant le salaire de chacune <sup>1</sup> ; que le hongrois Tœkœli venait de recevoir d'importants subsides ; que d'ordre de Versailles, et pour plus de sûreté, Vitry avait changé son chiffre <sup>2</sup> ; enfin, qu'après avoir donné sa parole à Jean III de ne pas mettre obstacle à l'alliance de la Pologne avec l'Empereur, ce dernier écrivait à Louis XIV qu'il s'empresserait d'y manquer, et de tout faire pour que l'alliance n'ait point lieu <sup>3</sup>. Le paquet contenait encore d'autres révélations. Complètement gagné par les largesses de la cour de France, André Morstyn, le Grand

<sup>1</sup> « *Authenticæ Regis Christianissimæ litteræ cui et quantum debeat legatus dare ad impediendas Regis intentiones...* » Contarini, relation du 3 avril 1683, Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Contarini, *ibidem* : (extrait d'une lettre de Louis XIV) « *Toekoelio rebelli Ungariæ se misisse pecunias nuntiat... ut cautius agatur, et cifra mutetur (qual est mutata).* »

<sup>3</sup> « *Scripsit (Marchese Vitry) se dedisse declarationem non velle impedire conjunctionem ex confederatione, eandem tamen pro viribus impediet.* » *Ibidem*.

Trésorier, protestait de son ardent désir de plaire au Roi Très-Chrétien, de ne rien négliger — affirmaient ses lettres — pour entraver le projet d'alliance. Renchérissant sur Morstyn, Vitry mandait dans une dépêche, de toutes la plus imprudente, qu'il faudrait bientôt élire un nouveau roi, car la santé de Sobieski chancelait ; qu'en conséquence si, dès maintenant, la Cour de Versailles songeait pour le trône de Pologne à un prince très français de cœur, et de tendances, elle agirait, selon lui, sagement <sup>1</sup>. Voilà ce que la lecture des pièces, que nous venons d'analyser, apprit à Jean III. Frémissant de colère, il fit comparaitre Morstyn. Plus mort que vif, le Grand-Trésorier fut mis en face de ses lettres, et de celles de ses illustres complices. Jean voulait le châtier de suite, et avec éclat ; mais, de peur qu'on ne perdit du temps, le nonce supplia le monarque indigné de différer la punition du coupable, de ne songer pour l'instant qu'aux débats de la Diète, ainsi qu'à la conclusion de l'alliance <sup>2</sup>. Jean y consentit ; par contre, il écrivit à Louis XIV. Après un exposé très bref de la conduite du marquis de Vitry, conduite intolérable, et susceptible de causer de grands maux à la Pologne — il ajouta qu'il ne voulait plus à sa cour de cet ami des Turcs, somma le Roi de France de le rappeler aussitôt, et déclara en terminant, que s'il était le souverain d'un tel ambassadeur, ce dernier recevrait un châtiment exemplaire, et immédiat <sup>3</sup>. Tandis que Jean III écrivait, ses sujets se répandaient en invectives contre Vitry : beaucoup parlaient de le traiter comme le Sultan traita jadis M. de Lahaye, ambassadeur de France à Constantinople, reconnu coupable d'avoir entretenu des intelligences avec les Vénitiens,

<sup>1</sup> Contarini, relation déjà citée. — Le passage où il analyse les lettre interceptées débute ainsi : « Novem extractus litterarum, quas de Marchio il Vitry, legatus « Regis Gallici ad suum Regem scripserat, et in Polonia interceptas, reliquas « a Supremo Regio Thesaurario Morstyn. »

<sup>2</sup> Onno Klopp, *das Jahr*, 1683, p. 170. — Morstyn s'expatria dans la suite, et vint en France. De son mariage avec Catherine Gordon, marquise de Huntley, il eût un fils, qui porta les titres de comte de Châteauvillain, et de Marquis d'Arcq, épousa la fille du duc de Chevreuse, fut colonel du régiment de Hainaut, et périt au siège de Namur (1695).

<sup>3</sup> *Theatrum Europeum*, tome XII, page 571.



alors ennemis de sa Hautesse<sup>1</sup>. Vitry, quoique démasqué, confondu, fit tête à l'orage : aidé de Krokow, envoyé de l'Electeur de Brandebourg, il multiplia les intrigues, les dons, et retarda tant qu'il put, cela au péril de sa vie, le vote du projet d'alliance. L'attitude de Krokow, dans cette circonstance, mérite d'être remarquée : agissant, d'après les ordres formels de son maître, Frédéric-Guillaume, dit le le grand Electeur, il cabala comme un forcené. Depuis le commencement du règne de Jean III, Frédéric-Guillaume avait souvent varié ; tantôt favorable à l'Empereur, tantôt l'ami de Jean, aujourd'hui dévoué à Louis XIV, et demain traître, il était, en mars 1683, si hostile à Vienne, que Contarini, l'ambassadeur de Venise déjà cité, écrit ironiquement : « De récentes lettres font prévoir un important changement à la cour de Brandebourg. L'état de santé de l'Electeur, malade à la fois de la goutte, de la pierre, et d'apoplexie, est très alarmant. S'il mourait, le proverbe, qu'en cas de péril extrême un miracle sauve toujours la maison d'Autriche, serait d'une parfaite justesse<sup>2</sup> ». Les efforts réunis de Vitry et Krokow restèrent stériles : le 31 mars 1683, Jean III, autorisé de la Diète, et l'ambassadeur impérial signaient l'alliance. La question semblait donc irrévocablement tranchée : cependant les singularités de la constitution polonaise, l'épouvante des innombrables personnes, compromises par la découverte des papiers de Vitry, et qui crurent tout à coup que l'alliance projetée allait investir Jean III de pouvoirs extraordinaires, dont elles souffriraient, enfin les menées continuelles de la France, et du Brandebourg faillirent rompre le pacte si péniblement conclu. Une convention, n'étant valable d'après la coutume du royaume et de la République, qu'à la condition de retourner devant la Diète,

<sup>1</sup> Flassan, Histoire de la Diplomatie Française, tome III, page 212 et suivantes.

<sup>2</sup> « Che qualche mutazione nella corte de Brandeburgo per rendere verace e l'assioma che negli extremi pericoli non ha mai lasciato di succedere a favor della casa del Austria il miracolo. Ces lettere, che si vengono raggnagliano il poco bono stato del Elletore, che dalla pietra, della gotta, et della appoplexia affitto. » Relation du 20 avril 1683 : Vienne, Archives.

qui l'examinait mot par mot, s'assurait que l'instrument était conforme au projet, qu'elle avait arrêté, des chicanes, d'interminables et parfois sanglantes discussions commençaient alors, et souvent le traité était déchiré, avant d'entrer en vigueur. Sous l'empire des exhortations désespérées de Vitry, de Krokow, et de l'appréhension, qui tourmentait beaucoup d'entre eux, les membres de la Diète furent, plus de vingt fois, prêts à infliger un sort semblable à leur œuvre, au traité d'alliance nouvellement signé. Pendant quinze jours (1<sup>er</sup>-15 avril), les imprécations furieuses succédèrent aux cris sauvages, aux menaces de mort; les épées s'agitèrent sans trêve, entrant au fourreau et en sortant comme l'éclair : ce n'était plus une assemblée, mais une armée, brûlant d'en venir aux mains, de transformer le lieu de ses réunions en une scène de carnage. Le traité semblait anéanti : comment espérer en effet qu'après des tumultes aussi désordonnés, la Diète se trouverait unanime, conformément à la constitution, pour le ratifier ? C'est pourtant ce qui arriva. Dans la nuit de Pâques, peu avant l'aube, le roi Sobieski entra brusquement : personne ne l'attendait. Un grand silence se fit. En quelques mots, il pria la Diète d'approuver le traité d'alliance, signé le 31 mars entre l'Empereur, et la Pologne, et si utile à celle-ci comme à la Chrétienté en général. Aucune voix ne protesta. La ratification était un fait accompli. D'après le droit constitutionnel de *liberum veto*, il aurait suffi d'un seul opposant pour l'empêcher, livrer Vienne, ainsi que la Pologne, aux Turcs <sup>1</sup>. (16 Avril 1683).

Vitry, dont la position n'était plus tenable en Pologne, à la suite des événements, qui précèdent, ne tarda point à recevoir ses lettres de rappel. Il avait lutté jusqu'au bout, et même vendu son argenterie afin de gagner des voix dans la Diète, de faire échec à l'alliance avec l'Empereur : tout cela inutilement ! Du moins, avant de quitter la Pologne, chercha-t-il à sauver les ap-

<sup>1</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, p. 471. — Voir dans M. le Duc de Broglie, le Secret du Roi, tome I, pages 42-47, un saisissant tableau des bizarreries de l'ancienne constitution polonaise, et de l'anarchie qui en résultait.

parences, à se disculper. Il demanda en conséquence, et obtint une audience de congé. Le roi Jean Sobieski le reçut, entouré d'une nombreuse suite. Lorsqu'il fut devant le roi, l'ambassadeur partant prononça un long discours, inspiré, dit-on, par Louis XIV lui-même, où il s'éleva contre les suppositions et calomnies, dont on avait noirci sa réputation, notamment contre le dessein qu'il n'eut jamais, de faire passer la couronne de Pologne dans d'autres mains<sup>1</sup>. Froid et sévère, Jean III, si nous en croyons l'ambassadeur de Venise, ne répondit mot<sup>2</sup>. Le chancelier de Pologne dit quelques paroles dures, sèches, dont Vitry dut être fort décontenancé: « L'alliance de la Pologne et de l'Empereur, si avantageuse pour nous et la chrétienté, est enfin signée et ratifiée. Votre Excellence a essayé de l'empêcher par d'impardonnables manœuvres; nonobstant comme nous respectons le roi, son maître, qu'Elle s'éloigne sans crainte!»<sup>3</sup>. En arrivant à Versailles, Vitry trouva Louis XIV sombre, et beaucoup de ses courtisans désolés. La nouvelle de la signature de l'alliance austro-polonaise, qui avait devancé le marquis sur les bords de la Seine, était effectivement pour le cabinet français, dont elle anéantissait tous les desseins, un coup funeste. Foscarini, qui représentait auprès de Louis XIV la Sérénissime République, nous donne, concernant ces desseins, l'état des esprits en France, les curieux détails que voici: « Le Ministère, dit-il, frémit de courroux, lorsqu'il apprit les événements de Pologne, qui détruisaient de vastes projets, conçus pour la plus grande gloire du Roi Très-Chrétien; déjà il avait réuni dans des camps, près de la frontière, d'importantes troupes, avec l'intention de passer en Allemagne, d'opposer une barrière au progrès des Barbares, et de les chasser de l'Empire, à l'aide des contingents tudesques. La récompense d'un si éclatant service rendu à la Chrétienté aurait été la dignité de roi des Romains, et si on eût

<sup>1</sup> Onno Klopp, p. 172.

<sup>2</sup> Non volse honorarlo riposta alcund, (Contarini).

<sup>3</sup> Contarini, relation du 19 juin 1683; Vienne, Archives,

déposé Léopold, la couronne impériale elle-même.»<sup>1</sup> Foscarini ajoute que la masse (grosso) de la nation française, et la partie la plus saine (sana parte) de la cour semblaient d'un avis différent ; qu'inquiètes des conséquences d'une politique aussi aventureuse, elles formaient des vœux secrets pour que les Turcs échouent dans leur redoutable tentative<sup>2</sup>. La nation montrait, en cette circonstance, plus de perspicacité que son roi. Les desseins de de Kara-Mustapha étaient vastes effectivement, et leur réalisation susceptible d'attirer sur la France, sur le reste de l'Europe des maux inouïs. Après avoir fait prendre Presbourg par Toekoeli, le Vizir comptait s'emparer de Vienne, puis de Prague, enfin traverser toute l'Allemagne, et se mesurer, sur les bords du Rhin, avec l'empereur des Français. Vainqueur de Louis XIV, il eût couru à Rome faire de la Basilique de Saint Pierre les écuries du Sultan<sup>3</sup>. Une ambition aussi dérégulée que celle d'Attila, ou de Tamerlan, et la haine du catholicisme, telles furent les deux incessantes passions de Kara. Il ne faut donc pas que de semblables projets, ni surtout sa volonté de détruire la Papauté, certains peuples de l'Occident, nous surprennent. D'ailleurs, qu'on se rappelle ses origines, son éducation : les premiers maîtres de Kara ne furent-ils point des renégats furieux ?<sup>4</sup> Mais revenons à Louis XIV et à Vitry. Leur dépit était double : non-seulement l'Empereur Léopold les avait battus dans la Diète de Pologne, mais il avait parfois affecté, durant cette lutte diplomatique, une droiture une courtoisie, que ses adversaires ignorèrent constamment, et qui rendait leur défaite plus humiliante encore. Un jour, des soldats impériaux arrêtèrent en Silésie un émissaire de Versailles, courant à toutes sèlles. Malgré sa résistance, on l'interroge, on le fouille. Il portait des instructions du roi de France pour l'ambassadeur Vitry.

<sup>1</sup> Barozzi et Berchet, t. III, Francia, p. 421-422.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Dalerac, Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski, tome I, p. 74-75, 83-84.

<sup>4</sup> Voir Revue d'Histoire Diplomatique, n° 4, page 498

Le contenu d'un de ces plis était si grave, que sa suscription enjoignait à l'ambassadeur de ne l'ouvrir que seul, et sans l'aide d'aucun secrétaire. Vu leur importance, les papiers saisis sont aussitôt envoyés à l'Empereur. Mais Léopold, bien qu'au fort du combat qu'il livrait en Pologne, et au risque de se priver d'armes précieuses contre Louis XIV, refusa hautement d'y jeter un regard. A l'instant, l'ambassadeur de France <sup>1</sup> est mandé à la Hofburg. D'un geste muet, dédaigneux, le chef de la branche allemande des Habsbourg lui ordonne de reprendre les lettres ; elles étaient complètement intactes (intatte) <sup>2</sup>.

Il nous reste avant de terminer le récit de cette seconde période de la politique de Jean Sobieski — période, que l'on pourrait, surtout à la fin, qualifier d'impériale, — il nous reste, disons-nous, à résumer brièvement le traité d'alliance signé le 31 mars 1683 avec l'Empereur, ratifié le 16 avril suivant par la Diète, et qui passionna tant les diplomates de Vienne et de Versailles.

« Le Roi et la République de Pologne, dit le préambule, s'allient à l'Empereur pour deux motifs : d'abord parce qu'ils ont la conviction que le péril, qui menace Sa Majesté Impériale, les menace également, car les pays se touchent ; ensuite parce que le Père commun des fidèles, le pape Innocent XI, n'a cessé de les encourager à conclure cette alliance, leur promettant des subsides si guerre s'en suivait.

1<sup>er</sup> Point : L'Empereur et le Roi de Pologne s'engagent à lever le premier une armée de soixante mille, le second une armée de quarante mille hommes pour repousser les Turcs.

2<sup>m</sup> Point : Chacune des armées opérera isolément ; si cepen-

<sup>1</sup> Bernadin Cadot, marquis de Seppeville ou Sebeville, et non de Sobeville, comme l'appelle constamment M. d'Haussonville dans son Histoire de la Réunion de la Lorraine ; — successivement capitaine-lieutenant des chevaux-légers de la reine (1676) ; brigadier de cavalerie (1678) ; et envoyé extraordinaire près de l'empereur (1680). Mort en 1711 à l'âge de 70 ans. « Vous avez fait une jolie débâche avec M. de Seppeville, » dit Mme de Sévigné (lettre du 17 juillet 1680). « Je le connois ; il est, ce me semble, fort honnête garçon. »

<sup>2</sup> Contarini, relation du 20 mars 1683, Vienne, Archives.

dant Vienne ou Cracovie venait à être attaquée, l'une des parties contractantes promet de marcher au secours de l'autre avec toutes les forces qu'elle aura levées.

3<sup>me</sup> Point : l'Empereur désireux de contribuer aux frais d'armement, et d'équipement du roi de Pologne, et de ses troupes, promet deux cent mille écus à ce Prince. Cette somme est un don ; elle ne sera jamais restituée, et devra être rendue de suite en Pologne.

4<sup>me</sup> Point : Le Pape met à la disposition du roi de Pologne, pendant une année, le dixième des revenus des Eglises d'Italie, afin de coopérer aux mêmes frais. Cette somme ne pourra être inférieure à trois cent mille écus.—Le traité ajoutait en fin que les parties contractantes se jureraient fidélité mutuelle aux pieds du Souverain Pontife ; que deux cardinaux, représentant l'un l'Empereur, l'autre le roi de Pologne recevraient des pouvoirs à cet effet. La clause qui précède, était ajoutée, nous le savons, à la demande pressante des Polonais, qui s'épouvantaient, en songeant qu'ils seraient seuls à repousser l'invasion turque <sup>1</sup>.

Après le traité de mars-avril 1683, la parole était au canon. En effet les Turcs marchaient déjà sur la Hongrie et le Sultan venait d'écrire à Léopold, sous la dictée de Kara : « Bientôt je « serai à Vienne. Bientôt, malgré ton Dieu crucifié, j'exterminerai ta puissance » <sup>2</sup> !

Voyons donc les événements militaires, qui se produisirent ensuite, le rôle que le roi Sobieski y joua exactement.

(à suivre)

COMTE JEAN DU HAMEL DE BREUIL.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus p. 57-58. — Pour plus de détails sur le traité de mars-avril 1683, entre la Pologne et l'Empereur, à consulter Dumont, Recueil de Traités, tome VII, page 60.

<sup>2</sup> Dalerac, Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski, tome I, p. 83-84

## LE LITIGE DES MISSIONS

### ENTRE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE ET LE BRÉSIL

(SOU MIS A L'ARBITRAGE DES ÉTATS-UNIS) (1)

---

Après que les nations de l'Amérique méridionale eurent conquis leur indépendance vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal, elles furent obligées de résoudre les questions des délimitations fluviales et territoriales pendantes entre ces deux couronnes, depuis près d'un siècle.

La République Argentine eut à prouver et à soutenir ses droits sur la possession de certains territoires au Sud du pays réclamés par le Chili, sur des territoires au Nord réclamés à la Bolivie, enfin sur les frontières Nord-Est où l'Empire du Brésil élevait des prétentions. Avec ces deux premières nations, on est arrivé à un accord équitable et raisonnable, et dans ce moment le Congrès Argentin étudie et va sanctionner le dernier arrangement avec le Chili, arrangement qui écarte les difficultés pour la démarcation des frontières, en vertu d'un traité antérieur (celui de 1881) qui prévoit un arbitrage international. Cet arbitrage a pour but de résoudre les dernières difficultés qui pourraient se présenter.

Avec la Bolivie le Congrès vient de sanctionner une Convention qui fixe définitivement les frontières des deux pays.

Il ne restait donc que la plus ancienne des questions internationales, celle appelée des « Misiones, » c'est-à-dire des territoires que la République possède au Nord sur les frontières du Brésil. Cette question a suscité des controverses internationales fort compliquées entre deux peuples amis.

<sup>1</sup> L'auteur pour écrire cet article s'est servi du « Rapport du Ministère des Affaires Étrangères de la République Argentine » de 1892.

Le Brésil et la République Argentine, les deux plus grands États de l'Amérique du Sud, en sont arrivés, dans le cours des discussions de leurs chancelleries, à un tel point de méfiance et d'aigreur, à une telle tension, qu'un conflit était à craindre.

Heureusement, ces appréhensions ont disparu par suite du fait que, la question en litige, est soumise à un arbitrage réclamé dès le début par la chancellerie argentine.

Après cent quarante-deux années de discussions, les deux pays viennent de clore le débat en soumettant la question au président des États-Unis, choisi comme arbitre par les deux Hautes Parties litigantes.

Voici le fond du litige des « Missions » :

Le Brésil réclame pour limite une rivière qui se jette dans l'Uruguay, en aval de l'Uruguay Pitá, puis les versants du fleuve opposé qui dérive dans l'Iguazú. L'Argentine, héritière légitime de la couronne d'Espagne, réclame ce à quoi lui donnent droit les traités de cette nation avec le Portugal ; ces traités donnent pour limite le système des rivières situées en amont du cours d'eau dudit Uruguay Pitá. Les premiers, ce sont les fleuves occidentaux, et les derniers, les fleuves orientaux.

Le traité signé le 13 janvier 1750 par les plénipotentiaires d'Espagne et de Portugal, D. José de Carvajal y Lancaster et le Vicomte de Silva Fellez, fixe certaines bases mentionnées dans les articles 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dudit traité, qui donnèrent lieu plus tard à des controverses. La démarcation qui fut tracée en vertu de l'article 5<sup>e</sup> de ce traité par les commissaires des deux gouvernements, en 1759, était fautive. On avait pris un cours d'eau pour un autre, et un versant différent, sur les fausses indications d'un indigène de ces régions lointaines.

En suite des irrégularités de la procédure, et aussi à cause des guerres des tribus « Guaranies » qui refusèrent de livrer le territoire, soutenues qu'elles étaient alors par les Jésuites, les deux cours résolurent, d'un commun accord, de considérer comme nul et non avenu le traité de 1750 ; elles le remplacèrent par la Convention de 1761 qui, pour les questions des limites, rétablissait le *statu quo ante*, c'est-à-dire les limites de 1749.



Le traité de 1750 a été longtemps soutenu par le Brésil, mais il est hors de doute qu'il ne pouvait pas établir des droits qui furent plus tard annulés en 1761, par le commun accord des deux couronnes.

Donc en 1750, ni l'Espagne ni le Portugal n'étaient en possession du territoire litigieux.

Un nouveau traité conclu en 1777, qui ne s'écartait pas de la ligne de délimitation stipulée dans le traité de 1750, mais qui tendait à la préciser, afin d'éviter toutes erreurs de la part des commissaires de Sa Majesté Catholique et du Portugal, vint fixer clairement les limites.

Au début du présent siècle, la question était dans l'état où l'avait laissée le traité de 1777; et lorsque la guerre de 1801 entre l'Espagne et le Portugal fut terminée par le traité de Badajoz, les Portugais prétendirent que, par le fait de la non mention du traité de 1777 dans la convention de paix entre ces deux pays, l'Espagne avait fait abandon de ses droits et avait tacitement consenti à l'occupation du territoire des « Misiones Orientales ».

Ce dernier argument fut repoussé, le pacte de paix signé entre les deux couronnes en 1778, ayant établi dans son article 3<sup>e</sup> que la Convention de Limites de 1777 était réciproquement inaltérable.

Ce pacte avait toujours dominé la question jusqu'en 1857, époque où l'empire du Brésil résolut d'ouvrir des négociations avec la Confédération Argentine pour mettre fin au litige.

La République Argentine traversait alors de graves difficultés à propos de son organisation politique, d'autant plus que son État le plus important, celui de Buenos-Ayres, s'était séparé de la Confédération. La diplomatie impériale brésilienne profita de la situation; elle offrit d'aider à l'unification du pays et obtint ainsi la signature d'un traité favorable sur la question des « Misiones ». Mais le Congrès national appelé à discuter ce traité, ne le sanctionna qu'avec des modifications tellement fondamentales, qu'elles en comportaient au fond le rejet.

Le Brésil n'a pas manqué d'invoquer ce traité pour appuyer ses prétentions ; mais plus tard, par le fait pur et simple d'avoir rouvert la discussion de droit, et de l'avoir de nouveau soutenue durant de longues années, il a affaibli toute la force et la signification qu'il avait donnée à son argumentation primitive, et lui a enlevé toute valeur. Il a reporté la question au point de vue antérieur.

Depuis lors les deux chancelleries n'ont cessé d'échanger des notes sur la question, de s'envoyer des plénipotentiaires *ad hoc*, de s'attaquer, de se défendre, de faire des publications de toute sorte ; bref, tout ce qui peut contribuer à faire naître la méfiance et à séparer les deux peuples.

Le terrain de l'équité sur lequel se placèrent enfin les deux gouvernements a permis de préparer une solution.

Une commission mixte, composée de spécialistes, s'est chargée d'étudier scientifiquement la question sur les territoires en litige, en suivant les cours d'eaux des fleuves, d'après les cartes anciennes et de rédiger un mémoire.

Les commissions argentine et brésilienne commencèrent leurs opérations le 28 septembre 1885 et les terminèrent le 24 septembre 1891.

Durant ces études, le gouvernement impérial formula un nouvel arrangement mais la chancellerie argentine demeura réservée et peu disposée à le discuter, les négociations n'ayant eu jusqu'alors d'autre résultat que d'aliéner de plus en plus les deux peuples ; et elle répondit qu'il fallait attendre que les commissions eussent fini leurs tâches respectives.

Mais le gouvernement impérial du Brésil ayant insisté, l'Argentine profita de l'occasion pour lui proposer une formule unique, préalable à toute autre discussion : l'arbitrage international déciderait la question dans le cas où l'on ne pourrait arriver à un commun accord, et elle demanda de signer une convention dans ce sens.

Cette proposition aboutit à une convention d'arbitrage qui fut signée à Buenos-Ayres le 7 septembre 1889.

C'était un grand pas vers la paix et une preuve des nobles sentiments dont étaient animées les deux Hautes Parties.

Sur ces entrefaites, l'empire du Brésil se transformait en république des États-Unis du Brésil. La République Argentine fut le premier pays à la reconnaître, en publiant un décret par lequel il saluait l'émancipation de la seule région de l'Amérique, où se fut maintenue la monarchie, après le cri libérateur de Mai, lancé en 1810 dans la ville de Buenos-Ayres.

En suite de ces événements, les relations entre les deux pays se sont sensiblement améliorées ; lorsque parvint à Rio-Janeiro la nouvelle que les Argentins s'étaient empressés de reconnaître la nouvelle République du Brésil, le drapeau argentin fut arboré sur les bâtiments publics, et salué à coups de canon par les navires de guerre de l'État.

Sous ces favorables auspices, le nouveau ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Quintino Bocayuva se rendit à Buenos-Ayres à bord d'un navire de sa nation, et le ministre des affaires étrangères de l'Argentine, le Dr Zeballos, alla au-devant de lui jusqu'à Montevideo. Peu de temps après, ils signèrent, le 25 janvier 1890, un traité qui liquida enfin la question séculaire des Missions, au nom des sentiments de confraternité qui doivent prévaloir entre les peuples du continent américain.

La délimitation du territoire discuté, telle que le traité la fixa, ne saurait être plus raisonnable ni plus juste ; elle tint compte, dans une large mesure des intérêts des deux nations et constitua un gage de paix et d'amitié entre les contractants, si longtemps divisés par la méfiance.

La signature du traité Zeballos-Bocayuva fut donc acclamée à Rio et à Buenos-Ayres. Mais cette joie ne fut pas de longue durée ; le traité fut, il est vrai, ratifié sans discussion par le Congrès argentin ; mais le Congrès brésilien le rejeta en août 1891, après une campagne contre le patriote brésilien Bocayuva, l'un des chefs républicains :

Il ne reste donc plus que la Convention d'arbitrage de 1889, soutenue par le Gouvernement argentin ; celle-ci, aussi, faillit

être renversée par le parlement brésilien, mais à la fin, les deux gouvernements s'inspirant de sentiments d'amitié et de patriotisme, arrivèrent à s'entendre et demandèrent d'un commun accord le consentement de Son Excellence le président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, pour lui confier comme arbitre la solution finale de cette question. Le président ayant accepté, les dossiers lui seront soumis en février prochain par les intéressés.

La République Argentine et le Brésil ont envoyé à Washington des missions spéciales. La première a pour chef Son Excellence M. le D<sup>r</sup> Estanislao S. Zeballos. Il a été deux fois ministre des affaires étrangères à Buenos-Ayres et, à ses hautes capacités intellectuelles, il unit l'avantage d'avoir été le négociateur du traité de 1890. Le Brésil a nommé dans le même but M. le vicomte de Rio Branco, fils du célèbre conseiller Paranhos du temps de l'Empire, et homme d'une compétence reconnue.

Berlin, Décembre . . . de 1893.

ALEJANDRO GUESALAGA.

---

## L'EUROPE DIPLOMATIQUE ET DOM MIGUEL

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la chute de Dom Miguel. Son souvenir reste encore vivace dans le pays qu'a dévasté la guerre civile, déchaînée pour sa cause. Quelques sympathies lui ont même survécu ; c'est la consolation des causes vaincues de garder d'inébranlables fidélités.

Et cependant si la mémoire de Dom Miguel est défendue contre l'indifférence des contemporains, son pouvoir n'eut jamais l'apparence de la stabilité. Au faite de la puissance, il se vit refuser par la plupart des gouvernements la consécration de ses éphémères succès. Aux heures d'épreuves, tous l'abandonnèrent.

Estimant sans doute que les fautes préméditées sont les moins excusables, les cabinets étrangers ont jugé les intrigues de 1828 d'après les complots de 1823 et 1824. Les acclamations de la populace et les déclarations des Cortès effrayées n'effaçaient pas la tache originelle. Pour les hommes d'État, qui dirigeaient la diplomatie de l'Europe et qui s'appelaient Metternich, Chateaubriand, Nesselrode, le passé de Dom Miguel se dressait comme le plus défavorable des témoignages.

Comment, en effet, oublier ces tentatives qui témoignaient une ambition si précoce ? Comment ne pas se rappeler que le prince avait à peine vingt ans lorsque le roi Jean VI, faisait afficher, au lendemain de la sédition militaire, le 30 mai 1823, l'affligeante proclamation !

« Portugais,

« Mon fils, l'infant Dom Miguel a fui de mon palais et s'est réuni au 23<sup>e</sup> régiment. Comme père, je l'ai déjà abandonné; comme roi, je saurais le punir ».

Six jours après, Dom Miguel cerné, dans le bas quartier de Lisbonne, par un détachement de police, demandait à être conduit au roi et implorait humblement son pardon. Le roi pardonna...

Un an ne s'était pas écoulé qu'une nouvelle conjuration mieux ourdie éclatait à Lisbonne; le roi, prisonnier dans son palais, subissait les menaces de la faction migueliste, l'Infant ne lui dissimulait pas ses coupables impatiences et allait obtenir l'abdication, objet de tous ses désirs. Mais sur la courageuse initiative de l'ambassadeur de France, M. Hyde de Neuville, le corps diplomatique vint protester au nom de l'Europe et réclamer hautement la mise en liberté du vénérable roi Jean VI. Les troupes un moment ébranlées dans leur fidélité, se retrouvèrent vite sur le chemin du devoir, encouragées d'ailleurs par les vœux de la population.

Dom Miguel vint faire sa soumission à bord du vaisseau anglais la *Windsor Castle*, sur lequel le roi avait repris possession de son indépendance et de l'autorité royale. Les torts de l'Infant étaient trop grands pour que cet acte de repentir suffît à les effacer. Son exil fut résolu. On l'embarqua sur la frégate portugaise *La Perle* et, sous l'escorte d'un brick français, il fut dirigé sur les côtes de Bretagne. Le prince dut habiter Paris pendant quelques mois, entouré d'égards, fréquemment reçu à la Cour des Tuileries où Louis XVIII, ce fin philosophe, s'efforça, par ses conseils, de le ramener aux sentiments d'une véritable soumission. Le caractère concentré, l'apparence taciturne de l'Infant lui gagnaient peu de sympathies et faisaient douter les esprits les plus bienveillants de la sincérité de son repentir.

Le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, exprimait à M. de Neuville, ambassadeur du roi à Lisbonne, ses inquiétudes sur l'avenir du Portugal et ses défiances à l'égard de l'Infant.

« Toutefois, ajoutait-il, ce prince, après avoir passé toutes les bornes, a donné cependant à son auguste père, des témoignages de soumission et de respect, l'indécision même de son caractère semble offrir les moyens de le ramener encore davantage et peut-être le plus grand danger de tout, serait de lui montrer un trop profond ressentiment. Ses voyages ne sont pas terminés; il faut en attendre les fruits et espérer qu'ils rendront au roi, un fils digne de sa bonté. »

*(Lettre du 20 septembre 1824.)*

Cet optimisme diplomatique n'était pas partagé par le clairvoyant ambassadeur, qui répondait par une spirituelle boutade : « Les droits de Dom Miguel au trône du Portugal sont aujourd'hui ceux du prince de Joinville au trône de France ». M. de Neuville faisait à son insu une double prophétie dont la réalisation était prochaine...

Le roi Louis XVIII mourait le 16 septembre 1824. L'Infant, toujours inquiet et toujours agité sous son apparente froideur, demanda ses passeports pour la cour de Vienne et gagna l'Autriche, sous le nom de duc de Beja. La cour des Tuileries n'avait pas de prétexte pour le retenir, c'était une tutelle difficile que celle qui consistait à le surveiller et à informer le gouvernement portugais de ses attitudes et de ses fréquentations. On fut donc fort aise, dans les conseils du roi Charles X, du départ de cet hôte inquiétant, dont la courtoisie française ne pouvait faire un prisonnier.

Le gouvernement portugais jouissait d'un repos que troublaient seules les exigences de l'Angleterre. Le cabinet de Londres voulait garder, à l'égard du Portugal, une situation exceptionnellement privilégiée sous le rapport des douanes. M. de Damas écrivait à la date du 2 janvier 1825 :

« Les propositions faites à la cour de Lisbonne, par sir William A'Court et les menaces dont il les accompagne, ne peuvent changer ni l'opinion du gouvernement français, ni la conduite que vous avez à suivre. Vous avez toujours été chargé d'offrir à Sa Majesté Très Fidèle, des conseils conformes à ses intérêts comme à sa dignité. Voilà la ligne que vous avez suivie et vous ne pouvez jamais vous en écarter. »

Le gouvernement anglais menaçait d'éloigner sa flotte de l'entrée du Tage, si ses propositions pour le renouvellement du traité de commerce n'étaient pas agréées ; le ministre des affaires étrangères de France rappelait à M. de Neuville que la cour de Lisbonne ne devait point s'en inquiéter. N'était-elle pas intéressée à se passer des étrangers « pour sa propre garde et pour le maintien de l'ordre public ? Elle n'a point à craindre les troubles intérieurs, si elle veut faire usage de ses forces. »

Rien ne semblait donc menaçant dans la situation intérieure du Portugal. Le roi dom Juan, âgé de cinquante-huit ans, paraissait avoir de longues années devant lui. Son successeur désigné était Dom Pedro, qui avait déjà le titre d'empereur du Brésil et qui écartait ainsi Dom Miguel, plus jeune de cinq années.

Un ordre du ministre de la marine au commandant de la frégate française *L'Armide*, un ordre mal compris, précipita le départ de M. de Neuville, qui avait demandé un congé pour assister à la session parlementaire. Le roi de Portugal lui fit le meilleur accueil à son audience de départ :

« Je viens de prendre congé de Sa Majesté, écrivait l'ambassadeur de France à son ministre. Le roi a été pour moi d'une bonté si touchante, que ce dernier jour ne peut qu'ajouter à ma vive reconnaissance pour son auguste personne. »

Dans une lettre datée du 2 avril 1825, M. de Mérona, premier secrétaire et chargé d'affaires de France, informait son ministre que l'opinion en Portugal se préoccupait beaucoup des bruits qui couraient au sujet du Brésil. L'Angleterre proposait au roi de Portugal, non pas précisément de reconnaître l'indépendance du Brésil, mais, ce qui était exactement la même chose, d'abandonner, sa vie durant, ce royaume à l'Infant dom Pedro, en lui cédant ses droits à la couronne de Portugal, à la charge pour lui d'accorder au Portugal des avantages commerciaux, de payer une somme déterminée et de prendre une part dans la dette commune. Ces bruits et la présence de la flotte anglaise dans le Tage irritaient la population. Des troubles éclatèrent.



tèrent à Coïmbre et à Oporto. Dans la première de ces villes, des attroupements séditieux faisaient entendre les cris de : « *Vive la Reine ! Vive l'Infant Dom Miguel !* » L'ordre fut facilement rétabli, mais Dom Miguel avait encore des partisans, le fait était trop évident.

En punition de ses encouragements aux projets criminels de Dom Miguel, la Reine avait été reléguée à Quelus et surveillée avec une extrême rigueur.

Le roi ne demandait cependant qu'à pardonner. Le 24 juin 1825, anniversaire de sa fête, il fit grâce à la plupart des condamnés d'avril. Le marquis d'Abrantès et sept de ses complices plus particulièrement compromis furent seuls exceptés de cette mesure de clémence et restèrent en exil. Peu de jours après, une échauffourée rappelait encore la personnalité du chef de la conspiration. Un déserteur portugais, qui avait été arrêté en Espagne et qu'on reconduisait sous escorte en Portugal, s'était donné pour l'Infant avec lequel il avait quelque ressemblance. Le prisonnier s'évada, mais fut repris et conduit à Lisbonne. On s'occupa de cet incident plus qu'il ne le méritait et des esprits crédules affirmèrent que le prisonnier était bien Dom Miguel.

Notre chargé d'affaires avisa son gouvernement que la police avait arraché des placards qui invitaient les habitants à déposer le roi et à nommer une régence, à la tête de laquelle il fallait placer... la reine ! La reine, c'était évidemment Dom Miguel. M. de Mérona ajoutait que la population honnête avait été indignée de ces appels à l'insurrection et que Lisbonne restait calme.

Un traité solennel, en date du 15 novembre, portant la signature du roi Jean VI, ratifiait l'indépendance du Brésil et reconnaissait dom Pedro, fils aîné du roi de Portugal, pour empereur du Brésil. Jean VI prenait seulement et réservait pour lui le même titre. Quelle était la portée de cet acte au point de vue de la succession au trône de Portugal ? A qui sera dévolue la couronne ? M. de Mérona consulté par M. de Damas, croit que la question n'a pas été tranchée :

« Pour l'avenir du Portugal, il est resté abandonné aux chances des événements. Dom Pedro est appelé au trône par sa naissance. On cherche à le lui faire garantir par l'Angleterre. Une négociation est entamée à cet effet. Le comte de Porto Santo et sir W. A'Court ont assuré qu'il tient peu à ce trône et que si sa position se consolide en Amérique, il y renoncera avec peine, pour céder aux vœux hautement manifestés par les Brésiliens. Il existe un ancien projet que je ne crois pas abandonné, qui consiste à faire épouser à l'infant Dom Miguel, l'aînée des princesses du Brésil. Si ce projet se réalise, l'empereur pourrait transmettre ses droits sur le Portugal à son frère, devenu son gendre, ce qui conserverait ce royaume à la maison de Bragance, et placerait sur le trône la fille de l'héritier présomptif. Un ambassadeur brésilien est attendu prochainement. On espère qu'il sera muni des pouvoirs nécessaires pour traiter cette importante affaire, qui intéresse trop les Portugais pour que sa décision ne soit pas vivement désirée ».

Ainsi, malgré les souvenirs laissés par Dom Miguel dans sa patrie, malgré le juste châtement de l'exil qui lui était infligé, on en arrivait à désirer qu'un mariage le rapprochât du trône et espérant conjurer les complications, qui devaient surgir fatalement, après la mort du roi Jean VI.

Le roi de Portugal tomba subitement malade et son état s'aggravant rapidement, la régence fut confiée à sa fille l'Infante Doña Isabelle-Marie, conjointement avec les conseillers d'État, le cardinal patriarche élu, le duc de Cadaval, le marquis de Vallada, le comte d'Arcos et le conseiller ministre et secrétaire d'État de chacun des six départements ministériels, toutes les affaires devant être décidées à la pluralité des voix, celle de l'infante étant toujours décisive en cas de partage. Le décret de Régence fut signé au palais de Bemposta, le 3 mars 1826, avec la rubrique « *L'Empereur et Roi* ».

Quatre jours après le roi Jean VI succombait à une syncope.

En informant la Cour de France de ce grave événement dans sa dépêche du 11 mars, M. de Mérona écrivait :

« Le roi était fort aimé. Sa perte est douloureusement sentie. Ce matin, en me rendant au palais pour m'informer des nouvelles de la santé de S. A. R. l'infante Isabelle-Marie et de la famille royale, j'ai vu

partout des signes de deuil, mais pas la plus légère apparence de mouvement. Tout est parfaitement tranquille. Quelques arrestations ont été faites avant-hier, mais les personnes arrêtées ont été mises en liberté, lorsqu'on a eu acquis la preuve que le complot que l'on avait craint n'existait que dans l'imagination d'un homme de la bourgeoisie, qui l'avait inventé pour le dénoncer et inquiéter l'autorité. Les rapports des provinces environnantes sont satisfaisants.

A Porto et dans les provinces plus éloignées, il y avait quelques symptômes d'agitation. Les bruits de la mort du roi, du retour de l'infant Dom Miguel y étaient répandus depuis une quinzaine de jours et avant la maladie de Sa Majesté, ce qui est à remarquer, des placards exprimaient le vœu d'une constitution avec deux Chambres. La reine, retenue, à ce qu'il paraît par une indisposition, n'a pu venir à Lisbonne. Elle est resté à Quelus, où Mgr le nonce a été lui porter la nouvelle de la mort du roi. On assure qu'elle donne son approbation au décret qui confie la régence à l'infante. Cette princesse est dépositaire de l'autorité royale, jusqu'à ce que l'empereur du Brésil fasse connaître ses intentions. A elle se rallient tous les amis de l'ordre et des principes monarchiques. Si les rênes de l'Etat sont tenues d'une main ferme, il est à croire que la tranquillité publique sera maintenue ».

Dans une lettre du 15 mars, M. de Mérona fait allusion à l'événement de famille qui pourrait tout arranger :

« Les politiques et hommes à projets prétendent que maintenant que D. Pedro a un fils héritier de son trône en Amérique, il cédera celui qu'il a en Europe à sa fille aînée, en la mariant à l'infant D. Miguel. L'idée de ce mariage n'est pas, du reste, nouvelle. Il en a été question plus d'une fois ».

En attendant les instructions de l'empereur du Brésil, le ministre du Portugal en Autriche, crut devoir représenter à Dom Miguel que sa position à Vienne était à la fois plus franche et plus facile et lui conseilla de la conserver, jusqu'à ce que l'on connût les intentions de Dom Pedro, *seul souverain du Portugal*.

Par une dépêche datée de Vienne, 27 mars 1826, le prince de Metternich chargeait le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris, d'informer le gouvernement français du point de vue sous lequel la cour de Vienne envisageait la situation :

« Le gouvernement autrichien considère que le successeur légitime au trône de Portugal était Dom Pedro, empereur du Brésil, son règne a commencé de droit au moment même du décès de son auguste père. La régence désignée par le feu roi est actuellement la seule autorité légalement appelée à gouverner le royaume de Portugal, jusqu'au moment où le souverain légitime en aura disposé autrement ».

Quant à l'Infant Dom Miguel « évidemment redevenu libre de « sa volonté et de ses déterminations ». M. de Metternich ne lui conteste pas des qualités de cœur et d'esprit « mais son retour « actuel en Portugal semble prématuré et de nature à amener des complications ».

A Lisbonne, la Régence ordonnait, par tous les actes de l'autorité publique, l'emploi des anciennes formules, c'est-à-dire celles qui étaient en usage avant qu'une loi de 1815 eût fait du Brésil un État séparé. Ces actes étaient en conséquence expédiés au nom de S. M. Dom Pedro VI, *roi de Portugal et des Algarves*.

L'Infant semblait animé des meilleurs intentions ; il écrivait à sa sœur l'Infante Isabelle-Marie.

« Quoique je connaisse la fidélité inaltérable que la vaillante nation portugaise a toujours eue pour ses souverains légitimes, j'ai pensé cependant qu'il était possible que quelques personnes mal intentionnées cherchassent à fomentier dans ce royaume des troubles criminels, en se servant peut-être de mon nom, pour couvrir leurs perfides desseins.

Dans de semblables circonstances et à la distance où je me trouve du Portugal, j'ai pensé qu'il serait non seulement convenable, mais même absolument nécessaire, d'exprimer par le seul moyen qui fût en mon pouvoir que, bien loin d'autoriser directement ou indirectement toute machination séditieuse, tendant à troubler le repos public, dans notre patrie, je déclare au contraire positivement que personne plus que moi, ne respecte la dernière et souveraine volonté de notre auguste père et seigneur, et que je donnerai toujours ma désapprobation la plus formelle à tout ce qui ne serait pas entièrement conforme aux dispositions du décret du 6 mars de cette année, par lequel S. M. I. et R., que Dieu ait en gloire, a si sagement voulu pourvoir à l'administration publique, en créant une junte de gouvernement pour régir ces royaumes, jusqu'à ce que l'héritier et successeur légitime, notre bien-aimé frère et seigneur, l'empereur du Brésil, ait pris les mesures que dans sa haute sagesse, il jugera convenables. »

Le 30 mai 1826 arrivait à Lisbonne sur un navire du Brésil, un aide-de-camp de l'Empereur, porteur de l'importante nouvelle de la renonciation de dom Pedro au trône de Portugal. L'Empereur déclarait en effet renoncer à tous ses droits en faveur de sa fille aînée l'infante Doña Maria.

La princesse était trop jeune pour régner même nominativement, puisqu'elle n'avait pas dix-huit ans, l'âge de la majorité royale. Jusque-là comment le royaume serait-il administré ? Si la régence était confiée à Dom Miguel, quelles précautions devaient être prises pour assurer son mariage et pour le cas où doña Maria, sa nièce, viendrait à mourir sans enfants ?

La séparation des deux pays satisfaisait l'opinion publique. Cependant le parti libéral, tout en fondant des espérances sur dom Pedro, se rendait compte que ce prince ne pourrait pas être souverain constitutionnel dans un royaume et roi absolu dans un autre, il redoutait l'arrivée de Dom Miguel au pouvoir. Malgré les quelques années écoulées depuis la tentative de Lisbonne, personne n'avait oublié l'aspect peu séduisant du second fils de Jean VI, on connaissait son caractère emporté et ses idées rétrogrades. Les modérés s'efforçaient de faire pénétrer dans la population leurs antipathies et leurs appréhensions, mais leur parti, quoique composé d'hommes recommandables par leurs services ou leurs vertus, n'avaient aucun moyen d'action en dehors de la bourgeoisie.

L'armée était beaucoup mieux disposée pour Dom Miguel. Dans plusieurs régiments, ce vœu s'était déjà hautement manifesté. Le clergé lui était également favorable. Quant à la noblesse, généralement pauvre, elle ne tenterait pas d'opposition et se soumettrait, toute disposée à quêter les faveurs de la cour. La masse de la nation restait inerte, ne s'occupant nullement de la chose publique.

Le duc de Rauzan arriva à Lisbonne le 9 juillet pour prendre possession de ses fonctions de ministre de France. Après avoir présenté ses lettres de créance le 14 juillet à la Régente, il se rendit compte promptement de la situation et informa son gou-

vernement qu'une certaine agitation se manifestait en faveur de Dom Miguel, surtout parmi les troupes.

A Chaves, province de Tras-os-Montes, il y eut une tentative pour renverser le gouvernement de la Régence. Les conjurés étaient pour la plupart des officiers réformés. Le général Correa, gouverneur de la province, dissipa les premiers attroupements, avec la cavalerie. Les émeutiers perdirent confiance et s'enfuirent dans la campagne, où ils se dispersèrent sans qu'on pût ou qu'on voulût s'emparer d'eux. Les factieux avaient poussé le cri de « Vive le roi absolu ! Mort aux constitutionnels ! »

L'opinion ne s'émut pas de cette tentative, mais le ministère estima qu'il devait se retirer. Un nouveau cabinet fut formé. Le portefeuille des affaires étrangères fut confié à M. d'Almeida, celui des finances à M. de Sobral, l'intérieur à M. Trigoso ; le général Saldanha eut la guerre, M. d'Alquitello, la marine ; M. de Mello Brenner, ministre de Portugal à Paris, fut appelé au ministère de la justice.

M. de Damais écrivait à M. de Rauzan le 18 août :

« Il nous a semblé, relativement à l'infant dom Miguel, qu'il était préférable qu'il restât à Vienne jusqu'à ce que les premiers mouvements de cette révolution intérieure venant à se calmer, il pût revenir à Lisbonne, comme le conciliateur général et le modérateur de tous les partis, mais la décision que la Régence a prise dans son propre intérêt sur la durée du temps pendant lequel elle doit conserver le pouvoir nous a fait prévoir la possibilité que l'infant dom Miguel en prenne occasion pour différer de prêter serment à la constitution dans le cas où ce serment viendrait à lui être demandé. »

L'Infant avait été évidemment très sollicité de prêter le serment, mais sans donner de raison, il différait toujours et s'il ne cherchait pas personnellement à entretenir l'agitation en Portugal, du moins il ne désavouait plus les amis impatientes et maladroits, qui se consacraient à cette déplorable tâche. C'est ainsi qu'il apprenait sans protester que quelques centaines de soldats portugais avaient abandonné leurs garnisons pour franchir la frontière et se grouper à Villanova de la Serena, en Espagne,

autour du brigadier général Magesso, qui leur avait donné l'exemple de l'indiscipline, en proclamant Dom Miguel, seigneur roi de Portugal.

L'empereur d'Autriche intervint personnellement et avec beaucoup de fermeté pour faire cesser l'attitude équivoque du frère de dom Pedro, celui-ci dut céder aux conseils pressants de François II, et prêta serment de fidélité à la charte constitutionnelle de la monarchie portugaise le 4 octobre 1826. Le baron de Villasecca, ministre du Portugal à Vienne, en informait dans ces termes le gouvernement de la Régente :

« Depuis le retour de S. M. l'Empereur de Schoenberg à cette cour, non seulement les affaires arriérées, mais aussi la présence de S. A. le grand-duc de Toscane et d'autres princes de la famille impériale qui se sont trouvés ici en même temps, ont empêché ce souverain d'avoir un entretien sérieux avec le sérénissime infant dom Miguel relativement au serment de Son Altesse.

« Heureusement cet entretien a eu lieu et les conseils que ledit monarque a donné en cette occasion à Son Altesse Royale l'Infant, ont procuré à celui-ci la consolation de voir confirmées par un souverain aussi sage et aussi prudent ses *propres intentions*, qui étaient de se conformer en tout à la volonté souveraine du Roi notre maître.

« En conséquence, le sérénissime infant Dom Miguel a prêté, dans la journée du 4 de ce mois, le serment pur et simple à la charte constitutionnelle, décrétée et octroyée par le Roi notre maître à la nation portugaise le 29 avril de l'année courante.

« Ce serment, écrit et signé de la propre main de Son Altesse, a été prêté entre mes mains, en présence du vicomte de Rezende, ministre de Sa Majesté l'Empereur du Brésil, que Son Altesse a voulu rendre témoin de cet acte solennel, en se réservant de transmettre directement l'acte du susdit serment à son auguste frère, attendu que c'est le Roi notre maître qui l'avait exigé de lui. Immédiatement après, Son Altesse de son côté et moi, en ma qualité de fondé de pouvoirs de la reine notre souveraine, D. Maria II, nous nous sommes adressés à Sa Sainteté pour obtenir la dispense de parenté qui existe entre cette Auguste princesse et le sérénissime infant D. Miguel afin de procéder à la célébration des fiançailles qui seront faites aussitôt que la dispense sollicitée sera arrivée. »

« Baron de Villasecca. »

Avant que la prestation de serment ne fût connue en Portugal, un ami trop ardent de Dom Miguel, le marquis de Chaves tenta un soulèvement en sa faveur. Le 5 octobre, à Villareal, province de Porto, M. de Chaves réunissait trois ou quatre cents paysans armés et proclamait roi Dom Miguel. Des cris de « Mort à Dom Pedro » étaient proférés, les insurgés tentèrent inutilement de gagner la troupe qui, à la voix de ses officiers, les chargea à la bayonnette et les dispersa. Le marquis de Chaves s'enfuit précipitamment jusqu'à Soyares, où il chercha à organiser la résistance.

La session des Chambres s'ouvrait le 30 octobre par un discours de la Régente, qui rappelait les progrès accomplis en Portugal par son père et par ses aïeux. Elle y faisait allusion au serment que venait de prêter Dom Miguel à la Constitution. La Régente ajoutait que l'Infant s'était adressé immédiatement à Sa Sainteté pour obtenir la dispense nécessaire, après la réception de laquelle doivent être célébrées ses fiançailles avec la Reine Doña Maria.

Le maréchal Beresford arriva en octobre, envoyé par le gouvernement anglais sans mission apparente, mais en réalité pour surveiller la situation et s'efforcer d'en tirer parti au profit de son ambitieuse patrie. Il se mettait en relation avec les généraux en résidence à Lisbonne et bientôt le bruit courait qu'il venait prendre le commandement de l'armée portugaise.

Le cabinet de Madrid usait d'une singulière indulgence à l'égard des déserteurs portugais, auxquels ses fonctionnaires accordaient asile, au lieu de les rejeter sur la frontière. A la faveur de cette protection, les déserteurs quittèrent l'Estramadure, entrèrent sur le territoire portugais, pénétrèrent dans Villaviciosa, y firent prisonnier un escadron de cavalerie et pillèrent le trésor de la maison de Bragance. le tout aux cris de : « Vive le Roi Dom Miguel ! »

Dans la première quinzaine de décembre, le comte de Villafior, fidèle à la Régente, marchait avec quelques troupes sur les insurgés, commandés par un officier réformé nommé Magessi.



qui se prétendait sujet dévoué de Dom Miguel, les atteignait près de Portalègre et les rejetait en Espagne, où l'opinion publique et même le gouvernement continuait à les favoriser.

L'attitude du cabinet de Madrid provoqua l'étonnement de l'Europe. Le baron de Damas s'en faisait l'interprète, dans sa dépêche à M. de Rauzan :

« Il paraît que de Madrid, on avait envoyé à Dom Miguel une note dont l'objet était de combattre les droits de l'empereur Dom Pedro, sur la couronne de Portugal, au profit de l'Infant qu'on représenterait comme le seul roi légitime, la Cour de Vienne a pris soin de réfuter cette note par un mémoire qui établit très clairement la validité du titre, en vertu duquel l'empereur du Brésil a disposé de ce trône de Portugal. A cette occasion, l'Infant a renouvelé la reconnaissance qu'il avait faite des droits de son frère et souverain. Il est bon que vous fassiez connaître cette circonstance qui doit contribuer à tranquilliser le gouvernement portugais. »

La session se prolongea jusqu'à la fin de janvier. Quelques jours avant la clôture, la Chambre des Pairs adressait à Dom Pedro un message dans lequel elle rappelait la situation affligeante du Portugal, et indiquait la solution désirée :

« La Chambre pense que l'unique remède est de voir se réaliser promptement le don inappréciable que dans l'excès de sa grandeur généreuse, Sa Majesté a daigné nous faire, en nous envoyant au plus tôt notre Auguste Reine Très-Fidèle Marie II espoir de la gloire et du bonheur du Portugal.

« La Chambre est persuadé que la présence de cette auguste personne arrivant même en Portugal, pendant sa minorité, réunira à l'instant autour de son trône tous les membres de la famille portugaise, comme autant de fils autour de leur mère, qui béniront le jour de son retour comme celui de leur bonheur. Qu'elle, et seulement elle, sera notre centre d'union, que les factions et les partis, cesseront aussitôt et qu'il n'y aura plus dans tout le Portugal, qu'un seul esprit et une seule volonté nationale. »

L'empereur Dom Pedro écrivait de Rio, le 19 février, à son beau-père l'empereur d'Autriche :

« Je désire extrêmement que mon frère vienne à Rio-de-Janeiro, comme je l'ai déjà communiqué à V. M., et à lui afin qu'il parte d'ici avec ma fille pour le Portugal, laquelle je désire beaucoup lui remettre personnellement

« Je prie V. M. que, faisant de cette lettre l'usage qui lui paraîtra convenable, elle fasse connaître à mon frère que je suis d'accord avec S. M. afin qu'il ait pleine confiance en moi, et aille être Régent du royaume de Portugal, selon la forme de la Charte constitutionnelle donnée par moi, soutenant en même temps, comme il lui appartient, les droits de ma fille, afin de lui remettre les rênes du gouvernement au temps fixé par la loi, ainsi que je l'espère de son honneur et probité

« L'arrivée de mon frère avec ma fille en Portugal influera le plus possible sur les affaires, non seulement du Portugal, mais de toute la péninsule. Il prendra immédiatement compte de la régence, administrera la justice et gouvernera le royaume, conformément à la Charte constitutionnelle donnée par moi et jurée par lui, et la paix la plus sincère dissipera tout et chaque projet opposé au système juré.

« Il est de mon devoir de prévenir V. M. du reste de mon plan ; mon frère en Portugal, avec ma fille et en même temps ma sœur Isabelle, ne sont pas compatibles, non pas à cause d'elle, mais à cause de ceux qui, à couvert de sa présence ou de son nom, chercheraient à faire naître des troubles, pas immédiatement peut-être, mais dans la suite des temps. C'est pour cette raison que je l'appelle près de moi, afin qu'elle prenne soin de Ma Maison qui se trouve par l'irréparable perte de ma Léopoldine, fille de V. M., qui sera toujours regrettée par moi, sans que j'aie personne qui la gouverne spécialement et prenne un soin plus particulier de l'éducation de mes filles. S'il est permis de le dire à V. M., il me paraît que de la manière que je viens d'exposer, je satisfais à sa volonté et à ses prétextes que je respecte beaucoup, ainsi qu'à ma manière de penser sur le mode de sauver le Portugal et de soutenir sur son trône la Reine ma fille et la petite-fille de V. M., de laquelle je suis, etc.

« Pedro. »

Le Portugal était en en proie à un état de torpeur des plus inquiétants. La Régente, malade, découragée, restait forcément au-dessous de son rôle. L'opinion publique le lui reprochait, s'irritant de ce que le gouvernement ne tentait aucune réforme. Sur la frontière, les réfugiés portugais se maintenaient toujours groupés, sous la protection des commandants militaires espagnols, auxquels les autorités portugaises adressaient d'inutiles

représentations. Les troupes désiraient l'arrivée de Dom Miguel, pour lequel elles affichaient de bruyantes sympathies.

Bientôt on ne s'en tint plus aux discours de places publiques et aux manifestations de casernes. Le 1<sup>er</sup> mai 1827, à Elvas, l'infanterie se soulevait en grande partie et proclamait l'Infant Dom Miguel. Le général Calla, à la tête de la cavalerie restée fidèle, se retirait dans le fort de la Lippe, rentrait ensuite dans la ville de vive force et apaisait ainsi la sédition.

L'Infante régente était dans un état de fatigue tel qu'elle recevait l'extrême-onction le 5 mai, puis elle allait beaucoup mieux et dans les premiers jours de juin, cette princesse, à la surprise générale, provoquait la démission de ses ministres : MM. d'Almeida, de Sobral, l'évêque de Viseu et de Moura Cabral. Le nouveau ministère était composé de MM. de Palmella, aux affaires étrangères, comte de Lorizaa, aux finances, vicomte de Santarem, à l'intérieur, l'évêque des Algarves, à la justice. M. de Villareal était nommé ambassadeur à Londres, M. d'Almeida à Paris. A la fin de juillet, le comte de Ponte prenait possession du ministère de la guerre. Ces nominations n'avaient d'ailleurs qu'un caractère provisoire. Le 6 septembre, la Régente destituait le vicomte de Santarem et confiait les portefeuilles des affaires étrangères et de la guerre à M. Candidoxavier, les finances à M. Carvello et l'intérieur à M. Gonvea Durao.

Quel chaos dans un pays ainsi administré et comme tous les vrais patriotes s'inquiétaient à juste raison de l'avenir!

Dans son numéro du 10 octobre, la *Gazette de Lisbonne* publiait à sa partie officielle un document intéressant dont voici la traduction :

« S. A. R. l'Infante régente a reçu par le navire le *Camoens*, arrivé à Lisbonne, le 8 de ce mois, une lettre de son auguste frère Dom Pedro IV, dans laquelle S. M. envoie à S. A. R. une copie du décret par lequel elle a jugé à propos de nommer S. A. R. l'Infant Don Miguel, son lieutenant dans la régence de ces Royaumes.

« Ce décret est conçu dans les termes suivants :

*Décret :*

« Par de nombreux et de très puissants motifs dignes de ma sollicitude royale, attendu que le salut et la sûreté de l'Etat sont et doivent toujours être la suprême loi pour tout souverain, qui ne veut que le bonheur de ses sujets, et prenant en considération l'intelligence, l'activité et la fermeté de caractère de l'Infant D. Miguel, mon frère bien aimé, je juge à propos de le nommer mon Lieutenant, en lui concédant tous les pouvoirs qui m'appartiennent comme roi de Portugal et des Algarves, et qui se trouvent désignés dans la Charte constitutionnelle, pour qu'il gouverne et régissent les deux royaumes, conformément à ladite Charte. »

La même *Gazette de Lisbonne*, dans son numéro du 27 octobre 1827, publiait un article des plus optimistes, qui se terminait ainsi :

« Le gouvernement reçoit de toutes parts les nouvelles les plus satisfaisantes. L'ambassadeur de S. M. Britannique dans cette capitale a donné à S. A. Sérénissime l'Infante Régente, par ordre de sa cour, la confirmation la plus positive des dispositions favorables de S. A. le Sérénissime Seigneur Infant D. Miguel. *Son Altesse accepte le gouvernement du Portugal sous les conditions prescrites par son auguste frère, et vient régir ce royaume avec la ferme résolution de faire tout ce qui dépendra d'Elle pour maintenir les institutions octroyées à la nation par Sa Majesté le Seigneur Dom Pedro quatre et auxquelles par son serment Son Altesse s'est liée religieusement.* Tout ce que le gouvernement reçoit de Vienne s'accorde avec cette communication. S. A. le Sérénissime Seigneur Infant D. Miguel jouit de la meilleure santé et on a toute raison de croire que d'ici à peu de temps une proclamation de cette auguste prince fera connaître à la nation d'une manière précise ses royales intentions. »

Le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, écrivait au duc de Rauzan, à la date du 30 octobre :

« D'après les communications que le cabinet de Vienne a adressées en date du 19 au gouvernement anglais et dont lord Granville m'a donné connaissance, l'Infant devait partir sous peu et passer par Paris et Londres. Il a écrit à sa sœur pour l'inviter à lui envoyer deux bâtiments portugais, qui puissent le conduire à Lisbonne. Il lui a en même temps annoncé formellement qu'il maintiendrait la Charte, en lui enjoignant de donner à cette disposition toute la publicité possible. Il accordera une amnistie, mais il ne croit devoir publier aucun acte tant qu'il sera hors du territoire portugais.

« Il promet de faire pour sa sœur ce qui lui sera le plus agréable. Il a montré quelque répugnance à prendre le titre de lieutenant-général du royaume. Malgré quelques observations de l'ambassadeur d'Angleterre et pour tout concilier, il s'est décidé à prendre le titre de Lieutenant-régent. Du reste il adopte la proposition du Cabinet de Londres, approuvée par le gouvernement du Roi et la Cour de Vienne, dont je vous ai donné la substance dans mes dernières dépêches, savoir la lettre à l'empereur du Brésil avec réserve de ses droits, l'amnistie, le serment à la constitution, etc.

« Signé : Baron de Damas. »

La crise monétaire, qui s'aggravait, nécessitait une nouvelle session parlementaire. Les Chambres se réunirent le 2 janvier avec beaucoup d'apparat et sans désordre. Notre représentant à Lisbonne rendit compte au comte de la Ferronays, qui venait de succéder dans les premiers jours de janvier à M. de Damas, comme ministre des affaires étrangères, que la Régente avait prononcé un discours peu rassurant sur l'état des finances, puisqu'il ne proposait aucun remède pratique. La Chambre des députés s'occupait d'une loi sur la liberté de la presse, celle des Pairs faisait une enquête sur quatre de ses membres qui avaient pris part aux troubles du mois de juillet ; ces recherches ne pouvaient avoir que des inconvénients. Le discours de l'Infante régente annonçait l'arrivée prochaine de Dom Miguel, que la confiance du Roi appelait à la régence du Royaume et dont les fiançailles allaient être célébrées avec Doña Maria. Une adresse de félicitations fut aussitôt adressée par les Cortès à l'Infant, qui répondait de Londres le 9 janvier, en faisant allusion à son prochain mariage.

« Ce lien heureux remplit les vœux paternelles de mon auguste frère et seigneur, ainsi que les miennes mêmes, et affermira, si le Tout-Puissant nous vient en aide, la paix du royaume et la prospérité de la nation portugaise. »

Le 22 février 1828, Dom Miguel débarquait à Lisbonne. Le prince arrivant inopinément, il y avait peu de public. En descendant à terre, il reçut les hommages des autorités de la ville

et du cardinal patriarche, il monta en voiture avec les deux infantes ses sœurs et se rendit à l'Ajuda où il vit la Reine ; le soir et le lendemain, il admit au baise-main tous ceux qui se présentèrent. Quelques cris de « *Vive le roi dom Miguel, Vive le roi Miguel I<sup>er</sup>* » furent poussés autour du palais, mais selon l'impression personnelle de notre représentant, ils n'avaient en aucune manière l'apparence de l'expression d'un vœu national, et l'on ne s'est montré autour du prince nullement disposé à les encourager. Dans les premiers jours, il y avait un peu d'hésitation, la Régente avait cessé de donner des ordres et son frère ne voulait encore prendre aucune initiative.

Le 26 février, l'Infant reçut le corps diplomatique ; le même jour, il prêtait le serment prescrit par la charte mais d'une *voix très basse*, ce qui faisait dire aussitôt qu'il ne le prêtait pas en réalité.

A la tête du nouveau ministère, était placé le duc de Cadaval. Les autres ministres étaient M. de Villareal à la guerre, et par intérim aux affaires étrangères, le comte de Lonzaa aux finances, les desembargadores Leito et Furtado à la justice et Furtado.

Bientôt on vit graviter autour de l'Infant et de son entourage intime une bande d'officiers en disponibilité, de fonctionnaires révoqués et de gens turbulents, quelques-uns mêmes appartenant à la plus basse populace. Ils stationnaient devant le palais, criaient « *Vive le Roi absolu !* » et forçaient les gens qui venaient à la cour de crier avec eux, les frappant et les insultant. Le comte d'Acunha fut maltraité, le général de Cala, gouverneur de la province, insulté et menacé, le cardinal patriarche eut les glaces de sa voiture brisées. La troupe de ligne, de garde au palais, fut assaillie et pendant plusieurs jours, les désordres continuèrent. Le comte de Villareal, ministre de la guerre, effrayé de ces désordres et les blâmant, donna sa démission. On le conserva au ministère des affaires étrangères et le comte de Rio Pardo le remplaça à la guerre.

Le prince de Schwartzemberg, ministre d'Autriche, fut un jour en butte aux outrages de la foule, il s'en plaignit et n'ob-

tint aucune satisfaction. Il en référa à ses collègues du corps diplomatique, qui, mécontents et effrayés de ces désordres, tentèrent une démarche pour les faire cesser. Le ministre d'Angleterre fut choisi pour adresser des représentations à l'Infant qui paraissait à tous, sinon l'inspirateur, du moins le protecteur des hommes de désordres. Sir A'Court, le futur lord Heytersburg, avait accepté cette mission, mais devant l'avis de sa nomination à la légation de Saint-Petersbourg, il crut pouvoir se dérober à la désagréable mission qui lui était échue. Fort heureusement son successeur Sir Frédéric Lamb, s'offrit à faire entendre au Régent les plaintes du corps diplomatique.

Il saisit le prétexte de la présentation de ses lettres de créance à Dom Miguel pour se plaindre, non sans vivacité, des scènes scandaleuses qui s'étaient passées et de l'appui que le prince semblait donner aux factieux, au mépris des engagements pris envers S. M. R. et toutes les puissances. Dom Miguel manifesta un grand dépit et tenta d'interrompre son interlocuteur qui, avec son flegme britannique, ne se laissa pas démonter et remplit sa mission en conscience, malgré les gestes d'impatience de l'Infant. Sir Frédéric Lamb avait le droit de se faire écouter, car il apportait avec lui une somme de cinquante mille livres sterling, qui représentait la moitié d'un emprunt contracté par la maison Rothschild, en faveur du Portugal, sous la garantie de l'Angleterre.

La possession de ce trésor allait permettre à Dom Miguel de presser le départ des troupes anglaises et, avec le concours de la garnison de Lisbonne, de rester maître de la situation.

La population, ou pour mieux dire la populace, acclamait le jeune prince dès qu'il apparaissait. Une manifestation tumultueuse, aux cris de « Vive le Roi absolu ! » se produisit lors de la présence de Dom Miguel à une cérémonie religieuse, dans S.-Antonio-da-Fé.

Le ministre d'Angleterre vint faire de nouvelles représentations, et rappela au prince les promesses qu'il avait faites à son gouvernement, ainsi qu'au Cabinet de Paris, de respecter les

droits de son frère et de la Reine Doña Maria. Sir Lamb ajouta même qu'en présence des désordres et des abus de l'heure présente, il ne se croyait pas autorisé à remettre les fonds à Dom Miguel.

Les membres du corps diplomatique approuvèrent hautement l'attitude de leur collègue et le ministre de France ne fut pas le dernier à le déclarer. Malheureusement un deuil de famille obligea le duc de Rauzan à rentrer en France pour un congé illimité. Pendant son absence, le roi de France chargeait le baron Durand de Mareuil, ministre à Washington, de remplir à Lisbonne les fonctions de ministre plénipotentiaire. En attendant la légation était gérée par le comte de Vaudreuil, premier secrétaire.

Dom Miguel avait été profondément blessé de la communication de Sir Lamb. Il dissimula tant que les troupes anglaises n'eurent pas quitté le Portugal ; mais aussitôt après, il se résolut à brusquer les choses.

Il notifia aux Chambres, le 14 mars 1828, un décret daté du 12, prononçant la dissolution de la Chambre des députés. Le Parlement enregistra le décret sans protestation ; mais tous les esprits sages, à Lisbonne et dans les provinces, s'inquiétèrent de cette mesure que rien ne justifiait. Dans les rues de la capitale, les bourgeois manifestaient ouvertement leur mécontentement et leurs inquiétudes. Cette émotion augmenta, lorsque les journaux de Lisbonne publièrent les multiples adresses des municipalités suppliant le Régent d'abolir la charte et de prendre le titre de roi. Il circulait aussi dans tout le royaume de nombreux écrits où les auteurs, qui gardaient l'anonyme ; établissaient les droits du prince au trône de Portugal, d'après l'ancienne loi de Lamego, consacrée de nouveau par les Etats de Lisbonne en 1641. Dom Pedro en acceptant une couronne étrangère, avait virtuellement renoncé à celle de Portugal et ne pouvait dès lors donner une constitution, ni conférer à sa fille des droits qu'il n'avait pas. Dom Miguel était ainsi délié des engagements qu'il avait pu ou paru contracter envers les gouvernements étrangers



A Beira, à Villaviciosa, à Borba et à Aronchez, les partisans de D. Miguel se livraient aux désordres les plus répréhensibles, injuriant et menaçant tous ceux que l'on soupçonnait d'hostilité ou même de tiédeur, exigeant l'élargissement des prisonniers, pénétrant de vive force dans les édifices gouvernementaux etc. Une nouvelle protestation du corps diplomatique, était à prévoir, Dom Miguel voulut payer d'audace et prétendit, dans une circulaire adressée aux représentants des gouvernements étrangers, qu'aucune responsabilité ne lui incombait.

Nous reproduisons la communication que reçut la légation de France.

« Le soussigné, ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a reçu de S. A. R. l'infant régent, l'ordre le plus positif de faire savoir à M. le comte de Vaudreuil, chargé d'affaires de France, que, malgré les mesures les plus efficaces prises par le gouvernement de S. A. R. pour contenir dans ses limites l'esprit public de tout le royaume, en évitant la possibilité d'une guerre civile, que l'emploi des moyens coercitifs aurait amenée, il n'a pas été possible aujourd'hui de contenir l'esprit public de cette capitale, et que des mouvements tumultueux ont éclaté auprès du Sénat municipal (Senado da Camara).

« Mais non-seulement les autorités constituées ont employé tous les moyens praticables dans des circonstances aussi délicates, mais S. A. R., par une détermination spontanée prise par Elle, et consignée dans un décret, a désapprouvé de semblables actes illégaux.

« Le soussigné, communiquera bientôt à M. le comte de Vaudreuil, les pièces officielles. qui ont rapport à ces événements, et il profite, etc.

« Vicomte de Santarem.

« Palais de Ajuda, le 25 avril 1828 ».

M. de Vaudreuil accusa réception en ces termes :

« Le soussigné, chargé d'affaires de France, a reçu la note par laquelle Son Excellence. M. le vicomte de Santarem, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, lui a donné connaissance, d'après les ordres de S. A. R. Monseigneur l'infant, des événements qui ont troublé la tranquillité de la capitale, ainsi que des mesures que

Le gouvernement de S. M. T. F., a cru devoir adopter dans ces circonstances.

« Le soussigné s'empressera d'informer son gouvernement de la désapprobation spontanée et immédiate que S. A. R. Monseigneur l'infant régent a donné à ces actes illégaux, et transmettra également à Sa Cour les pièces officielles, dont S. Exc. M. le vicomte de Santarem, lui annonce la communication.

« Le soussigné profite, etc.

« Lisbonne, le 26 avril 1828.

Lord Dudley, ministre des affaires étrangères, se fit l'interprète du mécontentement du gouvernement anglais, dans une dépêche adressée au ministre du Portugal à Londres, qui se terminait ainsi :

« Le soussigné a, en conséquence, reçu l'ordre de Sa Majesté, d'informer S. Exc. le marquis de Palmella, que les événements et les suites trop manifestes qu'on en redoute, ont excité l'anxiété de Sa Majesté pour le sort du Portugal et pour le bien-être et le bonheur de Son Altesse Royale elle-même. Le soussigné ne cache pas à Son Excellence que cette anxiété n'a point été dissipée dans l'esprit des ministres de Sa Majesté, par la lecture des extraits de la dépêche du vicomte de Santarem, qui accompagnaient la note de Son Excellence, du 6 courant. L'impression produite par de pareils actes, incompatibles avec les serments réitérés et avec les promesses tant de fois renouvelées par un prince, ne saurait être effacée par la dépêche d'un ministre, qui déclare que les intentions de son maître ne sont point telles que l'indique avec trop d'évidence, toute la tendance des mesures de son gouvernement depuis qu'il en a pris les rênes.

« Dans ces circonstances, Sa Majesté attend le résultat des événements actuels en Portugal sans impatience, mais avec une anxiété proportionnée à l'intérêt qu'elle éprouve invariablement pour le bonheur et la tranquillité de ce royaume, et à l'idée que Sa Majesté s'est faite du risque auquel tous ces avantages se trouvent exposés, ainsi que la sûreté et l'honneur de Son Altesse Royale, etc.

« Dudley ».

(*Supplément à la collection des traités*, t. XXIV, p. 477-478).

Les choses allaient se précipiter. Le Sénat de Lisbonne, cédant aux sollicitations de la faction migueliste, suivit l'exemple que

lui donnaient les « Camaras » des provinces. Il remit à l'Infant une adresse le suppliant de prendre la couronne ; la délégation fut accompagnée au palais par une foule qui vociférait : « Vive le Roi absolu ! » L'Infant répondit par une proclamation, qui fut aussitôt affichée, dans laquelle on relevait cette phrase :

« Je juge à propos de répondre que ma propre dignité et l'honneur de la nation portugaise, exigent que les objets aussi graves que ceux qui font le sujet de ladite représentation soient traités par les voies légales établies par les lois fondamentales de la monarchie, et non d'une manière tumultueuse, ainsi que cela a malheureusement eu lieu, dans l'année 1820. »

L'Infant était peut-être sincère dans ses déclarations, mais il devait singulièrement les oublier, « ces lois fondamentales de la monarchie », ces lois qui le séparaient du trône si ardemment convoité.

Le 28 avril, par une coïncidence qui n'était que le résultat d'une vaste conspiration, il était proclamé roi à Coimbra, Aveiro, Setubal, Vianna et Villafranca. Dom Miguel s'opposa à ce que l'ordre fût rétabli dans ces villes, mais il continua à faire publier les décrets en se qualifiant de *Régent*, tandis que les autorités les exécutaient au nom du *Roi Dom Miguel*. Lisbonne était tranquille en apparence, mais les partisans de l'Infant s'agitaient sans cesse et s'efforçaient de provoquer des manifestations en sa faveur.

Un homme de beaucoup de sens et qui devait rendre de signalés services, M. Blanchet, vice-consul gérant du Consulat de France, crut devoir informer directement le ministre de ce qui se passait à Lisbonne :

« Depuis le 25 de ce mois, des registres sont ouverts à la Chambre municipale de Lisbonne, pour recevoir les signatures des Portugais qui adhèrent aux vœux exprimés dans son adresse.

*Et en caractères chiffrés :*

« Personne n'ignore que cette adresse est l'ouvrage du gouvernement et qu'elle a été préparée, ainsi que les mouvements de la populace, par un membre du Sénat qui, depuis quinze jours, en conférait secrètement avec la reine et avec le ministre de l'intérieur ».

M. Blanchet donnait des détails précis : Dans le premier moment, il n'était donné de signatures que par des hommes de la lie du peuple. Pour augmenter le nombre de ces signatures, on admettait jusqu'à des femmes à donner les leurs : on forçait les passants à monter à l'Hôtel-de-ville afin de s'inscrire bon gré malgré, sur les registres. Plus tard, y figurèrent tous ceux qui craignaient que l'absence de leurs noms ne soit remarquée, les agents du gouvernement qui voulaient conserver leur emploi et surtout tous les ambitieux qui cherchaient à se faire un mérite de leur empressement.

Les hommes de désordre avaient adopté, comme signe de ralliement, le ruban rouge et bleu de la cocarde portugaise, porté en bracelet ou à la boutonnière et malgré les actes officiels qui défendaient toute insulte et toute voie de fait pour opinions politiques, ils injuriaient et attaquaient même, dans les rues et dans les lieux publics, ceux qui ne l'avaient pas encore arboré, les forçant à crier : « Vive le roi absolu ! » Il en résultait journellement des rixes, souvent accompagnées de vols et qui se terminaient ordinairement par l'arrestation des libéraux ou de ceux qui étaient signalés comme tels.

Dans les derniers jours du mois d'avril les manifestations miguelistes se multiplièrent, sous l'active impulsion des amis de l'Infant, à Coïmbre à Sétalba et à Vianna. Dans les villes de Porto et de Braga, ces tentatives échouèrent devant la fidélité de la garnison et devant la sagesse de la population. Pour prévenir de nouveaux attentats contre la paix publique, quelques hommes énergiques essayèrent d'organiser une junte de résistance, à la tête de laquelle on plaça le nom vénéré de l'Infante Isabelle.

Pour briser les derniers obstacles, Dom Miguel résolut de convoquer les États et de leur imposer la réalisation de ses désirs. Le bruit en transpira et le corps diplomatique s'en émut. Le baron Durand de Mareuil, qui venait d'arriver pour prendre possession de la légation de France, et avant de présenter ses lettres de créance à l'Infant Régent, informa en toute hâte son

gouvernement des craintes de ses collègues et de celles qu'il éprouvait personnellement ;

« J'ai vu M. le vicomte de Santarem, mais avant de me rendre chez lui, j'avais eu successivement la visite l'ambassadeur d'Angleterre, du comte de Bombelles, du chevalier de Campuzano, de M. de Royer, ministre de Prusse et du chargé d'affaires de Russie qui, tous, s'étaient montrés d'accord à reconnaître que la mesure annoncée comme prochaine, d'une convocation des Cortès serait un acte si formel d'usurpation du pouvoir royal, une dérogation si complète du système actuel du gouvernement que, si elle avait lieu, il leur deviendrait impossible de sanctionner plus longtemps par leur présence officielle et par un silence absolu un tel mépris des engagements contractés, une destruction si complète de la loi même sur laquelle reposait l'autorité du régent ».

Le ministre de France se rend à l'audience que lui accorde le régent, et lui remet ses lettres de créance. En lui exprimant l'intérêt que porte son souverain à la prospérité du Portugal et le désir de voir se maintenir et prospérer les relations de bonne amitié qui existent entre les deux pays. M. de Mareuil fait une allusion pleine de tact aux *convenances de l'Europe*. L'Infant sourit et remercie. En rentrant à son hôtel, l'envoyé du roi Charles X trouve une note datée de la veille, adressé au comte de Vaudreuil qui gérait précédemment la légation. Cette note signée au nom du vicomte de Santarem, ministre des affaires étrangères du Portugal, contenait la copie du décret de convocation des trois ordres :

« Moi, infant régent, aux juges et aux membres des municipalités, salut !

« Pour déterminer l'application de points graves du droit portugais et pour voir ainsi se rétablir la concorde et l'ordre public, et faire prendre aux affaires importantes de l'Etat la stabilité et la direction qui leur conviennent, j'ai résolu de convoquer des Cortès, en cette ville de Lisbonne, dans l'espace de trente jours, à compter de la date de cette lettre. Je vous recommande, aussitôt sa réception, de procéder dans la forme usitée, à l'élection d'un ou plusieurs procureurs, suivant qu'il

vous appartiendra d'après les dernières élections. Je vous recommande également le choix de personnes de bonnes mœurs, riches, craignant Dieu, amies du trône et zélées pour le bien public.

« Palais d'Ajuda, le 6 mai 1828. »

La réponse du ministre de France ne se fit pas attendre. Elle fut nette et résolue :

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne, vient d'avoir connaissance de la note en date du 6 de ce mois, que S. Exc. M. le vicomte de Santarem a adressée à M. le comte de Vaudreuil. La communication qui en est l'objet met le soussigné dans la *nécessité de regarder ses fonctions diplomatiques comme suspendues*, d'en référer à sa cour et d'attendre ses ordres. Le soussigné a l'honneur d'offrir à Son Excellence, M. le vicomte de Santarem, les assurances de sa très haute considération.

« Le baron de Mareuil.

« Lisbonne, le 8 mai 1828 ».

L'attitude du représentant de la France servit d'exemple aux autres membres du corps diplomatique ; tous déclarèrent qu'ils ne pouvaient approuver par un assentiment tacite une violation de la Constitution et une mesure qui mettait en question les droits de Dom Pedro et de sa fille. Leurs réponses furent identiques à la lettre de M. de Mareuil :

« Lisbonne, ce 8 mai 1828.

« Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, a reçu la note en date du 6 de ce mois, que S. Exc. le vicomte de Santarem, ministre d'Etat et secrétaire pour les affaires étrangères, lui a fait l'honneur de lui adresser. La communication qui en est l'objet, met le soussigné dans la *nécessité de regarder ses fonctions diplomatiques comme suspendues*, d'en référer à sa cour, et d'attendre ses ordres.

« Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à Son Excellence les assurances de sa considération très distinguée.

« F. Lamb ».

« L'archevêque de Petra, nonce apostolique, vient de recevoir la note du 6 de ce mois, que S. Exc. M. le vicomte de Santarem, ministre

secrétaire d'Etat des affaires étrangères, a voulu lui faire l'honneur de lui adresser. L'objet de cette note met le soussigné dans la nécessité de regarder comme suspendues ses fonctions diplomatiques, d'en référer à son gouvernement et d'attendre ses ordres.

« En cette occasion, le soussigné a l'honneur de réitérer à Son Excellence, les sentiments de son estime la plus distinguée et de sa haute considération.

« Lisbonne, 8 mai 1828.

« A.; archevêque de Petra,  
« Nonce apostolique ».

Les ministres d'Autriche, de Prusse et d'Espagne et le chargé d'affaires de Russie firent des réponses identiques. Le gouvernement français, bien informé par ses agents, prévoyait les désordres qu'entraînerait l'avènement de Dom Miguel. En conséquence, le comte de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères, adressait à M. de Marcuil la dépêche suivante :

« Monsieur le baron, les dernières nouvelles de Lisbonne, nous annoncent que Dom Miguel a l'intention de se faire proclamer roi. Dans ce cas, il est probable que les cours qui ont des ministres en Portugal prendront le parti de les rappeler. On peut du moins être assuré que l'Angleterre saisira cette occasion pour faire revenir M. Lamb. L'intention du roi est que vous reveniez également, mais ce ne serait que, dans le cas où les autres membres du corps diplomatique quitteraient Lisbonne ; s'ils y restent, vous continuerez aussi d'y résider, sans déployer de caractère, et sans entretenir de relations officielles avec le gouvernement. Dans l'hypothèse où vous auriez à revenir en France, vous laisseriez M. de Vaudreuil à Lisbonne, en qualité de chargé d'affaires, parce qu'il peut servir d'appui aux sujets du roi, résidant en en Portugal, et nous donner les informations qu'il nous importe de recevoir sur ce pays ».

Aussitôt qu'il connut la communication de M. de Santarem et la réponse du ministre de France à Lisbonne, M. de la Ferronnays lui écrivit :

« J'approuve entièrement la ligne de conduite que vous avez suivie

depuis votre arrivée à Lisbonne et la part que vous avez prise à la démarche qu'ont faite les ministres étrangers, en déclarant à l'occasion de la convocation des trois ordres, que leurs fonctions diplomatiques étaient suspendues. L'intention du roi est que vous continuiez de régler votre marche sur celle que tiendront les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, parce qu'en effet, Sa Majesté ayant donné son assentiment aux arrangements que ces puissances avaient concertés pour le retour de Dom Miguel et son avènement à la Régence, elle ne pourrait pas paraître, dans les circonstances actuelles, se séparer des cours de Vienne et de Londres, sans de graves inconvénients. Ainsi, monsieur le baron, vous voudrez bien quitter Lisbonne, en même temps que MM. Lamb et de Bombelles, dans le cas où ils en sortiraient eux-mêmes ».

Le *Foreign-Office* était absolument d'accord avec le cabinet des Tuileries. En apprenant le départ prochain d'un nouveau ministre du Portugal à Londres, Lord Dudley déclarait, dans sa lettre à Sir Lamb, que l'Angleterre ne voudrait pas reconnaître la révolution qui se préparait :

« Votre Excellence informera immédiatement, par le moyen qu'elle croira le plus convenable, le gouvernement portugais, que M. d'Assecca ne sera pas reçu par Sa Majesté. Il paraît probable que le régent aura pris le titre de roi, avant que son agent quitte Lisbonne, mais, en supposant même qu'on n'ait pas encore arivé à cette extrémité, ce qui s'est déjà passé suffit pour que la personne accréditée par Son Altesse ne soit pas reçue.

« Dudley ».

Les représentants de S. M. T. F. accrédités auprès des principales cours étrangères : le comte de Palmella à Londres, le chevalier de Barbosa à Paris, le chevalier d'Abreu e Lima à Bruxelles déclarèrent que le décret violait la Charte et qu'ils cessaient de se considérer comme les mandataires du gouvernement de fait, qui allait se substituer au gouvernement constitutionnel du Portugal.

M. de Palmella adressait au corps diplomatique une circulaire expliquant les motifs de sa retraite.



« Londres, ce 26 mai 1828.

« Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. T. F., a l'honneur de remettre à Son Exc. M. le prince de Polignac, la pièce ci-jointe qu'il croit de son devoir de lui communiquer. Le soussigné ne pouvant plus reconnaître les tentatives qui ont eu lieu ouvertement en Portugal contre les droits légitimes de S. M. Dom Pedro IV et de ses successeurs, conformément à la charte octroyée par ce monarque à la nation portugaise, a dû nécessairement avoir recours au souverain qu'il a l'honneur de représenter, ne pouvant plus suivre d'autres ordres que les siens dans une circonstance aussi extraordinaire que déplorable. Le soussigné est persuadé qu'il ne fait que suivre strictement la ligne de conduite que son devoir lui impose, et il ose espérer que S. Exc. M. le prince de Polignac, jugera de la même manière. Le soussigné renouvelle à Son Excellence, l'assurance de sa haute considération.

« Le marquis de Palmella ».

Identique au prince d'Esterhazy (Autriche), au prince de Lieven (Russie), à M. de Falck (Pays-Bas), au baron Bulow (Prusse), au comte de Munster (Hanovre), au comte Moltke (Danemark), au vicomte d'Itabayana (Brésil), au comte d'Alcudia (Espagne), au comte de Mandelsohe (Wurtemberg), au baron de Cetto (Bavière), au baron de Nothomb (Suède), au comte d'Aqui (Sardaigne); au comte de Ludolf (Naples), à M. de Biedermann (Saxe), à M. Lawrence (États-Unis), à M. Colquhoun (Villes anséatiques). M. de Barbosa faisait une déclaration de même nature :

« Le soussigné, chargé d'affaires de S. M. T. F., se voit dans la nécessité de faire la déclaration suivante à S. Exc. M. le comte de la Ferronnays, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères de S. M. Très Chrétienne. D'après les actes notoires exercés dernièrement à Lisbonne contre l'autorité de S. M. le roi Pierre IV, contre ses légitimes successeurs et la charte constitutionnelle octroyée par ce monarque à la nation portugaise, le soussigné se trouve forcé de cesser tous ses rapports avec le gouvernement qui régit actuellement le Portugal. Cependant par ce fait, il ne considère point comme invalidés, les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'autorité légitime, et il se regarde toujours comme chargé d'affaires de S. M. T. F. il continuera d'agir en cette qualité tant

que ce souverain ou ses légitimes représentants, ne prendront pas d'autres déterminations à cet égard...

« Chevalier de Barbosa. »

Le ministre des affaires étrangères de France répondit par l'assurance de toutes ses sympathies :

« Paris, le 6 juin 1828.

« Monsieur le chevalier,

« J'ai reçu la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 6 de ce mois, pour m'annoncer qu'en raison des événements, qui ont eu lieu en Portugal, vous vous trouviez obligé de suspendre vos rapports avec le gouvernement actuel de ce royaume. Le roi, sous les yeux de qui j'ai mis cette déclaration, apprécie les motifs qui l'ont dictée, Sa Majesté vous verra avec plaisir continuer de résider en France et, quant à moi, monsieur le chevalier, je serai toujours empressé d'entretenir avec vous les rapports qui m'ont été personnellement agréables.

« J'ai l'honneur d'être...

« La Ferronnays. »

M. de Palmella et ses collègues furent révoqués et déclarés rebelles par Dom Miguel, qui nomma de nouveaux ministres plénipotentiaires ; à Paris, le comte da Ponte ; à Londres, le vicomte d'Asseca, etc. Les puissances européennes se refusèrent à reconnaître un seul de ces agents. Lorsque M. de Ponte arriva à Paris, le gouvernement français lui fit savoir qu'il ne le considérait que comme un simple particulier. L'envoyé portugais n'en sollicita pas moins une audience du ministre des affaires étrangères :

« Monsieur le Comte,

« Je viens d'arriver de Lisbonne, je désire beaucoup avoir le plaisir de pouvoir parler à Votre Excellence. Je dois espérer, monsieur le Comte, que vous m'accorderez cette entrevue, laquelle je regarde absolument nécessaire.

« Je suis avec la plus haute considération,

« de Votre Excellence,

« le très humble et obéissant serviteur,

« Comte da Ponte.

« Hôtel de l'Amirauté, Paris, le 10 juin. »

La réponse du ministre du Charles X n'était pas de nature à laisser le moindre espoir.

« Le comte de la Ferronnays vient de recevoir la lettre que M. le comte da Ponte a bien voulu lui écrire en date de ce jour. Il regrette que la nature des relations qui existent, en ce moment entre la cour de France et le gouvernement portugais, ne lui permette pas d'avoir l'honneur de le recevoir. Je le prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

« Comte de la Ferronnays.

« Paris, le 10 juin 1828. »

Le Comte da Ponte fut cependant reçu le 12 juin par M. de la Ferronnays, mais sans aucun caractère diplomatique, simplement à titre de courtoisie et sur l'assurance qu'il donna de ne présenter aucune explication de la part du gouvernement portugais.

Dom Miguel se consolait des déconvenues qu'éprouvaient ses représentants au point de vue diplomatique en multipliant les intrigues qui devaient aboutir à son avènement. A Porto, une partie de la garnison refusa de le reconnaître, deux régiments marchèrent même sur Lisbonne, mais les troupes de la capitale qui s'étaient prononcées pour l'Infant, les obligèrent à une retraite précipitée. A Lagos, le lieutenant général Palmerim, l'un de ses fidèles, le proclama roi, après une vive échaffourée avec un régiment qui était resté acquis à Dom Pedro, et à la princesse sa fille.

Lisbonne était plus calme ou plutôt ne résistait plus. Aussi l'ouverture des États se fit-elle sans incident. Personne ne s'étonna de leur déclaration aux termes de laquelle *les droits de Dom Miguel au trône du Portugal étaient reconnus légitimes. En conséquence l'Infant était proclamé roi de Portugal et des Algarves.* La session avait duré six jours du 23 au 29 juin.

La population lut avec résignation le numéro de la *Gazette de Lisbonne* du 4 juillet 1828, qui publiait dans sa partie officielle le document suivant :

*Ministère de l'intérieur.*

« Ayant accédé à ce que m'ont exposé dans leurs représentations les Trois Etats du royaume, réunis en Cortès, dans cette noble et toujours loyale cité de Lisbonne, pour examiner le droit public de la monarchie par l'acceptation que j'ai fait du titre et de la dignité de roi, qui m'appartiennent en vertu de ses lois fondamentales, lesquelles il est de mon devoir d'exécuter et de faire exécuter religieusement, je juge à propos, en conséquence, d'ordonner que dorénavant on emploie le protocole suivant :

« Dans les *cartas de ley*, lois, patentes et provisions des tribunaux :

« Dom Miguel, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, d'en deçà et d'au delà de la mer, en Afrique, seigneur de la Guinée et de la conquête, navigation et commerce de l'Ethiopie, de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde, etc., etc.

« Palais de N.-D. de Ajuda, le 1<sup>er</sup> janvier 1828, avec le paraphe du roi, notre seigneur. »

Il ne restait au Corps diplomatique qu'à se retirer, suprême protestation en l'honneur du respect des traités. Le 6 juillet, le baron Durand de Mareuil, ministre de France, s'embarquait sur la frégate française *la Vestale*. Le même jour, MM. de Royer, ministre de Prusse et Boreel, ministre de Hollande, quittaient les côtes du Portugal. Les autres membres du Corps diplomatique : le nonce apostolique, les ministres d'Espagne, de Russie, d'Autriche, etc. suivirent cet exemple, accompagnés dans leur retraite de la plus grande partie du personnel de leurs missions.

A la légation de France, M. de Latour-Maubourg devait entretenir la correspondance des affaires étrangères de France, mais son gouvernement ne tarda pas à le rappeler :

« Paris, 18 juillet 1828.

« Monsieur, l'intention du roi étant de ne laisser à Lisbonne aucun membre de la légation française et de se conformer sur ce point à la marche suivie par les autres gouvernements dont les ministres ont également quitté le Portugal, vous voudrez bien, aussitôt après la réception de cette lettre, faire vos préparatifs de départ pour revenir immédiatement en France.

« Agrérez, etc.

« Comte de la Ferronnays.

Le 2 août 1828, M. de Latour-Maubourg s'embarquait à son tour sur la frégate *la Duchesse de Berry*, laissant à M. Blanchet vice-consul et gérant du consulat général de France, la mission peu définie et très difficile de défendre les intérêts des nombreux Français résidant en Portugal. Il en fut de même dans toutes les légations. Les quelques agents, appartenant à la carrière diplomatique, quittèrent aussi ce pays troublé. Il ne resta qu'un petit nombre de consuls, négociants pour la plupart, qui vinrent assurer le directeur de la police de leurs intentions de craintive déférence vis-à-vis du nouveau pouvoir. M. Blanchet seul, à l'honneur de son caractère et de sa nationalité, s'abstint de cette démarche.

L'Europe traitait Dom Miguel en usurpateur. Pour les gouvernements étrangers qui proclamaient bien haut la légitimité de leur origine et la régularité de leur pouvoir, le vote des Cortès portugaises n'avait aucune valeur. Cette déclaration, dictée par la crainte à des députés dont le rôle devait se borner à un contrôle financier, ne pouvait infirmer les dispositions par lesquelles Jean VI, roi de Portugal avait déterminé l'ordre de la succession au trône, dans la plénitude de ses droits de souverain et de père. L'édit du 25 novembre 1825 désignait Dom Pedro comme seul *successeur légitime et naturel*. Libre à ce prince à la mort du roi son père, d'opter entre le trône de Portugal et celui qu'il occupait déjà au Brésil.

Le droit d'opter implique celui de posséder ; ce dernier droit permettait donc à l'empereur Dom Pedro d'abdiquer la couronne de Portugal, en faveur de l'Infante Maria da Gloria, sa fille aînée. L'acte du 2 mai 1826 mettait à l'abdication de Dom Pedro l'unique, mais expresse condition, que la jeune reine Maria épouserait l'Infant Dom Miguel, son oncle. Cette mesure était assurément la plus favorable que l'empereur Dom Pedro pût prendre dans les intérêts de sa maison et dans ceux de l'Infant son frère, puis-

qu'elle assurait la couronne de Portugal aux descendants de ce prince.

C'était d'ailleurs ce que constatait un mémoire du Cabinet de Vienne, adressé à celui de Berlin, à la fin de mai 1828 et dont la conclusion devait être une inexorable règle de conduite pour la plupart des gouvernements.

« Dans cet état de choses, il nous paraît que les représentants des puissances à Lisbonne ne pouvaient point hésiter à suspendre leurs fonctions vu qu'en les continuant, ils auraient par là même tacitement sanctionné la marche illégale de l'Infant. »

Nous avons voulu démontrer, à l'aide de documents incontestés, le caractère irrégulier et provisoire de l'autorité de Dom Miguel en même temps qu'il convenait de rappeler les fins de non-recevoir, opposées par les chancelleries européennes aux sollicitations de l'Infant de Portugal. Notre modeste tâche nous paraît terminée. Toutefois, sans dépasser le cadre si restreint que nous nous sommes imposé, nous résumerons aussi rapidement que possible les événements qui ont suivi.

La cour de Madrid est le seul gouvernement qui n'ait pas persisté dans la ligne de conduite que l'Europe déclarait adopter, sans compromission et sans défaillance. Cédant aux sollicitations de la reine Charlotte, une infante d'Espagne, elle reconnut Dom Miguel comme roi de Portugal et des Algarves, en octobre 1829. Les autres cabinets européens gardèrent leur attitude hautaine et expectante. Le gouvernement anglais fut cependant sur le point d'y renoncer. Préoccupé avant tout des intérêts commerciaux, le Foreign Office songeait à reprendre les anciennes relations régulières avec le Portugal. Le discours du trône, du 2 novembre 1831, y faisait même une timide allusion lorsque le bruit parvint à Londres des premiers revers de Dom Miguel et des victoires du comte de Villaflor, le hardi lieutenant de Dom Pedro. Le Cabinet

anglais s'en tint à ces bienveillantes intentions et se borna à enregistrer les bruits défavorables, qui couraient sur le prince auquel on avait fait entrevoir l'alliance britannique.

La fortune de Dom Miguel déclina rapidement. Le 29 mai 1834, vaincu en dix rencontres, traqué dans les montagnes d'Estremadure, le prince signait l'humiliante capitulation d'Evora. La guerre civile avait été déchaînée par Dom Miguel, il en était à son tour la victime et n'avait pas de générosité à attendre des généraux de Dom Pedro. *Il dut renoncer à toutes prétentions au trône de Portugal et s'engager à ne jamais intervenir dans les affaires politiques de la péninsule.* La reine Doña Maria fit à son fiancé d'un moment l'annonce d'une pension de 36,000 fr.

Dom Miguel ne sut pas se résigner. A peine débarqué à Gênes, le 10 juin 1834, il adressa à tous les souverains de l'Europe une protestation contre l'acte qu'il venait de signer. Les souverains de l'Europe n'en tinrent aucun compte et le vaincu d'Evora connut, dans les dernières années de sa vie, toutes les amertumes de l'exil et de l'isolement. Il n'avait tenu qu'à lui de gouverner paisiblement sa belle patrie...

Doña Maria régna en Portugal

« Et par droit de conquête et par droit de naissance. »

Aux mauvais jours, lorsque le succès semblait sourire à Dom Miguel, les sympathies françaises s'étaient affirmées pour la jeune et intéressante princesse. Peu de temps après la bataille indécise de San Redondo, un général français blessé jadis à la bataille de Vimeiro, le baron de Solignac, avait été présenté à la fille de dom Pedro, dans la résidence de Mendou, que le gouvernement du roi Louis-Philippe lui avait offerte. Le charme de Doña Maria fit sur le général de Solignac la plus vive impression et, en vrai chevalier de sa race et de son pays, il lui offrit spontanément l'appui de sa vaillante épée. Quelques semaines après, le 10 février 1834, la division Solignac enlevait les hauteurs d'Almostes et enfonçait la droite de l'armée de Dom Mi-

guel, ce qui lui valut les honneurs de la journée. Cette victoire eut pour conséquence d'impressionner vivement l'opinion publique en Espagne et de décider son gouvernement à répudier la reconnaissance qu'il avait faite cinq ans auparavant. La Reine Régente Marie-Christine reconnut à son tour Doña Maria comme Reine légitime du Portugal. Le Cabinet des Tuileries s'empressa d'acquiescer à cet acte important. Son exemple fut immédiatement suivi par la cour de Saint-James et bientôt après par les autres gouvernements.

RENÉ DES PORTES.

---



## COMPTES-RENDUS

**Le roman d'une impératrice. Catherine II, de Russie**, d'après ses mémoires, sa correspondance et les documents inédits des archives d'État.

Portrait d'après une miniature du temps — par K. WALISZEWSKI. Paris, Plon, Nourrit et Cie, gr. in-8 de XI, 648 p.

Une partie du livre de M. Waliszewski est consacrée à la politique extérieure.

Deux grandes affaires ont occupé et caractérisent le règne de l'impératrice à l'extérieur ; l'une nous amènera à la mer Noire ; l'autre aboutira finalement à la mer Baltique. J'examinerai l'une et l'autre, en elle-même, en ses procédés, en ses résultats. Notons que, dans ces sortes d'affaires, il n'y a pas seulement le *coup*, mais le *contre-coup*.

I. La Turquie du XVIII<sup>e</sup> siècle n'était plus la Turquie de Mahomet II ; elle était encore moins la Turquie de S. M. Abd-ul-Hamid II, heureusement régnant. Sous la main violente sans doute, mais intelligente et dédaigneuse du premier conquérant, les chrétiens conservaient intacts leur foi, leurs usages leurs langues. Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, au contraire, se signalèrent par une persécution acharnée et systématique qui amenait ces conversions en masses à l'islamisme, dont M. Bérard constatait naguère les ravages dans son excellent livre, *La Turquie et l'hellénisme* (Paris, Plon). Le fait avait été rappelé dans *Négociations relatives au traité de Berlin* (p. 260 ; Paris, Leroux). En outre, les principautés tributaires de Moldavie et de Valachie avaient perdu, depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle le plus précieux de leurs privilèges conventionnels et toute sécurité dans un rayon très étendu autour des forteresses. La peste y pénétrait régulièrement comme chez elle.

On ne doit donc pas hésiter à reconnaître que l'entreprise de Catherine II contre l'empire ottoman fut opportune.

Était-ce une nouveauté en Russie ? Les publications fortement documentées d'un historien russe, le P. Pierling, établissent que, malgré les objurgations de la Papauté, les tsars de Moscovie n'ont jamais eu sincèrement la visée à délivrer les chrétiens de la Turquie. Les raisons d'où l'on a cherché à établir que Pierre-le-Grand ait été tourmenté d'une telle visée, sont trop tirées, quoi qu'en ait dit le maréchal de Munich dans une lettre qui paraît avoir été écrite pour la cir-

constance en 1762 (p. 415). Je veux dire que la tentative de réaliser cette aspiration de la chrétienté appartient bien en Russie à Catherine II.

De quels procédés fut-il alors usé pour arriver à la délivrance des chrétiens ? En ce qui concerne les Etats tributaires, on les respectait. Le traité de Kutchuk-Kajnardji (1774) avait déjà eu pour objectif — et il eut pour conséquence ultérieure — non d'asservir sous un nouveau maître la Moldavie et la Valachie, mais de les rétablir dans leurs droits. C'était, suivant une expression de Catherine II, commencer « à nettoier cette rive-ci du Danube (Lettre à Voltaire) ». On peut voir dans *Négociations relatives au Traité de Berlin* (Introduction) que ce qui avait été opportun en 1774 ne l'était plus du tout en 1856.

La pensée de Catherine II allait beaucoup plus loin : elle voulait conquérir la Turquie d'Europe. Ce n'était point pour l'annexer à la Russie.

Voici ce qu'écrivait Catherine le 10 septembre 1782 à Joseph II : « S. M. Impériale ne me refuserait pas son assistance pour le rétablissement de l'ancienne monarchie grecque sur les débris de la chute du gouvernement barbare qui y domine, sous condition expresse de ma part de conserver cette monarchie nouvelle dans une entière indépendance, en y plaçant le cadet de mes petits-fils, le grand duc Constantin (p. 416) ». Les deux couronnes ne pourraient jamais être réunies.

Asseoir un prince chrétien indépendant sur le trône impérial de Constantin et de sainte Hélène, c'était approprier à la Russie les aspirations traditionnelles des princes de l'Occident sous l'impulsion constante de la papauté, qui a tenté, à plusieurs reprises, d'y associer les tsars de Moscou. Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, Sa Sainteté eut envoyé sa bénédiction à l'impératrice.

Le projet du duc de Nevers, soutenu par le célèbre père Joseph, est fort à remarquer en ceci qu'il reposait sur le concours du Vladika du Monténégro et sur le maintien des voievodes de Moldavie et de Valachie, qui étaient encore alors des indigènes roumains. C'est en quoi le projet français de 1616 concorde avec le projet russe du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur ce projet de Nevers on trouvera un résumé précis dans *La France au Monténégro* (Paris, Leroux).

Cette visée a persisté à Paris et à Saint-Pétersbourg et a fini par triompher avec l'addition opportune de l'émancipation serbe, que la Bulgarie allait suivre plus tard. N'allez pas objecter qu'il y eut, au cours des temps, d'une part et de l'autre, quelque défaillance ; les nations sont des entités composées d'êtres humains et l'humanité a été créée, comme elle demeure substantiellement faillible.

Pour ce qui est de la Turquie proprement dite, l'entreprise russe a réussi en ce sens que, si un grand coup n'est pas assis sur le trône de Constantin et d'Hélène, l'objectif transcendantal a été conquis, puisque les chrétiens ne sont plus opprimés jusqu'à l'apostasie. Même ils ne sont plus opprimés du tout. Ce qui peut les gêner aujourd'hui, c'est la tendance jeune-turque à occidentaliser et par conséquent à rendre leur administration quelque peu tracassière.

Ce n'est pas à nous de le leur reprocher.

En Orient donc, nonobstant quelques nuages, peut-être passagers, le résultat est un succès pour la politique de Catherine II : le coup a fait long feu ; le contre-coup a réussi.

II. Les luttes avec la Pologne remontent haut.

Dans les actes accomplis de 1772 à 1795, la partie de la Pologne qui est le royaume, n'allait pas être le lot de la Russie : l'impératrice visa et elle obtint, sauf la Galicie orientale, les provinces qu'aujourd'hui les Russes appellent occidentales et les Polonais orientales (plus une partie de Lithuanie proprement dite). Nous n'avons pas à exposer la question de droit sur les terrains où elle a été posée depuis : il s'agit de Catherine II. Nous la laisserons trancher elle-même la question de droit, en rappelant la parole donnée officiellement au gouvernement polonais, lorsqu'elle prit le titre d'impératrice de *toutes* les Russies.

On a beaucoup écrit sur la question de savoir sur qui pèse la responsabilité d'avoir suggéré le partage de 1772. Est-ce l'un ? est-ce l'autre ? est une autre qu'y introduit M. Waliszewski (p. 408) ? En tout cas, l'idée est dénoncée dès 1659 dans une lettre de Lumbres au cardinal Mazarin ; elle y est attribuée à Léopold 1<sup>er</sup> d'Autriche et naturellement à l'électeur de Brandebourg. En aucun cas, la suggestion ne peut détruire ni atténuer en rien la responsabilité, pas plus pour le partage que pour certains procédés que S. Voronzov condamne et dont il attribue la suggestion à Frédéric-le-Grand (p. 387). Pour ce qui est du procédé, nous passerons la parole à M. Waliszewski (p. 227), qui tire du volume XXXI de la Société *d'histoire russe* les lignes suivantes d'un rapport adressé à l'empereur Nicolas en 1838 par le baron de Brunov :

« Nous ne saurions nous empêcher de reconnaître que les moyens choisis par l'impératrice Catherine pour l'exécution de ses plans sont loin de s'accorder avec le caractère de droiture et de loyauté, qui font aujourd'hui la règle invariable de notre politique. »

Il me reste à parler du résultat qu'eut pour la Russie la participation de Catherine II aux pactes de 1772 à 1795. Il est un fait incontestable, c'est que l'empereur Alexandre 1<sup>er</sup> devint l'arbitre de l'Europe en 1815. En outre l'effacement de la Pologne plaçait la Russie en contact direct avec l'Allemagne.

L'influence de la Russie (écrivait hier M. E. Simon) sur toute la politique prussienne, déjà si grande pendant le règne d'Alexandre 1<sup>er</sup>, n'avait fait que s'accroître sous son successeur... L'empereur Nicolas faisant littéralement la pluie et le beau temps à Berlin (*L'Allemagne et la Russie au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Alcan). La révolution française de 1848 grandit encore cette influence. Les troubles suscités en Allemagne par la tentative de Francfort y apportèrent un nouvel éclat lorsqu'à la conférence d'Ohmutz en 1851, Nicolas 1<sup>er</sup> dicta à la Prusse une concession humiliante. C'est alors que l'empereur de Russie tenait précisément à Varsovie des assises vraiment impériales, où les souverains allemands et celui de l'Autriche comparaissaient comme des vassaux, pour recevoir des ordres. « Pour le moment, écrivait à son frère en janvier 1852, le prince Albert, époux de la reine Victoria, l'empereur Nicolas est complètement maître de l'Europe ; l'Autriche est un instrument, la Prusse est dupe, la France est nulle, l'Angleterre moins que rien (E. Simon. p. 147) ». La dictature exercée de Varsovie est l'apogée de l'influence russe en Allemagne et en Europe. (*Ibidem*).

Il y eut un contre-coup : de 1866 à 1871, l'Allemagne s'est rangée sous l'hégémonie militaire de la Prusse victorienne, qui se dressa, au congrès de 1878, contre les idées de la Russie et bientôt après en Bulgarie. L'équilibre politique et militaire de 1845 avait vécu. En outre, le Danemark fut spolié : l'acquisition du Holstein

par la Prusse renversait l'équilibre maritime que Catherine II avait trouvé dans la mer Baltique ; il n'y avait plus les Polonais à Dantzick ; il y eut les Prussiens à Kiel.

A. D'AVRIL.

**Questions sociales et politiques**, par Arthur DESJARDINS. Paris, Plon, in-8°, 1893.

M. Desjardins a réuni sous ce titre des travaux publiés à diverses époques et qui, s'ils ont perdu leur actualité, n'ont point perdu leur intérêt. On n'en saurait faire un meilleur éloge. Trois d'entre eux relèvent de l'histoire diplomatique. *L'expulsion des étrangers* (1<sup>er</sup> avril 1882) : une élucubration fantaisiste de M. Clovis Hugues à la tribune de la Chambre française, où il avait émis l'idée qu'on ne pouvait expulser un étranger, sans toucher à « la Liberté... au principe même de la République », a amené M. Desjardins à rappeler les principes élémentaires de la matière. L'auteur expose avec clarté la différence entre l'extradition et l'expulsion, et les nécessités de défense supérieure qui imposent à tout Etat le droit et le devoir de se garder. Il va plus loin : il rappelle les principes très durs des lois du 23 messidor an III et du 28 vendémiaire an VI, il présente ensuite le tableau de la législation internationale actuelle. *Le droit des gens et la loi du lynch aux Etats-Unis* est l'histoire du lynchage fameux de onze italiens assassins à la Nouvelle-Orléans, en 1891. Nous ne reviendrons pas sur ces faits connus, que M. Desjardins expose avec une malice évidente et pleine d'humour. La conclusion juridique est plus délicate à tirer. Les individus lynchés étaient des assassins, et à ce titre clients médiocrement recommandables. L'Italie n'aurait rien eu à dire si on leur eût appliqué régulièrement la peine capitale. La discussion porte sur la question de forme. Le lynchage n'étant pas inscrit dans la Constitution des Etats-Unis, l'Italie le traite d'assassinat, et réclame le châtimement des assassins. Le gouvernement de Washington, en réponse, met en branle l'autorité judiciaire, laquelle déclare non lieu : 1<sup>o</sup> parce que le lynchage est un usage toléré ; 2<sup>o</sup> parce qu'en fait le jury refuserait une condamnation. La question n'est donc pas de savoir si les usages des Etats-Unis sont bons ou mauvais, mais si l'étranger est soumis aux usages des nationaux, et, subsidiairement, si un gouvernement étranger a le droit de se plaindre qu'un crime resta impuni, alors que le gouvernement national iustifie avoir fait les diligences requises près de l'autorité judiciaire.

M. Desjardins a examiné enfin dans un travail de 1891 (*La France, l'esclavage africain et le droit de visite*), les résultats de la conférence de Bruxelles. Dans ce mémoire important, il plaide avec esprit et parfois avec éloquence la cause de la conférence. Il s'efforce de justifier le droit de visite, de montrer qu'il y en a deux, le droit de visite des papiers et le droit de visite effective, que ce second droit, le seul redoutable, a été admis par la France, même en Europe, même pour de simples délits de pêche. Il achève par un appel aux traditions libérales de la France. Il rend aussi un chaleureux hommage au rôle éminent joué par M. de Martens à la Conférence.

R. M.

**Histoire du cardinal de Richelieu**, par Gabriel HANOTAUX. — *La jeunesse de Richelieu (1585-1614)*. — *La France en 1614*. Paris, librairie de Firmin-Didot, 1893. Grand in-8° de viii-556 p.

M. Hanotaux annonce, dans sa courte préface — comme les prières, les plus courtes préfaces sont les meilleures, — que l'*Histoire du cardinal de Richelieu* aura quatre volumes. Ce ne sera pas trop, car le *Louvois* de Camille Rousset n'en occupe pas moins, et certes l'importance du *règne* de Richelieu est autrement considérable que celle du ministère de Fr. Michel Le Tellier. L'auteur nous présente le tome I de son ouvrage comme une sorte d'introduction. La première partie (p. 1-156) contient le récit de la vie du futur ministre de Louis XIII jusqu'en octobre 1614, époque où il vint à Paris, comme député du clergé poitevin, à l'assemblée des Etats généraux. Cette date, ajoute l'historien, est le point de départ de sa carrière politique, car, deux ans après, il était ministre. Là, le récit biographique s'arrête et la seconde partie, beaucoup plus développée (p. 129-551), renferme le tableau géographique, politique, social et religieux de la France, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur justifie ainsi (p. V) la grande étendue donnée à cette portion de son travail : « L'action exercée par Richelieu sur les destinées du pays, ayant un caractère éminemment traditionnel, j'ai pensé qu'il était utile d'énoncer clairement, dans leurs origines, les problèmes qui se sont posés devant lui, et de montrer les raisons lointaines des solutions qu'il adopta. En 1614, la France est résolument monarchique. Elle substitue aux institutions féodales qui disparaissent, les organes de la centralisation moderne... ce volume a donc pour objet de mettre, comme on dit, l'ouvrier à pied d'œuvre. »

M. Hanotaux nous apprend encore qu'il a commencé depuis plus de quinze ans à réunir ses premières notes, qu'il a trouvé beaucoup de documents inédits dans les grands dépôts de Paris et surtout dans les archives du ministère des affaires étrangères, que toutes ces pièces nouvelles ne modifient point, en ses lignes essentielles, la figure connue du plus grand de nos hommes d'Etat, qu'elles permettent seulement d'en préciser les traits, d'en mieux discerner les lumières et les ombres. Voici en quels termes spirituels M. Hanotaux résume ses impressions (p. vi) : « J'ai trouvé en Richelieu un génie abordable, accessible, d'une psychologie plutôt simple et facile à déchiffrer. En m'approchant, j'ai vu s'évanouir le spectre vêtu de rouge qui passe au cinquième acte de *Marion Delorme*, le sphinx impassible et muet qu'évoque la page, d'ailleurs admirable, de Michelet. J'ai vu un homme d'Etat français, au sens pratique et positif, au coup d'œil froid et sûr, à la main rude. Je l'ai rattaché, sans effort, à la série de nos grands politiques, aux Philippe le Bel, aux Charles V, aux Louis XI, aux hommes de la Révolution. Ce qui le distingue, c'est la clarté, la logique, la mesure dans l'énergie, il faut ajouter une souplesse, une agilité merveilleuses. Cet homme maigre et fin ne s'est maintenu si longtemps aux affaires que par des tours de force, où il y avait beaucoup de patience et d'adresse. Une telle contrainte explique, d'autre part, les détentes terribles d'une nature qui était, au fond, autoritaire et cassante. » M. Hanotaux complète (p. vii) son remarquable portrait de Richelieu en disant que ce fut un prêtre, un vrai prêtre, fort croyant, mais que ce fut surtout un homme d'action qui, n'ayant pas été élevé pour l'Eglise, conserva toujours, de son édu-

cation première, « quelque chose de cavalier qui se voit bien dans sa figure à la barbe pointue. » L'habile peintre ajoute avec une grande fermeté de touche : Sa vraie passion, la flamme qui dévore et consume sa vie entière, c'est l'ambition. Il a voulu le pouvoir : il a voulu le garder jusqu'à sa mort ; une fois ministre, ses ambitions se confondant avec le bien de l'Etat, il s'est consacré à une grande œuvre : l'achèvement de l'unité française par l'établissement définitif de l'autorité absolue du roi et par la ruine de la maison d'Espagne. Cet homme n'a vécu que pour cela : mais il n'a pas vécu assez longtemps pour voir Rocroi, pour signer le traité de Westphalie ou la paix des Pyrénées. »

M. Hanotaux qui, nous venons d'en avoir la preuve, est un admirateur de Michelet, lui emprunte, dès le chapitre 1<sup>er</sup> (*les origines, le pays*), sa plume pittoresque pour marquer en quelques traits saisissants la physionomie du Poitou. A l'étude de la terre natale de Richelieu succède l'étude de sa famille. L'auteur remonte (sans garantir toutefois les complaisantes données des généalogistes) jusqu'à Guillaume du Plessis, contemporain, dit-on, de Philippe-Auguste, et qui serait le plus ancien aïeul connu du grand cardinal. Empressons-nous de descendre de ces hauteurs vertigineuses et de fuir ce que l'on a tant de fois injustement appelé la  *nuit du Moyen-Age* . Les du Plessis ne brillent guère avant l'époque moderne. En tout ce qui regarde les ancêtres paternels et maternels de son héros, la fortune de la famille, l'enfance et les études d'Armand du Plessis, son voyage à Rome, sa nomination d'évêque, son séjour et son administration à Luçon, « le diocèse le plus étroit de France, » selon la plaisante expression du jeune prélat, M. Hanotaux a réuni d'une main sûre des renseignements aussi abondants qu'intéressants, les uns fondus dans le texte, les autres groupés dans les notes et entourés des plus recommandables références. On doit accorder une attention singulière aux pages qui nous font successivement si bien connaître en Richelieu le  *directeur de conscience* , le  *prédicateur* , l' *écrivain-théologien* . Le chapitre sur  *les amis de jeunesse*  du grand homme contient de curieuses particularités. Tout cette première partie, profondément fouillée, et pour laquelle aucun témoignage de valeur n'a été négligé, montre combien l'auteur a été fidèle à l'engagement qu'il a pris (p. vii) de raconter « le drame de cette vie, avec précision, avec minutie. » Je ne serai que strictement juste en ajoutant que la  *précision*  ne saurait être plus lumineuse et la  *minutie*  plus féconde.

La seconde partie du volume n'est ni moins bien faite, ni moins attachante. On n'avait jamais encore aussi magistralement retracé la situation du royaume et de la royauté en 1614. Mille détails, puisés aux sources les plus pures, sont donnés, on pourrait dire prodigués, sur les diverses provinces de la France, sur la ville de Paris, sur le Louvre, la cour, le Roi, sur les institutions politiques (avec paragraphes spéciaux sur l'armée, la justice, l'administration, les finances), sur les libertés générales et particulières (le privilège, les Etats généraux, les Etats provinciaux, les libertés municipales, le droit civil et les coutumes), sur l'ordre social et les classes (la noblesse, la bourgeoisie de robe, le peuple des villes, le paysan), enfin sur les questions religieuses (les deux glaives, la Réforme et les Guerres de religion, le parti catholique et la Ligue, l'organisation ecclésiastique, le Gallicanisme, l'Edit de Nantes). Ces diverses études, en quelque sorte encyclopédiques, sont couronnées par des considérations très élevées sur

l'unité, l'idée de patrie, la centralisation. Le publiciste qui s'était déjà distingué dans des travaux relatifs à l'histoire administrative (*les intendants*) et à l'histoire diplomatique (nos ambassades à Rome), s'est surpassé dans une si complète et si exacte description géographique, politique, sociale et religieuse de notre pays à la veille de l'époque où le génie de Richelieu allait tout transformer, tout régulariser, tout améliorer.

L'espace restreint qui m'est accordé (j'ai peut-être abusé déjà de mon privilège de nouveau-venu) ne me permet point de suivre pas à pas M. Hanotaux dans son voyage au milieu de la vieille France. Je dois donc me contenter de déclarer qu'on ne pourrait trouver un guide mieux informé et expliquant toutes choses en un langage plus net et plus savoureux. J'ajouterai que dans un livre où tant de sujets sont traités et où toutes les pages sont enrichies de notes plantureuses, les fautes, même légères, sont d'une insigne rareté. A peine en ai-je aperçu deux ou trois. Voici la plus grave : M. Hanotaux appelle plusieurs fois Mathieu de *Mourgues* le plus fécond et peut-être le plus insolent des pamphlétaires de l'époque. Je crois qu'il faut l'appeler Mathieu de *Morgues* ; je le crois d'autant plus que j'ai jadis publié une lettre signée ainsi où il demandait humblement un bénéfice à ce cardinal de Richelieu qu'il devait déchirer à belles dents. Relevons encore cette assertion sinon erronée, du moins insuffisante (p. 40) : « *La cordonnière de Loudun* attribuée, comme on sait, à Urbain Grandier ». Cette attribution n'est plus admissible. Un érudit dont je m'honore d'avoir été l'ami et un peu le collaborateur (car j'ai complété et publié le dernier volume de son beau recueil), M. Avenel qui, j'en suis sûr, eût été si heureux de lire et de louer l'ouvrage de M. Hanotaux, a révélé (tome VII, p. 956), d'après des documents conservés aux archives des affaires étrangères (*France*. XLI) le nom de l'auteur de la *Lettre de la Cordonnière* (tel est le véritable titre) : c'était un certain *Rondin* lequel paya de sa tête, en mars 1627, son infâme libelle. Mais ne nous attardons pas en ces chicanes. Il vaut mieux signaler tout ce que l'on a mis d'utiles *illustrations* — comme on pouvait les attendre d'éditeurs tels que MM. Didot — en un volume déjà si précieux : le portrait d'Armand de Richelieu d'après Michel Lasne, les armes de sa famille, le portrait de François du Plessis, son père, d'après une esquisse de la Bibliothèque Nationale, une vue du château de Richelieu avant la reconstruction entreprise par le cardinal, d'après une estampe du même établissement, une vue des environs du château, d'après la collection des plans et profils par Tassin, le plan de Paris en 1615 d'après Mathieu Merian, la carte de la France à la fin du règne de Henri IV d'après la géographie de Merula. Il vaut mieux surtout citer les généraux et patriotiques derniers mots de la *préface* d'un livre où, du commencement à la fin, on trouve, harmonieusement associées, la solidité du savoir, la finesse des aperçus et la noblesse des sentiments : « Si ce livre donne aux Français qui le liront une nouvelle occasion d'avoir confiance dans les destinées de leur pays, s'il contribue à démontrer aux hommes d'Etat de la République l'efficacité d'une tradition, s'il rend plus claires, à leurs yeux, les causes qui ont fait, dans le passé, la grandeur de la France et qui l'assureront dans l'avenir, si les meilleurs d'entre eux y trouvent de nouvelles raisons de fondre de plus en plus leur existence dans celle de la nation, ce résultat aura dépassé mes espérances, et je serai récompensé d'avoir consacré à cette œuvre tous les loisirs d'une vie qui n'est pas uniquement réservée à l'étude. »

**Journal du Congrès de Munster**, par François OGIER, aumônier du comte d'Avaux (1643-1647), publié par Auguste BOPPE. Paris, librairie Plon, 1893, in-8° xxxix-268 p.

L'introduction sur Ogier a été composée avec soin : elle intéressera certainement l'immense majorité des lecteurs. Je l'ai lue moi-même avec plaisir, mais je ne m'y arrêterai pas, ne voulant pas flatter et ne tenant pas à contrecarrer ici l'engouement que le public intelligent professe pour les biographies trop minutieuses, pourvu qu'elles atteignent des individualités qui étaient tombées dans l'oubli et qui y demeurent jusqu'à ce qu'une autre personne vienne les délivrer.

J. Ogier était aumônier du comte d'Avaux : ce dernier nom seul, et il y en a bien d'autres des plus huppés, suffit à montrer que le conteur va nous exposer en action les personnages qui ont joué le premier rôle dans la négociation la plus importante du milieu d'un grand siècle. M. Boppe a joint aux éphémérides d'Ogier de copieuses notes courantes, qui témoignent d'une solide érudition biographique et bibliographique.

Ce livre est, pour les principaux acteurs, la vie intime, la vie de chaque jour. Aussi le manuscrit d'Ogier est-il moins un journal *du* congrès de Munster qu'un journal *au* congrès de Munster. Les négociations mêmes ont été l'objet de travaux innombrables. Rassurez-vous, je ne propose pas en ces quelques lignes de jeter un coup d'œil d'aigle sur la paix de Westphalie : j'en aurais trop à dire et ce ne serait pas du goût de tout le monde.

Les rapports n'étaient pas toujours très faciles à raison des scrupules de certains plénipotentiaires et des questions d'étiquette (page 88-103 et *passim*). Ainsi, « l'ambassadeur de Savoie fit son entrée en cette ville. Les Impériaux ne furent point au devant de lui, n'ayant pas encore reçu ordre de leur maître de quelle sorte on traiterait et quel titre on donnerait au plénipotentiaire d'un prince vicaire de l'Empire ».

Les occupations de F. Ogier étaient fort variées : les pièces d'appendice contiennent un sermon sur la Passion. J'appelle l'attention sur le passage suivant qui en dit plus qu'il n'est long : « Permettez-moi de vous dire que, pour activer « heureusement l'œuvre de la paix entre les chrétiens, il est nécessaire que la « prudence humaine cède quelquefois à la sagesse divine ; que le discours de « la raison défère aux mouvements de la foy et que les intérêts de la Religion « prévalent à quelques espérances incertaines que peut donner la politique « (p. 222). » Cet appel fut-il entendu ? Les opérettes d'Ogier ont eu plus de succès que son sermon.

A. D'AVRIL.

**La diplomatie française et la ligue des neutres de 1780**, par M. Paul FAUCHILLE, docteur en droit.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné l'année dernière le prix de 2,000 fr., sur l'*Histoire du droit des Neutres*, à MM. Paul Fauchille et Charles Bœch. Le sujet et les fonds de ce prix avaient été acceptés, par l'Acadé-



mie, des mains de l'auteur du présent compte-rendu, à qui elle venait de décerner pour la première fois, en raison de l'ensemble des travaux antérieurs de ce dernier, le prix fondé par feu M. Barrère sous le nom de sa mère, née Le Dissez de Penanrun. Le sujet, d'après le rapide exposé qu'en avait fait l'auteur de l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis*, avait semblé intéressant comme contribution à l'histoire du droit des gens moderne; les fonds étaient ceux mêmes que celui-ci avait reçus de l'Académie.

Les deux auteurs de l'ouvrage versé au concours sur l'*Histoire du droit des Neutres* s'étaient associés pour traiter ensemble ce sujet. Il comportait une partie rétrospective et une partie pour ainsi dire actuelle. M. Fauchille vient de publier en un volume de 600 pages la partie historique, qu'il s'était réservée. Il a donné pour titre à son volume : *La Diplomatie française et la ligue des Neutres de 1780*, et circonscrit son objet entre 1776 et 1783.

On n'ignore pas que les préoccupations relatives au droit des Neutres sont plus anciennes que ces dates. C'est bien de l'une à l'autre, toutefois, que se sont déroulées les circonstances dans lesquelles, sous l'inspiration de M. de Vergennes et grâce à sa hauteur d'idées comme à la constance de ses vues et à son art politique, le gouvernement de Louis XVI établit à peu près complètement ce droit dans les principes de l'Europe, à défaut de l'introduire tout à fait encore dans ses pratiques. L'ouvrage présente toutes les qualités que M. Arthur Desjardins, rapporteur de la commission de l'Académie, signala dans le mémoire couronné; il a bénéficié en outre des observations judicieuses de ce rapporteur, particulièrement compétent.

M. Fauchille a parfaitement reconnu la matière dont il s'agissait, et il l'a traitée avec méthode dans les dimensions et le cadre sous lesquels il l'a conçue. Il n'était pas absolument nouveau dans cet ordre d'idées. Des études précédentes dont l'une, portant sur le blocus maritime, avait été couronnée par la faculté de droit de Paris, l'y avaient préparé. Si l'on trouve dans son livre actuel un peu de luxe de documents, par suite quelque prolixité dans les détails et un certain manque de condensation, je me sens porté à lui pardonner ces imperfections et à l'en défendre. Les dix premières années du règne de Louis XVI sont si intéressantes pour l'histoire politique du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous en sommes si ignorants!

Par le fait de la Révolution, il n'est resté de ce temps-là personne, en quelque sorte, qui pût en rendre compte avec vérité. Pour nous renseigner, aujourd'hui, nous n'avons que les archives diplomatiques. Les correspondances qu'elles présentent viennent, pour la plupart, d'hommes profondément animés par l'amour de la France, par la passion de la relever de ses désastres, et l'on ne se fatigue pas de les lire. Notre pauvre pays, au sortir de la guerre de Sept ans, était tellement abaissé et dépouillé, si déchu de puissance et de moyens! Dans les extraits de cette correspondance que les écrivains qui y regardent se plaisent à reproduire, il faut beaucoup excuser le défaut de sobriété. Ils nous donnent les mémoires, à vrai dire, de cette époque, qui a été sans narrateurs et presque sans survivants.

Après avoir lu et mis complètement à profit les documents français, M. Fauchille a eu la bonne fortune de lire les documents russes à leurs sources. La fameuse déclaration de 1780, par laquelle l'impératrice Catherine fit prendre corps à la ligue des Neutres, méritait ce soin de la part de l'historien qui, presque le premier, entendait retracer à fond cette grande affaire. Je dis « grande » intentionnellement, car elle est demeurée telle dans le cours du droit public des nations, quoique à sa date elle n'ait guère eu que des conséquences morales. L'exposé tiré des documents russes par M. Fauchille forme une partie essentielle et fort curieuse de son ouvrage.

Toutefois, l'auteur me semble s'être laissé aller à plus d'idée qu'il ne convient de l'initiative de la Tzarine à cette occasion, et s'être fait à tort une idée moindre du rôle qu'y joua le comte Panin. Quand on met attentivement la correspondance française et les pièces françaises en regard de celles de Pétersbourg, il n'est pas contestable que M. de Vergennes ne soit l'auteur initial de ce qui eut lieu. C'est si certain qu'en réalité ce fut lui qui détermina ce qui s'accomplit.

Dans la décision définitive de l'Impératrice il y eut des mobiles très particuliers, et il est d'un réel intérêt d'en suivre authentiquement le cours dans le volume de M. Fauchille. Pour abuser sur sa résolution l'ambassadeur anglais Harris (le premier des Malmesbury), fort habile et sans aucun scrupule, elle déploya une supériorité de jeu des plus piquantes qui est mise là en pleine lumière. Mais il ne faut pas perdre de vue l'adroite retenue, la prudence, les détours patients et sensés autant qu'honnêtes grâce auxquels M. de Vergennes agit sur ces mobiles particuliers et leur fit produire effet. Voilà pour ce qui concerne la Tzarine.

Quant au comte Panin, M. Fauchille diminue, je crois, sans raison plausible la part qu'il prit à l'événement. Lorsque l'Impératrice lui envoya l'ordre de rédiger la fameuse déclaration, ce n'était pas du tout qu'elle l'eût conçue elle-même et de son initiative : elle trouvait simplement le moment venu pour son gouvernement de la publier. Le cours qu'avait eu l'affaire auparavant et celui qui s'ensuivit, laissent clairement voir que du premier jour le chancelier de Catherine II eut dans l'esprit tous les principes d'où devaient découler cette conséquence. Il s'était plié aux hésitations répétées de sa souveraine, voilà tout. Une chose très sensible aussi, c'est qu'il avait appris et retenu ces principes des enseignements que M. de Vergennes avait chargé notre représentant à Pétersbourg de donner, il y avait deux ans, à ce premier et incontestablement considérable ministre de l'Impératrice.

En couronnant l'ouvrage de M. Fauchille, l'Académie a doté la bibliographie de l'histoire du droit des gens d'un volume que recommandent de consciencieuses et heureuses recherches, plein en outre de détails curieux. Il aurait tout son effet s'il apprenait à d'autres travailleurs l'attrait que présente la lecture, aux Affaires étrangères, de la correspondance singulièrement attachante de M. de Vergennes et de ses agents à La Haye, à Pétersbourg, à Copenhague, à Stokolin, à Berlin, entre 1778 et 1780.

H. DONIOL.

## CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. — La Société d'histoire diplomatique a élu membre correspondant pour la Norvège S. Exe. M. Gr. GRAM, ministre d'Etat de Norvège à Stockolm.

La Société a perdu S. A. R. le duc Régnant Ernest II de Saxe Cobourg et Gotha ; M. I. Marinovitch.

Ont été élus membres de la Société, MM. :

S. E. le prince Pio de SAVOIE, marquis de Castel Rodrigo (via Borgo Nuovo, Milano), présenté par MM. de Maulde et le duc de Broglie.

Al. GUESALAGA, premier secrétaire de la légation argentine, à Berlin (in den Zelden, 5, Berlin), présenté par MM. de Maulde et le marquis de Barral-Montferrat.

Le marquis de Luppé (29, rue Barbet-de-Jouy, Paris), présenté par MM. le duc de Broglie et le marquis de Barral-Montferrat.

— M. Nicolas de Giers a été nommé commandeur de la Légion d'honneur ; M. Decrais a été nommé ambassadeur à Londres et grand-croix de l'ordre de St-Étienne ; M. le comte d'Ormesson, ministre à Copenhague.

M. le marquis de Bute a été installé, le 22 novembre, dans les fonctions de recteur de St-Andrews-University. Dans la même séance, les insignes de docteur *pro honore* ont été conférés à M. le marquis de Salisbury, à M. D. Bikelas.

Nous extrayons du rapport de M. le Secrétaire de l'Académie française sur les concours de l'année 1893, l'appréciation suivante des travaux de quelques-uns de nos confrères :

L'Académie « décerne sans hésitation le prix Gobert aux deux premiers volumes de l'excellent ouvrage qu'un jeune écrivain déjà célèbre avant l'âge, le comte Albert Vandal, a publié sous ce double titre : *Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup> ; l'Alliance russe sous le premier Empire*. Loin de me parer des plumes du paon, en commençant, au contraire, par me dénoncer moi-même, j'emprunte avec plaisir l'éloge de ce livre au rapport lumineux par lequel un de nos confrères les plus honorés en exposa devant l'Académie tous les rares mérites, avec sa grande compétence et sa légitime autorité.

« Pour raconter, disait-il, cette curieuse histoire des relations des deux souverains qui se sont partagé un instant l'empire du monde civilisé, et dont l'union, d'abord très intime, fut bientôt remplacée par une lutte terrible, M. Vandal s'est entouré de toutes les lumières que pouvaient lui fournir les archives diplomatiques, aussi bien à Paris qu'à Saint-Petersbourg ; aucun document n'a été ni négligé ni superficiellement étudié ; mais de cette masse d'informations, ainsi

recueillies aux sources les plus diverses, M. Vandal a su tirer une composition très heureuse, dont toutes les parties sont bien disposées, où les considérations générales, presque toujours justes, sont mêlées à une narration dont l'intérêt ne languit jamais et à des scènes où l'effet est bien souvent dramatique. Ces divers mérites sont communs aux deux volumes, plus apparents peut-être dans le premier, quand la grandeur et l'éclat des événements venaient en aide à l'écrivain ; plus remarquables peut-être dans le second qui, par la nature du sujet et des circonstances, pouvait difficilement présenter le même intérêt. La première entrevue des deux empereurs sur le radeau de Tilsitt, la réunion de tous les souverains d'Europe à Erfurt, c'étaient là des tableaux qu'on n'avait qu'à mettre en lumière pour les rendre saisissants. Il fallait plus d'art pour faire comprendre comment, à l'entraînement et à la confiance des premiers jours, a succédé graduellement un refroidissement qui préparait et devait amener une rupture. M. Vandal nous fait assister à ce changement dont il explique très bien les diverses causes. L'alliance de l'empereur Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche fut certainement la plus décisive. Dans cette négociation de mariage tentée d'abord sans succès à Saint-Petersbourg et brusquement terminée à Vienne, M. Vandal nous révèle des intrigues croisées et pour ainsi dire un dessous de cartes que nous ignorions avant lui. Le troisième volume nous conduira jusqu'à la déclaration de guerre qui a amené les derniers malheurs de l'empire. La fin de cette œuvre si distinguée ne pourra mieux faire que de répondre à son commencement. »

Vous le voyez, Messieurs, intègre historien, M. Albert Vandal est loué, par dessus tout, d'avoir soumis les faits qu'il raconte à une sérieuse enquête personnelle et de ne s'être, en fin de compte, prononcé sur chacun d'eux que preuves en mains, à bon escient et en toute conscience. Il a, en outre, le grand mérite de joindre à la solidité du fond la grâce de la forme, le charme d'un style élégant, clair et coloré, qui a sa force et son éloquence.

Deux prix de 1,000 francs chacun sont attribués à deux curieuses études historiques : le *Roman d'une impératrice*, par M. K. Waliszewski, et *la Bastille*, par M. T. Bournon.

Ce roman d'une impératrice est une sérieuse histoire, romanesque uniquement par l'intérêt puissant des faits et des personnages que l'auteur met en scène avec un rare talent, dramatique au plus haut degré : nul ouvrage d'imagination ne saurait égaler par son charme émouvant le récit véridique de la jeunesse de Catherine II...

Le prix Halphen est décerné à un ouvrage en deux volumes intitulé : *Un petit-neveu de Mazarin, le duc de Nivernais et la fin du dix-huitième siècle (1763-1798)*, par Lucien Perey.

« Ces deux ouvrages, disait dans son rapport l'aimable doyen de l'Académie, ont l'avantage de représenter la France dans ce qu'elle a de plus héroïque et de plus charmant ».

De son côté, dans la belle étude que Lucien Perey lui a consacrée, le duc de Nivernais, ce grand petit-neveu de Mazarin, nous apparaît comme l'image de ce qu'il y a eu de meilleur dans le dix-huitième siècle. Son esprit en a toutes les grâces ; son cœur en a toutes les délicatesses, toutes les grandeurs aussi, fières

et chevaleresques. Plus philosophe qu'il ne veut en avoir l'air, il a, sinon prévu, pressenti du moins la révolution prochaine. Il l'avait devancée en abolissant lui-même tous les droits féodaux dans son duché de Nivernais, et, quand elle éclate, sans la suivre et sans la fuir, n'émigrant ni au dedans ni au dehors, il reste à son poste de bon Français, à Paris, dans son vieil hôtel de la rue de Tournon. Là, sa porte est toujours ouverte, sa bourse aussi ; toujours calme et digne, grand seigneur toujours devant ses pires ennemis, il s'en fait respecter à force de vertu. Lucien Perey a tracé de lui un portrait exquis, aussi charmant que son modèle.

*Louis XIV et le Saint-Siège ; l'Ambassade du duc de Créquy (1662-1665)*, par M. le comte de Mouy, ancien ambassadeur de France à Rome, qui, mieux que personne, à l'aide de documents mis en œuvre avec autant d'esprit que d'art et d'érudition, pouvait nous faire pénétrer ainsi dans la vie intime des deux cours rivales et dans les longues querelles du Grand Roi avec le Pape Alexandre VII. »

— M. Victor Pierre, vient de publier, sous le titre *Le 18 fructidor*, un important recueil de documents sur le coup d'État. Nous y noterons p. 87 un rapport du 10 janvier 1798 sur l'arrestation du marquis Massimi, ambassadeur du pape.

— La Bibliothèque Polonaise de Paris, (6, quai d'Orléans), fondée en 1838 par la Société historique et littéraire polonaise, a été cédée par cette Société à l'Académie des Sciences de Cracovie.

L'Académie des Sciences s'est engagée : 1<sup>o</sup> à maintenir la Bibliothèque Polonaise à Paris avec son caractère d'établissement ouvert au public ; 2<sup>o</sup> à créer et à entretenir une station scientifique auprès de la bibliothèque.

La « Bibliothèque Polonaise », fort riche en livres, incunables, manuscrits, estampes, monnaies et médailles, etc., concernant l'histoire et les sciences auxiliaires historiques, la littérature, le droit, les institutions politiques, etc., non seulement de la Pologne, mais aussi des autres pays slaves, complète, sous ce rapport, les célèbres bibliothèques de Paris. Elle compte près de 60,000 volumes.

Héritière de la Société historique et littéraire de Paris, et tenant à honneur de continuer les traditions de cette compagnie dont les travaux et les efforts persévérants ont porté des fruits précieux pendant plus d'un demi-siècle, l'Académie des Sciences de Cracovie, vient de créer au siège de la bibliothèque qui lui a été léguée, la « Station scientifique polonaise ».

Cette station a pour but : 1<sup>o</sup> de faciliter aux savants polonais l'utilisation des richesses scientifiques et littéraires de Paris, en général ; 2<sup>o</sup> de servir d'intermédiaire entre les savants français et l'Académie des Sciences de Cracovie.

Grâce aux relations étendues de l'Académie, à la richesse des collections de la Bibliothèque polonaise, la « Station scientifique » sera en mesure de communiquer tous les renseignements relatifs à l'histoire et à la littérature polonaise. Elle s'appliquera également à mettre les savants français à même de profiter des travaux scientifiques publiés en polonais.

Le Comité de la station est composé de MM. le Prince Ladislas Czartoryski, L. Gadoń, L. Mićkiewicz, J. Rusteyko.

M. Joseph Korzeniowski, en qualité de délégué de l'Académie, est chargé de diriger la Station.

ALLEMAGNE. — Il n'existe en Allemagne ni Société savante, ni Revue, ni Institut d'Etat pour servir à l'histoire diplomatique. Cependant nos académies, ainsi que nos autres sociétés savantes, se sont depuis longtemps chargées d'une multitude de travaux qu'un seul homme ne pourrait terminer tant pour l'extension que pour la dispersion des matériaux. Il me semble de quelque utilité de constater, en peu de mots, de quelle manière ces sociétés se sont distribuées les tâches historiques. On me permettra donc de jeter un coup d'œil sur les grandes publications, entreprises de nos jours en Allemagne et en Autriche, concernant l'histoire diplomatique, et d'en signaler l'état présent.

L'Académie Royale de Berlin a commencée en 1878 à livrer au public la *Correspondance politique de Frédéric le Grand* par M. le professeur R. Koser, édition continuée maintenant par M. le professeur Albert Naudé avec l'assistance de MM. Dr K. Trensck von Buttler et Dr P. Hermann. C'est un travail excellent basé sur les actes des archives secrètes d'État à Berlin et complété par des lettres et papiers d'État, tirés de plusieurs archives étrangères. A présent les tomes I-XIX sont achevés ; le dernier volume contient les actes de l'an 1760<sup>1</sup> ; le XX<sup>e</sup> volume va bientôt paraître.

A côté de cette correspondance, MM. de Sybel et G. Schmoller ont entrepris de publier les *Mémoires d'État du règne de Frédéric le Grand*. Le volume III, paru récemment, se rapporte au début de la guerre de sept ans<sup>2</sup>.

C'est aussi à une commission de l'Académie de Berlin qu'est soumis l'Institut Royal prussien de Rome, fondé en 1888 tant pour aider les historiens allemands par des recherches dans les archives de Rome, surtout celles du Vatican, que pour publier lui-même des papiers d'État relatifs aux affaires de l'Allemagne. Quant à cette dernière tâche la direction de l'Institut a aussitôt commencé de recueillir les relations des nonces du Saint-Siège sur les affaires d'Allemagne au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais elle rencontra quelques difficultés, lorsque deux autres instituts entreprirent le même travail, l'Istituto Austriaco di studi storici et l'Institut de Rome, organisé par la Goerresgesellschaft, — société pour la propagation de la science catholique en Allemagne. Il y eut pendant quelque temps une concurrence de travail. Enfin on fit un compromis : l'Institut prussien renonça à la période de 1560 à 1572 en faveur de l'Istituto Austriaco. La Goerresgesellschaft prit pour tâche la collection des relations des nonces du temps de Sixte V (1585-1590) après avoir laissé un peu trop tard la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle à l'Institut prussien.

Malgré toutes ces difficultés trois ou quatre volumes ont déjà paru. Les *relations des nonces Pietro Paolo Vergerio* [1533-1536] et *Giovanni Morone* [1536-38]

<sup>1</sup> Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen. XIX. Berlin, Duncker. 1892. 8°.

<sup>2</sup> Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit König Friedrichs II. herausgegeben von H. von Sybel und G. Schmoller, III. Der Beginn des Sieben-jährigen Krieges bearbeitet von Dr Otto Krauske. Leipzig, A. Duncker. 1892. 8° (XVII, 632 p.) 16 m.

publié par M. le professeur W. Friedensburg, à présent secrétaire de l'Institut<sup>1</sup> ne nous donnent pas, il est vrai, une connaissance parfaite des rapports du Saint-Siège avec l'Allemagne, car ces deux prélats vivaient à la cour du roi Ferdinand qui a une moindre importance dans les affaires de l'Allemagne d'alors. Mais il faut les estimer d'autant plus que les relations des nonces auprès de Charles-Quint semblent être perdues jusqu'à 1539. En outre ces relations et la foule de lettres et d'actes qui y sont adjoints jettent une vive lumière sur les affaires de la Hongrie, sur les craintes des nouvelles invasions turques, presque toujours menaçantes, sur les relations politiques du roi Ferdinand avec les États de l'empire et aussi sur les conditions de cet empire même ; car le nonce Vergerio entreprit en 1535 un voyage dans les diverses contrées de l'Allemagne pour inviter les princes de participer au concile projeté par le pape Paul III à Mantoue. Toutes les relations, souvent très étendues, sont données dans leur *texte entier* ; à cela près, l'édition a partout trouvé des éloges.

Moins admirée, la continuation inattendue qu'a donnée M. le professeur Dittrich avec les *Relations de Giovanni Morone* pendant les années 1539 et 1540, comprend néanmoins des actes de haute valeur, éclairant l'histoire du colloque de Worms et Hagenau, où le nonce joua un rôle très important. Aussi ces documents nous démontrent ce que nous connaissons par d'autres publications, que le pape traita les affaires de l'Allemagne avec une étrange négligence ; très rarement le nonce reçut des réponses de Rome, même dans les moments véritablement décisifs pour l'existence du catholicisme en Allemagne.

Quant à la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Institut prussien a édité un volume considérable des actes de Rome concernant la guerre de Cologne<sup>2</sup>, épisode si important dans l'histoire de la Contre-Réformation catholique et, comme on sait, l'objet des études savantes de M. le professeur Lossen, qui espère achever bientôt son œuvre en publiant le second volume.

L'Institut prépare l'édition des relations du nonce Porcia (1573-1576) sur les affaires de l'Allemagne du Sud, par M. le Dr Schellhass, puis celle des relations des nonces du XVII<sup>e</sup> siècle par MM. les Dr Heidenhain et Kiewning.

L'Istituto Austriaco di studi storici, établi à Rome avec la même destination, que l'Institut prussien, a commencé sous la direction de M. Th. de Sickel, — qui nous a donné il y a longtemps son illustre recueil « zur Geschichte des Concils von Trient », embrassant la troisième période du Concile (1560-64), — une collection des relations des nonces, correspondances et papiers d'Etat pour l'histoire

<sup>1</sup> Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken. I. Abteilung. I. Die Nuntiatur des P.P. Vergerio (1533-36) bearbeitet von W. Friedensburg. (LVII, 615 p.) 20 m. — II. Die Nuntiatur des G. Morone (1536-38) bearbeitet von W. Friedensburg (VIII, 470 p.) 14 m.

<sup>2</sup> Dittrich, *Fr. Nuntiaturberichte Giovanni Morones vom deutschen Königshofe 1539 und 1540.* (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte, in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom, herausgegeben von der Görresgesellschaft. I.) Paderborn, Schöningh, 1892. (IX, 243 p.) 7,40 m.

<sup>3</sup> Nuntiaturberichte aus Deutschland (1572-85) nebst ergänzenden Actenstücken I. Der Kampf um Köln : Wahl und Abfall des Erzbischofs Gebhard Fruchsess 1576-1581. bearbeitet von Jos. Hansen. Berlin, 1892. (802 p.)

<sup>4</sup> Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe [Dispaeci di Germania] II. 1546-1555, bearbeitet von Dr Turba. Wien, Tempsky, 1892. (790 p.) 8<sup>c</sup>.

des années 1560-64. Mais aucun volume jusqu'à présent n'a paru. — Aussi l'Institut de Rome de la Goerres-Gesellschaft est encore occupé à préparer son recueil sur la politique de Sixte-Quint et son édition des mandats du pape Martin V.

L'Académie Impériale de Vienne a constitué une commission d'histoire, qui, hors des publications relatives à l'histoire autrichienne, a consacré aux affaires de l'ancien saint empire romain des publications savantes. On sait que le célèbre directeur des archives secrètes d'Etat, M. le chevalier d'Arneth a conservé à Vienne les dépêches que les ambassadeurs Vénitiens envoyaient au doge et qu'on met au jour depuis 1889 sous le titre « *Dispacci di Germania* ». En 1892 M. Turba a publié la suite, contenant les dépêches des années 1546-1555<sup>1</sup>. M. Turba donne une introduction avec des dates sur la vie et l'activité de chaque ambassadeur. L'introduction du premier volume nous a parlé des Mocenigo, Moresini, Contarini. Ici nous faisons la connaissance des deux Badoer, Marino Cavalli et Marcantonio Damula. Federigo Badoer était en 1550 ambassadeur auprès du roi Ferdinand, de 1554 à 1557 ambassadeur à la cour impériale de Bruxelles. Francesco Badoer fut envoyé à la cour de Vienne en 1548. Marino Cavalli débuta en Bavière (1539), puis il fut envoyé auprès du roi Ferdinand (1544) ; on le voit de 1544 à 1547 et de nouveau en 1561 à la cour française, de 1548 à 1550 à la cour impériale de Charles-Quint. Marcantonio Damula fut chargé des affaires de l'ambassade à Bruxelles de 1551 à 1554.

L'importance de ces dépêches est bien différente. On se rappelle, comment ces dépêches sont généralement composées ; ce sont des nouvelles d'antichambre, parfois entièrement vraies, parfois en partie, souvent pas du tout. Domenico Moresini, Federigo Badoer, Marcantonio Damula relatent ce que leur racontaient les courtisans et les ambassadeurs de souverains étrangers, les nonces notamment, puis les agents des princes ou des États de l'Allemagne. Alvise Mocenigo ne savait pas même l'allemand ; il prenait ses informations exclusivement de la bouche des Italiens, comme Marignano et Castaldo, des nonces comme Farnese, Sfondrato et Verallo, tous gens, dont les informations étaient très rarement authentiques ; qui connait la diplomatie mystérieuse de Charles-Quint, le sait suffisamment.

Pourtant ces dépêches sont une source estimable pour tous les incidents quotidiens, pour tout le mécanisme de l'histoire et, en effet, nous sommes habitués à lire chez nos historiens des remarques fines sur les personnages « d'après les relations des ambassadeurs vénitiens ». Quant à celles que M. Turba vient de publier, elles ne corrigent que rarement nos connaissances de la guerre de l'empereur contre la ligue de Schmalkalden, elles n'éclaircissent que faiblement les efforts de Charles-Quint pour la constitution d'une ligue impériale et ses rapports avec le Saint-Siège ; toutefois ces dépêches nous font entrevoir les intrigues de cour et nous permettent souvent de rectifier les dates des allées et venues de personnages distingués et de leurs audiences auprès de l'empereur.

<sup>1</sup> Deutsche Reichstagsacten aus der Reformationszeit. I 1893.

<sup>2</sup> Schulte, A. Markgraf Ludwig Wilhelm und der Reichskrieg gegen Frankreich, 1693 1697. I-II Karlsruhe, Bielefeld. 1892. 80.

<sup>3</sup> Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und du Pont herausgegeben von der badischen historischen Commission, bearbeitet und eingeleitet durch einen Beitrag zur Vorgeschichte der französischen Revolution und der Physiokratie von C. Knies. I-II. Heidelberg, C. Winter. 1892. (CL XII, 284 p. — XVI, 398 p.)



Le centre des études historiques en Allemagne est certainement la Commission d'histoire auprès de l'Académie Royale des sciences à Munich. Fondée et dotée princièrement en 1838 par la générosité de Maximilien II, roi de Bavière et depuis lors munie des historiens les plus célèbres, dirigée d'abord par le grand Ranke et puis par H. de Sybel, la commission a entrepris et déjà partiellement achevé les principales tâches de l'histoire générale d'Allemagne. Elle fait paraître, à côté d'œuvres particulières, la Biographie Allemande, les Annales de l'histoire allemande, l'histoire des sciences, les Chroniques des villes d'Allemagne, les Actes des diètes d'Allemagne, et des lettres et papiers d'Etat pour servir à l'histoire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (1550-1650). Les deux dernières publications ne se limitent pas aux frontières de l'Empire.

De la deuxième série des *Actes des diètes d'Allemagne* le tome I a paru récemment; M. le professeur Kluckholm, mort prématurément le 20 mai de cette année, eut encore la satisfaction de voir imprimé le premier volume de ce grand ouvrage. Ce volume comprend des correspondances et des actes (1516-1549), tirés des archives d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Espagne et de Belgique. M. Kluckholm a exposé dans une introduction savante les négociations préliminaires de cette élection, décisive pour l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle et le développement de la Réforme. Le tome second contiendra la suite des négociations, l'élection même et le couronnement de Charles-Quint en 1520. On espère l'édition cette année.

La collection des lettres et papiers d'Etat pour servir à l'histoire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire au temps de prépondérance de la maison de Wittelsbach dans ses deux lignes, la ligne catholique de Bavière et la ligne réformée du Palatinat, est divisée en trois séries. La première va être terminée par le troisième tome des *lettres du comte palatin Jean Casimir*, recueillies par M. le professeur Fr. de Bezold. La deuxième série, spécialement consacrée à l'histoire de la Bavière de 1550 à 1590 a pour début les « *Reitrag zur Reichsgeschichte (1546-1555)* » de feu M. le professeur de Druffel, dont le volume IV, je l'espère, paraîtra l'année prochaine. Quant à la troisième série, destinée aux actes de la ligue catholique, de l'Union et de la guerre de trente ans, M. le professeur F. Stieve donnera bientôt à la presse les tomes VI et VII avec les négociations des années 1608-10; puis suivra le tome VIII avec les négociations de 1611-1617. Pour la continuation de 1618-1620 M. le Dr K. Mayr-Deisinger fouille à présent les archives générales d'Espagne à Simancas avec beaucoup de succès.

Parmi les autres sociétés ou commissions d'histoire, celle du grand duché de Bade se distingue par l'importance et la solidité de ses travaux, qui, destinés à éclaircir l'histoire du pays de Bade, sont pour une bonne part aussi d'un caractère général et intéressent l'histoire diplomatique. — M. le professeur A. Schulte a examiné les *Campagne du margrave Louis Guillaume*, qui fut général d'empire dans les guerres de 1693-97 contre la France<sup>1</sup>; et MM. les professeurs Knies<sup>2</sup> et

<sup>1</sup> Politische Correspondenz Karl Friedrichs II. 1792-1797. Band II. bearbeitet von B. Erdmannsdörffer. Heidelberg. Winter. XLVII, 651 p. 1892.

<sup>2</sup> Moltkes militärische Werke. herausgegeben von der kriegsgeschichtlichen Abteilung des grossen Generalstabes. III. Der Krieg gegen Daenemark, 1848-1849. Berlin. Mittler. 1893. 8°.

Erdmannsdörffer<sup>1</sup> ont publiés la *correspondance inédite du margrave Charles Frédéric II*, premier grand-duc de Bade, un des princes les plus remarquables de son temps.

Il me faut encore mentionner les travaux des sections pour l'histoire militaire dans nos Etats-Majors. On a commencé dans l'Etat-Major prussien deux grandes publications : *Les guerres de Frédéric le Grand* et l'édition des *Ouvrages militaires* de Moltke. Celles-ci sont divisées en quatre sections : la correspondance militaire de 1864 jusqu'à 1874, ses travaux pendant les années de paix, les essais pour servir à l'histoire militaire et d'autres exposés d'un caractère plus ou moins général. De la section première a paru la correspondance de 1864, de la section troisième l'histoire de la guerre danoise de 1848-49<sup>2</sup>. Cette œuvre, tracée en 1863, où un nouveau conflit avec les Danois était imminent, ne fut terminée qu'en 1877. L'auteur se servit encore de la description de la même campagne, composée par l'Etat-Major danois en 1867 et enrichissait de jour en jour son manuscrit de notices nouvelles. La campagne de 1848-49 fut malheureuse pour les Allemands, auxquels l'accord manqua tout à fait. Le corps des volontaires se montra presque inutile et se dissipa bientôt, et la stratégie du général en chef n'était pas excellente. Le résultat était pitoyable.

Dans la série des *guerres de Frédéric le Grand*, composée d'après les actes, les ordres de bataille, les ordonnances et dépêches des archives militaires secrètes à Berlin paraît en ce moment le deuxième volume, formé par les tomes II et III, qui vont de la bataille de Mollwitz jusqu'à la fin de la première guerre de Silésie. Le tome second embrasse les événements depuis cette bataille jusqu'à la conclusion de l'alliance franco-prussienne du 4 juin 1741, le tome III<sup>e</sup> les campagnes de Moravie et de Bohême jusqu'au 28 juillet 1742<sup>3</sup>.

De la description des *campagnes du prince Eugène de Savoie* je ne puis que citer le titre<sup>4</sup>. Je n'ai pas vu non plus la collection des *actes militaires et poli-*

<sup>1</sup> Die Kriege Friedrichs des Grossen, herausgegeben vom grossen Generalstabe, Abtheilung für Kriegsgeschichte. II. III. Berlin, Mittler, 1893.

<sup>2</sup> Die Geschichte der Kämpfe Oesterreichs, herausgegeben vom K. K. Kriegsarchiv. XV. *Machalick*, Die Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Der spanische Successionskrieg. Feldzug 1713, 1892.

<sup>3</sup> Mittheilungen des K. K. Kriegsarchivs :

VI. *Duncker*, Militärische und politische Actenstücke zur die Geschichte des ersten schlesischen Krieges; 1741.

<sup>4</sup> Je note sans pouvoir en rendre un compte détaillé : *Weyl*, R. Beziehungen des Papstthums zum fränkischen Staats- und Kirchenrecht unter den Karolingern; Rechts geschichtliche Studie. Breslau Koebner, 1892. (XIV, 238). 8 in.

Le traité doit être comme la suite des études du même auteur sur le même sujet concernant les règnes des rois Mérovingiens, qui sont aussi livrés au public dans la collection de M. le professeur Gierke *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*. Pour la période Carolingienne M. Weyl a exposé que le primat de l'évêque de Rome n'était point complètement reconnu dans l'ancien royaume franc, pourtant le pape avait déjà quelques droits honorifiques, par exemple la création des archevêques, la collation du pallium, etc.

*Tiede*, G. Quellenmässige Darstellung der Beziehungen Karls des Grossen zu Ost-Rom. Dissertation, Rostock, 1892. (62 p.).

*Lentz*, E. Das Verhältnis Venedigs zu Byzanz nach dem Fall des Exarchats bis zum Ausgang des 9. Jahrhunderts. I. Venedig als Byzantinische Provinz. Berlin. Mayer and

*tiques pour servir à la connaissance de la première guerre de Silésie*, publiée dans les *Communications des archives impériales et royales de la guerre*.

*Moyen-Age.* — Les rapports diplomatiques des nations européennes ne prirent une grande extension que dans les derniers siècles du moyen-âge ; au commencement de cette époque on en voit peu de traces ! Les guerres, à part celles contre les infidèles, n'étaient en vérité que des conflits locaux : les conventions de paix étaient de même nature. Ainsi les cités commerçantes de l'Italie et particulièrement le Saint-Siège de Rome forment des exceptions d'autant plus remarquables. Les légats du pape étaient déjà de fins diplomates, et les grands conciles, les chapitres généraux des ordres monastiques sont comme les premiers modèles de nos congrès internationaux politiques ou scientifiques.

Une diplomatie très complexe se noua dès la première intervention du pape Zacharie au sujet de l'élevation du roi Pépin, négociation extrêmement importante dont nous avons connaissance par les lettres du soi-disant Codex Carolinus. Cette collection, excellemment publiée il y a longtemps déjà dans la *Bibliotheca rerum Germanicarum* de M. Jaffé, paraît de nouveau dans les *Monumenta Germaniæ* <sup>1</sup>.

Le résultat des négociations entre le Saint-Siège et le nouveau roi de France consistait dans les promesses et les donations de Pépin et de Charlemagne. Le contenu de la promesse de Pépin faite au pape Etienne II à Quiercy-sur-Oise en 754 nous est conservé textuellement dans la *Vita Hadriani*, qui raconte la confirmation de la donation de Pépin par son fils Charlemagne en 774. Les savants ne sont d'accord jusqu'à aujourd'hui sur le temps de la composition de la *Vita Hadriani*, ni sur l'authenticité de cette partie, ni sur l'interprétation de la promesse même. M. le Dr P. Kehr a donc consacré récemment un article critique dans la *Historische Zeitschrift* à ces questions difficiles <sup>2</sup>. Il a soumis le texte à un examen pénétrant et arrive aux conclusions suivantes : la première partie de la *Vita Hadriani*, inclusivement l'année 774, doit être considérée comme contemporaine, ce qu'avait déjà démontré M. le professeur Scheffer-Boichorst ; la promesse même, citée dans la confirmation de Charlemagne, répond très bien à la situation du commencement de la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, de manière qu'on ne peut mettre en doute son authenticité ; enfin la confirmation de Charlemagne comprend d'abord les villes et les contrées (notamment du royaume des Langobardes) situées au sud de la ligne Luni-Monselice, puis les anciennes parties de l'empire dans l'Italie du nord, c'est-à-dire l'Exarchat et les provinces de Venise et d'Istrie, enfin le Ducat entier de Spolète et le Ducat de Bénévent.

Dans une époque bien différente nous conduit le traité de M. Winkelmann sur

Müller. 1891. Cette première partie de l'examen de M. Lentz embrasse la période de 750 à 836. L'auteur a fondé ses études principalement sur les chroniques et actes Vénitienues. Je me propose de résumer les résultats des travaux de M. Lentz après en avoir reçu la continuation.

*Mytastikidis B. A.* Byzantinisch-deutsche Beziehungen zur Zeit der Ottonen (93 p.) 2, 40 m.

<sup>1</sup> *Monumenta Germaniæ historica.* Epistolae III.

<sup>2</sup> *Kehr, P.* Die sogenannte Karolingische Schenkung von 774. [*Historische Zeitschrift* von Sybel LXX, 385 sq.].

*l'Expédition du roi Ruprecht au-delà des Alpes en 1401*<sup>1</sup>. On sait que cette expédition ne réussit pas, que le roi chevaleresque ne put vaincre l'antagonisme des princes et des cités soit d'Allemagne soit d'Italie, qu'il fut bientôt contraint de se retirer sans avoir dépassé la Lombardie. — Le jeune érudit a joint à son œuvre des pièces justificatives inédites et précieuses, tirées de plusieurs archives d'Italie.

Quel contraste entre les vellétés de cet impuissant chef de l'ancien empire et les luttes modernes, presque contemporaines, du concile de Constance ! Au lieu d'un empereur d'autrefois et d'un pape prééminent, on voit là les nations de l'Europe moderne s'engager dans des questions pour ce temps inouïes. C'est le siècle de Machiavel qui commence. En 1408 le duc d'Orléans fut assassiné à Paris par ordre de son cousin Jean, duc de Bourgogne. On instruisit le procès et comme avocat de son maître, le duc de Bourgogne, comparait le docteur en théologie Jean Petit. Il fit un discours savant sur la question si le meurtre d'un tyran était permis ou non ; il répondit par l'affirmative et exposa en outre avec succès qu'il fallait louer celui qui avait délivré le peuple d'un tyran. Le jeu des partis éleva ou abaissa les Bourguignons ou les Armagnacs et avec les premiers la doctrine de Jean Petit. Enfin le concile fut choisi comme arbitre suprême. L'éloquent Gerson comparut comme accusateur. Néanmoins le 6 juillet 1415 on ne relevait qu'une sentence d'une généralité vague ; on redoutait la puissance du duc de Bourgogne. En réalité la doctrine de Jean Petit n'était pas condamnée. — A ces événements M. B. Bess a consacré un traité d'une certaine valeur scientifique, auquel il a joint un intéressant essai sur Jean Gerson, l'université de Paris et l'histoire des luttes des partis à la cour et au concile. L'auteur n'a pas utilisé de documents inédits, pourtant nous devons lui savoir gré de son travail.

Parmi les nombreuses publications sur l'histoire du moyen-âge, dont j'aurais à rendre compte<sup>2</sup>, je tiens à parler du travail de M. Victor Menzel sur l'*organisation des ambassades au moyen-âge* à cause de son importance pour l'histoire diplomatique<sup>3</sup>. Ce mémoire a paru au moment même où, en France, M. de Maulde abordait le même sujet dans son grand ouvrage, récemment publié. Après une introduction sur les origines des ambassades et leur distribution, l'auteur examine les actes des ambassades allemandes, c'est-à-dire les papiers de négociation (la créance, le mandat, l'instruction) et les relations, ensuite les usages diplomatiques et le cérémonial, puis la condition personnelle des ambassadeurs, la durée, les modes de transport et les dépenses de voyage, enfin le « droit de diplomatie »<sup>4</sup>.

M. Menzel ne s'occupe que de la diplomatie allemande au moyen-âge ; il se

<sup>1</sup> *Winkelmann*, Der Romzug Ruprechts von der Pfalz nebst Quellenbeilagen. Innsbruck, Wagner. 1892. (VI, 146) 8<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Bess, B.* Zur Geschichte des konstanzer Konzils. I. Frankreichs Kirchenpolitik und der Process des Jean Petit über die Lehre vom Tyrannenmord bis zur Riese König Sigismunds Marburg, Ehrhardt. 1892. (XIV, 236 p.) 5 m.

<sup>3</sup> Je pense pouvoir résumer plus tard plusieurs de ces œuvres, surtout la remarquable histoire d'Angleterre sous le règne des Tudors par M. le professeur *W. Busch*, (I. Stuttgart, J. G. Cotta. 1892. X, 434 p. 8 m.)

<sup>4</sup> *Menzel, V.* Deutsches gesandtschaftswesen im Mittelalter. Hannover Hahn 1892. (259 p.) 8<sup>o</sup>. — Pour la période de la Réforme voir K. Fischer (Gotha. 1874) sur le même sujet.

pose donc une tâche beaucoup moins étendue que le célèbre historien français qui nous donne dans son « Histoire de la Diplomatie au temps de Machiavel » un exposé du plus haut intérêt sur l'histoire de la diplomatie européenne au commencement du temps moderne. Le travail de M. Menzel est systématique, souvent un peu pénible, les distinctions logiques ne sont pas toujours convaincantes. Je résume le chapitre sur le « Mandat ».

Dans le système de M. Menzel, un messenger [« Bote »] reçoit tout au plus la créance, un négociant [« Botchafter, » dans un sens nouveau et moins heureux] l'instruction, un plénipotentiaire [« Machtbote »] le mandat. Le mandat avait d'abord aussi la forme d'une lettre avec tous les détails d'une créance et la formule ci-jointe : « liberam habeat potestatem. » Depuis le temps de Frédéric II (mandat de 1232 pour le Deutschmeister) les termes deviennent plus subtils : le « Machtbote » est nommé « procurator », le mandant le « constituit, facit et ordinat » ; comme tous ces termes on a pris également la formule de ratification dans le mandat (ratum, firmum acceptum esse) des mandats de justice. La phraséologie florissait de plus en plus. Sous Louis de Bavière la langue allemande était acceptée pour les mandats ; ainsi le mandat même [d'abord auctoritas (s. VIII) parabola (s. XII) mandatum (s. XIII)], désormais est nommé « Gewaltsbrief ». — Pour l'histoire de la civilisation, les chapitres sur les saufs conduits, le cérémonial et les dépenses, etc., comprennent des détails instructifs. Surtout les études sur les moyens de négociations tant matériels que psychologiques me semblent très attachantes. Quant au « droit de diplomatie, » M. Menzel n'y voit au moyen-âge aucune restriction : il pense que l'organisation des ambassades permanentes et l'ordonnance de Charles-Quint, prescrivant de considérer comme ambassadeurs seulement les agents des princes et de la république de Venise, mirent seules fin à l'ancien désordre : idée qui peut sembler contestable.

*XVI<sup>e</sup> Siècle.* — J'ai analysé dans les pages précédentes, la collection des actes des diètes d'Allemagne du temps de la Réforme, les relations des nonces, les dépêches des ambassadeurs vénitiens. Les œuvres récentes qui abordent l'histoire de cette époque ne sont pas moins importantes <sup>1</sup>.

Je mentionne en premier lieu le volume III, de l'*histoire de Charles-Quint*, composé par M. le professeur H. Baumgarten <sup>2</sup>. La mort a surpris le 19 juin dernier le célèbre historien au milieu de sa grande œuvre ; elle restera malheureusement inachevée ; car le III<sup>e</sup> volume ne dépasse pas la convention de Franc-

<sup>1</sup> On me permettra de citer la plupart de ces travaux.

*Winkelmann, O.* Der Schmalkaldische Bund 1530-32 und der Nürnberger Religionsfriede. Strassburg, Heitz, 1892 [travail important, cependant utilisé dans l'histoire de Charles-Quint] de M. Baumgarten.

*Traut,* Kurfürst Joachim II. v. Brandenburg und der Turkenfeldzug vom Jahre 1542. Dissertation, Berlin, 1892.

*Teubner,* Der Feldzug Wilhelm von Oranien gegen Alba 1568. Dissertation, Halle, 1892.

*Kretschmar,* Die Invasions-Projekte der katholischen Mächte gegen England zur Zeit Elisabeths. Mit Akten aus dem Vaticanischen Archiv. Leipzig, Duncker und Humblot, 1893.

*Kuckelhaus, Th.* Der Ursprung des Planes vom ewigen Friedende in den Memoiren des Herzogs von Sully. Dissertation, Berlin, 1892.

<sup>2</sup> *Baumgarten, Herm.* Geschichte Karls V. Dritter Band (1529-1539). Stuttgart, J. G. Cotta, 1892 (XVIII, 371), 7 m. 8<sup>e</sup>.

fort en 1539. L'auteur projetait deux volumes de plus, comme nous dit l'avant-propos étendu, dont il me faut parler brièvement, parce que M. Baumgarten y a exposé des idées remarquables sur l'encouragement que nos gouvernements devraient accorder aux études d'histoire moderne. Il propose d'éditer les correspondances si importantes de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>; puis d'attacher aux ambassades à côté des militaires et des techniciens, des historiens capables; ces savants auraient la tâche de répondre aux questions entrant dans leur ressort, soit de l'ambassadeur, soit des savants de leur pays et de leur épargner pour chaque étude des voyages pénibles à travers l'Europe de Pétersbourg à Simancas. Il serait fort à désirer, que notre époque appréciait l'importance de pareilles institutions. — Les mérites de l'œuvre de Baumgarten sont depuis longtemps admirés : la connaissance parfaite des sources, la sagacité des recherches, l'habileté des analyses, la lucidité et la sévère noblesse du style. Je renonce à résumer cette œuvre; je remarque seulement que M. Baumgarten utilisa pour ce volume beaucoup d'actes inédits [p. e. les négociations des protestants avec François I<sup>er</sup> en 1538] qui lui permirent de rectifier en plusieurs instances les opinions de Ranke.

Ancien élève de M. Baumgarten à l'université de Strasbourg, M. Erich Mareks, à présent professeur d'histoire à l'université de Fribourg en Bade, est déjà avantageusement connu par son traité sur l'*Entrevue de Bayonne et les rapports de la France avec l'Espagne de 1563 à 1567*. Il nous a donné l'hiver passé la première partie du volume 1<sup>er</sup> de sa biographie de *Gaspard de Coligny*<sup>1</sup>. Ce n'est point une simple biographie, c'est une histoire de la France du XVI<sup>e</sup> siècle, l'histoire de son développement politique, littéraire et religieux. M. Mareks cite avec gratitude le solide travail de M. le comte Delaborde sur l'amiral de France; il s'en servit à côté d'autres matériaux partiellement inédits pour édifier une œuvre aussi artistique que scientifique. — Il nous conduit de l'ancien Orléanais, du sévère château de Châtillon à la cour brillante et légère de Fontainebleau; il nous montre en passant maître Bernard, la quiette Marguerite, le grand Montmorency et les Guise, tous caractérisés avec précision. Après la jeunesse de la France moderne il nous fait connaître dans l'humeur de Rabelais l'âge de la réflexion. Dans le déroulement de ces tableaux le portrait de Coligny se précise de plus en plus jusqu'à devenir enfin la figure dominante du groupe. — Pendant la captivité l'amiral lisait — aussi bien que son frère Andelot à Milan — la Bible et d'autres livres édifiants. A son retour il trouva sa femme Charlotte de Laval déjà convertie à la réforme; en 1539 Throkmorton aperçut qu'il se dispensait d'assister à la messe; — peu d'années après Gaspard de Coligny était le chef des protestants.

Avant d'entrer dans l'histoire des luttes religieuses, M. Mareks nous expose le développement des conditions politiques et des idées religieuses qui avaient causé ou favorisé l'antagonisme des partis. Ce sont des chapitres de grande profondeur historique. Le roi et son conseil secret disposent de l'armée, de l'impôt et de la justice. Le pouvoir royal se sert pour son but de toutes les forces du pays qui

<sup>1</sup> *Mareks, Erich, Gaspard von Coligny. Sein Leben und das Frankreich seiner Zeit, I, 1. Mit dem Portraet Colignys. Stuttgart, J. G. Cotta, 1892. 8<sup>o</sup> (423 p.).*

s'élevaient, surtout de la bourgeoisie; cependant M. Marcks fait ressortir plus que ses prédécesseurs l'importance de l'aristocratie d'alors. Mais le pouvoir royal était déjà sous Henri II, et encore plus sous François II l'objet d'extrême convoitise pour les partis de la cour. L'amiral se sentait depuis longtemps membre d'un de ces partis : son activité commençait à la fin de François II. « Le roi est mort, cela nous apprend à vivre » : c'était comme sa devise pour les années suivantes.

Il n'est impossible d'analyser une œuvre d'une telle richesse et d'une telle finesse d'exposition; il faut que chacun la lise; c'est mon plus vif désir.

Les rapports de Frédéric le Grand avec le Saint-Siège et l'Église catholique de ses États ont été éclaircis par les derniers volumes de l'ouvrage que M. le professeur Max Lehmann a publié depuis 1882. *Creussen und die katholische Kirche*. — En ce moment paraît la suite, comprenant les années 1786-1792, c'est-à-dire la première partie du règne de Frédéric-Guillaume II<sup>1</sup>. On y trouve les notes et les correspondances du département des affaires étrangères, des ministres et des ambassadeurs avec le Saint-Siège et les princes-évêques d'Allemagne; on y trouve aussi des ordonnances du roi, des rescrits des départements administratifs et des gouvernements provinciaux qui se rapportent à l'organisation ecclésiastique du pays. Je renonce à décrire ces affaires intérieures, quelques lignes me suffiront pour caractériser les relations du gouvernement prussien avec le Saint-Siège et les princes-évêques d'Allemagne. — Il s'agissait alors en premier lieu de la compétence en Allemagne des nonces de Cologne et de Munich. Les archevêques, notamment les princes-électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne ne désiraient point une juridiction des nonces du pape; il disentaient à Ems le projet « d'un seul tribunal provincial synodal pour y renvoyer toutes les causes en appel ». — Le roi de Prusse se sentait d'une part, en sa qualité de chef de l'Union, obligé de veiller à la conservation des privilèges des princes unis; d'autre part, il craignait les aspirations ambitieuses des électeurs ecclésiastiques. Le Saint-Siège démontra : « Si le roi de Prusse tient la main généralement à ce que l'électeur de Mayence n'entreprenne rien, de quelque manière que ce puisse être, contre les nonciatures de Cologne, Lucerne et Munich, il s'acquitte du traité du 14 mai 1787, s'assure le titre de gardien de la constitution ecclésiastique et des lois de l'Empire, se rapproche de l'électeur palatin, gagne la confiance des évêques d'Allemagne et n'agrit que quatre archevêques dont l'alliance doit être toujours suspecte à la cour de Berlin » (p. 417); il proposa aussi que les nonces du pape « plus aisément dans toutes les actions de leur charge iront au bien général sans être d'aucun parti et sans acception des personnes » (18.III. 1789). Au contraire l'électeur de Mayence, Frédéric-Charles-Josef écrivit au roi : « V. M. aura la gloire d'avoir par son exemple contribué infiniment à délivrer la partie catholique de la nation allemande d'un joug illégitime que nos voisins et la plupart des peuples catholiques de l'Europe ont se-

<sup>1</sup> *Max Lehmann*, *Preussen und die katholische Kirche seit 1640. Nach den Akten des geheimen Staatsarchivs*. (Publicationen aus den k. preussischen Staatsarchiven. Band LIII). Vol VI (1786-1792). Leipzig, S. Hirzel, 1893, gr. in-8° 16 m.

coué depuis longtemps » (10 X 1789). On voit que les grands dignitaires de l'église, à la fois évêques et princes-électeurs, pensaient assez sérieusement à une église allemande autonome. Le gouvernement prussien a restreint ces aspirations « gallicanes » ; pour éviter « un schisme dans l'église germanique ».

Quant à l'époque de la Révolution et de l'Empire je n'ai à mentionner que deux petites publications sur l'assassinat des ambassadeurs français à Rastadt (1799)<sup>1</sup>. — On sait que Bonnier, Roberjot et Jean Debry quittèrent la ville de nuit et furent surpris ensemble. Bonnier et Roberjot furent tués, Jean Debry s'enfuit gravement blessé. Néanmoins à Paris on considéra longtemps Jean Debry comme l'auteur du crime. Debry souffrit les calomnies en silence une année entière, comme il dit « tant qu'un gouvernement faible et déconsidéré fut à la tête de la République » ; il sentait que demander à ce gouvernement d'intervenir pour détruire ces imputations c'eût été les accréditer. Mais en 1800 il en appela au premier consul, parce qu'un acte de Bonaparte « peut dissiper pour la génération actuelle et pour l'histoire le prestige inconcevable de la calomnie » (Paris, Arch. du min. des aff. étr. Allemagne, vol. 701).

*XIX<sup>e</sup> Siècle.* L'histoire contemporaine doit être considérée comme partie essentielle de notre vie politique<sup>2</sup> et il est fort difficile de comprendre les mouvements de notre temps au point de vue historique. Il y a, à la vérité, des œuvres d'un caractère général sur l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, même sur les événements d'hier. Mais l'impossibilité de publier les correspondances intimes et les actes officiels donne toutefois un caractère individuel à ces publications.

L'histoire militaire seulement est cultivée partout avec beaucoup de succès : les intentions des adversaires sont absolument claires ; et les opérations, grandes et petites, sont naturellement publiques. L'étude du détail des batailles et de la stratégie est, on le sait, très utile surtout pour l'instruction des jeunes officiers ; mais l'histoire diplomatique en retire peu de profit<sup>3</sup>.

La forme naturelle est toujours préférée pour l'histoire contemporaine, c'est la biographie, soit comme journal, soit comme mémoires ou souvenirs.

L'année dernière nous a donné entre autres les souvenirs d'Ompeda, de Bernhardi, de Geslach et de Gregorovius<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Jean Debry und der Rastatter Gesandtenmord. (Historische Zeitschrift von Sylbel. LXX, 460). *Obser*, K, Zum Rastatter gesandtenmord am 28 April 1799 (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins VII, 4).

<sup>2</sup> Je prends l'occasion d'annoncer ici une œuvre aussi importante pour la politique que pour l'histoire. *Horst Kahl*, Die politischen Redendes Fürsten Bismarck. Historisch kritische Gesamtausgabe. I (1847-52), II (1862-65), III (1866-68), IV (1871-73) VI (1874-76), VII (1877-79). Stuttgart, F. G. Cotta, 1892-1893, gr. in-8°, 8 M. le volume. — L'éditeur pense pouvoir achever cette publication en 10 vol.

<sup>3</sup> *Wielr*, E. Napoléon und Bernalotte im Herbstfeldzug, 1813. Mit 6 Skizzen. Berlin, 1893, in-8°, 496 p., 7.50 M. Etude d'après les actes des archives de l'Etat-major, des archives de guerre à Berlin et Stockholm et des archives secrètes d'Etat). *Hoentig*, F. Der Volkskrieg and der Loire im Herbst, 1870. Nachantlichen Quellen. I. Berlin, E. S. Mittler, 1893, in 8 (concerne surtout les opérations de la stratégie allemande). *Kunz*, Einzeldarstellungen von Schalechten aus dem Kriege Deutschlands gegen die französische Republik vom September 1870 bis Februar 1871. IV. Schlacht von Leigny-Poupry am 2 December 1870. Mit einem Plane. Berlin, E. S. Mittler, 1893, 207 p., 4.50 M.

<sup>4</sup> *Ompeda*, L. *Frhr.* von. Ein hannoversch englischen officier vor hundest Jahren. Christian-Friedrich-Wilhelm Treiherr von Ompeda, oberst und brigadier



Christian von Ompteda, officier de l'année hanovrienne de 1793 à 1802, puis de la soi-disant « Königlich deutsche Legion » de l'armée anglaise était un homme très intéressant, dont la vie agitée se termina dans les plaines de Waterloo, le 18 juin 1815. L'éditeur a complété les souvenirs de lettres et de feuilles du journal de ses prédécesseurs Christian et Ludwig von Ompteda. Nous suivons le jeune officier dans la campagne des Pays-Bas en 1793 et sa rentrée dans les affaires du Hanovre d'alors; la fortune le conduisit en Angleterre et avec l'armée ou la flotte anglaise en Irlande, à Gibraltar et devant Copenhague; plus tard de nouveau en Angleterre, en Espagne et dans les Pays-Bas. La délicatesse de ses sentiments et l'extrême sensibilité de son caractère rendent sa personnalité intéressante tout le long du livre, bien que beaucoup d'autres figures attachantes ressortent à côté de la sienne.

La première partie des souvenirs de Théodore von Bernhardt, comprenant la jeunesse de ce célèbre écrivain, a tout d'abord un attrait littéraire. Bernhardt était le fils d'une sœur de Ludwig Tieck, et le cercle de Mme de Staël, des Tieck, Schlegel et Schelling fut le milieu où se passa son enfance. La mère vécut avec son deuxième mari, M. de Knowing, à Rome, Vienne et Munich. En 1812, la famille s'en alla en Russie; le jeune homme y vit de près la situation et les hommes de la Pologne et de la Russie; c'est là sans doute qu'il puisa les éléments de son « Histoire de la Russie et de la politique européenne de 1814 à 1834 », parue bien plus tard. Pendant ses années d'étudiant, il préféra l'histoire moderne et les œuvres militaires; il lut les « Victoires des Français depuis 1792 jusqu'en 1815 », puis les écrits de Feuquières, Puisegur, etc.; il écrivit alors un essai sur les relations de l'aristocratie française avec la Révolution, puis un autre livre sur les rapports de la Russie et de la Pologne depuis les temps les plus anciens. Cette première partie se termine en 1834.

On a tiré de la matière d'un volume. *Römische Tagebücher*, de 1852 à 1874, des papiers laissés par le célèbre historien de la ville de Rome, Ferdinand Gregorovius. Ce sont des notes instantanées, des observations prises au jour le jour, dont la lecture est fort attachante. On y trouve ce langage clair et précis, ce style riche en couleur que l'on connaît. Les peintures qu'il nous fait de l'agitation et des événements qui ont eu pour résultat l'unité de l'Italie contemporaine, sont particulièrement intéressantes.

Disons encore un mot sur le développement de l'État en Suisse. Le jésuite Alexandre Baumgartner a écrit la vie de son père Gallus-Jacob Baumgartner, Landammann du canton de Saint-Gallen (1797-1869), en utilisant ses manuscrits. Le livre offre un intérêt général bien que les questions ecclésiastiques, traitées au point de vue de l'auteur y occupent une place prépondérante. Le livre

in der Königlich Deutschen Legion. 26 November 1765-18 Juni 1815. Mit Bildnis und Karte. Leipzig, S. Hirzel, 1892, 8°, 322 p., 6 M. (*Bernhardt, V.*). Aus dem Leben-Theodor von Bernhardt's. Erster Theil. Jugend Erinnerungen. Mit einem Bildnister Gesckwister Tieck. Leipzig, S. Hirzel, 1893, in-8 230 p., 4,50 M. *Gerbach, Leppoldron*. Denkwindigkeiten. Herausgegeben von seiner Tochter. I. Berlin, Hertz, 1892, in-8, 848 p., 11 M. *Gregorovius, Ferd.* Römische Tagebücher. Herausgegeben von Tr. Althaus. Stuttgart, F. G. Cotta, 1892, (2e éd., mit portrait von Gregorovius, 1892).

est agréable à lire et instructif pour la connaissance du développement du catholicisme contemporain. — Je mentionne ici un livre général sur l'*Histoire de la neutralité suisse*, par M. le Dr Paul Schweizer.

Dr KARL BRANDI.

AMÉRIQUE. — M. Alessandro Guesalaga, premier secrétaire de la légation argentine à Berlin, vient de donner sous ce titre : *Agentes diplomaticos* (Berlin, 1893), un précis, en 228 pages, de tout ce qui touche à la situation personnelle des agents diplomatiques : il étudie spécialement l'exterritorialité, l'inviolabilité, la juridiction, les conditions générales d'aptitude, les classes, les créances, le cérémonial de réception, la conduite générale, la fin des missions. On consultera avec fruit ce petit manuel, qui est très clair et très soigneusement établi. M. Guesalaga fonde ses maximes sur les précédents selon la bonne méthode. Ses notes historiques sont précises et exactes. Toutefois, page 153, nous lui signalerons, en vue de la prochaine édition, deux petits détails sur lesquels on pourrait discuter : sa théorie sur l'origine des ambassades permanentes, et la confusion du titre de *baile* vénitien à Constantinople avec celui de résident. Des détails qu'il donne sur le premier de ces deux points, on pourra facilement rapprocher un article de M. J.-P. Kirsch (*Historisches Jahrbuch*, bd XIV, t. 3), sur Andreas Sapi, procureur en cour de Rome au XIV<sup>e</sup> siècle.

M. Mauro Fernandez a publié en une brochure (San Jose de Costa-Rica, 1893, 8°), son mémoire contre une demande d'extradition formée par les États-Unis près de la République de Costa-Rica : *Defensa del señor Francis H. Weeks*.

BELGIQUE. — Dans la *Revue de droit international* (1893, n° 3), M. Engelhardt reprend son étude historique sur les *Protectorats*. Il remonte dans le passé pour fixer avec une précision très rigoureuse et très érudite les étapes de chaque protectorat et en démêler la vraie portée. C'est une entreprise délicate et difficile : car les conditions du régime de protectorat n'ont pas toujours été nettement définies et sont susceptibles de modalités bien diverses. Il examine les protectorats sur Gênes et détermine avec une rare sagacité leur portée juridique : protectorats de la France, puis de Milan, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, de la France, puis de l'Empire au XVI<sup>e</sup> siècle. Il en conclut que, pendant cette période, Gênes n'a point perdu le caractère de *personne internationale*.

Le n° 5 de la même *Revue* (1893), contient encore divers travaux d'ordre diplomatique d'un extrême intérêt : un très substantiel article de M. Th. Barclay sur l'arbitrage de Belring, question familière à nos lecteurs ; la suite du travail de M. Engelhardt sur les protectorats en Italie. M. Engelhardt établit avec une grande précision l'histoire du droit de protectorat de divers souverains sur Monaco, du Pape et du roi d'Italie sur Saint-Marin, de Venise et de l'Autriche sur Rogomizza et Pogglizza, du quasi-protectorat de la France à Rome, du droit du Pape sur le royaume de Naples, et de divers protectorats passagers. Cette curieuse étude, sur un sujet extrêmement délicat, témoigne de la flexibilité du droit de protectorat, qui en somme n'imposait pas d'obligations bien

strictes. Enfin M. Ernest Nys touche, avec beaucoup d'humour et de clarté, un point curieux de l'histoire diplomatique : il s'agit du soi-disant règlement de rang du pape Jules II, invoqué, notamment, par G.-F. de Martens en 1787, d'après Günther, et, depuis lors, par bien d'autres auteurs. M. Nys réduit cette légende en poussière et démontre de la manière la plus péremptoire que ce soi-disant Règlement n'a jamais existé : on a donné le caractère officiel à une simple anecdote de Pirs Grassis, qui est d'ailleurs fort erronée (au point de porter les « ducs de Ferrare, de Bourbon et d'Orléans » parmi les sujets impériaux). Ce soi-disant règlement donne le pas au roi des Romains sur le roi de France, ce qui était contraire à la pratique ; il place à tort Venise après Milan, etc. La note de M. Nys est très curieuse.

M. Alfred Cauchie, qui a rapporté de sa mission au Vatican une ample moisson de documents, demande la création d'un Institut analogue à l'École française de Rome dans les comptes-rendus de la commission royale d'histoire de Belgique (1892).

ESPAGNE. — M. Torres Campos, l'actif et savant professeur de Grenade, vient de donner une seconde édition de ses *Elementos de derecho internacional*, dont la première édition parue en 1887 a obtenu un réel succès. Cette nouvelle édition, mise à jour, est considérablement augmentée sur certains points d'intérêt général. Ce petit volume contient l'essence de l'enseignement de M. Torres Campos sur le droit international privé. Sa méthode n'est pas la pure méthode historique ou expérimentale : elle est rationnelle et doctrinaire. Il donne le sens scientifique des problèmes et complète son enseignement par une étude pratique des lois et de la jurisprudence espagnoles.

La 3<sup>e</sup> leçon est consacrée à une étude préliminaire historique. Tout en remontant à l'Égypte et à l'Assyrie, au Polemarca grec, au prætor peregrinus de Rome, il attribue surtout, selon ses habitudes transcendantes, deux sources principales au droit international privé : les nécessités commerciales, les prescriptions canoniques. L'histoire de l'Espagne présente à ce sujet des monuments tout à fait spéciaux : la loi des Visigoths, puis le mémorable Code de *las Partidas*, enfin les ordonnances de D. Sanche le brave sur les rapports de frontière entre la Castille et le royaume de Murcie. Néanmoins, le commerce, contrarié par l'état de guerre profonde qui séparait musulmans et chrétiens, ne prit de développement véritable qu'à une date relativement récente, et l'on peut dire que la coutume fit sa loi. Le travail de codification a commencé à se faire jour aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. M. Torres Campos expose ensuite comme la seconde partie de notre siècle a vu fleurir le droit international privé, et les travaux très considérables qui lui ont été consacrés depuis quelques années. Il résume très nettement la doctrine française du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il croit issue d'Italie, l'école des Pays-Bas du XVII<sup>e</sup>, l'école française du XVIII<sup>e</sup>. Il expose l'historique, si spécial, de la législation espagnole sur l'extranéité, et donne de curieux détails sur l'organisation notariale.

ÉTATS-UNIS. — Les séances des 11 et 12 juillet dernier du congrès des auteurs, réuni à Chicago, ont été consacrées à la propriété littéraire internationale. L'Act Platt-Symond du 3 mars 1891 a été critiqué par George E. Adam, Richard Watson-Gilder, J.-R. Lounsburg, le général Mac Clurg et R.-R. Bourker. Il faut cependant reconnaître que cet Act est un progrès marqué sur l'état de choses antérieur : en 1837, H. Clay avait vainement présenté au Sénat de Washington une pétition des auteurs anglais demandant que leurs œuvres fussent protégées ; pendant plus d'un demi-siècle, les lois américaines légitimèrent la contrefaçon des œuvres étrangères (Statuts Révisés, sect. 4967 et 4971). Mais l'Act de 1891 a deux clauses funestes : 1° la *simultanéité* qui doit exister entre l'accomplissement de formalités assez compliquées à Washington et la publication de l'œuvre dans le pays étranger ; 2° la nécessité de la *refabrication* (édition américaine spéciale) de tout livre étranger. Le Syndicat français pour la protection littéraire et artistique, a présenté une requête pour l'abrogation de la seconde clause et l'octroi d'un délai suffisant (un an par exemple) pour l'accomplissement de la première. La requête a été favorablement accueillie et l'on peut espérer que les Etats-Unis adhéreront à la Convention de Berne, comme les y a invités S. S. Sprigge, secrétaire du comité exécutif de la Société anglaise des auteurs, après la lecture d'un substantiel mémoire de sir Henry Bergue, l'un des délégués aux conférences de Berne. Le Congrès de Christiania vient de voter une loi protectrice le 4 juillet, et un projet analogue vient d'être soumis à la Chambre des députés de Copenhague par le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique. Le Danemark et la Norvège adhéreront prochainement à la convention de Berne.

FRANCE. — Dans un article sur *le sentiment religieux en Italie pendant le XVI<sup>e</sup> siècle* (*Revue historique*, t. 53, I), M. Eugène Müntz rappelle quelques intéressants détails de l'ambassade fastueuse du cardinal de Bellay, à Rome, sous Paul III. La suite de cérésidents se composait de 103 personnes, dont 8 cuisiniers et un orchestre de musiciens. Lors de la naissance du duc d'Orléans, le cardinal donna une fête prodigieuse : une naumachie (contrariée par une crue du Tibre), une course de taureaux, une représentation chevaleresque sur la place SS. Apostoli, un feu d'artifice, un ballon à fusée, un banquet monstre, un bal...

A propos de la visite à Paris des officiers de l'escadre russe de la Méditerranée, M. Osgard Havard a donné d'intéressants détails sur les ambassades russes en France (*L'Orient*, 21 octobre 1893).

« Il y a deux siècles et demi, dit-il, une ambassade russe évoquait le souvenir des ambassades des rois de Judée et des monarques assyriens. L'envoyé du tsar avait une suite de trois mille serviteurs, laquais, tambourins, trompettes, héraults, hallebardiers, archers. Dans les bagages on voyait figurer des bijoux, des milliers de fourrures destinées à pourvoir à la nourriture et à l'entretien de l'ambassadeur et de son personnel. On vendait en route les bijoux et les fourrures : mais dès que la députation pénétrait sur le territoire français, le chef prétendait être défrayé de ses dépenses par le trésor royal.

L'ambassadeur Matchekine, avant de faire son entrée dans Paris, s'arrêta pendant quelques jours à Saint-Denis, à l'auberge de l'*Epée royale*. C'est là que les carrosses de la cour vinrent le chercher avec une partie de sa suite pour l'installer aux frais du roi dans son hôtel garni de la rue Dauphine. Les Parisiens s'extasièrent devant les costumes chamarrés de l'ambassadeur et de son escorte : le menu peuple prit nos Moscovites pour des Turcs. S'il faut en croire les contemporains, l'hôtel retentissait jour et nuit du fracas de vaisselle cassée et des clameurs de gens étrillés. Une après-midi, les gardes suisses préposés au service d'honneur entendirent un tel vacarme qu'ils abandonnèrent leur faction pour aller voir ce qui se passait. Les portes enfoncées, ils trouvèrent l'ambassadeur et son secrétaire en train de se gourmer à coups de bouteille. Les braves Suisses séparèrent les combattants et firent apporter du vin pour sceller la réconciliation le verre en main. Comme de juste, les pacificateurs prirent part à la fête et vers minuit, ambassadeur et soldats se quittèrent fort gais.

En 1687, une nouvelle ambassade débarque à Dunkerque. Mais cette fois, elle ne comprend que 150 personnes à peine, et c'est un prince Dolgorouki qui la dirige. Quinze ans plus tard, un agent de Pierre le Grand, le comte Matvéef, fixe son domicile à Paris. Bien qu'il ne soit revêtu d'aucun caractère diplomatique, il entretient des rapports assidus avec le ministre Torcy qui montre d'ailleurs beaucoup de goût pour notre Moscovite. Il faut dire aussi que cet agent fait preuve d'un esprit des plus déliés. Croirait-on que les gazettes du temps se mettent à son service et publient docilement ses notes ? Voilà qui est bien raffiné. « Afin, dit-il, que les glorieux faits de Sa Majesté soient connus de cette glorieuse cour, et d'une langue qui est parlée, ou peu s'en faut, par l'Europe entière, » Matvéef communique aux journaux de longs extraits des ukases de réformes.

En 1710, nous fûmes bien près de conclure une alliance avec « le grand-duc de Moscovie ». Le tsar souhaitait vivement l'amitié de Louis XIV, comme « la plus sûre et la plus avantageuse pour son pays ». On négociait à Moscou, on négociait à Fontainebleau. On ne s'entendit pas plus à Fontainebleau qu'à Moscou ; il fallait pour la France sacrifier à la Russie la Suède, une alliée plus qu'à demi vaincue, mais l'alliée du vieux temps. Une fois de plus, Louis XIV se montra vrai Français et chevaleresque : il refusa d'oublier les services passés<sup>1</sup>.

Torcy jugeait la puissance russe « la plus grande de l'Europe ». En dépit du refus que l'agent de Pierre le Grand subit, l'inclination de la Russie pour la France ne se démentit pas. Le 13 juin 1717, Pierre le Grand, après avoir passé en revue aux Champs-Élysées la maison du roi, demanda un entretien secret au régent. Ce dernier accepta l'alliance en principe et donna mission à Châteauneuf de poursuivre les négociations. « Le tsar, dit Saint-Simon, avait une passion extrême de s'unir à la France. » Un traité fut conclu le 15 juin 1717. Pour célébrer cette bonne fortune, Pierre le Grand accabla notre ambassadeur de prévenances : fêtes, feux d'artifice, revues, festins, rien ne manqua. Le tsar fut lui-même cher-

<sup>1</sup> Voir les *Origines de l'Alliance russe* par Albert Mallet et *Instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Russie*, par Alfred Ranibaud.

cher l'ambassadeur à bord de sa frégate. Le mariage de sa fille Elisabeth avec le roi Louis XV devait couronner les négociations. Malheureusement, par suite des intrigues du duc de Bourbon et de la marquise du Pin, l'affaire échoua. Eh bien ! malgré le coup porté à son amour-propre, l'impératrice Catherine, la mère de la princesse, n'abandonna pas le projet d'alliance. En 1726, elle déclarait encore qu'elle préférerait « le parti de la France à celui de l'empereur ». Les événements ne lui permirent pas de satisfaire cette inclination. Dans une instruction de Louis XV, datée de 1765, on trouve le passage suivant : « Le temps n'est point propice à former des alliances avec la Russie. C'est, de plus, aux Russes, à faire les démarches à cet égard, et la France aurait toujours dû avoir pour politique de les y accoutumer, car ils sont trop avantageux dès qu'ils sont recherchés. » L'idée ainsi exprimée ne mérite-t-elle pas qu'on la médite ? »

— M. le Sous-Secrétaire d'Etat des colonies vient de décider la codification des conventions relatives à l'Afrique qui ont aujourd'hui tant d'importance : « Il est parmi ces conventions, dit-il dans une circulaire, des traités comme l'Acte général de la conférence de Berlin, du 28 fév 1885, et l'arrangement franco-anglais du 10 août 1889 qui sont assez connus et qui ont été reproduits assez souvent pour qu'il soit facile de s'en procurer le texte. Mais le plus grand nombre est loin d'avoir la même notoriété. Il s'agit le plus souvent de traités conclus avec des chefs indigènes ou de conventions particulières sur lesquelles se sont mis d'accord à la suite d'un accident de frontière, par exemple, les représentants de deux puissances dont les possessions en Afrique sont limitrophes. Des arrangements de ce genre, lorsqu'ils n'ont plus d'intérêt immédiat, sont promptement oubliés, et le texte, la date même, en sont parfois difficiles à retrouver, le jour où il est utile de s'y reporter ».

C'est M. Deloncle qui sera chargé de ce travail, d'autant plus indispensable que l'Angleterre et l'Allemagne viennent de signer (16 nov.) un traité où la France n'a point été appelée, quoiqu'elle fût partie : il s'agit de la route du lac Tchad, de la vallée du Bénoué, du Baghirmi, du Mouri et de l'Adamaoua, que nos explorateurs ont visités dans ces dernières années (Crampel, Dybowski, Mizon, Maistre).

GRANDE-BRETAGNE. — Parmi les *ouvrages annoncés*, signalons : 1<sup>o</sup> Une deuxième série des « Diplomatic reminiscences of lord Augustus Loftus, 1862-1879 (2 vol., chez Cassell) ; 2<sup>o</sup> une histoire de l'Europe de 1789 à 1815, ornée de quatre cartes (1789, 1803, 1810, 1814), qui traitera de la vie intérieure des nationalités plutôt que des guerres (Rivington) ; 3<sup>o</sup> « Glimpses of the French Revolution », de J.-G. Alger, qui a déjà publié sur cette époque : « Englishmen in the French Revolution » ; 4<sup>o</sup> un important journal de voyage dans le Tibet, par le capt. Hamilton Bower.

*Ventes d'autographes.* — Sotheby et Co ont vendu 500 lettres recueillies par le gén. Siborne pour son volume sur Waterloo, notamment de nombreuses lettres de Nelson et de ses officiers. Il nous faut revenir un instant sur la vente du 26 juin dernier que nous n'avions fait que mentionner. Parmi les documents,

dont plusieurs ont été acquis par M. Léopold Delisle pour la Bibliothèque nationale, signalons : traité d'alliance entre Jean V, duc de Bretagne, et Isabeau de Bavière (17 février 1404) ; renouvellement d'un traité entre les ducs d'Orléans et de Bretagne (7 mai 1408) ; lettre de Charles VII au duc de Bretagne (2 juin 1456) ; instructions baillées à Guy de Brilhac, le galois de Rougé, Jean de Rouville et Jean d'Etampes, ambassadeurs vers le duc de Modène, le marquis de Ferrare et la seigneurie de Venise (reconquête du Milanais sur François Sforza, 1460) ; traité d'alliance entre Jean, duc de Calabre et de Lorraine et François II, duc de Bretagne (31 déc. 1464) ; lettre de Louis XI au duc de Bretagne (6 avril 1468) ; lettre de Philippe de Commines à Cico Simonetta (26 oct. 1478) ; lettre d'Edouard II d'Angleterre à Maximilien (22 sept. 1480) ; lettres de Maria de Bourgogne et de Charles VIII au duc de Bretagne (13 fév. 1480, 24 nov. 1483) ; nomination d'ambassadeurs par Richard III pour traiter avec la Bretagne (19 fév. 1484) ; manifeste de Maximilien (13 juillet 1486) ; lettres d'Anne de Beaujeu (8 déc. 1502), du cardinal d'Amboise (juin 1506), de Louis XII (27 juin 1506), d'Henri VII (8 sept. 1506), de Villinger, trésorier de Maximilien (26 mars 1509), du duc de Bourbon (22 sept. 1514).

*Questions actuelles.* — Au moment où tous les regards sont tournés vers le Maroc, il est d'actualité de rappeler qu'une excellente « Bibliography of Morocco » a été publiée l'année dernière par MM. Playfair et Brown (part. 3 du vol. III des « Supplementary Papers of the Royal Geographical Society », de Londres).

Deux volumes du capitaine Lugard vont jeter de la lumière sur ces événements de l'Ouganda, qui ont donné lieu à des pourparlers entre la France et l'Angleterre. Le titre est : « The Rise of an East African Empire, early efforts in Nyasaland and Uganda » ; 128 illustrations et 14 cartes. Nous relevons dans le 1<sup>er</sup> volume les chapitres sur : la traite des esclaves et les missions ; l'avenir commercial de l'Ouganda ; l'Afrique orientale comme champ de colonisation ; les méthodes de transport ; la main-d'œuvre ; et dans le 2<sup>e</sup> volume : la guerre contre les musulmans d'Ouganda ; la paix conclue avec *Wa-Fransa* ; le rapatriement des musulmans ; la « Question de l'Ouganda » ; l'origine de la « sphère d'influence britannique » ; le passé et le futur de l'administration.

AUTRICHE-HONGRIE. — L'Académie des sciences de Vienne a tenu son congrès annuel le 31 mai 1893, et il est intéressant d'embrasser d'un coup d'œil les grandes publications qu'elle a entreprises depuis sa fondation en 1847. — Nous négligerons les procès-verbaux des séances (depuis 1848 : 3 vol. par an) et les mémoires (depuis 1850 : 1 vol. par an) pour ne nous occuper que des collections de texte.

La Commission historique nommée jusqu'en 1878 « Commission zur Herausgabe Oesterreichischer Geschichtes quellen » a réalisé le programme tracé par Chmel dès le 24 mars 1849. Ses deux grandes entreprises sont les *Fontes rerum austriacarum* et l'*Archiv für oesterreichische Geschichte*. — Les Fontes se subdivisent en deux séries : 1<sup>o</sup> les *Scriptores*, comprenant 8 vol. depuis 1855 ; 2<sup>o</sup> les *Diplomataria et Acta*, inaugurés par Chmel en 1849, comprenant 47 vol. Il

n'y a pas de plan préconçu : la Commission décide les publications en toute liberté, et à côté de travaux qui intéressent l'Autriche entière, comme ceux de Chmel et Bachmann, on y trouve des travaux plus locaux, des extraits des archives de Venise et des correspondances diplomatiques modernes, sous les signatures de Tafel, Thomas, Fiedler et Arneth. — L'*Archiv* comprend deux séries : 33 vol. de 1848 à 1865 sous le nom d'« Archiv für Kunde Oesterreichische Geschichtsquellen » ; 44 vol. depuis 1865 sous le titre actuel. Les communications y sont de moindre importance que dans les Fontes ; beaucoup d'entre elles sont toutefois méritoires.

Outre ces entreprises fondamentales, signalons les suivantes : 1<sup>o</sup> les *Monumenta Habsburgica*, « Saumlung von Actenstücken und Briefen zur Geschichte des Hauses Habsburg in dem Zeitraum von 1473-1576 ». 3 vol. de la première série (Maximilien) ont été donnés par J. Chmel en 1854 et 1858 ; le 1<sup>er</sup> volume de la 2<sup>e</sup> série (Charles-Quint et Philippe II) a seul été imprimé par K. Lanz en 1853, avec un appendice paru quatre années plus tard. Il serait désirable que cette publication fût reprise. — 2<sup>o</sup> les *Venetianischen Depeschen vom Kaiserhofe*, récemment entamées sous la surveillance d'Arneth, Budinger et Fiedler. Le 1<sup>er</sup> volume donne in-extenso tous les rapports des ambassadeurs ; les vol. suivants ne donnent que la substance des dépêches secondaires. Le 1<sup>er</sup> volume est dû à Budinger ; le 2<sup>e</sup> à J. Stich et G. Turba (1538-46), paru en 1889, le 3<sup>e</sup> à G. Turba (1546-54), paru en 1892, le 4<sup>e</sup> est promis pour 1894 et s'étendra de 1554 à 1576 ou 8 — 3<sup>o</sup> Les *Mitteilungen aus dem Vaticanischen Archive* ont débuté en 1889, avec les Actenstücken zur Geschichte des Deutschen Reiches unter den Königen Rudolf I und Albrecht I, publiés par A. Fanta, F. Kaltenbrunner et E. von Ottenthal. Le professeur O. Redlich prépare un 2<sup>e</sup> vol. sur Rodolphe de Habsbourg d'après un recueil de lettres qu'il vient de découvrir. — 4<sup>e</sup> les *Monumenta conciliorum generalium seculi XV*, inaugurés en 1853 par les *Scriptores Concilii Basiliensis*, où l'on trouve des détails curieux sur les négociations avec la Bohême ; puis E. Bink a commencé, en 1873, l'édition de la grande chronique du Concile de Bâle, par Jean de Ségovie.

Pour compléter le tableau de l'activité de l'Académie, il faudrait citer les *Oesterreichischen Weisthümer* (7 vol. depuis 1864), et le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* ; mais ils intéressent peu les diplomates.

Le 18 août est mort Constantin Wurzbach von Tannenberg, auquel nous devons les 60 vol. de la biographie austro-hongroise parus de 1836 à 1891.

ITALIE. — M. Casanova, de Florence, va faire paraître un ouvrage sur les Réprésailles. Il prépare, pour l'Institut des hautes études, un mémoire sur la cartographie de l'Amérique au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

POLOGNE. — Le *Bulletin polonais*, de Paris (rue du Four, 4) annonce, en ces termes, deux ouvrages historiques, sur lesquels nous aurons occasion de revenir : « Le docteur Czermak étudie *Les dernières années de Jean Casimir* et nous donne la première partie de son travail, qu'il intitule : *Avant l'abdication*. Il cite souvent en note l'important ouvrage de C. Waliszewski, intitulé : *Les relations*



*diplomatiques entre la Pologne et la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, (Etudes et documents. Cracovie). Ce dernier ouvrage, très consciencieux et, pour ce qui est du récit lui-même, d'une forme très littéraire et très originale, encore qu'un peu cavalière, ressemble plus à une conférence ou à une causerie, très intéressante, d'ailleurs, et très savante... »

### *Documents diplomatiques*

GRANDE-BRETAGNE. — Deux livres Bleus seulement sont à mentionner. — Le premier ne nous intéresse même que médiocrement (1) : il a trait aux démêlés de la Compagnie sud-Africaine, dirigée par M. Cecil Rhodes, premier ministre du Cap. Cette compagnie à charte a déjà eu maille à partir avec les Portugais sur le Zambèze. Cette fois, c'est avec les Zoulous-Matabélés de Lobengula. La Compagnie a eu la victoire, et comme les difficultés au sujet du Swazi-land viennent d'être aplanies avec les Boërs du Transvaal, on peut prévoir l'éclosion de la confédération de l'Afrique Australe. — Le second document nous touche directement : c'est le règlement (définitif, espérons-le), des limites litigieuses des possessions franco-anglaises de la Côte-d'Or, à laquelle le capitaine Binger a attaché son nom.

ITALIE. — Le livre vert sur la récente échauffourée d'Aigues-Mortes, annoncé depuis plus de deux mois, vient seulement d'être distribué aux Chambres italiennes par M. Brin (24 nov.) ; ce retard est dû à l'enquête poursuivie pour vérifier le nombre des morts et des disparus. Cette enquête commencée le 22 août a duré jusqu'au 20 novembre : la première liste, télégraphiée par le consul général de Marseille à son gouvernement, signalait 26 blessés et 7 morts. Comme toujours en pareille matière, les commérages ont grossi la calamité et il a fallu plusieurs jours pour se convaincre de la vérité du premier compte. Une huitième victime a succombé depuis à ses blessures. Quant aux disparus, ils sont 14 ; mais on est incertain sur la présence de la moitié d'entre eux à Aigues-Mortes au moment de l'émeute. Un récit très circonstancié se trouve dans le rapport du consul général daté du 6 septembre, qui contient d'utiles renseignements sur l'exploitation des salines. Il ressort péremptoirement de ce mémoire que le maire d'Aigues-Mortes s'est conduit avec courage. Ce dernier point a donné lieu à quelques contestations dans la conversation fiévreuse qui s'est engagée entre Paris et le Quirinal, du 18 au 26 août (43 dépêches qui forment la première partie du livre). Aux premières nouvelles, M. Brin a ordonné au consul général de Marseille de se rendre sur les lieux et de faire une enquête personnelle après avoir recueilli les témoignages des fugitifs. Les ministres sont absents de Paris pour les élections ; mais la répression n'en est pas moins promise, promptement et énergique. La seule difficulté est le manifeste du maire d'Aigues-Mortes : « Je

(1) South Africa : British South Africa Company in Mashonaland and Matabeleland correspondence.

ne puis pas acquiescer, dit M. Brin, à l'idée que Paris ne sente pas la suprême urgence d'une mesure ». (20 août) ; et il repousse comme insuffisante une déclaration interprétative du manifeste du maire. M. Brin insiste très vivement en présence des manifestations qui se produisent à Rome et sur d'autres points du territoire. Le 21, la suspension du maire est annoncée, et M. Brin déclare la controverse close, par la certitude d'une enquête sérieuse et d'une indemnité pécuniaire. Le 22, le maire offre sa démission, arguant de sa conduite le jour de l'émeute ; le lendemain, M. Brin exprime le désir de voir le fonctionnaire destitué ; mais, sur l'annonce d'une enquête qui pourrait durer une semaine, il change d'avis et, préférant une solution plus rapide, il se contente de la démission (26 août).

---

# BIBLIOGRAPHIE

## FRANCE

ANNALES DE BRETAGNE. — *Juillet*. — **P.**

**Parfourre** : Une saisie de navires marchands anglais à Nantes en 1587 (fin).

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES

POLITIQUES. — 15 *octobre*. — **Ch. Scherfer** : Louis XIV et Charles XII (2<sup>e</sup> art) ; la guerre de Pologne (mission du marquis de Bonac. — **P. Matter** . Rome et la Révolution de 1848.

ANNALES DU MIDI. — 6 *octobre*. — **L. G.**

**Pélessier** : l'ambassade d'Accurse Meynier à Venise en 1499.

ANNALES FRANC-COMTOISES. — *Juillet-*

*août*. — **Tenchet** : De la justice internationale dans la guerre et la paix, d'après l'Église. — *Septembre-octobre*. — **Ch. Rey** : Deux missions montbéliardaises à Paris en 1794.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Juin*. — I. —

Traités, conventions, protocoles : Allemagne, Belgique, France, arrangement concernant l'échange des colis postaux (16 *déc.* 1892) ; France, Grande-Bretagne, déclaration concernant le service des correspondances par exprès (27 *fév.* 1893) ; France, Monténégro, convention de commerce et de navigation (30 *juin* 1890). — II. Correspondances, dépêches, notes : conférence monétaire internationale de Bruxelles, 9<sup>e</sup> séance (16 *déc.* 1892). — III. Lois et documents divers : Suisse, rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1892. — IV. — Chronique : France (p. 367), Suisse (p. 371).

*Juillet*. — I. Traités, conventions, protocoles ; Etats-Unis, Russie, convention d'extradition (3 *mars* 1893), France, Serbie, arrangement commercial (4 *juill.*), Belgique, Angleterre, déclaration relative aux pêcheries de la mer du Nord (2 *mai* 1891). — II. — Correspondan-

ces, dépêches, notes : conférence monétaire internationale tenue à Bruxelles (fin). — III. — Lois et documents divers : France, loi réglant quelques points relatifs à la nationalité (22 *juil.* 1893), décret réglant l'immigration océanienne en Nouvelle-Calédonie (11 *juill.*), décret concernant l'importation des armes à feu au Sénégal et au Congo français (30 *déc.* 1892) ; Etats-Unis, loi sur l'immigration (3 *mai* 1892). — IV. Chronique : Allemagne (p. 60), Autriche-Hongrie (p. 63), Belgique (p. 67), Brésil (p. 68), Egypte (p. 20), Etats-Unis (p. 7), France-Siam (p. 73), Angleterre (p. 117), Italie (p. 122).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. —

*Mai-août*. — **H. F. Delaborde** ; Un frère de Joinville au service de l'Angleterre. — **H. Moranvillé** : Un incident de frontière dans le Verdunois.

BULLETIN DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

COMPARÉE. — *Juin*. — France : budget, patentes, alcools, etc. — Angleterre : monnaies, caisses d'épargne. — Allemagne ; commerce extérieur. — Autriche-Hongrie : budget. — Russie : billets de crédit. — Espagne : réforme de la comptabilité publique. — Etats-Unis : crise monétaire. — Maroc : le commerce extérieur en 1890-1.

BULLETIN DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE

LYON. — *Juillet-août*. — **Condamin** : La cour et la société à Weimar.

COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES. — *Juillet*. — **A. Desjardins** : Questions de droit sur le conflit italo-américain, relatif aux événements de la Nouvelle-Orléans, par M. Auriti. — **Cte de Franqueville** : les ministères dans les Etats d'Europe et d'Amérique et M. Dupriez.

CORRESPONDANT. — 10 *août*. — Le Haut

Mékong ; la France et l'Angleterre en Indo-Chine. — **Mis de Chambrun** : Chicago et l'exposition colombienne. — **Cte de Mirabeau** : lettres inédites de la princesse de Liéven à M. de Bacourt. — 25 août. — **De Bacourt** : Une mission en Suède et en Danemark sous Louis-Philippe. — 10 sept. — **Cte E. Frémy** : les débuts diplomatiques de Châteaubriand (1803-4), la nomination, le voyage. — **A. Peignier** : La France et l'empire du Milieu, Shanghai. — 25 sept. — **De Bacourt** : l'Allemagne avant Bismarck. — **Cte E. Frémy** : L'arrivée à Rome, les démêlés de Châteaubriand avec le cardinal Fesch. — 10 oct. — **Fédor Zacharine** : La Russie actuelle ; Alexandre III et la famille impériale ; la cour, le peuple, boïards et moujiks ; la religion orthodoxe ; l'agriculture, les chemins de fer ; le nihilisme. — **A. Perquer** : la France et l'Empire du Milieu-Tientsin, Canton, Pékin. — **Cte E. Frémy** : la fin du séjour de Châteaubriand à Rome, la démission. — 25 oct. — **F. Zacharine** (2<sup>e</sup> art.). — **A. Perquer** (2<sup>e</sup> art.). — **C. Desforges** : Une nouvelle guerre des Zoulous, les Anglais dans l'Afrique australe.

**DÉBATS** (éd. du soir). — Lettres d'Autriche-Hongrie : 1<sup>er</sup> sept. — Lettres du Canada : 5 oct. — Lettres d'Angleterre : 2 sept. 3, 6, 7, 9, 12, 44, 46, 21, 29, 1<sup>er</sup> oct. 4, 23, 29, 31. — La propriété littéraire au Brésil : 20 oct. — Lettres de Roumanie : 2 sept., 7, 21 oct. — Lettres de Russie : 3 sept. 14. — Suède et Norvège : 4 sept. — Les Européens en Chine : 5 sept. — Lettres du Maroc : 5 sept., 23, 17 oct. — Lettres de Belgique : 5 sept., 15 oct. — Lettres de Hollande : 4 oct., 30. — Uruguay et Brésil : 7 sept. — La lettre du pape à l'évêque hongrois : 7 sept. — Lettres de Rome : 8 sept. — Lettres d'Australie : 11 oct. — La mission Mizon (Harry Alis) : 9 sept. 15, 16. — La révolution au Brésil : 9 sept. — Lettre de la République Argentine : 24 sept. — Un homme islandais : 11 sept. — Lettres d'Italie : 13 sept., 20. — Lettres d'Espagne : 13 sept., 30, 8 oct., 9, 12. — La Royal Niger Company et la mission Mizon : 15 sept., 20. — Fantaisies diplomatiques : 17 sept. — Indiens et

blancs : 18 sept. — Lettres de Bohême : 19 sept. 26, 23 oct. — Lettres de Chine : 23 sept., 14 oct. — La mission anglaise en Afghanistan : 23 oct. — Correspondance de l'Indo-Chine : 26 sept. — La révolution argentine : 28 sept. — Les élections suédoises et la question consulaire : 15 oct. — La reprise des négociations russo-allemandes : 2 oct. — Au Maroc : 3 oct. — En Andorre : 5 oct. — A propos du Siam (la France justifiée par un Anglais) : 5 oct. — Correspondance du Tonkin : 7 oct. — Le conflit suédois-norvégien : 10 oct. — En Afrique : Belges et Anglais : 10 oct. — La loi de 1889 sur la nationalité : 11 oct. — Les amis de la paix : 13 oct. — L'Espagne au Maroc : 15 oct., 29. — Le panserbisme : 27 oct.

**DROIT D'AUTEUR.** — 15 juin 1893. — L'Italie et les Etats-Unis ; loi autrichienne du 26 avril 1893 ; les pays scandinaves et la protection internationale des œuvres de littérature et d'art ; les assemblées de Vienne et de Leipzig en 1893. — 15 juillet 1893. — Dispositions diverses de la législation espagnole. — **A. Huard** : La prochaine conférence de Paris ; application en Grande-Bretagne de l'art. 2 de la convention de Berne.

**ECONOMISTE.** — 1<sup>er</sup> juillet. — La Syrie ; intérêts et mission de la France. — 8 juillet. — La question de l'argent : les mesures à prendre en France. — 13 juillet. — Le Sahara : mission de la France. — 29 juillet. — La politique coloniale française à propos du différend avec le Siam. — 26 août. — L'Égypte et les Égyptiens. — 2 sept. — La question des ouvriers étrangers. — 23 sept. — Le rapprochement franco-russe. — 30 sept. — Les Etats-Unis en Chine. — 7 oct. — République Argentine et Brésil. — 21 oct. — La naturalisation des étrangers en France et ses conséquences économiques. — 28 oct. — Lettres du Japon.

**EDUCATION CATHOLIQUE.** — 3 août. — Le catholicisme au Siam.

**ÉTUDES RELIGIEUSES.** — Septembre. — **A. Dechevrens** : Un appel à la concorde entre chrétiens.

**FIGARO.** — 12 juillet. — **L. Détrouyat** : La France et le Siam au Laos. — 26 juillet. — **J. de Nivelles** : Rivalités anglo-françaises en Extrême-Orient. —

- 28 juillet. — **V. de Cotten** : Les Anglais au Siam. — 14 août. — **A. Lods** : L'annexion de Montbéliard à la France. — 30 août. — **G. Labadie-Lagrave** : Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha. — 13 sept. — **L. Détrebat** : L'Etat tampon de la confédération des Chip-Song-Pennas. — 14 sept. — **Whist** : L'ambassade d'Allemagne. — 23 sept. — **P. Argand** : La France en Orient. — 30 sept. — **G. Bapst** : Une visite de Russes à Paris (XVIII<sup>e</sup> siècle). — 7 oct. — **Capit-Coignet** : Un banquet franco-russe en 1807. — 24 oct. — **Lynx** : Page d'histoire franco-russe. — 29 oct. — **G. Larroumet** ; France et Danemark.
- GAULOIS**. — 3 juil. — Un diplomate : le marquis de Dufferin. — 14 juil. — Un diplomate : les alliances royales. — 17 juil. — **Viator** : Siam sous la monarchie française. — 31 juil. — **M. A. Belot** : huit jours au Siam. — 24 août. — **J. Régnier** : Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha. — Un diplomate : Français et Italiens. — 29 août. — **Fourcaud** : les Italiens en France. — 20 sept. — **L. de Meurville** : les tsars en France (Pierre le Grand, Paul I<sup>er</sup>, Alexandre I<sup>er</sup>). — 24 sept. — Un diplomate : L'empereur Guillaume II et le prince de Bismarck. — 1<sup>er</sup> oct. — **P. d'Epinay** : Louis XV et l'alliance franco-russe. — 31 oct. — **Saint-Réal** : une réception à Toulon il y a cent ans (les ambassadeurs de Tippoo-Sahib, roi de Mysore). — 20 oct. — **E. Daudet**. Petit chapitre d'une grande histoire (Russie). — 24 oct. — Un diplomate : La politique extérieure sous le gouvernement du maréchal Mac-Mahon. — 30 oct. — **E. Daudet** : Les auteurs de l'alliance franco-russe.
- JOURNAL DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**. — V-VI. — **Ch. Lyon-Caen** : la convention du 14 octobre 1890 sur le transport international des marchandises par chemins de fer (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1893, et déjà étudiée en Allemagne par Gerstner : Internationale Eisenbahn-Frachtrecht et Eger : Das internationale Uebereinkommen über den Eisenbahnfrachtverkehr vom 14 oct. 1890. — **W. P. Crayes** : cas intéressants d'extradition en Angleterre pendant les années 1890 à 2 (six traités avec la Tunisie, les Etats-Unis, l'Etat libre d'Orange, l'Uruguay, la principauté de Monaco, la Roumanie et la dénonciation du traité entre le Portugal et l'Inde ; 85 extraditions accordées sur 206 mandats d'arrêt). — **A. de Barandiaran** : De la compétence au cas d'abordage entre navires étrangers dans les eaux territoriales d'un Etat étranger. — **Ph. Dumont** : Du droit des compositeurs de musique et des auteurs dramatiques étrangers en Suisse. — Questions et solutions pratiques (p. 517). — Jurisprudence : France (p. 524), Allemagne (p. 598), Belgique (p. 606), Echelles du Levant (p. 610), Egypte (p. 621), Espagne (p. 624), Italie (p. 630), Suisse (p. 634). — Documents : Etats-Unis (p. 640), France (p. 650), Allemagne et Serbie (p. 650), Angleterre (p. 650), Angleterre et Siam (p. 651), République Argentine (p. 652), France (p. 652), Grèce (p. 652), Suisse (p. 652-671).
- JOURNAL DES ÉCONOMISTES**. — Août. — **G. N. Tricoche** : La colonisation chinoise aux Etats-Unis. — Octobre. — **F. Passy** : L'œuvre de la paix en Amérique, en Suisse et au Japon.
- JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES**. — Août. — **Amphoux** : Frontières et places-fortes des principales puissances : Iles Britanniques et possessions extérieures. — **Cte Palat** : Campagne des Anglais au Soudan (1884-5).
- LIBERTÉ**. — 9 sept. — Lunettes grises (opinions d'un Anglais sur la race française).
- MATINEES ESPAGNOLES**. — 15 juillet. — Léon XIII et les églises orientales. — 15 août. — Les complications européennes du Portugal dues à son état économique et à son empire colonial. — **S. Ximènes** : La question des Pamirs. — 1<sup>er</sup> sept. — **E. Castelar** : L'Indo-Chine, cause de l'intérêt que lui porte la diplomatie. — Compétitions coloniales entre l'Angleterre et la France. — 15 oct. — **S. Ximènes** (suite). — **Bugy** : la Russie et la Méditerranée.
- MÉMORIAL DIPLOMATIQUE**. — 22 juil. — **P. Roquière** : Les affaires siamoises. — 29 juil. — **G. Liwoff** : Le conflit anglo-américain dans le Behring et le tribunal d'arbitrage à Paris. — 18 août. — **A. Berl** : Le congrès de Zurich et l'internationalisme. — Echange des notes

- pour le service du visa des actes publics entre l'Italie et la France (22 octobre 1892, 21 mars 1893). — 16 sept. — **A. Berl** : la paix européenne : les fêtes franco-russes. — 2 oct. — Le traité franco-siamois (texte intégral). — 28 oct. — **J. Chancel** : les précédents d'une alliance franco-russe. — 17 nov. 1892, 4 nov. 1893. — Application du nouveau régime douanier (documents).
- MISSIONS CATHOLIQUES. — 11 août. — **R. P. Michel** : La question religieuse en Orient et l'union des églises. — 25 août. — Situation des catholiques dans l'Ouganda.
- MONDE ÉCONOMIQUE. — 23 sept. — La question du Siam : la France et l'Angleterre.
- MONDE LATIN ET MONDE SLAVE. — 1<sup>er</sup> août. — **Barral-Monferrat** : Une tentative d'alliance française-russe au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- NOUVELLE REVUE. — 13 août. — **A. Rambaud** : Russes et Allemands ; l'entrée des Russes à Berlin. — 1<sup>er</sup> sept. — **E. Watbled** : La France et les Etats barbaresques au XVI<sup>e</sup> siècle. — **A. Gailliet** : La réforme judiciaire en Egypte. — 15 sept. — **E. Watbled** : Annexions océaniques îles Salomon, Nouvelles-Hébrides. — 1<sup>er</sup> octobre — **Ahmedbey** : La société persane ; le gouvernement de la Perse et l'état d'esprit des Persans. — **L. Sevin-Desplaces** : Politique franco-africaine. — 15 oct. — Alexandre II et la France (mémoire inédit de M. de Richelieu). — **Ahmedbey** : Les Européens en Perse, Russes et Anglais. — **Ph. Lehaut** : la vraie question du Mékong.
- PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — 1<sup>er</sup> juin. — L'opinion d'un Américain sur la protection internationale de la propriété intellectuelle.
- QUESTIONS ACTUELLES. — 5 août, 7 oct. — Les événements du Siam. — 4 sept. — Les pêcheries de la mer de Behring. — 21, 28 oct. — Alliance franco-russe.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — 5, 12 août. — **A. de Pouvoirville** : la frontière du Siam. — 26 août. — **A. Michel** : la succession de Saxe-Cobourg-Gotha.
- RÉVOLUTION FRANÇAISE. — Juillet. — **Ch. Canel** : la prise de Montbéliard en 1792.
- REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — Sept. — Loi relative aux étrangers en France.
- REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. — Sept. Oct. — **Chausse** : droit international.
- REVUE DE LA FRANCE MODERNE. — Août. — **M. de Baillehache** : l'invasion du Hanovre en 1803.
- REVUE DE GÉOGRAPHIE. — Août. — **D. N. Tricoche** : les colonies chinoises aux Etats-Unis. — Sept. — **C. Delavaud** : la question siamoise, le Mékong et la Méditerranée asiatique.
- REVUE DE MARSEILLE ET DE PROVENCE. — Sept.-Oct. 1892. — **L. Bourgies** : le Bastion de France en Algérie avant l'époque de Sanson Napollon (1533-1677).
- REVUE DES DEUX MONDES. — 15 oct. 1893. — **A. Desjardins** : comment la Russie prit sa place en Europe. — 1<sup>er</sup> nov. — **Duc d'Aumale** : les négociations et la paix (1656-9).
- REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — Oct. — **A. d'Avril** : la diplomatie française en Italie.
- REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — 30 juillet. — Les événements du Siam.
- REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — Sept.-Oct. — **F. Pichereau** : M. le duc de Broglie et la conférence de Londres (fév. 1871). — Oct. — **C. Durouet** : l'émigration des Canadiens français aux Etats-Unis.
- REVUE ENCYCLOPÉDIQUE. — 15 août. — Au Siam, — 15 sept. — Mort du chevalier la Bastie, vice-régent d'Ecosse. — 15 oct. — **J. Hausmann** : la question siamoise.
- REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — 1<sup>er</sup> juillet. — Les phoques de Behring ; accord anglo-russe. — **G. Demanche** : la route du Tchad et les prétentions allemandes. — 1<sup>er</sup> août. — **G. Demanche** : France et Siam ; les Anglais en Chine ; les Anglais dans l'Ouganda. — 1<sup>er</sup> sept. — **A. de Pouvoirville** : l'Etat tampon du Haut-Mékong ; les phoques de Behring ; les Chinois aux Etats-Unis. — 15 sept. — Pêcheries de Terre-Neuve ; Amérique du Sud ; Chili, Bolivie, Pérou et République Argentine. — 1<sup>er</sup> Oct. — Un nouveau partage politique en Afrique occidentale ; la mission Mizon et la compagnie du Niger. — 15 Oct. — **G. Demanche** : France et Touaregs ; l'Etat-tampon du Haut-Mékong.

- REVUE INTERNATIONALE DE DROIT MARITIME** (1893). — France, p. 5, 350, 564, 692 ; Angleterre, p. 122, 382, 603 (Govare et Morel Spiers) ; Allemagne, p. 570 (Alexander) ; Belgique, p. 13, 398, 586, 786 (Maeterlinck) ; Brésil, p. 406 (Bontoux) ; Danemark, p. 413 (Beauchet) ; Echelles du Levant, p. 710 (Manassé) ; Egypte, p. 149, 414 (Pados-Bey, Au-train) ; Grèce, p. 596 (Granier) ; Hollande, p. 157, 618 (Asser) ; Italie, p. 153, 448, 614, 716 (de Bévotte) ; Norvège, p. 433 (Beauchet) ; Suède, p. 142 (Beauchet) ; Tunisie, p. 165, 441 (Martineau des Chesnez) ; Turquie, p. 159 (Manassé).
- REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.** — 30 sept. **Cryssaphidès** : l'islamisme en Afrique. — 11 Oct. — Les Russes à Paris, la visite de Pierre le Grand en 1717.
- SOLEIL.** — Lettres d'Angleterre : 1<sup>er</sup> sept. 3, 7, 9, 12, 16, 19, 21, 23, 28, 30, oct., 5, 9, 15, 17, 19, 21, 25, 25, 30. — En Egypte : 9 sept. — Lettres de Russie ; 10 sept., 24 sept., 3 oct., 10, 11, 18. — La marine russe : 15 sept. — Pierre le Grand à Paris : 15 sept. — L'armée russe : 18 sept. — La mission Mizon : 20 sept. — L'Eglise en Russie : 26 oct.
- TEMPS.** — Lettres du Japon, 2 sept., 8. — Le Hinterland du Cameroun (art. de la *Gazette de Cologne*), 4 sept. — Courrier de Londres, 6 sept., 23, 29, 31 oct. — Lettres du Portugal, 6 sept., 12, 21, 12 oct. — L'Angleterre en Indo-Chine (de Birmanie au Yunnan, 7 sept. — Lettres de Grèce, 2 sept. — France et Angleterre, 9 sept. (Madagascar, Terre-Neuve, Siam). — Lettres des Etats-Unis, 9 sept. — Adamaoua, 10 sept. 27 oct. — Belgique et Congo, 11 sept. — Côte d'Ivoire (convention de délimitation franco-anglaise du 12 juillet), 12 sept. — Emin-Pacha, 12 sept. — Courrier de Chine, 12 sept. (Li-Hung-Tchang et Tchan-Tche-Toung). — La compagnie royale du Niger (mission de M. Hoellé), 15 sept. 16, 17, 18, 23, 30, 5 oct. — Les Etats-Unis et la Chine, 6 sept. — Lettres d'Italie, 19 sept. — La révolution brésilienne, 20 sept. — Questions africaines au parlement anglais, 20 sept. — Lettres de Madagascar, 22 sept., 4 oct. — Deux empereurs, 24 sept. — Dans la République Argentine, 27 sept. — En Grèce, 26 sept. — Une tragi-comédie aux Antipodes (iles Samoa), 1<sup>er</sup> oct. — L'entre-
- vue de Caboul, 3 oct. — La presse anglaise et le Siam, 5 oct. — Les Espagnols au Maroc, 10 oct. 24. — Lettres des Pays-Bas, 10 oct. — Les rapports franco-italiens, 13 oct. — Une guerre sainte (Hollande et Atchin). — Les fêtes franco-russes et l'Europe, 15 oct. — Siam, 25 oct.
- TOUR DU MONDE.** — 5 août. — **O. Reclus** : les Français au Canada et en Louisiane.
- Abrantès** (Mme d'). — Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès, souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration, T. VI, VII, VIII, IX. In-8, 590, 599, 581, 590 p. Paris, Garnier.
- Airenti.** — Dictionnaire chiffré diplomatique et commercial. In-16, 16 p. Paris, Dupont.
- ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — Documents parlementaires, T. 39, session extraordinaire de 1892 (18 oct. 24 dec.) In-4, 627 p. Paris, Imprimerie des journaux officiels.
- ANNALES DU SÉNAT.** — Débats parlementaires, session extraordinaire de 1893. (10 janv., 6 avril.) In-4. 799 p. Paris, Imprimerie des journaux officiels.
- Bapst** (G.) — Les premières années du maréchal de Mac-Mahon. In-16, 84 p. Paris, Colin.
- Barral-Monferrat** (marquis de). — Dix années de paix armée entre la France et l'Angleterre (1783-1793). T. 1<sup>er</sup>. In-8. xii, 376 p. Paris, Plon.
- Boilley** (P.) — La législation internationale du travail. In-12, 304 p. Paris, Alean.
- Burgaud** (E.) et **Bazeries.** — Le Masque de Fer. In-18, 306 p. Paris, Firmin Didot.
- \*. Code international de signaux à l'usage des bâtiments de toutes nations, In-8, xiii, 543 p. Paris, Imprimerie nationale.
- Fagniez** (G.) — Le Père Joseph et Richelieu (1577-1638). T. 1<sup>er</sup>. In-8, 611 p. Paris, Hachette.
- Geffcken** (P.-H.) — Frankreich Russland und der Dreibund : geschichtliche Rückblicke für die Gegenwart, In-8, 179 p. Berlin, R. Wilhelm.
- \*. Les grandes puissances militaires devant la France et l'Allemagne (1888-

- 1890-1900), par un diplomate. In-8, ix-266 p. *Paris, Colin.*
- Hubert** (M. d'). — Transports par voie de mer au point de vue international de la convention de Berne. *Paris, Rousscau.*
- Lubomirski** (prince). — Histoire contemporaine de la transformation politique et sociale de l'Europe. T. V. Beust et Bismarck. In-8, 687 p. *Paris, C. Lévy.*
- Méneval** (C. F. de). — Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon 1<sup>er</sup> (1802-1815). T. 1<sup>er</sup>. In-8, xiii-487 p. *Paris, Dentu.*
- Moreau de Jonnés** (A.). — Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat. In-8, xxiii-476 p. *Paris, Guillaumin.*
- Niox** (Colonel). — Géographie. T. V. : l'expansion européenne. In-8. 477 p. *Paris, Delagrave.*
- Pasquier** (Chancelier). — Histoires de mon temps. T. II. (1812-4). In-8, 463 p. *Paris, Plon.*
- Rouard de Card** (E.). — La nationalité française. In-8, viii-322 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*
- Thiébauld**. — Mémoires du général baron Thiébauld, publiés sous les auspices de sa fille Mlle Claire Thiébauld, d'après le ms. original par Fernand Calmettes. T. 1<sup>er</sup> (1769-1794). In-8, x-649. *Paris, Plon.*

## AFRIQUE FRANÇAISE

- Burton** (sir R.-F.). — A mission to Gelele, king of Dahome. 2 vol., in-8, 584 p. *Londres, Tylston.*
- Dawson** (Et.). — Madagascar : past present and future ; the aggression of the French and the revival of the slave trade. In-8, 98 p. *Londres, Haddon.*
- Foureau** (F.). — Une mission chez les Touareg (conférence faite à la Soc. de géographie de Paris le 19 mai 1893). In-8, 47 p., *May et Motteroz.*
- Marienvall** (B.). — La guerre du Dahomey. In-8, 240 p. *Paris, Hatier.*

## AFRIQUE ANGLAISE

- Mac Dermott** (Major). — British East Africa or Ibea (I. B. E. A.) : a history of the formation and work of the Impe-

rial British East African Company, compiled with the authority, of the directors, from official documents and the records of the Company. In-8, 390 p. *Londres, Chapman.*

**Mackay** (A.). — Missionary hero of Uganda. In-8, 144 p. *Londres, Sunday School Union.*

**Theal** (George Mac Call). — History of South Africa (1834-54). In-8, 629 p. *Londres, Swan Sonnenschein.*

## ALLEMAGNE

ABHANDLUNGEN DER HISTORISCHEN KLASSE DER K. BAYERISCHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU MÜNCHEN, XX, 2. — **Von Druffel** : die Sendung des Kardinals Sfondrato an den Hof Karls V.

DEUTSCHE RUNDSCHAU. — *Juillet, août.* — Marco Minghetti und sein Antheil an Italiens Erhebung 1846-59.

DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTSWISSENSCHAFT. — *Octobre 1893.* — **K. Schirren** : Geheime Correspondenz Katharina's II mit ihrer Mutter im Jahre 1754.

DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR KIRCHENRECHT, 1892, no 1. — **Frantz** : Preussen und die katholische Kirche zu Anfang dieses Jahrhunderts.

HISTORISCH POLITISCHE BLÄTTER. — *1<sup>er</sup> octobre 1893.* — Die deutschen Katholiken in Südrussland. — *16 octobre.* — Die russisch-französische Verbrüderung in Toulon ; die Meerengenfrage in Sicht.

— *1<sup>er</sup> novembre.* — Die Lebensfrage Spaniens in Marocco und seine Reder.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — *Octobre 1893.* — Denkschriften Theodor von Bernhardi's : Russland im März und April 1854. — **Ottokar Weber** : die Legende von Denain (1712). — Zwei Briefe Alexander von Humboldt's an Hardenberg aus dem Jahre 1794. (Mayence, 15 oct. ; Francfort-sur-le-Mein, 17 oct.)

NATION (Berlin). — *8 juillet.* — Frankreich und Italien. — *26 août.* — Zur auswärtigen Politik Frankreichs.

NEUES ARCHIV FÜR SÄCHSISCHE GESCHICHTE. — 1893. — **Vetter** : eine kursächsische Gesandtschaft nach Frankreich 1540. — **G Wolff** : Kurfürst August und die Anfänge des iedivländischen Aufstandes.

ZEITSCHRIFT DER BENNISCHEN JURISTEN VE-



- REINS, XXIII, 1. — **E. Pezolt** : Konflikte im Gebiete des Eherechter und Vorschläge zu ihrer Lösung.
- ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESICHTEDES OBERRHEINS, VIII, 2. — **H. Withe** : Zur Geschichte der Burgunderkriege: das Kriegsjahr 1475 ; die Reise gen Blamont.
- ZEITSCHRIFT FÜR INTERNATIONALES PRIVAT UND STRAFRECHT. — 2<sup>e</sup> livre. — **Silberschmidt** : Eheliches Güterrecht und Erbrecht, ein Beitrag zur Lehre von internationalen Privatrecht.
- Eccard** (F.). — Le nouveau régime foncier en Alsace-Lorraine, étude sur l'introduction des livres fonciers dans un pays régi par le Code civil. In-8, 202 p. Paris, *Pedone-Lauriel*.
- Lechmühl** (Aug.). — Internationale Regelung der sozialen Frage. 1v-34 p.
- Osten** (Jenny von der). — Luise Dorothea, Herzogin von Sachsen-Gotha, 1732-1767. In-8, VIII-428 p., *Leipzig, Breitkopf et Härtel*.
- Schmitz** (Dr. M.). — Fürst Karl-Anton von Hohenzollern und die Bedeutung seiner Familie für die Zeitgeschichte. VII-118 p., *Neuwied, Hensler*.
- Störck** (Félix). — Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international (continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens). 2<sup>e</sup> série, tome XVIII (pp. 213-539), *Göttingen, Dietrich*.
- Mazade** (Ch. de). — L'Europe et les neutralités : la Belgique et la Suisse, in-18, 119 p. Paris, *Plon*.
- REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — N<sup>o</sup> 3. — **Travers Twiss** : la juridiction consulaire dans les revues de l'Orient et spécialement au Japon. — **Ed. Engelhardt** : considérations historiques et juridiques sur les protectorats (2<sup>e</sup> art.) — **R. Kleen** : le droit de la contrebande de guerre (3<sup>e</sup> art.) — **P. Esperon** : la législation fiscale italienne dans ses rapports avec le droit international. — **E. Lehr** : la clause de la nation la plus favorisée et la persistance de ses effets. — N<sup>o</sup> 4. — **E. Lehr** : un nouveau projet de codification des lois de la guerre sur terre et sur mer. — **Kentaro Kanelo** : les institutions judiciaires du Japon. — **Ed. Rolin** : le conflit franco-siamois. — **J. Dubois** : les juridictions inférieures en Russie, d'après le code de 1864 et les lois des 9 et 12 juillet 1889 : les tribunaux de paysans ou de volast. — **R. Kleen** : le droit de la contrebande de guerre (4<sup>e</sup> art. et fin). — Projet de loi déposé au Sénat espagnol par le sénateur de Marcoartu, aux fins d'autoriser le gouvernement à négocier des traités d'arbitrage (12 juin 1893).

## AUTRICHE-HONGRIE

- Vautier** (G.). — La Hongrie économique, in-8, 490 p. Paris, *Berger-Levrault*.

## BELGIQUE

- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DE GÉOGRAPHIE. — Juillet-août 1893. — **L. Navez** : la question du Congo.
- REVUE GÉNÉRALE. — Août. — **Cte Grandin** : du Sahara algérien au lac Tchad.
- SOMMAIRE PÉRIODIQUE DES REVUES DE DROIT : Archives internationales du droit et des sciences auxiliaires (*Bruxelles*, 22, rue des Minimes).
- 3<sup>e</sup> année (III-VI), n<sup>os</sup> 4107 à 4550.
- Le numéro est précédé d'une chronique de 3 pages sur les revues, les sociétés juridiques et les congrès.

## BRÉSIL

- Araujo** (O. d') — L'idée républicaine au Brésil, in-8, Paris, *Perrin*.
- Gérard** (O. C.). — Les émigrants au Brésil, in-8, 144 p., *Limoges, Ardant*.

## ÉTATS-UNIS

- AMERICAN LAW REVIEW. — n<sup>o</sup> 2, 1893. — **P. Montague** : the Nicaragua canal with special reference to legislation in connection with it.
- CHICAGO LEGAL NEWS. — 21 janvier 1893. — Alien law of Illinois ; effect of treaties.
- NATION (New-York). — 10 août. — Persia and the Persian question.
- 17 août, 7 sept. — The Behring sea decision.
- NORTH AMERICAN REVIEW. — Août. —

- Anglo-saxon union : a response to M. Carnegie. — *Septembre*. — England and France in Siam.
- YALE REVIEW. — *Août*. — **S. E. Baldwin** : the historic police of U.-S. as to annexation.
- Bertin** (G.) — Joseph Bonaparte en Amérique, 1815-1832, in-8, XV, 425 p. Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*.
- Carnegie** (A.) — The reunion of Britain and America, in-8, 32 p. *Edimbourg, Elliott*.
- Dallos** (George-Mifflin). — Diary of G.-M. Dallos, while United States minister to Russia 1837-9 and to England 1856-61, in-12, *Philadelphie, J.-B. Lippincott*.
- Murfree** (V. L.) — Law of foreign corporations : a discussion of the principles of private international law and of local statutory regulation applicable to transactions of foreign companies, in-8, 421 p. *Saint-Louis* (Etats-Unis), *Central Law Journal Co.*
- BEHRING SEA ARBITRATION: letters to the Times by its special correspondant together with the award, in-8, *Londres, Clowes*.

## GRANDE-BRETAGNE

- ANGLO-CONTINENTAL MAGAZINE. — *Sept.* 1893. — **J. Baker** : Hohenzollern. Sigmaringen.
- ASIATIC QUARTERLY REVIEW. — *6 oct.* — **A. Michie** : Alliance of China and India. — **Ex. Panjab official** : Facts about the alleged Afghan treaty.
- BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Sept. 1893*. — The Soudan : A table with Father Ohwalden. — Balance of power in Eastern Asia. — *Oct.* — Our latest arbitration : the United States in international law.
- CONTEMPORARY REVIEW. — *Oct.* 1893. — **Karl Blind** : An early aspirant to the German Imperial Crown.
- ECONOMIST (Londres). — *5 août*. — Siam ; Russian competition in Persia. — *26 août*. — The Behring sea arbitration. — *9 sept.* — Siam.
- ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Oct.* 1893. — **J.-H. Rose** : Napoleon and English commerce.
- GEOGRAPHICAL JOURNAL. — *Juillet* 1893. —
- Comte Pfeil** : South-West Africa, English and Germany. — *Août-Sept.* — **Georges N. Curzon, M. P.** : Journey in French Indochina (Annam, Tongking, Cochinchina, Cambodia).
- IMPERIAL AND ASIATIC QUARTERLY REVIEW. — *Oct. 1893*. — Siam and lord Salisbury (followed with a map showing th-claims and possessions of France in Indo-China). — **C.-D. Collet** : Arbitration, the Behring sea and New found-land.
- NINETEENTH CENTURY. — *Sept.* 1893. — **A. Keyser** : The Malay peninsula. — *Oct.* — **Countess of Jersey** : The transformation of Japan. — *Nov.* — **Sir Lepel Griffin** : England and France in Asia (triple alliance de l'Angleterre, la Chine et l'Afghanistan).
- SATURDAY REVIEW. — *15 juillet*. — The khedive at Constantinople. — *22 juillet*. — The Siamese question ; the strategic importance of Egypt for England. — *29 juillet, 5 août, 2 sept.* — France and Siam. — *12 août*. — The Afghan mission. — *19 août*. — The Behring sea award ; England and Australia : the duke of Cobourg.
- SCOTTISH GEOGRAPHICAL MAGAZINE. — *Sept.* 1893. — **Coutts Trotter** : The Siamese frontier (map of further India, showing French claims).
- STATIST (Londres). — *1<sup>er</sup> juillet et 5 août*. — Russia and Germany. — *25 juillet*. — China and Japan. — *22-29 juillet*. — *19 août*. — The Behring sea award. — *26 août*. — France and Italy. — *23 sept.* — Italy and the Triple-Alliance.
- Ballantyne** (B.) — Voltaire's visit to England, 1726-9. In-8, 338 p. *Londres, Smith*.
- Burgher** (Lady). — Letter from Germany and France during the campaign of 1813-4. In-8, 241 p. *London, Murray*.
- Davis** (Thomas). — The Patriot Parliament of 1689, with its statutes, votes and proceeding. In-12, xxv-172 p. *Dublin, Bryer et Walker*.
- Dumas** (J.). — Le problème foncier en Angleterre. In-8, 344 p. *Paris, Pedone-Lauriel*.
- Gardiner** (S.-R.). — History of the great civil war 1642-9 (tome IV). In-8, 396 p. *Londres, Longmans*.
- Le Caron** (Major H.) Twenty-five

years in the secret service ; the recollections of a spy. In-8, x-311 p. *Londres, Heinemann.*

**Mackay** (J.-G.) — Scotch Record office : Rotuli Scacarii regum scotorum, the Exchequer rolls of Scotland. Vol. XIV : 1513-1522.

**Pepys** (Samuel). — The diary of Samuel Pepys (tome II). In-8, 434 p. *Londres, G. Bell.*

\* — *Rapport de l'Angle terre, l'Ecosse et l'Irlande aux délégués du congrès ouvrier international socialiste de Zürich de 1893.* In-8, 20 p. *Lille, Delory.*

## HAÏTI

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION D'HAÏTI.

— 1892-3, n° 5. — **J.-N. Léger** ; Nos frontières (St-Dominique-Haïti). — **E. Deslandes** ; Un droit international public. — **J.-J. Chancy** ; La législation des étrangers.

**Dévoit** (J.), professeur à l'Ec. nat. de droit de Port-au-Prince. — La nationalité et son influence quant à la jouissance et à l'exercice des droits. Examen de la loi n° 2 du Code civil d'Haïti et des chap. 1 et 2 du titre 2 de la Constitution du 9 oct. 1889. In-8, 474 p. *Paris, Pichon.*

## HINDOUSTAN

**Forrest** (G. W.). — Indian Mutiny 1857-8: Selections from the letters, despatches and other state papers preserved in the military department of the Government of India, 1857-8. 1<sup>er</sup> vol., in-8. *Londres, Allen.*

**Knight** (E.-R.). — Where three empires meet (Kashmir, Western Tibet, Gilgit). In-8, 524 p. *Londres, Longmans.*

**Malleson** (Col. G.-B.). — History of the French in India from the founding of Pondichéry in 1674 to the capture of that place in 1760. In-8, xi-614 p. *Londres, Allen.*

## MEXIQUE

**Bochet** (J.). — Campagne du Mexique (1862-4), pub. par G. Bertin. In-16 xvi-235 p. *Paris, Piraull.*

## PAYS-BAS

WEEKBLAD VON HET RECHT. — **Molengraaf** : De overeenkomst met België over de kosteloze procedure (assistance judiciaire).

**Mondoucet** (C. de). — Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas (1571-4), publiées d'après le ms. de la Bibl. de Reims, par L. Didier. Tome II, in-8, xvii-369 p., *Paris, Leroux.*

**Waddington** (A.). — La République des Provinces-Unies, en 1630. In-8, 62 p., *Paris, Picard.*

## RUSSIE

ISTORICHESKII VIESTNIK. — *Juillet* 1893. — **A. Petrov** : Charles XII et Pierre le Grand.

ZURNAL MINISTERSTVA NARODNAGO PROSVIETCHENIA. — *Juillet, septembre* 1893.

— **G. Forsten** : La question Baltique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (suite).

— **E. Tallozzi** : L'histoire de l'Europe nord-orientale et les derniers historiens hongrois (sur la Transylvanie et George Rakoczi). — *Septembre.* — **Alexandrenko** : Affaire de Malveiev, ambassadeur à Londres.

MESSAGER JURIDIQUE DE MOSCOU, n° 12. — **G. C. Kamarowski** : la session de Hambourg et l'Institut de droit international.

REVUE RUSSE, n° 2 (1893). — **J.-S. Bliohé** : La guerre future, ses causes économiques et ses conséquences.

ROUSSKAIA STARINA. — *Juillet* 1893. — **N. Bilbasov** : Catherine II et Grimm (3<sup>e</sup> art.). — *Juillet.* — **G. Sünnerberg** :

Extraits de mémoires de Jean-Albert Erenström (important pour les relations de Gustave III et de la Russie). — **V. Kulin** : Extraits des papiers d'un vieil habitant de Vilna (insurrection de 1861).

— *Août.* — **F. Vitberg** : Opinions contemporaines à l'étranger sur la grande guerre de Charles XII et Pierre le Grand.

**N. Schilder** : Mémoires de A. Mikhaïlovski-Danilevski (sur la guerre de Turquie). — Correspondance du comte Nesselrode et du tsar Nicolas.

**Haudtmann** (Otto). — *Bestimmungen und Vorschriften für die dauernd oder*

zeitweilig in Russland sich aufhaltenden Angehörigen fremder Staaten. — In-8, 47 p. *Riga, Jonck et Poliewsky.*

**Kapnitz** (comte Jean). — Code d'organisation judiciaire de l'Empire de Russie de 1864 (édition de 1863 avec le supplément de 1890), traduit par le comte J.K. In-8, cxxiv-528 p., *Imp. Nat.*

**Leroy-Beaulieu** (A.). — L'empire du Tzar et les Russes, tome II (3<sup>e</sup> édition). In-8, 636 p., *Paris, Hachette.*

**Notovitch** (N.). — Le tsar, son armée et sa flotte. In-8, 164 p., *Paris, Rouam.*

### SAINT-SIÈGE

**Imbart-Latour** (I.). — La Papauté en droit international. In-8. 256 p. *Pedone-Lauriel* (Bib. Intern. et Dipl. n<sup>o</sup> 31).

### SUISSE

**Castro-Pereira-Sodrè** (Dr P. de). — Traité sommaire sur le droit d'ambassade ou de légation. In-8, *Genève, P. Dubois.*

### TURQUIE

**Cuinet** (V.). — La Turquie d'Asie, tome III, fascic. 7. In-8, 240 p., *Paris, Leroux.*

**Le Jeune** (E.) et **Dikan-Bey** : Comment on sauve un empire, ou S. M. I. le sultan Ghazi-Abdul-Hamid-Khan II. In-8, vii-144 p., *Paris, Carré.*

*Le Gérant : E. JAMIN.*

UNE COUR ET UN AVENTURIER  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

LE BARON DE RIPPERDA

---

Bien des signes révèlent, au lendemain de la mort de Louis XIV, une inquiétante altération des mœurs politiques. Un des plus curieux à noter est le changement que subit alors, dans plusieurs des grands États de l'Europe, le personnel gouvernemental. Le pouvoir échappe à ceux qui le détenaient depuis si longtemps : prélats, seigneurs de la noblesse de cour, bourgeois de dynastie bureaucratique, — tous gens de traditions et d'allure. Les souverains vont chercher leurs ministres ailleurs et plus bas. Le Régent livre sans sourciller la fortune de la France à un étranger se prétendant issu des rois d'Écosse, soupçonné d'être juif, connu seulement comme beau joueur et joueur heureux : encore l'énigme de son origine est-elle à son avantage ; on peut feindre de croire à ses aïeux, car à voyager en fils de famille et à tenir les cartes contre des cavaliers, il a attrapé l'air et le ton du monde, une sorte de gentilhommerie discrète, l'art de manier l'argent noblement. Pendant que Law administre les finances avec une omnipotence et un titre que n'a pas eus Colbert, Dubois fait son affaire de représenter et de défendre en Europe la France de Louis XIV ; là c'est l'obséquiosité bégayante et la compagnonnerie crapuleuse avec le maître : les deux traits du valet ; de fait, ancien valet de curé, fugitif d'une boutique d'apothicaire, faux abbé marié dans sa province, qui ne deviendra cardinal que par dérision et sacrilège. L'Espagne a

le même drôle sous la même barrette : Albéroni, fils d'un paysan du duché de Parme, trouve d'abord son duc d'Orléans dans le maréchal de Vendôme ; lorsque les événements lui font troquer ce premier protecteur contre des maîtres dévots, il renonce à l'obscénité cynique qui choquerait, mais il garde toute son effronterie bouffonne qui amuse : faute de pouvoir être entremetteur dans une cour où l'emploi n'existe pas, il se contente de cuisiner à une reine gourmande de petits plats italiens. Enfin, au nord c'est un baron allemand qui est venu de Franconie pour sauver le duché de Holstein, et du Holstein pour sauver la Suède : Goërtz a la dignité compassée, l'*air poli* du baron d'Empire, mais un passé louche, une odeur de scélé-ratesse, quelque chose de ténébreux qui inquiète et qui, par deux fois, lui fait prédire la potence avant que les Suédois lui donnent le billot.

A la vérité, leur intelligence est supérieure à leur caractère. Tous ont du talent, et de ce côté-là, leur réhabilitation est facile à qui veut la tenter. Law a songé le premier à organiser le crédit de l'État. Dubois est un esprit délié, souple, infiniment supérieur en bon sens et en finesse à plus d'un ministre de souche légitime, comme sera, par exemple, le marquis d'Argenson. Ni Albéroni, on le sait maintenant, ni Goërtz, on le reconnaîtra plus tard, ne sont des fous rêvant par mégalomanie de bouleverser l'Europe ; ils poursuivent des intérêts positifs, prochains, et non sans habileté. Ce n'est donc point par leur incapacité qu'ils font scandale ; ou plutôt si on les taxe d'extravagance et de sottise, c'est qu'on est prévenu contre eux. Cette prévention vient de leur origine et des vices qu'elle entraîne. Ils ne sont pas qualifiés pour gouverner ; leur présence au pouvoir choque comme une monstruosité, soit à cause de l'extrême bassesse de leur naissance qui les met hors des classes politiques, soit parce qu'ils sont étrangers, arrivés dans le pays au hasard de leur course après la fortune : étrangers ou *faquins*, voilà les deux lignées de la famille des aventuriers.

Pourquoi donc les souverains ont-ils eu, à un moment donné,

recours à cette race d'hommes ? On ne peut attribuer leur fortune à leurs talents qui, réels, ne sont pas transcendants ; encore moins à leur savoir-faire d'entremetteur ou de bouffon, qui ne les aurait menés qu'à une pension ou à une abbaye. D'ailleurs, on n'expliquerait pas ainsi la coïncidence qui les fait apparaître en même temps en divers pays ; car ils sont contemporains, se connaissent, luttent ou intriguent ensemble : Law contre Dubois, Dubois contre Albéroni et contre Goërtz, Albéroni avec Goërtz contre Dubois, — c'est là presque toute l'histoire d'une époque. Les circonstances leur ont donc été particulièrement favorables. Les uns sont arrivés au lendemain d'une guerre atroce qui pendant quinze ans a ravagé l'Europe de Pultava à Gibraltar : ils se sont présentés à l'heure où l'empirique doué d'un peu d'assurance s'installe sans contradiction dans la maison que les médecins désertent en se déclarant impuissants. La France sort de la guerre, ruinée jusqu'au dernier écu, on ne sait où trouver de l'argent : Law offre de rétablir les finances sans lésineries gênantes, — et on le prend. La Suède a perdu une moitié de son territoire et est menacée de perdre l'autre : Goërtz se fait fort de conclure une paix qui sauvera l'essentiel, — et on l'accepte. Quant à Albéroni et à Dubois, ils ont bénéficié d'un autre fait particulier à leur époque. Leur heure en France et en Espagne a été celle où l'intérêt national a cessé d'être le principe de gouvernement, la politique étant désormais déterminée par l'intérêt domestique du maître. Le Régent veut être sûr de succéder à Louis XV, si le petit roi meurt avant de s'être marié et d'avoir eu un fils. Élisabeth Farnèse, qui est à Madrid le véritable roi, songe à assurer l'avenir de ses enfants, et par eux le sien même, pour le jour où un des fils du premier mariage de Philippe V héritera de la couronne d'Espagne. Or ces intérêts privés seraient mal défendus par des hommes formés à l'école des ministres, imbus d'une tradition, habitués à démêler et à poursuivre partout l'avantage de l'État. Ceux-là, si dévoués qu'ils soient au prince, comme un Saint-Simon, regimberont devant certaines concessions et certaines besognes, sinon par patrio-

tisme, du moins par habitude d'esprit et attachement aux idées. Mais quels admirables serviteurs feront des aventuriers, inconsients et insoucieux des intérêts nationaux, désireux avant tout de plaire pour rester en place, esprits neufs, caractères brisés ! Voilà la grande complaisance qu'on trouve chez eux, cent fois plus précieuse que celle qu'ils accordent aux vices et aux travers du maître ! Voilà aussi leur tare indélébile, pire que celle de leur origine ! Voilà le trait essentiel qui met sur eux la marque de l'aventurier ! car, d'où qu'ils viennent, ils cesseraient d'être des aventuriers du jour où il se hausseraient à discerner et à vouloir — le bien de l'État.

Dubois et Albéroni furent en France et en Espagne les ministres des Orléans et des Farnèse. Le premier n'a pas eu de successeur, parce que le duc d'Orléans est mort quelques mois après lui et que cette mort a mis fin à la situation qui rendait chez nous un Dubois possible et nécessaire. Au contraire, les intérêts des Farnèse ont continué après la chute d'Albéroni à dominer la politique espagnole. Albéroni devait être remplacé tôt ou tard. Il le fut à cinq ans de distance par Ripperda.

## I

### *Le Système de la cour de Madrid et l'origine de la fortune de Ripperda. — 1724.*

Le 6 septembre 1724, Philippe V et Élisabeth Farnèse quittèrent leur retraite de Saint-Ildefonse, pour venir reprendre à Madrid le pouvoir, auquel ils avaient renoncé huit mois auparavant en faveur de don Louis et que leur rendait la mort soudaine du jeune roi.

La cour retrouva le couple royal avec toutes les bizarreries et les manies auxquelles on était fait de longue date à Madrid, mais qui frappaient si vivement les étrangers.

Le roi avait à peine dépassé quarante ans et sa décrépitude était presque complète. Prenez la terrible eau-forte où Saint-



Simon l'a gravé tout vif tel qu'il l'a vu deux ans plus tôt ; accentuez les ombres, heurtez encore plus les lignes, et vous aurez le Philippe V d'après l'abdication : un vieillard caduc, les traits tirés et allongés, « le menton en avant, fort éloigné de la poitrine, » la taille courbée, rapetissée, « les genoux à plus d'un pied l'un de l'autre, » les « pieds tout droits qui se touchent et se coupent en marchant<sup>1</sup>. » C'est toujours chez lui le même air niais et absent, l'apathie, la tristesse, les longs silences pendant lesquels, dans l'esprit qu'on croit vide, s'agitent confusément les scrupules et les terreurs religieuses, et les idées érotiques, et les soupçons secrets et les rancunes lentement ruminées, — tout ce qui apparaîtra en plein jour, s'étalera en discours verbeux, en propos stupéfiants quand la folie éclatera, quatre ans plus tard<sup>2</sup>. Cet état du roi d'Espagne était alors bien connu. Le maréchal de Tessé, qui partit au mois de janvier pour Madrid en qualité d'ambassadeur de Louis XV, en fut dûment averti : « Il y a des avis de craindre, lui disait un mémoire secret joint à ses instructions, que le S<sup>r</sup> maréchal de Tessé ne trouve pas le roi d'Espagne dans une santé parfaite et qui feraient aussi appréhender qu'il ne reconnaisse de l'altération à la force d'esprit de ce prince<sup>3</sup>. » Une seule passion était restée assez vive pour arracher parfois Philippe V à sa taciturnité : c'était le sentiment de l'honneur royal, le désir de paraître le maître à la cour, « d'être respecté et redouté et de figurer grandement en Europe<sup>4</sup> » ; cela jaillissait tout à coup, s'épanchait

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, édit. in-42, t. 35, p. 440-441.

<sup>2</sup> La folie de Philippe V en 1728-29-30, est décrite par Duclos d'après les relations de nos ambassadeurs, MM. de Rothenbourg et de Brancas ; les traits en sont l'apathie et la saleté physique, les journées entières au lit, la répugnance à se laisser couper les ongles et les cheveux ; la manie de la persécution ; le mysticisme et l'érotisme. Duclos, *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France de Michaud et Poujoulat*, p. 627-630. — L'ambassadeur impérial à Madrid, le comte de Königsegg signale les premiers symptômes de la folie du roi en 1726. *Correspond. d'Espagne, année 1726, Wiener Hof, und Staats, Archiv.*

<sup>3</sup> *Mémoire secret joint aux Instructions du maréchal de Tessé*, janvier 1724, A. E. Espagne, Supp. 12.

<sup>4</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 5-6.

en des sorties véhémentes qui faisaient tout trembler. Mais à l'ordinaire, il végétait morne et silencieux, séquestré avec la reine.

Le tête-à-tête perpétuel avait toujours été son goût dominant; avec sa seconde femme, ce fut une manie. Tessé se plaint de son « éternel désir de ne voir personne <sup>1</sup> », hors la reine qu'il ne quittait pas. Saint-Simon nous a donné ce qu'il appelle « la mécanique extérieure du journalier du roi et de la reine d'Espagne <sup>2</sup> » ; on aurait peine à croire à une pareille intimité dans le plus bourgeois des ménages. Elle était si étroite, elle s'étendait si inexorablement à tous les actes de l'existence, même aux détails les plus menus et les plus rebutants, que la reine n'avait à elle que la demi-heure de la toilette du roi chaque matin, et une fois par semaine, le lundi, le temps de l'audience publique que le roi tenait seul. Encore était-elle surveillée de près pendant ces courts instants. Si elle voulait parler sans témoins à quelqu'un, il lui fallait profiter, au saut du lit, des six ou sept minutes où elle était seule avec sa dame d'atours, la fidèle nourrice Laura : alors elle courait en robe de chambre dans la garde-robe de Laura et échangeait quelques mots avec la personne qu'elle avait fait appeler <sup>3</sup>. Elle ne risquait d'ailleurs ces passades que dans les cas graves. Elle en connaissait le péril, et les autres aussi. On ne cherchait pas en général à lui faire parvenir d'insinuations directes. Tessé, par exemple, avait été averti de s'en abstenir, « car cette sorte de conduite, lui disaient ses instructions, est extrêmement opposée à l'esprit du roi et de la reine <sup>4</sup> ».

Cet esclavage avait ses avantages pour une reine ambitieuse et passionnée de domination, comme l'était Élisabeth Farnèse.

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 23 octobre 1724, A. E. Espagne 336.

<sup>2</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 36, p. 271-284.

<sup>3</sup> C'est ainsi dans la garde-robe de Laura que la reine s'entendit avec le nonce sur les moyens d'amener Philippe V à reprendre la couronne. Tessé à Morville, le 11 sept. 1724. Tessé fut averti de la même façon que Philippe V consentait à remonter sur le trône. Tessé à Morville, le 6 sept. 1724. A. E. Espagne. 336.

<sup>4</sup> *Instructions à Tessé*, 15 janvier 1724, A. E. Espagne. Supp. 12.

Point d'affaire qui lui restât cachée ; le roi ne travaillait jamais qu'en sa présence avec ses ministres, et il n'y avait pas d'audience d'ambassadeur où elle n'assistât en tiers<sup>1</sup> ; celui qui aurait voulu parler au roi seul, non seulement n'aurait pas obtenu ce qu'il venait demander, mais se serait rendu coupable d'un manque de tact propre à le disqualifier<sup>2</sup>. Ainsi rien ne lui échappait. — D'autre part, le tête-à-tête éternel lui avait appris à connaître le roi assez à fond pour le diriger à son gré. Philippe V était « très soupçonneux, très difficile à servir, voulant paraître n'être gouverné par personne... avec cela une indécision naturelle et des scrupules sans fin et sans nombre<sup>3</sup>. » Mais, elle le savait par cœur ; « elle voyait les temps des insinuations préparatoires, leurs succès, les résistances lorsqu'il s'en trouvait, leurs causes et la façon de les exténuer, les moments de ployer pour revenir après, ceux de tenir ferme et d'emporter de force... Rien n'égalait la finesse, le tour qu'elle savait donner aux choses et les adresses avec lesquelles elle savait prendre le roi... Rarement allait-elle de front, mais par des préparations éloignées, des contours et retours qu'elle poussait et retenait à la boussole de l'air, des réponses, de l'humeur du roi... Ses louanges, ses flatteries, ses complaisances étaient continuelles ; jamais l'ennui, jamais la pesanteur du fardeau ne se laissait apercevoir<sup>4</sup>. » En cas de résistance opiniâtre, elle employait un dernier moyen qu'il ne serait pas aisé d'indiquer si Saint-Simon ne l'avait fait avec son habituelle dextérité de style : « Le tempérament du roi était pour elle la pièce la plus forte et elle y avait quelquefois recours. Alors les refus nocturnes excitaient des tempêtes. Le roi priait et menaçait, par ci, par là, passait outre ; elle tenait ferme, pleurait et quelquefois se défendait. Le matin, tout était en orage... la paix se consommait la nuit suivante et il était rare que ce ne fût à l'avantage de la reine, qui empor-

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 7 et 40.

<sup>2</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 33, p. 152 et 163.

<sup>3</sup> Tessé à Morville, le 23 octobre 1724, A. E. Espagne 336.

<sup>4</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 7 et 11 : c'est là ce qui fait dire à Ducloux qu'elle avait la finesse et le manège des gens du peuple. Ducloux, *Mémoires*, p. 630.

tait sur le roi ce qu'elle avait voulu<sup>1</sup>. » Élisabeth avait eu de la beauté, elle était restée bien faite, et sa grâce était charmante ; mais elle avait trente-deux ans, la petite vérole l'avait défigurée et le jeu qu'elle jouait eût pu être dangereux pour elle avec un mari moins dévot ou d'un tempérament moins exigeant : avec Philippe V il lui réussissait.

Elle s'était ainsi rendue maîtresse des affaires intérieures et extérieures de l'Espagne. Tout le monde le savait à Madrid ; tous les gouvernements le constataient et faisaient leur compte en conséquence<sup>2</sup>. La volonté de la reine était la règle de l'État et la politique de l'Espagne se réduisait à la politique de la reine.

Cette politique de femme valut ce que valait la femme. Élisabeth Farnèse était fort intelligente, mais elle ne put jamais s'élever jusqu'à une véritable conception politique. « Le roi (de France), dit l'Instruction à Tessé, regarde la reine comme une personne qui a beaucoup plus d'esprit que de connaissance des affaires<sup>3</sup>. » C'est le jugement de tous les contemporains. Elle n'avait reçu aucune éducation première. Sa mère l'avait élevée « fort durement, dans un grenier du palais de Parme », sans lui laisser voir personne<sup>4</sup>. Elle n'avait donc rien appris sinon qu'il est triste de vivre dans la dépendance d'autrui, qu'il est juste de tout faire pour échapper à un sort pareil, et qu'à cette tâche la dissimulation est une nécessité et l'opiniâtreté une vertu. Son mariage en changeant sa situation aurait pu changer ses idées. Si elle continua à vivre comme une recluse, cette réclusion devait maintenant lui être profitable, puisqu'ainsi toutes les affaires passaient sous ses yeux et par ses mains. Mais une fatalité a pesé sur son existence. Reine toute puissante d'Espagne, elle n'était pas la mère du futur roi d'Espagne. Ce fut là son grand malheur, ce qui l'empêcha d'être *une reine*, ce qui la condamna irrémédiablement aux cal-

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, 37, p. 7-8.

<sup>2</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 40 et 44 ; *Instructions à Tessé*, le 13 janvier 1724. A. E. Espagne. Suppl. 12.

<sup>3</sup> *Instructions à Tessé*, du 13 janv. 1724. A. E. Espagne Suppl. 12

<sup>4</sup> St-Simon, *Mémoires* 37, p. 5.

culs égoïstes et mesquins dont sa jeunesse lui avait donné le penchant. Philippe V, lorsqu'il l'épousa, avait deux fils de son premier mariage avec Gabrielle de Savoie, don Louis et don Ferdinand. Selon toute probabilité les enfants d'Élisabeth ne règneraient jamais à Madrid. Que deviendrait-elle alors si son mari mourait avant elle ? Il lui faudrait connaître les froideurs, les dédains, la honte de quémander et d'être refusée, les insultes des Espagnols qui la haïssaient et la saluaient dans les rues de cris outrageants. Ce serait pire que le grenier du palais de Parme. Et pour se figurer le sort qui l'attendait, Élisabeth n'avait pas même besoin de remonter au passé ; elle n'avait qu'à regarder à côté d'elle : oui, à Bayonne, vivait une reine d'Espagne, oubliée, délaissée, sans cour, sans honneurs, sans argent, arrachant à grand'peine et de loin en loin au gouvernement de Madrid un quartier de la pension qui lui était due : c'était la veuve de Charles II.

Son premier objet fut donc « de se mettre à couvert par tous les moyens possibles du dénuement et de la tristesse de vie d'une reine d'Espagne veuve » sous le règne d'un étranger<sup>1</sup>. Elle avait des droits à la succession des duchés de Parme et de Plaisance, et du grand-duché de Toscane. Au lendemain de son mariage, elle fit réclamer par Philippe V la reconnaissance de ces droits pour elle et pour sa descendance<sup>2</sup>. En 1716 elle eut un fils, cela favorisait ses projets. Elle songea dès lors à faire de ce fils, don Carlos, « un souverain indépendant pendant la vie du roi, chez qui après sa mort elle pût se retirer et commander<sup>3</sup>. » C'est là l'appât que l'Europe offrit à la cour de Madrid pour lui faire reconnaître le démembrement de la monarchie espagnole accompli aux traités d'Utrecht. En adhérant en 1720 à la quadruple alliance, Philippe V obtint l'assurance que don Carlos succéderait à Parme et à Florence, aux Farnèse et aux Médicis, quand ces deux maisons seraient éteintes. Il faut d'ailleurs se

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 8.

<sup>2</sup> *Lettre de Philippe V à Louis XIV* du 22 avril 1715, citée par Weber, *Die Quadrupel-Allianz vom Jahre 1718*, p. 3.

<sup>3</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 9.

rendre compte que ce n'était là qu'une demi-satisfaction pour la reine. La succession promise pouvait pour une foule de raisons ne jamais échoir à l'infant. Mais cela donnait à Elisabeth un but précis. Désormais elle travailla obstinément à se faire payer le billet que l'Empereur lui avait signé, et qu'il aurait volontiers laissé protester. Elle se ménagea l'appui de la France et de l'Angleterre en Italie. Elle intéressa la maison d'Orléans à la fortune de don Carlos en demandant pour lui la main d'une fille du Régent, mademoiselle de Beaujolais. Comme don Carlos pouvait mourir, elle prit la précaution de stipuler que les duchés passeraient alors à ses frères : elle avait eu deux autres fils dont l'un, don Philippe avait vécu, et était là pour recueillir l'héritage en cas de malheur <sup>1</sup>. Elle poussa même plus loin la prudence. En 1723, elle exigea et obtint qu'on insérât, dans le décret d'investiture éventuelle accordé par l'Empereur à don Carlos, que l'expectative des duchés s'étendrait aux enfants qu'elle pourrait avoir d'un second mariage après la mort de Philippe V; demande que la cour de Vienne trouva cynique et indécente et qui en tout cas dénonce clairement l'égoïsme de celle qui la faisait <sup>2</sup>. Faut-il encore une preuve de cet égoïsme? Nous la trouverons dans une autre demande qu'elle fit faire à Paris en 1724 par le marquis de Monteleone : après la mort du grand-duc de Toscane et de sa sœur, la princesse Palatine, tous les biens allodiaux et acquêts de la maison de Médicis, tous les apanages dont jouissait la Palatine passeraient à Elisabeth ; de même, après la mort du duc de Parme et du prince Antoine, son frère, tous les biens allodiaux et acquêts des Farnèse. N'est-ce pas là le commentaire le plus frappant de la petite phrase de Saint-Simon : elle voulait faire de son fils « un souverain indépendant pendant la vie du roi, chez qui, après sa mort, elle pût se retirer et commander » <sup>3</sup> ?

<sup>1</sup> *Mémoire envoyé par Grimaldo aux puissances de la Quadruple-Alliance* 26 janvier 1720, W. S. A.

<sup>2</sup> *Stahremberg à Charles VI*, Londres, mars-avril 1723, W. S. A.

<sup>3</sup> Projet de traité entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne pour l'exécution de la Quadruple-Alliance, relativement à l'infant don Carlos, remis par Monteleone à Versailles, le 1<sup>er</sup> octobre 1724, art. 21 du projet de traité. A. F. Espagne, 336.

Il ne faut pourtant rien exagérer. L'amour maternel se confondait dans ses calculs avec les préoccupations personnelles. Elle se réjouissait pour ses enfants eux-mêmes de les avoir brillamment établis ; l'idée de voir sa fille, l'infante Marie-Anne-Victoire, qui était fiancée à Louis XV, monter sur le trône de France, ne lui tenait peut-être guère moins au cœur que la grande affaire des duchés italiens. A tout cela se mêlait encore un autre sentiment qu'il est nécessaire de noter, si l'on veut bien comprendre cette âme de femme : le sentiment Farnèse. Élisabeth aimait passionnément la maison dont elle était issue. Elle avait cette immense fierté du sang qui gonflait tous les petits dynastes italiens. Elle chérissait et respectait infiniment le chef de la famille, son oncle François, le duc régnant de Parme. François Farnèse, privé d'enfants, avait de son côté reporté son affection et ses espérances sur ceux d'Élisabeth, surtout sur don Carlos, son héritier. L'oncle et la nièce étaient enfiévrés d'un même rêve de grandeur qu'ils voulaient réaliser pour leur maison en la personne de don Carlos. C'était le duc qui dirigeait l'exécution du plan ; son influence à Madrid, l'importance de l'envoyé parmésan, le marquis Scotti, la puissance de la cabale italienne à la cour, étaient autant de faits reconnus et escomptés par les cabinets étrangers

Tels étaient les principes de la politique de la reine.

L'intérêt de la reine primait à Madrid les intérêts nationaux, mais il ne domina jamais au point de les annihiler complètement. En France, le conflit entre les intérêts dynastiques des Orléans et le bien de l'État était dans l'âme trouble et molle du Régent ; la lutte se réduisait à un combat intérieur, beaucoup moins violent, je pense, que chez les héros de Corneille. En Espagne, les conflits de ce genre mettaient aux prises deux personnes, la reine et le roi. Philippe V dans la déchéance de son intelligence et de sa volonté, gardait le sentiment de ses devoirs de roi. Ce sentiment tenait au fond de son âme par de multiples racines : son affection

<sup>1</sup> V. St-Simon, *Mémoires*, t. 37, p. 5-6.

pour don Louis et don Ferdinand, l'idée qu'il était responsable vis-à-vis de son héritier de l'intégrité et de la grandeur de l'État, enfin sa reconnaissance envers la nation qui avait si vaillamment combattu pour lui et à laquelle il devait sa couronne. Or le parti national, après 1715, demandait qu'on reconquit les provinces démembrées de la monarchie et qu'on rendit à l'Espagne le bénéfice de ses colonies en faisant cesser aux Indes occidentales l'exploitation anglaise. Ni sur l'une ni sur l'autre question les Espagnols n'avaient eu gain de cause. Philippe V, se conformant à la Quadruple-Alliance, avait en 1721 renoncé par un acte solennel aux anciens États de l'Espagne possédés maintenant par l'Empereur ; la même année, il avait renouvelé les privilèges commerciaux des Anglais dans les pays de sa domination. Les Espagnols s'étaient alors attachés, et d'autant plus obstinément, à obtenir la dernière satisfaction qu'il leur fût possible d'espérer : la rétrocession de Gibraltar. Ce point en effet restait réservé. Philippe V avait en poche une lettre par laquelle Georges I<sup>er</sup> s'engageait à lui rendre Gibraltar dès que les circonstances le lui permettraient ; la promesse était un peu vague, mais le roi l'avait si bien prise au sérieux qu'il n'avait accordé aux Anglais le rétablissement de leurs privilèges commerciaux qu'à titre d'équivalent pour Gibraltar<sup>1</sup>. La nation se cramponnait à cette illusion et le roi se tenait pour engagé d'honneur à la satisfaire. Le premier ministre anglais, lord Sunderland, l'avouait en 1720 et il ajoutait qu'il comptait, pour triompher de cette opiniâtreté, sur l'influence de la reine point préoccupée de Gibraltar et attachée seulement aux duchés italiens<sup>2</sup>. Sunderland marquait ainsi nettement l'antagonisme qui opposait la politique de la reine à la politique nationale. Le conflit n'avait pas encore éclaté au grand jour, grâce à l'équivoque que le cabinet anglais laissait peser sur Gibraltar, mais fatalement il devait se produire. — Enfin Élisabeth avait à

<sup>1</sup> V. Baudrillart. *Relations de la France et de l'Espagne*, etc., t. II, p. 461 ; V. aussi le texte de la lettre de Georges I<sup>er</sup>, datée du 1<sup>er</sup> juin 1721 ; *ibidem*, p. 467.

<sup>2</sup> *Hoffmann à Charles VI*, le 23 août 1720. W. S. A.



ménager chez le roi son profond amour de la France qui, dit Saint-Simon, « lui sortait de partout »<sup>1</sup>.

La politique du cabinet de Madrid était donc infiniment compliquée ; déterminée surtout par l'intérêt de la reine, elle devait cependant ménager les intérêts nationaux et les sentiments du roi. Lorsque Philippe V et Élisabeth remontèrent sur le trône au milieu de 1724, l'écheveau des négociations et des intrigues était enchevêtré de façon à ravir le diplomate le plus amoureux de subtilité. On peut cependant essayer d'en démêler les fils. Il faut suivre pour cela les délibérations des ministres qui s'efforçaient au Congrès de Cambrai de régler les derniers différends entre le roi d'Espagne et l'Empereur. Il faut surtout connaître la négociation secrète que la cour de Madrid poursuivait en même temps à Paris par le marquis de Montéleone

En tout cela la question des duchés restait toujours au premier plan. Elle n'avait nullement été réglée par le décret d'investiture éventuelle que l'Empereur avait accordé à don Carlos et qui avait été remis aux plénipotentiaires espagnols à Cambrai, le 24 janvier. Ce n'était là qu'un papier de plus, bon à classer avec les autres et qu'on retirerait de temps en temps de son dossier, pour le brandir dans les tournois livrés à coups de parchemins autour du tapis diplomatique. Élisabeth était loin de tenir les duchés.

En Toscane, le grand-duc, Jean-Gaston de Médicis, n'avait, à cinquante-deux ans et dans son état de santé, guère de chance d'avoir des enfants. Mais il n'entendait pas qu'on disposât sans lui de sa succession. Il faisait protester au Congrès de Cambrai contre cette atteinte portée à sa souveraineté<sup>2</sup>. Sa sœur, veuve de l'électeur palatin, maintenait ses droits à l'héritage toscan et

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, 37, p. 3; l'*Instruction à Tessé*, du 15 janvier 1724. A. E. Espagne Suppl. 12, lui recommande aussi de mettre à profit les bonnes dispositions personnelles du roi pour la France.

<sup>2</sup> Il est nécessaire de se rappeler que Philippe et Élisabeth ont continué à gouverner l'Espagne pendant leur abdication et que la politique espagnole a gardé ainsi son unité.

<sup>3</sup> Saint-Contest et Morville à Dubois, le 22 décembre 1722, cité par Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 530-531.

elle avait un parti dans le grand-duché. Un autre parti, qui avait son centre dans le sénat de Florence, rêvait de rétablir, après la mort de Jean-Gaston, l'ancienne république d'avant les Médicis. L'empereur connaissait ces intrigues, les excitait sous main, comptait en tirer parti le cas échéant pour empêcher don Carlos de s'installer en Toscane et pour se débarrasser d'engagements pris à contre cœur <sup>1</sup>

L'héritage de Parme soulevait d'autres problèmes. Le duc François Farnèse était tout dévoué aux intérêts de la reine d'Espagne ; il les avait fait siens et ne songeait qu'à assurer sa succession à son petit-neveu ; il condamnait même pour cela son frère, le prince Antoine, au célibat. Mais on ne pouvait empêcher le prince Antoine de régner s'il survivait à son aîné, et il se promettait bien dans ce cas de se marier, de faire souche et de garder la succession dans sa maison. L'Empereur, naturellement, le favorisait. Il y avait là un premier danger. Un autre était que les duchés de Parme et de Plaisance, s'ils arrivaient jamais à don Carlos, ne lui échussent que singulièrement rognés et diminués. Castro et Ronciglione avaient été livrés au Saint-Siège comme gage d'un prêt : le duc et Élisabeth demandaient vainement depuis quatre ans que le pape fût obligé à accepter l'argent qu'ils offraient de lui restituer et à rendre les territoires engagés. De plus l'Empereur, en faisant le cadastre du Milanais, avait empiété sans scrupule sur les frontières de François Farnèse. Enfin, interprétant peut-être abusivement la Quadruple-Alliance, Charles VI prétendait traiter le duc en vassal, tandis qu'on protestait à Parme et à Madrid que la suzeraineté de l'Empire sur les duchés ne devait dater que de l'entrée en jouissance de don Carlos ; il avait levé des contributions sur le duché et y avait fait passer ses troupes à plusieurs reprises. On exigeait donc de lui des restitutions et des indemnités.

<sup>1</sup> Protocole de la conférence secrète du 27 janvier 1724, W. S. A. ; conclusum de la conférence : « Ob aber die Florentiner sich bei einer freien Republic erhalten oder die Succession auf die Wittibte Chürfürstin zum Pfaltzen devolviren, mithin dem Infanti sich widersetzen werden wollen, wäre zú **erwarthen.** »

C'est la qu'en était la question des duchés en 1724. Il restait à Élisabeth une double tâche à accomplir : d'une part, faire que la succession promise à don Carlos lui fût réellement dévolue ; d'autre part, assurer l'intégrité et l'indépendance de l'État de Parme. Pour arriver à ce résultat, la reine s'appuyait depuis quatre ans sur la France et l'Angleterre.

Ces deux puissances, en faisant alliance avec l'Espagne en 1721, avaient pris l'engagement de soutenir Élisabeth en Italie <sup>1</sup>. Leurs dispositions n'avaient pas changé depuis. A la vérité, la mort du Régent avait fait perdre à l'Espagne le bénéfice de l'alliance de famille contractée avec la maison d'Orléans. Mais le duc de Bourbon ménagea d'abord extrêmement Philippe V ; il avait l'idée de l'opposer en France à son ennemi, le nouveau duc d'Orléans, si Louis XV venait à mourir <sup>2</sup> ; il pensait aussi qu'il était avantageux pour la France d'établir un Bourbon en Italie. Tessé, en partant, avait donc reçu l'ordre de déclarer que le roi de France « mettait au nombre des objets qu'il affectionnait le plus l'établissement de l'infant en Italie et la tranquillité du duc de Parme » <sup>3</sup>.

Quant à l'Angleterre elle avait toujours eu à Madrid la même ligne de conduite : pousser à la politique italienne afin d'étouffer les réclamations au sujet de Gibraltar <sup>4</sup>. Depuis quelque temps le cabinet de Saint-James était rejeté encore davantage vers l'Espagne par sa brouille avec l'Empereur. Charles VI, avait établi à Ostende une compagnie de navigation et de commerce pour les Indes Orientales. Cette compagnie prospéra et fit bientôt une rude concurrence au commerce anglais. Les Anglais en demandèrent l'abolition à Vienne, et ne pouvant l'obtenir ils cherchèrent à ruiner le commerce d'Ostende, par leurs

<sup>1</sup> V. Baudrillart, *op. cit.*, II, p. 452-467.

<sup>2</sup> Au commencement de 1724, Tessé fit à Saint-Ildefonse les plus vives instances pour que Philippe V prit des mesures pour s'assurer, le cas échéant, la succession de Louis XV. V. Baudrillart, *op. cit.*, II, p. 563-564.

<sup>3</sup> *Instruction à Tessé*, du 15 janvier 1724. A. E. Espagne Suppl. 12.

<sup>4</sup> V. plus haut la déclaration de Sunderland ; le plan anglais est d'ailleurs très nettement formulé dans un document de premier ordre, une lettre de Destouches au Régent reproduisant les déclarations de Stanhope, 20 janvier 1720 ; V. Baudrillart, *op. cit.* II, p. 446-449.

pirateries et à soulever contre lui toute l'Europe, au nom des traités de Westphalie qu'ils prétendaient violés. L'Espagne profita habilement de ce conflit : par ses ambassadeurs à Londres et à Paris elle protesta contre l'érection de la Compagnie d'Ostende, demanda que l'affaire fût portée au congrès de Cambrai<sup>1</sup>. La jalousie mercantile des Anglais lui fournissait ainsi une arme nouvelle contre l'Empereur.

Cependant l'accord de la cour de Madrid avec ses alliés n'était pas complet. Qu'arriverait-il d'abord, si Philippe V — et il le ferait probablement — exhumait son titre sur Gibraltar, la lettre de Georges I<sup>er</sup> ? Ne se brouillerait-on pas avec l'Angleterre et par contre-coup avec la France ? D'autre part, ne serait-on pas obligé pour avoir les duchés de les prendre de force ? Et alors la France et l'Angleterre, si résolument pacifiques, iraient-elles dans leurs concessions vis-à-vis de l'Espagne, jusqu'à lui permettre d'entamer en Italie une guerre qui s'étendrait rapidement à toute l'Europe ?

En tous cas les sentiments des deux cours allaient être mis à l'épreuve. Au congrès de Cambrai, qui s'ouvrit solennellement le 26 janvier 1724, elles étaient médiatrices. L'Empereur avait dû, quoique à contre-cœur, reconnaître cette médiation, consentir à ce que les plénipotentiaires espagnols et impériaux ne traitassent jamais directement ensemble, à ce que toute proposition et discussion passât d'abord par les ministres français et anglais pour être transmise ensuite séparément aux deux parties<sup>2</sup>. Une médiation aussi étroite donnait à ceux qui la possédaient une influence prépondérante dans les débats. Cette influence parut s'exercer très franchement en faveur de l'Espagne.

L'Empereur, en effet, vit avec dépit et avec une sorte d'effroi,

<sup>1</sup> Note remise par l'ambassadeur espagnol à Londres, le 22 avril 1724 ; Pentenridter et Windischgraëtz à Charles VI, Cambrai, le 17 juillet 1724, W. S. A.

<sup>2</sup> Relations des plénipotentiaires impériaux Pentenridter et Windischgraëtz à Charles VI, 31 janvier et 10 février 1724 ; protocole de la Conférence secrète du 28 février 1724 ; W. S. A.

les plénipotentiaires français et anglais soutenir toutes les demandes que les plénipotentiaires espagnols firent au sujet de l'Italie. Les postulata de Philippe V et de Charles VI, lentement rédigés, furent échangés le 28 avril. Ils roulaient sur l'amnistie des sujets rebelles, la restitution des biens confisqués, les titres prétendus par les deux princes, la grande maîtrise de la Toison-d'Or, revendiquée des deux côtés; on s'y réclamait des palais d'ambassade, des patronages d'églises, de vieilles dettes, de vieux canons, de vieux vaisseaux. C'étaient là les derniers comptes qui restaient à régler. Mais les Espagnols introduisirent dans leurs postulata toute une série de demandes relatives aux duchés :

Que l'on mit, conformément à la Quadruple-Alliance, dans les places fortes des duchés, des garnisons neutres composées de troupes suisses (art. 7); — cela tendait à assurer la succession à don Carlos; l'Espagne aurait même exigé des garnisons espagnoles, si les médiateurs ne l'en avaient dissuadée;

Que les « prétentions et sûretés » du duc de Parme fussent stipulées « parce que cette succession doit tomber dans la personne de l'infant don Carlos » (art. 9): — cela tendait à maintenir l'intégrité et l'indépendance de l'État de Parme et à établir une espèce de protectorat de l'Espagne sur cet État;

Que l'on rendit au duc de Guastalla la succession de Mantoue détenue par l'Empereur et que l'on rétablît également dans leurs États les petits princes italiens qui avaient suivi le parti de Philippe V, et qui avaient été dépossédés, le duc de la Mirandole, le prince de Castillon-Gonzague, etc.; — cela tendait à créer une clientèle espagnole en Italie autour de don Carlos<sup>1</sup>.

Toutes ces demandes parurent fort suspectes à la cour de Vienne. Celle qui était relative aux « prétentions et sûretés du duc de Parme » ne tarda pas à être expliquée plus clairement. Le 26 mai les ministres médiateurs voulurent remettre aux plénipotentiaires impériaux un mémoire où étaient exposés les griefs

<sup>1</sup> Postulata impériaux et espagnols échangés à Cambrai, le 28 avril 1724, en appendice au référéat de la Conférence secrète du 19 mai 1724; W. S. A.

du duc de Parme contre Charles VI. Ce mémoire était signé des plénipotentiaires espagnols, bien que François Farnèse eût un ministre à Cambrai ; la cour de Madrid, conformément à la théorie indiquée dans ses postulata, prenait pour elle la tâche de défendre contre toute atteinte un État destiné à don Carlos. Cette façon d'envisager les choses permettait seule de rattacher les prétentions du duc de Parme à la Quadruple-Alliance et par suite de les porter au Congrès. Elle entraînait la reconnaissance d'un protectorat espagnol et la négation de la suzeraineté de l'Empire sur Parme et Plaisance. Les ministres impériaux le comprirent. Ils refusèrent de prendre connaissance du mémoire et de traiter l'affaire au Congrès : « Si le duc, répondirent-ils, a des sujets de plaintes, qu'il les porte comme vassal, à Vienne, devant l'Empereur : on lui fera bonne justice. » A force d'instances, les médiateurs finirent par obtenir que le mémoire fût reçu. Mais il ne le fut que sous réserve et, après l'avoir lu, les Impériaux le rendirent, en déclarant que son contenu était étranger ou même contraire à la Quadruple-Alliance et qu'ils ne pouvaient s'engager dans une pareille négociation, — et ils demandèrent qu'on répondît à leurs postulata <sup>1</sup>.

Les médiateurs furent également mécontents de la réponse et des termes « indécents », pour le duc de Parme dans lesquels elle était conçue. A Vienne, on se plaignit amèrement de leur partialité envers l'Espagne et l'on constata avec inquiétude qu'ils faisaient tout pour briser le lien de vassalité entre les duchés et l'Empire <sup>2</sup>. Médiateurs et Autrichiens échangèrent pendant quelque temps à Cambrai des notes aigre-douces et le 3 octobre Pentenridter et Windischgraëtz finirent par remettre l'ultimatum de leur cour : ils ne pouvaient admettre cette discussion au Congrès ; ils écarteraient de même de la négociation « toutes pareilles demandes non appartenantes à la Quadruple-Alliance » ; les médiateurs n'avaient maintenant qu'à transmettre de part et d'autre les ré-

<sup>1</sup> Pentenridter et Windischgraëtz à Charles VI, les 7, 22 et 30 août 1724 ; W. S. A.

<sup>2</sup> Référal. de la Conférence secrète du 10 et du 17 septembre 1724 ; W. S. A.

pones aux postulata échangés le 28 avril, pour qu'on pût enfin conclure la paix <sup>1</sup>. Les médiateurs et les Espagnols s'étant à réclamer le règlement préalable de la question de Parme, le Congrès se trouva arrêté.

La seule question qui l'eût occupé concurremment avec celle-là touchait le grand-duché de Toscane : Charles VI et Philippe V prétendaient tous les deux conférer à Jean-Gaston de Médicis l'investiture de Siéne. Là encore les médiateurs prirent parti pour l'Espagne. Comme pour Parme et Plaisance on déniait sournoisement à l'Empereur sa suzeraineté

Ainsi, à ne considérer que ce qui se passait à Cambrai, on eût cru la France et l'Angleterre complètement d'accord avec Élisabeth Farnèse. C'est ainsi qu'on en jugeait à Vienne où l'on se montrait fort aigri. En réalité, l'entente supposée n'existait pas. Les bavardages du Congrès servaient à couvrir une autre négociation beaucoup plus importante : celle du marquis de Montéléone à Paris ; là se révélaient ouvertement les véritables vues d'Élisabeth Farnèse et tout ce qu'elles avaient de menaçant pour la tranquillité de l'Europe.

La reine, poussée sans doute par le duc de Parme et par Scotti, résolut, dans l'été de 1724, de forcer la France et l'Angleterre à une action décisive en faveur de don Carlos en Italie. Une mission secrète à Paris et à Londres fut déeidée et l'on en chargea un Italien, un Sicilien resté au service de l'Espagne, le marquis de Montéléone.

Montéléone partit au mois de juin avec des instructions très énergiques

Il devait proposer, pour assurer les duchés à don Carlos, le plan suivant : on mettrait à Parme, à Plaisance, à Livourne et à Porto-Ferraio, les garnisons suisses stipulées par la Quadruple-

<sup>1</sup> Pentenridter et Windischgraët à Charles VI, le 5 octobre 1724 ; W. S. A.

<sup>2</sup> Pentenridter et Windischgraët à Charles VI, le 26 octobre 1724 ; Réfêrat. de la Conférence secrète du 22 septembre 1724 ; W. S. A.

<sup>3</sup> Tessé à Morville, le 5 juin 1724, A. E. Espagne, 335 ; je conjecture les instructions de Montéléone d'après les mémoires qu'il remit à Morville à Paris, et d'après la Correspondance de Morville et Tessé. A. E. Espagne, 335 et 336.

Alliance et l'on enverrait l'infant en Italie pour qu'il y fût élevé soit à la cour de Florence, soit, si le grand-duc refusait de le recevoir, à la cour du duc de Parme qui ne désirait rien tant que d'avoir auprès de lui son petit-neveu. Les troupes suisses serviraient de « garde et sûreté » à don Carlos. Le passage de l'infant en Italie était jugé nécessaire pour plusieurs raisons ; c'était le seul moyen, pensait-on, de triompher de la sourde résistance de l'Empereur qui ne songeait qu'à éluder ses engagements, de rendre vaines ses intrigues dans la Péninsule, de donner aux princes italiens le courage de résister à ses sollicitations et à ses menaces ; enfin, ne fallait-il pas que don Carlos destiné à régner sur des Italiens fût élevé dans leurs coutumes et dans leur langue ?

Ce plan entraînait des difficultés. Il est vrai qu'en droit on ne pouvait rien objecter aux garnisons suisses, puisque c'était là une des clauses de la Quadruple-Alliance. Mais il n'en allait pas de même de l'envoi de l'infant en Italie. D'autre part, si l'on était assuré de l'assentiment du duc de Parme, le consentement du grand-duc de Toscane était des plus douteux. Il protestait contre la désinvolture avec laquelle on disposait de sa succession. Il ne voulait pas entendre parler de soldats étrangers. Élisabeth, qui sentait la difficulté, proposait de gagner Jean-Gaston de Médicis. On le garantirait, au nom de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, contre toute attaque de l'Empereur. On séduirait sa sœur, l'électrice palatine veuve, par des concessions personnelles : régence et tutelle de don Carlos en cas de minorité, et, si ce cas ne se présentait pas, avantages pécuniaires, souveraineté d'une ville de Toscane au choix, à part Florence. En retour la Palatine adopterait l'infant, le sénat de Florence ferait un acte solennel en sa faveur, le peuple florentin lui prêterait le serment de fidélité et il serait proclamé prince de Toscane. Montéléone irait négocier cette entente à Florence avec l'appui des ministres français et anglais. Si le grand-duc s'obstinait dans son attitude revêche, l'Espagne, la France et l'Angleterre s'entendraient pour mettre de force les garnisons suisses à Livourne et à Porto-Ferraio et l'on enverrait Carlos à Parme.



Au fond, il importait beaucoup que Jean-Gaston acceptât la combinaison. Si on ne considérait que ses forces, on pouvait le tenir pour une quantité négligeable ; mais il était bien certain qu'au cas où l'on emploierait la force contre lui, l'Empereur viendrait à son secours et que l'on aurait la guerre en Italie. Même si Montéleone réussissait dans sa négociation à Florence, il était probable que l'Empereur ne s'accommoderait pas de l'arrangement, qu'il dénoncerait la présence de Carlos en Italie comme contraire à la Quadruple-Alliance, et que ce serait encore la guerre. Élisabeth Farnèse ne s'en inquiétait nullement. Le cas était prévu : Montéleone devait demander à la France et à l'Angleterre de prendre sans plus tarder avec l'Espagne toutes les mesures nécessaires pour une guerre prochaine contre Charles VI en Italie, de régler les subsides et les contingents en hommes et en vaisseaux, etc.

Ainsi Élisabeth Farnèse voulait que, pour assurer les duchés à don Carlos, on entamât en Italie une guerre qui serait bientôt devenue générale. C'en était assez pour épouvanter deux puissances pacifiques comme l'Angleterre et la France. Avant même de connaître exactement le but de la mission de Montéleone, Morville, qui gérait les affaires étrangères dans le ministère du duc de Bourbon, écrivait à notre ambassadeur à Madrid que l'envoi de don Carlos en Italie était contraire à la Quadruple-Alliance, qu'il entraînerait la rupture avec l'Empereur, et que l'on n'était pas en état pour le moment de courir les risques de cette rupture <sup>1</sup>. Peut-être l'Angleterre, très-excitée contre l'Empereur par le commerce d'Ostende, aurait-elle été plus facile à entraîner dans une guerre. Mais on devait fatalement se l'aliéner en réclamant Gibraltar. Montéleone était chargé de demander cette rétrocession. Il avait même ordre de menacer les Anglais, en cas de refus, de leur fermer les ports de l'Espagne et des Indes. Et, en même

<sup>1</sup> Mémoire remis par le *Mis* de Montéleone, le 1<sup>er</sup> octobre 1724, à Versailles A. E. Espagne, 336.

<sup>2</sup> Morville à Tessé, Fontainebleau, le 28 août 1720. A. E. Espagne, 335.

temps, il solliciterait l'appui de Georges I<sup>er</sup> dans la guerre d'Italie ! C'était purement insensé<sup>1</sup>.

Avant de passer en Angleterre Montéleone devait d'abord s'entendre avec le duc de Bourbon. Il était à Paris dès le mois d'août, mais il ne s'ouvrit à Morville qu'à la fin de septembre<sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre il remit un premier mémoire où il exposait le plan d'Élisabeth pour l'Italie, tel que nous l'avons analysé. Là-dessus Morville et Bourbon qui tenaient à la paix par-dessus tout, qui ne voulaient pas non plus que le duc de Parme, maître de la personne de don Carlos, devint l'arbitre de la guerre et de la paix en Europe, commencèrent à chercher de bonnes raisons pour montrer à la reine d'Espagne, sans trop l'irriter, que ses projets étaient impraticables<sup>3</sup>.

Si enveloppé que fût ce premier refus, Philippe le reçut très mal, quand notre ambassadeur, le maréchal de Tessé, le lui transmit. Il marqua lui-même très nettement dans ses paroles l'opposition entre ses vues et celles du cabinet français : « C'est le bon moment pour faire la guerre à l'Empereur, dit-il, *je porterai la guerre en Italie*, mais je vois bien que Montéleone ne réussira pas et *qu'en un mot la France ne veut point la guerre*. » Et là-dessus il s'emporta en d'amères récriminations : « La France a fourni l'argent et la dépense pour brûler ma flotte, ruiner mes forces maritimes et me faire céder la Sicile, dont je serais encore le maître, si la France, le poignard à la gorge, ne

<sup>1</sup> Il n'y a pas de doute que Montéleone fût chargé de réclamer la rétrocession de Gibraltar à Londres. En partant, il dit à Tessé qu'il exécutera « sa commission de dire aux Anglais que si, sur ce qui sera concerté et convenu avec la France, ils n'exécutent pas ce qu'ils ont promis on leur fermera les ports d'Espagne et des Indes. » Tessé à Morville, le 3 juin 1724, A. E. Espagne, 335. — Dans « ce qu'ils ont promis » il faut comprendre non-seulement leur concours en Italie, mais encore Gibraltar comme le prouvent les textes suivants : Tessé écrit à Morville le 25 septembre 1724, A. E. Espagne, 336 : « Si Montéleone pouvait, comme il l'espère, obtenir la rétrocession de Gibraltar, cela arrangerait bien des choses ». — Il lui écrit encore le 23 octobre 1724, *ibidem* : il serait à souhaiter que Montéleone obtint « la restitution de Gibraltar qu'il paraît qu'on lui a personnellement promise ».

<sup>2</sup> Morville à Tessé, le 25 septembre 1724. A. E. Espagne, 336

<sup>3</sup> Morville à Tessé, le 8 octobre 1724. A. E. Espagne, 336.

m'avait forcé de sortir de Sicile et d'*abdiquer le royaume...* Les rois médiateurs feront ce qu'ils voudront, mais moi, je vous déclare que je ne céderai rien, ni de mes titres, ni de chef de la Toison-d'Or, ni de ce que porte la Quadruple-Alliance ; mon honneur et la couronne que j'ai reprise m'engagent à vous déclarer que si mes alliés m'abandonnent, je perdrai plutôt ce qui me reste avec ce que j'ai de pouvoir en main, que de consentir, par un traité qui me serait honteux, ce que je ne puis ni ne dois et ne céderai point ! »<sup>1</sup>.

Au moment où Philippe V signifiait ainsi à Tessé sa volonté de faire la guerre, Montéléone présentait à la cour de Versailles un projet de traité où tout était prévu et réglé en vue de cette guerre. Il énonçait les mesures à prendre pour lever six mille Suisses dans les cantons. Il énumérait les avantages que l'on offrirait au grand-duc et à la Palatine pour les gagner et pour amener Jean-Gaston à recevoir les garnisons à Livourne et à Porto-Ferraio. Il stipulait que la convention, une fois signée entre l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne, on donnerait au grand-duc quinze jours pour se soumettre ; ce délai passé, on procéderait contre lui par la force. Chacun des États contractants fournirait mille hommes et mille chevaux pour former un corps expéditionnaire qui débarquerait en Toscane et établirait les garnisons suisses dans les places désignées. Montéléone indiquait la même marche à suivre vis-à-vis du duc de Parme : mais il est clair que c'était uniquement pour la forme, car on était sûr à Madrid de François Farnèse. Si l'expédition de Toscane entraînait une agression, les contractants fourniraient de nouvelles troupes pour faire la guerre à l'agresseur, c'est-à-dire à l'Empereur : les contingents en hommes et en vaisseaux, qui seraient nécessaires dans ce cas, étaient encore réglés. Une fois les garnisons suisses installées, don Carlos passerait en Italie sur une escadre anglaise renforcée de six galères espagnoles et de

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 23 octobre 1724. A. E. Espagne, 336.

six galères françaises. Si l'infant était attaqué, les contractants viendraient à son secours <sup>1</sup>.

Six jours après avoir lu ce projet de traité, Morville le jugeait en ces termes : « Il ne s'agit pas de moins que de renouveler incessamment la guerre », appréciation qu'il répétait au bout de quelques jours : « C'est dans six mois la guerre en Italie » <sup>2</sup>. Les demandes de Montéleone produisirent la même impression à Londres quand elles y furent connues. Le secrétaire d'État anglais, écrivit « en propres termes » à Morville, « que si M. de Montéleone était venu à Londres avant que de venir à Paris, on lui aurait déclaré que son projet est impraticable en général, et chacun de ses articles en particulier » <sup>3</sup>.

Morville et le duc de Bourbon s'efforcèrent donc de faire entendre raison à l'envoyé d'Élisabeth. Ils lui offrirent de faire simplement un traité portant garantie générale de la Quadruple-Alliance, quel que pût être le résultat du congrès de Cambrai ; Montéleone irait ensuite négocier à Florence une entente avec le grand-duc de Toscane ; on attendrait l'issue de cette négociation et des conférences de Cambrai ; on verrait alors ce qu'il aurait à faire et, s'il était nécessaire de recourir à la force pour assurer les duchés à don Carlos, on y recourrait. Le but de ces propositions dilatoires était de sauver la paix : c'était là le premier principe du gouvernement français, Morville l'écrivait clairement à Tessé en lui mandant l'affaire

Montéleone envoya ces nouvelles à sa cour le 13 novembre. Elles jetèrent Philippe V dans un de ces accès de fureur qui l'arrachaient si violemment à son apathie habituelle. C'est encore Tessé qui eut à essayer l'orage. Le roi affecta de rejeter sur la France l'échec de ses plans : « L'Angleterre m'offre une flotte et des troupes, dit-il à notre ambassadeur ; la Hollande fait de

<sup>1</sup> Projet de traité entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne, pour l'exécution de la Quadruple-Alliance relativement à l'infant don Carlos, remis par M. le Mis de Montéleone à Paris, le 24 octobre 1724. A. E. Espagne, 336.

<sup>2</sup> Morville à Tessé, le 30 octobre et le 6 novembre 1724. A. E. Espagne, 336.

<sup>3</sup> Morville à Tessé, le 27 novembre 1724. A. E. Espagne, 336.

<sup>4</sup> Morville à Tessé, Fontainebleau, le 13 novembre 1724, A. E. Espagne, 336.

même ; le czar et la Prusse ne demandent pas mieux que d'entrer en Allemagne. Je vous le dis encore, je ne veux pas la guerre ; mais il vaudrait mieux, toute l'Europe liguée contre l'Empereur, la commencer, que de faire une paix houteuse et plâtrée. » Peu à peu, son irritation contre la France s'exaspérant par ses propres paroles, il s'emporta jusqu'aux plus cuisants outrages : « Je pourrais reprocher à la France que cette noblesse et milice française qui, du temps du roi mon grand-père, faisait la guerre à l'Europe, paraît, depuis sa mort, être soumise aux demoiselles de l'Opéra, à la vie molle de la musique et de la bonne chère, et que l'on préfère en France cette vie molle à l'honneur et à la dignité des armes et du royaume<sup>1</sup> ! »

Les étranges paroles du roi n'étaient que l'écho de l'irritation de la reine. La déception qu'apporta à Élisabeth la dernière dépêche de Montéleone dut être terrible. Pendant quatre ans elle s'était soumise en frémissant aux prudents conseils de l'Angleterre et de la France : ne lui avait-on pas promis de tout arranger à sa satisfaction au congrès de Cambrai, pourvu qu'elle fût sage et patiente ? Ce congrès toujours différé s'était enfin ouvert et il n'avait donné aucun résultat. Elle avait alors mis ses alliés au pied du mur ; elle leur avait démontré la nécessité d'une guerre pour assurer les duchés à don Carlos, et elle les avait sommés de l'aider à faire cette guerre ! Et voilà que ces alliés sans courage se dérobaient encore une fois avec des paroles mielleuses, avec leurs éternelles exhortations à la modération, à la prudence, à la patience ! Assister en rongant son frein aux intrigues de l'Autriche en Italie ; passer son temps à se demander si le prince Antoine de Parme n'allait pas se marier, si le grand-duc de Toscane n'allait pas trouver un moyen de frustrer don Carlos de sa succession ; se laisser leurrer avec des parchemins sans valeur ; se sentir menacée à chaque instant de voir s'écrouler le rêve de toute une vie, opiniâtement et rageusement poursuivi : voilà l'existence d'incertitude et d'anxiété qu'É-

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 20 novembre 1724. A. E. Espagne, 336.

lisabeth avait menée pendant de trop longues années et à laquelle on la priaît placidement de continuer à se résigner ! Cette fois l'ironie était trop amère pour être tranquillement supportée par une âme ardente et hautaine, peu habituée à se maîtriser, encline aux violentes colères et aux décisions brusques. Sans une hésitation Élisabeth rompit avec la politique de l'alliance anglaise et française qu'elle suivait depuis quatre ans, et elle chercha un autre moyen d'assurer l'avenir de ses enfants et le sien.

Elle ne chercha pas longtemps. Du moment où elle renonçait à s'entendre avec la France et l'Angleterre, une seule politique était possible : la réconciliation et l'entente directe avec l'Empereur. C'étaient les deux pôles entre lesquels avaient toujours oscillé ses plans. Or dans l'esprit de la reine une alliance politique devait être garantie et affermie par une alliance de famille. Lorsque l'Espagne s'était unie à la France en 1721 l'infante Marie-Anne-Victoire avait été fiancée à Louis XV, don Louis, alors prince des Asturies, avait épousé Mlle de Montpensier, fille du Régent, et peu après on avait déclaré les fiançailles d'une autre princesse d'Orléans, Mlle de Beaujolais, avec don Carlos. De même, toutes les fois qu'on avait voulu s'orienter du côté de Vienne, on avait parlé de marier des infants avec des archiduchesses.

Cette politique d'alliance et de mariage avec la cour impériale était celle du parti vieux-espagnol, foncièrement hostile aux Français et resté dans le secret de son cœur dévoué à la maison d'Autriche. Elle était aussi, à certains moments, celle du parti italien, entendez du parti Farnèse. Le duc de Parme avait deux recettes pour assurer sa sécurité et amener l'apothéose finale de don Carlos. Suivant les circonstances, il les préconisait tour à tour à Madrid. L'une consistait à expulser l'Empereur de la péninsule et à faire une Italie espagnole et Farnèse. C'était là ce qu'il avait conseillé en 1720<sup>1</sup>. C'était là aussi le but dernier

<sup>1</sup> V. le projet de traité entre la France et l'Espagne formé par le duc de Parme et présenté au cardinal Dubois par le comte de San-Severino en novembre 1720. Baudrillart, *op. cit.*, t. II, p. 484-485.

de la mission de Montéleone. Mais si ce plan échouait et si François Farnèse perdait l'espoir de ruiner la puissance de l'Empereur en Italie, alors il ne songeait plus qu'à s'unir aussi intimement que possible avec un voisin assez fort pour l'anéantir à son gré, — et il prêchait à la cour de Philippe V la politique autrichienne : c'était sa seconde recette.

Le parti vieux-espagnol étant sans influence, c'était surtout par le parti italien que l'idée de l'alliance autrichienne réapparaissait périodiquement à Madrid. Quelques mois avant sa chute, Albéroni se voyant aux abois avait pensé à l'entente et aux mariages avec la maison d'Autriche<sup>1</sup>. En 1721, quand ils n'avaient pas encore traité avec la France et l'Angleterre, Philippe V et Élisabeth étaient revenus à cette idée : ils firent sonder la cour de Vienne sur un double ou triple mariage entre les infants et les archiduchesses<sup>2</sup>. Ils étaient poussés cette fois par le duc de Parme. Saint-Simon affirme, avec de bonnes raisons, que François Farnèse était « le promoteur et le principal instrument des mariages des infants d'Espagne avec les archiduchesses, dont il avait fait toute la négociation, » et il ajoute que les mariages français « tombèrent sur sa tête comme une bombe<sup>3</sup>. »

Les mariages français et l'alliance avec Louis XV et Geor-

<sup>1</sup> Dubois à l'abbé de Mornay, 20, 27 août et 20 novembre 1720 ; la proposition aurait été faite, au dire de Dubois, en juin 1719 ; l'Empereur l'aurait repoussée sous prétexte que ses filles étaient trop jeunes ; cité par Baudrillart, *op. citat.*, II, n. 413-414 et 436-438.

<sup>2</sup> C'est ce qu'écrivit Dubois à Maulevrier le 9 juillet 1721, cité par Baudrillart, *op. citat.*, II, p. 469 ; je trouve ces soupçons de Dubois confirmés par Ripperda qui, dans une conférence avec Sinzendorf en 1725, déclare que le duc d'Orléans n'avait conclu les mariages franco-espagnols que pour empêcher les mariages austro-espagnols que lui, Ripperda, avait alors proposés : « der duc d'Orléans dieselbe Heirathen (die spanisch-französischen) nur gethan habe um diese d'österreichische Heirathen, welche er Ripperda schon damahlen vorgeschlagen, zu unterbrechen » ; il rappelle même à Sinzendorf qu'il lui a écrit il y a environ trois ans (ungefähr vor drei Jahren) à ce sujet ; et Sinzendorf n'y contredit pas. Il a donc évidemment été question en 1721 de mariages austro-espagnols. Entre quels infants et quelles archiduchesses devaient-ils être conclus ? Dubois donne des noms, mais ses renseignements sont probablement erronés. Tout a dû se borner à de vagues ouvertures, à une velléité. En tout cas, je n'ai trouvé aux archives de Vienne aucun renseignement direct sur une pareille négociation.

<sup>3</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 37 p., 97.

ges I<sup>er</sup> tinrent pendant trois ans ces projets assoupis. Ils se réveillèrent en 1724 et cette fois-ci chez le parti espagnol devenu plus audacieux et plus influent pendant le règne de don Louis. Dès le mois de juin, l'idée d'une entente directe entre les cours de Vienne et de Madrid fut de nouveau formulée : le ministre Orendayn l'avoua au maréchal de Tessé en prétendant que les avances avaient été faites par l'Empereur<sup>1</sup>.

La reine et les Italiens qui comptaient encore sur le succès de la mission de Montéleone n'étaient pas mêlés à l'intrigue. C'étaient les seigneurs espagnols qui la menaient. Ils la continuèrent après la mort de don Louis. Ils se groupèrent alors autour du dernier fils de Gabrielle de Savoie, de don Ferdinand, devenu prince des Asturies. Il était leur héros, leur futur roi national. Ils voulurent le marier à une archiduchesse. Le maréchal de Tessé écrivait à Morville le 25 septembre 1724 : « La cabale espagnole, c'est-à-dire autrichienne... a commencé le projet d'un mariage entre l'infant Ferdinand et une fille de l'Empereur. Le roi Philippe n'est point encore informé de ce projet mais il le sera<sup>2</sup>. » Tessé en parla lui-même au roi et celui-ci lui promit « qu'il ne prendrait aucun engagement, pas même d'écouter, sans en informer la France<sup>3</sup>. » Les premiers mécontentements de Philippe V contre le duc de Bourbon donnèrent plus de hardiesse aux Espagnols. Ils entamèrent à Madrid une agitation forcenée contre la France : ils firent circuler contre Tessé les plus atroces calomnies, même des accusations d'empoisonnement ; les libelles anti-français furent répandus à profusion et allèrent jusqu'à inviter les bons Espagnols à faire « des Vêpres Siciliennes<sup>4</sup>. »

Le parti espagnol se trompait en croyant faire tourner à son profit la mésintelligence des cours de Paris et de Madrid. Lors-

<sup>1</sup> Tessé à Morville, 2 juin 1724. A. E. Espagne 335 ; confirmé postérieurement dans une lettre de Madrid du 11 juin 1725. A. E. Espagne 341.

<sup>2</sup> Tessé à Morville, le 25 septembre 1724. A. E. Espagne 336.

<sup>3</sup> Tessé à Marville, le 23 octobre 1724. A. E. Espagne 336.

<sup>4</sup> Tessé à Morville, le 15 novembre 1724. A. E. Espagne 336.



que la reine vit qu'il n'y avait décidément plus à compter sur Louis XV, elle se rallia bien à l'alliance autrichienne, mais en s'emparant du projet, elle le transforma suivant ses conventions ; et tout d'abord elle exclut don Ferdinand de la combinaison

Malgré sa situation d'héritier présomptif, don Ferdinand était relégué au second plan dans la famille royale et à la cour. Il avait alors onze ans. Deux ans auparavant, c'était, d'après Saint-Simon, un fort bel enfant. Mais sa santé s'était gâtée : il était souffreteux, morose, mal doué du côté de l'intelligence ; on ne croyait pas qu'il dût vivre et régner. Élisabeth, qui avait d'abord affecté beaucoup de sollicitude pour les fils de Gabrielle de Savoie, avait cessé de ménager le pauvre Ferdinand. Le roi lui-même semblait reporter de plus en plus son amour et ses calculs sur les infants du second lit. Don Carlos avait huit ans et don Philippe quatre ans. C'étaient deux enfants de belle santé, de figure agréable, l'humeur gaie et turbulente, l'esprit vif, prompt à la répartie. Le roi et la reine se plaisaient à les faire parader, tourner et danser devant les étrangers. Leur gentillesse, leurs qualités étaient un thème sur lequel on ne tarissait point à la cour

Ce sont eux que l'on projeta de marier à deux archiduchesses. Leur mère eut pu difficilement rêver pour eux de plus beaux partis. L'Empereur Charles VI avait eu un fils en 1716, mais il l'avait perdu au bout de quelques mois et depuis l'impératrice Élisabeth ne lui avait donné que des filles. Il en avait trois en 1724. L'aînée Marie-Thérèse était âgée de sept ans. Son père par sa pragmatique sanction de 1713 lui avait assuré la totalité de son héritage au cas où il mourrait sans enfant mâle. La seconde s'appelait Marie-Anne. La troisième encore au maillot, devait mourir en bas âge. Élisabeth Farnèse résolut de deman-

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires* 35, p. 105; Königsegg à Rialp, le 24 janvier 1726, W. S. A.; Référent de la Conférence secrète du 11 février 1725 où sont rappelés les détails que Ripperda donna à Vienne sur les infants, W. S. A. — Les traits essentiels concordent dans ces différentes descriptions.

der Marie-Thérèse et Marie-Annie pour don Carlos et don Philippe.

Elle profita de l'irritation du roi pour brusquer les choses et imposer son plan : renoncer à l'alliance inutile de la France et de l'Angleterre et s'unir par un double lien politique et dynastique à la maison d'Autriche. S'il faut en croire Philippe V lui-même, la reine et lui prirent cette résolution à eux deux, absolument seuls et « dans pas plus de temps qu'il n'en faut pour aller en voiture de Madrid au Pardo <sup>1</sup>. »

Cette évolution dans la politique espagnole n'allait-elle pas entraîner un bouleversement dans le ministère ? La chose était assez probable, la coutume voulant en Espagne qu'un changement de système entraînant un changement de personnes.

Il est à remarquer que le parti italien, bien qu'il n'eût pas cessé d'être le véritable maître, n'était plus représenté dans le ministère depuis la chute d'Albéroni. Le chef de ce parti était le représentant du duc de Parme, le marquis Scotti. Mais ce grand et gros homme, d'aspect lourd et épais, n'avait pas l'étoffe d'un Albéroni <sup>2</sup>. Il n'était que le porte-parole de François Farnèse. Élisabeth, qui l'aimait et se moquait de lui, n'avait jamais songé à lui donner la succession du cardinal comme premier ministre d'Espagne. A part lui, elle n'avait à Madrid personne à qui elle pût se fier entièrement. Le ministère était composé d'Espagnols, prêts à faire toutes les concessions possibles à la politique de la reine, mais dont aucun n'avait son *secret*. Ils étaient d'ailleurs divisés en factions qui se faisaient une guerre acharnée.

Le personnage le plus important dans l'entourage des souverains avait été jusqu'à ces derniers temps le marquis de Grimaldo. Ce vieux serviteur du roi Philippe avait, après l'abdication, suivi ses maîtres dans leur retraite de Saint-Ildefonse. En remontant sur le trône le roi lui avait rendu les affaires étran-

<sup>1</sup> Paroles de Philippe V à l'ambassadeur impérial Königsegg ; Königsegg à Charles VI le 30 avril 1726, W. A. S.

<sup>2</sup> V. St-Simon *Mémoires*, t. 37, p. 5-6.

gères, mais cela ne s'était pas fait sans difficulté. Grimaldo était haï de la reine. Lorsqu'Élisabeth arriva de Parme, elle le trouva fort en faveur, soutenu par Mme des Ursins ; elle et Albéroni réussirent à l'exclure du palais et des affaires, mais sans pouvoir venir à bout de l'exiler de Madrid et sans pouvoir empêcher Philippe V de continuer à le voir et à le consulter en cachette. Lorsqu'Albéroni tomba, c'est lui qui hérita du pouvoir : il fut fait secrétaire d'État des affaires étrangères et devint bientôt un premier ministre de fait, le seul qui travaillât avec le roi et par qui passaient les affaires de tous les autres départements <sup>1</sup>. La reine continuait à se défier de lui et essaya plus d'une fois de s'en débarrasser. Elle avait une arme contre lui. De notoriété publique, Grimaldo était la créature du gouvernement anglais ; il recevait de l'argent de Londres : lui-même l'avoua à Philippe V. Ce fut le grand argument qu'employa Élisabeth pour détourner le roi de lui rendre le pouvoir après la mort de don Louis. Mais Philippe s'opiniâtra dans son vieil attachement : « Je suis habitué à lui, répondait-il ; je sais qu'il a reçu l'argent anglais, mais il fera mieux à l'avenir <sup>2</sup>. » Tout ce que la reine put obtenir pour le moment fut que Grimaldo ne reprit pas sa situation de premier ministre sans le titre : Philippe V déclara qu'il travaillerait désormais avec tous ses ministres sans que Grimaldo eût aucune supériorité sur les autres <sup>3</sup>.

Grimaldo représentait donc dans le ministère le parti anglais. Contre l'inimitié de la reine, il trouva un appui chez les vieux Espagnols partisans de l'Autriche. Le marquis de Miraval, président du conseil de Castille, et le confesseur du roi, le Jésuite Bermudez, étaient les deux membres les plus influents de la cabale autrichienne. Ils étaient tous les deux bons impérialistes, et le confesseur l'était ardemment : « Vous croyez, disait le valet de chambre Valois au roi qui sortait de confesse, vous croyez vous être confessé au P. Bermudez, et moi je vous dis que quand

<sup>1</sup> St-Simon *Mém.*, t. 36, p. 240-243.

<sup>2</sup> Tessé à Morville le 4 et le 8 septembre 1724. A. E. Espagne, 336.

<sup>3</sup> Tessé à Morville, le 9 octobre 1724. A. E. Espagne, 336.

vous vous confessez à lui, vous vous confessez à soixante-dix Jésuites qui sont au collège impérial<sup>1</sup> ! » Ils détestaient tous les étrangers et surtout les Français : c'est même la haine de la France qui les rejetait vers Grimaldo combattu par le maréchal de Tessé comme trop anglais. Leur appui n'était pas à dédaigner : le président de Castille était un des premiers personnages du royaume, bien vu d'ailleurs du roi ; l'influence du confesseur était encore d'un plus grand poids auprès d'un souverain dévot comme Philippe V : Bermudez avait une fois à Saint-Ildefonse, sauvé Grimaldo en déclarant que si on chassait le marquis il se retirerait aussi et que le roi serait damné<sup>2</sup>. Cependant Miraval et Bermudez avaient compromis leur crédit en s'opposant sournoisement à ce que Philippe V reprit la couronne après la mort de don Louis. Philippe avait voulu, avant de remonter sur le trône, y être invité par une supplique du conseil de Castille et par une consultation de théologiens. C'était l'affaire de Miraval et du confesseur. La supplique se fit attendre et la consultation théologique déclara qu'en conscience le roi ne pouvait revenir sur son abdication : le parti espagnol voulait don Ferdinand pour roi et une régence. Il avait fallu opposer le nonce au confesseur et tourmenter le roi pendant trois jours pour le décider à retourner à Madrid. Élisabeth qui brûlait de redevenir reine, voua dès lors une haine furieuse à Miraval et à Bermudez, à ce dernier surtout : « Je le regarde si bien comme un Judas, disait-elle à Tessé, que je vous déclare que s'il m'apportait la communion, je ne voudrais pas la recevoir de lui<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Tessé à Morville le 13 novembre 1724. A. E. Espagne 336. — Pour Miraval V. St-Simon *Mémoires* t. 36, p. 233. « Son inclination était autrichienne. » — Pour Bermudez *ibidem*, t. 38, p. 168 : « Bermudez, espagnol jusque dans les moëles, haïssait la France et les Français, était secrètement attaché à la maison d'Autriche. » — V. aussi les Instructions à Tessé du 15 janvier 1724. A. E. Espagne Supplément 12. Ils y sont tous les deux signalés comme vieux espagnols, ennemis des Français.

<sup>2</sup> Tessé à Morville, le 14 août 1724. A. E. Espagne, 335.

<sup>3</sup> Tessé à Morville, le 3 et 4 septembre 1724 ; Extrait des lettres de M. le maréchal de Tessé, 6 et 11 septembre 1724 ; A. E. Espagne 336.

Élisabeth travaillait donc à renverser Grimaldo et ses alliés du parti espagnol. Elle leur opposait un homme nouveau, Jean-Baptiste Orendayn.

Orendayn avait été le principal commis de Grimaldo au secrétariat d'État des affaires étrangères. Il était exact, intelligent, discret, et s'était rendu indispensable à son chef en lui servant d'interprète avec les ambassadeurs étrangers : car Grimaldo s'exprimait mal en français. A l'avènement de don Louis, on lui avait donné les affaires étrangères. Grimaldo se croyait assuré de sa soumission. Mais la tutelle parut lourde au nouveau ministre. Il voulut s'émanciper et fut bientôt dans les plus mauvais termes avec son ancien protecteur : « Grimaldo hait Orendayn comme un crapaud, » écrivait Tessé<sup>1</sup>. C'en fut assez pour que la reine prit Orendayn en gré, espérant qu'il la délivrerait de Grimaldo. Elle se mit en tête de pousser sa fortune. L'heureux homme trouva un autre soutien dans notre ambassadeur, le maréchal de Tessé. Tessé avait ordre de combattre à Madrid l'influence anglaise et de faire prédominer sur elle celle de la cour de Versailles. Or Grimaldo était, nous l'avons dit, vendu au cabinet de St-James. Comme sa position paraissait alors inébranlable, le maréchal devait chercher à le gagner en lui offrant de l'argent<sup>2</sup>.

Mais lorsque Tessé vit Grimaldo en lutte avec la reine, il jugea plus économique et aussi sûr de prendre parti contre lui que de le corrompre. La reine et lui furent donc de concert pour imposer Orendayn au roi. « Je ferai sauter le petit homme (disait Élisabeth en parlant de son ennemi qui était court, et pansu) et je mettrai Orendayn à sa place. » N'ayant pu, à la mort de don Louis, empêcher le retour de Grimaldo aux affaires étrangères, elle se vengea en lui adjoignant Orendayn. Celui-ci fut conservé dans sa charge de secrétaire d'État « avec le rang, les appointements et ce que l'on appelle ici les infirmités ; c'est-à-dire,

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 5 juin 1724. A. E. Espagne 335.

<sup>2</sup> Instruction de Tessé et Mémoire secret joint à l'Instruction, janvier 1724. A. E. Espagne Suppl. 12.

— explique Tesse, — que sans aucune subordination du marquis de Grimaldo, il travaillera avec le roi pour les affaires étrangères et particulières dont il plaira au roi de le charger ; il expédiera quand le marquis de Grimaldo sera malade ou ne suivra pas le roi dans ses voyages : c'est une survivance pour les affaires d'État étrangères<sup>1</sup>. »

C'était aussi une surveillance. Ce ministre surnuméraire, créé à côté de lui et pouvant agir indépendamment de lui, fit faire grise mine à Grimaldo. Ce fut bien pis quand une petite révolution de palais vint augmenter encore la situation de son rival et le frapper, lui, dans ses alliés. Le 3 novembre, Philippe V congédia deux de ses ministres. C'était d'abord le trésorier-général des finances, qui exerçait les fonctions de président du conseil des finances, M. de Verdes-Montanegro : il fut exilé et avec lui un de ses subordonnés, fort dévoué à Bermudez et jésuite comme lui, le P. Ramoz. C'était ensuite le marquis de Miraval. Miraval fut remplacé, comme président du conseil de Castille, par l'évêque de Sigüenza. Quant aux finances, on donna le vain titre de président du conseil des finances au marquis de Campo-Florido, et toute l'autorité fut donnée avec le titre de secrétaire d'État des finances à Orendayn. Celui-ci conservait la connaissance des affaires étrangères. — Le coup était dur pour Grimaldo et Bermudez qui voyaient en même temps leurs amis exclus et leur ennemi agrandi. Ils le sentirent d'autant plus vivement qu'Orendayn avait expédié les décrets et qu'ils n'apprirent ce petit coup d'État que lorsque le roi l'annonça à toute la cour<sup>2</sup>. Grimaldo eut un instant la pensée de se retirer.

La reine triomphait. Tessé ne jubilait pas moins, toujours fermement convaincu qu'Orendayn était « le seul Espagnol sur la fidélité duquel la France pût véritablement compter<sup>3</sup>. » On s'apprêtait à porter le dernier coup à Grimaldo et à Bermudez qui « ne tenaient plus qu'à un fil auprès du roi. » On fai-

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 16 octobre 1724, A. E. Espagne, 336.

<sup>2</sup> Tessé à Morville, le 3 novembre 1724, A. E. Espagne, 336.

<sup>3</sup> Tessé à Morville, le 4 décembre 1724, A. E. Espagne, 336.

sait agir contre eux les subalternes, qui sont souvent les mieux écoutés des souverains faibles et soupçonneux comme Philippe V. Le valet de chambre Valois, la fidèle Laura, qui avait déjà menacé Bermudez de le poignarder, étaient « pis que deux serpents aux troussees du marquis et du confesseur <sup>1</sup>. » Cependant, comme le roi ne se décidait pas à une exécution, comme Orendayn n'était pas encore « bien en selle », le plus clair résultat de toutes ces intrigues était une abominable confusion à la cour et dans le ministère. « C'est la pétaudière la plus complète qui eût jamais été, » disait Tessé avec mortification en contemplant le gâchis auquel il avait si bravement contribué <sup>2</sup>. Cependant, tout faisait prévoir le triomphe final d'Orendayn.

Si donc la mission de Montéleone réussissait, si la France consentait à faire la guerre en Italie pour complaire à Élisabeth Farnèse, l'imbroglio ministériel se dénouait le plus simplement du monde : le protégé de la reine et de Tessé devenait premier ministre pour exécuter les plans combinés entre la France et la cour de Madrid. Mais Montéleone échoua. Tout pouvait être remis en question. La reine garderait-elle un client du gouvernement français pour appliquer sa nouvelle politique autrichienne ? Orendayn lui-même se prêterait-il à une pareille volte-face ? En réalité tout s'arrangea. Orendayn sentit changer le vent ; il se dit qu'il avait passé à Madrid bien d'autres ambassadeurs que le maréchal de Tessé qui passerait comme tous les autres ; que la reine était la seule force avec laquelle on eût à compter ; qu'il lui devait ce qu'il avait et qu'il ne pouvait espérer qu'en elle pour avoir davantage. Il sut sans doute faire discrètement entendre qu'il était tout dévoué, que ses sentiments français dépendaient des égards que la France montrait à la reine, qu'on pouvait se fier à lui et disposer de lui. Élisabeth Farnèse, à laquelle il plaisait et qui n'avait personne pour le remplacer, l'en crut, et se détermina à lui confier le secret.

<sup>1</sup> Tessé à Morville, le 13 novembre 1724, A. E. Espagne, 336.

<sup>2</sup> Tessé à Morville, le 20 novembre 1724, A. E. Espagne, 336.

C'est ainsi qu'Orendayn, quelques jours après avoir reçu de Tessé les félicitations du duc de Bourbon et de M. de Morville sur sa nouvelle élévation, rédigea en grand mystère avec le roi et la reine les instructions de l'envoyé secret qui devait aller à Vienne proposer la paix, l'alliance politique et les mariages.

Les instructions sont datées du 22 novembre 1724 et l'envoyé s'appelait le baron de Ripperda.

Les instructions commencent par énumérer toutes les précautions dont devait être environnée une mission aussi délicate. En hasardant de pareilles propositions à Vienne, le gouvernement espagnol risquait un pas assez dangereux. Il ignorait absolument comment ses ouvertures seraient reçues. On pouvait lui infliger l'affront d'un refus brutal, ou ne feindre de l'écouter que pour exploiter ses offres contre lui à Paris et à Londres. Aussi les instructions recommandent-elles au baron de Ripperda de garder le plus profond secret sur sa mission, tant pendant son voyage qu'à Vienne. Il ne devait se confier qu'à l'Empereur et aux ministres que celui-ci désignerait pour traiter avec lui. Il ne parlerait d'abord que des bonnes intentions de Philippe V pour conclure rapidement et directement la paix avec l'Autriche. S'il s'apercevait que ses avances ne fussent pas sincèrement accueillies, il aurait soin de ne rien laisser soupçonner du véritable objet de son voyage : il brûlerait même ses instructions et le plein pouvoir dont on le munissait. Dans le cas contraire, il ferait les propositions suivantes :

Don Carlos épousera Marie-Thérèse, qui recevra en dot, pour en jouir après la mort de son père, tous les pays héréditaires d'Allemagne, — et il sera élu roi des Romains. Philippe V consent à ce qu'il soit envoyé immédiatement à Vienne pour y être élevé sous les yeux de Charles VI. Comme il est fiancé pour le moment à mademoiselle de Beaujolais, on s'arrangera en donnant celle-ci à don Ferdinand.

Don Philippe épousera Marie-Anne et héritera après la mort de Charles VI de tous les pays que possèdent actuellement les Habs-



bourg en Italie, c'est-à-dire du Milanais et des Deux-Siciles. Il aura de plus la Toscane et les duchés de Parme et Plaisance auxquels don Carlos renoncera en sa faveur.

Ainsi le plan d'Élisabeth Farnèse s'agrandit démesurément. Il ne s'agit plus de constituer à don Carlos un petit État italien. Elle rêve maintenant pour l'un de ses fils l'Empire et pour l'autre presque toute l'Italie. Partant de l'hypothèse que Charles VI n'aura pas de fils, elle partage les États autrichiens entre don Carlos et don Philippe.

En dehors des parts indiquées, il reste encore les Pays-Bas. Ripperda a ordre d'en réclamer la rétrocession à la couronne d'Espagne. S'il ne peut l'obtenir, il demandera que les Pays-Bas soient donnés à don Philippe et à Marie-Anne. Encore devra-t-il stipuler qu'ils reviendront à la couronne d'Espagne, en cas que don Philippe et sa femme meurent sans enfants ou que leur lignée s'éteigne. De même et dans le même cas, le Milanais, Naples et la Sicile passeront à l'Espagne, tandis que la Toscane avec Parme et Plaisance, feront retour à don Carlos. Philippe V veut encore que l'Empereur achète au duc de Savoie, au prix d'un morceau du Milanais, la Sardaigne, et la lui offre. Et ce n'est même pas tout, car Charles VI devra s'engager à procurer au roi Philippe la restitution de Gibraltar, promise par Georges I<sup>er</sup>, et celle de Minorque, les deux contractants devant s'entendre sur les moyens de conquérir cette dernière île. — Voilà la part de l'Espagne.

En somme, si l'on fait abstraction de la clause touchant Gibraltar et Minorque, la première partie des instructions se résume dans un plan de partage des domaines autrichiens entre les deux filles aînées de Charles VI, c'est-à-dire les deux enfants qui les épouseront, et la couronne d'Espagne elle-même.

Que devient avec cela le fameux principe de l'indivisibilité, du *maintien ensemble*<sup>1</sup>, des États des Habsbourg, — ce principe

<sup>1</sup> *Zusammenhaltung*, disent les documents autrichiens.

que Charles VI avait formulé comme une loi de la monarchie dans sa Pragmatique Sanction, qu'il s'efforçait de sauvegarder en proclamant Marie-Thérèse son unique héritière, dont le salut enfin était la préoccupation suprême, le but dernier des hommes d'État viennois ? Si chimériques que fussent les politiques de Madrid, il leur fallait pourtant saisir cette difficulté et en tenir compte. Aussi les instructions portent-elles que si l'Empereur se refuse absolument à démembrer ses États italiens du reste de la monarchie, Ripperda devra céder sur ce point, l'essentiel étant d'assurer les mariages. Cela signifie sans doute que les États italiens, restant attachés aux autres États, passeront avec eux à Marie-Thérèse et à don Carlos : l'unité de la monarchie autrichienne se fera ainsi sur leur tête. Il faut remarquer cependant que, même dans ce cas, la monarchie restera diminuée des Pays-Bas, qui doivent être cédés à tout le moins à don Philippe, et de la partie du Milanais dont on paiera la Sardaigne.

Qu'advient-il si don Ferdinand meurt et que don Carlos hérite ainsi de la couronne d'Espagne ? Compte-t-on reconstituer alors pour don Carlos l'Empire de Charles-Quint ?

Les instructions sont muettes sur ce point, et il n'y a pas à s'en étonner. Elles ont été rédigées sous les yeux de Philippe V : si faible que fût le roi pour sa femme et les enfants de son second mariage, on était pourtant obligé de ménager son affection pour le prince des Asturies. La reine n'osait pas escompter ouvertement devant lui la mort du malheureux Ferdinand. Aussi parle-t-on de marier celui-ci à mademoiselle de Beaujolais et suppose-t-on, tout le long des instructions, que la monarchie espagnole restera séparée des États attribués à don Carlos et à don Philippe. Mais la reine calculait secrètement avec l'éventualité de la mort de don Ferdinand, et Ripperda, instruit par elle, devait s'expliquer à ce sujet, à Vienne.

Il fallait aussi tenir compte de la sollicitude que le roi gardait malgré tout pour les intérêts généraux de l'Espagne. Si loin qu'on voulût le mener, on était toujours obligé d'accorder, du moins en apparence, le bien de l'État avec les avantages parti-

culiers des fils d'Élisabeth Farnèse. Le même souci existait certainement chez Orendayn. De là ces multiples et étranges stipulations en faveur de la couronne d'Espagne : réversion du Milanais et des Deux-Siciles, cession ou au moins réversion des Pays-Bas, rétrocession de la Sardaigne, de Gibraltar et de Minorque. Mais là encore on leurrait le roi. La seule chose qui importait à Élisabeth, c'était les mariages. Aussi à Vienne, Ripperda devait-il réduire ses réclamations en faveur de l'Espagne à la revendication de Gibraltar et de Minorque ; il ne parla même pas du reste.

Il est vrai que sa réserve à ce sujet était une nécessité. S'il avait fait toutes les demandes qu'énumèrent ses instructions, les ministres impériaux lui auraient simplement ri au nez. Il faut considérer que les instructions ont été rédigées bien plus pour contenter Philippe V que pour guider Ripperda. On y a versé pêle-mêle toutes les prétentions les plus contradictoires de la cour de Madrid : or on ne pouvait présenter ces exigences crûment et en bloc. On y passe sous silence un point essentiel, l'éventualité de la mort de don Ferdinand : or il fallait s'expliquer là-dessus. Interpréter largement ses instructions officielles d'après les vues secrètes de la reine, telle devait être la tâche de Ripperda.

Cependant, de quelque façon qu'il s'y prit, il lui fallait toujours offrir en retour de ce qu'il demandait des avantages à l'Empereur.

Les instructions sont explicites là-dessus : Ripperda offrira à l'Empereur la paix et une alliance éternelle.

On établira la paix par des concessions réciproques : transaction sur les titres pris de part et d'autre et sur la grande maîtrise de la Toison d'Or ; amnistie générale avec restitution des biens, accordée réciproquement aux rebelles ; rétablissement du duc de Parme dans ses territoires et droits, comme il en jouissait lors de la signature de la Quadruple-Alliance. — La paix se signera à Cambrai, une fois que l'on se sera mis d'accord à

Vienne : la médiation anglo-française sera ainsi respectée en apparence.

Une alliance offensive et défensive sera conclue entre les deux souverains contre les Turcs et contre les princes protestants, et l'on stipulera les sommes d'argent, les troupes et les vaisseaux que les deux alliés auront à fournir. Par l'expression de « princes protestants » il ne faut pas entendre seulement les princes d'Allemagne, y compris le roi de Prusse. Il s'agit d'une grande ligue catholique contre l'infidèle et les hérétiques, et le roi d'Angleterre est implicitement compté parmi ces derniers. N'est-il pas bien évident d'ailleurs que la ligue est surtout dirigée contre les Anglais ? On veut leur reprendre Gibraltar et Minorque : n'est-ce pas là leur déclarer la guerre ? Les avantages mêmes que Philippe V fait à l'Empereur doivent retourner l'Autriche contre l'Angleterre. L'Espagne promet en effet de ne plus s'opposer au commerce de la Compagnie d'Ostende dans les Indes orientales et d'ouvrir tous ses ports au commerce ostendais. Ainsi on menace l'Angleterre dans ce qui lui tient le plus à cœur : sa domination maritime et ses intérêts mercantiles. L'alliance proposée la vise directement.

Il n'en est pas de même pour la France. Les instructions portent expressément que, si l'Empereur le désire, l'alliance offerte contre le Turc et les protestants pourra être étendue *contra quoscunque*, mais avec la réserve précise que Philippe V ne sera obligé en aucun cas de faire la guerre à la France (con la precisa exclusion de hacer yo la guerra à la Francia en ningun caso). Seulement, si la France déclare elle-même la guerre à l'Espagne, Charles VI aidera Philippe V à la soutenir. En ce point des instructions encore on reconnaît la marque personnelle du roi. Si irrité qu'il soit contre la France, il ne veut pas l'attaquer le premier. C'est aussi par égard pour la France qu'il décide que mademoiselle de Beaujolais, ne pouvant plus épouser don Carlos, sera mariée à don Ferdinand. Ces ménagements d'ailleurs n'étaient pas du goût de la reine : Ripperda devait présenter à Vienne les choses tout autrement, compter hardiment la France

au nombre des ennemis de l'Espagne et de l'Empereur, montrer comme inévitable la rupture entre les cours de Madrid et de Versailles<sup>1</sup>.

Telles sont les instructions du 22 novembre 1724. Elles complètent heureusement l'idée que nous pouvons nous faire du système de la Cour de Madrid. Comptez ceci : les conférences continuent à Cambrai ; c'est la négociation publique que toutes les puissances intéressées peuvent suivre ; — Montéleone poursuit à Paris ses pourparlers avec Morville ; c'est la négociation secrète que le gouvernement espagnol dans son ensemble dirige contre l'Autriche avec la France et l'Angleterre ; — à cela, la reine, le roi et Orendayn, en cachette de Grimaldo et des autres ministres, superposent une seconde négociation secrète avec l'Empereur contre Louis XV et Georges I<sup>er</sup> ; et, chose admirable ! cette dernière négociation secrète est à double secret ! Car les instructions ne sont pas destinées à être exactement suivies par celui qui les emporte. Elles contiennent une foule de demandes ou de réserves que le roi d'Espagne et le ministre espagnol Orendayn y ont introduites pour leur satisfaction personnelle, mais dont la reine n'a cure : pur accessoire et accessoire fort capable de nuire à l'essentiel, c'est-à-dire aux mariages. A voir la manière d'agir de Ripperda à Vienne, on ne doute pas qu'il n'ait reçu en partant des avis intimes d'Élisabeth sur la façon dont il devait interpréter ses instructions. C'était là le secret des secrets ! Ripperda seul le connaissait. Précieux avantage pour un ambitieux avisé ! Or plus que tout autre il était désireux et capable d'en profiter.

Jean-Guillaume, baron de Ripperda était né en Hollande, dans la province de Groningue. Les barons de Ripperda étaient seigneurs de Fensenia, Engelenburgh, Poëlgust, Koudekente et Ferwert, juges héréditaires de Humsterland et Campen<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Instrucion que vos el Baron de Ripperda habeis de observar, etc. ; de Madrid a 22 de noviembre de 1724 ; imprimé dans del *Cantillo, Tratados*, p. 214 et sq. Madrid, 1843, in-4<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Ripperda du moins réclame tous ces titres à Vienne ; notes échangées entre lui et M. de Buol à Vienne, le 26 décembre 1725. au sujet des titres à lui donner dans le traité. W. S. A.

Cette maison si bien titrée était une de ces familles castillanes qui étaient venues s'établir aux Pays-Bas sous la domination espagnole ; c'est du moins ce que prétendait Ripperda <sup>1</sup> et la consonance même de son nom semble confirmer son dire. Quoi qu'il en soit, Jean-Guillaume de Ripperda, qui était sans biens, chercha d'abord à faire fortune en Hollande. Il se fit élire député de la province de Groningue aux États-Généraux. En cette qualité, il eut pendant la guerre de succession d'Espagne quelques rapports avec le prince Eugène et avec le comte de Sinzendorf, le futur chancelier de Charles VI <sup>2</sup>. Il se trouva donc mêlé au monde politique du temps et aux affaires de l'Europe. Comme tout bon gentilhomme, il connaissait les langues étrangères. Son flair d'ambitieux le poussa à étudier particulièrement les questions commerciales, dont la pratique était nécessaire en Hollande, et qui, au lendemain de la paix d'Utrecht, allaient prendre la première place dans les préoccupations de tous les gouvernements. Il possédait en ces matières des connaissances très réelles qui furent plus tard reconnues et estimées partout où il passa. Ses services pouvaient donc être utilisés. Il avait assez de faconde pour les imposer. En 1715 il fut choisi pour représenter les États-Généraux à Madrid avec le titre d'ambassadeur, et sa nomination n'aurait étonné personne, si déjà une certaine mésestime ne s'était attachée à lui <sup>3</sup>.

Cette ambassade devait avoir une singulière influence sur sa carrière. Dès qu'il eut mis les pieds en Espagne, il se sentit Espagnol. Faut-il croire, comme il l'a prétendu, qu'il l'avait toujours été ? Sa famille, disait-il à Vienne, à Sinzendorf, avait été forcée, lors de la proclamation de la République, de se faire protestante et de montrer des sentiments hollandais ; mais, comme beaucoup d'autres dans le même cas, elle était restée secrètement fidèle au catholicisme et au roi catholique. La tradition s'était perpétuée jusqu'à lui, et du temps même qu'il était député aux

<sup>1</sup> Référéat à l'Empereur, du 11 février 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> Référéat à l'Empereur, du 11 février 1725. W. S. A.

<sup>3</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 29, p. 48.

États-Généraux, il pratiquait en cachette ainsi que sa femme la religion de ses pères<sup>1</sup>. Lorsque les hasards de l'existence le ramenèrent dans sa patrie d'origine, il se retrouva ainsi chez lui, et, tout naturellement, sans arrière-pensée, il se mit à servir l'Espagne. L'explication est jolie, mais il est permis de remarquer, avec Sinzendorf, que Ripperda avait trop d'intérêt à se montrer bon catholique et bon Espagnol, pour qu'on l'en crût sur parole. Je penserais plutôt qu'il a été séduit par l'audace et les plans d'Albéroni, qu'il a été, aussi, frappé de la facilité qu'un habile homme trouverait à faire fortune dans une Cour remplie de projets et d'intrigues. Le désir de travailler à de grandes choses et l'espoir d'en tirer un profit personnel le poussèrent sans doute à se faire le serviteur du roi Philippe.

Toujours est-il que Ripperda fit le plus singulier ambassadeur du monde : tout feu et tout flamme pour les intérêts de la puissance auprès de laquelle il était accrédité, il leur subordonna systématiquement ceux de son propre gouvernement.

Il vivait dans la plus étroite intimité avec le cardinal qui l'avait complètement enjôlé. Albéroni rêvait de lancer contre l'Empereur la Hollande aux Pays-Bas et le roi de Sicile dans le Milanais. Ripperda travailla avec une ardeur extraordinaire à l'exécution de ce plan. Dans ses rapports aux États-Généraux, il démontrait sans se lasser combien il était important pour le commerce hollandais de conserver l'alliance de l'Espagne. En cela il restait dans son rôle. Mais il alla jusqu'à la trahison en se servant faussement du nom des États-Généraux pour entraîner le roi de Sicile dans l'entreprise. Il fit tout auprès du ministre sicilien, del Maro, pour lui persuader que l'avantage de Victor-Amédée était de s'unir à l'Espagne contre l'Autriche, cela, on se prétendant autorisé par ses chefs à cette négociation, tandis qu'en réalité les Hollandais étaient très éloignés de toute idée semblable<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Référé à l'Empereur, du 11 février 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> V. St-Simon, *Mémoires*, t. 28, p. 69, 170-171, t. 29, p. 48, 138-139 et 175 ; ces détails sont donnés par St-Simon d'après les mémoires de Torcy qui, en sa qualité de surintendant des postes, était fort bien renseigné par son cabinet noir. « Ripperda, dont il a été tant parlé d'après Torcy », dit Saint-Simon, t. 36, p. 246.

Il finit par n'être plus que l'émissaire secret d'Albéroni auprès des ministres étrangers à Madrid <sup>1</sup>. Lors de l'expédition de Sardaigne, il compromit gravement la Hollande en illuminant sa maison en l'honneur de la prise de Cagliari par les Espagnols, ce que ne fit aucun autre ambassadeur <sup>2</sup>. En même temps il se faisait accuser d'indélicatesse ; Bubb, le résident anglais, se servit de lui pour faire passer une certaine somme à Albéroni ; le cardinal ne parla jamais de cet argent à Bubb si bien que Bubb soupçonna Ripperda de se l'être approprié <sup>3</sup>. De toutes façons les choses étaient allées trop loin. Les États-Généraux rappelèrent ce bizarre ambassadeur quelque temps avant la chute d'Albéroni <sup>4</sup>.

Ripperda était déjà déterminé à se fixer en Espagne. Il y avait acheté la maison de l'amirante de Castille à Madrid et des terres. Il se hâta d'aller rendre compte de son ambassade à la Haye, revint à Madrid, se convertit publiquement au catholicisme et offrit ses services à Philippe V, en déclarant qu'il attendait depuis longtemps le bonheur de pouvoir être ouvertement bon catholique et bon Espagnol <sup>5</sup>.

Albéroni, qui rêvait de rendre à l'Espagne son ancienne prospérité, songea sans doute à utiliser les connaissances de Ripperda en matière de commerce et d'industrie <sup>6</sup>. Mais le cardinal tomba. Ripperda perdait en lui son principal appui. Il sut cependant se maintenir à la Cour. Il resta fidèle au parti italien et fut mêlé à ses intrigues ; c'est ainsi qu'en 1721, lorsque l'idée des mariages autrichiens revient sur l'eau à Madrid, il est dans l'affaire, écrit à ce sujet Sinzendorf <sup>7</sup>. Si l'on tient pour vrais les propos qu'il débita plus tard à Vienne, il aurait même

<sup>1</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 29, p. 173.

<sup>2</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 29, p. 110-111.

<sup>3</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 29, p. 173-176.

<sup>4</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 30, p. 36.

<sup>5</sup> St-Simon, *Mémoires*, t. 30, p. 56.

<sup>6</sup> On a prétendu qu'il avait fait de Ripperda une sorte de surintendant des manufactures ; je n'en ai pas trouvé la preuve.

<sup>7</sup> Référéat à l'Empereur, du 11 février 1723. W. S. A.



joué un rôle important à la Cour. La reine lui continua toujours, prétend-il, la grande confiance qu'elle lui avait témoignée du temps du cardinal. Il s'entendait avec elle dans une commune haine contre la France. C'est lui qui fit renvoyer le cardinal del Giudice comme trop français. A la vérité il ne remplissait aucune charge. Sa position était celle d'un confident du ménage royal. Il recevait une pension de 2,000 pistoles et chaque jour, si sa santé le permettait, le roi et la reine le faisaient venir au palais pour le consulter sur les affaires de l'État. C'est ainsi qu'il lui fut donné de suggérer à Élisabeth Farnèse l'idée d'un rapprochement avec l'Empereur et d'un double mariage entre les infants et les archiduchesses. Naturellement on le choisit pour négocier l'affaire à Vienne ; on lui fit même la promesse de le nommer premier ministre à son retour s'il réussissait <sup>1</sup>.

Je ne puis voir en toute cette histoire qu'une de ces habiles hableries dont Ripperda était coutumier. S'il jouissait de cette position privilégiée à la Cour, s'il avait des conférences journalières avec les souverains, cela ne pouvait passer inaperçu. Comment alors le maréchal de Tessé, qui était au courant de toutes les intrigues, qui veillait jalousement sur l'entourage du roi et de la reine, qui mandait scrupuleusement les boutades du valet de chambre et de la nourrice, — ne signale-t-il jamais dans ses dépêches la singulière influence de cet homme ? Ripperda, depuis son ambassade, paraît avoir été bien oublié à Madrid. Quand le bruit de sa mission à Vienne commença à transpirer, on ne parla de lui que comme *d'un certain* Ripperda, d'un inconnu. Enfin, Philippe V lui-même a donné un démenti catégorique à ses assertions. Dans un entretien avec l'ambassadeur impérial, le comte de Königsegg, le roi affirma que ce n'était pas à Ripperda mais à la reine qu'il fallait attribuer l'honneur et l'idée première de l'alliance autrichienne. Elle soumit cette idée à son mari et tous deux l'adoptèrent absolument seuls. Ils la confièrent à Oren-

<sup>1</sup> Référé à l'Empereur, du 11 février 1725. W. S. A.

dayn pour qu'il rédigeât les instructions de l'agent secret qu'ils voulaient envoyer à Vienne. Quant au motif qui fit choisir Ripperda pour cette mission délicate, c'est simplement le peu d'importance du personnage : son absence ne serait pas remarquée à la Cour, son envoi n'attirerait pas l'attention ; s'il échouait on pourrait facilement le désavouer ; s'il réussissait on le récompenserait par un poste d'importance secondaire, par exemple, en lui donnant les Indes <sup>1</sup>.

Là évidemment est la vérité. Le véritable collaborateur de Philippe V et d'Élisabeth dans leur nouvelle politique, ce fut Orendayn. C'est lui qui en cas d'échec devait être couvert, lui qui en cas de succès devait devenir premier ministre. Quant au négociateur secret, on le prit, un peu au hasard, dans le parti italien, ce qui était une garantie de sa fidélité, et parmi les personnages les moins en vue de ce parti, ce qui permettait de mieux garder le secret et au besoin de nier tout. Mais le système de la Cour de Madrid était tel que la reine fut amenée à confier à l'agent en sous-ordre, à l'aventurier, ce qu'elle n'avait osé avouer au ministre espagnol. Or l'homme qui reçut ainsi le secret de la reine, se trouva être le plus forcené des ambitieux. Il vit tout le parti qu'il pouvait tirer de sa mission pour sa propre fortune, et intrigant, trompant en partie double, maniant le mensonge avec un habileté prodigieuse et un aplomb stupéfiant, il se mit en marche vers le but qu'il s'était proposé et qu'il avoua d'entrée de jeu au chancelier autrichien : devenir premier ministre d'Espagne.

Gabriel SYVETON.

(*A suivre.*)

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726. W. S. A.

---

LA

# CONFÉRENCE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

DE LA HAYE

Quand la Conférence internationale convoquée par le gouvernement des Pays-Bas pour préparer une entente sur diverses matières de droit international privé inaugura ses travaux à La Haye le 12 septembre 1893, plusieurs des délégués, tout en étant convaincus de la haute utilité de l'œuvre qu'ils allaient entreprendre, se demandaient si elle n'allait pas échouer en se heurtant à des difficultés prévues qui paraissaient insurmontables. Le programme-questionnaire soumis aux gouvernements européens par celui des Pays-Bas semblait le programme d'un cours complet de droit international privé élaboré par le plus savant des professeurs, et devant ce vaste programme, sans instructions précises sur aucune des matières aussi importantes que délicates qui allaient être l'objet des délibérations de la Conférence, il était permis de douter de son succès. Il est vrai que si l'Europe était représentée à la Conférence par la plupart de ses États, la science du droit international privé l'était aussi par les plus illustres de ses interprètes; mais on pouvait craindre que les discussions, en se maintenant sur le terrain des principes absolus, n'aboutissent pas à des résultats pratiques au point de vue du droit positif. Et cependant la Conférence a réussi : elle a réussi au-delà des espérances des délégués les plus optimistes, au-delà des espérances de son digne président, M. le professeur Asser, qui, après avoir poursuivi pendant de longues années et sans relâche la codification du droit international privé, a su mener à bonne fin son œuvre et a vu entrer dans la voie de la réalisa-

tion un des rêves de sa jeunesse. On ne doit pas juger du résultat par le nombre des règles adoptées par la Conférence et soumises à l'appréciation des gouvernements respectifs : on aurait pu faire plus, sans doute, et on aurait pu, peut-être, faire mieux, au point de vue de la doctrine, quant aux dispositions concernant le mariage et les successions ; mais il a fallu tenir compte des lois en vigueur dans les quatorze pays représentés à la Conférence, il a fallu respecter les lois dont le caractère purement religieux en matière de mariage exclut toute entente en cas de conflit, il a fallu éviter des résolutions qui pourraient sembler condamner, même d'une manière académique, certaines législations surannées que les professeurs chargés de les expliquer n'osent pas même défendre ; il a fallu ménager toutes les susceptibilités nationales, peser tous les mots, après les avoir examinés au microscope pour y découvrir leur substance, chercher la forme qui préjugerait le moins possible les décisions à prendre ultérieurement par les gouvernements respectifs, et aboutir à un protocole final acceptable pour tous. Et on a fait tout cela. Voilà pourquoi le résultat doit être apprécié, non pas d'après le nombre des résolutions prises, mais d'après le nombre des difficultés vaincues, difficultés dont les procès-verbaux des séances donnent à peine une idée, et voilà pourquoi on peut affirmer que la Conférence de La Haye a été un succès pour le gouvernement néerlandais qui l'a convoquée et pour l'éminent jurisconsulte qui a dirigé ses travaux, car c'est la première pierre posée pour la codification du droit international privé.

Il y a vingt ans, en 1874, le gouvernement des Pays-Bas proposa aux autres États de s'entendre sur des règles communes concernant la compétence des tribunaux en matière civile et commerciale afin de pouvoir fonder sur cette base la reconnaissance internationale des jugements. Cette initiative du gouvernement des Pays-Bas, comme celle prise en 1881 par le gouvernement de S. M. le Roi d'Italie pour la réunion d'une Conférence chargée de préparer les conventions internationales qui

« devaient embrasser un règlement général et systématique des rapports juridiques, » tout en ayant été favorablement accueillies par les Puissances européennes, n'aboutirent pas à une entente. Mais la nécessité de cette entente internationale, établie sous la forme de conventions ou de lois identiques pour obtenir d'une manière efficace la solution des conflits de droit, se faisait de plus en plus sentir dans un temps où les distances s'effacent et les frontières tendent à disparaître, et où, selon la phrase si juste et si éloquente de M. van Tienhoven, au-dessus des souverainetés des peuples s'élève la souveraineté de la justice et du droit, devant laquelle s'inclinent toutes les nations civilisées. L'idée de la codification du droit international privé avait fait son chemin dans ces derniers vingt ans : elle faisait déjà partie, pour ainsi dire, de la conscience juridique de tous les peuples, quand le cabinet de La Haye crut devoir saisir les autres cabinets de l'Europe de son projet de réunir une Conférence « qui aurait pour but de régler diverses matières de droit international privé ».

Treize États (en comptant la double représentation de l'Autriche-Hongrie), l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, la Russie et la Suisse ont accepté l'invitation du gouvernement des Pays-Bas et se sont fait représenter à la Conférence de La Haye. Parmi les vingt-huit délégués, on comptait neuf professeurs de droit, dont huit membres ou associés de l'Institut de droit international, sept diplomates, six fonctionnaires des Ministères de la Justice et des Affaires étrangères, trois magistrats et trois membres du Parlement.

Le ministre des Affaires étrangères, M. van Tienhoven, inaugura les travaux de la Conférence. Sa parole toujours éloquente souhaita la bienvenue aux délégués et leur montra le chemin parcouru par le droit international privé dont ils étaient appelés à faire le premier essai de codification.

La Conférence ayant ensuite confié la présidence au premier délégué des Pays-Bas, M. Asser, et voulant arriver à un résultat

positif qu'on ne croyait pas pouvoir atteindre en engageant une discussion sur les principes généraux énoncés dans l'avant-projet des délégués néerlandais, a décidé de nommer quatre commissions qui s'occuperaient des matières spéciales suivantes : le mariage, la forme des actes, les successions *ab intestat* et par testament, la compétence judiciaire et les autres questions de procédure.

Le désir de la Conférence d'écarter toute discussion purement théorique dont le résultat ne pouvait être autre que l'énonciation d'un principe dans une formule abstraite, impropre à faire l'objet d'une convention internationale, lui a fait déclarer que la résolution de la deuxième Commission (dont le président était M. le baron Hahn, délégué d'Autriche et le rapporteur M. Beeckman, délégué de Belgique), exprimant, quant à la forme des actes, la règle générale *locus regit actum*, ne serait pas insérée au protocole final. Cette règle est conçue en ces termes :

« La forme des actes est réglée par la loi du lieu où ils sont faits ou passés. Néanmoins les actes sous seing privé peuvent être faits dans les formes admises par les lois nationales identiques de toutes les parties.

« Lorsque la loi, qui régit une disposition, exige comme condition substantielle que l'acte ait une forme solennelle, les parties ne peuvent se servir d'une autre forme. »

Du reste, comme l'a fait remarquer le président, la règle *locus regit actum*, dans le sens et les termes mêmes votés par la Conférence, a trouvé son application pratique dans les conclusions relatives au mariage et aux successions.

La première Commission avait pour tâche de réglementer le mariage, matière importante, difficile et délicate parmi celles qui donnent lieu au conflit des lois. L'Institut de droit international, qui avait déjà mis cette question à l'ordre du jour dans ses sessions de Munich en 1883, de Bruxelles en 1885, de Heidelberg en 1887 et de Lausanne en 1888, arriva à voter un règlement international qui devrait être considéré comme la *communis opinio* des princes de la science.

Le Congrès juridique ibéro-américain, réuni à Madrid à l'occasion des fêtes commémoratives du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, s'occupa aussi du mariage et du divorce, adoptant quelques conclusions insuffisantes, après lecture d'un remarquable rapport de M. Pedregal.

Le président et rapporteur de la première Commission à La Haye, le savant professeur de la faculté de droit de Paris, M. Louis Renault, tout en se maintenant à la hauteur de sa réputation scientifique, a fait preuve de qualités dont plus d'un diplomate aurait pu être fier et auxquelles on doit attribuer, dans une large mesure, le résultat acquis. La Commission ne s'est pas préoccupée de faire du nouveau, mais de présenter une sorte de *synthèse pratique* des règles déjà suivies ou proposées sur la matière. Elle s'est écartée en plusieurs points du règlement arrêté par l'Institut de droit international et les conclusions adoptées par la Conférence pourraient l'être aussi par tous les pays, même par ceux où la forme religieuse du mariage, étant une forme absolue, exclut des concessions sur ce point. Nous croyons cependant, et c'est une opinion purement personnelle, que ces conclusions pourront difficilement faire l'objet d'une convention internationale, étant plutôt destinées, par la nature même de l'institution à laquelle elles se rapportent, à faire partie des lois intérieures de chaque État.

L'article 1<sup>er</sup> des dispositions concernant le mariage établit que le droit de contracter mariage est réglé par la loi nationale de chacun des futurs époux, à moins que cette loi ne s'en rapporte soit à la loi du domicile, soit à la loi du lieu de la célébration. En conséquence et sauf cette réserve, pour que le mariage puisse être célébré dans un pays autre que celui des deux époux ou de l'un d'eux, il faut que les futurs époux se trouvent dans les conditions prévues par leur loi nationale respective.

C'est le même principe énoncé dans la première partie de l'article 3 du Règlement de Lausanne, en supprimant l'indication des cas d'application de la loi nationale. La Commission a cru aussi devoir supprimer l'autorisation accordée par l'article 6 du

même Règlement aux autorités du pays où le mariage est célébré, de dispenser de certains empêchements dans les cas et dans la mesure où cette faculté appartiendrait, en vertu de la loi nationale des époux, aux autorités de leurs patries respectives.

Ce principe de la personnalité des lois relatives à l'état et à la capacité est un des principes généraux universellement admis par la doctrine du droit international privé. Mais les législations et les auteurs ne sont pas d'accord sur le point de savoir s'il faut faire dépendre le statut personnel de la loi de la nation à laquelle la personne appartient ou de la loi du pays où elle a son domicile. La Commission a cru devoir suivre le premier système, adopté dans la plupart des codes, d'après lequel l'état et la capacité d'une personne sont régis par *sa loi nationale* et non par *la loi de son domicile*.

La première règle votée par la Conférence en matière de mariage établit donc que la capacité des futurs époux doit être déterminée par leur loi nationale respective.

Ce droit de contracter mariage n'est pas toutefois absolu. Il peut subir des restrictions imposées par la loi du lieu de la célébration, restrictions que la Conférence a expressément limitées et énumérées dans l'article 2. Il n'y a que deux cas où la loi du lieu de la célébration peut interdire le mariage des étrangers: quand le mariage serait contraire aux dispositions de la loi locale concernant les degrés de parenté ou d'alliance *pour lesquels il y aurait une prohibition absolue*, et quand la loi nationale permettrait un mariage avant la dissolution d'une précédente union.

Les étrangers doivent, pour se marier, établir que les conditions nécessaires d'après leurs lois nationales pour contracter mariage sont remplies (article 3). Mais comment doivent-ils faire cette preuve? Ils pourront la faire, d'après l'article 3, soit par un certificat des agents diplomatiques ou consulaires ou bien des autorités compétentes de leur pays, soit par tout autre mode jugé suffisant par l'autorité locale, qui aura, sauf convention internationale contraire, toute liberté d'appréciation dans les



deux cas. Le rapporteur de la Commission a formulé ainsi la pensée de la Conférence: *en droit*, le certificat d'une autorité nationale des futurs époux n'est ni nécessaire ni suffisant; *en fait*, il sera presque toujours nécessaire et suffisant. Dans ces conditions, il aurait été peut-être plus logique de supprimer un article qui n'établit rien en matière de preuve et qui laisse toute liberté d'appréciation à l'autorité locale. Si on voulait le maintenir pour faire la déclaration superflue que les étrangers doivent, pour se marier, justifier qu'ils sont dans les conditions prévues par leurs lois nationales respectives, il aurait suffi d'ajouter: « l'autorité locale sera seule juge du mode de justification à employer, sauf convention internationale contraire. »

L'article 4 pose, quant à la forme de la célébration du mariage, la règle traditionnellement exprimée par la maxime *locus regit actum*. Ainsi, sera reconnu partout comme valable, *quant à la forme*, le mariage célébré suivant la loi du pays où il a lieu. La Conférence a introduit cependant une importante dérogation à la règle générale. Tenant compte des scrupules fort respectables de certains pays, qui n'admettent pas qu'il puisse y avoir un mariage valable en l'absence d'une célébration religieuse, elle a déclaré que ces pays « pourront ne pas reconnaître comme valables les mariages contractés par leurs nationaux à l'étranger sans observer cette prescription. »

Une autre dérogation à la maxime *locus regit actum* est la règle relative aux dispositions de la loi nationale en matière de publications, qui devront être respectées. Le Règlement de Lausanne faisait aussi mention de la publication de bans exigée par la loi du lieu de la célébration. La Conférence, considérant la publication de bans comme une question de forme soumise, dans la règle, à la loi du lieu de la célébration, a cru devoir se borner à en indiquer l'exception relative aux publications exigées par la loi nationale dont on ne saurait pas se passer.

Pour assurer une preuve facile du mariage intervenu, la Conférence a établi dans le même article 4 qu'une copie authentique de l'acte de mariage sera transmise aux autorités du pays auquel appartiennent les époux.

Le dernier article s'occupe des mariages célébrés devant un agent diplomatique ou consulaire, conformément à sa législation, lequel sera également reconnu partout comme valable, quant à la forme, si les deux parties contractantes appartiennent à l'État dont relève la Légation ou Consulat, et si la législation du pays où le mariage a été célébré ne s'y oppose pas.

La Commission s'était aussi préoccupée des mariages célébrés par les agents diplomatiques et consulaires dans les pays où, la forme de la célébration étant purement religieuse, les étrangers d'une autre confession sont forcément empêchés de recourir à l'autorité locale pour se marier. La règle proposée, analogue à celle insérée dans le Règlement de Lausanne, a été rejetée par la Conférence dans le but d'arriver au parfait accord poursuivi et pour donner satisfaction aux délégués de la Russie, le seul des pays représentés à la Conférence qui se croyait visé par cette règle, comme étant le seul où son application deviendrait nécessaire.

Les dispositions sur les successions ont fait l'objet des travaux de la troisième Commission que présidait le premier délégué de Russie, M. de Martens, une des autorités contemporaines en matière de droit des gens. Le rapport de M. van Cleemputte, délégué de Belgique, est un résumé complet de la doctrine et un brillant plaidoyer en faveur du principe de l'unité de la succession et de l'application de la loi nationale du défunt, sans distinction entre les biens meubles et immeubles de la succession. La Conférence a adopté ce principe, qui fait déjà partie des codes italien et espagnol et a été aussi inséré dans le projet de révision du code belge, d'après lequel les successions sont soumises à la loi nationale du défunt (article 1<sup>er</sup>), et la capacité de disposer par testament ou par donation, ainsi que la substance et les effets des testaments et des donations, sont régis par la loi nationale du disposant (article 2). Toutefois, l'article 3 qui déclarait, en confirmation de ce principe, que « l'application de la loi nationale du défunt ou du disposant a lieu, quels que soient la na-

ture des biens et le pays où ils se trouvent », a été supprimé par six voix contre cinq et deux abstentions. La suppression de cet article ne saurait cependant signifier que l'application de la loi nationale du défunt ne pourrait pas s'étendre aux immeubles situés dans un autre pays, car cette distinction entre les biens meubles et immeubles de la succession serait en contradiction avec le système proposé par la Commission et adopté par la Conférence. Mais il est évident qu'il y a des réserves à faire quant au régime des immeubles, réserves indiquées dans le rapport et non dans les conclusions. Si la Conférence n'eût pas été sur le point de se séparer au moment où elle a abordé la discussion de ces conclusions, elle aurait pu établir expressément, comme elle l'a fait pour le mariage, toutes les dérogations à la règle générale de l'application de la loi nationale du défunt, et elle ne se serait pas bornée à proclamer un de ces principes généraux que le savant professeur M. Meili a si justement en horreur, destinés à figurer parfois dans les titres préliminaires des codes civils à côté d'un autre principe général, celui de la sauvegarde nécessaire du droit public ou de l'intérêt social, que la Conférence avait soigneusement voulu éviter, autant que possible. Mais, une fois sur le mauvais chemin des principes généraux, la Conférence a voulu aller jusqu'au bout et elle a adopté, en tête des dispositions concernant les successions, la réserve expresse des dérogations que chaque État pourra juger nécessaires au point de vue du droit public ou de l'intérêt social.

Le président de la Conférence, M. Asser, déclare dans la communication qu'a publiée la *Revue de droit international et de législation comparée* que la Conférence, en votant cette réserve, avait voulu recommander aux gouvernements d'insérer, dans les lois ou les traités, l'énumération des dispositions légales qui dans chaque pays sont considérées comme reposant sur des principes de droit public ou comme motivées par l'intérêt social. D'autres délégués ont été cependant de l'avis que cette réserve visait les biens immeubles régis exclusivement par la loi territoriale. Il est à désirer que les délégués à la prochaine Confé

rence aient le temps suffisant pour arriver à une entente sur les nombreuses questions qui se rattachent à la succession, ne se bornant pas à formuler quelques principes généraux qui sont, à la rigueur, de simples vœux, puisqu'ils n'ont pas de valeur immédiate pour la vie pratique.

Quant à la forme des testaments et des donations, elle est réglée par la loi du lieu où ils sont faits : c'est l'application de la règle générale *locus regit actum*. Néanmoins, lorsque la loi nationale du disposant exige, comme condition substantielle, que l'acte ait ou la forme authentique, ou la forme olographe, ou telle autre forme déterminée par cette loi, le testament ou la donation ne pourra être fait dans une autre forme (article 3). Il s'agit alors non d'une forme probante, mais d'une forme substantielle qui affecte le fond du droit et à laquelle la règle générale sur la forme des actes ne saurait être applicable. Cette exception avait déjà été formulée par la deuxième Commission. La Conférence a déclaré aussi valables, en la forme, les testaments des étrangers, s'ils ont été reçus conformément à la loi nationale du testateur par les agents diplomatiques ou consulaires de sa nation.

Finalement, la Conférence laisse aux traités (article 4) le soin de régler la manière dont les autorités de l'État, sur le territoire duquel la succession est ouverte, et les agents diplomatiques ou consulaires de la nation à laquelle appartenait le défunt, concourent à assurer les biens héréditaires et les droits des héritiers, ainsi que la liquidation de la succession. Ces mesures conservatoires font déjà l'objet de nombreux traités internationaux.

La quatrième Commission, dont le président-rapporteur était le baron Seckendorff, premier délégué d'Allemagne, avait à examiner les questions relatives à la procédure civile. Elle en a choisi deux sur lesquelles il lui paraissait possible d'arriver à une entente et qui ont été l'objet des deux projets de convention soumis à la Conférence et adoptés avec quelques modifications de rédaction.

Le premier projet contient les dispositions concernant la com-

munication d'actes judiciaires ou extra-judiciaires et s'inspire du désir de faciliter cette communication en admettant des rapports directs entre les autorités judiciaires des différents pays pour écarter, autant que possible, les formalités et les retards de la voie diplomatique. Mais ce projet ne pourra être adopté par certains pays sans une modification de leur législation quant aux exploits à signifier aux étrangers.

L'autre projet concernant les commissions rogatoires n'offre pas le même inconvénient. Les règles admises par la Conférence sont conformes à celles votées par l'Institut de droit international à Zurich en 1877 sur la proposition de M. Asser et semblent ne pas devoir donner lieu à des difficultés de la part des États, qui les observent déjà dans la plupart des cas pour la transmission des commissions rogatoires par la voie diplomatique. Quant à la communication directe que la Conférence admet entre les autorités des deux États, nous ne croyons pas qu'elle puisse offrir des avantages pratiques, excepté entre pays voisins ayant une langue commune. Si la commission rogatoire n'est pas rédigée dans la langue de l'autorité requise, elle devra, sauf entente contraire (paragraphe 2 de l'article 2), être accompagnée d'une traduction faite dans la langue convenue entre les deux États intéressés et certifiée conforme. Cette nécessité d'une traduction dans une langue intelligible pour l'autorité requise, qu'elle soit faite par la légation qui transmet la commission rogatoire, ou par le ministre des Affaires étrangères qui la reçoit, rendra toujours difficile et parfois impossible la communication directe entre les autorités des deux pays dont la langue ne serait pas la même. D'après la pratique observée en Espagne, ce sont généralement les ambassades ou légations à l'étranger qui se chargent de la traduction des commissions rogatoires, mais à Paris où le nombre de ces commissions est considérable, l'ambassade se borne à la transmettre, en laissant au ministère des Affaires étrangères le soin de les traduire.

Telle est l'œuvre de la Conférence de La Haye : un essai loyal de codification du droit international privé, qui n'exprime peut-

être pas la *communis opinio* des princes de la science réunis sur le sol hospitalier qui vit naître leur illustre devancier, l'immortel Hugo Grotius, mais qui témoigne du haut esprit de conciliation de tous les délégués, désireux d'arriver à une entente cordiale sur les différentes matières qui ont fait l'objet de leurs délibérations. Cet esprit qui a présidé à tous les travaux de la Conférence et qui s'est inspiré du respect de tous les scrupules et de toutes les susceptibilités légitimes, est de bon augure pour l'œuvre que d'autres conférences ultérieures seront appelées à confirmer et à compléter. Comme le disait si bien le ministre des affaires étrangères dans la séance de clôture, *les grandes œuvres de l'humanité ne se sont jamais accomplies que par le temps et les édifices durables ne sont guère construits que pierre à pierre*. Qu'il nous soit donc permis de féliciter le Gouvernement des Pays-Bas pour son initiative et son succès et d'exprimer nos vœux pour que la codification du droit international privé ne soit plus qu'une question de temps!

W. R. DE VILLA-URRUTIA.

# SOBIESKI ET SA POLITIQUE

DE 1674 A 1683

(Fin)

## III

### *Campagne de 1683 ; Vienne, Parkany et Gran.*

Le traité de mars-avril 1683 imposait à l'Empereur comme au roi de Pologne l'obligation de se secourir mutuellement en cas d'agression des Turcs contre Vienne ou Cracovie. En juillet, le grand vizir était devant la première de ces cités, et Léopold rappela au roi Jean la clause précédente. De leur côté, désireux de hâter l'intervention polonaise, les ministres de Vienne envoient à Varsovie les sommes convenues <sup>1</sup>. Jean répondit (17 juillet) qu'il allait passer la frontière. L'armée du royaume et de la république fut lente à s'ébranler; à peine vers la mi-août ses éclaireurs étaient-ils en selle. Pourquoi tant d'inaction ? à cause des interminables intrigues, que Jean III ourdissait avec Tækæli. A l'insu de l'Empereur, il accrédita (9 août) auprès du chef des mécontents un agent nommé Giza <sup>2</sup>. Ce dernier est porteur d'aimables paroles pour le rebelle, d'assurances qui auraient outré la cour impériale, si elle les eût connues. Dès qu'il fut rendu à son poste, Giza se mit en rapports avec Forval <sup>3</sup>, que Louis XIV venait

<sup>1</sup> Dalerac, Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski, tome I, page 85.

<sup>2</sup> Ou Giaa, gentilhomme polonais, que Dalerac qualifie de « bon esprit, caché, habile, pour les négociations de ces pays ; » autrefois pensionnaire de la France, mêlé aux dernières affaires Magyares, et ami de Tækæli, qu'il fortifia toujours dans le parti du Roi de Pologne.

<sup>3</sup> Venu en 1675 avec Béthune, sert dans l'armée de Tækæli, y devient colonel, ministre de France auprès de sa personne. Dalerac le traite « de brillant, d'agréable, de débauché sans scrupule, de savant homme de qualité. »

de donner pour successeur au fameux abbé Duvernay. Cependant Kara-Mustapha poussait avec rage le siège de Vienne. Les forces placées sous ses ordres s'élevaient à un chiffre que n'avaient encore jamais atteint les armées chrétiennes : cent soixante mille combattants, non compris les Tartares et d'autres asiatiques. Une puissante artillerie soutenait ces masses qui, chaque jour, consumaient soixante mille pains et trente-deux mille livres de viande<sup>1</sup>. Redoutables par le nombre, les soldats de Kara manquaient de cohésion, et souvent de discipline. L'empire ottoman commençait d'ailleurs à décliner. Le luxe l'énervait ; en temps de paix les janissaires se livraient presque tous au commerce<sup>2</sup>. Quand le sultan quitta Stamboul pour accompagner ses troupes jusqu'à Belgrade et investir solennellement Kara des fonctions de généralissime, il était précédé ou suivi de cent voitures, contenant son harem<sup>3</sup>. Nonobstant, l'internonce Caprara, qui observait les envahisseurs d'un regard attentif, déclare que la chaussure, l'équipement, la qualité des armes, étaient irréprochables. Il admire encore le service des subsistances et la ponctualité avec laquelle se distribuent les munitions. « On avait », dit-il, « tout réglé, tout prévu. Un fil invisible reliait au quartier du vizir ce double rouage<sup>4</sup>. » Assiégée par de tels ennemis, la capitale de Léopold courait donc un si grand péril que longtemps les historiens se demandèrent pourquoi l'Empereur laissa les infidèles s'avancer aussi loin sans entraver sa marche, pourquoi notamment des troupes n'eurent pas mission de défendre la plaine de Hongrie, où le flot dévastateur séjourna impunément avant de menacer la Basse-Autriche. L'érudition contemporaine a éclairci ce point obscur : en 1683, la cour de Vienne était très divisée ; deux partis également puissants y soutenaient une politique différente : l'un voyait en

<sup>1</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683, und der folgende grose Türkenkrieg*, page 181.

<sup>2</sup> Dépêches de l'internonce Caprara (24 janvier 1683) ; Vienne, Archives (Turcica).

<sup>3</sup> Caprara ; *relazione particolare*, folios 97 et suivants, Vienne, Bibliothèque Impériale.

<sup>4</sup> *Ibidem*.



Louis XIV, l'autre dans le sultan, le principal ennemi de la maison d'Autriche ; le premier demandait qu'on envoyât sur le Rhin, et le deuxième sur le Danube inférieur, la totalité des troupes de Léopold. Or, à la date où nous sommes — fin juillet — le parti désireux de rompre avec Louis XIV et qui compte parmi ses chefs les deux margraves de Bade, Hermann et Louis, Borgomainero, l'ambassadeur espagnol, et l'impératrice Éléonore l'emportait à ce point que le gros des forces impériales était encore au cœur de l'Allemagne alors que Kara-Mustapha, maître de la Hongrie sans combat, canonait déjà Vienne<sup>1</sup>. C'est à ce moment que Sobieski résolut de marcher ; deux routes, l'une par la Moravie, l'autre par la Hongrie, s'offraient à lui pour gagner le théâtre de la lutte. Celle-ci traverse la Silésie presque à égale distance des sources de l'Oder et de la Vistule, longe les Carpathes, les franchit, ainsi que la March, et débouche dans la plaine du même nom, en aval du Danube, et aux portes de Vienne. Après avoir dépassé l'Oder et le sud-ouest de la Silésie, celle-là court du nord au sud du margraviat de Moravie, pénètre dans l'archiduché d'Autriche, et aboutit entre Lintz et Vienne, au Danube supérieur. Le roi de Pologne choisit, pour deux motifs, la route de Moravie ; les Turcs occupaient en force la plaine magyare : donc, à prendre par là, il s'exposait à fatiguer, à user ses troupes dans des combats préliminaires, tandis que l'invasion ayant peu remonté vers Lintz, il avait au contraire chance d'arriver sans coup férir sur le Haut Danube. Secondement, le duc de Lorraine, les troupes, qui accouraient des différentes régions de l'empire, étaient à Krems, petite ville danubienne, à mi-chemin environ de Lintz et de Vienne. Le premier soin des Polonais devait donc naturellement consister à rejoindre l'armée impériale et à régler leur marche en conséquence. Le 25 août, on les signale à Troppau, le 29 à Brunn<sup>2</sup>. Dans les villes comme dans les bourgades,

<sup>1</sup> Voir notre travail : Le Testament politique de Charles de Lorraine, (Revue Historique, année 1892).

<sup>2</sup> Troppau, capitale de la Silésie Autrichienne ; Brunn, de la Moravie.

ils sont fêtés, acclamés, reçus triomphalement : mets abondants, breuvages variés, gîtes mollets les attendent à chaque étape ; mais, à l'extrême surprise de leurs hôtes, ils dédaignent la plupart des aliments <sup>1</sup>. Découvrent-ils des choux, des carottes ou des concombres, ils les dévorent crus avec une gloutonnerie, une joie enfantine. Aperçoivent-ils des vergers ou des vignes, ils s'y ruent et les saccagent brutalement, car l'utilité leur en est inconnue <sup>2</sup>. De tels faits ne doivent pas surprendre, car la désorganisation et l'indiscipline furent toujours de règle dans les armées de Pologne. « Qu'on juge donc par là » s'écrie un per-  
« sonnage de l'escorte de Sobieski « si le service dans ce  
« pays peut faire l'attachement d'un honnête homme, et d'un  
« officier de mérite, puisque pour y vivre il faut piller, et que  
« l'on n'a aucune satisfaction de se voir à la tête de gueux  
« en lambeaux, et dénués de mine <sup>3</sup> ! » Sur les prières de Charles de Lorraine, Sobieski accélère sa marche ; le 31 août, il entre à Hollabrunn, où Charles l'attendait avec impatience afin de délibérer du plan de campagne <sup>4</sup>. La rencontre du roi de Pologne et du généralissime impérial était à plus d'un titre intéressante ; ils avaient jadis, on le sait, convoité l'un et l'autre, la couronne de feu Koribut, et Sobieski disait alors de son rival : « Je me ferais plutôt hacher que de souffrir M. le prince Charles sur le trône <sup>5</sup>. » Mais les circonstances actuelles ne permettaient aucune allusion à ce passé orageux. L'entrevue des deux anciens compétiteurs fut cordiale, et de gais incidents la signalèrent. Le roi ayant retenu à souper le duc de Lorraine, qui, sous la tente, vivait en ascète, et ne buvait à l'habitude qu'un peu de vin de Moselle coupé d'eau, celui-ci sera bientôt en pointe des crus capiteux de Hongrie et perdra

<sup>1</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 292.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Dalerac, Anecdotes de Pologne, tome I, page 53.

<sup>4</sup> Hollabrunn (ou Heiligebrunn), localité de la Basse-Autriche, au nord du Danube, et au nord-ouest de Vienne.

<sup>5</sup> Acta Historica Res gestas Poloniae illustrantia, tome 3, page 28.

légèrement son sang-froid. « Comment dit-on en polonais père, frère, fils ? » demande-t-il à Sobieski. Lorsque son interlocuteur le lui eut appris, « vous êtes mon père (Oyciec), » ajoute-t-il vivement. Puis se tournant vers le prince Jacques, premier né de Sobieski : « vous êtes mon frère aîné (Brat). Vos trois puînés sont aussi mes frères, et je suis le cinquième fils (Syn) du roi de Pologne <sup>1</sup>. » Tandis que Charles badine de la sorte, Jean Sobieski l'observe avec attention, et en trace un portrait, qui mérite d'être retenu : « La taille du prince Radziwil, le nez très « aquilin, et presque en perroquet. Il est fortement marqué « de la variole, et voué : habit gris, sans ornement, si ce n'est « des boutons de passementerie assez neufs ; chapeau sans plu- « mes ; bottes jaunes, ou plutôt qui l'ont été il y a trois mois, « un cheval passable, mais la bride, et tout le harnais communs, « usés ainsi que la selle. Avec tout cela il n'a pas la mine d'un « marchand mais d'un homme comme il faut, et même d'un « homme de distinction. Il parle très bien de tout ce qui est de « son ressort ; d'ailleurs, il est peu causeur, et paraît très modeste. « C'est un galant homme, qui entend la guerre parfaitement et « s'y applique sans relâche. Il porte une perruque blonde des « plus mal faites ; en général, il est peu soucieux de sa mise, mais « c'est un homme avec qui je m'accorderai très facilement, et « digne d'un sort plus haut ». Sobieski termine par les lignes suivantes, qu'il ne faut pas oublier : « Le duc suivra en toutes choses mes ordres <sup>2</sup>. »

Jean de Pologne est donc satisfait de sa première entrevue avec Charles V de Lorraine ; Charles l'était-il autant de son compagnon d'armes ? Nous avons des raisons d'en douter. Le duc, tout en soupant, avait annoncé au roi que l'empereur Léopold arriverait prochainement à l'armée. Déjà, depuis plusieurs jours, le

<sup>1</sup> Sobieski, lettre V, pages 26-27. Cette lettre, comme celles que nous citerons dans la suite est extraite de l'ouvrage du comte Plater : *Lettres de Jean Sobieski, Roi de Pologne, à la Reine Marie-Casimire, pendant la campagne de Vienne, Paris, 1826.*

<sup>2</sup> *Ibidem*, page 28 ; voir aussi lettre VII, page 44.

bruit en courait. Léopold tenait effectivement à prendre une part active à la délivrance de Vienne : ses actes antérieurs le prouvent d'une façon indiscutable. Dès les premiers jours de mai, il avait passé une grande revue de ses troupes dans la plaine de Kitsee, et témoigné le désir de se mettre à leur tête. S'il ne le fit pas, c'est que ses conseillers l'en dissuadèrent, c'est aussi parce que les généraux voulurent tenter en Hongrie une diversion tardive, et que le climat magyar nuisait gravement à sa santé <sup>1</sup>. Quand l'invasion menaçait Vienne, Léopold revint à sa première et virile détermination. Aussi, crainte d'être enfermé, et de ne pouvoir y donner suite, s'éloigna-t-il avec raison de sa capitale <sup>2</sup>. Beaucoup d'Autrichiens, qui ignoraient le véritable dessein de leur maître, éclatèrent alors en plaintes à la fois injustes et passionnées, dont l'écho nous est parvenu, et que la correspondance de Léopold réduisit à néant ! D'après les propres lettres de ce prince, il n'eut pas peur de la fuite devant le péril, mais transfert forcé du gouvernement dans une autre ville que Vienne, afin de hâter la réunion de l'armée de secours, et, comme nous venons de le dire, de lui permettre d'en prendre le commandement <sup>3</sup>. L'armée étant au complet par suite de l'arrivée de Jean Sobieski, Léopold manifesta l'intention de s'y rendre sans retard : de là les bruits qui couraient ; de là leur confirmation par Charles de Lorraine au souper de Hollabrunn. Jean n'osa dire à son hôte que la présence de l'Empereur lui déplairait : nonobstant son dépit fut tel qu'il ne put le dissimuler longtemps. Ses lettres à Marie-Casimire en font foi ; les propos véhéments qu'il tint à son entourage, et qui furent bientôt connus de l'Empereur, l'attestent aussi <sup>4</sup>. Le mécontentement du roi de Pologne s'explique. N'avait-il pas déclaré lui-même plus haut que le duc de Lorraine serait son humble lieutenant ? Or

<sup>1</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, pages 187-189. Relations conformes (avril-mai 1683) — de Contarini, l'ambassadeur Venitien. Vienne, Archives.

<sup>2</sup> O. Klopp, pages 203 et 253.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Wagner, *Historia Leopoldi*, tome I, page 608. — O. Klopp, page 293. — « Le bruit se répandit un moment que l'Empereur arrivait », avoue Sobieski (lettre 7, page 42), mais sans souffler mot de la communication de Lorraine.

Léopold venant à l'armée, c'était Jean III qui, à son tour, passait au second rang, car le premier appartenait nécessairement, dans ce cas, à Sa Majesté apostolique. Il savait, sentait effectivement que le chef de la branche allemande des Habsbourg et du Saint Empire romain était un prince d'une extraction, un souverain d'une importance si supérieure à la sienne, qu'il y aurait eu folie de lui disputer la direction suprême des opérations, et alors, se disait l'envieux, magloire sera moindre<sup>1</sup>. Le déplaisir de Jean III fut tellement vif que Léopold, tout déconcerté, et craignant de voir les Polonais reprendre le chemin de Cracovie sans combattre, suspendit son départ : il résidait en ce moment à Lintz, prêt à gagner Krems à force de rames. Quoique contrarié dans son dessein, il n'y renonça cependant pas d'une manière définitive, car il comprenait que sa place était à l'armée, ne fût-ce que pour prévenir — c'est lui-même qui nous l'apprend — ou pour apaiser les discordes, susceptibles d'éclater parmi tant de princes et de chefs<sup>2</sup>. Aussi que fit-il ? Marco d'Aviano, le célèbre capucin, dont nous avons déjà parlé, arrivait à Lintz, venant d'Innsbruck : Léopold l'envoya sur le champ au quartier général de l'armée chrétienne, avec mission de lui mander si oui ou non le roi de Pologne supporterait la présence du chef de l'Empire. Marco sauta en bateau, et ne tarda pas à rejoindre Jean III et le duc de Lorraine. Le 5 septembre, il écrivit à Léopold : sa lettre portait que les troupes marchaient, pleines d'ardeur, sur Vienne ; mais du roi Jean pas un mot, ni de l'opposition que ce dernier faisait au projet de l'Empereur de descendre à Krems<sup>3</sup>. Très surpris, Léopold répondit le 8 à Marco d'Aviano : « J'aurais désiré que Votre Révérence m'entretint de l'affaire dont il fut l'autre soir question entre Elle et moi : de mon départ pour l'armée. Cette

<sup>1</sup> Wagner.

<sup>2</sup> « Io prevedendo che forse fra tanti capi e duci potessero nascere delle turbolenze e dissensioni, ho rinolto d'avanzarmi e condurre soccorso all'Armata, (almeno star vicino per oviare a tutto quello possa succedere... » Léopold à Marco Venise, Archives des Capucins.

<sup>3</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 295.

résolution de me rendre parmi mes troupes est déjà ancienne ; le duc de Lorraine l'aura certainement dit à Votre Révérence. Je m'embarque aujourd'hui. Nonobstant, je ne veux pas que ma présence dans le camp chrétien nuise aucunement à la marche des opérations... J'ai peine à croire que, venant à l'armée, je compromettrai le succès de la campagne, car je servirai à calmer les différends, toujours à craindre dans une nombreuse réunion de princes et de grands guerriers. D'ailleurs, il est juste que je participe à la délivrance de mes infortunés sujets... Si cependant, je le répète, Votre Révérence pense que je serai un obstacle, qu'elle me le fasse savoir par le porteur de cette lettre, et, à mon vif regret, je m'abstiendrai de venir à l'armée. En attendant sa réponse, je vais m'embarquer et me rapprocher du théâtre de la guerre <sup>1</sup>. » La lettre de Léopold trouva Marco trois jours plus tard (11 septembre) sur les crêtes de Kahlenberg : le lendemain commençait l'action qui contraignit l'armée turque à battre en retraite. Pourquoi le capucin évitait-il de renseigner l'Empereur ? pourquoi gardait-il un silence énigmatique au lieu de lui écrire « venez », mot que Léopold attendait avec tant d'impatience ? Sobieski va satisfaire notre curiosité sur ce double point. « L'Empereur, » affirme-t-il à Marie-Casimire dans une lettre du 25 septembre, « l'Empereur m'avait fait part de son prétendu voyage. Il voulait, en venant me voir, rendre visite aux différents corps d'armée. Mais il a été bien aise *d'être invité de ma part à ne point s'avancer*... En effet, comme nous portons aujourd'hui toutes les troupes sur l'ennemi, et que nous allons nous engager dans des défilés entre des montagnes et des forêts, les Tartares pourraient bien venir battre le pays derrière nous, ne serait-ce que pour enlever nos réserves et nos dépôts <sup>2</sup>. » Tout au plus Sobieski admet-il que l'Empereur vienne à Krems, à la condition formelle « de ne pas dépasser » cette ville : faveur illusoire, attendu que les troupes en avaient décampé depuis quelques jours. Un fait

<sup>1</sup> Léopold à Marco, Venise, Archives des Capucins.

<sup>2</sup> Lettre VII, pages 42-43. — Krems, dont il est ci-dessus, question ville à 60 kilomètres de Vienne, au confluent de la Krems et du Danube.

ressort avec évidence, de la lettre du roi de Pologne : Jean Sobieski s'opposait à la venue de l'Empereur. Le reste n'est que fantaisie, ou subterfuge. A supposer qu'il y eut de la cavalerie tartare sur les derrières de l'armée de secours, que pouvait en redouter l'empereur Léopold, puisqu'il voulait rejoindre ses troupes par le Danube, et non par la voie de terre ? Et si Léopold avait pris la voie de terre, niera-t-on que connaissant le terrain aussi bien, mieux encore que Sobieski, il lui fût facile d'éviter les Tartares ? Les craignait-il, d'ailleurs ? Son impatience de venir à l'armée prouve le contraire. Bref, disons que l'Empereur ayant informé Sobieski qu'il arrivait, ce dernier lui aura enjoint d'un ton comminatoire de n'en rien faire, et peut-être ajouté, pour les besoins de sa cause, que des Asiatiques rôdaient à l'arrière-garde. Léopold, qui savait qu'aucun ennemi n'était là, et qui, en tout cas, eût passé outre, fut contraint de s'arrêter devant les arrogantes sommations du roi de Pologne, lequel ne demandait qu'à désertre le camp chrétien, et de ne rien répondre. Cependant Sobieski, auquel l'assurance ne fit jamais défaut, se hâta de donner une fausse interprétation à l'attitude si résignée et digne de Léopold : il écrit que l'Empereur avait été heureux d'apprendre que des Tartares erraient à la queue de l'armée de secours ! il insinue que ce monarque, ne tenant pas à partager les périls des troupes, trouva ainsi un mauvais prétexte pour rester dans sa retraite ! Telle est la vérité. Dans ces conditions, Marco d'Aviano ne pouvait — on le comprend — engager Léopold à venir à l'armée ; de là son silence persistant, qui étonnait l'Empereur, et dont ce prince devina sans doute la cause, lorsqu'il reçut l'insolente communication du roi de Pologne. Nonobstant la correspondance de Léopold et de Marco ne fut pas interrompue : le premier tenait, comment en douter, à ce que son envoyé s'acquitté de la mission dont il était chargé, et lui développe les raisons qui s'opposaient à la venue du chef de l'empire dans le camp chrétien. Peut-être espérait-il aussi que le roi de Pologne reviendrait finalement à une appréciation plus juste et plus désintéressée des faits, que Marco lui écrirait bientôt qu'il

n'y avait désormais aucun inconvénient à paraître. Conformément à sa lettre du 8 septembre, Léopold se rapprocha donc peu à peu des belligérants, prêt à profiter de la première circonstance favorable pour accourir au milieu de ses troupes, et, le 11, il reçoit à Dundenstein un pli du capucin Marco <sup>1</sup>. Cette communication, datée de Tuln, 8 du courant, ne pouvait répondre à la lettre écrite le même jour par l'Empereur. Toujours impatient de croiser le fer avec les Turcs, Léopold manda de suite à Marco : « J'ai reçu ce matin même votre lettre du 8, qui m'apprend que vous êtes à l'armée et que l'heure de la délivrance de Vienne approche : nouvelle dont je suis d'autant plus heureux que ma capitale ne saurait tepir longtemps encore... Ainsi que je vous l'écrivais le 8, j'ai quitté Lintz; je suis pour l'instant au pied d'un château situé un peu au-dessus de Krems, et j'y resterai jusqu'à plus amples informations. Sitôt que je saurai que je puis venir, j'accourrai : cela me sera facile, car pour gagner Klosterneubourg il ne me faut que huit heures par eau <sup>2</sup>. » Marco d'Aviano restera sourd aux prières de l'Empereur ; il se donnera garde de l'engager à rejoindre l'armée chrétienne, et évitera même de lui faire connaître les motifs qui s'opposaient à ce voyage. Par contre, cinq années plus tard, il nous les dira en termes suffisamment explicites, quoique voilés. « A deux reprises, » déclarait-il, « j'ai dû calmer, j'ai dû apaiser alors le roi de Pologne, qui était contrarié au plus haut point, et l'exhorter à ne songer qu'au salut de Vienne <sup>3</sup>. » Pourquoi tant d'empressement de Marco à désarmer le courroux de Sobieski ? La réponse n'est pas difficile : il craignait que l'orgueilleux roi de Pologne, dépité de la venue du chef de l'Empire, qui l'aurait fait passer au second rang, ne quittât le camp chrétien.

<sup>1</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 296.

<sup>2</sup> « ... Onde subito ch'avrà qualehe lume, m'incamirero mentre con hore di viaggio per acqua posso essere a Klosterneubourg... » Venise, Archives des Capucins. — Dürrenstein, ou Dürnstein (Tiernstain dans le texte de Léopold), ville et forteresse sur le Danube ; lieu de captivité de Richard Cœur-de-Lion (1192-1193).

<sup>3</sup> « Duo volte composi e seddi il Re di Polonia, altissimamente disgustato... » (Lettre du 9 décembre 1688) Vienne, Archives.



Marco avait encore une autre raison de dissuader Léopold de venir à l'armée : il savait combien Sobieski tenait à ce que l'Empereur lui donnât le titre de Majesté. Or si Léopold était venu, évidemment son irascible allié l'aurait mis en mesure de lui décerner ce titre. L'Empereur, qui ne l'accordait même pas aux princes électeurs, s'y serait refusé : de là une deuxième cause de conflit, qu'il importait de prévenir à tout prix, car, comme la précédente, elle pouvait avoir les plus funestes conséquences. Aussi du haut du Kalhenberg, en vue de Vienne et des Turcs, Marco écrivait-il à Léopold le 11 septembre, quelques heures avant la bataille, qui sauva le trône des Habsbourg : « Si Votre Majesté Impériale était venue avant que la question de cérémonial n'ait été tranchée, il y avait de la discorde à craindre... Moi-même, de peur de provoquer des contestations, je me suis gardé de soulever la question de titre à décerner au roi de Pologne... Que Votre Majesté se console, actuellement les choses vont bien et la meilleure intelligence règne entre les princes et les généraux... <sup>1</sup> » Et le capucin ajoute, en terminant : « Je reçois aujourd'hui même la lettre de Votre Majesté » (celle que Léopold écrivit de Lintz, le 8 septembre, à Marco). La communication de Marco parvint à Léopold, le lendemain 12 septembre, jour de la bataille de Vienne. Il répondit le même jour ; sa lettre datée « de mon bateau près de Dünenstein » lui fait extrêmement honneur. Elle montre une âme loyale, un prince passionné pour le bien de ses peuples, et le salut de sa capitale, mais contraint de rester loin du théâtre de la lutte, sous peine de déplaire à Sobieski. Vu son importance, citons-la entièrement : « Je ne voudrais certes pas troubler le roi de Pologne, cependant j'espère qu'il se rendra à la raison, et tiendra compte des précédents : je n'attends pas moins d'un prince généreux et pru-

<sup>1</sup> Sur la question du cérémonial, voir plus bas le récit de l'entrevue de Schwechat. — On remarquera que cette lettre à l'Empereur est la seule où Marco soulève un des coins du voile, et fasse légèrement allusion à l'attitude, aux exigences croissantes de Sobieski ; et encore n'écrit-il que la veille du grand combat, tellement il redoute d'irriter Léopold, et de causer de nouveaux dissentiments (causare qualche scontento et discordine).

dent comme lui. Votre Révérence sait où je suis à l'heure actuelle ; elle sait également qu'il m'est impossible de rester davantage dans cet endroit, plus impossible encore de retourner à Lintz, car je ternirais ma réputation. J'espère donc que le roi de Pologne ne s'offensera pas de ma présence : je le répète, elle ne portera aucun préjudice à la marche des opérations ; elle aura uniquement pour but de donner satisfaction à mes sujets, comme à de nombreux princes amis, qui la réclament. Daigne Votre Révérence me faire connaître là-dessus son sentiment. En attendant, je me recommande à ses prières. Léopold<sup>1</sup>.» La bataille de Vienne, qui eut lieu le jour même où l'Empereur écrivait à Marco d'Aviano les lignes précédentes, mit fin à l'incident. Jusqu'à la dernière heure Léopold avait tenu bon, on le voit, et insisté, mais en vain, pour qu'il lui soit permis de prendre part au combat.

Nous nous sommes étendus longuement sur les raisons qui retinrent l'empereur Léopold loin des champs de bataille à l'heure où sa capitale courait un mémorable péril, parce que jusqu'à maintenant les historiens se sont, suivant nous, montrés injustes à son égard, en cette circonstance comme en d'autres. On a coutume de dire que ce prince a été lâche, qu'il a fui, et manqué à son devoir de souverain : or rien n'est moins exact. Léopold voulait venir à l'armée ; il désirait avec ardeur affronter les balles et les flèches turques, mais une volonté, celle de Sobieski, y mit obstacle. Voilà qui nous paraît hors de doute. Mais laissons un instant Léopold au pied de la roche de Duncenstein, et revenons à l'armée, qui marche contre Kara-Mustapha. Le 3 septembre, il y eut une importante réunion de généraux à

<sup>1</sup> « Io certo non correi sturbare il Re di Polonia ; ma spero... saprà ancora « conformarsi alla ragione, e tanti esempi habuti in questa ragione. — V. P. « già saprà come sono qui ove non posso restare, meno ritornare senza discapito « della mia riputazione, onde spero che non disapprovera ch'io venga quando « non puol essere d'impedimento alle operazioni, ma ben per consolazione di « tanti Prencipi, amici come anco vassali, espero che V. P. in questo mi dirà i « suoi sentimenti... » Venise, Archives des Capucins.

Stetteldorf<sup>1</sup>. Le roi de Pologne y assistait, Charles de Lorraine également, et en outre Hermann de Bade, président du Conseil impérial de la guerre (Hofkriegsrath). Ce dernier avait été envoyé à Stetteldorf par Léopold, et portait les instructions impériales. Fait remarquable : les chefs des deux armées se rangèrent unanimement à l'avis de Bade et de Lorraine ; c'est le plan de Léopold et de ses lieutenants, non celui des Polonais, qui prévalut dans la réunion du 4 septembre. Ainsi le surlendemain — 5 septembre — on divisa les combattants en deux corps distincts : l'un franchit le Danube à Krems, l'autre à Tulln ; puis le fleuve passé, tout le monde se rangea en bataille dans la plaine qui entoure Tulln. Ce mouvement préliminaire avait été conseillé par Hermann de Bade<sup>2</sup>. Grâce au Margrave, soixante-dix mille hommes, et cent soixante-huit canons, traversèrent le Danube avec beaucoup d'ordre et de rapidité ; s'ils eussent passé sur le même pont, le contraire se serait produit, car on n'aurait pu prévenir l'emboulement, ni le mélange des divisions. Les Impériaux étaient environ cinquante mille, les Polonais moins de vingt mille. Ce dernier chiffre, quoique minime, paraît encore extraordinaire aux personnes accoutumées à l'incurie, à la confusion traditionnelle du royaume et de la république<sup>3</sup>. Le 7 septembre, l'armée chrétienne décampa de Tulln, se dirigeant sur Vienne avec le Kahlenberg pour premier objectif. Cette marche célèbre, qui sera si funeste à l'Islam, est l'œuvre de Charles de Lorraine et non de Sobieski. Dès les premiers jours d'août, Charles consulté par Léopold, avait en effet déclaré que pour sauver Vienne il fallait gravir la forêt montagneuse de ce nom (Wiener Wald), dont le Kahlenberg est le point culminant. « Assurément » — ce sont ses propres paroles — « le chemin souvent escarpé abonde en obstacles

<sup>1</sup> Röder, Ludwig von Baden Feldzüge gegen die Türken, Tome I, Urkunden, pages 13 et suivantes. — Stetteldorf, localité de la Basse-Autriche, au sud de Hollabrunn, dans la direction de Krems et du Danube.

<sup>2</sup> Ibidem, Röder — Voir aussi Onno Klopp, das Jahr 1683, page 293.

<sup>3</sup> Dalerac, Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski, tome I, page 85.

« mais c'est le plus direct : d'autre part, s'il est gênant pour  
 « notre cavalerie, il ne le sera pas moins pour la cavalerie otto-  
 « mane, que nous réduirons ainsi, presque sans coup férir, à  
 « l'impuissance <sup>1</sup>. » Le 9 septembre, les Impériaux et les Polo-  
 nais bivouaquèrent au pied du Wiener Wald : le lendemain  
 commença l'ascension. Le chef des Impériaux avait fourni des  
 guides, indiqué les obstacles, réglé tous les détails de la mar-  
 che avec une prévoyance, une habileté si rare qu'on ne peut  
 s'empêcher de dire avec le prince de Ligne « Charles de  
 « Lorraine était d'une grande valeur et savant à la guerre ;  
 « ce fut un des plus grands généraux qu'ait eus la maison  
 « d'Autriche, pour laquelle la sienne se sacrifiait toujours <sup>2</sup>. »  
 L'opinion qui précède, Dalerac, un témoin oculaire, le chaud  
 ami de Sobieski, la partage, car voici ses paroles : « En cette  
 « rencontre (la levée du siège de Vienne, et la campagne préli-  
 « minaire) il s'est fait de part et d'autre de très grandes fautes  
 « en matière de guerre... Il faut excepter de cette remarque le  
 « duc de Lorraine, lequel s'est toujours montré le même dans  
 « le projet, et dans l'exécution, c'est-à-dire grand capitaine <sup>3</sup>. »  
 Une agression des Turcs étant à craindre, l'armée chrétienne s'a-  
 vança en trois échelons de longueur inégale : le premier couvrait  
 un espace d'au moins un mille ; le second, plus compact, en cou-  
 vrait à peine la moitié, et le dernier, plus resserré encore, formait  
 la réserve. De la sorte, si l'Infidèle avait fondu des crêtes du  
 Kahlenberg pour entraver la marche de ses adversaires, il aurait  
 été reçu vigoureusement, arrêté dès les premières arquebusades.  
 Mais il ne se montra ni dans la journée du 10, ni dans la nuit du 10  
 au 11. Bien mieux, Lorraine qui connaissait l'importance des posi-  
 tions du Kahlenberg et du Léopoldsberg, y dirigea en toute hâte

<sup>1</sup> Vienne, Archives du Ministère impérial et royal de la Guerre. — Le Wiener Wald (littéralement forêt de Vienne) est un rameau des Alpes Styriennes, qui s'avance jusqu'aux portes de la capitale de l'Autriche. Son extrémité forme les monts Kahlenberg. et Leopoldsberg.

<sup>2</sup> Mélanges Militaires, tome XIX, pages 113-116.

<sup>3</sup> Anecdotes de Pologne, ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski, avant-propos et pages 142-143.

un détachement d'avant-garde. L'occupation se fit sans résistance, et le 11, vers le milieu du jour, le gros de l'armée atteignait lui-même ces hauteurs par un vent furieux, qui soulevait les cavaliers de leurs montures et arracha au roi Sobieski l'exclamation suivante : « Les puissances aériennes sont déchaînées contre « nous <sup>1</sup> ! » L'inaction des Turcs était peu explicable : ils avaient laissé leur ennemi se déployer à l'aise, durant deux jours, dans le Wiener Wald, où les collines abruptes alternent avec les ravins profonds, forment autant d'embuscades naturelles que de points stratégiques ; puis, non contents de livrer sans bataille cet imprenable massif, à Charles, et à Sobieski, voilà qu'ils oublient de défendre le Kahlenberg et le Léopoldsberg, deux hauteurs inaccessibles, situées aux portes de Vienne, presque au dessus de leurs têtes ! D'où provenait cette torpeur ? De l'aveuglement du grand vizir, qui défendait aux Pachas d'envoyer des reconnaissances et des batteurs d'estrade, qui prospectait patrouilles et sentinelles, — bref qui refusait de croire à un péril en flanc ou en queue. L'existence même d'une armée chrétienne, marchant au secours de Vienne, lui semblait une impossibilité telle que des renseignements émanant de source hongroise, le laissèrent incrédule. Ce n'est que le 9 septembre qu'il parut s'émeouvoir pour la première fois — trois jours avant son désastre. On venait d'arrêter deux messagers de l'Empereur aux Viennois assiégés : « l'heure de la délivrance est proche, » affirmait Léopold, « et l'armée de secours est à la veille de « chasser l'Ottoman. » A cette nouvelle Kara réunit les Pachas. « N'attendons pas, » s'écrie Ibrahim, « que les patens s'élan- « cent. Creusons des fossés, ouvrons des retranchements pour « paralyser leurs attaques. L'infanterie s'y glissera prête à faire « feu, tandis que nos canons batteront toute colonne qui tente- « rait de prendre l'offensive. » Ibrahim avait raison. Si ses frères d'armes l'eussent écouté, peut-être l'Islam aurait-il vaincu. Mais Kara est jaloux d'Ibrahim : il repousse donc l'avis de ce

<sup>1</sup> Sobieski, lettre VIII, page 55.

dernier, et prétend qu'aucun danger ne menace, qu'à peine descendue des montagnes l'armée chrétienne sera assaillie, taillée en pièces par la cavalerie turque <sup>1</sup>.

Tandis que les Turcs restent immobiles, une extrême activité règne sur le Léopoldsberg, le Kahlenberg. Impériaux, Polonais contemplant le camp musulman, avec ses milliers de tentes. Ils découvrent le parc du grand vizir, vaste comme la ville de Saint-Denis, dans lequel courent canaux et autruches, où un jardin succède à l'autre, ainsi que Vienne la Superbe, qui est à bout de forces, prête à déposer les armes. Un, plusieurs conseils de généraux sont tenus. Sobieski éclate en reproches et en prédictions désolantes. « Des abîmes, des forêts, des ruisseaux profonds, de « plaine aucune, voilà ce que je découvre d'ici les lignes tur- « ques. Comment opérer ? comment livrer bataille sur un ter- « rain semblable ? Les généraux de l'Empereur nous trompaient, « quand ils disaient qu'une fois parvenue au Kahlenberg l'armée « descendrait à Vienne en pente douce. Dans ces conditions, « j'estime qu'il faut différer l'engagement et avancer pas à « pas <sup>2</sup>. » Tel n'était pas l'avis des autres chefs de l'armée chrétienne. Le 12 septembre, au point du jour, Sobieski, qui écrivait à Marie-Casimire, fut obligé de poser précipitamment sa plume et de rejoindre Charles de Lorraine, ainsi que ses lieutenants, réunis au Kahlenberg, dans un couvent en ruines, afin de prendre une résolution suprême. Tous convinrent d'attaquer. D'ailleurs, à l'aile gauche, la canonnade retentissait déjà. D'ordre de bataille, on n'en arrêta point : chaque corps eut le droit de suivre la tactique qui lui paraîtra la plus efficace, à la condition d'avancer aussi vite que ses voisins, et de ne pas laisser de vide entre les fractions combattantes. Le roi Sobieski commandera l'aile droite, Charles de Lorraine la gauche, Saxe le milieu. Il est cinq heures avant midi ; un vent furieux comme la veille secoue une immense bannière rouge, plantée par Lorraine sur le Kahlenberg, et au centre de laquelle brille une croix blanche ;

<sup>1</sup> Nolano, *Historia della vita di Carlo V, duca di Lorena*, page 181.

<sup>2</sup> Sobieski, lettre VIII, page 56.

le tonnerre des musiques, qui appellent l'armée au combat, alterne avec les rugissements de la tempête, et pour que les apprêts du drame soient plus sublimes encore, Marco d'Aviano, le crucifix en main, implore le Dieu des batailles, exhorte les guerriers à vaincre ou à mourir<sup>1</sup> ! Lorraine donna le premier : malgré l'escarpement du terrain, à une heure du soir, il avait franchi tous les obstacles, culbuté le vizir, rejeté les bataillons ottomans au delà du Krottenbach<sup>2</sup>. Les Saxons du centre montrèrent également beaucoup d'entrain. Arrivé à ce point, Charles, comme le centre, dut s'arrêter. En effet, Sobieski n'était pas encore formé, et à pénétrer davantage dans les lignes turques, le général des Impériaux s'exposait à être assailli, enveloppé par un ennemi très supérieur en nombre, et revenu de sa panique. D'autre part, il aurait méconnu les instructions du matin, qui recommandaient formellement, on le sait, de marcher à la même hauteur. Que faisait donc le roi de Pologne ? Il est difficile de le dire. Peut-être placé à droite, comme il l'était, c'est-à-dire, eu égard aux courbes du terrain, fort en recul, Jean III avait-il à marcher davantage, et de là l'explication de cet étrange retard, qui pouvait causer la perte irrémédiable des Impériaux. Nonobstant l'histoire a le droit de s'étonner que ses têtes de colonnes aient débûché seulement à deux heures sur le champ de bataille, par conséquent au moins huit heures après le début de l'action. « Quand vers trois heures du soir » — rapporte un témoin grave, digne de foi — « on vit enfin les Polonais « paraître, un frémissement parcourut l'armée impériale. Nos « soldats, qui reposaient à côté de leurs armes, bondirent, et « voulurent recommencer la lutte avant même que le général

<sup>1</sup> Diaire de Jacques Sobieski, fils du Roi de Pologne ; Vienne, Archives du Ministère impérial et royal de la Guerre. — Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 307. — « Il Padre Marco d'Aviano, » dit Contarini, l'ambassadeur de Venise, « trando...col crucifisso in mano. » (Relation du 26 septembre 1683). — Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Ruisseau intermittent, qui coule entre le Kahlenberg et les faubourgs de Vienne.

« n'en ait donné l'ordre »<sup>1</sup>. Mais il fallait attendre que les arrivants soient en ligne. Cela demanda du temps, car le grand vizir lança sa cavalerie, qui faillit les renverser, et le terrain était accidenté. Déjà le soleil déclinait, un instant on songe à remettre au lendemain la suite des opérations. Cependant Polonais, Impériaux s'ébranlent de nouveau, et quelques heures plus tard, à la nuit tombante, les Turcs étaient chassés de leurs dernières positions, après une résistance assez molle, et la délivrance de Vienne un fait accompli. Observons à ce sujet que le duc de Lorraine, ses soldats pénétrèrent dans la ville avant Sobieski. Le roi de Pologne n'y fut qu'à sept heures du soir. Affirmons aussi que c'est Lorraine, qui nettoya la tranchée, et fit, à proprement parler, lever le siège<sup>2</sup>. Toute l'artillerie des assiégeants, qui s'élevait à deux cents canons, tombe dans les mains du vainqueur : ce dernier avait perdu cinq cents hommes, Kara-Mustapha près de dix mille. Le butin fut immense. Le lendemain — 13 septembre — Charles de Lorraine voulait que l'armée poursuivît l'Ottoman, qui était en pleine retraite sur la Hongrie, et à demi débandé. Mais Jean de Pologne refuse, prétendant que ses soldats avaient besoin de repos. Charles demande ensuite, qu'à défaut de l'armée entière, la cavalerie donne la chasse à l'Infidèle. Nouveau refus de Jean Sobieski. Charles insiste : « Envoyons au moins le tiers des chevaux. » « Non, » riposte Jean d'un ton brusque, qui mit fin à l'incident<sup>3</sup>. Cependant l'Empereur Léopold, prévenu des heureux résultats de la journée du 12, écrivait le 13 à Marco d'Aviano, « de son bateau sur « le Danube » : « S'il plaît au Ciel je serai ce soir à Klosterneu-

<sup>1</sup> Relation d'Hermann, Margrave de Bade. — Cette relation intitulée « la campagne de 1683 » se trouve dans l'ouvrage de Röder: *Lüdwig von Baden Feldzüge gegen di Türken*, tome I, page 13 (Urkünden). — Hermann de Bade, président du Conseil Impérial de la Guerre, plus tard Commissaire près de la Diète de Ratisbonne, était l'oncle du Margrave Louis, un des plus célèbres guerriers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>2</sup> Dalerac, *Anecdotes de Pologne*, tome I, pages 149 et 160.

<sup>3</sup> Carlo Contarini, *Istoria della guerra di Leopoldo i contro il Turco dall'anno 1683*, tome I, page 190, Venise 1710.



« bourg<sup>1</sup>, non dans le but de gêner qui que ce soit (non per  
 « impedire a nessuno), mais pour consoler mes sujets. Je veux être  
 « le premier à entrer dans Vienne. Loin de moi d'ailleurs la pen-  
 « sée d'entraver les progrès de nos armes (non voglio impedire li  
 « ulteriori progressi). » En de telles conjectures, Jean III, qui  
 n'ignorait certes pas les desseins de l'Empereur, aurait dû,  
 pour entrer solennellement à Vienne, attendre que son allié fût  
 là. Le traité de mars-avril 1683 lui en faisait presque un devoir.  
 Mais Jean n'attendit pas. Le mécontentement des généraux de  
 l'Empereur fut très vif. Charles de Lorraine, ainsi que les élec-  
 teurs de Bavière et de Saxe, ne dissimulèrent pas leur dépit.  
 Les autres s'inclinèrent à regret<sup>2</sup>. A peine dans Vienne, le roi  
 de Pologne remarque le déplaisir de l'armée et des notables, peu  
 satisfaits de le voir se substituer à l'Empereur. « Les officiers »,  
 écrit-il, « et différents personnages compriment les vivats. Un  
 « groupe ayant essayé de crier quand même, on lui jeta des  
 « regards courroucés. Aussi me suis-je hâté de quitter la ville,  
 « et de rentrer au camp<sup>3</sup> ». Sobieski avait un autre motif de ne  
 pas s'attarder dans la capitale du Saint-Empire : Léopold arri-  
 vait. « L'Empereur », déclare-t-il, « m'a fait savoir qu'il était à  
 « un mille d'ici..... Il descend le Danube en chaloupe, mais je  
 « m'aperçois qu'il n'a pas grande envie de me voir, peut-être à  
 « cause de l'étiquette. Il se presse d'entrer à Vienne pour faire  
 « chanter le *Te Deum*. Voilà pourquoi je lui cède la place<sup>4</sup> ». Ce  
 langage est bizarre : « L'Empereur m'a fait savoir qu'il est à un

<sup>1</sup> Ville et célèbre abbaye près de Vienne. — Comme les précédentes, cette lettre de Léopold à Marco se trouve aux Capucins de Venise, sa copie aux Archives de la Cour d'Autriche.

<sup>2</sup> Relation de Contarini, ambassadeur Vénitien : « Con qualche sentimento de  
 « Ministri caesarei entro il Re nella città liberata il primo nella vicinanza di Cae-  
 « sare di poche hore. » (19 septembre) Vienne, Archives.

<sup>3</sup> Sobieski, lettre IX, page 65.

<sup>4</sup> Ibidem, pages 65 et 68. — Dalerac, qui fit toute la campagne aux côtés de Sobieski, rapporte à ce sujet : « Que le roi de Pologne avait décampé dès le ma-  
 « tin, et quoi que l'Empereur l'eut fait avertir qu'il l'alloit voir afin de l'obliger  
 « à suspendre sa marche, il ne le laissa pas néanmoins de la continuer, pour  
 « obliger l'Empereur à le suivre, et porta son camp un quart de lieu plus  
 « loin... » Anecdotes de Pologne, tome I, pages 174-175.

« mille d'ici..... *donc il n'a pas grande envie de me voir* ». Nous aurions cru le contraire, car puisque Léopold *faisait savoir* à son allié qu'il arrivait, c'est qu'il désirait *non pas l'éviter*, mais *le voir*. Mais Jean III nous réserve encore d'autres surprises : Le 14 septembre au matin, Léopold débarquait à Vienne. Dans la soirée, un émissaire de Jean, son vice-chancelier, arriva de Schwechat, lieu où campait l'armée polonaise <sup>1</sup>. Cet envoyé venait féliciter l'Empereur de la victoire de l'avant-veille, et lui offrir un drapeau turc. Peu d'instant après, Léopold envoyait à Schwechat le comte Schafgotsch, un des seigneurs de sa suite. Schafgotsch exprima au roi de Pologne le désir qu'avait l'Empereur de se rencontrer avec ce dernier. Donc premier fait à constater : l'Empereur désire voir Sobieski ; c'est l'Empereur qui le premier parle d'entrevue. L'entrevue présentait d'ailleurs des difficultés, qui tenaient moins aux deux princes, et à Léopold en particulier, qu'aux mœurs du temps. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'étiquette des cours était partout d'une grande rigueur. Ainsi Louis XIV décide, au nom de la raison d'Etat, que sa belle-sœur, qu'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, n'aura qu'un tabouret, au lieu de fauteuil, lorsque la reine de France sera présente <sup>2</sup>. Quand le formalisme était à ce point impitoyable à Versailles, que devait-il être au delà du Rhin, où les Empereurs se considéraient, de temps immémorial, comme les premiers suzerains de la chrétienté ? où ils prétendaient avoir seuls droit au titre de Majesté ? où la plupart des rois ne recevaient, malgré leurs instances, que celui de Sérénité ? où Guillaume d'Orange, devenu le souverain de la Grande-Bretagne, eut mille peines à obtenir que Léopold le traitât de Majesté, et cela, non pas dans des actes officiels, mais simplement dans la correspondance privée <sup>3</sup> ? Double était le motif de la maison d'Autriche de n'accorder qu'avec cir-

<sup>1</sup> Schwechat, bourg à 13 kilomètres de Vienne ; une colonne y rappelle le lieu où campèrent les Polonais.

<sup>2</sup> Œuvres de Louis XIV.

<sup>3</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 320 ; *der Fall des Hauses Stuart*, tome V, page 343.

conspexion le titre de Majesté aux rois de l'Europe, et de ne pas les traiter en égaux : premièrement un motif de fierté moins frivole qu'il ne semble tout d'abord. Les Habsbourg affirmaient de la sorte leur suprématie universelle ; le cérémonial, les formules devenaient prétexte de réclamer l'héritage de Charlemagne, de se dire partout les premiers après le Pape. Du moins un ménestrel du XIII<sup>e</sup> siècle, Ottocar de Harneck, nous le donne à entendre, quand il rapporte « qu'à l'entrevue de Vaucouleurs (1299), Philippe-le-Bel, roi de France, abordant son seigneur, l'empereur Albert, se découvrit le premier. Albert ne salua qu'ensuite <sup>1</sup> ». Les Habsbourg avaient un second motif, celui-là plus pratique, plus allemand, de ne pas traiter de Majesté les souverains de l'Europe : la crainte de donner prétexte aux princes électeurs du Saint-Empire, qui eux-mêmes se prétendaient des rois : d'exiger cette qualification <sup>2</sup>. En demandant à Sobieski une entrevue, l'empereur Léopold n'avait certes pas le désir de lui imposer un cérémonial humiliant : la question de préséance importait personnellement peu au chef des Habsbourg, toute pensée de fierté était absente de ses préoccupations. D'autre part, il ne pouvait non plus trop s'abaisser, à cause des convoitises, des susceptibilités du corps germanique : Bavière et Saxe l'eussent mis en demeure de leur accorder de suite ce qu'eux présents il venait d'accorder à Jean III. Le roi de Pologne semble comprendre l'embarras de Léopold. Aussi que propose-t-il à Schafgotsch ? « Quand l'Empereur se rapprochera de Schwechat, « je monterai à cheval et j'irai au devant de lui », telle fut l'offre de Jean. « Nous nous saluerons, et nous resterons ainsi vis-à-vis « l'un de l'autre, l'Empereur se tenant du côté de sa capitale, « moi de mes troupes, lui accompagné des Electeurs, moi de « mon fils, des hetmans et des sénateurs <sup>3</sup>. » Il était plus de minuit lorsque Jean de Pologne cessa de parler. Rentré à

<sup>1</sup> Le Père Jérôme Pez, *Scriptores Rerum Austriacarum*, tome III, page 648 (Leipzig, 1723, Ratisbonne, 1743).

<sup>2</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 320.

<sup>3</sup> Sobieski, lettre X, page 72.

Vienne, le comte Schafgotsch soumit au chef de l'Empire les propositions précédentes : Léopold les accepta. Le lendemain matin (15 septembre) celui-ci quittant sa capitale, passa d'abord sur le front des troupes allemandes, qui étaient échelonnées dans la campagne, puis tournant à droite, baissa la main et fut bientôt à Schwechat. Déjà le roi Jean, son fils Jacques et une nombreuse suite arrivaient à bride abattue. Les cavaliers ralentirent l'allure et s'arrêtèrent de part et d'autre. Léopold prit la parole en latin et remercia chaudement « Sa Dilection » le roi de Pologne. Avec une rare bonté, et un oubli peut-être excessif du passé, il assura Jean III « qu'après Dieu c'était à ce dernier « que Vienne devait sa délivrance. » « Vous vous êtes acquis, » ajouta-t-il en terminant, « une gloire immortelle, dont la chrétienté vous saura gré à jamais <sup>1</sup>. » Jean répondit : « Seule la « Providence est à remercier. Quant à moi, j'ai fait mon devoir « de prince chrétien, et rien de plus : je suis venu au secours « d'un prince de la même croyance que moi, et attaqué injustement. Je n'en resterai pas là : sitôt l'armée reposée, nous « chercherons de nouveau l'Infidèle, et nous consommerons sa « défaite. J'aurais voulu (ici Sobieski cherche à s'excuser), j'aurais « voulu ne pas interrompre la poursuite de vos ennemis : force « m'a pourtant été de le faire, car les troupes harassées par « une marche de trois jours dans la montagne, suivie d'un dur « combat, avaient besoin de reprendre souffle <sup>2</sup>. » Le soir même, Léopold écrivait à Marco d'Aviano, qui était retiré aux Capucins de Vienne : « Mon entrevue avec le roi de Pologne s'est très « bien passée (*molto bene passata*), s'il est aussi content de « moi que moi de lui, nous pouvons nous féliciter, au point de « vue de la chrétienté, de ce qui vient d'avoir lieu <sup>3</sup>. » Or, le

<sup>1</sup> Waelkeren, Vienna a Turcis obsessa, a christianis liberata, sire Diarium obsidionis Viennensis. Typis Leopoldi, page 89. — Waelkeren (Joannes-Pertus) était membre du Conseil Impérial de la Guerre, et historiographe de Léopold I<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Venise, Archives. — On donne généralement des préludes de l'entrevue de Schwechat un récit tout autre. Par exemple M. de Salvandy (Histoire de Pologne avant et sous Sobieski) prétend (tome III, pages 130-131) que Sobieski, mais non Léopold, aspirait à l'entrevue, et que ce dernier n'y consentit que sur les instances de ses grands dignitaires, et des électeurs. Un conseil aurait même eu lieu le

roi de Pologne était loin de partager la satisfaction de l'Empereur : sa correspondance le prouve clairement. Elle ne respire que dépit et colère quant à l'entrevue de Schwechat. Cela semble plus qu'étrange à première vue, car les choses s'étaient passées conformément aux propositions de Sobieski, et, particularité non moins bizarre, le roi de Pologne, au lieu de manifester sur l'heure son déplaisir, attend plusieurs jours avant de prendre la plume ; tandis que l'Empereur nous a fait connaître, à l'issue même de l'entrevue, son sentiment au sujet de celle-ci. Mais n'anticipons pas ; écoutons Sobieski, examinons la légitimité de ses griefs : « J'ai présenté mon fils à l'Empereur..... Mon fils « s'est approché et l'a salué. L'Empereur n'a pas seulement mis « la main au chapeau. J'en ai été comme terrifié. Il en a usé « de même avec les sénateurs et les hetmans<sup>1</sup>. » S'il faut en

15 au matin, conseil orageux, et dans lequel les assistants ne seraient pas aisément tombés d'accord quant au cérémonial. « Comment aborder un roi électif ? » demanda l'Empereur, suivant Salvandy. « A bras ouverts ! » s'écria, d'après le même auteur, le magnanime Charles de Lorraine. Or, la répugnance de Léopold à se rencontrer avec Jean Sobieski est une fable : c'est au contraire Sobieski qui éprouva une répulsion de ce genre. En outre le conseil, et les mots en question n'ont jamais été ni tenu, ni dits. N'oublions pas en effet, qu'avant d'avoir débarqué à Vienne, l'Empereur prévient Sobieski qu'il désire s'entretenir avec lui, et que pour toute réponse le roi de Pologne sort précipitamment de la ville. Le lendemain Sobieski envoie à l'Empereur son vice-chancelier, mais par pure courtoisie, sans aucune mission de négocier une entrevue. Les lignes suivantes, empreintes d'une mauvaise grâce, à peine déguisée, lèvent à cet égard tous les doutes : « J'ai déclaré que lorsqu'il s'agissait de parler aux souverains, je le faisais en « personne, et que mon chancelier ne s'adressait qu'aux envoyés des Cours, ou « autres autorités. » (Salvandy, Histoire de Pologne, tome III, page 132. — Sobieski, lettre X, pages 71-72). Nonobstant Léopold ferme les yeux sur l'attitude antérieure et présente de Sobieski ; il ne veut pas se rappeler que le roi de Pologne l'empêcha de venir à l'armée, que le même entra dans Vienne, en ressortit sans l'attendre, répugne à s'aboucher avec le chef de l'Empire. A peine le vice-chancelier de Pologne est-il au quartier général de Léopold, que Schafgostch arrive inopinément à Schwechat, et y propose une entrevue de la part de l'Empereur. La détermination brusque, spontanée de Léopold, prouve qu'il n'y avait pas eu de conseil préalable, et que les mots rapportés plus haut sont apocryphes. Que si cependant il y avait eu conseil, ajoutons que la question de Léopold « comment aborder un Roi électif ? » n'était nullement odieuse, ainsi que M. de Salvandy semble le croire, quand l'on se reporte au formalisme de l'époque, et aux susceptibilités du corps germanique.

<sup>1</sup> Sobieski, lettre X, page 73

croire le fils de Sobieski, cet incident n'aurait pas eu tant de gravité. Voici la relation du jeune prince, qui réduit à néant les indignations paternelles et démontre que Léopold ne voulait nullement l'outrager : « Je me suis approché de l'Empereur pour  
 « le saluer. Nonobstant il ne me tendit pas la main. Peut-être  
 « les plumes de sa coiffure, qui étaient longues et épaisses,  
 « l'ont-elles empêché de me voir ; peut-être, a-t-il craint que  
 « son cheval, qui était fougueux et qu'il tenait à deux mains, ne  
 « lui échappe dans l'intervalle. Les Autrichiens sont divisés à  
 « cet égard et l'affaire non encore éclaircie<sup>1</sup> » Trois jours plus  
 tard, le prince Jacques écrit encore : « L'Empereur vient de  
 « m'envoyer une épée. » Ce don de Léopold, mentionné sans  
 commentaire, ni aigreur, prouve nettement que Jacques ne crut  
 jamais à un outrage<sup>2</sup>. Le roi Jean III se plaint en outre que  
 l'Empereur, ayant passé sur le front des troupes polonaises, il  
 ne daigna même pas « les remercier du chapeau », ce dont  
 celles-ci « très piquées » murmurèrent avec raison<sup>3</sup>. Ici de nou-  
 veau Jean altère les faits : il feint d'ignorer que l'Empereur ne  
 pouvait pas, d'après l'étiquette du temps, se découvrir devant  
 les Electeurs, quand il s'entretenait avec eux ; qu'à plus forte  
 raison, Léopold ne devait, en étant accompagné, retirer sa  
 coiffure, principalement dans une rencontre avec un souverain  
 électif, considéré comme un inférieur à Munich et à Dresde,  
 surtout dans une revue des troupes de ce prince<sup>4</sup>. Deuxième-  
 ment, Sobieski oublie que si Léopold ne remercia pas du cha-  
 peau l'armée polonaise, il la remercia de vive voix et avec cha-  
 leur<sup>5</sup>. Enfin, puisque Sobieski reproche à Léopold d'avoir man-

<sup>1</sup> Diaire de Jacques Sobieski, « ad 15 sept. » Vienne, Archives du Ministère de la Guerre.

<sup>2</sup> Ibidem « ad 18 sept. ».

<sup>3</sup> Sobieski, lettre X, page 74.

<sup>4</sup> Au sujet du formalisme germanique et matière de salut, voir ci-dessus ; — voir aussi Menzel, *Neuere Geschichte der Deutschen*, tome IX, pages 127 et suivantes.

<sup>5</sup> Jaluski, *Epistolae historicae familiares*, tome II, page 846; « pro obsequio omni grates retulit verbis paucis et sensu per modesto. » Document précieux, car Jaluski était grand chancelier de Jean Sobieski.

qué de courtoisie, que n'était pas en droit de lui reprocher Léopold, qui, ayant demandé à son allié de visiter l'armée polonaise, vit soudain ce dernier tourner bride, et rentrer au camp? Pourtant l'Empereur resta impassible, défila devant les Polonais, accompagné du Palatin de Russie, et, rentré à Vienne, écrivit à Marco d'Aviano une lettre, où ne perce, nous le savons, aucune animosité contre Jean Sobieski<sup>1</sup>. Après avoir pris l'empereur Léopold à partie, le roi de Pologne invective tous les personnages, mêlés d'une façon directe ou indirecte aux événements de septembre 1683. « Tout a changé subitement, » écrit-il. « C'est comme si on ne nous connaissait plus<sup>2</sup>. » Puis viennent des plaintes acerbes contre le nonce Buonvisi, qui retient l'argent, donné par Innocent XI pour la guerre turque, contre Borgomainero, l'ambassadeur d'Espagne, qui sollicite des audiences, où il ne se rend pas, lorsqu'il les a obtenues, contre le duc de Lorraine, dont l'indifférence est criante, contre Stahremberg, lequel ferme férocement les portes de Vienne aux Polonais affamés, contre les officiers des Impériaux, qui dépouillent l'armée de Jean de ses manteaux, de ses montures<sup>3</sup>. Personne n'est épargné. Aussi une première question se pose-t-elle : des faits de cette gravité engendrant un si vif courroux, ont dû jadis être bien connus. D'autres que Sobieski en rendirent forcément compte. On ne peut admettre en effet que tous les aient tus, sauf lui, et qu'il soit seul à les révéler. Donc que disent les témoins? qu'allèguent les coupables pour se justifier? quelle fut, d'après les documents de l'époque, l'attitude du roi de Pologne en présence des outrages dont il se plaint? La réponse est facile, hâtons-nous de le dire : nulle part on ne trouve trace de ces affronts, et s'il en a éprouvé du dépit, il a dû soigneuse-

<sup>1</sup> « Après quoi j'ai tourné mon cheval, et j'ai repris la route de mon camp. Le « Palatin de Russie a fait voir notre armée à l'Empereur. . . » Sobieski, lettre X, page 74.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Ibidem.

ment le dissimuler, car aucun contemporain n'y fait la moindre allusion<sup>1</sup>.

Faute de preuves suffisantes, nous pourrions donc soutenir que les doléances de Jean de Pologne sont mal fondées, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Mais afin de mieux confondre l'époux, le correspondant de Marie Casimire, supposons qu'il dit vrai, et demandons-lui si ce n'est pas l'incorrection quotidienne, croissante de ses procédés, qui poussa les Impériaux à user de représailles ? Nous savons déjà combien Jean III agit mal envers l'empereur Léopold, combien de ce chef il dut s'aliéner les esprits. Mais ce n'est pas tout : Vienne avait encore contre lui trois importants griefs, que nous analyserons brièvement. Ces griefs concernent : 1° le rôle des Polonais durant la bataille du 12 septembre ; — 2° leurs pillages sans fin, leur prétention de garder pour eux seuls le butin ; — 3° les intrigues de Jean III avec Toekoeli, le chef de l'insurrection hongroise.

Reprenons un par un ces trois points. Dans notre esquisse de la rencontre du 12 septembre, nous avons montré les Polonais n'arrivant que vers 2 heures sur le théâtre du combat, au moment où déjà la journée était presque perdue pour Kara-Mustapha, et l'armée impériale mécontente de cette apparition trop tardive. Les lieutenants de Léopold le prétendent formellement, on s'en souvient<sup>2</sup>. Comme leur récit peut sembler suspect, ajoutons qu'il n'y a pas qu'eux à déclarer que l'armée polonaise ne joua le 12 septembre qu'un rôle insignifiant, très équivoque, mais tous les Allemands, mais l'ambassadeur de Venise, mais un témoin encore plus désintéressé, le chambellan, l'homme de confiance de Sobieski. En effet l'atèul de Frédéric II de Prusse,

<sup>1</sup> Contarini, l'auteur de « *l'istoria della guerra di Leopoldo I contro il Turco* », son homonyme l'ambassadeur de Venise à Vienne, ne disent mot des outrages que Sobieski aurait eu à souffrir, ni de son mécontentement. Le *Theatrum Europaeum*, Mercure Autrichien de l'époque, et Sylvius, continuateur d'Aitzema (Saken van staet en oorlogh, tome II) gardent également le silence. — Ouvrage hollandais, les Saken van staet en oorlogh (affaires d'état et de guerre) donnent de précieux renseignements sur l'histoire politique, et militaire du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Voir plus haut la relation d'Hermann de Bade.



le duc de Brunswick, et de Lunébourg, lequel régnera un jour à Londres sous le nom de Georges I<sup>er</sup>, et servait comme volontaire dans le corps de Charles de Lorraine, affirme « que les « Polonais ne furent pas pour le Turc des adversaires bien redoutables, qu'en revanche l'assiégeant a décampé, avec épouvante, devant l'armée de l'Empereur. » Et qu'on n'objecte pas que le prince guelfe est aveuglé par un ressentiment personnel contre Sobieski, ou par l'amour-propre germanique, car il reprend : « le roi de Pologne est poli d'ailleurs, et son entourage vaillant. Mais la masse s'est fort mal comportée. » Se serait-elle aussi mal comportée si Sobieski eût fait son devoir de souverain et de général ? Plus explicite encore, le vénitien Contarini atteste qu'il n'y eut le 12 septembre, que le premier engagement de sérieux celui où les Turcs furent refoulés au-delà du Krottenbach par Charles de Lorraine. « Passé ce moment l'Infidèle », dit-il, « ne songea qu'à fuir. Pachas et officiers « ne sont point parvenus à se faire écouter, à rallier leur monde <sup>1</sup>. » Cependant où était Sobieski ? et que serait-il advenu si Lorraine, aux prises avec un ennemi, qui disposait de forces doubles des siennes, n'avait pu l'enfoncer seul ? avait eu besoin de secours ? A son tour, voici Dalerac, l'intime, le suivant du roi de Pologne, qui l'accable : « Pendant que les Allemands escarmouchaient, » dit-il, « les Polonais commencèrent à sortir du « bois en formant la ligne. Sobieski dine et monte à cheval. Il « était un peu plus de onze heures <sup>2</sup>... » Dalerac déclare encore

<sup>1</sup> Archives de la Maison de Degenfeld-Schönburg. — «Doppo la prima resistenza « fatta alla discesa del calenberg non fecerealtro che fuggire, in vano faticandosi i capi e primarii commandanti per trattenere i soldati dal terrore che li sorprese. » Contarini (Relation du 19 septembre); Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Anecdotes de Pologne, tome I, pages 156-157. — Il est fréquemment question de Dalerac dans les lettres de Sobieski à Marie-Casimire, notamment dans la 14<sup>e</sup>, « ce soir, ou demain matin, je vous donnerai plus de détails par M. Daleyrac » ; dans la 15<sup>e</sup> qui nous montre Dalerac voyageant de Cracovie au quartier général de Sobieski, et réciproquement ; enfin dans la 20<sup>e</sup>, qui déclare que Dalerac étant tombé dans les mains des Turcs, il en coûta plusieurs prisonniers de marque au roi Jean pour le ravoir. Ces citations montrent jusqu'à l'évidence la place exceptionnelle que Dalerac avait dans l'intimité de Sobieski, combien il a été à même de tout voir, de tout apprécier.

qu'après la bataille finie, Lorraine demanda au roi l'ordre de charger les arrière-gardes, qui tiraient encore à 10 heures du soir ; mais Jean, « qui ne vouloit pas laisser aux Allemands la « gloire d'avoir fait lever le siège, répondit que cela était « inutile ! » — Quant au butin, le roi de Pologne nous apprend lui-même « que les Allemands ne pénétrèrent pas dans « le camp ture, mais que ses soldats l'envahirent, après le « combat, qu'ainsi les premiers n'eurent rien, tandis que les « seconds s'emparèrent d'incalculables trésors<sup>1</sup>... » « La plus « grande partie des richesses, qui encombraient la tente du grand « vizir sont à moi », ajoute-t-il. « Vous ne pourrez donc pas « me dire, mon amour, ce que les femmes des Tartares disent à « leurs époux, quand ils reviennent les mains vides : tu n'es « point un guerrier, puisque tu ne m'as rien rapporté ; car il n'y « a que l'homme, qui se met en avant, qui peut attraper quelque « chose<sup>2</sup>. » Un langage semblable prouve que l'évêque Forbin avait parfaitement deviné Sobieski, lorsque, dès 1674, il dépeignait le roi de Pologne « comme un prince fort intéressé, avare, « prenant toujours le parti, où il y aura le plus à gagner, le « moins à dépenser.... comme un prince, au près duquel on ne « peut espérer bien servir Sa Majesté, si l'argent fait défaut<sup>3</sup>. » Un tel langage, et un partage aussi léonin des dépouilles ottomanes, nous font en outre comprendre qu'il était difficile aux Impériaux d'aimer, ni d'estimer Sobieski.

Le roi de Pologne enfin, témoigna au magyar Tockoeli, et cela sur le champ de bataille fumant du 12 septembre, une faveur, qui sentait la connivence, et dut porter le dernier coup à sa considération. Il découvrit dans la tente du grand vizir des lettres du chef des rebelles de Hongrie. Au lieu de les remettre à l'Empereur, il les conserva. Non content de se les approprier, il en tira parti.

<sup>1</sup> Lettre XV, page 124.

<sup>2</sup> Lettr. IX, page 62.

<sup>3</sup> Acta historica Res gestas Poloniae illustrantia, tome III, page 110 : Forbin à Pomponne.

Quelques jours plus tard, il reçut solennellement à Schwiechat des envoyés de Toekoeli. Bien mieux il pria Léopold de l'accepter comme arbitre dans les démêlés, que celui-ci avait avec ses sujets de Hongrie, et fut tout froissé que l'Empereur ne daigna même pas lui répondre<sup>1</sup>. Sobieski jouait là, on ne peut le nier, un rôle étrange. Il aurait dû effectivement se souvenir de l'effroi qu'il ressentit l'année précédente, ainsi que toute la Pologne, en apprenant que l'Islam, poussé par les magyars, armait avec persistance, mais sans avouer ni ses desseins, ni son véritable but. L'émotion du roi et de la république fut si grande alors, si ferme leur croyance à une prochaine arrivée de l'Ottoman sur la Vistule, qu'à l'instant cessa tout rapport avec Toekoeli, et les siens, qu' aussitôt les diplomates français reçurent l'ordre de délaisser la cause hongroise. L'abbé Duvernay, le marquis de Vitry, et d'autres, ayant méconnu cette injonction de Jean III, continué à soutenir la révolte de Hongrie, furent réprimés, nous l'avons déjà mis en lumière, avec une rudesse d'autant plus surprenante que, dans l'année 1677, l'ambassadeur Béthune fondait, grâce à la protection de Jean, un gouvernement magyar au cœur même de la Pologne, et que longtemps après, de Varsovie, les envoyés de Louis XIV attisèrent encore le feu en pays hongrois<sup>2</sup>. Mais Kara-Mustapha est maintenant en pleine retraite, ses hordes ont fui. Frappé à mort, l'empire ture n'épouvantera plus l'Occident. Délivré d'un péril qu'il suscita d'abord, qu'ensuite il affronta mollement, le 12 septembre, comme si l'issue de la bataille lui eût peu importé, sur l'heure, Jean Sobieski redevient l'ennemi sinon ostensible, du moins infatigable, des Habsbourg, prêt à jeter le masque qu'il n'avait revêtu que par calcul, et appréhension, charmé de tendre la main aux plus farouches rebelles. Pourquoi s'étonne-t-il donc que la Cour de Vienne lui ait finalement témoigné beaucoup de froideur ?

Vienne étant dégagée, et les Turcs en débandade, il restait le

<sup>1</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 327.

<sup>2</sup> Voir la partie de notre travail intitulée « Sobieski devient l'allié de l'Empereur. »

triomphe à compléter, la Hongrie à conquérir. Le 18 septembre, Impériaux et Polonais levèrent le piquet, à la demande pressante du duc de Lorraine, et on atteignit d'abord Presbourg. Sobieski formait l'avant-garde. Il voulait marcher droit à Bude. Lorraine combattit ce projet trop téméraire, et démontra justement qu'un coup de main contre Parkany était préférable ; car la possession de Parkany, et du pont qui la relie à Gran, donnait toutes facilités pour s'emparer ensuite de cette dernière place, et constituer une solide base d'opérations<sup>1</sup>. En conséquence, de Presbourg l'armée se porta sur le point proposé par Charles : de nouveau Jean de Pologne ouvrait la marche ; à une journée venait la cavalerie impériale avec le général en chef : les fantassins sont en queue. Le 7 octobre au matin, Jean avertit Charles de Lorraine qu'il est près de Parkany, et à l'instant d'attaquer. Il veut montrer aux Allemands que les Polonais savent forcer d'emblée des positions respectables<sup>2</sup>. Le duc est choqué d'une telle disparate ; en effet, Sobieski avait consenti à faire halte ce jour-là pour attendre l'infanterie, et renouveler le fourrage. On y avait même commandé, lorsque surgit l'émissaire de Jean. Charles pressent un malheur, et dépêche Dunewald au roi avec prière de ne rien brusquer. Dunewald lance son cheval et arrive à temps : mais Jean est déjà en selle ; il refuse d'entendre, veut combattre<sup>3</sup>. L'inquiétude de Charles grandissant, « à toute bride » crie-t-il, et pique des deux. Un régiment de Croates attend les hommes de pied, qui ne tarderont pas. Lorraine fut bien inspiré : sans lui c'en était fait du roi de Pologne, et de ses troupes. Après quelques heures d'une course rapide, que découvrent en effet les Impériaux ? l'armée polonaise repoussée, culbutée, à vau-de-route, la plaine couverte de soldats sans armes, tous les escadrons ouverts, mêlés, qui poussent des cris sauvages,

<sup>1</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, pages 338 et 339. — Parkany (ou Barkany), ville de Hongrie au confluent du Gran et du Danube, et à deux heures de Bude.

<sup>2</sup> Dalerac, *Anecdotes de Pologne*, pages 216 et suivantes.

<sup>3</sup> Contarini, « *Istoria della Guerra di Leopoldo I contro il Turco* », tome I, page 202. — Röder, *Lüdwig von Baden Feldzüge wider die Türken*, tome I, page 77.

le roi Sobieski, son fils Jacques, tête nue, hagards, les rênes flottantes, qui s'éloignent en hâte de Parkany. Aussitôt Lorraine ralentit l'allure, et masse ses cavaliers : cette muraille vivante, improvisée, la contenance intrépide des arrivants, le sang froid de leur chef transforment le combat. Les Turcs reculent ; au contraire, le torrent qui fuyait devant eux, les Polonais, s'arrêtent, reprennent haleine, et courage <sup>1</sup>. Ensuite Sobieski fait le récit de son échec : apercevant, dit-il, des ennemis sur une colline, je voulus la gravir. Les Ottomans essayèrent trois hourras de nos Cosaques, et se replièrent avec une précipitation calculée ; nous les poursuivîmes, et fûmes hientôt aux portes de Parkany. Mais là une décharge meurtrière surprend mon armée, le canon tonne, malmène celle-ci : il faut rétrograder. Alors surgissent de nombreux escadrons, qui tombent sur l'assaillant déjà ébranlé, qui le taillent en pièces, le rejettent au loin. « Nous devons », « ajoute mélancoliquement le vaincu, il nous faut recevoir notre « échec comme une juste punition de Dieu pour le pillage de « tant d'églises, pour tant de rapines, de libertinages, et de « désordres. J'ai vu venir tout cela, et j'ai souvent menacé de « tout quitter, ne voulant plus rester avec une armée, qui s'at- « tirait le courroux de Dieu par toutes ses actions. Ajoutez à cela « que tous nos gens se sont amollis, qu'ils ont oublié les manœu- « vres ; les officiers sont ignares, indolents ; les soldats se plai- « gnent hautement d'eux, surtout les dragons, qu'on a miséra- « blement sacrifiés ; imaginez qu'ils n'avaient pas même leurs « mèches allumées. » Sobieski termine par ces mots : « Il est « miraculeux que je n'ai pas succombé... » Aussi Czerkass, gentilhomme lithuanien, qui le sauva, recevra-t-il à chaque anniversaire une pension annuelle de cinq cent écus <sup>2</sup>.

Après sa défaite, le roi de Pologne se décida enfin à faire quelques exemples pour rétablir la discipline, qui n'existait plus : des soldats convaincus d'avoir pillé, et brûlé une église, furent

<sup>1</sup> Dicaire de Jacques Sobieski : « Unum ferme milliare fugiendo confecimus, « donec viso equitatu Caesaroe, substitimus. » Vienne, Archives de la Guerre.

<sup>2</sup> Sobieski, lettre XVI, pages 432-433.

pendus. En outre on prévint l'armée à son de trompettes, et de timbales, que tout incendie futur serait châtié pareillement<sup>1</sup>. Les Polonais, décimés par la dysenterie, et accablés de leur insuccès, ne songent cependant qu'à revoir Cracovie, et la Vistule : aussi pressent-ils Jean III de cesser la guerre, de battre en retraite. Mais Lorraine survient, il adjure Jean de ne pas interrompre la chasse, car l'Infidèle est à bout, presque aux abois. Jean assemble ses officiers ; beaucoup demandent à replier les enseignes. Le langage en question ne sourit pas à l'époux de Marie-Casimire : les paroles suivantes qu'il adressa aux découragés, et que lui-même nous rapporte, leur rendent de l'espoir, décideront ceux-ci à rester : « Ecoutez les Allemands, « dis-je, ils ne sont point intimidés ; aussi leur avis ne sera-t-il « pas non plus timide. J'ai en outre déclaré, en finissant, qu'il « fallait faire un acte de contrition pour nos péchés, et que dès « le lendemain tout irait pour le mieux. Alors l'abbé Skopowski « a récité une exhortation, où il a développé la série de crimes, « qui avaient attiré sur nous les châtiments de Dieu ; il a touché « tout l'auditoire, et on s'est mis en marche avec confiance et « courage<sup>2</sup>. » Les Polonais étant sortis de leur abattement, Charles de Lorraine prit l'offensive, et, deux jours après la rencontre du 7, enlevait Parkany après un vif et brillant combat (9 octobre). Quelques milliers de Turcs périrent dans l'engagement ; un plus grand nombre eut, dans sa fuite, le Danube pour tombeau.

Les batailles de Parkany seront funestes à l'insurrection hongroise : plusieurs magnats se soumettent, d'autres songent à les imiter. A ce moment Toekoeli change de tactique, deux de ses lieutenants, Homonay et Absalom arrivent au camp de Parkany. Giza, l'agent secret de Sobieski, les avait précédés de quelques jours, et « faisait tout ce qu'il faut, » écrit Jean III<sup>3</sup>. Ils se présentent d'abord au duc de Lorraine, et lui proposent un

<sup>1</sup> Dépêche de Zierowski, ancien résident impérial en Pologne, du 24 octobre 1683 ; Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Sobieski, lettre XVII, page 139.

<sup>3</sup> Lettre XV, page 121.

armistice. Mais Lorraine refuse de les entendre ; « pas d'accommodement ! soumission immédiate et sans phrases ? » fut son unique réponse<sup>1</sup>. Eeonduits par le chef des impériaux, les gens de Toekoeli demandent audience à Jean de Pologne, qui campait au même endroit. Leur maître, déclarent-ils, n'est pas l'ennemi du roi, attendu que ni sous les murs de Vienne, ni dans les récents combats de Parkany il n'a voulu, malgré l'ordre formel de Kara-Mustapha, prendre part à la lutte, cela pour ne point combattre l'armée polonaise. Aussi, contraint de renoncer à la protection des Turcs, vient-il implorer l'appui de Jean<sup>2</sup>. Celui-ci écoute, promet avec joie, le voilà de son propre aveu, « le médiateur entre deux partis envenimés<sup>3</sup> », oubliant deux choses : qu'on n'est arbitre qu'à la condition d'être choisi par les deux partis — or l'Empereur ne l'avait nullement choisi — ; et en second lieu qu'un prince étranger n'a pas le droit d'intervenir entre des mécontents et leur souverain légitime. Depuis le 12 septembre, Jean Sobieski témoignait, nous le savons, beaucoup de faveur aux Magyars. A peine la bataille finie et Vienne dégagée, il s'empressa de recevoir leurs envoyés. Une correspondance compromettante de Toekoeli avec le grand vizir étant tombée dans ses mains, il refusa de la livrer à l'Empereur Léopold, malgré les vives protestations des Allemands, et prétendit jouer aussitôt ce rôle d'arbitre, dont il se croit maintenant investi d'une façon définitive. Quels étaient les motifs qui poussaient Sobieski à soutenir la cause magyare ? Toekoeli à rechercher l'appui du roi de Pologne ? D'abord un motif général, facile à deviner : leur commun désir de porter préjudice à la maison d'Autriche, qu'ils haïssaient mutuellement. En outre, ils avaient l'un comme l'autre des raisons spéciales de se rapprocher. Expliquons ces raisons : Jean Sobieski, quoique ne voulant pas la destruction des Turcs, des ennemis de l'Empereur, tenait cependant à continuer la guerre, au moins en apparence, car il aspirait au titre de premier cham-

<sup>1</sup> Contarini, *Istoria della guerra Leopoldi I*, tome I, page 216.

<sup>2</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 349.

<sup>3</sup> Sobieski, lettre XIX, page 159.

pion de la chrétienté. Or pour continuer la guerre ottomane, il faut que les troupes polonaises hivernent en Hongrie. Mais comment hiverneront-elles si Toekoeli ne désarme pas ? les harcèle sans trêve ? Sobieski avait encore une raison de ménager les magyars : il espérait, dessein déjà ancien, prendre une portion de la Hongrie, fonder un nouveau royaume de Saint-Etienne, soit à l'avantage de son fils, soit au sien<sup>1</sup>. Quant à Toekoeli, il espérait retirer les avantages suivants de son commerce avec Jean de Pologne : devenir prince indépendant de tout ou partie de la Hongrie ; briser l'alliance austro-polonaise ; réconcilier Jean avec Louis XIV.

En cherchant à détacher le roi de Pologne de l'Empereur et à rétablir l'ancienne entente de Varsovie avec Versailles le chef de l'insurrection hongroise obéissait à un mot d'ordre direct de la Cour de France<sup>2</sup>. Plus que jamais Toekoeli était effectivement le favori, l'homme de confiance de Louis XIV : depuis la bataille du 12 septembre, l'or du grand roi ne cessait d'affluer dans le camp magyar<sup>3</sup>. Plus que jamais aussi Louis XIV s'efforçait sur tous les théâtres, et par tous les moyens, de ramener la Pologne dans l'orbite française : à l'heure où Jean III conférait à Parkany avec les Hongrois, le cardinal d'Estrées pressait à Rome Talenti, plénipotentiaire polonais, de quitter la cause impériale, et, à Varsovie, la reine Marie-Casimire recevait des conseils semblables. Le cardinal n'eut aucun succès ; Talenti objecta sèchement : que la France ne pouvait, en raison des distances, ni nuire, ni être utile à la Pologne ; que d'ailleurs l'impardonnable conduite du marquis de Vitry avait ulcéré chacun, et pour long temps sur les bords

<sup>1</sup> Du moins on le crut fermement dans l'entourage de l'empereur Léopold ; voir les relations chiffrées du Nonce Buonvisi des 16 et 30 décembre 1683, citées par Mgr Fraknoi à la page XXXIV de son ouvrage : « Innocentii XI in Hungaria de jugo Turcarum liberanda studia et opera ». — A consulter également la dépêche déjà citée de Zierowski du 24 octobre 1683, Vienne, Archives de la Maison Impériale.

<sup>2</sup> Relation finale de Foscarini, ambassadeur de Venise : « S. M. Christianissima, « per riaccomodarsi a quella Maestra, ben potrebbe servirsi de modi latenti e « forse non meno sicuri, divenir Tikeli mezzano col re di Polonia, come questi fu « canale per il Tekeli. » (Barozzi et Berchet, Francia, tome III, page 423).

<sup>3</sup> Ibidem.



de la Vistule<sup>1</sup>. A l'inverse Marie-Casimire, qui, l'année précédente, était fort courroucée contre Louis XIV, opiniâtement hostile à tout accord avec Versailles, et plus impériale qu'une sujette de Léopold, avait, sous l'adroite influence des envoyés français, changé de tout en tout, et aujourd'hui réclamait, avec le retour de l'armée en Pologne, la dénonciation de l'alliance autrichienne<sup>2</sup>. Au milieu de tant d'intrigues, et d'aspirations contradictoires, en présence des objurgations enflammées d'Absalom, et de Homonag, Sobieski eut sans doute embrassé le parti le moins conforme à la bonne foi, et à ses engagements antérieurs, le plus préjudiciable à l'Empereur ; mais le Pape veillait ; Innocent XI ne veut pas que le traité de mars-avril 1683, à l'élaboration duquel il a si ardemment contribué, devienne caduc. A peine donc l'entrevue du 15 octobre a-t-elle pris fin, et les chefs magyars ont-ils quitté Parkany, que Buonvisi, le nonce d'Autriche, écrit au roi de Pologne, sur l'ordre du Pontife, une lettre très ferme : « Le Saint-Siège est ému des fréquentes relations  
 « du Roi avec le comte Toekoeli. Le Saint-Siège rappelle au  
 « Roi la duplicité de ce Magyar, sa conduite coupable envers  
 « l'Empereur. Les prétentions de Toekoeli sont inadmissibles :  
 « l'Empereur, si souvent trompé, ne peut consentir à aucune  
 « d'elles. Tout au plus le rebelle recouvrera-t-il ses biens ;  
 « quant au titre de prince indépendant, jamais il ne l'aura : ce  
 « serait récompenser, perpétuer la révolte. Le Saint-Siège adjure  
 « le roi de Pologne de se conformer davantage aux intentions de  
 « l'Empereur, de manière que la guerre turque, la grande  
 « œuvre, qui délivrera la chrétienté, ne soit point interrompue<sup>3</sup>. »  
 Voilà le sentiment d'Innocent XI, le langage de son nonce. Jean Sobieski en est ému : il se décide à continuer la guerre.

<sup>1</sup> Le Cardinal Pio à l'Empereur Léopold, (8 octobre 1683), Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 352.

<sup>3</sup> Relations du Nonce Buonvisi, en date des 5 octobre et 2 novembre 1683 (Mgr Fraknoi : Innocentii XI in Hungaria etc., page XXXV). Relation conforme de l'ambassadeur Vénitien Contarini du 24 octobre 1683 ; Vienne, Archives.

Mais cette reprise des hostilités n'implique d'aucune façon un rapprochement avec Vienne, le dessein de rompre avec Toekoeli.

Sa correspondance l'atteste indiscutablement ; un jour, c'est Absalom, le négociateur de Parkany qui maintenant traite avec le vizir, et se hâte d'en informer Sobieski ; une autre fois, c'est le duc de Transylvanie, allié des magyars, qui écrit en chiffres à ce dernier, et l'assure de son attachement. Puis voici de mystérieuses lettres, que Forval, l'agent de Louis XIV auprès de Toekoeli, adresse à certains polonais de sa confiance, et qui sont envoyées sous le couvert de M de Béthune, à Marie-Casimire, « Les Hongrois sont naturellement portés pour Orondate : » ajoute Jean III, qui, à ses heures ne dédaigne ni la facétie, ni les noms de guerre, et qui affectionne également la toilette, car il termine « en rendant grâce pour l'écharpe, » en disant « qu'on ne vit jamais rien de plus élégant, de plus mignon »<sup>1</sup>. En définitive Jean repoussa certaines suggestions du magyar, et revint simplement à sa première idée, qui, nous le savons, consistait à prolonger la guerre turque de concert avec Léopold, mais non pour l'obliger, par pure gloriole et ambition personnelle, par désir de garder le titre de premier champion de la chrétienté, et peut-être d'arracher un lambeau de la Hongrie à la maison d'Autriche. Or pour réussir à ce double point de vue, il croyait — nous le savons aussi — que la neutralité, et même le concours de Toekoeli lui importait. C'est sous l'empire des précédentes pensées que Jean de Pologne se résigne à entreprendre le siège de Gran : ne nous étonnons donc pas de la lenteur des travaux d'investissement, des étranges hésitations, qui vont suivre.

Ce siège débuta par l'occupation de deux îles, en amont de la ville de Gran<sup>2</sup>. Ensuite on jeta un pont de bateaux, reliant les îles d'abord entre elles, puis à chacune des rives du Danube. L'armée allait franchir le fleuve, lorsque Jean Sobieski éleva des objections : suivant lui le sol est trop détrempe, la place trop

<sup>1</sup> Lettres XV, XVII, XIX.

<sup>2</sup> Gran (Strigonium, Erztergom), à 46 kilomètres de Bude, au confluent du Gran et du Danube. Archevêché primatial de Hongrie.

bien défendue, l'armée turque, l'hiver trop proeche pour qu'il soit possible de réussir. Charles de Lorraine démontre le contraire, mais Sobieski n'est pas encore convaincu : il exige une reconnaissance préliminaire du terrain. On occupe en conséquence le mont Thomas — puis le passage commença. Les fantassins du duc de Lorraine furent les premiers sur la rive droite du Danube <sup>1</sup>. Sa cavalerie s'ébranlait, quand un estafette accourt : c'est le roi de Pologne, qui annonce qu'il restera sur la rive gauche, et qui, non content d'assister au siège en simple spectateur, demande encore une partie des escadrons de Charles pour se couvrir ! Cette dernière exigence de Sobieski était d'autant plus surprenante que depuis quelques jours le grand vizir avait vidé la région, reculant vers Eszek. Quelles raisons invoque l'époux de Marie-Casimire pour ne point coopérer à l'attaque de Gran ? A peu près les mêmes que les précédentes : forteresse inexpugnable, garnison nombreuse, difficulté de faire du fourrage, chevaux fourbus, cavaliers aspirant au repos, impériaux comme polonais ; désormais nul besoin d'ailleurs de prolonger la campagne, car le but est atteint, car l'infidèle refuse le combat, que les deux armées lui offraient, et retourne à Eszek. Ainsi pense le roi de Pologne. Mais Charles de Lorraine répond furieux : « Sans doute les fortifications de Gran sont en bon « état. Personne n'a jamais cru le contraire. Nonobstant elles « ne nous feront pas obstacle longtemps : je l'ai dit ; je l'affirme « encore. Du reste l'Empereur veut ce siège : je n'ai donc point « qualité de l'interrompre. Que diraient enfin l'Allemagne, la « chrétienté de notre fuite ? Quant à la retraite des Turcs sur « Eszek j'en conelus qu'il faut frapper un coup décisif, car nous « sommes sûr de ne pas être inquiétés..... « Bref », s'écrie le chef des Impériaux, « qu'avant de prendre une résolution « définitive le roi de Pologne envoie du moins le commandant « de son artillerie reconnaître la place <sup>2</sup> » La reconnaissance eut lieu : suivi d'un des officiers de Charles de Lorraine, de Rabatta,

<sup>1</sup> Contarini. Istoria della Guerra di Leopoldo contro il Turco, tome I, page 217.

<sup>2</sup> Ibidem.

le général en question, s'avança jusqu'aux glacis. Son rapport ayant été favorable, les grand'gardes des Impériaux commencent à investir. Le cordon n'est pas encore formé qu'un nouveau page de Sobieski arrive à bride abattue : sous trois jours l'armée polonaise repassera la frontière. Soit ! faillit répondre Lorraine, transporté d'impatience, de dégoût : le plus tôt sera le mieux ! Mais « aux princes l'ire est follie entière » un contemporain des Guises l'a jadis affirmé<sup>1</sup>. Il ne l'oublie point, et réfrène son juste mécontentement. En effet la retraite des Polonais comblerait les désirs de Tœkoeli, ceux du Sultan, et de Marie-Casimire, redevenue Française. Donc Rabatta et Stahremberg vont à la tente de Jean III : une fois de plus le duc de Lorraine se fait fort d'enlever Gran, mais pour Dieu que le roi de Pologne ne quitte pas la partie ! Nonobstant ce dernier reste sourd aux prières des deux Impériaux : l'ordre de battre en retraite est lancé, et ne sera pas rapporté. Lorraine, que rien ne rebute, et dont l'énergie croît avec le mauvais vouloir de son compagnon d'armes, lui députe d'autres personnages d'origine slave ceux-ci, et que Jean connaît de longue date : Zierowski, ancien résident impérial en Pologne, et le prince Lubomirski. A son tour il visite le roi de Pologne, le presse et le conjure tant, que l'ordre de plier bagage est enfin retiré : les Polonais resteront, mais ne prendront point part au siège<sup>2</sup>. Enfin (21 octobre) Charles de Lorraine put s'établir sérieusement devant Gran. Sur le mont Thomas, et son voisin, le mont Georges, il dresse des batteries, qui réduisent l'Ottoman au silence, renversent la plupart des ouvrages. Après quatre jours de canonnade, l'armée impériale monte à l'assaut : les Turcs abandonnent la ville : seul le donjon, bâti sur un roc escarpé, tient encore (25 octobre). Désireux tout à la fois de flatter le roi de Pologne, et de prévenir un carnage inutile, Lorraine invite Jean III à sommer l'ennemi de se rendre, et de lui promettre la vie sauve. Jean ac-

<sup>1</sup> D'Aubigné.

<sup>2</sup> Contarini, pages 220 et suivantes.

cepte <sup>1</sup>. Les Turcs tiennent à réfléchir jusqu'au lendemain. Une nuée de bombes fut la réponse de l'assiégeant. Le 26, sur le soir, l'Infidèle capitulait aux conditions précédentes. La moitié des Osmanlis s'éloigna par eau, l'autre par la voie de terre. Ceux-ci craignant que les Polonais ne les pillent au passage demandent une garde à Charles de Lorraine : il la leur accorda. Quelques Polonais inquiètent cependant le convoi : la cavalerie impériale les sabre sans hésiter <sup>2</sup>. Tandis que les Turcs évacuent Gran, l'artillerie du vainqueur tonne joyeusement, fifres et timbales retentissent à l'unisson : c'est Lorraine, qui prend possession de la cathédrale, en arrache le croissant, et y arbore la croix. Depuis cent quarante-trois ans, cet édifice servait de mosquée.

L'attitude de Jean Sobieski avait été, on le voit, fort équivoque durant le siège de Gran. Elle provenait de ses arrière-pensées, que nous connaissons déjà, et aussi des menées de son entourage, lequel par complaisance pour la reine, Marie-Casimire, sympathie pour les Magyars, ou lassitude, réclamait vivement la fin des combats, le retour en Pologne. Ajoutons que, sitôt la prise de Gran, Sobieski déclara d'une façon formelle à ceux qui lui conseillaient de rompre ouvertement avec l'Empereur, de repasser la frontière, en un mot, de jeter tout de bon le masque, qu'il n'en ferait rien, et que ses troupes allaient même hiverner en Hongrie. Donc pour la seconde fois, après de nouvelles incertitudes, peu à son honneur, il s'affermir dans son projet primitif, dans la double résolution de rester aux côtés des Impériaux, et de conniver avec Tækoeli, quoique très décidé, le cas échéant, de nuire à Léopold, bien que défavorable à certains rêves trop ambitieux du Magyar. Une curieuse lettre à Marie-Casimire, de nouveaux efforts en faveur des rebelles de Hongrie, enfin le départ des troupes polonaises pour leurs quartiers d'hiver, tel

<sup>1</sup> Ibidem, page 223. — La lettre XXI de Sobieski (page 172) dit à ce propos : « J'ai résolu, contre l'avis de tout le monde, d'attaquer la forteresse ! » Ici encore le roi de Pologne altère la vérité, à moins qu'il n'ait voulu faire allusion à l'avis de ses officiers, fort hostiles la plupart à une prolongation de la guerre.

<sup>2</sup> Contarini, page 224.

est le document, tel le double fait sur lequel il nous reste à insister : ces particularités, les dernières de la campagne de 1683, ne laissent aucun doute quant aux sentiments, dont Jean III était animé après la prise de Gran. Qu'écrivit-il en effet à Marie-Casimire, qui le menace du courroux des Polonais, si on ne dénonce pas l'alliance autrichienne ? En propres termes que ce n'est pas le désir d'être utile à l'Empereur, mais son intérêt à lui Sobieski, qui l'a déterminé à prendre parti contre les Turcs et que c'est ce même intérêt, qui l'empêche de ramener les troupes en Pologne : « Au nom de Dieu, dites-moi donc quel est le  
 « brouillon, qui vous souffle, et vous fait prendre toutes ces idées ?  
 « Je dois donc m'attirer la haine des Polonais ! pourquoi ? par  
 « ce que j'expose pour eux tous les jours ma fortune, ma santé,  
 « ma vie. *Ils ont voulu l'alliance avec l'Empereur, j'y ai consenti ;*  
 « j'ai fait marcher l'armée *sans qu'il ait coûté un sou à la répu-*  
 « *blique.* Je lui épargne l'entretien des troupes pendant l'hiver.  
 « J'ai procuré de la gloire, et des richesses à mes soldats. S'il a  
 « péri du monde, eh bien, c'est notre lot à tous : nous naissons  
 « pour mourir. Il faut, dit-on, ménager l'armée, oui, sans doute,  
 « au commencement d'une campagne, mais point sur la fin ; car  
 « l'année prochaine, il peut n'y avoir pas de guerre, *et il faut cent*  
 « *ans pour retrouver une pareille fortune.* Vous me dites dans  
 « vos chiffres que d'autres se sont dès longtemps retirés.....  
 « mais, ma chère âme, il y a une grande différence entre moi  
 « et les autres. *D'abord, il est de notre intérêt de combattre un*  
 « *ennemi, qui nous attaquerait en Pologne s'il n'était pas occupé*  
 « *ici.* Secondement, aucun autre n'a fait un serment aussi  
 « solennel que celui que j'ai prêté entre les mains du cardinal  
 « légat, de ne point abandonner mon allié. *Troisièmement, si*  
 « *je m'éloignais, l'Empereur s'arrangerait avec les Turcs à mes*  
 « *dépens.* Quatrièmement, les armées chrétiennes m'ont élu  
 « pour leur généralissime, et si même l'armée polonaise m'avait  
 « quitté, je serais resté seul, j'aurais fini la campagne avec les  
 « troupes impériales, bavauroises, allemandes. A présent même  
 « mes Polonais n'ont pas concouru au siège de Strigonie. Ils

« sont bien mal intentionnés ceux qui veulent nous faire rentrer  
 « dans notre pays ; *c'est vouloir le dévaster, le mettre hors*  
 « *d'état de payer des impôts.* Il n'y a qu'un ennemi de la patrie,  
 « et de la religion, qui ait pu vous mettre ces idées dans la tête.  
 « Une fois pour toutes je ne ramènerai pas l'armée en Pologne.  
 « *Que quelqu'autre fasse ce beau présent à son pays.....* » Sobieski, lettre XXI, page 176-178.

D'après Sobieski lui-même, voilà les motifs — les moins inavouables, dirons-nous — qui le décident à faire hiverner ses troupes en Hongrie, qui s'opposent à une prochaine rupture avec l'Empereur. Tandis qu'un cosaque, courant à toute bride, porte en Pologne le pli royal, le camp d'Ipoly-Sagh<sup>1</sup> recevait la visite de deux émissaires de Tarkoeli : Szepezy et Michael Nay (5 novembre). Szepezy avait précédemment rempli auprès de Kara-Mustapha le rôle d'agent de l'insurrection. Jean de Pologne fit aux Magyars l'accueil le plus favorable, et contraignit Charles de Lorraine d'écrire leurs dires. Ceux-ci furent donc introduits dans la tente du premier ; les généraux des deux armées y sont tous : Nay et son compagnon présentent à la réunion des lettres de créance, signées de Tarkoeli, prince de Hongrie. Les Impériaux protestent : un pouvoir ainsi libellé est une intolérable pétition de principes, un défi à l'Empereur. Gninski, le vice-chancelier de Pologne, opine de même. Nay et Szepezy reprennent en conséquence les pièces, qui leur donnaient mandat de traiter, puis font lecture des conditions, auxquelles Tarkoeli voudrait déposer les armes. Le préambule excite de nouveaux murmures ; à peine les Magyars ont-ils dit : « Concessions sans lesquelles notre maître ne renoncera point au Sultan, à la suzeraineté de la Porte. . . . , » que Zierowski, l'ancien envoyé de Léopold en Pologne, interpelle Jean III d'une voix rude : plaise au roi de ne pas discuter avec ces rebelles ! qu'il se borne à les renvoyer à leur souverain, à l'Empereur ! « Mais, » répliquent

<sup>1</sup> Ipoly-Sagh, sur l'Ipoly, à 92 kilomètres de Bude ; chef-lieu du comitat de Honth.

impétueusement les Polonais, « notre roi n'est pas un ministre « impérial ! » « Mais, » ajoute Jean très piqué, « l'Empereur se « trouverait très bien de me conférer pleins pouvoirs pour trai- « ter, en son nom, avec les Hongrois ; je m'en trouverais bien « aussi ; car mes troupes hiverneraient paisiblement, sans avoir « le comte Tœkoeli à redouter..... Qu'en pensez-vous, duc de « de Lorraine ? » « Tœkoeli », répond Charles, « est un rebelle. « Il n'a pas qualité pour parler au nom des Magyars, pas plus « que vous n'avez le droit de traiter avec lui. ». Cette obser- vation de Lorraine n'arrêta nullement Sobieski : par son ordre, les gens de Tœkoeli reprirent la parole, et l'énumération des exigences du magnat fut continuée. Aucune d'elles ne choque le roi de Pologne : il trouve raisonnables et justes toutes les prétentions magyares. Cependant les Impériaux font des signes de désapprobation ; la colère les agite ; sombre, le regard menaçant, Lorraine est à bout de patience. Sobieski s'en aperçoit, et fidèle à sa politique, qui nous le savons, consiste à nuire à l'Empereur, mais sans rompre avec lui, à protéger Tœkoeli, mais sans encourager tous ses projets, déclare d'un ton insinuant et ferme à la fois : « A n'en point douter la cause du comte Tœ- « koeli est juste ; nonobstant elle triompherait mieux si le comte « cessait de guerroyer contre l'Empereur, si par exemple il éva- « cuait de suite la ville de Kaschan. » « Faites comme bon vous « semblera, » reprend sèchement Lorraine, « mais que les droits « de l'Empereur soient réservés et qu'on n'engage pas sa pa- « role<sup>1</sup>. » A la suite de l'entrevue d'Ipoly-Sagh, les belligérants prirent leurs quartiers d'hiver : après de nouveaux pourparlers avec Tœkoeli, l'armée polonaise ira passer la morte-saison en Haute-Hongrie, dans la contrée dont Sa Hautesse le Sultan fai- sait, l'année précédente, une principauté pour celui-ci<sup>2</sup>. Craignant que ses troupes ne puissent assez fraterniser avec les bandes magyares, Jean III pousse la précaution au point de

<sup>1</sup> Zierowski à l'Empereur (5 novembre 1683). Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Le chancelier de Pologne à Tœkoeli (10 janvier 1684) ; (Lunig, *Litterae procerum Europae ab anno 1552 ad 1712*, Leipzig, tome III, page 48).



stipuler qu'elles cantonneront ensemble ou du moins à portée de fusil<sup>1</sup>. En même temps, dans sa tendresse pour l'insurrection hongroise, il adjure, il presse l'Empereur d'accorder de suite à Tœkoeli tout ce que les émissaires du magnat ont exigé à Ipoly-Sagh. Mais Léopold est inébranlable : à la date du 23 octobre, Jean reçoit ampliation d'un texte, qui renverse ses desseins, d'une délibération du Conseil impérial de la Guerre, par laquelle les propositions de Tœkoeli sont entièrement rejetées, ainsi que l'intervention polonaise. Cette dépêche s'étonne en outre : 1° que le roi de Pologne ait garanti aux Magyars l'exécution du traité à intervenir entre eux et l'Empereur ; — 2° que le roi en question ait même ouvert des négociations avec Tœkoeli, attendu que Tœkoeli n'est qu'un particulier, sans aucune qualité pour traiter au nom de ses compatriotes, et qui, dans la circonstance, usurpe des droits appartenant d'une façon exclusive à la Diète de Hongrie<sup>2</sup>. Cependant l'Empereur, qui pense ouvrir enfin les yeux à Jean de Pologne sur Tœkoeli, informe son allié que le chef des rebelles vient d'adresser une proclamation aux Magyars. Ce manifeste somme les peuples de Hongrie de se placer de suite sous le protectorat de la lumineuse Porte (*ditionibus fulgidæ Portæ*), et menace les réfractaires de châtimens, qui les atteindront dans leurs personnes, comme dans leurs biens (*ipsis et bonis*)<sup>3</sup>. De son côté, le nonce Buonvisi, que la liaison du roi de Pologne et de Tœkoeli mécontente de plus en plus, supplie le premier de ne pas se laisser duper par « un misérable révolté. » Une considération émeut l'envoyé du Pape : « Quelle honte serait-ce si, après avoir battu la grande armée « turque, et abaissé le Sultan, on ne parvenait pas à faire rentrer dans le devoir, ce Tœkoeli, ce monstre de rébellion<sup>4</sup> ! »

<sup>1</sup> Onno Klopp, *das Jahr 1683*, page 358.

<sup>2</sup> Vienne, Archives.

<sup>3</sup> *Ibidem*, (Turcica).

<sup>4</sup> « A non lassiarì se durre da un miserabile rebelle, e riflettere che sarebbe stato molto bergognoso, che, doppo haver fugata e battuta tutta la potenza Ottomana, non fosse capace rimettere al dovere un mostro di rebellione. » Relation de Contarini, (28 novembre 1683).

Sobieski restera sourd aux avertissements de Vienne comme aux conseils du nonce. Il a ses vues sur Tœkoeli et n'y renonce pas. Le refus de l'Empereur d'entrer en négociations avec le magnat lui arrache l'âme, et l'exaspère<sup>1</sup>. Un tel entêtement touchait à la déraison : le roi de Pologne eût été sage au contraire de suivre les récents avis de Léopold et de Buonvisi, car Tœkoeli songeait à manquer à toutes les promesses qu'il avait faites à son protecteur si peu clairvoyant. En effet, quel but poursuivait le chef des rebelles de Hongrie, lorsqu'il accablait de caresses Jean III, et implorait humblement son appui ? Le séparer de Vienne, le transformer en ennemi déclaré, capital de l'Empereur, fonder, à l'aide des lances polonaises, le royaume indépendant de Hongrie. Mais quand il découvrit que tel n'était pas le dessein de Jean, que ce dernier voulait bien soutenir les Magyars juste assez pour inquiéter Léopold, sans toutefois rompre franchement, ni leur promettre l'indépendance ; que l'époux de Marie-Casimire nourrissait peut-être d'ambitieux projets sur la couronne de Saint-Etienne, tout changea aussitôt : Tœkoeli confondit dans la même aversion l'Empereur et le roi de Pologne, retourna résolument aux Turcs — éventualité que Jean refusait de prévoir — et bien mieux, fit aux Polonais une guerre cruelle ! Aussi le roi Sobieski, qui avait tant tenu à ce que ses troupes hivernassent en Haute-Hongrie, n'en revient-il point de l'accueil qu'elles y reçurent et qu'il nous apprend lui-même avec une naïve stupeur : « Dès l'instant où nous sommes entrés dans la « Hongrie supérieure..... nous avons rencontré des hostilités de « toutes parts. On fait feu sur nous, de chaque village, de chaque « buisson. Nobles, paysans et soldats, tous nous donnent la « chasse comme à des loups. Les malades qui ne peuvent suivre « l'armée sont égorgés avec la plus grande cruauté. Les Hon- « grois sont pis que les Turcs.....<sup>2</sup> » Ajoutons que plus que jamais l'indiscipline régnait dans l'armée de Sobieski. « Les mé-

<sup>1</sup> Lettre XXIII, pages 211-212. « J'avais conseillé à l'Empereur de maintenir les Hongrois dans leurs prérogatives... je n'ai eu aucune réponse à tout cela... j'ai été trompé... »

<sup>2</sup> Ibidem.

« contents parmi les nôtres, « avoue l'époux de Marie Casimire, « mettent le feu aux greniers, aux villages, aux églises, afin « qu'il nous soit impossible de nous y établir...<sup>1</sup> »

Cette nouvelle défection de Tækoeli, ces pillages sont les derniers faits importants de l'année 1683 : lorsqu'ils eurent lieu, la Saint-Nicolas approchait, et une neige épaisse recouvrait, depuis des semaines, les plaines de Hongrie comme les monts Karpathes.

---

Notre première intention était d'en rester là, de ne pas continuer plus loin que 1683, nos recherches sur Jean Sobieski et sa politique. Toutefois, après réflexion, il nous semble nécessaire d'exposer en quelques lignes ce qui arriva ensuite, car les événements, les intrigues dont le tableau précède, ne prirent nullement fin avec la mousqueterie déloyale et meurtrière, que vient d'essayer l'armée polonaise. Lorsqu'il eut, non sans peine, installé dans leurs quartiers d'hiver ses soldats, qui étaient tout au plus dix mille, Jean III saute en traîneau, franchit les Karpathes, arrive à Varsovie comme l'éclair. Reçu avec transport par « sa tendre, son incomparable Mariette » et par « M. le marquis, « auquel il baise les mains<sup>2</sup>, » il n'oublie pas entièrement la politique : malgré les effusions, correspondances et menées continuèrent sans relâche. Le camp magyar, Rome, Vienne et Versailles furent comme avant le théâtre de l'activité de Jean. Pour ce qui est de Tækoeli, il semble qu'après son dernier forfait si funeste aux Polonais, l'heure de la rupture avait enfin sonné. Mais comment délaisser d'une façon irrévocable un ennemi aussi opiniâtre et farouche de la maison d'Autriche ? un personnage que le roi de Pologne affectionne tant à ce titre ? un ancien et précieux complice ? Certes les balles magyares ont décimé l'armée polonaise, la plaine glacée de Kaschau est encore rouge de

<sup>1</sup> Lettre XXIX, page 219 (9 décembre 1683).

<sup>2</sup> Expressions habituelles de Sobieski quand il écrit à sa femme, ou parle de son beau-père d'Arquian.

son sang ; mais la haine ardente, féroce, vouée par le magnat à l'empereur Léopold, et que Jean III a toujours partagée au fond, efface plus d'un tort, même celui d'avoir traité comme des Impériaux les sujets du roi de Pologne. D'ailleurs, il rentre dans les habitudes de Jean de sacrifier parfois, nous le savons, ses compatriotes, son pays à ses alliés ; déjà en 1677, M. de Marseille recevait la confiance accablante que voici : « Je fis la paix avec « la Porte, ce que le Roy, votre maitre, a tant et si fort désiré, « quoyque avec désavantage de la République <sup>1</sup>. » Donc nul doute qu'au début de l'année 1684 Jean Sobieski ne soit encore prêt à tout oublier, et le compère de Tœkoeli. Mais des faits indépendants de la volonté de Jean : murmures de la Pologne, objurgations enflammées du pape Innocent XI, incartades croissantes du chef de la rébellion magyare, le forcèrent, à son vif regret, d'abandonner définitivement la cause de ce dernier. Les Polonais avaient en effet plus de mémoire et de rancune que leur roi : la haine des Habsbourg n'expliquait ni ne justifiait, suivant eux, le récent attentat dont ils furent victimes. A soutenir davantage Tœkoeli, Jean eût par conséquent perdu sa popularité. Innocent XI, de son côté, est animé au plus haut point contre le magnat, qui pactise avec les Turcs, et contrarie les admirables efforts que tente le Pontife afin d'affranchir toute la Hongrie du joug musulman. Il frémit d'indignation à la pensée des maux cruels qui, par ordre de Tœkoeli, désolent l'Église romaine sur les rives de la Theiss et du Danube, à la nouvelle qu'aux incendies de sanctuaires succèdent des décapitations, des massacres de catholiques, que des chiens vont chercher jusque dans le creux des rochers pour mettre en pièces <sup>2</sup>. Aussi l'ambassadeur de Pologne à Rome prie-t-il son maitre, sur l'invitation du Pape, de renoncer complètement à Tœkoeli, bien mieux de terrasser ce

<sup>1</sup> Acta historica res gestas Poloniae illustrantia, tome III, page 407.

<sup>2</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, pages 385 et 412. — Michaud, Biographie Universelle, tome 43, pages 101-103, article consacré à Emeric Tœkoeli.

rebelle <sup>1</sup>. Pallavicini, le nonce de Varsovie, Buonvisi, le nonce de Vienne, tiennent à Jean un langage analogue. « J'ai mandat, » écrit le premier « de travailler à l'extermination de Tœkoeli <sup>2</sup>. » Innocent XI lui-même adjure l'Empereur de mettre à prix la tête du chef des mécontents ; le repos des peuples nécessite une telle mesure, la seule qui puisse les délivrer de cet incurable <sup>3</sup>. L'aversion vouée par le Pontife à Tœkoeli ne provenait nullement, d'ailleurs, de ce que le magnat appartenait à la religion réformée, mais de ce qu'il avait commis des actes barbares, contraires au droit des gens. Un fait le prouve avec éloquence : en même temps que Innocent XI demande un châtimement exemplaire pour Tœkoeli, il presse l'empereur Léopold d'accorder aux protestants de Hongrie une amnistie générale, et le libre exercice de leur culte, car on ne doit pas opprimer les consciences, déclare-t-il fermement <sup>4</sup>. Ce conseil trouvera Léopold d'autant plus enclin à le suivre que déjà, en 1681, il avait fait d'importantes concessions au parti calviniste ; elles étaient si importantes que certains catholiques de Hongrie les trouvèrent exagérées <sup>5</sup>. Ajoutons que nous sommes au début de 1684, moins de deux ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, à une époque où déjà les dragonnades sévissent dans le sud de la France : on ne peut donc nier que si la tolérance est peu en honneur à Versailles, elle compte à l'inverse de loyaux champions à Rome de même qu'à la Hofburg. Mais revenons à Jean Sobieski : quelle sera son attitude en présence des sommations du Pape relatives à Tœkoeli ? Celle d'un tacticien habile, retors, qui fait retraite avec lenteur et malgré lui, qui se garde soigneusement d'avouer

<sup>1</sup> Contarini, relation du 26 décembre 1683 : Vienne, Archives.

<sup>2</sup> Ibidem, relation du 23 janvier 1684 : « Incombenza dal Pontefice ma di procurare anzi il di lui estermínio. »

<sup>3</sup> Ibidem, relation du 26 décembre 1683.

<sup>4</sup> Ibidem : « il Papa capo della chiesa . . . aderisce al perdono et alla permissione della loro Religione . . . conoscendo molto bene, che non possono esser forzate le conscienze. »

<sup>5</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, page 373.

qu'il a en tort, de plus de sang-froid, par parenthèse, que le jour de Parkany. Ainsi lorsqu'il reçut les premières lettres de la curie, il répondit que la cause magyare le laissait indifférent, mais que la difficulté de réduire Törkoeli, fortement retranché dans Gross-Vardein<sup>1</sup>, lui semblait toujours extrême; autrement dit que Vienne ferait bien de céder. La diplomatie pontificale, qui redoute un piège sous ces ambiguïtés de langage, devenant plus pressante, il déclare que son ressentiment contre Törkoeli est vif, car le chef des révoltés a eu l'audace de jeter dans les fers le comte Homonay, l'ex-négociateur de Parkany, l'ami personnel du roi de Pologne : malheur donc à Törkoeli, si on attende aux jours du comte<sup>2</sup> ! Cette réponse valait mieux que les précédentes, faisait pressentir une rupture : remarquons cependant que si Jean III s'apprête à délaisser Törkoeli, ce n'est ni parce que les arguments du Pape l'ont touché, ni parce que le magnat a combattu odieusement l'Empereur, égorgé les catholiques, couvert de ruines la Hongrie et immolé en dernier lieu une foule de Polonais, mais parce que Homonay, un ami de fraîche date, est molesté, captif ! Un tel motif semblera faible, à coup sûr, et peu noble. C'est pourquoi Innocent XI, ses envoyés, qui ne le prennent que médiocrement au sérieux, reviennent à la charge : ils n'ont pas tort, certes, car cela sent le subterfuge. Peine superflue pourtant : Sobieski avait dit vrai. L'incarcération d'Homonay commença la mésintelligence du roi de Pologne avec Törkoeli ; sa mise à mort l'augmenta (février 1684) ; « une inso-  
« lente lettre » du chef des mécontents la rendit définitive, aiguë. Observons qu'en égard aux anciennes relations de Törkoeli et de Jean, cette lettre n'avait rien d'excessif : le magnat demandait simplement au roi de Pologne de tenir parole, d'exiger que la Hongrie recouvre ses anciens privilèges. Mais aujourd'hui

<sup>1</sup> En hongrois, Magy-Varada, chef-lieu du Comitat de Bihar ; 311 kilomètres de Bude.

<sup>2</sup> Contarini, relation du 12 décembre 1683, Vienne, Archives. — Lunig, *literaræ præcerum Europæ*, tome III, page 43.

Jean est courroucé, Homonay lui tient à cœur. Les promesses solennelles qu'il a tant de fois faites aux mécontents magyars, sont oubliées. Au besoin — quel changement — il tirerait l'épée contre eux<sup>1</sup>.

Délaissant la cause de Tœkoeli, Jean III se rapprochera-t-il de l'Empereur ? Oui et non ; c'est ce qu'il nous reste à examiner. Moins que jamais, on le comprend sans peine, il brisera l'alliance autrichienne et fera la paix avec le Sultan, puisqu'à l'époque de sa plus grande sympathie pour les Magyars, il ne put s'y résoudre. Il entra même dans la Sainte Ligne du 5 mars 1684, formée sous les auspices du Pape Innocent XI, et qui comprenait, outre la République de Pologne, celle de Venise et l'Empereur. Le but de la ligne en question était de combattre à fond l'Islam, d'achever l'œuvre si glorieusement commencée l'année précédente. Nonobstant Sobieski sera aussi peu loyal, et favorable que par le passé à la Maison d'Autriche, son adhésion à la ligue restera stérile. S'il y entre, c'est pour ne pas perdre son titre si peu mérité de champion de la chrétienté, c'est afin de profiter des riches subsides que le Pape lui offre, et qui s'élèvent à trois cent mille florins<sup>2</sup>, c'est parce que la majorité des Polonais, adroitement incitée par les ambassadeurs de Venise, le désire. « Vous vous êtes alliés à l'Empereur en mars-  
« avril, » leur disait Contarini, « dans la crainte que la paix ne se  
« rétablisse entre lui et le Sultan, et que toutes les forces de l'Is-  
« lam, libres sur le Danube, ne fassent irruption sur la Vistule.  
« Un tel événement est aujourd'hui comme alors possible : son-  
« gez-y<sup>3</sup>. » On y songea, et Jean Sobieski dut signer la convention, jurer solennellement de continuer la guerre turque. Mais en même temps il se promit bien de ne tenter aucun aucun effort contre l'Infidèle, d'assister, en spectateur inactif, aux futurs combats de Hongrie. Une influence nouvelle recommence d'ail-

<sup>1</sup> Contarini, relation du 20 février 1684.

<sup>2</sup> Dont deux cent mille pour l'infanterie, cent mille pour la cavalerie, et d'autres sommes encore pour les Cosaques.

<sup>3</sup> Onno Klopp, das Jahr 1683, pages 379-380

leurs à dominer à Varsovie : celle du marquis de Béthune, beau-frère de Jean, jadis ambassadeur de Louis XIV en Pologne, qui vient d'y reprendre ses anciennes fonctions. Béthune fait ruisseler l'or : aussitôt l'amour de la France, l'aversion de l'Empereur, grandit à vue d'œil ; les Turcs sont oubliés, presque des amis ; Jean III n'aspire plus à être le premier champion de la chrétienté, mais l'homme lige de Versailles, ainsi que dans les années 1674 et suivantes. Un mystère complet, une dissimulation profonde enveloppent ce changement radical de politique : à Louis XIV, Jean et Marie-Casimire écrivent qu'ils sont comme par le passé tout à ses ordres, prêts à suivre les avis du Roi Très Chrétien, à se conformer sans réserve aux désirs de leur ancien allié<sup>1</sup>. Cependant à Marco d'Aviano Jean tient un langage contraire : son zèle pour le triomphe des armes chrétiennes en Orient, sa hâte de combattre le Turc est extrême, il l'affirme ! le proclame ! Ni le pieux Marco, ni l'empereur Léopold n'ajoutent foi aux déclarations de Sobieski, trop emphatiques pour être sincères. « Le roi de Pologne, » mande le premier à Léopold, « manifeste l'intention de réparer, au cours de la prochaine campagne, ses précédentes fautes. Puisse-t-il dire vrai ! » « Puisse-t-il en effet dire vrai ! » répond Léopold, plus incrédule encore, car le duc de Hanovre l'avait averti, « mais de simples intentions ne suffisent pas : j'attends des actes<sup>2</sup>. »

#### Comte Jean DU HAMEL DE BREUIL.

<sup>1</sup> « Le duc de Hanovre, dont la confiance en moi est extrême, m'a révélé le fait « suivant, qu'on lui annonce de Paris : le roi et la reine de Pologne viennent, « par lettres autographes, de se soumettre entièrement au Roi Très Chrétien ; « d'adresser d'ardentes dépréciations à ce prince, l'assurant que désormais Var- « sovie n'entreprendra plus quoi que ce soit contre les intérêts, et les désirs de « Versailles, qu'au contraire les ordres de la Cour de France y seront exécutés « sur le champ. Comme un tel fait ne permet guère d'espérer que la Pologne « coopère utilement à la prochaine campagne contre les Turcs, l'opinion du sei- « gneur duc est qu'on réfléchisse soigneusement là-dessus, et qu'on en donne « avis au Pape, et à la République de Venise. » Hanovre, 8 octobre 1684. Le comte Plittersdorf à l'Empereur Léopold (Vienne, Archives : Acten die neunte Kür vürde betreffend).

<sup>2</sup> Venise, 16 décembre 1684 : « uscir in campagna per tempo e risarcire quello « ha trascurato nella passata campagna. Dio facci tutto ciò ! » (Marco à Léopold Vienne, Archives). Réponse de Léopold du 31 décembre : « Male opere dimos- traranno il tutto. » (Venise, Archives des Capucins).



## RELATION ET OBSERVATIONS SUR LE ROYAUME DE FRANCE

PAR LE CARDINAL CHIGI, LÉGAT (1664) <sup>1</sup>.

On sait comment, à la suite de l'attentat des gardes corses contre l'ambassadeur de France (1662), le cardinal Chigi fut envoyé à Paris, plus peut-être pour protester contre la mainmise sur le comtat d'Avignon que pour porter au roi Louis XIV les excuses de son maître. L'un des membres de sa suite tint, peut-être sous sa dictée, le journal du voyage et l'on en trouve mainte copie dans les archives romaines. Dans l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sur l'incident diplomatique dont Créqui fut le héros, M. le comte de Mouÿ a très habilement mis en œuvre cette relation pour décrire la marche, un peu plus triomphale peut-être qu'on ne l'eût souhaité en haut lieu, de l'envoyé du pape Alexandre VII.

Le même secrétaire, du moins la similitude du style autorise cette supposition, avait également esquissé, sans doute à l'usage du pape, une manière d'exposé de l'organisation politique de la France et une suite de portraits des principaux personnages de l'État, y compris la duchesse de La Vallière. On ignorait jusqu'à présent l'existence de ce second document, qui n'est peut-être pas le moins curieux des deux. Dans la première partie, dont on n'a donné que deux extraits, on ne trouve rien de bien nouveau : l'auteur décrit le mécanisme des parlements, des chambres de justice, des divers conseils dont le roi prenait, s'il lui plaisait, les avis ; il remonte même à Pharamond pour expliquer la loi salique et d'un mot définit les États-Généraux : une assemblée de-

<sup>1</sup> *Relazione et osservationi del Regno di Francia fatte dal card. Chigi Legato, anno 1664* (Cod. Barberiniano, LVII, 23 ; ms. in-fol.). On peut rapprocher de cette relation, la « Relation de la conduite présente de la cour de France adressée à un cardinal de Rome par un seigneur romain, de la suite de son Eminence le cardinal Chigi, traduite d'Italien en François » Leyde, 1655, petit in-48 de 106 pages, dont le texte diffère d'ailleurs complètement de celui de la présente *Relation*.

vant laquelle le roi doit faire fléchir sa volonté, mais qu'il ne convoque jamais. Le tableau que contient la seconde partie, encore qu'ébauché, donne l'impression très nette de ce que devait être la cour, à l'aurore du grand règne ; Louis XIV, déjà drapé dans une majesté qu'il sait parfois rendre affable, travaillant avec une ardeur infatigable à « son métier de roi », affichant sans vergogne, ses liaisons et soumis encore, par un reste de respect, à l'autorité jadis toute-puissante de la reine-mère ; celle-ci, devenue austère, entourée de vénération, mais sentant que son rôle est fini ; la jeune reine, pâle et fugitive figure, délaissée dès les premiers jours et comme oubliée dans son appartement ; la maîtresse en titre, affectueux et discrète, entourée de l'estime et de la sympathie publique ; les ministres roturiers, haïs de la foule, àpres et rudes, soutenus par la seule volonté du roi ; et, au-dessus de cette cour, planant encore l'ombre de Mazarin qui l'avait si longtemps dominée et fascinée. Quant au peuple, à la multitude, elle n'est pas même traitée de vile ; elle n'existe pas aux yeux du légat : tout au plus lui semble-t-elle utile à former la haie sur son passage au faubourg Saint-Antoine et à le saluer de ses acclamations.

Rien ne manque à cette peinture et, si l'auteur n'a, comme il le dit, passé que quinze jours près de Paris ou à la cour, on ne saurait lui dénier le talent de l'observation. Ses portraits marquent, ils sont vivants et, on en peut juger par comparaison, très ressemblants. C'est pourquoi on a cru devoir reproduire cette *Relation* qui pourra servir d'utile complément à l'ouvrage de M. le comte de Mony dont on parlait tout à l'heure.

E. RODOCANACHI.

« Le royaume de France est d'une étendue moyenne, mais possède, en revanche, une population si nombreuse et si aguerrie que Mars semble avoir établi son siège au sein de cette nation. Elle vient actuellement de s'étendre d'une manière remarquable en Alsace, en Roussillon, vers Arbij <sup>†</sup> (*sic*) et vers d'autres places situées sur le Rhin, en Flandre et en Luxembourg.

<sup>†</sup> Peut-être s'agit-il ici de l'Artois ; le texte italien abonde en noms estropiés de la plus étrange façon.

.....  
.....  
Le pouvoir de guérir des scrofules appartient à la maison de France, comme de nombreux miracles l'on prouvé. On voit le roi accomplir ce prodige, non seulement dans son royaume, mais dans les Etats étrangers. C'est ainsi que Jean I<sup>er</sup>, prisonnier à Londres, et que François I<sup>er</sup>, captif à Madrid, baisèrent et guérèrent des malheureux atteints de semblables maladies. Cet acte de charité singulière à l'égard de misérables infirmes est pratiquée par le roi quatre fois l'an, aux fêtes principales, c'est-à-dire à la Toussaint à la Nativité de Notre Seigneur, le jour de Pâques et à la Pentecôte. Sa Majesté se prépare à cet office par un jeûne de trois jours. On fait entrer dans une grande salle de sa demeure royale, appelée le Louvré, tous les malades, qu'on range en longues files. Le roi vient, suivi de sa cour, pose la main droite sur la tête de chacun d'entre eux, à partir du premier, après qu'ils se sont agenouillés à un même signal, et il prononce en français: « Que Dieu le guérisse » ; puis il le baise. Il accompagne ces paroles de sa bénédiction, qu'il donne en faisant le signe de la croix, toujours avec la main droite. Vient ensuite son aumônier qui distribue à chacun une pièce de dix sous, représentant deux giuli de notre monnaie.

Le roi, dans les ordres qu'il donne, s'exprime toujours par la bouche de son chancelier. Cette dignité, la première du royaume pour ce qui est du ressort de la justice, appartient actuellement à Aloïs Pierre Séguier ; et la charge éminente qu'il remplit, est propre et attachée à la personne du dignitaire ; on ne peut la retirer à celui qui en est pourvu qu'en lui ôtant la vie. Il est vrai qu'on peut se priver de ses services, s'il a atteint un âge très avancé, s'il a manqué à un de ses devoirs, ou s'il n'est pas bien dans l'esprit du roi. Dans ce cas, la charge du seing est remise à une autre personne, dont l'autorité est égale à celle du chancelier, mais qui ne prend ce nom qu'après la mort du titulaire. Etre créé chancelier équivaut à être créé président de tous les conseils et du Grand Conseil, où se jugent les appels interjetés au tribunal du Grand prévôt, cette charge donne également la présidence du Conseil d'Etat. -- Ce Conseil se divise en deux sections. La première juge les violences exercées contre le peuple des provinces et entend ses plaintes, la seconde est celle qu'on appelle proprement le Conseil étroit.

Les séances se tiennent en présence du roi et dans son cabinet. Seuls les principaux ministres d'État y sont admis. Elles ont lieu très régulièrement deux fois par jour, le matin et le soir; et leur durée est d'une heure au moins. C'est là qu'on traite des affaires les plus importantes, qu'on décide de la paix ou de la guerre; qu'on délibère sur les réponses à faire aux ambassadeurs; qu'on détermine l'état général des finances; qu'on arrête les sentences à prononcer contre les rebelles; qu'on reçoit les nouvelles de tous les pays, tant de la province que de l'étranger.

Il existe encore un Conseil d'inquisition, composé de trois ou quatre prélats: l'archevêque de Paris, les évêques de Metz et d'Amiens, assistés du P. Annat, jésuite, confesseur de Sa Majesté. — On y examine les mœurs, les capacités de ceux que le roi veut honorer de la première dignité ecclésiastique.

Le Conseil de guerre se compose des maréchaux de France. Leur doyen est le duc d'Estrées.

Les généraux d'armée et les gouverneurs de province sont appelés à ce conseil dans les affaires importantes ou urgentes, quand on prend, par exemple, la résolution d'assiéger une place, de donner une bataille.

Au-dessus de tous ces conseils, il s'en trouve un encore plus fermé et plus particulier, où entrent seuls le chancelier et les favoris du roi. Il s'est réuni pour décider l'arrestation du prince de Condé, du prince de Conti, son frère, et du duc de Longueville, et dans des circonstances analogues. Les délibérations se font en présence du roi et de deux ou trois assistants seulement, de peur que les résolutions prises ne soient répandues au dehors, et que leur exécution ne devienne par là impossible.

Après avoir parlé pour ainsi dire en gros de l'État de la France, il est bon de descendre au particulier, et de s'occuper des principaux personnages qui la gouvernent et des traits les plus importants de leur caractère qui sont venus à notre connaissance.

En première ligne vient Sa Majesté Très Chrétienne. Elle est de taille plutôt grande que moyenne; et, si la beauté consistait dans l'harmonie des parties, j'oserais dire qu'elle est belle, car l'ensemble de son corps est bien proportionné. Ce qui porte une légère atteinte à cette beauté est le manque de fraîcheur dans le teint. Il est plus voisin du

noir que du blanc ; on peut l'appeler bronzé ; il est aussi gâté par des marques de petite vérole. Son aspect et son port ont quelque chose de majestueux, de sévère parfois. Le roi, à ce qu'il paraît, effraye à première vue ; il est aisé de voir que sa gravité cache une multitude de pensées profondes ; il est toujours occupé à recueillir des maximes de gouvernement. — Mais chacun est à même de reconnaître son erreur, produite par les apparences, au cours de son entretien, qui est affable et où il montre souvent un air gracieux. Il ne songe pour le moment qu'à amasser de l'argent, comme le témoignent les nombreuses impositions établies par les ministres et destinées à remplir le trésor épuisé par la rapacité d'un Italien, à ce que disent les Français, et à subvenir aux nécessités de chaque jour, et, à l'occasion, aux frais de la guerre. Ce qui fait prévoir cette éventualité, dans les circonstances présentes, c'est la déchéance imminente de la monarchie espagnole, en prévision de laquelle certainement, le roi s'efforce d'augmenter ses ressources d'argent. Cette préoccupation n'absorbe pourtant pas l'argent destiné aux cérémonies : le roi s'y est toujours montré magnifique. On l'a bien vu dans la réception du cardinal Chigi, où aucune dépense n'a été ménagée, et qui a été faite avec toute la pompe en rapport avec la dignité de son Eminence et la libéralité d'une Majesté Très Chrétienne.

Son favori, en matière de gouvernement, est Colbert, dont nous parlerons plus bas. Le duc de Saint-Aignan occupe une grande place dans le crédit du roi ; elle ne lui vient pas de son immixtion aux affaires publiques, mais de la part qu'il prend aux divertissements de la cour, dont il est le promoteur et l'organisateur. C'est de ce seigneur que le roi se sert pour connaître ce qu'on pense de lui à la cour. Mais la personne qui jouit plus que tout autre de sa faveur, est Mlle de La Vallière. Il a eu les prémisses de sa virginité. C'est une des dames d'honneur de la jeune duchesse d'Orléans. Elle est de noble race. Le nom de La Vallière lui vient d'un château dont elle est marquise. Elle achève à peine sa vingtième année. Elle est d'une stature plutôt grande que moyenne ; sa taille est bien prise ; son visage effilé ; sa chevelure blonde ; à la blancheur de ses joues s'allie je ne sais quel incarnat ; et elle est si bien proportionnée qu'une telle harmonie de formes ne peut être l'œuvre de la nature. En somme, sa beauté surpasse de beaucoup celle de la jeune reine ; aussi, les Français disent-ils, par plaisanterie, qu'un choix si digne prouve le bon goût de Sa Majesté. Elle ne s'est jamais montrée fière de la faveur du roi qui vient régulièrement la voir

tous les jours. Elle aime beaucoup la poésie française et ceux qui la cultivent, mais elle n'a jamais voulu s'engager à demander pour l'un d'eux ou pour qui que ce soit, un emploi à Sa Majesté, qui apprécie beaucoup tant de discrétion ; elle se montre, au contraire, d'une inépuisable générosité, comme on l'a vu, quand le marquis son frère, d'abord simple mousquetaire de Sa Majesté a obtenu la charge de cornette aux gardes du Dauphin. Ce grade équivalait à celui de capitaine, et il n'y en avait pas de plus élevé dans cette compagnie.

L'attachement du roi pour cette demoiselle a pris naissance dans les nombreuses visites qu'il faisait à la duchesse d'Orléans, dont elle était dame d'honneur ; et cela dure déjà depuis trois ans sans qu'il y ait le moindre refroidissement. Au début de ces amours, la jeune reine, quoique recevant les consolations de la reine-mère à laquelle pareille liaison est loin de plaire encore aujourd'hui, ne pouvait faire moins que de ressentir les tristesses naturelles à une épouse. Il paraît que le temps a mis du baume sur cette plaie, dont elle sent moins vivement la douleur. Au contraire, La Vallière triomphe de l'amitié royale, chaque fois qu'elle est instruite du mécontentement des deux reines ; mais elle ne s'est jamais montrée en leur présence. A ce propos on chante en France sur la personne de Mlle de La Vallière une chanson que je veux citer :

J'ay pour gallant  
Le plus grand roy du monde  
Constant depuis trois ans  
Malgré la brue et la belle-mère ;  
Je suis La Vallière, moy, je suis La Vallière, etc.

Par une conduite contraire, le roi ne s'inquiète point de ce que cet attachement peut faire dire sur lui. On le voit même souvent en carrosse avec La Vallière ; nous l'y avons aperçu de loin. On chante encore à ce propos une autre chanson sur Sa Majesté elle-même :

Vallière, que dira-t-on de notre badinage ?  
Il faut laisser les gens parler  
Et toujours persévérer.  
Courage. Courage. Courage.

Voici tout ce que je puis dire de Sa Majesté Très Chrétienne, après laquelle vient la reine-mère, par ordre de dignité.

La reine-mère est de moyenne stature ; elle a le visage majestueux ; quoique chargée d'ans, elle montre encore les forces de la jeunesse, non moins par la fraîcheur de son teint, que parce qu'elle est exempte des inconvénients que traîne après soi un âge avancé.

Le roi son fils lui porte beaucoup de respect, non seulement comme à une mère, mais comme à une personne remplie de sagesse, — précieux avantage dans le cas où elle lui donnerait des conseils. Il lui confie bien les affaires de l'Etat, mais en se réservant le pouvoir de les diriger. Il lui accorde les plus grands honneurs dans les cérémonies publiques. J'ai été témoin oculaire de l'une d'entre elles : la distribution du pain bénit. Elle a coutume de se faire les dimanches et les jours de fête. Pendant la messe, après que l'officiant a communiqué, le cardinal Antonio<sup>1</sup> prend les pains bénits, et les présente au roi qui refuse d'en accepter aucun, avant la reine-mère ; celle-ci en choisit un, puis le roi et chacun des princes du sang. — La favorite de la reine-mère est la comtesse de Fleury, sa dame d'honneur, âgée de cinquante ans, personne sage et prudente, dont les conseils sont appréciés de la reine-mère. Cette dame est aimée de toute la cour et même du roi qui la traite souvent.

Vient ensuite la jeune reine, petite avec des cheveux noirs, un visage petit également, délicat et très blanc, auquel l'art a ajouté un certain

<sup>1</sup> Ce cardinal, connu dans les Mémoires du temps sous le nom de « cardinal Antoine », était le cardinal Antonio Barberini, qui semble avoir joui de son temps d'une réputation bien oubliée aujourd'hui; Archevêque et duc de Reims, évêque de Palestine, pair et grand aumônier de France, camériste de la Sainte-Eglise, commandeur des ordres du roi, duc de Segni, abbé de Saint-Evroul, etc., il naquit en 1607. Il fut d'abord destiné à l'ordre de Malte; devint grand prieur de Rome quand son oncle fut élu pape, sous le nom d'Urbain VIII; il fut créé cardinal en 1627. Il exerça les légations d'Avignon et d'Urbain; il fut envoyé, en qualité de légat *à latere*, dans le Piémont, pendant les affaires de Montferrat et sut, grâce à son habileté, procurer la paix à l'Italie. — Le roi Louis XIII lui confia la protection des affaires de France auprès du Saint-Siège, en 1633, poste qu'il occupait encore au moment de l'affaire de la Garde corse. — En 1644, Innocent X, à peine installé sur le trône pontifical, persécuta les Barberini; et le cardinal Antoine se réfugia en France avec toute sa famille. Une grande fortune l'y attendait. Il fut nommé par le roi grand aumônier de France; puis évêque de Poitiers, et archevêque de Reims en 1657. Cette dernière élection donna lieu à un incident diplomatique avec la cour de Rome. Le pape exigeait, en retour de sa bulle d'investiture, que le cardinal Antoine renoncât à sa charge de camerlingue pontifical; il en retardait l'expédition sous prétexte que le nouveau dignitaire était un des cardinaux-évêques; qu'il ne pouvait « en conscience » la délivrer. — Mais le roi de France, comprenant que sous ces raisons se cachait le désir de déposséder un prélat français d'une dignité considérable, osa résister au pape, et chargea son ambassadeur ordinaire, le duc de Créquy, de faire valoir ses réclamations. Le Souverain Pontife finit, sans doute, par avoir la main forcée.

Le cardinal Antoine mourut en Italie, le 3 août 1671. M. G. Hanotaux, dans son Recueil des Instructions, reproche au cardinal une mobilité d'esprit, une inconstance qui le firent trahir deux fois les intérêts de la France, au conclave de 1644 et à celui de 1655 (G. Hanotaux. Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France. Tome VI. Rome: 1618-1687, — p. 118 et sq., Cf. p. 276, note.

rose. La longueur du nez offre quelque disproportion avec le reste du visage. L'affection du roi, très vive dans les commencements du mariage, a diminué depuis qu'elle se partage entre elle et La Vallière. Elle n'intervient jamais dans les affaires publiques ; et n'en sait même rien, sinon ce que les petites confidences de la reine-mère peuvent lui en avoir appris. Elle a deux favorites : la comtesse de Béthume, femme du comte de Béthume, dame d'une grande beauté âgée de trente-six ans. L'autre est la duchesse de Noailles, dame du même âge ; elle est femme du duc de Noailles, capitaine aux gardes de la cour du roi<sup>1</sup>. Elle a un fils bien fait, et beau comme les anges. Il est à la tête de la garde allemande. On l'a vu, dans une revue passée publiquement, en présence du cardinal Chigi et de M. Francesco Piccolomini, commander ses hommes en langue allemande, en l'honneur de ces messieurs. Il a pris part, dit-on, aux guerres d'Allemagne, mais sans être jamais sorti de France.

Il y a encore quelque chose à dire sur le dauphin qui vient à peine d'achever sa troisième année et qui, à en juger par ce qu'on a vu jusqu'à aujourd'hui, est un enfant de beaucoup d'esprit. Il montre malgré sa jeunesse un caractère guerrier et porté aux armes. On le voit toute la journée se promener à Fontainebleau tantôt avec une petite épée, tantôt avec un pistolet. Un jour le roi, en présence de son confesseur, le jésuite Annat, a dit en posant la main sur la tête de son fils : « Celui-ci sera un fameux gentilhomme. »

Reste maintenant à parler du duc et de la duchesse d'Orléans. De la beauté de sa conformation je ne puis rien dire, car la duchesse, tout le temps que nous sommes restés à Fontainebleau, est demeurée au lit : elle venait en effet de mettre au monde un enfant mâle, le duc de Valois, pour le baptême duquel un différend s'est élevé entre le cardinal Antonio et l'évêque de Vallovasa<sup>2</sup>, qui revenait dans ces parages pour assister à la réception solennelle du cardinal Chigi.

Le cardinal Antonio, en sa qualité de chef du clergé de France et de premier aumônier de Sa Majesté, croyait qu'il lui appartenait de célébrer la cérémonie du baptême. Par contre, l'évêque de Vallovasa prétendait que cet office devait lui revenir comme au premier aumônier du duc d'Orléans. Sa Majesté a tranché la querelle, en donnant raison

<sup>1</sup> Il faut lire ici, sans doute, Navailles.

<sup>2</sup> Lire Valence. Il s'agit de Cosnac, né en 1630, mort en 1708, évêque de Valence et plus tard, archevêque d'Aix (1687), aumônier du duc d'Orléans.



à l'adage « *inter duos ligitantes tertius gaudeat* ». Mais revenons à Mme la duchesse d'Orléans. — Cette princesse d'une rare beauté, est extraordinairement aimée du roi et reçoit ses visites trois ou quatre fois la semaine. Elle est aimée de son mari, comme le prouve la correspondance d'amour que le duc échange intimement avec elle. — On ne sait pas à laquelle de ses dames de compagnie elle a accordé spécialement sa faveur; elle les aime toutes également. On en dit autant du duc. Celui-ci est de stature moyenne; sa taille longue, élégante; ses cheveux sont châtains, mais le plus souvent tout blancs de poudre de Chypre, car il est très attentif à se rendre beau, et aime à danser avec les dames. Autant le roi son frère a l'air viril, autant le duc d'Orléans paraît efféminé: il tient de la femme plus que de l'homme, ce qui se voit à ses joues couvertes d'un vermillon artificiel, et généralement pleines de ces petites mouches noires qui sont en usage en France, surtout chez les dames. Il ne se mêle point des affaires de l'Etat, et le roi ne l'y initie point, quoi qu'il le tienne en grande affection.

Après avoir brièvement parlé du roi, de la reine, du dauphin, du duc et de la duchesse d'Orléans, il me reste à faire connaître les trois principaux ministres d'Etat. Le premier d'entre eux est M. Colbert, qui a succédé au cardinal Mazarin dans sa fortune et ses emplois, sans avoir toute son autorité. Il doit son élévation au cardinal della Casa, dont il fut premier majordome. Son histoire tient du prodige, car, au lieu de monter de grade en grade, il a été transporté tout d'un coup à la plus haute dignité dont puisse être revêtu un ministre de la maison royale. Sa naissance est très obscure: il est fils d'un petit marchand de Reims<sup>1</sup>, failli deux fois; mais son activité et la manière dont il dirige les affaires ont je ne sais quoi de peu ordinaire. Il a bouleversé tout l'Etat; et si ses desseins ont de l'effet, il aura tout renouvelé à l'aide d'une réforme aussi avantageuse pour le roi que funeste aux particuliers. Aussi sa politique lui fait-elle beaucoup d'ennemis; et l'Etat aurait été récemment sous le coup d'une révolution, si on n'avait promptement apporté un remède à cet état de choses<sup>2</sup>. Tout danger n'est pas encore disparu, quoique la crainte inspirée par un si puissant monarque tienne en bride les partisans du pape, mécontents pour un

<sup>1</sup> Le texte porte: du Rhin (del Reno).

<sup>2</sup> On lit dans le Journal d'Ormesson, précisément à la date de septembre 1664, que de grandes plaintes s'élevaient à Paris contre Colbert, à cause de l'aggravation des impôts.

autre motif. On se borne donc à murmurer contre M. Colbert et contre un autre personnage, M. Bavier<sup>1</sup>, à cause des innovations perpétuelles que les ministres introduisent dans l'Etat : tantôt on augmentait indûment les droits sur la succession des charges ou le droit annuel (?), nommé Paulette, tantôt on créait une taxe proportionnelle à la richesse des particuliers, dont les nobles seuls étaient exempts, tantôt, enfin, on supprimait les rentes de Noret et Villa, qui se montaient à vingt-cinq millions par an. — Cependant, quelques-uns louent MM. Colbert et Bavier, en disant que leur seul intérêt est celui du bien public, et qu'ils veulent, par cette suppression de rentes, diminuer la taille qui rapporte jusqu'à cinquante millions par an.

Le second ministre d'Etat est Le Tellier. Sa principale fonction concerne la guerre. Il intervient dans les conseils de guerre privés de Sa Majesté. Sa naissance est également humble, quoique supérieure à celle de Colbert. Il a été procureur au Châtelet. C'est un homme de beaucoup de jugement, très considéré du roi. Toutes les sommes d'argent qu'il a amassées, ont été épargnées sur les dépenses.

Le troisième ministre d'Etat admis au conseil de Sa Majesté est M. de Lionne (sic), jadis simple secrétaire. Depuis la mort du cardinal Mazarin, il a remplacé aux affaires extérieures le comte de Brienne. Sa Majesté

<sup>1</sup> Il faut lire Berryer. Ce Berryer était un commis de Colbert, homme obscur, mais qui fut mêlé au procès de Fouquet, et s'acquit quelque notoriété. — Désireux d'être le « maître de l'intrigue secrète afin d'établir sa fortune » (l'Ormesson), il aurait soustrait, avant l'inventaire, dans le cabinet du surintendant, des papiers dont la perte empêchait celui-ci de se justifier.

Dans d'autres circonstances, il se rendit coupable d'agissements, qui soulevèrent contre lui de grandes plaintes et le faisaient ouvertement traiter de coquin par Chamillard. « ... Il [Chamillard] m'a dit toutes ses intrigues pour se rendre nécessaire : ses faux rapports de tout le monde... ; il m'a dit qu'il en avait parlé à M. Colbert comme d'un fripon qui trompait tout le monde, et que M. Colbert lui avait dit qu'il le connaissait pour tel, mais qu'il [Berryer] n'osait le tromper et ainsi il s'en servait. » (Journal d'Ormesson). On l'accusait d'avoir gagné en dix-huit mois, dix-huit cent mille livres.

Berryer finit par être victime de ses friponneries. Elles lui attirèrent de si violents reproches de la part de Colbert, qu'il prit peur, craignit d'être pendu et faillit en devenir fou. Témoin de l'arrestation de quelques mendiants, il crut que les archers en voulaient aussi à sa personne ; sa folie s'en accrut si bien qu'il ne voyait que rocs et potences, criait comme un beau diable ; on fut obligé de le tenir et de le lier (Cf. Ormesson, Journal. — Mme de Sévigné, Lettres, 1664).

Ormesson et Mme de Sévigné voient dans cet égarement un châtimeut du ciel.

<sup>2</sup> On sait qu'un des premiers soins de Colbert en entrant aux affaires, fut d'instituer une chambre de justice « pour faire rendre gorge aux financiers. » Elle supprima pour soixante-dix millions de pensions. Peut-être est-ce à cette revision qu'il est fait ici allusion.

fait grand cas de lui et lui confie le soin des dépêches à expédier, pour la grande facilité avec laquelle il les rédige.

Voilà ce que me permettent de dire sur le royaume de France les observations recueillies par moi dans l'étroit espace des quinze jours que j'y suis demeuré, à la suite de l'Eminentissime cardinal Chigi, légat *a latere*.

J'affirme au lecteur que, si le manque de temps m'a empêché de tout voir, du moins tout ce que j'ai écrit dans cette relation est la pure vérité.

# LA COUR DE SICILE EN 1809

PAR UN DIPLOMATE ANGLAIS

Ce mémoire, qui doit se trouver en original au *Record Office* et dont une copie existe à la Bibliothèque de Dijon (Fonds d'Antraigues), emprunte à la fois son intérêt aux personnages qu'il met en scène et à la date de sa rédaction. La cour de Palerme était alors presque la seule qui fût fermée à l'influence française, la seule où régnât encore un Bourbon, et avec les Bourbons l'esprit de l'ancien régime. L'envoyé anglais à cette cour était une sorte de premier ministre, car il représentait l'unique puissance sur laquelle on pût s'appuyer d'une manière efficace pour éviter une ruine complète. C'était alors Joseph-Charles Mellish, chargé d'affaires intérimaires entre le départ de W. Drummond et l'arrivée de lord Amherst. Il avait été nommé le 3 octobre 1807 secrétaire de la légation anglaise en Sicile. Le 20 janvier 1809, il passa en Louisiane comme consul, et le 3 juillet 1814 revint occuper les mêmes fonctions en Basse-Saxe (Hambourg, Brême, Lubeck). En 1821 on le trouve encore à Hambourg avec le titre de chargé d'affaires aux appointements de 500 livres sterling. Après cette date son nom disparaît de l'*Annual Register*.

L. PINGAUD.

*Observations intéressantes sur les royaumes de Naples et de Sicile, sur la cour, le roi, la reine, les ministres, par un chargé d'affaires anglais en 1809.*

Depuis le dernier retour du roi à Naples, et la violation honteuse de la proclamation d'amnistie, la cour a perdu toute la confiance et toute

l'affection du peuple à Naples aussi bien qu'en Sicile. Il y a à Naples, un parti anglais, un parti français, un parti napolitain ; mais il n'y a point de parti de la Cour. En Sicile, outre la mauvaise administration de la justice, ou plutôt de l'injustice, et les différents genres d'oppression sous lesquels on a à gémir dans sa propre patrie, les exécutions et les proscriptions nombreuses des Napolitains à qui on avait solennellement promis amnistie et pardon, ont appris au peuple ce qu'il avait à attendre, si jamais il se trouve dans la même situation. Il a vu que chaque avantage emporté de l'autre côté du détroit, au lieu d'être suivi d'une conduite douce, modérée et généreuse de la part du gouvernement, n'a été que le signal de l'établissement de tribunaux d'inquisition, qui versaient à pleines mains les proscriptions, les confiscations, l'emprisonnement, les tortures et même la mort. Il a vu que les Calabrais, depuis si longtemps victimes de toutes les calamités, qui ont si longtemps gémi sous tous les ravages d'une invasion ennemie, de la guerre civile et des tremblements de terre, ont été invités à revenir à l'autorité légitime par un gouvernement sans bonne foi, qui n'a pas rougi d'ajouter à leurs autres maux, comme récompense de leur obéissance, toute espèce d'oppression tyrannique. Tandis qu'il avait ce spectacle sous les yeux, le peuple de Sicile éprouvait par lui-même combien le gouvernement était peu disposé à mettre à profit la perte d'un royaume en se conciliant l'autre, ou en cherchant à alléger le sort de ses malheureux habitants. Le moindre subalterne est un nouveau Verrès pour la rapacité et l'effronterie ; et Cicéron a tracé un portrait fidèle de tous les juges de Sicile en dépeignant ceux par qui ce grand coupable désirait être jugé : « *Judex qui in eodem judicio ab reo pecuniam acciperet, quam judicibus divideret, et ab accusatore ut reum damnaret.* »

Une dame de grande distinction à Palerme parla un jour à un officier général anglais d'un procès où elle se trouvait engagée, et qui lui donnait de l'inquiétude. Elle fit entendre au général que s'il voulait témoigner au juge le désir qu'elle gagnât son procès, la balance pencherait certainement en sa faveur. Elle ne rougit pas de lui présenter une lettre adressée au juge, et que le général n'avait plus qu'à signer. L'assurant que cela suffisait. Il n'est pas nécessaire, je pense, d'ajouter que la proposition fut rejetée avec mépris.

Cicéron trace un tableau fidèle de l'état actuel de la Sicile lorsqu'il la représente telle que Verrès la laissa il y a environ deux mille ans. « *Ita vexata et perdita, ut ea restitui in antiquum statum nullo modo possit. Vix autem per multos annos, innocentesque prætores aliquâ ex parte recreari aliquando posse videatur. Hoc prætere, Siculi neque*

suas leges <sup>1</sup>, neque nostra senatusconsulta, neque communia jura tenerunt : tantum quisque habet in Sicilia, quantum hominis avarissimi et libidinosissimi aut impudentiam subterfugit, aut satietati superfuit. Nulla res cujusquam tam patria quàm avita fuit, quæ non ab eo, imperio istius, adjudicaretur ; innumerabiles pecuniæ, ex aratorum bonis, novo nefarioque instituto coactæ ; homines nocentissimi propter pecuniam judicio liberati : honestissimi atque integerrimi, absentesque rei facti, indicta causâ damnati et ejecti. » Ainsi, un des plus beaux pays de la terre est réduit à un état de dégradation presque égal à celui des déserts de l'Afrique, tandis que la petite île de Malte ne semble être placée si près que pour lui reprocher son avilissement. Jamais peut-être contraste ne fut aussi palpable. La Sicile, autrefois le grenier de l'empire romain, l'île la plus peuplée, la plus fertile et la plus florissante, affamant actuellement, en comparaison, sa population presque anéantie, toutes les classes de ses habitants divisées ; excepté quand il s'agit pour les hautes classes de se réunir pour opprimer et écraser les classes inférieures ; le gouvernement détesté aussi bien que le souverain légitime, comme étant l'autorité ostensible dans laquelle ce gouvernement s'est perverti, le peuple désirant un changement quelconque, parce qu'un changement ne peut amener rien de pire ; pas un seul individu heureux ou content sur sa surface ; et Malte, un rocher que la Providence ne semblait pas destiner à être jamais peuplé, renfermant une population considérable au-delà de toute comparaison, jouissant d'un commerce presque incalculable, cultivé jusque sur les rochers contre lesquels la mer brise ses vagues ; chaque individu heureux et content, élevant ses regards vers le gouvernement sous lequel il jouit de la liberté et de l'indépendance, le bénissant et priant pour sa durée. Si cette description n'était qu'une simple hypothèse, on la qualifierait d'exagération ; mais le fait existe. Les Maltais voient l'Etna de leurs rivages, mais ce phénomène plus étonnant, plus imposant du gouvernement civil de Malte, ceux qui gouvernent la Sicile ne peuvent le voir.

Il fut un temps où les Siciliens envisagèrent l'arrivée des troupes anglaises comme le gage de l'amélioration de leur existence. Je me flatte que personne au monde n'a jamais eu assez mauvaise opi-

<sup>1</sup> Ce malheureux pays, quoique formant naturellement un pays indépendant, a toujours été traité comme une province par le gouvernement napolitain, avec cette exception qu'en détruisant sa constitution ancienne et vénérable, il ne s'est pas occupé de la mettre sous la protection d'aucun code connu qui lui fût propre. En sorte que chaque cause est absolument abandonnée au juge devant qui elle est portée, et ce juge est, je crois, sans exception, pour tout le corps de la magistrature, vendu à la corruption (*Note de l'auteur*).

nion de nous pour croire que nous entrerions dans ce pays sous le masque de l'amitié et de l'alliance, afin d'en détrôner le monarque. Mais certainement les Siciliens croyaient que notre exemple dessillerait les yeux de leur gouvernement ; que nos avis, notre influence et le poids que devaient naturellement nous donner les secours pécuniaires que nous lui procurions, le conduiraient à suivre un meilleur plan. Mais quand ils virent que non seulement nous ne nous mêlions pas du gouvernement civil, même relativement aux abus les plus grossiers, mais que nous paraissions soutenir la cour, sans penser à la situation du peuple, leurs sentiments et leur conduite à notre égard changèrent beaucoup. J'en ai eu plusieurs preuves, par ma propre expérience, pendant un voyage dans l'intérieur de l'île. J'avais pris la précaution ordinaire de me munir d'une lettre du roi adressée aux magistrats de chaque place, par laquelle il leur était enjoint de me procurer le meilleur logement possible durant mon séjour dans leurs villes respectives. A mon arrivée à Gangi, fief du prince de Valguarnara, tous les jeunes gens quittèrent tout à coup la ville et s'enfuirent dans les champs de blé et dans les montagnes. J'avais beau leur dire que je ne voulais qu'une maison pour me mettre à l'abri puisqu'il n'y avait pas d'auberge dans l'endroit ; que j'avais avec moi mon cuisinier et mes provisions ; que je paierais volontiers la maison aussi bien que tout le reste, personne ne voulait m'écouter, et ils soutenaient que j'étais venu de Palerme afin d'enrôler les hommes de force pour la milice. Enfin un prêtre qui avait lu l'ordre du roi me comprit parfaitement et m'offrit la maison de son frère, que j'acceptai. Il me demanda d'un air très inquiet combien de temps je resterais, et quand je lui eus dit que je quitterais l'endroit dans la matinée, il parut beaucoup plus tranquille et me demanda la permission de montrer l'ordre du roi à son père et à son frère pour leur satisfaction. Il m'assura que si je restais une semaine ou plus longtemps, les habitants ne reviendraient pas que je ne fusse parti. Lorsque je racontai cette scène au gouverneur de Syracuse, sa seule réponse fut : « Povero Re ! povera regina ! » J'éprouvai la même difficulté à faire exécuter l'ordre du roi dans chaque endroit : mais dans la plupart elle ne se manifestait que par une plainte qui se changeait toujours en bénédiction, lorsque le lendemain matin je faisais un présent inattendu.

Je crois qu'il est nécessaire de rapporter une autre circonstance qui m'arriva la nuit d'avant mon départ de Messine, parce qu'elle servira à montrer le caractère du peuple et le fond qu'on peut faire en cas d'invasion sur quelques-uns de nos corps étrangers. Je vis deux hommes à cheval qui galopaient à bride abattue le long d'une rue, et l'un d'eux passa sur le corps d'un soldat de Dillon qui se promenait tran-

quillement avec un de ses camarades. Le soldat, quoiqu'il ne fût pas blessé, se permit, comme on peut s'y attendre, des injures. Il s'exprima en français : sur quoi le cavalier, aussitôt qu'il put arrêter son cheval, retourna vers lui, et, dans le langage le plus grossier, il lui dit que, puisqu'il était Français, il lui pardonnait; que s'il avait été Anglais, « gli arrei tagliato la faccia ». Il lui reprocha en même temps de servir « con is fututi Inglesi »; sur cela je m'avançai et le jetai à bas de son cheval, lui disant en même temps : « Io sono Inglese; fatemi il piacere di tagliarmi la faccia ». Il fut très effrayé; et moi, comptant sur la fidélité du soldat, je lui demandai de se charger de cet homme ainsi que de moi, et de nous conduire chez le commandant en chef. Il refusa positivement en disant qu'il ne savait pas qui j'étais. Je lui dis que cela importait peu, qu'on le verrait dans cinquantes minutes chez le commandant en chef. Il refusa encore positivement. En vain je cherchai autour de moi un officier, je n'en pus voir aucun. L'homme devint très impertinent. Il s'assembla une foule de gens qui se réunirent à lui pour m'insulter. Le soldat donna un coup de sifflet, et il arriva plusieurs soldats de Dillon qui emmenèrent l'homme, tandis que la foule réussit à m'empêcher de les suivre et de veiller sur eux. Il était onze heures du soir. Je partis de trop bonne heure le lendemain par le paquebot de Malte pour voir le général, mais je laissai tous les détails de cette affaire par écrit à sir Alexandre Bull, et au général Oukes, à Malte.

Les Siciliens ne comptent plus sur nous pour un changement, mais très certainement sur les Français. Tel est leur raisonnement : Notre île serait une acquisition trop précieuse pour l'une ou l'autre des grandes puissances belligérantes pour que celle qui s'en emparerait ne fit pastous ses efforts pour la conserver, et alors ce serait le gage de notre salut. Si l'Angleterre ne veut pas nous avoir, nous recevrons les Français : mais nous saisirons la première occasion de nous délivrer de nos gouvernants actuels.

Je ne veux pas dire par là qu'il y ait aucun danger immédiat que le peuple s'insurge ou qu'il invite ouvertement l'ennemi. Mais si nos troupes étaient diminuées de beaucoup, et si cinq mille Français seulement débarquaient dans l'île, toute la population se joindrait à eux. Il est encore bon d'observer que le nombre des troupes actuellement en Sicile, y compris un grand nombre d'étrangers, ne se monte pas à la moitié de ce que sir John Moore disait lui être nécessaire pour entreprendre de défendre la Sicile, en cas d'invasion sérieuse. Il n'y a, selon moi, qu'un seul remède à cet état de l'esprit public; et je pense qu'un agent qui aurait un peu d'adresse et des instructions suffisantes de son gouvernement pourrait certainement engager à adopter ce remède.



Avant de le suggérer, je crois nécessaire d'entrer sur le roi, la reine et le premier ministre actuel dans des détails qui sont le résultat de mes propres observations.

Le marquis de Circello, suivant mes connaissances et ma croyance, est un parfait honnête homme ; mais aussi il est bon comme le pain. Quand on a dit cela, on a tout dit ; il n'a point d'énergie, et, par conséquent, aucun poids dans les conseils. On adopte des mesures à son insu, et, quand il vient à découvrir qu'elles ont été adoptées, il ne reçoit ni n'exige aucune excuse de ce qu'on les lui a cachées. Il n'a pas le pouvoir de punir, ni même d'écarter les agents de la reine qui abusent du pouvoir exécutif dans les occasions où elle ne juge pas à propos de les avouer. Si on lui parle de quelques-unes de ces horreurs qui, hélas ! se commettent tous les jours en trop grand nombre, si on lui dit que le marquis d'Artale en est l'exécuteur détestable : « Ah ! mon cher ami, ne m'en parlez pas, ce sont des horreurs ; je ne reconnais rien de ce scélérat. — Mais, monsieur le marquis, punissez-le donc. — Ah ! il a un appui trop fort. »

Si on lui dit avec des marques de surprise et d'indignation qu'après que Sa Majesté Sicilienne a confié ses intérêts à sir John Stuart, le prince de Moliterni (Pignatelli) a publié en Calabre des proclamations où il dit que le roi l'a employé pour entreprendre de reconquérir le royaume de Naples : « Il n'a point d'autorité, réplique le marquis. — Faites-le donc pendre au premier arbre. Vous êtes presque le seul prince absolu en Europe ; vous pouvez et vous devriez le faire, car il a osé, sans un ordre, compromettre le nom du roi. Deux fois il a été convaincu d'être un traître, et Dieu sait par quels moyens il a obtenu son pardon. — Il a une grande protection, dit le marquis. Si on lui dit que le marquis de Schiava lève des contributions et arrête arbitrairement de pauvres Calabrais persécutés, et même des ecclésiastiques sans armes, malgré la proclamation d'amnistie du roi, il produit les instructions données officiellement par lui-même au marquis de Schiava, lesquelles paraissent parfaitement d'accord avec la proclamation. Mais quand on lui cite le fait de l'arrestation du vicaire général de Reggio, et que Schiava a abandonné lâchement son poste longtemps avant l'apparence du danger, il vous avoue que Schiava est un homme sans tête et sans courage, mais d'ailleurs un très bon homme, et que faire ? il ne sera pas si aisé d'en choisir un autre. » En vain lui direz-vous qu'on tirerait meilleur parti du premier homme qu'il rencontrerait dans la rue, avec du sens commun, une probité ordinaire, un caractère conciliant, et la proclamation du roi en main. Il ne vous entend pas jusqu'à ce qu'enfin, si l'on persiste à le questionner sur la conduite d'un homme qui agit sans instructions ou d'une manière tout oppo-

sée, ou qui a des instructions inconnues au ministre, on le force à avouer qu'il croit qu'on a pu lui donner des instructions postérieures, en conséquence d'une demande faite par Schiava sur la conduite qu'il devait tenir relativement à certains séquestres (c'est là le point de la difficulté) et auxquels il se préparait probablement.

Une autre fois il dit à sir John Stuart, dans une entrevue à moitié chemin de Palerme à Messine : « Mon cher général, vous n'avez rien à nous demander ; il faut ordonner ; le roi confie tout à son cher vicomte de Maida <sup>1</sup>. Il n'y a plus rien à dire. » Lorsque sir John veut choisir des troupes pour l'accompagner dans une expédition, la reine refuse de donner pendant un certain temps les troupes qu'il a choisies. Une personne tierce parle de cela à Circello comme d'une situation très fâcheuse pour sir John, à qui il avait donné lieu de croire qu'il avait droit de donner de pareils ordres : « Ah ! ne m'en parlez pas, mon cher amiral, je l'ai dit, mais je ne le dis plus. » Dans la même conférence Circello dit : « Mon général, j'ai encore une autre petite commission d'un jeune volontaire qui souhaite faire ses épreuves d'armes sous les auspices du comte de Maida. C'est le prince Léopold ; il sera absolument votre apprenti. » Sir John refusa par des motifs évidents de délicatesse ; mais en même temps il dit qu'il serait charmé de le voir avec ses propres troupes. Ce volontaire, cet apprenti arrive à Ischia avec un cortège non seulement de militaires, mais d'officiers civils parmi lesquels était le conservateur général ou chef de la justice de Sicile, et aussitôt il produit une patente de vice-roi de l'île conquise et il procédait aux expédients ordinaires de confiscation et de proscription. Quand on lui dit sérieusement que d'après les circonstances il n'était pas probable que la place fût tenable, et qu'ainsi cela ne servirait qu'à exaspérer ses ennemis supposés, et à exposer ses partisans, s'il en avait, aux représailles de l'ennemi, cela le détermina à retourner à Palerme.

Le dernier parlement avait accordé à la couronne quelques millions qui furent répartis sur l'île, et le territoire de Messine eut naturellement une certaine somme pour sa part. Le Sénat présenta une pétition au roi pour qu'il permit, pour des raisons alléguées alors, de lever cette part de contribution par une taxe de un pour cent sur toute marchandise entrant dans le port, au lieu d'établir un impôt territorial sur toutes les possessions du territoire de Messine, comme le roi l'avait d'abord ordonné. Le roi consentit à cette taxe, l'appelant le *Nuovo Imposto*, mais dans son rescrit il spécifia que ce ne serait que pour cette

<sup>1</sup> Sir John Stuart, major général anglais, avait reçu de Ferdinand IV en 1806 le titre de comte de Maida en Calabre.

fois seulement, et qu'aussitôt que la quote-part de Messine serait remplie, le *Nuovo Imposto* cesserait. Quelques marchands de Messine, observant cette clause du rescrit, découvrirent bientôt que le paiement avait été complété depuis longtemps, et que le sénat de Messine avait depuis amassé une somme considérable par la continuation de l'impôt. Ils m'adressèrent un mémoire pour se plaindre de cet abus. En conséquence, j'écrivis au marquis de Circello, demandant l'abolition positive du *Nuovo Imposto*, et lui déclarant que, quand les marchands avaient déjà tant de rigueurs à éprouver dans la perception régulière et légitime d'un revenu, comme c'est le cas à l'égard des douanes, c'était une double oppression de réclamer un droit après que l'époque fixée par le souverain lui-même pour sa durée était écoulée. Il s'ensuivit une conférence : « Mais, mon cher, ce n'est pas un nouvel impôt. Il a été perçu tant d'années. — Tant pis, monsieur le marquis. Mais au moment de son institution, on l'appelait le nouvel impôt et il en a conservé le nom. Sa Majesté permettra-t-elle au sénat de Messine de s'enrichir en désobéissant à ses ordres ? » Il ne me comprit pas, mais il promit d'en parler au ministre des finances. De retour chez moi j'adressai une autre note au marquis pour demander d'être admis à la conférence avec le ministre des finances. Mais cela était contraire à l'étiquette et ne pouvait m'être accordé. Enfin, à force de persévérance, je tirai cet aveu : « Vous avez raison, la douane a tort ; mais, mon cher, nous sommes pauvres, nous avons besoin de cet argent et nous ne savons pas d'où le tirer ailleurs. » Cependant sur des représentations réitérées de l'injustice de cette mesure, et sur ma déclaration que je protégerais les marchands dans leur résistance au paiement, j'en obtins enfin le rappel.

Un des plus grands amusements de la reine quand le marquis veut s'opposer à elle, c'est de le tourner en ridicule « parce que, dit-elle, il a été élevé à Vienne du temps de Kannitz, et qu'il a justement une perruque et une paire de boucles comme lui, il se croit un Kannitz achevé. » Une autre fois : « Allez, Monsieur, vous ne pensez pas à nos affaires, vous êtes un libertin », et aussitôt sentant l'absurdité de ce reproche, elle se reprend : « Si vous ne l'êtes plus, vous l'avez été autrefois ; j'ai de beaux mémoires de votre jeunesse. » D'autres fois elle avoue, il est vrai, que c'est un honnête homme, bien intentionné, mais si bête, et aujourd'hui où l'on a à lutter contre les coquins, les bêtes ne valent guère. »

Je proteste qu'en rapportant ces circonstances je ne suis poussé par aucun motif sinistre ni par aucun sentiment d'inimitié pour le marquis de Circello. Au contraire, j'ai reçu de lui beaucoup de politesses et des marques d'attention, et rien ne me ferait plus de plaisir que de le voir

soutenir la dignité de sa place, ce qui serait d'un grand poids auprès du roi, puisqu'il croit ne pouvoir rien faire sans Circello. Je dirai aussi que c'est le seul homme qui travaille dans l'administration. J'ai le plus grand respect pour son caractère privé ; mais je ne puis le regarder comme la personne propre à tenir le timon d'un vaisseau aussi délabré. Il n'a point assez de ressources pour trouver un remède aux maux de l'Etat, et, quand on le trouverait pour lui, il n'aurait pas assez d'énergie pour l'appliquer. Il est attaché au roi, et il s'imagine qu'en se rangeant du côté du roi, il remplit sa vocation. Sans courage pour s'opposer à ce qu'on abuse du nom du souverain, et le condamner, ou pour abandonner sa charge, quand il voit qu'il n'a aucune influence.

(A suivre).

## COMPTES-RENDUS

**La Diplomatie au temps de Machiavel**, par M. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE.  
Paris, chez Ernest Leroux, 1892-1893.

Je me suis appliqué dans une première étude <sup>1</sup> à caractériser l'époque historique si justement choisie par M. de Maulde pour son curieux travail de restitution, tout en exprimant d'avance, mais sous réserve, l'idée que je me faisais du plan général et de la portée d'une œuvre à ses débuts.

Trois volumes de plus de 400 pages chacun ont paru sur la diplomatie au temps de Machiavel ; je voudrais me borner pour l'instant à en analyser les matières ou plutôt à les résumer *librement*, suivant l'impression personnelle que leur lecture m'a laissée.

Au moyen-âge, la doctrine, souveraine et invariable en ce point, enseigne que l'*autorité* est d'essence divine, et que les rois ne gouvernent légitimement les peuples qu'en vertu d'une délégation surnaturelle, d'une grâce qui en fait de simples lieutenants de Dieu sur la terre. La loi, c'est Dieu, c'est-à-dire la justice suprême, et les hommes n'en sont que les interprètes.

Tel est le principe majeur, absolu, sans lequel l'ancien droit des gens demeurerait inexplicable et par lequel il se distingue nettement du système réaliste et volontaire inauguré par le droit international moderne.

Sous l'empire de cette conception qui fait de l'Évangile le code fondamental des sociétés chrétiennes, ces sociétés, politiquement indépendantes les unes des autres, forment entre elles, par un esprit de solidarité qu'entretiennent de communes croyances et de communs préceptes, une vaste famille soumise à un seul et même maître. La théologie morale qui se superpose à la législation romaine tombée en discrédit, leur sert de régulatrice dans leurs relations extérieures ; favorable à leurs libertés individuelles, elle les convie à la paix et à la fraternité. C'est d'elle que sortira, combinée avec la coutume, le *jus positum* des temps nouveaux.

Sous l'influence de l'Église et de sa constitution unitaire, la *respublica christiana* réalise en partie la théorie moderne, disons le rêve des États groupés en confédération sous un pouvoir central permanent. Elle est exclusive, parce qu'elle est confessionnelle ; son droit des gens ne peut être un droit de l'humanité. Le juif est un hôte toléré ; le musulman est l'adversaire qu'il est licite de combattre comme incarnant la barbarie, le matérialisme, la tyrannie et la négation du Rédempteur.

<sup>1</sup> V. la *Revue d'histoire diplomatique*, année 1893.

Par une conséquence logiquement déduite du principe divin qui régit la collectivité chrétienne, le chef de la catholicité est l'arbitre naturel des princes, et les princes sont d'autant plus honorés et obéis, qu'ils possèdent à un degré plus éminent l'investiture de Dieu. De là, trois grandes *autorités*, le pape, l'empereur et le roi de France.

Le pape représente la plus haute autorité internationale. Sa primauté est sans doute toute morale et n'a d'autres armes que les conseils, la censure, l'excommunication : elle ne s'en manifeste pas moins avec une singulière puissance dans la sphère politique, car la conscience des peuples reconnaît dans le vicaire de Jésus-Christ le magistrat souverain, gardien de la foi des traités, le justicier des rois, le conciliateur de leurs différends.

Dans ce rôle supérieur, la cour pontificale devient le centre de la diplomatie. Le pape tient les monarches en respect, non seulement par son pouvoir spirituel, par ses attributions de juge suprême du for intérieur, mais aussi comme chef des clergés nationaux.

Il y a de plus certains pays dont il est le conseil né, le tuteur, et que l'on peut plus facilement aborder par son entremise.

C'est ainsi que l'hégémonie de Rome se fait sentir dans presque toutes les négociations du moyen-âge. Elle déchoit à l'époque des grandes guerres religieuses qui dépouillent le Saint-Siège de son caractère d'arbitre. Mais déjà, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la décadence avait commencé par la confusion des deux souverainetés romaines, les papes se gérant plutôt en rois qu'en pontifes, intervenant activement comme princes temporels dans le jeu de la politique et méconnaissant ainsi leur vraie mission, celle de médiateurs et d'apôtres de la paix. Confondus pour ainsi dire dans la mêlée, ils sont traités d'égal à égal par les princes qui tendent à s'émanciper d'eux dans le gouvernement de leurs propres églises.

À côté de la papauté régnant sur les âmes, a toujours existé la théorie d'une monarchie universelle. Cette monarchie c'est le saint empire dans lequel les juriconsultes se plaisent à voir une sorte d'association fédérative succédant à l'empire romain ; ils considèrent l'empereur comme un suzerain investi à l'égard des États de la chrétienté d'une autorité analogue à celle que s'attribuaient les Césars sur les princes alliés et autonomes.

Le *consensus* des peuples confirme cette apparente restauration que personnifie pour la première fois Charlemagne. L'empereur a la préséance sur les autres princes chrétiens.

Cependant, dans sa longue lutte contre la papauté, lutte qui le plus souvent a l'Italie pour théâtre, le saint empire décline ; à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il n'est plus guère qu'une formule de chancellerie.

À un certain moment de son histoire, la monarchie française, grandie par le prestige qu'elle s'était acquis sous la dynastie capétienne, semble vouloir convoiter l'héritage de Charlemagne. Basée sur le consentement des peuples, foncièrement religieuse, ne résumait-elle pas en elle les aspirations, les vœux libéraux, les autres autoritaires d'une époque où déjà la dignité impériale était défaillante ? Elle ne persista pas dans ces vues comme si elle les jugeait au-dessous de

son ambition. Mais il n'est pas douteux (les témoignages abondent sur ce point qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, le roi de France occupe une place à part après ou à côté de l'empereur. Le plus fort par la puissance militaire, il est le premier des rois et Louis XII estime que son titre de Très-Chrétien lui vaut tout au moins un rang égal à celui de l'empereur, s'il ne lui confère pas dans la République chrétienne un rôle plus actif et plus glorieux.

En face des trois autorités du moyen-âge ou plutôt, suivant Machiavel qui reflète les idées du temps, en face du roi de France représentant le système libéral et chrétien, s'élève le grand Turc représentant l'autocratie appuyée sur l'esclavage. L'on admet qu'entre ces deux antinomies aucun rapprochement n'est possible, bien que les événements doivent prouver plus tard le contraire.

D'après ce qui a été dit de l'*autorité*, celle-ci légitime seule le *pouvoir* qui en est la manifestation pratique.

Machiavel, au contraire, défend le droit de la force et tend à préparer les esprits à un régime opportuniste qui donnera naissance, un siècle plus tard, au système de l'équilibre international.

L'école antimachiavéliste, c'est-à-dire les adeptes de la théorie dogmatique et morale, repoussent le droit de conquête, sauf vis-à-vis des Ottomans, et font remonter l'origine du pouvoir à la naissance, au mariage, à l'hérédité, à la volonté populaire.

Quelle est, en matière internationale, l'étendue du pouvoir ? Cette question se résume dans ces deux formules : chacun est maître chez soi : personne n'est maître chez autrui.

Les commentaires de la première formule peuvent être ramenés à ces trois propositions : le souverain est le représentant et le maître absolu de ses sujets ; les étrangers ne sont admis dans ses États que suivant son bon plaisir ; un acte gracieux peut les assimiler aux régnicoles. Quant à la maxime corrélatrice qui interdit à un souverain d'intervenir dans les affaires d'un autre État, elle a ses exceptions ; ce sont notamment les cas de tutelle, de curatelle ou de protectorat.

La vassalité rentre dans le droit intérieur.

L'un des plus importants attributs du pouvoir est le droit d'ambassade ; il est essentiellement et exclusivement régalien, du moins à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

Quelles sont vers cette époque les règles qui président aux rapports de fait entre États libres de tout engagement conventionnel ? C'est la paix, la *tranquilla libertas*, le respect des frontières, le droit d'asile pour les réfugiés politiques et les belligérants, l'observation des devoirs de la neutralité tant générale que locale, les ménagements à l'égard des prisonniers et des otages, leur délivrance moyennant rançon. Cependant, la pratique ne répond pas toujours à ces prescriptions humanitaires dictées par la morale et par la religion. De même, les lettres de marque et de représailles sont généralement usitées quoique les canonistes les condamnent et qu'elles soient à peine excusées par les jurisconsultes. A la fin du moyen-âge, toutefois, la diplomatie parvient à les proscrire.

Tels sont, avec un chapitre final sur les relations directes de souverain à souverain, les sujets variés que traite M. de Maulde dans la première partie de son ouvrage intitulée : *Généralités du droit international*.

Par l'abondance et la précision des faits qui illustrent chacune de ses thèses, l'auteur de la *Diplomatie au temps de Machiavel* jette une vive clarté sur les origines d'une science qui, plus que toute autre, est la résultante d'un développement progressif d'idées et de traditions, c'est-à-dire l'œuvre des siècles. Son livre, véritable programme d'études, est, je le répète, essentiellement suggestif et plus d'une monographie, je le présume, en consacrerait le mérite et l'autorité.

Je réserve pour une critique ultérieure la seconde partie de la publication qui se rapporte aux *Missions* et que le troisième volume vient de compléter.

ÉD. ENGELHARDT.

**Souvenirs et révélations. Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe,** par M. ERNEST DAUDET. — Paris, Ollendorf, 1894, grand in-8.

Lorsque, dans un siècle, nos successeurs à la Société d'Histoire Diplomatique voudront écrire l'histoire de l'alliance franco-russe, ils ne sauront gré d'annoncer ici le livre de M. Ernest Daudet sur les présentes origines de cette alliance, parce qu'il fourmille de détails inédits et curieux qu'on ne trouvera pas ailleurs. Le livre de M. Daudet aura donc un succès durable, ce qui n'empêche pas de le recommander avec empressement comme un récit de la plus piquante actualité. M. Ernest Daudet est un diplomate, sinon de carrière, au moins de profession et de cœur : il met à surprendre les secrets une ardeur implacable, et comme il a absolument le droit de les trahir, il ne s'en prive pas, ce qui donne à sa publication d'aujourd'hui un ragout particulier. Tout le monde la lira, car elle se réclame des intérêts les plus palpitants, et elle est amusante, un mérite auquel ne peuvent prétendre évidemment toutes les publications d'histoire diplomatique. Enfin, elle constitue, pour nous, presque des mémoires de famille ; la plupart des acteurs qu'elle fait paraître sont (comme l'auteur lui-même) nos directeurs, nos collaborateurs, nos associés, MM. le duc de Broglie, le comte de Chaudordy, de Laboulaye, Flourens, d'Ormesson... M. Ernest Daudet s'est attaché avec une prédilection marquée à peindre la figure du comte de Chaudordy ; il lui a consacré une biographie rétrospective qui abonde en détails curieux et pittoresques, notamment à propos de la bizarre attitude de M. Sénart.

Nous l'avons dit, ce livre est un tissu d'indiscrétions. Nous n'en affaiblirons point l'effet en soulevant d'une main même discrète une partie du voile, pas plus qu'on n'a la prétention de traduire l'effet produit par une pièce de théâtre bien agencée. On dit : « Allez y voir ». C'est ce que nous disons, afin de n'encourir aucun reproche.

R. M.

---

**Siasset Namèh, traité de gouvernement composé pour le sultan Melik Châh par le vizir Nizam-oul-Moulk,** traduit par M. Ch. SCHEFER, membre de l'Institut, administrateur de l'école spéciale des langues orientales. Paris, Leroux, 1893, grand in-8° de 312 p.

Abou Aly Hassan, dit Nizam-oul-Moulk, gouverna pendant trente ans, comme vizir, le vaste empire des sultans seldjucides Alp Arslan et Melikchâh (de



l'année 1063 à 1092). Il a laissé un traité de politique du plus haut intérêt, dont M. Schefer a déjà publié le texte original, en persan, et dont il nous donne aujourd'hui la traduction. Ce traité nous montre une fois de plus la parenté extraordinairement étroite des idées politiques et religieuses de l'Orient avec celles du Moyen-Age occidental. En ce qui concerne l'histoire diplomatique, Abou Aly Hassan résume avec une grande précision la théorie que l'Occident va professer jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Pour le choix des ambassadeurs, il se montre très difficile : fortune, naissance, instruction vaste et générale, science du Qoran, réputation, âge mûr, il exige tout, et, selon sa remarque très fine, la qualité de l'ambassadeur trahit la valeur du monarque lui-même.

Quant au rôle des ambassadeurs, l'auteur n'attribue aux ambassades spéciales qu'un caractère accidentel. Pour lui, l'ambassadeur est, avant tout, une sorte de haut espion, chargé de s'informer le plus possible, et spécialement d'étudier l'organisation militaire. On doit le bien recevoir (selon le Qoran, ch. XXIV, v. 53) et le renvoyer satisfait ; mais, sous couleur de l'honorer, des officiers du sultan l'attendront à la frontière, l'escorteront et l'empêcheront de voir et d'entretenir aucun rapport avec la population. On retrouve ici la préoccupation constante de la diplomatie du Moyen-Age, de faire du monde diplomatique un monde à part, sans rapports avec le pays, afin de paralyser l'effet des missions.

A son retour, l'ambassadeur doit présenter une relation détaillée de l'état du pays qu'il a visité. Telle est en Orient, au XI<sup>e</sup> siècle, la pratique à laquelle nous devons les célèbres *Relations* vénitiennes et florentines, qu'on trouve déjà de tradition à Venise, au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui nous semblent venir de l'Orient.

Abou Aly Hassan s'étend même sur une curieuse anecdote qui lui est personnelle. Un ambassadeur du khan de Samarcand, venu sous le règne d'Alp Arslan, déclara, dans sa relation à Samarcand, que le vizir était un hérétique. Informé par des amis, Abou Aly Hassan avoue qu'il eut une peur effroyable que cette appréciation ne parvint aux oreilles de son maître : « Je dépensai, de mon propre mouvement, trente mille dinars d'or, j'accueillis toutes les demandes, j'accordai des grâces et je fis des largesses de toute sorte pour que ce propos ne parvint pas aux oreilles du prince ».

Ainsi l'ambassade a pour but essentiel une récolte de renseignements : c'est au prince qui l'envoie à en tirer parti, à celui qui la reçoit de s'en garer.

Abou Aly Hassan est aussi d'avis (chap. XIV) qu'il y ait dans toutes les directions un service de postes bien organisé et bien encadré.

R. M.

---

**Le Chevalier de Vergennes**, par M. BONNEVILLE DE MARSANGY. Plon, 1894, vol. 80.

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est l'une des périodes de l'histoire de France dont les écrivains se sont le plus occupés. Et par une anomalie singulière, aucun ouvrage n'avait jusqu'ici consacré à l'homme éminent qui dirigea la politique étrangère de Louis XVI, après avoir joué sous Louis XV un rôle des plus importants.

M. de Mayer avait publié un panégyrique assez insignifiant de M. de Vergennes <sup>1</sup> deux ans après sa mort. Par contre, le ministre fut vivement critiqué dans une brochure anonyme reproduite et commentée par Rulhières (1788). Mais la Révolution, en emportant dans sa tourmente l'ancienne monarchie française, a fait tomber dans l'oubli la mémoire d'un de ses plus fidèles serviteurs. « L'histoire n'apprécie pas Vergennes à toute sa valeur, a dit M. de Loménie, parce qu'il ne s'occupait pas de se faire prôner, mais il n'en fut pas moins un des ministres les plus éclairés, les plus sages et les plus fermes qu'ait eus la France ». »

M. Tratchewsky s'étonnait, il y a quatorze ans, que les historiens n'aient pas fait usage dans leurs travaux de la correspondance de Vergennes. Il traçait ensuite de cet homme d'État, un portrait d'une sévérité fort exagérée <sup>2</sup>. Ses critiques furent justement refutées par M. Sorel, qui devait plus tard, ainsi que M. Doniol et d'autres écrivains de talent, trouver dans les lettres de Vergennes les matériaux de publications dont le succès est encore récent.

Un homme d'une intelligence supérieure et d'une grande érudition, M. Gas-ton de Bourge, avait entrepris d'écrire la vie du ministre de Louis XVI. Une fin prématurée l'enleva à l'affection de tous les siens. Une courte, mais remarquable étude sur les débuts diplomatiques de Vergennes put seule paraître <sup>3</sup>; les notes et documents recueillis par M. de Bourge furent, après sa mort, remis à M. Bonneville de Marsangy, et durent lui être d'un grand secours pour les travaux qu'il vient de mener à bonne fin.

Nous ne saurions trop féliciter M. de Marsangy d'avoir consacré à Vergennes deux importants volumes, dont la clarté rend la lecture attrayante et où l'intérêt est soutenu d'un bout à l'autre. Nous regrettons seulement qu'il se soit borné aux débuts diplomatiques de Vergennes et à son ambassade à Constantinople. Le titre de l'ouvrage « Le Chevalier de Vergennes » indique d'ailleurs qu'il comprend uniquement la première partie de la vie du grand diplomate, où il ne portait que le titre de Chevalier.

L'auteur ne donne pas de détails sur la jeunesse de Vergennes, car il a été impossible d'en retrouver. Né en 1719 à Dijon, Vergennes entra à vingt ans dans la diplomatie et accompagna son oncle Chavigny <sup>4</sup> en Portugal puis en Allemagne et de nouveau à Lisbonne. Il s'y fit remarquer par sa rare intelligence et sa facilité de travail.

Chavigny disait à Louis XV en 1749 en parlant de Vergennes : « Le jeune négociateur que j'ai formé n'a plus besoin de mes secours, et j'aurais besoin des siens pour continuer à servir Votre Majesté. Il est temps que je finisse et qu'il commence. »

Peu après, Vergennes était nommé ministre près de l'Electeur de Trèves, puis, en 1753, envoyé en mission auprès de l'Electeur Palatin. Il réussit à faire

<sup>1</sup> *Vie publique et privée du Comte de Vergennes, 1789.*

<sup>2</sup> *Beaumarchais et son temps, t. II.*

<sup>3</sup> *La France et l'Allemagne sous Louis XVI.*

<sup>4</sup> *Le Comte de Vergennes. Ses débuts diplomatiques. Palmé, 1888.*

<sup>5</sup> Chevignard de Chavigny comte de Toulougeon, ambassadeur en Portugal.

échouer l'élection du Roi des Romains, et ce succès fut l'une des raisons qui le désignèrent pour le poste de Constantinople, rendu vacant par la mort du comte des Alleurs (1755).

M. de Marsangy explique pourquoi Vergennes partit sans avoir le titre d'ambassadeur : M. des Alleurs avait mis six mois à se rendre à Constantinople, où il arrivait avec une suite de cent personnes. Les frais énormes faits par lui à cette occasion commencèrent sa ruine qu'une spéculation sur les blés acheva.

« De tradition, dit M. de Marsangy, l'ambassadeur de France entrait dans le Bosphore escorté de plusieurs vaisseaux de guerre qui saluaient de toutes leurs pièces le pavillon turc, salves auxquelles répondait l'artillerie du port. La mobilisation de cette petite flotte exigeait du temps et de l'argent. Puis le comte des Alleurs était du nombre des agents de cette correspondance occulte si magistralement dévoilée par le beau livre de M. le duc de Broglie. Il ne fallait pas laisser le « secret du Roi » à la merci des inconvénients et des hasards inhérents à une situation provisoire. Pour éviter les lenteurs, on n'accrédita auprès du Divan qu'un ministre plénipotentiaire, qui, n'étant pas astreint aux mêmes cérémonial et apparat, serait plus promptement rendu à son poste. » Vergennes partit donc sur un navire de commerce, portant doubles lettres de créance, les unes en qualité d'envoyé extraordinaire, les autres en qualité de ministre plénipotentiaire, avec faculté de se servir des unes ou des autres. Peu après son arrivée, il fut, sur la demande même du Sultan, promu au rang d'ambassadeur. Comme l'a fait remarquer M. de Bourge <sup>1</sup> « dans le système de politique et « d'alliances qui constituait alors l'équilibre européen, la Turquie devait, avec « la Pologne et la Suède, balancer au profit de la France l'alliance de l'Angle- « terre et de la Russie. »

C'est à quoi s'appliqua Vergennes. Il parvint à empêcher la rupture qui faillit éclater entre la France et la Turquie. A la mort d'Auguste III roi de Pologne, Choiseul donna à Vergennes pour instructions de pousser la Turquie à prendre les armes et à défendre l'intégrité du territoire polonais. Pour obtenir ce résultat, il fallut au jeune ambassadeur une adroite persévérance et une grande force de persuasion. Choiseul, trouvant qu'il n'agissait pas assez vite, et mécontent d'ailleurs du mariage de Vergennes, contracté sans le consentement du roi <sup>2</sup>, le rappela à Paris en 1768. Mais lorsque les lettres de rappel lui parvinrent, il avait fini par triompher des hésitations et de la force d'inertie de la Porte : la guerre était déclarée à la Russie.

Pour effacer l'effet des lettres de rappel, Louis XV prodigua à Vergennes les éloges et les témoignages de satisfaction. Mais à son audience de retour, Choiseul lui ayant adressé quelques critiques imméritées, Vergennes termina l'entretien sur ces fières paroles : « Le roi m'avait donné pour instructions de faire dé- « clarer la guerre par la Porte à la Russie ; vous m'aviez confié pour cela trois « millions. La guerre a été déclarée à la Russie, mais je n'ai pas eu besoin des

<sup>1</sup> Manuscrit inachevé.

<sup>2</sup> Avec Anne de Viviers, veuve de M. Testa.

« trois millions, et les voici <sup>1</sup>. » A l'époque où s'arrête l'ouvrage de M. de Marsangy, Vergennes se retira dans ses terres et y demeura jusqu'à la chute du ministre Choiseul. Il y menait une vie toute patriarcale partagée, au dire de ses détracteurs eux-mêmes <sup>2</sup>, entre « le travail, la prière et la famille. »

« C'est un phénomène rare dans ce siècle, disait-il, qu'une femme et un mari « qui s'aiment, et qui plus est, osent l'avouer. »

En 1771, sur les instance du duc de la Vrillière, le ministère d'Aiguillon donna à Vergennes l'ambassade de Suède pour surveiller la révolution qui s'y préparait. On sait la part qu'il y prit et l'influence qu'il sut acquérir sur Gustave III. Lorsqu'à l'avènement de Louis XVI, Vergennes reçut le portefeuille des affaires étrangères, il était depuis trente-cinq ans dans la diplomatie. Il resta au pouvoir jusqu'à sa mort (1787).

L'un des premiers succès du ministre Vergennes fut l'alliance avec les Cantons suisses. On lui doit aussi le traité de Teschen, l'arbitrage de Fontainebleau et les traités de commerce de 1786 et 1787. Enfin Vergennes avait compris que la France devait à tout prix poursuivre l'abaissement de son ennemie séculaire, l'Angleterre. Aussi est-ce à lui que revient l'honneur de l'alliance avec les Etats-Unis <sup>3</sup>. On a dit que l'indépendance des Etats-Unis était l'un de ses plus beaux titres de gloire. Mais comme toute médaille a son revers, il est probable que la guerre d'Amérique « hâta le mouvement qui précipitait vers leur chute les institutions de l'ancienne monarchie. Par le traité de Versailles, Vergennes « avait remplacé la France au rang d'où la guerre de Sept Ans l'avait fait descendre <sup>4</sup>. »

Il mourut en 1787. Louis XVI comprit la perte que la France venait de faire, et plus tard il répétait que seul Vergennes aurait pu empêcher la Révolution.

Depuis 1783, Vergennes était président du Conseil des Finances tout en conservant le portefeuille des affaires étrangères. « Peu de ministres ont été plus « laborieux, et ont porté dans la conduite et la discussion des affaires plus de « méthode, de rectitude et de connaissances positives <sup>5</sup>. »

On a dit que Vergennes appartenait à l'école de Louis XIV et de Richelieu <sup>6</sup>. Cela est vrai dans une certaine mesure, mais il n'eut pas leur hauteur de vues ni leur hardiesse. A sa prudence presque exagérée se joignait une grande modestie et une scrupuleuse délicatesse. « Avec assez d'esprit et de fierté de caractère pour « être au premier rang, il laissait croire qu'il n'était jamais qu'au second <sup>7</sup>. « Il puisait dans sa foi chrétienne l'impassibilité devant les calomnies et un superbe dédain des sarcasmes <sup>8</sup>. » Malgré les récentes publications, la longue et glorieuse carrière de Vergennes offre encore un champ assez vaste aux recherches des écrivains. Son histoire c'est l'histoire de la diplomatie française depuis

<sup>1</sup> Mayer. *Vie du Comte de Vergennes*.

<sup>2</sup> Tratchewsky.

<sup>3</sup> Doniol. *Participation de la France à l'indépendance des Etats-Unis*.

<sup>4</sup> Trognon. *Histoire de France*.

<sup>5</sup> Michaud. *Biographie*.

<sup>6</sup> Capéfigue. *Histoire de Louis XVI*, t. I.

<sup>7</sup> *Id.*

<sup>8</sup> A. Malet. *Un ministre des affaires étrangères au XVIII<sup>e</sup> siècle (Revue bleue, 1890)*.

le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution. Un de ses contemporains, Ségur, a dit à juste titre : « Le reste d'éclat qu'a jeté la Monarchie dans ses derniers « temps est dû tout entier à Vergennes <sup>1</sup>. » Nous souhaitons que le succès encourage M. de Marsangy à donner une suite à sa belle étude sur l'ambassade de Vergennes à Constantinople. En tout cas il a déjà contribué à faire rendre justice à celui qui fut, suivant l'expression de M. Geffroy <sup>2</sup> « un des grands noms, un « des derniers grands représentants de notre ancienne diplomatie. »

H. POUGET DE ST-ANDRÉ.

**Eudes, comte de Paris et roi de France (882-898)**, par Edouard Favre, docteur en philosophie, élève diplômé de l'École des Hautes-Etudes. Paris, Bouillon, 1893, 284 p. in-8°.

Quand bien même ce livre n'aurait pas de rapport avec l'histoire diplomatique, on ne saurait le passer sous silence dans une revue consacrée à ce genre d'informations spéciales. C'est qu'il projette des lumières nouvelles sur l'origine de la Maison de France, du royaume et de la capitale. Il est le fruit de recherches poursuivies pendant des années avec la méthode de l'École des Hautes-Etudes. A cet égard, il ne sera pas possible, je le crois du moins, de découvrir quelque document nouveau, lettre ou diplôme, qui n'ait été exploré par M. Favre. Le fruit de ces recherches est précieux, je dirai aussi agréable. Sous d'exactes couleurs l'auteur peint des héros vaillants en un temps de guerre et de révolution. La vue de ce tableau d'ensemble est indispensable à qui veut connaître à fond les débuts d'un Etat qui tient tant de place en ce monde.

L'Empire carolingien était menacé dès l'origine par les éléments disparates des peuples qui le composaient comme par les rivalités des descendants de son fondateur, ce glorieux usurpateur des droits impériaux au détriment du basileus de Constantinople. Il suffisait d'un accident pour le dissoudre. Les Normands parurent et tout fut dit. Ces tard-venus des invasions barbares devaient indirectement provoquer la distribution en corps de nations du vaste ensemble des peuples de l'Empire franco-romain, en détruisant d'abord, puis en fondant à leur tour. En attendant qu'ils fondent, après leur conversion, le duché de Normandie et les royaumes d'Angleterre et des Deux-Siciles, M. Favre les montre, encore païens, inondant et ravageant, comme les flots d'une puissante marée, les rivages gaulois et remontant la Seine pour battre jusqu'aux murs de Paris. L'autorité impériale, qu'elle fut partagée entre plusieurs carolingiens ou momentanément unie dans les mains d'un seul, fut impuissante à mettre une digue à ces envahissements incessants.

Le nord des Gaules, appelé Neustrie entre la Loire et la Seine, et *Francia* entre la Seine et la Meuse, était plus spécialement en butte aux pillages de ces Normands venus de Danemark. Au-dessus des comtes et des abbés laïques, qui changeaient souvent de domaine à cette époque de féodalité naissante, les empereurs établissaient des chefs militaires, défenseurs des frontières ou comman-

<sup>1</sup> *Mémoires de Ségur*, t. II.

<sup>2</sup> *Gustave III*, t. I.

dants régionaux, appelés marquis ou ducs, quoiqu'il n'existât encore ni marquisat, ni duché aux limites précises. Souvent même les comtes particuliers des cités remplissaient ces fonctions suprêmes sans que la dite qualité leur fût appliquée. Tel fut, en Neustrie, ce comte Robert le Fort, à qui la science attribuée aujourd'hui une origine saxonne, ou, en *Francia*, Hugues l'Abbé, ou, encore plus à l'est, le comte Henri. Tous, tant qu'ils purent, tinrent tête aux Normands.

Lors du siège de Paris par les Normands, en 886, la ville était défendue par son évêque Goslin et son nouveau comte Eudes, fils de Robert le Fort. M. Favre fait assister à ce premier siège de Paris, plein de détails émouvants. La résistance héroïque de la ville devait la mettre en évidence ainsi que son défenseur. Paris y gagna sa situation de capitale et Eudes la couronne royale. Charles le Gros s'étant montré incapable de tenir les rênes de l'Empire, l'Empire se fractionna et partout il fallut trouver des successeurs de l'Empereur dans la personne de rois régionaux. Pour ne parler ni de l'Italie, ni des Bourgognes, les Francs orientaux, plus tard Teutons ou Allemands, prirent pour roi le carolingien Arnulf, et les Francs occidentaux, les Français, élurent le comte Eudes. Ce dernier, facilement obéi en Neustrie et dans la France propre, eut plus de peine à se faire reconnaître en Flandre et en Aquitaine. Il y parvint cependant soit par les armes, soit par les négociations.

Ce côté de sa vie intéressera plus particulièrement les lecteurs d'une revue d'histoire diplomatique. Eudes a non-seulement à traiter avec les Normands qu'il faut acheter et les comtes qu'il faut gagner, mais il doit encore conclure au dehors avec le pape de Rome, dont l'intervention politique a commencé à se faire sentir sous les Carolingiens, ainsi qu'avec Arnulf qui, en qualité de carolingien, prétend à la suzeraineté impériale sur les rois de l'Occident. Arnulf reconnaît Eudes comme roi des Francs occidentaux. Mais, dans son propre royaume, Eudes trouve un maître en diplomatie; c'est Foulques, le métropolitain de Reims, le digne successeur des saint Rémy et des Hincmar, revendiquant une sorte d'autorité pontificale sur les Francs. Légitimiste avant la lettre, il oppose à Eudes le carolingien Charles le Simple, prince impuissant qui n'est soutenu que par les voies diplomatiques. Les droits du prétendant sont si bien revendiqués, qu'Eudes, mourant, invitera ses fidèles à le reconnaître. Il y a là toute une série d'intrigues et de contre-intrigues à Rome, en Gaule et en Germanie, dont la complication est pleine de révélations sur la diplomatie du neuvième siècle. La diplomatie est de tous les temps et, dans tous les temps, elle prouve son efficacité.

Si la famille d'Eudes devait attendre encore près de cent ans avant que Hugues Capet lui assurât la couronne à titre héréditaire, ses débuts n'en sont pas moins d'une importance majeure. La maison de France est fondée et, par elle, le royaume de France. Une dynastie et un peuple ont pris naissance, et ils ont trouvé à Paris leur capitale. N'est-ce pas là de grandes choses et leur créateur ne mérite-t-il pas d'être connu à fond? C'est un de ces hommes entiers du moyen âge primitif. Guerrier avant tout, robuste et hardi, honnête et loyal, il sait aussi se montrer conciliant et adroit. Respectueux de l'ancienne idée impériale, il

cherche à se rattacher aux traditions maintenues par l'Eglise. Sa haute valeur seule le désigne pour remplir la place éminente à laquelle il est appelé par les nécessités de la défense nationale. Comme il pourrait l'être de nos jours, le trône est un poste élevé pour la protection de la société. On saura gré à M. Favre d'avoir expliqué l'avènement d'Eudes de France, d'avoir mis cette figure en lumière et d'en avoir indiqué la valeur. Malgré l'appareil d'une science que renforcent de substantiels appendices, des pièces justificatives et une volumineuse table analytique, M. Favre a su faire un récit captivant de l'histoire de Paris et de son roi, il y a mille ans.

DE CRUE.

---

**Ferry de Carondelet, ambassadeur à Rome, 1510**, par M. L. de la Brière. Evreux, imp. de l'Eure, 1894, in-8°, 64 p.

Le personnage auquel un de ses descendants vient de consacrer la brochure que nous annonçons est bien connu dans l'histoire diplomatique. Nombre de ses dépêches ont été publiées déjà par M. Le Glay et par Godefroy. Cependant, M. de la Brière en a retrouvé d'autres, qui serviront utilement à compléter le dossier de la correspondance de ce résident des Pays-Bas à Rome en 1510, et qu'il a groupées avec un vrai art littéraire, avec l'entente du caractère pittoresque que la diplomatie de cette époque possède au plus haut point. Ferry de Carondelet a le type régulier du résident; M. de la Brière, qui constate en lui les goûts littéraires et artistiques alors inhérents à la carrière, cite son portrait par fra Bartolommeo, à Besançon, et un autre portrait attribué à Raphael dans la galerie Crafflon. Quant à la correspondance, nous y trouvons d'abord ce qu'on trouve toujours : des plaintes. Carondelet se plaint de ne pas avoir de chiffre (plainte assez bizarre), il se plaint de la poste, du manque d'argent. Il court après les bénéfices. Il s'occupe de quelques affaires courantes : demandes d'indulgences, demandes de bénéfices, demande du chapeau de cardinal pour l'évêque de Maurienne. La partie la plus importante est, comme toujours, la partie relative aux nouvelles : l'année 1510, en effet, ne choma point d'événements majeurs, et Carondelet se trouvait au meilleur poste pour renseigner sa souveraine. Cette monographie présente donc un véritable intérêt historique et fait revivre une figure intelligente, avisée, une figure de diplomate classique.

R. M.

---

## CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. — Ont été reçus membres de la Société: MM. Jules COULBAULT, élève de l'école des langues orientales, (France), rue Lulli, 3, Paris, présenté par MM. le comte de Bourmont et le marquis de Beaucourt.

O. LE FÈVRE, publiciste (France), 13, quai Voltaire, Paris, présenté par MM. de Maulde et Waternau.

Ferdinand SISIC, professeur à l'Université d'Agram, (Autriche-Hongrie), Bregovita ulica 4, Agram, présenté par MM. l'abbé Pisani et de Maulde.

La Société a perdu M. Ducros-Aubert; S. E. le cardinal-Archevêque de Rouen.

M. de Villa-Urrutia, a été nommé directeur du commerce au ministère d'Etat, à Madrid, M. le comte d'Ormesson, ministre en Danemark, M. le comte Balny d'Avricourt, ministre au Chili, M. Dimitri Kira Dinjan, consul général de Russie à Barcelone, M. Heimburger, professeur de droit public et international à l'Université de Giessen; M. Clavery, commandeur de la Légion d'honneur.

Le Ministère Impérial des affaires étrangères de Russie a honoré d'une souscription l'ouvrage de M. de Maulde, *La diplomatie au temps de Machiavel*.

L'Académie des sciences de Rouen décernera en 1896 un prix de 500 francs (prix Bouctot) au meilleur travail sur « Nicolas Mesnager et son rôle dans les affaires diplomatiques ou d'ordre économique ».

ALLEMAGNE. — L'*Historische Zeitschrift* (1894, zw. h.) contient (p. 291) une note de M. Théodore Wiedemann, qui donne l'analyse exacte d'une dépêche du 26 juin 1741, relative au traité de Nymphenbourg. Cette dépêche relevée par le professeur Reinhold Koser rectifie une analyse trop brève de Ranke.

La dissertation de M. Otto, « Die Beziehungen Rudolf's von Habsburg zu Papst Gregor X », complète le travail précédent d'A. Zisterer, « Gregor X und Rudolf von Habsburg in ihren beiderseitigen Beziehungen »; pendant que le travail de M. Otto était en cours d'impression, les très importants Registres de Grégoire X (1272-76), ont été publiés par M. Guiraud. Le Dr Obsen a commencé l'impression du 4<sup>e</sup> tome de la correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade. Une école d'archivistes va être créée en Prusse, soit à Halle, soit à Marburg.

ANGLETERRE. — Le 4<sup>e</sup> tome de documents inédits de Dublin, publiés par le Dr J. Z. Gilbert, se rapporte à la fin du gouvernement de Cromwell et s'étend jusqu'à la restauration des Stuarts. Une biographie très détaillée de sir Harry Parkes, par M. Stanley Lane-Peole (2 vol., *Macmillan*), 1860-1885. Le premier vo-



lume raconte les guerres de Chine; le deuxième, les dix-huit années de légation à Tokio. Pour ce deuxième volume, l'auteur a eu la précieuse collaboration de F. V. Dickins, qui a longuement résidé au Japon dans l'intimité de Parkes. Un article sur sir Robert Morier, du même M. Stanley Lane-Poole, qui sera inséré dans le « Dictionary of National Biography ». La famille Morier remonte à Isaac Morier, marchand établi à Smyrne, et à sa femme Clara de Lennep, fille du consul général de Hollande, dans les Echelles du Levant. Son fils aîné, John, représenta l'Angleterre à Constantinople, puis à Janina auprès d'Ali-Pacha. Son fils cadet, James, résida en Perse. David Morier, père de sir Robert, servit son pays à Constantinople, 1810-12, puis à Vienne et à Paris, 1815, enfin à Berne. Remarquons à ce propos, que le dernier tome de la Biographie Nationale, paru le 22 décembre dernier, comprend les articles « Masqueries » à « Millyng ».

L'« Anglo-Norman Record Society » a tenu sa première séance au Public Record Office, le 1<sup>er</sup> décembre. Elle a résolu d'attendre un plus grand nombre d'adhésions, avant de constituer un bureau définitif.

ETATS-UNIS. — Le prochain volume de M. Steven, « Facsimiles of Manuscripts in European archives relating to America, 1773-1783 », ne se rapporte qu'à une partie de l'année 1777. On y relève une active correspondance de Vergennes avec les ambassadeurs de France à Madrid et à Londres. On y trouve des lettres de lord Stormont et de Beaumarchais, ainsi que les sceaux de Franklin et d'Arthur Lee.

L'un des diplomates les plus familiers avec les affaires de la Corée vient de mourir : il mérite une mention particulière, car le pays dont il nous parle est disputé entre les influences anglaise et russe, et fera peut-être parler de lui un jour. George C. Foulk, après avoir longtemps servi dans l'escadre américaine du Japon et de la Corée, fut attaché à la légation de ce dernier pays; il s'établit plus tard à Kicto et devint professeur de mathématiques à l'Université de Dashisha. Ses observations ont été publiées dans le « United States foreign relations for 1885 ».

FRANCE. — M. Gabriel Syveton commence dans le présent fascicule, l'étude de la curieuse personnalité du baron de Ripperda et le récit des négociations par lesquelles Ripperda a établi l'alliance austro-espagnole de 1725. Nos lecteurs pourront donc facilement, sans que nous ayons besoin d'insister, se rendre compte de la signification et de l'importance du *Traité secret de mariage et d'alliance* conclu le 5 novembre 1725, entre les cours de Vienne et de Madrid et dont M. Syveton publie le texte authentique dans la *Revue historique* (numéro de janvier-février 1894). Contentons-nous de dire que ce traité était encore inédit et que M. Syveton l'a retrouvé aux archives impériales de Vienne. Ainsi se trouve fixé un point d'histoire longtemps contesté et sur lequel M. le chevalier d'Arneht, dans sa très belle histoire du prince Eugène, avait seul jusqu'ici jeté quelque lumière.

— Dans la livraison du 1<sup>er</sup> juillet, cette *chronique* a parlé d'un travail très documenté que publie le marquis de Barral-Montferrat sur l'alliance

franco-russe, préparée au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Le Monde latin et le Monde slave*, du 1<sup>er</sup> août, donne la suite des lettres adressées par M. de Ségur à M. de Montmorin et à M. de Noailles. La dernière communication de l'ambassadeur du roi en Russie se termine par une phrase caractéristique qui se rapporte au projet d'alliance : « Ce rapprochement est totalement effectué et je crois qu'il faut se hâter d'en profiter ».

*Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre* (Plon-Nourrit), tel est le titre du volume que publie M. de Barral. Après la paix de Versailles, la Grande-Bretagne se trouvait dans une situation, aussi déplorable à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le jeune Pitt apparaît : la révolte de l'Inde est étouffée ; l'équilibre est rétabli dans les finances ; l'Angleterre devient l'arbitre de l'Europe. Quelle leçon ! La *Revue d'histoire diplomatique* rendra compte de cet ouvrage aussi attrayant qu'instructif, où l'on verra, entre autres incidents inédits, les préliminaires de la Révolution racontés et jugés par un ambassadeur anglais.

La Russie n'a pas été des premières à ouvrir ses archives ; mais lorsqu'elle s'y mit, ce fut avec un entrain remarquable, je dirai même avec abnégation, car, parmi les innombrables documents tirés des collections tant publiques que privées, il y a des pièces qui vont presque à l'encontre de la tournure imprimée de leur temps ou plus tard à la politique du gouvernement. Parmi les papiers qui voient ainsi le jour de la publicité, il n'y a rien de plus important pour les étrangers que la collection de documents diplomatiques que publie M. de Martens et que la *Revue d'histoire diplomatique* n'a pas manqué de signaler avec empressement à ses lecteurs. Le volume relatif à la Grande-Bretagne devait particulièrement attirer l'attention de M. Arthur Desjardins : il y rencontrait une question dont il s'était déjà emparé, et qu'il a faite sienne. L'article qu'il consacre à M. de Martens dans la *Revue des Deux-Mondes* du 25 octobre dernier, outre l'analyse du livre russe, contient des citations que M. Desjardins a tirées des meilleures sources.

La question des neutres apparaît pour la première fois en 1759 par une convention russo-suédoise « qui fait époque dans l'histoire du droit international maritime : les puissances signataires garantissaient la liberté du commerce à tous les ports qui ne se trouvaient pas en état de blocus définitif, renonçaient au droit d'armer des corsaires et proclamaient, comme l'a fait remarquer M. Vandal, quelques-uns des principes que, vingt ans plus tard, devait poser avec éclat la ligue des neutres (p. 778) ». Une grande impulsion fut donnée en 1778 par le ministre qui a été l'honneur de notre diplomatie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Alors que la France, dit M. A. Desjardins, s'engageait avec les colonies anglo-américaines, Vergennes, à la veille des attaques que le cabinet de Saint-James ne manquerait pas de diriger contre nos établissements de l'Inde, sentit le besoin d'isoler l'Angleterre et, pour y parvenir, entendit profiter de l'abus même qu'elle avait fait de sa puissance maritime. Il discerna l'intérêt commun que présenterait aux peuples navigateurs un nouveau droit de la mer, et conçut le projet d'opposer l'union des neutres au tyrannique empire que la Grande-Bretagne s'était arrogé sur toute la navigation. Prenant une initiative hardie, il fit signer à Louis XVI et publier, le 28 juillet 1778, un règlement en 15 articles concer-

nant la navigation des neutres en temps de guerre. Il était interdit aux armateurs d'arrêter et de conduire dans les ports du royaume les navires des neutres, quand même ils sortiraient des ports ennemis ou y seraient destinés, à l'exception de ceux qui porteraient des secours aux places bloquées ou assiégées; les navires des Etats neutres, qui seraient chargés de marchandises de contrebande destinées à l'ennemi, pourraient sans doute être arrêtés et ces marchandises resteraient saisissables; mais, tant qu'elles ne composeraient pas les trois quarts de la valeur du chargement, les bâtiments et le surplus de leur cargaison devraient être relâchés. Le cabinet de Versailles introduisait donc, dans le droit public français, la maxime : *navire libre; marchandise libre...* La terreur inspirée par la flotte anglaise était si forte que le premier accueil fait au Règlement par les neutres eux-mêmes ne fut pas exempt d'une certaine froideur... A vrai dire, tout le succès de cette vaste entreprise dépendait du parti qu'allait prendre l'empire des Tsars (page 785) ».

Il y eut bien des tiraillements. Les Anglais allèrent jusqu'à offrir à Catherine II, ce qui avait fait jusque-là échouer toutes les tentatives d'alliance, de comprendre même la Turquie parmi les ennemis éventuels de la Grande-Bretagne. Tout aboutit néanmoins à la célèbre Déclaration de 1780, « la grande charte du droit des neutres est l'un des plus grands événements de l'histoire moderne ».

M. Desjardins s'applique à démontrer que la Déclaration fut bien l'œuvre personnelle de Catherine et non de Panine : il cite une lettre fort originale de l'impératrice à Grimm. L'ambassadeur anglais savait à quoi s'en tenir. « Tout cela provient de l'impératrice, écrivait-il le 15 mars, et sans les avis du comte Panine ». Catherine disait elle-même à Harris quelques mois plus tard : « C'est mon projet ». — « On dit pourtant, répondit-il malicieusement, que c'est le projet des Français et que le vôtre était bien différent ». — « Mensonge énorme », répliqua l'impératrice, avec une grande véhémence (p. 794).

A la Déclaration de 1780, la Convention de 1856 a ajouté l'interdiction réciproque de la course, ce qui a empêché les Etats-Unis de l'Amérique du Nord d'adhérer à cette convention. Ce n'est pas sans motif : la réciprocité n'engendre pas toujours l'égalité du traitement, lorsque tous les contractants ne se trouvent pas dans les mêmes conditions.

▲. A.

— Les études diplomatiques semblent de plus en plus en faveur. Sans parler des grandes publications officielles, ou de celles que le ministère des Affaires étrangères a pris sous son patronage, les associations particulières entrent aussi dans cette voie. Ainsi, la *Société d'Histoire de France*, qui jusqu'à présent n'avait guère édité que des « mémoires », a donné à M. le comte Horric de Beaucaire la mission de tirer des archives du quai d'Orsay tout un volume, en dépouillant la correspondance d'un diplomate de second ordre de la première partie du règne de Louis XIV, du Plessis-Besançon. Cet agent de Mazarin travailla avec succès à substituer l'influence de la France à celle de l'Espagne en Italie; il assura la conquête définitive du Roussillon et prépara l'annexion temporaire de la Catalogne. Cent vingt-huit pièces inédites de sa correspondance font connaître ses négociations, dont l'ensemble est esquissé dans une attachante notice.

*Le Correspondant*, assez peu curieux d'ordinaire des sujets historiques, a donné cependant au mois de juin 1893 une intéressante étude de M. le marquis de Vogué sur « Une carrière diplomatique sous Louis XIV ». C'est l'histoire de Pierre de Villars, père du futur maréchal, ambassadeur de France à Madrid de 1679 à 1684, et auteur d'un écrit plusieurs fois réimprimé sous le titre de *Mémoires de la Cour d'Espagne en 1680*. Les déboires de ce pauvre marquis et de sa femme, près le tinnide et mal élevé Charles II et la malheureuse Marie-Louise, offrent de singuliers épisodes qui sont rendus plus intéressants encore par la production de lettres et de documents diplomatiques inédits. C'est comme la préface de belles publications que M. de Vogué a consacrées à la mémoire du grand Villars.

Dans le même recueil, M. le comte Edouard Frémy a écrit plusieurs articles sur les débuts diplomatiques de Châteaubriand, c'est-à-dire sur son passage à la légation de Rome en mai 1803, sous le cardinal Fesch. Il s'y rencontre nombre d'anecdotes piquantes, qu'il est difficile d'analyser, mais qui se liront avec plaisir dans un volume sur notre grand prosateur, faisant suite ou plutôt pendant au livre sur *Lamartine diplomate*. On y verra l'influence de la poésie et de la littérature sur les affaires étrangères ; ce qui n'est pas une nouveauté dans notre histoire, tant de remarquables écrivains s'étant trouvés fort dignes de tout temps de représenter la France près des cours étrangères.

Sur l'histoire d'Espagne au début de la dynastie des Bourbons, — période sur laquelle M. le marquis de Courcy a fait de si beaux travaux, — un nouveau volume de M. Wiesener expose toutes les intrigues qui aboutirent à une guerre quasi-fratricide entre le régent et le petit-fils de Louis XIV. Le tome premier, paru en 1891, racontait l'alliance conclue entre Georges I<sup>er</sup> et le duc d'Orléans aussitôt son arrivée au pouvoir. Aussi bien, les relations avaient commencé entre eux quelques années plus tôt, le roi d'Angleterre s'étant engagé à aider le prince à obtenir la régence, et Philippe promettant d'user de son pouvoir pour combattre les prétentions de l'héritier légitime des Stuarts. Après la mort du grand roi, il fallait donner à ces promesses réciproques une forme diplomatique. Dubois fut chargé des négociations qui aboutirent au traité de La Haye de 1718. C'était une vraie révolution dans les alliances. Il n'est pas étonnant que le roi d'Espagne en ait été fort indigné et qu'il ait essayé de se faire le chef des mécontents que cette nouvelle politique avait faits en France. De là, des intrigues sans fin, aboutissant à la conspiration de Cellamare, à l'arrestation de la duchesse du Maine, et à la déclaration de guerre. Tel est le sujet de la seconde partie de l'ouvrage sur le *Régent, Dubois et l'Angleterre*. M. Wiesener connaît à merveille les sources diplomatiques de l'histoire de la Grande-Bretagne, dont de fréquents séjours à Londres lui ont livré tous les secrets. Il a dépouillé les vingt-quatre volumes, n<sup>os</sup> 346 à 369, de la série France, embrassant les huit années de la Régence, de 1715 à 1723. Aux documents du *record office*, qui sont encore inédits, — les belles publications anglaises s'arrêtant au XVI<sup>e</sup> siècle, — l'auteur a joint les papiers particuliers de lord Stair, l'ami du duc d'Orléans, qui complètent les deux volumes imprimés à Londres en 1778 sous le titre de *Hardwicke Papers* et contenant une sorte de journal ; il a pu consulter aussi les lettres

du secrétaire d'État, James Stanhope, celui-là même qui conclut l'alliance après une entrevue célèbre avec l'abbé Dubois dans une mauve auberge de La Haye. Mais, tout en défendant habilement la politique du Régent, au point de vue des intérêts français, peut-être l'auteur suit-il trop aveuglément la piste fort attachante que lui fournissaient les correspondances diplomatiques anglaises. Ce n'est pas d'ordinaire par pur désintéressement que nos voisins d'outre-Manche ont conclu avec nous leurs diverses alliances ; et il est probable que les beaux yeux de Dubois et le désir de plaire au duc d'Orléans ne furent pas leurs seuls mobiles.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> janvier 1894, on trouve une étude de M. le comte Ch. de Mouy sur l'ambassade du général Junot à Lisbonne en 1805, d'après les archives des Affaires étrangères et les archives nationales. Le moment était difficile. Le maréchal Lannes, qui croyait avoir conclu l'alliance portugaise, se trouvant en face des difficultés soulevées par l'Angleterre, refusait de retourner à son poste, et c'est par dévouement à Napoléon, dont il avait été l'aide-de-camp en Italie et en Egypte bien que Junot, jeune encore, fort entiché de gloire militaire, consentit à aborder des fonctions diplomatiques auxquelles il était mal préparé. Aidé d'un secrétaire fort distingué, M. de Rayneval, le brillant général de cavalerie, s'il n'obtint pas les satisfactions politiques que désirait son maître, eut du moins le mérite de faire peur aux Anglais et de préparer en Portugal les revendications que, deux ans plus tard, il devait arracher par un coup d'audace militaire beaucoup plus dans ses moyens. Les instructions de Talleyrand, la correspondance un peu irrégulière de l'ambassadeur complètent heureusement les piquantes descriptions que la duchesse d'Abrantes a données dans ses *Mémoires* de son voyage à travers l'Espagne et le Portugal et des mœurs royales de Madrid et de Lisbonne. Mais la guerre venait d'être déclarée à l'Autriche : Junot laissa sans hésiter sa femme, sa fille, et son ambassade ; et, après six semaines de coursé folle à travers l'Europe, il rejoignit l'armée le 1<sup>er</sup> décembre : c'était la veille d'Austerlitz. Il arrivait à temps pour reprendre ses fonctions auprès de l'Empereur, qui ne songea pas à lui reprocher d'avoir préféré le canon aux notes diplomatiques.

Il faut que Napoléon soit devenu bien à la mode, pour que les lecteurs se jettent sans lassitude sur toutes les publications qui traitent du premier Empire et se succèdent à quelques mois d'intervalle. Une livraison tout entière de la *Vie Contemporaine*, celle du 1<sup>er</sup> février 1894, a été consacrée à Napoléon. L'histoire diplomatique tient peu de place dans ces livres : le chancelier Pasquier parle avec détails du congrès de Vienne ; et M. Welschinger analyse avec beaucoup de sagacité le rôle que joua Talleyrand. Mais, sauf M<sup>me</sup> Waleska, qui se sacrifia inutilement pour sauver la Pologne, les femmes eurent peu d'influence sur la politique de l'Empereur. M. Vandal, dans ses belles études sur *Napoléon et Alexandre*, n'a besoin que de faire appel à sa connaissance des documents diplomatiques pour raconter l'histoire de l'alliance et de la brouille avec la Russie au commencement du siècle.

Sur la question spéciale des rapports de l'Empereur avec la papauté, M. le comte d'Haussonville a un continuateur de ses grands travaux, qui parurent si

nouveaux autrefois. En 1885, six livraisons seulement des *Corrispondenze di diplomatici della repubblica et del regno d'Italia* avaient été imprimées à Milan, sous la direction de M. Cesare Cantù. M. A. Gagnière en a extrait, dans la *Nouvelle Revue* du 15 décembre 1893 et du 1<sup>er</sup> janvier 1894, une suite de pièces sur la querelle de Pie VII et de Napoléon I<sup>er</sup>, l'enlèvement du pape, sa captivité à Savone et à Fontainebleau. Les sentiments manifestés à l'égard du souverain pontife par les représentants officiels des républiques de la péninsule étonneraient bien aujourd'hui les hommes publics du royaume d'Italie, qui font autant d'efforts pour chasser le pape de Rome qu'ils en déployaient pour le retenir autrefois. Ce sont là les leçons de l'histoire ; et ce n'est point à la diplomatie qu'il faut reprocher ses contradictions, puisqu'elle prépare ou suit les événements politiques, justement pour en tirer parti selon les circonstances et selon les intérêts variables du gouvernement. P.

Dans le *Salon de Madame Helvetius*, M. Antoine Guillois a fait revivre ces philosophes d'Auteuil, charmants rêveurs, qui, jeunes aux jours de l'Encyclopédie, furent à leur arrivée au pouvoir en 1795, comme les derniers échos du XVIII<sup>e</sup> siècle mourant. Ils en conservèrent la tradition pendant le consulat et pour l'Empire. Enrichi de documents nouveaux, empruntés aux archives des Affaires étrangères et des familles de Grouchy, Cabanis et Condorcet, et de deux portraits inédits de Mesdames Helvetins et Cabanis, ce livre est l'histoire, écrite pour la première fois, de cette société d'Auteuil où Napoléon rencontra ses adversaires les plus sérieux, ceux qu'il appelait en raillant, les idéologues, mais qu'il estimait cependant pour leurs vertus intimes et leur généreux patriotisme.

ITALIE. — On ne peut pas s'étonner de la faveur que rencontrent les études d'histoire diplomatique en Italie, leur terre classique, mais on peut s'en féliciter et citer avec éloges les fruits de cette activité.

MM. Cesare Paoli et Eug. Casanova viennent de donner dans l'*Archivio storico italiano* (1893, tome XI), une étude courte (63 pages), mais véritablement modèle, qui montre mieux qu'aucun raisonnement l'importance des dépêches diplomatiques pour l'histoire intérieure. Quelle est la chronique, quels sont les mémoires, qui nous donnent jour par jour, et presque heure par heure, avec cette sûreté d'information et cette physionomie primesautière, le récit des événements grands ou petits, la traduction des rumeurs courantes, des émotions momentanées?... Il s'agit ici de la correspondance de Gir. Spanoechi, envoyé d'apparat de Sienne à Florence, pour présenter des compliments de condoléance et de bienvenue à la veuve et au successeur d'Alexandre de Médicis. Spanoechi ne resta que quelques jours à Florence, en janvier 1537, et obtint son rappel : son secrétaire Tantucci y demeura après lui sur l'ordre de son gouvernement et envoya une correspondance régulière jusqu'à la fin d'avril 1538. Leurs dépêches, bourrées de faits et de nouvelles, sont résumées sobrement et remarquablement annotées. Plusieurs d'entre elles, rédigées naturellement très à la hâte, renferment des renseignements inexacts, que les suivantes rectifient : pour l'histoire, ces contradictions elles-mêmes présentent leur intérêt. On ne saurait imaginer une chronique plus solide de l'histoire de Florence en ce moment critique.

L'*Archivio Veneto* (t. VI, p. II), a inséré un intéressant résumé de l'ouvrage de M. P. Molmenti, sur *Carpaccio, son temps et son œuvre*.

Les *Miscellanea di storia italiana* (t. XXX) contiennent un mémoire de M. P. Boselli, sur le ministre sarde comte Vallesa et l'ambassadeur français duc de Dalberg en 1817, mémoire qui présente l'intérêt le plus piquant. Dalberg, créature de Talleyrand, et lui-même personnage cosmopolite, point banal, prit en Piémont une attitude d'une impertinence vraiment insoutenable. Il se fit le chef de l'opposition ouverte et avérée contre le gouvernement piémontais. Il voulait modifier de fond en comble le gouvernement, changer le monde de la cour, doter le pays d'une constitution ; toutes ambitions peu compatibles avec le rôle d'ambassadeur. Dans les quelques affaires assez délicates qu'il eut à traiter, le ton de ses dépêches est toujours hautain et comminatoire : il tient sans cesse à avoir le dernier mot. Ses propos sont vifs et ses actes ne le sont pas moins. On eût dit qu'il prenait plaisir à braver la petite cour. Il déclarait étouffer dans l'atmosphère, très fermée, de la cour de Turin : il voulait ouvrir un cercle, et l'ouvrir largement, pour donner au corps diplomatique des rapports directs avec la nation et y prendre une influence particulière. Malgré l'étiquette qui ne permettait que les voitures à deux chevaux sur le Corso quand la reine s'y rendait, sa femme ne sortait qu'à six chevaux... L'histoire de ces débats, soutenus avec patience et dignité par le ministre Vallesa, est racontée par M. Boselli sans aucune déclamation, très simplement, dans un sentiment d'humeur calme et de parfaite impartialité qui en double le prix. Tout le monde aimera à lire ce récit plein de saveur et d'originalité.

Nous avons encore à signaler dans l'*Archivio storico lombardo* (anno XX, fasc. III, p. 693 et suiv.), sous la signature de M. Intra, une excellente monographie d'un diplomate au XVI<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'un homme de second ordre, le protonotaire Camillo Capilupi, et c'est précisément parce que Capilupi ne joua aucun rôle éclatant qu'il nous fournit un spécimen remarquable de ce qu'on pourrait appeler « l'homme de carrière », dans ce moment-là.

Capilupi appartenait à une famille de littérateurs émérites, de diplomates et de prélats. Né à Mantoue en 1531, il débute dès 1550, à 19 ans, sans titre particulier, près de son oncle, Ippolito Capilupi, évêque de Fano, à Rome. Il acquit là une très solide éducation littéraire, artistique, économique ; il accompagna son oncle dans une mission en Bavière. Le jeune ecclésiastique, convenablement muni de bénéfices, parlait fort bien le français et l'espagnol ; il avait de l'esprit, il prit de l'amabilité, de la distinction et de la souplesse.

Les réformes de Paul IV parurent un moment anéantir ses espérances ; mais il redevint secrétaire intime de Pie V.

Peu après, son oncle l'évêque, renvoyé à son évêché par Paul IV, revint également à Rome ; Camillo reprit son association avec lui, et à eux deux ils ouvrirent une sorte de chancellerie privée, avec laquelle ils cherchaient à faire compter les potentats d'Europe.

En 1568, Camillo obtint de porter à l'archiduc *l'épée et le chapeau* de Noël, et il aborde avec virtuosité la question classique : La ligue contre les Turcs. Puis, comme tout le monde, il célèbre, en latin, la bataille de Lépante.

Suivant une habitude de vrai prélat romain de cette époque, Camillo écrivait beaucoup. On a ainsi de lui, une relation extrêmement importante, sur l'effet produit à Rome par la Saint-Barthélemy, relation adressée à son frère Alexandre, envoyé de Mantone à Venise. Fort bien renseigné par sa situation de secrétaire du pape et ses relations, il écrivit aussi à ce sujet un opuscule connu, qu'il voulut faire imprimer en 1573, à Venise. Il éprouva des difficultés dont M. Intra nous donne le curieux récit et qu'il ne put vaincre; finalement l'opuscule fut imprimé à Rome, en italien et en français. C'est maintenant une rareté bibliographique; il porte pour titre : « *Lo stratagemma di Carlo ñono re di Francia contro i rebellii di Dio et suoi.* » M. Intra nous donne ensuite d'importantes lettres de Camillo, et nous indique diverses œuvres de l'infatigable prélat, restées inédites. Camillo passe d'ailleurs sa vie dans les intrigues et dans les négociations officieuses ou officielles. A Rome, il s'occupe plus particulièrement des affaires de Mantoue, tantôt comme Mantouan, tantôt comme Romain; il négocie en 1584 le mariage de Vincenzo, prince de Mantoue, avec Eléonora de Médicis. C'est une existence d'antichambre pontificale, et de production littéraire fiévreuse. Il fut, en certains moments, envoyé à Paris, à Bruxelles, à Naples, à Venise, à Florence; il continua, à la mort de son oncle, l'internonciature de Suède. Il se fit l'ami ou l'agent de Mantoue, de Guastalla, d'Urbino. Il acquit en Europe d'assez hautes relations. Il fut camérier secret sous trois papes, protonotaire sous deux autres. Enfin après avoir vu douze pontificats, las et fatigué, il prit sa retraite. Il vendit son artistique palais du Champ-de-Mars, enleva sa collection de tableaux et de manuscrits, et se retira au palais Capilupi, à Mantoue. Il y mourut, trois ans après, en 1603, au milieu de sa très nombreuse famille.

PORTUGAL. — P. C. Danvers, va publier chez Allen et Co, à Londres, une histoire de la domination portugaise en Asie. Il comblera une lacune regrettable, car il n'a rien paru sur la matière depuis « l'Asia portuguesa » de 1649.

SUÈDE. — Sous le titre de *Muhammedanismen i Afrika* (le *Mahométisme en Afrique*), (Lund, 1893). — Un savant suédois, M. le Dr Baron H. H. von Schwerin, professeur agrégé de géographie de l'Université Royale de Lund appelle l'attention sur une importante question.

Il a, de 1885 à 1887, entrepris un voyage scientifique d'exploration dans l'Etat Indépendant du Congo en remontant le fleuve de Kassai jusqu'à Luebo et le fleuve du Congo jusqu'à Stanley-Falls. En outre, il a parcouru les deux côtés des cataractes du Bas-Congo ainsi que les territoires Portugais, St-Antonio, Nokki et Congolais, Banana-Boma, puis voyagé dans l'Angola au sud jusqu'au Cap Negro.

Le Baron von Schwerin a donc, pendant une année et demie, vu de ses propres yeux, sans être lié par l'engagement de ne rien divulguer.

D'accord avec plusieurs écrivains, il soutient que le mahométisme, avec les armes perfectionnées et le climat de certaines contrées, offre le plus grand danger à la colonisation européenne en Afrique.

On objecte la sobriété des musulmans et leur bonne discipline guerrière. Ce



sont là de minces avantages, car la sobriété est douteuse pour les chefs, et la discipline s'exerce au détriment des Européens et des indigènes non convertis à l'Islam ; plusieurs chefs mahométans comme Ahmadu, qui se nomme le *pilier de l'Islam*, ferment les yeux sur l'ivrognerie. Les missionnaires mahométans parmi les nègres du Sénégal font de même.

Le baron von Schwerin considère le mahométisme comme l'ennemi irrécyclable de la civilisation européenne en Afrique. L'Islam a déjà converti trop des indigènes de l'Afrique. Il s'agit d'arrêter ce mouvement, qui menace d'envahir tout le reste du continent noir.

Le sennusisme, mahométisme épuré, dont le siège central, avec couvent, séminaire et fortifications, se trouve à l'oasis de *Djarabub* dans la Barka (l'ancienne Cyrenaïca), déploie une activité fébrile et commence à faire ombrage à la Mecque même. C'est par le port *Tobruk*, situé hors de la zone, que la conférence de Bruxelles de 1889-90 a cru devoir limiter, du 20° de latitude nord jusqu'au 22° sud, que l'importation d'armes et de munitions, que l'exportation des esclaves se font, et c'est par là que l'Islam menace toutes les colonies européennes en Afrique. Le baron von Schwerin trouve (page 123), que l'annexion de la côte entre la frontière égyptienne et celle de Tripoli à une grande puissance briserait l'existence de ce commerce. Le contrôle des Turcs, qui y sont les maîtres, n'est d'aucune efficacité. Ajoutons que le baron von Schwerin a été à son retour de l'Afrique nommé consul de l'Etat Indépendant du Congo en Suède et Norvège, et promu chevalier de l'ordre de San-José de Portugal et de Léopold de Belgique.

#### *Documents diplomatiques.*

FRANCE. — *Affaires de Siam* (30 documents, 8 juillet-3 octobre 1893). — Il s'agit de la mission de M. le Myre de Villers, qui s'est heureusement terminée par la signature d'un traité et d'une convention. Le double objet de cette mission est ainsi exposé dans les instructions de M. le Myre de Villers : « D'une part, nous avons mis le gouvernement siamois en demeure de rétablir les postes qu'il avait mis sur la rive gauche du Mékong, au mépris des droits du Cambodge et de l'Annam. D'autre part, nous avons demandé satisfaction pour l'insulte faite à notre drapeau à Tong-Xieng-Kham, pour les mauvais traitements et l'expulsion dont deux de nos compatriotes, MM. Esquilat et Champenois, ont été l'objet l'année dernière à Outhène, pour les vexations infligées à un autre français, M. Baraton, pour l'enlèvement par surprise du capitaine Thoreux, enfin pour l'assassinat, par le mandarin siamois de Kammoun, de l'inspecteur Grosgrunin, suivi du massacre d'un certain nombre de nos miliciens ».

M. le Myre de Villers, arrivé à Bangkok le 20 août, signe le traité qui donne à la France la rive gauche du Mékong et la convention qui règle les indemnités.

*Affaires du Haut-Mékong.* — Le 31 juillet 1893, les gouvernements français et anglais reconnaissent le principe d'une zone neutre ou Etat-tampon. Les commissaires désignés de part et d'autre, MM. J. Jusserand et P. Révoil, C. Phipps et Austin Lee, ont signé le protocole suivant (25 novembre) : « S'étant trouvés arrêtés, au cours de leurs travaux, par la difficulté de déterminer, d'après des

données certaines, les limites et la configuration géographique des diverses provinces situées dans cette région, ont reconnu d'un commun accord, que, pour établir dans des conditions géographiques normales, et sans occasionner de morcellement, une zone d'une étendue suffisante, il conviendrait de faire procéder à une enquête sur place, par des agents techniques des deux pays.

*Indemnités franco-italiennes* (26 documents, 29 août 1893-26 janvier 1894). — A la suite de l'affaire d'Aigues-Mortes, des manifestations ont eu lieu contre la France à Rome, à Gênes et à Naples (dépêches du vicomte de Lavaur, de MM. de Mouy et Meyer, 19-21 août). Des indemnités ont donc été demandées et aussitôt accordées en principe, de part et d'autre. La seule difficulté a été la forme du paiement. Le président du conseil, M. Casimir-Périer, notifie le 9 décembre à M. Ressmann : « Je suis disposé à présenter aux Chambres un projet de loi allouant des indemnités aux sujets italiens qui ont été victimes des événements du mois d'août... Il ne serait toutefois possible d'adopter cette procédure que si le gouvernement royal, de son côté, reconnaissait que des indemnités sont également dues aux Français qui ont subi des dommages lors des incidents survenus au mois d'août à Rome, à Naples et à Gênes et se déclarait disposé à présenter au Parlement italien une demande de crédit à cet effet ». En présence des objections de l'Italie, le président du conseil écrit, le 22 janvier : « J'avais pensé que le vote d'un crédit par le Parlement italien et par le Parlement français eût été un témoignage public de respect réciproque, un gage salutaire d'apaisement et de concorde... J'ai dû rechercher le moyen de ne pas saisir le Parlement français d'une mesure à laquelle le gouvernement du Roi se réserve de ne pas associer le gouvernement italien ». Les indemnités respectives de 420,000 et de 30,000 francs ont été échangées sans autre discussion.

---

## ERRATA ET MODIFICATIONS

### A LA LISTE DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 1894.

MM.

- le comte Andrea MARCELLO, membre de la Deputazione di storia patria, Venise.
- Alfred BARAUDON (France), 36, rue Godot-de-Mauroy, Paris, et château de Quantilly (Cher).
- Émile BANNING, directeur général au ministère des Affaires étrangères (Belgique), 64, rue du Président, Ixelles.
- Le comte W.-M.-F.-P. de BYLANDT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en disponibilité, membre de la deuxième Chambre des Etats-Généraux (Pays-Bas), La Haye.
- Le vicomte de GUICHEN (France) 59, rue Pierre-Charron, Paris.
- Alphonse de MARTIN, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 3, rue Castiglione, Paris.
- René BITARD DES PORTES, publiciste, ancien chef de cabinet au ministère de la Justice, docteur en droit (France), 44, rue de Naples, Paris.
- Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbey-de-Jouy, Paris.
- Henri de MANNEVILLE, secrétaire d'ambassade (France), ambassade de la République française, Berlin.
- D'ORNELLAS, pair de Portugal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de première classe en disponibilité (Portugal), 31, via Nova de S. Caetano, Lisbonne, et château de Camacha, à Madère.
- Aless. GUESALAGA, premier secrétaire de légation (République Argentine), In den Zelten, Berlin.
- Eugène JARRY (France), Orléans.
-

## BIBLIOGRAPHIE

### FRANCE

- ANNALES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE. — *Novembre*. — **Harvut** : Les Malouins à Terre-Neuve. — *Janvier 1894*. — **Tempier** : Les Bretons en Amérique avant Christophe Colomb.
- ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Octobre*. — **E. Gautier** : Mission à Madagascar. — *Janvier 1894*. — **P. Sopheau** : Les variations de la frontière française des Alpes, depuis le xv<sup>e</sup> siècle. — **E. Gautier** : Mission à Madagascar (suite).
- ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Janvier*. — **Baron Hulot** : Les relations de la France avec la côte des Esclaves. — **Ch. Dupuis** : Le tarif des douanes françaises de 1892, le tarif des douanes allemandes et les négociations commerciales.
- ANNALES DU MIDI. — *Janvier 1894*. — **L. G. Pélassier** : L'ambassade d'Accurse Meynier à Venise (suite).
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — *Septembre-octobre*. — **G. Lefèvre-Pontalis** : Episodes de l'invasion anglaise; la guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429). — **Jarry** : Le retour de la croisade de Barbarie.
- BILLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS. — No 2. — **Eug. Etienne** : Quelques mois sur l'œuvre de la France en Afrique. — **L. A. Aubry** : La colonisation française dans la prairie canadienne. — **Thureau** : La province de Nac-Binh, Tonkin.
- COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre*. — **Georges Muller** : Madagascar. — Le royaume de Siam et les territoires de la rive gauche du Mékong.
- CORRESPONDANT. — *10 novembre*. — **P. de la Gorce** : Les origines de l'unité italienne. — **G. d'Hugues** : Un français russophile au xviii<sup>e</sup> siècle. — *25 novembre*. — **P. de la Gorce** : Les origines de l'unité italienne (suite). — *10 décembre*. — **P. de la Gorce** : les origines de l'unité italienne (suite). — **M<sup>rs</sup> de Chambrun** : Clôture de l'exposition

- de Chicago; coup d'œil d'ensemble. — **Marie Dronsart** : L'Angleterre en Afrique; l'Ouganda. — *25 décembre*. — **J. Grabinski** : Alexandre de Battenberg, premier prince de Bulgarie. — *10 janvier*. — L'Allemagne nouvelle, II : Les partis conservateurs.
- ECONOMISTE FRANÇAIS. — *4 novembre*. — La question du Maroc. — Les Progrès de la Russie au xix<sup>e</sup> siècle. — *18 novembre*. — Les Progrès de la Russie au xix<sup>e</sup> siècle (suite). — Le commerce extérieur des peuples africains. — *25 novembre*. — Le commerce extérieur de la France pendant les dix premiers mois de 1893. — Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant les dix premiers mois de 1893. — De la nécessité pour les puissances européennes d'user de rigueur effective envers le gouvernement portugais. — La Convention monétaire. — *2 décembre*. — L'émigration européenne depuis la débâcle des pays transatlantiques; les perspectives de l'Amérique du Sud. — Les Progrès de la Russie au xix<sup>e</sup> siècle (suite). — Les importations et les exportations de l'argent dans le Royaume Uni depuis quinze ans. — L'intervention gouvernementale pour protéger les créanciers français des chemins de fer portugais. — *9 décembre*. — De la nécessité de plus en plus urgente pour les puissances européennes d'user de contrainte envers le Portugal. — Les chemins de fer portugais. — *16 décembre*. — La situation financière et politique de l'Italie. — Les progrès de la Russie au xix<sup>e</sup> siècle (suite). — Le pétitionnement des obligataires des chemins de fer portugais pour demander l'intervention du gouvernement français. — Le commerce extérieur du Royaume Uni en novembre 1893. — Le commerce extérieur de la France pendant les onze premiers mois de 1893. — *23 décembre*. — La situation de l'empire austro-hongrois. — Pétition des obligataires des chemins de fer portugais. — *30 décembre*. — Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant les onze premiers mois de 1893. — Le commerce extérieur

- le la France pendant les onze premiers mois de 1893. — Le Chili. — Le commerce de la France avec les autres pays. — 13 janvier. — Le Chili (suite). — Le change, son importance croissante dans les relations internationales; nécessité d'en tenir compte dans les traités de commerce. — 20 janvier. — Le budget russe de 1894. — Le commerce extérieur de la France en 1893. — 27 janvier. — Le commerce extérieur de la France en 1893 (suite). — Le commerce extérieur de l'Angleterre en 1893. — La Bolivie. — 3 février. — Tombouctou. — La race française au Canada. — Les importations de la Tunisie en France.
- ETUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES. — *Novembre*. — **H. Prélot**: Russes et Français. — *Janvier*. — **H. Prélot**: Les Français en Indo-Chine (suite).
- JOURNAL DES ÉCONOMISTES. — *Novembre*. — **Bouchié de Belle**: Le nouveau régime douanier des colonies. — *Décembre*. — **Meyners d'Estrey**: Une visite aux colonies chinoises dans l'ouest de Bornéo. — **L. Domansky**: A propos de la conférence russo-allemande. — *Janvier*. — **G. François**: Trente années de libre-échange en Angleterre.
- JOURNAL DES SAVANTS. — *Décembre*. — **H. Wallon**: L'Europe et la révolution française. — *Janvier*. — **H. Wallon** (suite).
- JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — *Décembre*. — **Commandant Palat**: Campagne des Anglais au Soudan (1884-1885) (fin). — **Commandant Weil**: Campagne de 1814: la cavalerie des armées alliées. — *Janvier*. — **Commandant Weil**: La campagne de 1814 (suite).
- MATINÉES ESPAGNOLES. — 1<sup>er</sup> novembre. — **Ignota**: L'Espagne et le Maroc. — 15 novembre. — **E. Castelar**: Revue de la politique européenne. — 7-15 décembre. — **E. Castelar**: Revue de la politique européenne. — **L. Marlet**: Les mémoires sur le premier empire. — 22-30 décembre. — **E. Castelar**: Revue de la politique européenne. — 15 janvier. — **E. Castelar**: Revue de la politique européenne. — **Julien Despretz**: L'Angleterre en Egypte. — 1<sup>er</sup> février. — **E. Castelar**: Revue de la politique européenne.
- MÉMORIAL DIPLOMATIQUE. — 11 novembre. — Discours de **M. Develle**; application du nouveau régime douanier (fin). — 18 novembre. — **Alfr. Berl**: L'entrevue de Monza. — Documents: affaires d'Egypte (suite). — 25 novembre. — Affaires d'Egypte (suite). — 2 décembre. — Arrangement concernant l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce, conclu entre la Belgique, l'Espagne, la France, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse et la Tunisie. — Affaires d'Egypte (suite). — 9 décembre. — Accord anglo-allemand sur la délimitation des sphères d'intérêts dans le golfe de Guinée. — Deuxième déclaration additionnelle à la convention d'extradition du 23 octobre 1892 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. — La nouvelle convention sanitaire internationale en Egypte. — Les affaires d'Egypte (suite). — Livre vert sur les incidents d'Aigues-Mortes présenté au parlement italien. — Livre jaune sur les affaires du Haut-Mékong. — 23 décembre. — Livre vert sur les incidents d'Aigues-Mortes (suite). — La nouvelle convention sanitaire internationale en Egypte (suite). — Affaires d'Egypte (suite). — 30 décembre. — Livre vert sur les incidents d'Aigues-Mortes (suite). — La nouvelle convention sanitaire (suite). — Affaires d'Egypte (suite). — 6 janvier. — La nouvelle convention sanitaire internationale (suite et fin). — Affaires d'Egypte (suite). — 13 janvier. — **Alfred Berl**: L'Angleterre et le désarmement. — L'Afrique et les Anglais. — Arrangement entre l'Italie et l'Autriche sur la reconnaissance réciproque des certificats de jauge. — Livre vert sur les incidents d'Aigues-Mortes (fin). — Affaires d'Egypte (suite).
- LE MONDE LATIN ET LE MONDE SLAVE. — *Janvier*. — **Barral-Montferrat**: Une tentative d'alliance franco-russe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- NOUVELLE REVUE. — 15 novembre. — Un diplomate: **M. Ribot** au quai d'Orsay et à la présidence du conseil. — 1<sup>er</sup> décembre. — **E. Martineau**: Le traité de commerce franco-russe. — 15 décembre. — **A. Gagnière**: Pie VII et Napoléon 1<sup>er</sup>. — **M. de Talleyrand-Périgord**: A l'empereur d'Allemagne. — 1<sup>er</sup> janvier. — **A. Gagnière**: Pie VII et Napoléon (suite). — **G. Bouniols**: La politique étrangère de la deuxième république. — **S. de Gourdvielle**: L'influence anglaise: le Siam. — 15 janvier. — **N. de Ring**: Un coup d'œil sur la Tunisie. — **Cesare Lombroso**: L'évolution de la politique moderne. — **A. Gagnière**: Pape et empereur (fin). — 1<sup>er</sup> février. — **S. Pichon**: L'Alsace-Lorraine devant l'Europe.
- LA PLUME ET L'ÉPÉE. — *Janvier*. — **Commandant Scham-Bion**: De Châteaubriant, capitaine, colonel, littérateur, historien, ambassadeur, ministre, académicien (1768-1848).
- QUESTIONS ACTUELLES. — 4 novembre. —

- Alliance franco-russe. — 11 novembre. — La Russie en cas d'invasion allemande. — 18 novembre. — Le Pape et l'alliance franco-russe. — 30 décembre. — Le livre vert (affaire d'Aigues-Mortes). — 6 janvier. — L'affaire d'Aigues-Mortes. — 20 janvier. — Affaire de Siam (extrait du Livre jaune). — 27 janvier. — Madagascar. — Interpellation sur Madagascar (discours de M. Brunet et déclaration de M. Casimir-Périer). — Tombouctou. — 10 février. — Loi ratifiant le traité conclu avec le Siam.
- LA REVUE. — 1<sup>er</sup> novembre. — G. Lejeal : France et Russie.
- REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — *Février*. — J. Pey : La situation des étrangers en France.
- REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre*. — L. Delavaud : La question du Maroc et l'affaire de Melilla.
- REVUE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — *Janvier*. — Joseph Denais : Un ambassadeur français en Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le marquis de La Chétardie et l'avènement d'Elisabeth.
- REVUE DES DEUX MONDES. — 1<sup>er</sup> novembre. — Duc d'Aumale : Les négociations et la paix 1656-1664. — 1<sup>er</sup> décembre. — Les transformations de l'ancienne diplomatie; l'ancienne Europe. — G. Valbert : M. Henri Geffcken et la brochure sur l'alliance franco-russe. — 15 décembre. — Les transformations de l'ancienne diplomatie; l'ancienne Europe.
- REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Janvier*. — N. Valois : L'expédition et la mort de Louis I<sup>er</sup> d'Anjou en Italie (1382-1384). — Vicomte de Riche-  
mont : Un prêtre émigré en Italie en 1793 d'après sa correspondance inédite. — L. Pingaud : La Dalmatie, 1797-1845.
- REVUE DES REVUES. — 15 janvier. — B. Lanin : La triple alliance en danger. — 15 février. — A. Chuquet : La fraternité franco-allemande et la révolution.
- REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — 5 novembre. — L'Espagne au Maroc. — 19 novembre. — L'Espagne au Maroc (suite). — 3 décembre. — La mission Mizon. — 10 décembre. — La mission Mizon (fin). — 17 décembre. — L'Espagne au Maroc. — 7 janvier. — Souvenir de l'expédition du Tonkin. — L'Espagne au Maroc (suite). — 1<sup>er</sup> janvier. — Souvenir de l'expédition du Tonkin (suite).
- REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Novembre*. — Fréd. Pichereau : M. le duc de Broglie et la conférence de Londres (février 1871) (fin). — Attale du Courneau : Histoire de l'entente franco-russe. — 1<sup>er</sup> janvier. — L. Pichot : Le désarmement, la paix et l'arbitrage international.
- REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — 1<sup>er</sup> novembre. — G. Demanche : Dahomey. — Les présides espagnols; Melilla. — 15 novembre. — P. Barré : Partage politique de l'Océan. — 1<sup>er</sup> décembre. — Chine et Corée. — Commerce de la Corée. — Sumatra et la guerre d'Atchin. — Le canal de la mer du Nord à la Baltique. — 15 décembre. — P. Barré : Les routes du pôle; les Hollandais à Java. — Asie centrale : culture du coton; Russes, Anglais et Afghans. — *Janvier*. — G. Demanche : Le Brésil et les belligérants. — Voultze : L'état tampon du Mékong; convention avec l'Angleterre. — Dahomey, mission Hess.
- REVUE HISTORIQUE. — *Novembre-décembre*. — X. Mossman : La France en Alsace après la paix de Westphalie. — *Janvier-février*. — G. Syveton : Un traité de mariage et d'alliance entre les cours de Vienne et de Madrid en 1725.
- REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — 4 novembre. — L. Ordéga : France et Maroc. — 11 novembre. — J. Heimweh : l'Alsace-Lorraine et la paix. — 25 novembre. — A. Leroy Beaulieu : La France et l'Italie. — 2 décembre. — H. Pensa : La théorie anglaise du gouvernement de l'Égypte. — 9 décembre. — Patiens : La prochaine guerre. — 30 décembre. — Commandant Grandin : Souvenirs inédits sur Napoléon I<sup>er</sup>; Louis XVIII et le Premier Consul; Napoléon et Joséphine avant le divorce. — 6 janvier. — R. Bonghi et A. Leroy Beaulieu : L'Italie et la France. — A. Rambaud : Le Soudan français et le colonel Archinard. — L. Ordéga : Espagnols et Maures. — 17 février. — A. Rambaud : Tombouctou et le Soudan français.
- SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Février*. — Louis Legrand : La conférence de droit international privé.
- TOUR DU MONDE. — 2 décembre. — La mission Maistre.
- Adresse (H.). — Lois, décrets et règlements de douanes spéciaux à l'Algérie. In-8, 466 p. Rouen, imp. Lecerf.
- ANNAIRE DE L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL, 12<sup>e</sup> année, 1892-1894. In-8, xvi-376 p. Paris, Pedone-Lauriel.
- Audinet (E.). — Principes élémentaires de droit international privé. In-18, vi-622 p. Paris, Pedone Lauriel.
- Auton (Jean d'). — Chroniques de Louis XII. Edition publiée par la Société de l'histoire de France par R. de Maulde la Clavière. T. 3. In-8, 440 p. Paris, Laurens.
- Benoît (A.). — Notice sur la réunion de la principauté de Salm à la France

- (1793) ; Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, année 1893-94. In-8, 35 p. *Saint-Dié*, imp. *Humbert*.
- Bertol-Graivil, Boyer (Paul)**. — Le livre d'or des fêtes franco-russes. Préface par M. Alfred Mézières. In-4, viii-216 p. avec illustrations. *Paris, Ollendorff*.
- Bonneville de Marsangy (Louis)**. — Le Chevalier de Vergennes, son ambassade à Constantinople. In-8, viii-399 et 407 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie*.
- Brogie (duc de)**. — Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson. In-18, 456 et 402 p. *Paris, C. Lévy*.
- Charmes (Francis)**. — Etudes historiques et diplomatiques. In-16, viii-401 p. *Paris, Hachette*.
- Elets (Jo.)**. — Rousskaia eskadra vo Frantsii vokitabrié 1893 g. [L'escadre russe en France]. In-8. *Varsovie, imp. de l'arrondissement de Varsovie*.
- Fauchille (P.)**. — La diplomatie française et la ligue des neutres de 1780. In-8, xi-629 p. *Paris, Pedone-Lauriel*.
- Giard**. — De l'acquisition et de la perte de la nationalité française au point de vue du droit civil français et du droit international. In-8, ix-351 p. *Paris, Rousseau*.
- Heinemann (L. von)**. Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien bis zum Aussterben des normannischen Königshauses. I. In-8, 403 p. *Leipzig, Pfeffer*.
- Hiller (F. von)**. — Geschichte des Feldzuges 1814 gegen Frankreich unter besonderer Berücksichtigung der Anteilnahme der württembergischen Truppen. In-8, 481 p., 4 cartes et 13 plans. *Stuttgart, Kohlhammer*.
- Kluczycki (Jean)**. — Aliant Francyi wstosunku do Europy i ko ciota [Les alliés des Français en Europe et dans l'Eglise]. In-8, 46 p. *Kraków, J. Kluczycki*.
- Lefèvre-Pontalis (Germain)**. — Episodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429). In-8, 49 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 54). *Paris, Picard*.
- Mathias (Abbé)**. — Annexion de la principauté de Salm-Salm à la France, 1793. In-8, 102 p., 16 planches. *Saint-Dié, Horn*.
- Maulde La Clavière (R. de)**. — La diplomatie au temps de Machiavel. Tomes II et III. In-8. *Paris, Leroux*.
- Méneval (baron Claude-Fr. de)**. — Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon 1<sup>er</sup> depuis 1802 jusqu'à 1815. Edition entièrement refondue. Ouvrage complété par des documents inédits, publié par les soins de son petit-fils, le baron Napoléon-Joseph-Ernest de Méneval. T. I. In-8, xiii-487 p. *Paris, Dentu*.
- Michelet (J.)**. — Œuvres complètes. Histoire de France. Moyen-Age. Edition définitive, revue et corrigée. T. II. In-8, 595 p. *Paris, Flammarion*.
- Müller (G.)**. Kriegserinnerungen eines Elsässers 1876-71. In-8, 286 p. *Weissemberg, R. Ackermann*.
- Napoli (Tom.)**. — La flotta francese e la Sardegna nel 1793. In-4, 16 p. *Cagliari, tip. dell'Unione Sarda*.
- \*. — Nos alliés, nos ennemis. In-8, 250 p. *Paris, Deyrolle*.
- Ogle (Arthur)**. — The Marquis d'Argenson. A study in criticism; being the Stanhope essay. In-8, 262 p. *London, T. Fisher Unwin*.
- Orléans (Henri-Philippe d')**. — Au retour du Tonkin. Illustrations et cartes d'après les photographies et documents de l'auteur. In-8, iv-658 p. *Paris, C. Lévy*.
- Pfister (C.)**. — L'Alsace sous la domination française. In-8, 27 p. *Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie*.
- Pingaud (Léonce)**. — Un agent secret sous la Révolution et l'Empire. Le Comte d'Antraigues. 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée. In-18, 447 p. *Paris, Plon*.
- Polignac (de)**. — France et Islamisme. In-8, 52 p. et cartes. *Alger, imp. Remordet et Cie*.
- Pradier-Fodéré (P.)**. — Traité de droit international public européen et américain. In-8, 1178 p. *Paris, Pedone-Lauriel*.
- \*. — Renseignements sur la situation des colonies (N<sup>os</sup> 62, 63). Extraits du *Journal officiel* du 7 et du 8 novembre 1893. 2 brochures in-8 de 27 pages chacune. *Paris, imp. des journaux officiels*.
- Ropes (Codman)**. — The Campaign of Waterloo. In-8, xliii-402 p. *London, Putnam's sons*.
- Saint-Simon (de)**. — Mémoires, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau* et de notes et appendices par A. de Boislisle, et suivie d'un lexique des mots et locutions remarquables. T. X, in-8, 661 p. *Paris, Hachette et Cie*.
- Sentupéry (L.)**. — L'Europe politique en 1892 (gouvernement, parlement, presse) ; Fascicule 4. In-8, p. 657 à 682, et p. xxv à xxix. *Paris, Lecène, Oudin et Cie*.
- Sourches (marquis de)**. — Mémoires sur le règne de Louis XIV. Publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc Des Cars, par le comte Gabriel-Jules de Cosnac et Edouard Pontal. T.

- XIII et dernier (Janvier 1711-décembre 1712). In-8, 563 p. *Paris, Hachette et Cie.*
- Turrel (A.).** — Interpellation sur les relations commerciales entre la France et l'Autriche-Hongrie. Discours. In-4 à 3 col., 4 p. *Paris, imp. des journaux officiels.*
- Valois (Noël).** — Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie, et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378) (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*). In-8, 15 p. *Neigent-le-Rotrou, imp. Daupley-Gouverneur.*
- Veittsel (N.).** — Torjestvo mira. Vésiédá po povodou torjestvennoja priema rousskikh moriakov vo Frantsii vok iabrió 1893 goda. [Le triomphe de la paix. Discours à l'occasion de la triomphale réception faite aux marins russes en France]. In-8, 26 p. *St-Petersbourg, V. Bezobrazov.*
- Viaris (marquis de).** — Les dépêches secrètes et les conventions internationales. In-8, 64 p. *Paris, l'Auteur, 8, rue du Général-Appert.*
- Villars (marquis de).** — Mémoires de la cour d'Espagne de 1679 à 1681. Publiés et annotés par M. A. Morel-Fatio, et précédés d'une introduction par M. le marquis de Vogüé. (Bibliothèque elzévirienne). In-16, LXXX-355 p. *Paris, Plon, Nourrit et Cie.*
- Weyman (S. F.).** — A gentleman of France : being the memoirs of Gaston de Bonne sieur de Marsac. 3 vol. in-8. *London, Longmans.*

## AFRIQUE

- Bourgès (J.).** — Notice sur le Soudan français et le Tonkin. In-8, XII-162 p. *Paris, Asselin et Houzeau.*
- Bowring (L. B.).** — Haïdar-Ali and Tipu Sultan and the struggle with the Muslim Powers of the South. In-8, 233 p. *Oxford, Clarendon press.*
- Chatelard (E.).** — Projet de colonisation au Soudan. In-8, 16 p. *Paris, imp. Bangou.*
- \* — Conquête (La) du Dahomey. Illustrations de L. Moulignié. In-8 carré, 34 p. *Paris, Godchaux et Cie.*
- Diercks (Gustav).** — Marokko. Materialien zur Kenntniss und Beurteilung des Scherifenreiches und der Marokkofrage. In-16, VIII-228 p. *Berlin, Siegfried Cronbach.*
- Lugard (P. D.).** — The rise of our East African Empire : early efforts in Nyasaland and Nyanda. In-8, 2 vol. *Blackwood,*

- Monnier (Marcel).** — Mission Binger. France noire (Côte d'Ivoire et Soudan). Grand in-16, XII-223 p. et 40 grav. d'après les photographies de l'auteur. *Paris, imp. et lib. Plon, Nourrit et Cie. 7 f. 50.*
- Riols (J. de).** — La guerre du Dahomey. In-18, 108 p. *Paris, Le Bailly.*
- Uhl (Gustav).** — Emin Pascha und die deutschen Besitzungen in Ostafrika. In-8, 39-11 p. *Leipzig, G. Uhl.*
- Van Parys (Léon).** — Les hontes de la civilisation au Congo belge dévoilées. In-12, 16 p. *La Louvière, Hainaut et Speekheuer.*
- Wolfrom (Gustave).** — Le Maroc, étude commerciale et agricole. — In-8, 56 p. *Paris, Paul Dupont.*

## ALLEMAGNE

- ALLGEMEINE ZEITUNG. — N° 269-270. — **Aug. Conrady** : Die Geschichte der Siamesen. — N° 272. — **H. Prutz** : Der Ursprung der Fabel von Heinrich's IV Plan zu einem ewigen Frieden. — 275-277. **Aug. Conrady** : Die Geschichte der Siamesen (suite).
- BERICHTE DER FREIEN DEUTSCHEN HOCHSTIFTES ZU FRANKFURT AM MAIN. — *Neue Folge. X. 1.* — **P. Zirndorfer** : Der Entwurf eines Reichsgesetzes über Auswanderung.
- DEUTSCHE REVUE. — *Décembre.* — **M. von Brandt** : Der französisch-siamesische Friedensschluss. — **Heinrich Geffcken** : England, Frankreich und Russland in Asien. — Die russische Flotte. — *Janvier.* — **Gust. von Wilmowky** : Feldbriefe 1870-71, von Karl von Wilmowski. I. — **Heinrich Geffcken** : Die Lage in Frankreich.
- DEUTSCHES WOCHENBLATT. — N° 44. — **Hoeffel** : Ein deutsch-französisches Bündniss. — **Otto Harnack** : Deutschland in Rom. — Der Handelsverkehr der Samoa-Gruppe. — N° 45. — **Rogalla von Bieberstein** : Der spanisch-marokkanische conflict. — N° 48. — **Schröder-Pogolow** : Der deutsch-englische Abkommen über das Hinterland von Kamerun. — N° 49. — **Ad. Lehr** : Auswanderung und Auswanderungspolitik in Deutschland. — N° 51. — Die Handelsverträge. — **Otto Arendt** : Die Verurtheilung französisches Spione in Deutschland. — N° 52. — **Vormeng** : Die tschechische Bewegung. — **Max Lortzing** : Hawaii.
- DIE GEGENWART. — N° 43. — Stimmungs-bilde aus Russland. Glossen eines Dreibündlers. — N° 44. — **M. Czech** : Die polnische Agitation. — N° 45. — **Miles** : Deutschland and Frankreich.



- N<sup>o</sup> 46. — **Saxo**: Deutsch-österreichische Sorgen. — N<sup>o</sup> 49. — **Karl Walcker**: Die Anarchistenfrage. — 1894. N<sup>o</sup> 1. — Der nächste Krieg. — N<sup>o</sup> 2. — **Saxo**: Unsere nationalen Wünsche und Oesterreich. — N<sup>o</sup> 4. — **Gustave Meinecke**: Die Hinterlandfrage von Kamerun. — N<sup>o</sup> 5. — Spanien, Frankreich und Marokko.
- DIE GESELLSCHAFT.** — *Février 1894.* — **A. Berger**: Wirthschaftliche Folgen des Krieges und der Friedens.
- GRENZBOTEN.** — N<sup>o</sup> 44. — Deutschland und das Mittelmeer. — N<sup>o</sup> 46. — Deutschland und Frankreich. — Die Krisis in Amerika. — 1894. N<sup>o</sup> 1. — Die böhmische Frage. — Die Spione. — N<sup>o</sup> 2. — Schäffle über die orientalische Frage. — N<sup>o</sup> 4. — Das Ministerium Windischgrätz und die Parteien in Oesterreich.
- HISTORISCH-POLITISCHE BLÄTTER.** — *1<sup>er</sup> janvier.* — Zur Lage und Stimmung in Elsass-Lothringen. — Der Zweite Band des grossen Geschichtswerkes über den dreissigjährigen Krieg. — *16 janvier.* — Zur Lage und Stimmung in Elsass-Lothringen (fin). — *16 février.* — Die Franzosen-Republik in den neuesten Nöthen.
- HISTORISCHES JAHRBUCH.** — *Janvier 1894.* — **Unkel**: Eine Episode aus der Geschichte der Kölner Nuntiatur.
- ILLUSTRIRTE ZEITUNG.** — N<sup>o</sup> 2626. — Die Russenfesten in Toulon und Paris. — N<sup>o</sup> 2628. — Des spanisch-marokanische Streitfall. — 2630. — Von der preussische-russischen Grenze. — 2631. — Sir Robert Morier, englischer Botschafter in St. Petersburg. — 2635. — Der spanisch marokanische Streitfall (suite). — 2636. — Die beim deutschen Kaiserhofe beglaubigten Botschafter. — 2637. — **G. Rohlf's**: Der Sultan von Marokko.
- INTERNATIONALE REVUE UEBER DIE GESAMTEN ARMEEN UND FLOTTEN.** — *Novembre.* — Toulon. — Die Heeresentwicklung in der Turkey. — **Rogalla von Bieberstein**: Der Bericht des General Dodds über den Feldzug in Dahomey (fin). — *Février.* — Zur Marinedebatte 1894. — Blocus.
- MASIUS' RUNDSCHAU.** — *Décembre.* — Internationaler Transportversicherungsverband.
- PREUSSISCHE JAHRBÜCHER.** — LXXIV. 3. — Das deutsche Reich und die Polen. — LXXV. 1. — **G. von Schulze-Gavernitz**: Der Nationalismus in Russland. — N<sup>o</sup> 2. — **Hartpole Lecky**: England und seine Colonien. — **G. von Schulze-Gavernitz** (suite).
- NORD UND SÜD.** — *Décembre.* — Der russische Angriff auf die deutsche Ostgrenze.
- WAPPEN NIEDER.** — *Novembre.* — **Pandolfi**: La fédération et la paix.
- ZEITSCHRIFT FÜR LITERATUR UND GESCHICHTE DER STAATSWISSENSCHAFTEN.** — II, 1-2. — **A. Schaffe**: Grundbegriffe und Grundlagen der Volksvertretung.
- Biedermann** (K.). — Geschichte des deutschen Einheitsgedanken. In-8, 68 p. *Wiesbaden, Bergmann.*
- Fester** (Richard). — Die Augsburger Allianz von 1686. In-8, viii-187 p. *München, M. Rieger.*
- Frédéric-le-Grand.** — Politische Correspondenz. XX. In-8, 678 p. *Berlin, A. Duncker.*
- \* \* — Fürst Bismarck und die « Hamburger Nachrichten ». Authentische Tagebuchsblätter von einem Eimguveiherrn. L. Auflage. In-8, 81 p. *Berlin, Edouard Rentzel, 1894.*
- Iouriev** (M.). — Karl piatyli ego vremia. Etoud. In-8, 196 p. *Saint-Petersbourg, A. A. Levenon, 1894.*
- Oehlmann** (E.). — Ist es möglich, die deutsche Auswanderung nach Kleinasien abzulenken? (Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge, 188). In-8, 30 p. *Hamburg, Verlagsanstalt.*
- Rathlef** (G.). — Bismarck und Oesterreich bis 1866. In-8, v-92 p. *Reval, F. Kluge.*
- Richter** (Gustav). — Die Entwicklung des deutschen Reiches und der europäischen Politik von 1871-1888. In-8, 12 p. *Leipzig, Teubner.*
- Ruville** (Alb. von). — Die Auflösung des preussische englischen Bündnisses im Jahre 1762. In-8, 59 p. *Berlin, Peters.*
- Schleiden** (Rudolph). — Erinnerungen eines Schleswig-Holsteiners. III. Schleswig-Holsteins erste Erhebung 1848-1849. IV. Schleswig-Holstein im Zweiten Kriegsjahre. In-8, xii-371; xii-401 p. *Wiesbaden, J.-F. Bergmann, 1894.*
- Teutsch** (Edouard). — Notes pour servir à l'histoire de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Les derniers députés élus sous le régime français et les premiers députés choisis sous le régime allemand (1871-1874). In-8, 51 p. *Nancy, Berger-Levrault, 1893.*
- Uhlmann** (P.). — König Sigmunds Geneit für Hus und das Geneit in Mittelalter. (Hallische Beiträge zur Geschichtsforschung, V.). In-8, 88 p. *Halle, Kämmerer, 1894.*
- Woide.** — Die Ursachen der Siege und Niederlagen im Kriege 1870. Aus dem Russischen übersetzt von Klingender. I. In-8, v-371 p. *Berlin, Ernst Siegfried Müller, 1894.*

## AUTRICHE-HONGRIE

- ARCHIV FÜR ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTE. — *LXXIX*, 2. — **Edouard Wertheimer** : Vienne et la guerre de 1813. Pour servir à l'histoire de l'indépendance. — **Adolf Beer** : Relations commerciales-politiques de l'Autriche avec les Etats allemands sous Marie-Thérèse. — *LXXX*, 1. — **Hanns Schlitter** : La situation du gouvernement autrichien vis-à-vis du Testament de Napoléon.
- MITTHEILUNGEN DES HISTORISCHEN VEREINS FÜR STEIERMARK. — *II*. — **P. Ilwof** : Die Vereinigung der der Steiermark mit Oesterreich. — **Albert Salzer** : Die Residenz der Nuntien in Graz. — **Michael Mayr** : Einiges aus den Berichten der grazer Nuntiatur an die Curie.
- ZEITSCHRIFT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT, SOCIALPOLITIK UND VERWALTUNG. — *II*, 1. **F. Wieser** : Die Besteuerung ausländischer Gäubliger in Oesterreich.

## BELGIQUE

- REVUE DE BELGIQUE. — *Janvier*. — **Ch. Potvin** : Les Juifs russes.
- Asser** (T.-M.-G.). — La colification du droit international privé. (Extrait de la *Revue de droit international*.) In-8, 30 p. *Bruxelles, bureau de la Revue*.
- Brunard** (Hébert). — Une cour de cassation internationale. (Extrait de la *Revue de droit international*.) In-8, 41 p. *Bruxelles, bureau de la Revue*.
- Guillaume** (baron). — Code des relations conventionnelles entre la Belgique et les Pays-Bas. In-4. xxiv-975 p. *Bruxelles, Falk*.
- Kleen** (Richard). — Le droit de la contrebande de guerre. (Extrait de la *Revue de droit international*.) In-8, 432 p. *Bruxelles, bureau de la Revue, 1893*.
- \*. — Manifeste de la Société antiesclavagiste de Belgique. In-16, 16 p. *Bruxelles, J. Goemaere*.
- Mazade** (Ch. de). — L'Europe et les neutralités. La Belgique et la Suisse. In-18, 49 p. *Paris, Plon et Nourrit*.
- Visser** (Hemv). — De Brusselsche anti-slavernij conferentie 1889-1890. Proefschrift ter verkrijging van den graad van doctor in de rechtswetenschap aan de rijks-Universiteit te Leiden. In-8, 87 p. *Leiden, Somerwil*.

## BULGARIE

- Zakovskii** (K.). — Bieghe otchenki Bolgarskoï Kobourgjadij. (Courte recherche sur les Cobourg de Bulgarie.) Austro-Germanskoe ekonomitcheskoe Zavoevanie. Zeidatchi-Russii in Balkansham polowstrovie. (Conquête économique

austro-germanique. La question russe dans la péninsule des Balkans.) In-8, 31 p. *Odessa, imp. du district militaire*.

## DANEMARK

- Holm** (E.). — Danmark-Norges Historie under Kristian VI (1730-1746). II. In-8, 474 p. *Kjbenhavn, Gad*.
- \*. — Instruktion for de danske Konsuler i Udlandet af 15 de december 1893. In-8, 448 p. *Kjbenhavn, C.-A. Reitzel*.
- \*. — Regesta diplomatica historica danica. Cura societatis regie scientiarum danicæ. Series secunda. Tomus posterior, II. Ab anno 1558 ad annum 1574. In-4, 288 p. *Kjbenhavn, Host*.

## ESPAGNE

- BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA. — *Décembre*. — **C. de Casal Ribeiro** : Portugal y España.
- ESPAÑA MODERNA, REVISTA DE ESPAÑA. — *Janvier 1891*. — **Eduardo Ibarra** : La Conquista de Melilla. — **Emilio Castelar** : Cronica internacional.
- REVISTA CONTEMPORANEA. — *30 octobre*. — **P.-A. Rerenguer** : La politica y la guerra. — **P. de Alzola** : Africa. — *30 novembre*. — **D. Barrios** : El ultimo ensayo de colonizacion en la isla de Cuba. — *15 décembre*. — **J. Suarez Juclan** : Expedición à Marruecos dal rey Sebastian de Portugal. — *30 décembre*. — **J. Sanchez de Tosca** : Las causas del estado actual de nuestros cambios internacionales. — **J. Suarez Juclan** : Expedición à Marruecos del rey Sebastian de Portugal (suite). — *15 janvier*. — **J. Suarez Juclan** (suite).
- Boglietti** (Giovanni). — Don Giovanni d'Austria. In-16, 376 p. *Bologna, Zanichelli*.
- Merry y Colona** (Francisco). — Mi embajada extraordinaria à Marruecos en 1863. — In-8, 441 p. et 3 grav. *Madrid, vinda de Hernando*.

## ETATS-UNIS

- THE NORTH AMERICAN REVIEW. — *Janvier 1891*. — **Frederic R. Coudert** : The Hawaiian question.
- Barclay** (Thomas). — La question des pêcheurs dans la mer de Behring (Extrait de la *Revue de droit international*.) In-8, 31 p. *Bruxelles, bureau de la Revue*.
- Buszczynski** (Stef.). — Ameryka i Europa. Wyd. 2gie (Amérique et Europe). In-8, m-173 et 330 p. *Krakow, G. Gebethner*.
- Feyrol** (Jacques). — Les Français en Amérique. Canada, Acadie, Louisiane. Grand

in-8, 240 p. avec gravures. Paris, *Le-cène, Oudin et Cie.*

**Haynes** (P.-E.). — The reciprocity treaty with Canada of 1854. In-8, in-70 p. *Baltimore American economic Association.*

\***UNITED STATES.** — No 11. — Behring sea : papers relating to the proceedings of the tribunal of arbitration.

**Vossion** (L.). — La célébration du centenaire de la constitution américaine à Philadelphie (1787-1887), in-8, 83 p. Paris, *libr. de la Nouvelle Revue.*

## GRANDE-BRETAGNE

**BLACKWOOD'S MAGAZINE.** — *Février.* — **Sir Archibald Alison** : Armed Europe : sea power.

**DUBLIN REVIEW.** — *Janvier.* — **E. M. Clerke** : Mashunaland and its neighbours.

**THE FORTHNIGHTLY REVIEW.** — *Novembre 1893.* — **Cope Whitehouse** : How to save Egypt. — **X.** : The Ireland of to-day. I. — **General sir A. B. Kemball** : The British last Africa Company. — *Décembre.* — **X.** : The Ireland of to-day. II. — **Cope Whitehouse** : England's right to the Suez shares. — **Nauticus** : History and sea-power.

**THE GEOGRAPHICAL JOURNAL.** — *Janvier.* — **E. G. Ravenstein** : Benue and the Anglo-German treaty, 1893.

**HARPERS MAGAZINE.** — *Janvier 1891.* — **W. E. Griffiths** : The Dutch influence in New England. — The Mission of the Jews.

**THE ISLAMIC WORLD.** — *Décembre.* — The commercial Development of Turkestan.

**THE MONTH.** — *Novembre.* — **R. Colley** : South Africa. — **F. W. Grey** : French Canadian migration.

**NINETEENTH CENTURY.** — *Novembre.* — **L. Griffin** : England and France in Asia. — *Janvier.* — **A. Silva White** : Chartered government in Africa.

**Dasent** (John-R.). — Acts of the Privy Council of England. Vol. VII (1558-1570).

**Gairdner** (J.). — Letter and papers, foreign and domestic of the reign Henry VIII. XIII, part. 2.

**Loftus** (lord Augustus). — The diplomatic Reminiscences, 2d series, 1862 to 1879. 2 vol. in-8. London, *Cassell.*

## GRÈCE

**Streit** (Georges). — L'Affaire Zappa. Conflit gréco-roumain. In-8. Paris, *L. Larose.*

**Teplov** (V.). — Graf Joann Kapodistria, prezident Grétsiï (Comte Capo d'Istria, président de Grèce). In-8, 74 p. et un portrait. *Saint-Peterbourg, Souvorin.*

## JAPON

**Murray** (David). — Japan. (The story of the nations.) In-8, x-431 p. London, *T. Fisher Unwin.*

## PARAGUAY

**Lennox** (G.). — Le Paraguay en 1893. In-18, 115 p. Bruxelles, *Société belge de Librairie.*

## PAYS-BAS

**Van Langeraad** (L.-A.). — De nederlandse ambassade-kapel te Parijs. I. In-8, 14-256-79 p. Haag, *Nijhoff.*

**Greve** (W.-R. de). — De verdediging van Nederlandsch-Indië. In-8, 104 p. et 1 carte. Batavia, *'s-Hage. G. Kolff en C<sup>o</sup>.*

## POLOGNE

**ANZEIGER DER AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN IN KRAKAU.** — *Décembre.* — **J. Brzezinski** : Die Concordate des heiligen Stuhls mit Polen. In-16. Jahrlundert.

**BULLETIN POLONAIS LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.** — 1893. No 65. — **R.** : Les premières ambassades russes à l'étranger.

**PRZEGLĄD POLSKI.** — *Décembre 1893.* — **St. Poboga** : La société polonaise dans la Russie Blanche.

**Luczycki** (Z.). — Album opisowo-obrazowy emigracji polskiej w Ameryce. Zeszyt. I. (Album de l'émigration polonaise en Amérique.) In-4, 56 p. et 26 grav. *Mainitona Wis., druk. pism « Dzwon » i « Gosc ».*

**Parczewski** (I.). — Emigracya z wschodnich prowincyi monarchii pruskiej. (L'émigration dans les provinces orientales de la monarchie prussienne.) In-8, 27 p. *Lwow, Gubrynowicz i Schmidt.*

**Seeland** (Alexander Lwowitsch). — Erinnerungen aus der polnischen Revolution von 1830-31. Aus dem russischen übersetzt von Georg Freiherrn von Saxe. (Bibliothek russischer Denkwürdigkeiten, herausg. von Theodor Schiemann. 2.) In-8, vii-138 p. *Stuttgart, J.-G. Cotta.*

## PORTUGAL

\***Academia de la Historia.** — Memorial historico espanol. Tomo XXVI. (Estado de Portugal en el ano de 1800. por D. José Cornide.) In-4, xvi-340 p. Madrid, *Murillo, 1893.*

## ROUMANIE

**Nacian** (I. I.). — Industria indigena si comercial exterior comarne la fortela pro-

ductive ale Romaniei. Conferinta. (Extrait du *Boletitul societatei geografice.*) In-8, 41 p. *Bucuresci socecu.*

— Aus dem Leben König Karls von Rumänien. Aufzeichnungen eines Augenzeugen. I. In-8, XLII-379 p., portrait. *Stuttgart, Cotta.*

## RUSSIE

**VIESTNIK EVROPY.** — Décembre. — A.

**Brikner** : Les diplomates autrichiens en Russie.

**Bianconi (A.)**. — La Russie au point de vue commercial : renseignements aux négociants et aux industriels pour le développement des rapports commerciaux entre la France et la Russie. In-8, 63 p. et carte. *Paris, Chaux.*

**Bliokh (I.)**. — Boudouchtchaia voïna, eia ekonomitcheskiiia pritchinî i posliedstvica. (La prochaine guerre, ses causes et ses conséquences économiques. (Extrait du *Message Russe*). In-8, p. 257-308. *St-Petersbourg, imp. Obchestestipolza.*

**Carletti (Tomaso)**. — La Russia contemporanea. In-16, 520 p. *Milano, fratelli Treves.*

**Chmerkin (X.)**. — Les Juifs et les Allemands en Russie. In-8, 40 p. *Paris, imp. Alcan-Lévy.*

**Errera (Leo)**. — Les Juifs russes. Extermination ou émancipation ? Avec une préface de Th. Mommsen. In-8, 184 p. *Bruzelles, Muquardt.*

**Milloutine (P.)**. — Rossiia i Germaniia. Ekonomitchesk. pisma. In-8, xi-100 p. *St-Petersbourg, imp. C. Nikolaïev.*

— *Obzor viéchnéi torgovli Rossii po*

*Evropéiskoi i Aziatskoï granitsam za 1892 god.* (Commerce extérieur de la Russie en 1892 par les frontières d'Europe et d'Asie). In-4. *St-Petersbourg, imp. V. Kirsehbaum.*

*Sbornik imperatorskago rousskago istoricheskago obchtchestva.* 88. Diplomatitch. snochniia Rossiï s Frantsiei v épokhou Napoleona I., pod red. prof. A. Tratchevskago. IV. 1807-1808. (Recueil de la société impériale d'histoire. 88. Rapports diplomatiques de la Russie avec la France à l'époque de Napoléon Ier, par Tratchevskv. IV, 1807-1808.) In-8, x-725-vi p. *Saint-Petersbourg, imp. M. Stasioulevitch.*

## SUISSE

**Planta (P.-C.)**. — Geschichte von Graubünden. In-8, VIII-441 p., 1 carte. *Bern, K.-J. Wÿss.*

## TURQUIE

**Bérard (V.)**. — La Turquie et l'Hellénisme contemporain. (La Macédoine ; Hellènes ; Bulgares ; Valaques ; Albanais ; Autrichiens ; Serbes ; la lutte des races.) In-18, vi-359 p. *Paris, F. Alcan.*

## VÉNÉZUÉLA

**Corcuera (Général Leonardo de)**. — La Révolution de 1892 en Vénézuéla y sus hombres. Vol. I. In-8, 79 p. *Madrid, Fè.*

*Le Gérant* : E. JAMIN.

# DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1894

Messieurs,

La Société d'histoire diplomatique avait, l'an dernier, dans une séance comme celle-ci, une bonne fortune inespérée. Elle recevait dans son sein et inscrivait au nombre de ses membres de nobles étrangers venus tout exprès en France pour traiter et résoudre une question, par elle-même d'un sérieux intérêt, mais plus importante encore par l'heureux précédent que le motif de leur présence allait inaugurer dans les relations internationales. Il ne s'agissait de rien moins que d'appliquer avec une solennité jusque là inaccoutumée la pratique de l'arbitrage pour la solution des différends diplomatiques. J'étais heureux, en me félicitant de la présence de ces illustres hôtes, de me faire l'interprète des vœux que la Société tout entière formait pour le succès de l'œuvre de conciliation dont ils donnaient l'utile exemple.

On n'a pas, tous les ans, une chance si favorable, et celui qui parle en votre nom ne retrouvera pas de longtemps un si beau thème à proposer à vos méditations. Il doit se borner aujourd'hui à une tâche plus modeste, qui consiste tout simplement à résumer les travaux faits et les progrès réalisés par la Société depuis notre dernière réunion. Il faut nous résigner à vivre en quelque sorte sur notre propre fond.

Je me hâte de dire qu'il est assez riche pour nous contenter, car jamais la Société n'a eu plus de sujets de se louer de l'activité de ses membres et de se faire honneur du résultat de leurs efforts.

Je ne parle pas seulement de l'effet produit par la direction intelligente imprimée à notre *Revue* qui, je crois, n'a jamais présenté une série de lectures plus intéressantes. Il me serait impossible de les mentionner toutes, et une énumération incomplète ferait tort à celles que le temps m'obligerait d'omettre. Mais comment ne pas rappeler l'étude si opportune de M. Henri Cordier sur la suite des relations à l'aide desquelles l'Angleterre s'est fait céder le territoire entier de la Birmanie? Paraissant au moment même où notre occupation du Tonkin donnait lieu à un conflit armé avec le royaume de Siam, l'exposé de la conduite savante tenue par l'Angleterre dans une situation analogue à la nôtre, et dans les parages tout voisins de ceux que nous possédons, venait tout à point pour nous indiquer à la fois les exemples à imiter et les précautions à prendre. Comment ne pas reconnaître aussi que M. le comte du Hamel, dans trois articles qui ont l'étendue et la valeur d'un véritable ouvrage, a changé entièrement le point de vue, jusque-là accepté par la tradition, sur le rôle du célèbre Jean Sobieski dans le fameux siège de Vienne, retiré ainsi une partie de sa gloire à celui qu'on a trop facilement qualifié de défenseur de la chrétienté, atténué le reproche d'ingratitude fait à l'empereur Léopold, et rendu au rôle méconnu de Charles de Lorraine dans cette grande crise la justice qui lui était due? Comment ne pas dire enfin qu'on attend avec impatience la fin du travail de M. Syveton sur « Une Cour et un aventurier au dix-huitième siècle », pour connaître à fond de quelle reconnaissance le petit-fils de Louis XIV, devenu roi d'Espagne, a payé les sacrifices faits et les périls encourus par la France pour le placer sur le trône? Et il faut avoir soin de remarquer que dans ces différentes études, non-seulement nos propres archives, mais celles de Vienne, de Londres ou de Simancas sont mises à contribution, et que la *Revue* remplit ainsi la mission que vous vous êtes donnée, en indiquant, en ouvrant, en frayant même les voies diverses que devront suivre de futurs écrivains, s'ils veulent embrasser d'un point plus général l'ensemble de l'histoire diplomatique de l'Europe.

Je voudrais mais j'ose à peine faire honneur à notre Société du rapide succès qu'obtient en ce moment le beau volume que notre savant collègue, M. Schefer, a consacré à la curieuse mission du marquis de Bonnac à Constantinople au commencement du dix-huitième siècle, et qui vous a été dernièrement distribué. Je sais combien cette production, pleine de science et d'intérêt, est goûtée à la fois par les juges compétents et par les simples curieux, et combien ces amateurs de divers genres sont nombreux, puisque l'éditeur a peine à suffire aux demandes. Mais je crains bien que le nom de M. le Directeur de l'Ecole des langues orientales n'ait plus part à cette faveur que l'étiquette de notre Société qu'il a bien voulu y joindre. C'est à nous de le remercier du service qu'il nous rend.

Quand on a sous les yeux de tels exemples, on est naturellement piqué d'émulation. Aussi vous ne serez pas surpris d'apprendre que tous les membres de votre bureau, secrétaires du conseil, trésorier et secrétaire général ont, cette année, concouru par leurs productions personnelles à l'œuvre que vous vous proposez d'accomplir. Il n'y a d'exception à faire que pour votre président qui, ayant péché en ce genre par excès plus que par défaut, a bien fait, pour pénitence, de laisser cette année à ses plus indulgents lecteurs le temps de respirer.

Tandis que l'un de nos secrétaires, M. Rott, nous donnait dans la *Revue* la primeur des recherches intelligentes qu'il poursuit sur les relations de la Confédération suisse, sa patrie, avec la France, c'est une vraie composition historique que son collègue, M. le marquis de Barral, a donnée au public sous le titre de : *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, de 1783 à 1793*. C'était une époque très peu connue et dont le souvenir a disparu en quelque sorte dans le retentissement des catastrophes qui l'ont suivie. M. de Barral l'a très heureusement remise en lumière. Il en a fait le sujet d'une lecture très attachante, qu'on quitte à regret, mais qu'on ne peut terminer sans un sentiment de tristesse. L'auteur nous fait voir, en effet, que dix ans seulement avant notre grande révolution, la France avait

retrouvé en Europe et même dans ses rapports avec l'Angleterre la situation dominante que les malheurs de la guerre de Sept ans lui avaient fait perdre. Le traité de Versailles, en consacrant l'indépendance des États-Unis, enlevait à l'Angleterre un domaine colonial bien plus vaste que celui dont le traité de Paris avait, vingt ans auparavant, privé la France et l'équilibre était ainsi rétabli entre les deux grandes puissances maritimes. Quelques années de plus et les débuts de Louis XVI faisaient oublier la fin de son afeul; une grande part de cet heureux retour était due à la sagesse, aux efforts patriotiques de cet infortuné souverain, qui n'a pas encore trouvé devant la postérité la justice que ses contemporains lui ont si cruellement refusée. Ce fut l'ébranlement causé par les premières secousses de nos désordres intérieurs qui mit fin à cette situation pleine d'espérances. M. de Barral fait très bien voir, par la suite même des dépêches qu'il analyse, comment chaque coup porté à l'intérieur au pouvoir royal, chaque faute qu'il commet, chaque faiblesse à laquelle il cède, diminuent l'action de la France à l'extérieur. De l'autre côté de la Manche, c'est un spectacle tout opposé : c'est un jeune ministre qui, appelé par la confiance de son souverain à faire tête à une coalition factieuse, la domine par son éloquence, puis la dissout, et prépare la domination de l'Angleterre en la rendant maîtresse d'elle-même. Aucun contraste n'est plus frappant, et M. de Barral a raison de dire qu'aucune leçon n'est plus instructive ; car c'est loin d'être le seul exemple que notre histoire puisse nous donner de ces fâcheuses réactions des agitations du dedans sur l'influence exercée au dehors. C'est le sort funeste, annoncé par l'Évangile, aux empires qui ont le malheur d'être divisés contre eux-mêmes.

Pour apprécier le grand ouvrage dans lequel notre excellent trésorier, M. Octave Noël, a entrepris d'embrasser l'histoire du commerce du monde, depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1789, je vais me rendre coupable d'un péché mortel, le plus grave qu'on puisse se reprocher en matière diplomatique : je vais commettre une indiscrétion. Il est vrai que le secret que je



vais révéler court risque d'être celui de la comédie, puisque les journaux ont déjà fait connaître que l'Académie a décerné au livre si distingué de M. Noël une de ses premières récompenses ; mais comme j'ai assisté à la séance où cette décision a été prise, je vous ferai part et confiance de ce que j'y ai entendu dire.

Une tendance très heureuse (a-t-on fait remarquer) et qui n'est assurément pas à décourager, pousse aujourd'hui tous ceux qui ont à cœur les études historiques à faire choix d'un point spécial, d'un événement particulier occupant une période assez courte, quelquefois simplement de la vie d'un homme célèbre, puis à s'y attacher exclusivement, à creuser en quelque sorte le sol tout à l'entour et à secouer pour le mettre au jour la poussière dont le temps a pu le couvrir. Détails inconnus et documents inédits, voilà ce que l'on cherche avant tout, et ce qu'on se vante avec empressement d'avoir trouvé ; et rien, en effet, n'est à la fois plus piquant et plus utile ; rien n'est mieux fait pour déterminer le vrai caractère d'une époque ou éclairer la physionomie d'un personnage. On n'a qu'à se féliciter d'être quitte, par un heureux échange, soit de la rhétorique de convention encore en usage au dix-septième siècle chez des écopistes serviles de Tacite ou de Thucydide, soit de l'enflure déclamatoire des généralités philosophiques de l'âge suivant. Mais, (a-t-on pourtant ajouté), découvrir sur un fait isolé des renseignements ignorés, les mettre en œuvre dans un récit simple, et naturellement guidé par le fil des incidents qu'on a à raconter, cette œuvre excellente remplit-elle à elle seule tout l'office de l'histoire et constitue-t-elle tout le mérite de l'historien ? Sur les faits déjà connus eux-mêmes, n'y a-t-il plus rien à dire ? N'y a-t-il plus lieu d'en embrasser l'ensemble et, par un coup d'œil étendu, d'en faire apercevoir, la suite, le progrès et l'enchaînement ? Des monographies, même animées par la vivacité de la narration, même relevées par un peu de couleur, est-ce donc là tout ce que l'histoire peut fournir au mouvement intellectuel de notre âge ? Se borner là, ne serait-ce pas pour la littérature française en particulier une sorte de déchéance ? Car

la patrie de Bossuet et de Montesquieu compte parmi ses titres de gloire d'incomparables chefs-d'œuvre historiques conçus sur un plan bien plus étendu. Pour ceux qui, sans prétendre égaler de tels modèles, voudraient s'inspirer de leurs exemples, la voie éclairée par ces phares lumineux est-elle désormais fermée ?

Ceux qui développaient ces considérations devant l'Académie ont su gré à M. Noël de s'être écarté du courant général en substituant à un travail restreint d'analyse, une vaste synthèse résumant, avec le développement du commerce depuis les temps les plus reculés, les progrès d'un des facteurs les plus importants de la civilisation. L'entreprise à elle seule aurait été regardée comme méritoire ; le succès a paru l'avoir pleinement justifiée.

M. Noël nous fait monter, par une ascension rapide qui ne s'attarde nulle part, mais ne franchit pourtant aucun degré, des premiers essais de trafic des Phéniciens dans la Méditerranée aux gigantesques opérations qui font sous nos yeux le lien de l'ancien et du nouveau monde. Ce tableau, à la clarté d'un exposé, joint l'intérêt soutenu d'une histoire. Chemin faisant, l'auteur n'a garde d'oublier l'influence que les transactions commerciales ont exercé de tout temps sur les relations politiques des peuples, et ce n'est pas de nos jours, quand la conclusion ou le maintien des traités de commerce devient l'un des soucis principaux de la diplomatie, que notre Société pourrait être indifférente aux utiles instructions qu'on peut tirer de tels souvenirs.

Je ne sais, en vérité, dans quel ordre de travaux historiques il faut ranger les trois volumes, si distingués de toute manière, et auxquels la presse entière a fait un si bon accueil, de notre secrétaire général, M. de Maulde, sur *la Diplomatie au temps de Machiavel*. Par la précision minutieuse des recherches et l'abondance des détails, par la quantité des documents rassemblés de toutes parts et mis au jour pour la première fois, ce travail satisfait les exigences et, je crois, dépasse l'attente des plus

curieux amateurs d'érudition. Sur les habitudes et la pratique de la diplomatie au moyen-âge et leur transformation au seizième siècle, il n'est aucun détail que M. de Maulde n'ait voulu connaître et qu'il ait laissé ignorer à ses lecteurs. Etendue et nature des pouvoirs des ambassadeurs, rédaction de leurs lettres de créance, cérémonial de leur entrée dans les cités, étiquette de leur audience dans les cours, tout, jusqu'aux costumes portés et aux présents échangés dans ces occasions solennelles — il n'est aucun de ces infiniment petits, — dont l'importance était plus grande que l'apparence — que l'auteur ne nous fasse passer sous les yeux dans sa consciencieuse énumération. Mais ces informations, recueillies avec une patience qui confond l'imagination, sont précédées de considérations générales d'une haute portée dont on peut contester la parfaite justesse, non l'heureuse expression et le noble caractère.

Aux yeux de M. de Maulde, la diplomatie, en passant du moyen âge aux temps modernes, a subi une modification profonde, ou plutôt, c'est au seizième siècle, au sortir du moyen âge, que prend naissance la diplomatie proprement dite, telle que nous la concevons et que nous essayons encore de la pratiquer. Avant cette date, qui est celle de la réforme de Luther, l'unité religieuse qui régnait encore en Europe avait pour conséquence l'unité du droit public et l'uniformité des principes qui régissaient, non-seulement les rapports privés des individus, mais les relations internationales des États. Les différends qui s'élevaient entre les peuples portaient uniquement sur l'application de ce droit commun à tous et dont le fondement n'était contesté par aucun. A cette loi souveraine, l'autorité religieuse, représentée par le chef de la chrétienté, servait d'interprète, et s'offrait, en cas de litige, comme tribunal. Toutes les contestations pouvaient recevoir ainsi une solution juridique fondée sur une idée de devoir et d'obligation morale, et l'appel à la force ne paraissait légitime que comme le moyen de sanctionner le droit.

Avec la scission opérée par la Réforme. le code aussi bien que

le juge international ont disparu et les peuples sont restés les uns en face des autres, à cru en quelque sorte, sans autre recours que la force pour prononcer entre leurs passions et leurs intérêts contraires. Dès lors, l'unique but de chaque État a été de se mettre en mesure par des négociations, des transactions ou des alliances, soit d'éviter cet appel suprême à la force, soit de l'affronter sans trop de désavantage, et c'est là tout l'effort comme tout l'art de la diplomatie moderne. Perdant de vue la notion du droit, elle ne songe plus qu'à établir l'égalité entre les forces. De là ce fameux système de l'équilibre européen — organisation purement matérielle, étrangère à toute idée morale — variable suivant les circonstances — essentiellement opportuniste (je crois que M. de Maulde ne recule pas devant ce néologisme) dont tout le travail consiste à tenir les intérêts en échec par leur opposition mutuelle et au moyen d'une opération qu'il faut constamment recommencer, à placer les petits et les grands États, comme une série de poids et de contrepoids, dans les plateaux d'une balance toujours instable. M. de Maulde croit reconnaître les premiers linéaments de ce système dans les écrits de Machiavel, et c'est ce qui le décide à placer la diplomatie moderne tout entière sous ce patronage plus illustre que flatteur.

Sans méconnaître ce qu'il y a d'élevé dans cette manière d'envisager l'état de l'ancienne Europe, la largeur même d'esprit dont cette conception fait preuve nous assure que l'auteur prendra en bonne part quelques réserves. D'une part, ne craint-il pas lui-même, dans ce tableau des relations internationales au moyen âge, de confondre l'idéal et la réalité ? Sans contester le tort que les dissidences religieuses ont fait à la morale aussi bien publique que privée, peut-on dire que, même au temps où la foi n'était pas ébranlée, l'intervention de l'autorité spirituelle dans les conflits politiques fût toujours facilement acceptée, et qu'elle n'ait pas à plusieurs reprises soulevé plus de résistances qu'elle n'en a prévenues ou compromises ? La république chrétienne a-t-elle jamais été organisée sur le modèle qu'en aurait tracé un

théologien comme saint Thomas ou que rêvait un poète comme le Dante ? L'accord a-t-il donc toujours régné entre

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur ?

Et pour être francs, ne faut-il pas que nous convenions, nous autres Français, que c'est notre royauté, pour laquelle M. de Maulde n'a que de justes paroles d'admiration qui, en s'affranchissant du Saint-Empire et en récusant l'autorité pontificale en toute matière politique, a principalement contribué à troubler la paix du ménage ?

Et puis, faut-il être si sévère pour la recherche de l'équilibre ? Puisque toute juridiction internationale a disparu, et en attendant qu'elle renaisse, ne faut-il pas se contenter de ce procédé — imparfait, sans doute, mais de quelque valeur pourtant — qui consiste à tempérer la force par elle-même ? A le bien prendre, ce système d'équilibre — bien que fondé sur des bases matérielles — a pourtant son côté et son effet moral, puisque le résultat est de ne pas laisser tout à fait les petits à la discrétion des grands, et d'intéresser l'égoïsme et la jalousie même des puissants à prendre la défense de la sécurité des faibles. N'en médions pas trop surtout au lendemain du jour où nous avons été si sévèrement punis pour en avoir trop négligé les sages avertissements et les précautions traditionnelles. Avec un peu plus de souci et moins de dédain pour les vulgaires considérations d'équilibre, nous n'aurions pas à nous repentir d'avoir laissé et même fait croire à nos côtés des voisins d'amitié douteuse et d'intentions suspectes. Et quel système voudrait-on préférer à ces leçons de l'expérience ? Ce ne sera plus sans doute ce fameux principe des nationalités, dont on menait si grand bruit, il y a peu d'années, et qui devait, lui aussi, substituer dans les rapports des États le droit à la force en laissant les populations se grouper suivant leurs affinités naturelles. On sait ce qui en est advenu. C'est ce principe lui-même qui a servi de masque et de prétexte à l'odieux droit de conquête pour s'installer de nouveau, avec des rigueurs que notre génération ne croyait plus revoir, au centre de l'Europe civilisée.

A la vérité, on n'a plus conquis des provinces pour les asservir, mais uniquement pour les faire rentrer dans l'unité d'une race dont on prétend qu'elles étaient issues et dont on veut rassembler les membres épars. Mais qu'importe la raison dont le plus fort se sert ? Quelle qu'elle soit, elle est toujours la meilleure, et il n'y a même presque rien à changer, pas même la rime, à la morale de Lafontaine. Le loup dit aujourd'hui à l'agneau : Tu es mon frère, tu avais eu tort de l'oublier, je vais t'en rafraîchir la mémoire, et il ne l'emporte pas moins au fond de la forêt pour le manger.

On ne peut s'étonner qu'après avoir fait une si fâcheuse épreuve des innovations en matière de procédé diplomatique, le vieux système de l'équilibre, naguère assez décrié, ait repris, sous nos yeux, ce qui ne lui était jamais arrivé, une sorte de faveur populaire. Car ce qu'on célébrait l'autre jour avec enthousiasme dans l'accord de la Russie scellé en face de l'Allemagne hier encore toute puissante, n'est-ce pas l'espoir et l'attente de la résurrection de l'équilibre ? M. de Maulde, qui s'en est applaudi comme nous, après avoir si bien analysé tous les ressorts de la diplomatie moderne et signalé si justement ses faiblesses, ne négligera pas, j'en suis sûr, cette occasion de reconnaître les services qu'on lui doit et qu'on peut en attendre encore.

DEC DE BROGLIE.

---

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

Chaque année, j'ai à vous faire connaître les vides qui se sont produits parmi nous : et cette partie des fonctions que vous m'avez attribuées n'admet malheureusement point de trêve.

M. Ducros-Aubert, que la mort a frappé à la fin de cet hiver, laisse le souvenir, le plus estimable, d'un diplomate accompli et d'un parfait *gentleman*, qui a consacré sa vie à sa carrière et qui en a gravi successivement les degrés avec la plus absolue correction. Il se fit connaître en 1870, comme chargé d'affaires à Constantinople, dans des circonstances particulièrement difficiles ; il y donna la mesure de son esprit de conduite, de la solidité de son jugement, de l'agrément et de la sûreté de ses rapports ; M. le marquis de Vogüé trouva en lui, au rétablissement de la paix, le conseiller classique, pratique, utile. M. Ducros-Aubert passa ensuite six ans dans la République Argentine : l'heure de la retraite sonna prématurément pour lui comme ministre de France en Roumanie. Il accepta avec beaucoup de dignité et de philosophie une disgrâce pénible et que les services rendus ne lui laissaient pas prévoir. Partagé entre Paris et la Provence il gardait son cœur aux souvenirs diplomatiques et nous trouvions en lui un hôte fidèle de nos réunions.

On peut en dire autant de M. Jagerschmidt, qui nous a été brusquement enlevé ces jours derniers. M. Jagerschmidt apportait à nos travaux le témoignage actif de sa sympathie. C'était un digne fonctionnaire, qui avait rendu, toute sa vie, les plus grands services. Il débuta dans la marine, mais il ne fit qu'y

passer, et il entra dans la carrière consulaire comme attaché au consulat de Beyrouth ; il devint à la fin consul à Odessa, puis il arriva à l'administration centrale comme sous-directeur. Il a attaché son nom aux travaux exécutés à Tanger, de 1851 à 1854, et surtout à la Convention de Genève de 1864, où il représenta la France comme premier plénipotentiaire. De 1864 à 1878, il prit, presque chaque année, une part personnelle à une négociation ou à une conférence. C'était un grand travailleur. Il devint directeur des Consulats sous le ministère de M. de Freycinet et reçut sa retraite après une carrière honorable et bien remplie. Même dans cette retraite, son activité et sa haute compétence étaient mises à réquisition.

Le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, prélat actif, orateur distingué, est tombé, lui, sur la brèche, en pleine action. Il n'y avait pas bien longtemps que la pourpre romaine avait été la récompense de ses longs et passionnés services envers l'Église. Profondément libéral, partisan d'une modération presque immodérée, très convaincu du rôle décisif de la foi chrétienne dans l'évolution sociale actuelle, le cardinal Thomas ne craignait point de populariser ses idées, que ce fût dans la chaire, dans son salon, ou par la presse. Dans le grand et solennel palais des archevêques de Rouen, où tout parle du passé, il apportait le mouvement, l'esprit d'actualité. Il aimait les horizons vastes : il était l'évêque de la mer. Il avait beaucoup pratiqué à la Rochelle les énergiques populations maritimes, et l'Océan lui-même ; à Rouen, il prenait le plus grand intérêt aux entreprises internationales, et ne perdait pas une occasion de fêter les vieux souvenirs de la race normande, notamment ses rapports avec le Canada français.

Lord Hannen, membre du Conseil Privé, qui représentait encore la Grande-Bretagne au tribunal de Behring l'année dernière, a bien peu survécu à cette mission : sa santé était déjà fort ébranlée, et son âme plus atteinte encore par de profonds chagrins domestiques ; mais rien à la surface ne pouvait en témoigner, car lord Hannen était, par excellence, l'homme maître de lui-même, l'homme de conscience et de devoir. Ceux qui l'ont connu intimement assurent qu'il



avait un caractère passionné : les relations, même les plus suivies, n'en trahissaient rien : on le trouvait toujours juste, digne et extrêmement courtois. Son existence, on peut le dire, honore autant son pays que sa personne : il ne dut rien qu'à sa rectitude d'esprit, appuyée par un travail profond et inépuisable. Fils d'un marchand de Londres, élève de l'école Saint-Paul, puis étudiant à Heidelberg, débutant en 1848, il fut appelé en 1868 au Banc de la Reine. Ses habitudes d'impartialité scrupuleuse, de labeur personnel, l'élevèrent aux plus hautes fonctions de la magistrature ; de 1872 à 1875, il présida la délicate et lourde Cour de divorce ; ensuite, il passa à l'Amirauté. Le titre de baron Hannen of Burdock, qu'il reçut en 1891 avec la qualité de lord à vie, ne faisait que consacrer le sentiment général de la haute considération qu'il s'était bien acquise.

M. le duc de Sabran, quant à lui, riche, dès son berceau, de ce patrimoine de délicats et glorieux souvenirs qui s'attachent aux noms de Sabran et de Pontevés, n'aurait eu qu'à jouir de la vie, si son noble caractère, la vaillance et la générosité de son cœur ne l'avaient incité à apporter son dévouement chevaleresque, son intelligence, sa fortune, au service des plus nobles causes.

Il avait l'âme d'un soldat : en 1870, il conduisit brillamment son bataillon au feu, et, depuis lors, sa vie n'a été qu'une milice perpétuelle : *Vita militaria est !*

Il n'a pas gagné le repos, ni même la gratitude de ses contemporains ; mais il savait s'en consoler en multipliant les actes de sa bienfaisance. Son second mariage avec une sœur de S. Exc. le comte Kalnoki l'avait amené à résider en Autriche une partie de l'année ; il pouvait ainsi exercer une utile influence internationale. Il nous a été soudainement enlevé.

Ernest II, de Saxe-Cobourg-Gotha, membre d'honneur de notre Société, se trouvait le chef de sa Maison, comme fils aîné d'Ernest I<sup>er</sup>, duc de Cobourg-Saalfeld, puis de Cobourg-Gotha, et il dut à cette circonstance de rester souverain d'un fort petit Etat auquel sa grandeur l'attachait : car si jadis la maison de Cobourg a pris le parti des rois, elle n'a pas eu à s'en repentir. Chez elle,

à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, ce sont les cadets qui sont rois, et c'est l'aîné qui, réduit à son patrimoine, subit les tentations libérales. L'Angleterre, le Portugal, la Belgique l'ont adoptée : la Grèce n'eût pas demandé mieux, et l'on sait que l'esprit s'est continué.

Ernest II était un prince d'un caractère facile et aimable, qui éprouva toute sa vie le vif désir de jouer un rôle, lui aussi, et c'est à ce point de vue spécial qu'il faut se placer pour bien saisir une unité dans sa conduite. Comme il le dit lui-même, il lui semblait qu'il ne lui restait qu'à abdiquer, s'il ne s'était pas fait son propre ministre, son propre ambassadeur, son propre agent, et, par surcroît, l'agent d'autrui. Il a donc passé sa vie à l'état d'ambassadeur volontaire. Ensuite, il a eu la précaution de se faire son propre historien, ce qui prouve sa sagesse. Il devint donc un adepte de l'histoire diplomatique, et c'est pourquoi il témoignait très courtoisement de son intérêt pour nos travaux.

Son existence a été trop active et trop diverse pour n'avoir pas donné lieu à des appréciations variées. Il aime à se représenter comme une sorte de précurseur, qui devina de fort bonne heure, lorsque personne n'y pensait, le double secret de la puissance future de l'Allemagne : grandeur de la Prusse, lutte contre l'influence russe en Europe. Il faut certainement croire que tel fut le mobile inébranlable de sa conduite, ses Mémoires l'affirment ; mais il faut en même temps reconnaître que l'opinion allemande s'y trompa plus d'une fois. Ce qu'on appelait le *parti Gotha* affichait des attaches trop libérales et trop décidément parlementaires pour plaire à tout le monde en Allemagne. Les coquetteries du duc avec les hommes de 1848, avec la Prusse en 1849, avec Napoléon III en 1853 et 1854, lorsqu'il se posait comme le premier prince de la vieille Europe qui voulût bien se laisser *cajoler* par le nouvel ordre de choses français, tout donnait lieu à controverse. Le prince de Bismarck fut de ceux qui ne goûtèrent pas constamment l'action du duc de Cobourg, et le duc se vit souvent traité soit d'agité, soit d'agitateur, bien qu'il restât toujours libéral et national.

Nous n'avons évidemment pas à intervenir dans ce débat, purement allemand, où chacun revendique l'honneur du succès. Le duc de Cobourg avait un objectif : détruire l'influence russe. Il crut que cet objectif était atteint et que lui-même y avait beaucoup contribué. Ce sont choses que l'avenir éclaircira, lorsque l'histoire pourra parler en toute connaissance de cause. En attendant, son œuvre historique apporte de curieuses contributions à la chronique de notre époque.

Un peu négligé par son père, séparé, très jeune, de sa mère qu'il ne revit jamais, même quand cette intéressante princesse achevait si douloureusement sa vie non loin de Cobourg, le duc Ernest se trouva, par le fait même des circonstances, d'autant plus uni à son frère cadet Albert, qui lui était d'ailleurs supérieur comme vivacité d'esprit. Les deux princes grandirent en quelque sorte sous la direction de leur oncle, le roi Léopold, c'est à l'instigation du roi des Belges qu'ils se rendirent à Windsor, le 10 octobre 1839, avec une lettre de recommandation ainsi conçue :

« Laeken, 8 octobre 1839.

« Ma chère Victoria, vos cousins vous apporteront ces lignes.  
 « Je les recommande à votre bienveillance. Ce sont de bons et  
 « honnêtes garçons qui méritent votre bonté ; ils ne sont point  
 « pédants, mais ils ont du bon sens et de la vertu. Je leur ai dit  
 « que vous aviez un grand désir de les voir à votre aise avec  
 « vous. Je suis sûr qu'ils entendront de vous avec le plus grand  
 « plaisir ce que vous pouvez avoir à leur recommander.

Ma chère Victoria,

Votre oncle dévoué,

LÉOPOLD R. <sup>1</sup> »

Cinq jours après, la jeune reine Victoria mandait son cousin Albert de Cobourg et lui annonçait elle-même, suivant l'étiquette, son désir de l'épouser. Il y a là un épisode charmant, plein de jeunesse et d'amour, où il n'est plus question de politi-

<sup>1</sup> *La jeunesse du prince Albert*, par le lieutenant-général Grey, traduction de Mme de Witt, p. 239.

que et de trône, mais seulement de deux jeunes cœurs loyaux qui s'aiment, aux acclamations de l'Angleterre entière, charmée de la sagesse et du tact de la souveraine. Ce grand et heureux événement amena la séparation des deux frères. L'heure venue, ils se quittèrent avec larmes, tout en chantant, pour se donner une contenance, la chanson du départ de l'Université: « C'est bien vrai, s'écria le prince Albert. ce sont des choses bien dures à supporter! »

Les souvenirs du duc de Cobourg contiennent des détails fort intéressants sur ses séjours à Berlin et à Paris : à Berlin, où il saisit, d'une manière presque dramatique, les premiers symptômes de la maladie du roi : notamment, à un dîner de gala, certain toast que le roi ne peut achever, au milieu duquel il s'arrête court, pour tomber dans une sorte d'abattement, pendant que le dîner s'achève brièvement, sombre et correct. A Paris, où il vint, sous l'inspiration du roi Léopold et malgré le prince Albert, où il revint, sous prétexte de veiller à la représentation de son opéra *Santa-Chiara*, le duc paraît avoir quelque peu subi le charme personnel de Napoléon III; il trouve l'empereur doux, bon, humain, mais un peu idéologue, un peu « professeur d'université allemande ». quand il péroré, en allemand, la cigarette à la main, dans son fauteuil. Déjà, Napoléon III n'affectait aucun goût pour la géographie de 1815, et il paraît que, dès 1853, il aurait échangé avec le duc de Cobourg des confidences sur le désir attribué à la Prusse de souder ses possessions au moyen du Hanovre. Le duc revit l'empereur à Baden-Baden en 1859, au moment où les menaces de la Prusse venaient d'arrêter l'armée franco-italienne sur la route de Venise. Tout en protestant d'une invincible horreur pour la guerre, qu'il considérait comme un jeu de sang et de hasard, Napoléon III fit à l'ami de la Prusse un noble et remarquable éloge de l'armée autrichienne, en cela d'ailleurs interprète fidèle des sentiments que l'armée française rapportait d'Italie.

Malgré son activité diplomatique et politique, le duc de Cobourg aurait menti à sa race s'il n'avait été d'abord amateur d'art et de

sciences. A cet égard-là, il ne s'accommoda point d'un rôle secondaire, et demeura intégralement fidèle aux traditions d'autrefois. Il a constamment consacré des soins particuliers au développement de la bibliothèque de Gotha, si riche notamment en manuscrits orientaux ; il s'est montré, avec une grande liberté d'esprit, sympathique aux savants de tous les pays.

Toutefois, ses inclinations personnelles l'ont porté vers le théâtre, où il ne s'est pas contenté d'un rôle de protecteur ; il y a obtenu personnellement des succès qui n'étaient point sans charme. Il aimait l'art et les artistes. Musicien émérite, compositeur, il laisse une incontestable réputation dans le monde musical, où il comptait d'ailleurs d'illustres confrères, tels que son frère le prince Albert, sa tante la duchesse de Kent, la reine Victoria, l'impératrice Augusta, le roi de Hanovre, qui ont tous écrit en musique. Très doué de ce côté, le duc de Cobourg commença par des romances et de la musique de chambre. Son mariage avec la princesse de Baden, pianiste remarquable, ne fit que le confirmer dans ses vues. Il aborda l'opéra : en 1846, il donna *Zaire*, en 1848 *Tony*, en 1851 *Casilda*, en 1855 *Santa Chiara*, son œuvre principale. Une de ses chansons, restée populaire en Allemagne, est l'*Hymne sur la puissance du chant*, dont on loue la mélodie simple et profonde. On le voit, c'était non seulement un Mécène, mais un auteur. Successivement lié avec Meyerbeer, Mendelssohn, Liszt, Wagner..., il se fit, pour le chant, ce que le malheureux Louis de Bavière a été pour l'Opéra. Il encourageait, il instituait les sociétés chorales, il leur donnait asile dans sa propre résidence. Il vivra comme musicien dans les cœurs des Allemands.

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur la marche de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Le succès de ses publications suffit à en faire l'éloge, et nos efforts communs doivent tendre à le justifier de plus en plus. Outre notre *Revue*, et les remarquables travaux qu'elle vous a apportés, notamment ceux de M. le comte Jean de Breuil, de M. Syveton, de M. Cordier, vous avez reçu l'intéressant volume de M. Schefer, *Histoire de l'ambas-*

*sade de France à Constantinople.* M. le comte Boulay de la Meurthe nous donnera pour l'année prochaine le 4<sup>e</sup> et dernier volume de son grand recueil de documents relatifs aux *Négociations du Concordat français*.

Au cours de cette année, le conseil d'administration a cru devoir élire deux membres correspondants : l'un, pour la Norvège, est le savant et distingué M. Gregers Gram, ancien membre du Tribunal arbitral de Behring, actuellement ministre d'Etat pour la Norvège ; l'autre, M. le comte Andrea Marcello, digne héritier d'un nom si justement honoré en Italie, présidera aux destinées de notre Société à Venise, l'une des plus vénérables métropoles de l'histoire diplomatique. Nous espérons ainsi voir naître et se développer dans les meilleures conditions, en Norvège et à Venise, deux nouveaux rameaux de notre Société.

R. DE MAULDE.

---

## COMPTE-RENDU DU TRÉSORIER

La situation financière de la Société s'est maintenue, pendant l'exercice 1893, au niveau qu'elle avait atteint l'an dernier ; les radiations effectuées sur la liste des sociétaires en cours d'exercice par suite de démissions ou de décès ont été à peu près compensées par les admissions nouvelles et nous constatons un total de recettes correspondant, à un millier de francs près, à celui de 1892.

L'examen du bilan fait, en effet, ressortir les chiffres suivants :

Solde au 31 décembre 1892. . . . . 7.696 fr. 45

Recettes de toute nature en  
1893 . . . . . 10.894 fr. 40

Total . . . . . 18.590 fr. 85

Les dépenses de l'exercice se sont élevées, tant pour l'impression de la *Revue* et sa distribution que pour le règlement des comptes non soldés du précédent exercice, à . . . . . 10.431 fr. 15

Ce qui laisse, au 31 décembre dernier, un solde de . . . . . 8.159 fr. 70

Nous devons faire remarquer que ce solde ne représente pas un excédent disponible, car nous avons à lui faire

Report . . . 8.159 fr. 70

supporter les dépenses de  
1893 qui n'ont pu être liqui-  
dées avant la clôture de  
l'exercice, et les frais qu'en-  
traîne la publication du vo-  
lume édité par M. Schefer,  
membre de l'Institut. Pour  
ces diverses dépenses, nous  
devons distraire du total ci-  
dessus, une somme de . . .

4.339 fr. 80

Ce qui ramène à . . . 3.819 fr. 90

le solde définitif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

Cet excédent, comparé à celui de l'an dernier, qui n'était que de 865 fr. 90, lui est supérieur de 2.900 fr. en chiffres ronds, ce qui pourrait surprendre, si nous ne rappelions qu'en 1893 le crédit ouvert pour la publication d'un ouvrage documentaire n'avait pas été employé, le 3<sup>e</sup> volume sur le Concordat, qui vous a été distribué, ayant été généreusement offert à la Société par son auteur, M. le comte Boulay de la Meurthe. Le conseil avait affecté à cet ouvrage une somme de 2.400 fr. qui se retrouve dans le solde que nous venons de vous indiquer.

Les conditions matérielles de notre Société prise dans son ensemble, sont donc satisfaisantes ; bien que la nature des travaux en vue desquelles elle a été constituée ne lui permette pas d'accroître indéfiniment ses adhérents, et, par voie de conséquence, ses ressources, nous devons reconnaître que le nombre actuel des membres qui la compose suffit à lui assurer une existence honorable ; nous ajouterons que la publication des volumes de documents inaugurée en 1890 a particulièrement contribué à cet état de choses.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des comptes et règlements que nous vous présentons, vous prie de les approuver et de décider que l'excédent de 3.819 fr. 90, qui ressort de la balance des écritures, sera reporté à l'exercice 1894.

Octave NOEL.



# UNE NÉGOCIATION SECRÈTE

SOUS LE DIRECTOIRE

L'AFFAIRE DE BESANÇON (1795-1796)

Pendant les premières années de la Révolution, on eût dit la France et l'Europe engagées dans une lutte inexorable, sans merci. Après la paix de Bâle en 1795, la diplomatie reparait sur l'horizon des champs de bataille; toutefois, elle y semble encore importune et mal venue, témoin l'enlèvement, dans les bagages d'une légation russe, du fameux portefeuille de d'Antraigues, ou l'assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt. Ses représentants, sous l'empire des passions nationales surexcitées, sortent souvent de leur rôle et ressemblent à des belligérants, à peu près comme une embuscade ressemble à une bataille : tels ces envoyés du Directoire qui se posent presque ouvertement, dans les cours étrangères, en agents de propagande républicaine ; tels ces ministres anglais qui s'appliquent secrètement, de par leurs instructions, à fomenter en France la guerre civile. Entre les uns et les autres, en deçà et au delà des frontières françaises, le parti de l'émigration, déconcerté par les défaites de ses alliés, noue ses intrigues, afin de faire retomber par quelque surprise, l'héritage de la Convention entre les mains de l'ancienne monarchie.

Tous les historiens de la Révolution ont raconté, d'après les écrits de Fauche Borel et de Montgaillard, les négociations mystérieuses et stériles engagées, puis rompues, à la fin de 1795, entre Pichegru et le prince de Condé. A ces négociations se rattache

certaine « Affaire de Besançon », anglaise par ses origines, royaliste par son caractère, que certains documents de l'époque mentionnent, sans en présenter le détail. Elle a pourtant laissé sa trace dans les journaux, dans les archives locales, dans des recueils privés que j'ai eu la bonne fortune de découvrir<sup>1</sup>. Le récit qu'on en va lire servira à mieux faire connaître les menées de la diplomatie secrète sous le Directoire, et, considéré en lui-même, il justifiera peut-être par certains côtés le mot bien connu de Guizot : « On veut des romans ; que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? »

## I

A partir de l'automne de 1795, la frontière franco-suisse devint, malgré la neutralité officielle de la diète helvétique, un terrain d'action pour les coalisés et un lieu de rendez-vous pour les émigrés royalistes. William Wickham y vint, avec une mission spéciale du gouvernement anglais, organiser sans bruit et à grands frais une prise d'armes en Franche-Comté, une opération analogue à celle qui amenait alors les régiments émigrés, sous le pavillon britannique, à Quiberon et à l'Île Dieu. De nombreux émissaires, recrutés et soldés par lui, parcoururent en tous sens la région située entre Bâle et Lyon. La plupart étaient du pays et mettaient à profit leurs anciennes relations, leur influence sur leurs compatriotes. C'étaient des gentilshommes préférant une vie aventureuse en France à la triste sécurité de l'exil, ou des prêtres convaincus qu'ils travaillaient à la restauration de l'autel en préparant celle du trône.

Était-il possible à ces missionnaires clandestins et dispersés du royalisme de provoquer, comme on l'espéra un moment, une

<sup>1</sup> Les documents généraux qui ont servi à composer cette étude sont, outre les pièces imprimées du temps : 1<sup>o</sup> les registres des délibérations du Directoire du Doubs et de la municipalité de Besançon ; 2<sup>o</sup> la correspondance de l'ambassadeur Barthélemy (Archives des Affaires étrangères) ; 3<sup>o</sup> les rapports de l'émigré de Vereux (dans les papiers du président de Vezet, obligeamment mis à ma disposition par ses héritiers. Le président était chargé de réunir et de transmettre au comte de Provence tous les renseignements relatifs à l'action des royalistes sur la frontière franco-suisse).

insurrection populaire ? En pleine Terreur, quelques paysans des montagnes s'étaient soulevés en faveur de leurs prêtres, mais sous leurs uniformes bleus de gardes nationaux, autour d'un drapeau tricolore de 1791. Après six ans de révolution, le peuple comtois tout entier gardait une haine vivace à l'ancien régime, par conséquent, une défiance insurmontable à ceux qui venaient lui prêcher à l'oreille, avec la restauration de la monarchie, le rétablissement des seigneuries et la restitution des biens nationaux. L'un d'eux, l'abbé de Chaffoy, esprit très pratique et très fin, fait à cet égard, dans sa correspondance, des aveux curieux : « Comment, dit-il, espérer raisonnablement l'effet de cette proposition : Venez nous aider à rétablir nos droits sur vous.... Ce sont les circonstances bien plus que les réflexions qui agissent sur le peuple... Le peuple n'est pas un instrument que l'on ait toujours tout prêt sous la main et qu'il n'y ait qu'à s'en saisir pour le mettre en œuvre. Il est comme un malade qui, dans le moment où il ressent de vives douleurs, envoie chercher le chirurgien et qui, la douleur passée, refuse de s'y soumettre<sup>1</sup>. » Parmi les paysans, les plus prononcés en faveur du roi se bornaient à promettre leur concours le jour où ils seraient appuyés par quelque force sérieusement organisée, française ou étrangère.

En présence de telles dispositions, il n'y avait pour les royalistes qu'un parti à prendre : chercher à gagner les détenteurs de l'autorité légale, administrateurs ou généraux. Dans l'automne de 1795, Wickham eut avec ses principaux agents une conférence à Walsperwyl, près du lac de Bienne ; et l'avis général fut qu'il fallait avant tout s'assurer une ville forte, un matériel de guerre, un arsenal sous la garde de troupes régulières, en conséquence, emporter par quelque moyen la place et la citadelle de Besançon. Là, disait-on, la réaction contre les terroristes, accélérée par la disette et la misère générales, gagnait chaque jour du

<sup>1</sup> L'abbé de Chaffoy au président de Vezet, 12 mai et 4<sup>er</sup> décembre 1795. Cf. une lettre du même ton de Wickham à sir Morton Eden (*Correspondence of the R. H. W. Wickham*, t. I. p. 143), insistant sur l'impopularité de l'ancien régime en Franche-Comté.

terrain. Les Jacobins siégeaient encore à la municipalité, soutenus par la colonie d'horlogers neuchâtelois récemment établis dans la ville ; mais les *cravates vertes*, ce qu'on appelait à Paris la jeunesse dorée, tenaient le haut du pavé et les soldats eux-mêmes semblaient mal disposés envers le gouvernement. Le Directoire du département se composait d'hommes taxés de modérantisme, menacés journellement de destitution, par conséquent, favorables à tout ce qui pouvait écarter les hommes et les lois de l'an II. Enfin, le commandant de la division militaire, le général Ferrand, ancien adjudant au régiment de Brie, « enfant de la giberne » comme il s'était un jour qualifié lui-même, était, disait-on, resté royaliste dans l'âme ; sa femme, bonne catholique, passait pour protéger et même pour cacher les prêtres réfractaires. Ancien divisionnaire de Pichegru à l'armée du Nord, il l'avait suivi à l'armée de Rhin et Moselle et avait assisté à la première rencontre de son chef avec Fauche-Borel ; il venait d'être envoyé à Besançon par son influence, et y maugréait à la fois contre les clubistes qui, trois fois par décade, le dénonçaient à Paris, et contre un gouvernement besogneux qui ne lui payait ni sa solde, ni celle de ses troupes<sup>1</sup>. Qu'il fit au moment opportun se prononcer la garnison, la révolte pouvait gagner les campagnes, entraîner l'armée du Rhin, décider peut-être ainsi du sort de la République et de la France.

Le prince de Condé, campé avec sa petite armée à Mülheim, près de Bâle, agréait d'autant plus volontiers ces projets que Pichegru venait de l'engager à se dérober aux Autrichiens, à prendre par la vallée du Doubs, le chemin de Paris<sup>2</sup>. S'il ne pouvait s'entendre avec le général, au moins devait-il espérer dans la réussite d'une semblable entreprise une compensation à l'échec possible et toujours prévu de ses pourparlers avec lui.

<sup>1</sup> « Voilà près de quatre mois que je n'ai reçu d'appointements ; comme je n'ai volé ni la République, ni le coche, ni autres à cet effet, il est impossible de continuer le service et je vois avec la plus vive douleur que tous les services sont sur le point de manquer ici. C'est le moyen d'opérer la contre-révolution. » (Ferrand à la Commission du mouvement des armées, 9 octobre 1795. — Dépôt de la guerre).

<sup>2</sup> FAUCHE-BOREL, *Mémoires*, t. I, p. 256.

Cette compensation faillit lui échoir, car « l'Affaire de Besançon » ne fut même pas soupçonnée jusqu'à la dernière heure par les représentants du Directoire en Suisse. L'ambassadeur Barthélemy signalait bien alors à son gouvernement les intrigues de Wickham, les noms de ses principaux agents, ses visites au camp de Condé, son installation à Lausanne non loin de la frontière française; sur des rapports exagérés, il transformait les menées inoffensives de l'émigré Pouthier de Saône en un vaste complot, que le *Moniteur* du 13 octobre (21 vendémiaire) dénonça à la France et à l'Europe; et à ce moment même, à son insu, le véritable complot se nouait en Franche-Comté, avec la complicité des principales autorités du pays:

Un prêtre, l'abbé Breluque, ancien directeur du séminaire, était alors le représentant secret du parti royaliste à Besançon. Ce fut lui qui se chargea, croit-on, des premières avances auprès de Ferrand; étant tenu par son caractère à une certaine réserve, il le fit sonder par des gens sûrs et qu'il savait être de sa société habituelle. Cette première reconnaissance opérée, il fallait aborder le général, lui mettre le marché en main et obtenir de lui des engagements précis. L'instrument de cette négociation délicate fut un ancien soldat de l'armée des princes, aussi adroit qu'entrepreneur; il était originaire de Gray et se nommait Pautenet de Vereux. Wickham et Condé lui avaient donné à l'envi leur confiance, et il sut manœuvrer de telle sorte que l'ambassade française en Suisse, toujours empressée à surveiller les émigrés, ne sut rien ni de ses voyages, ni de ses démarches, ni de ses projets.

Muni des instructions du prince, Vereux partit pour Besançon et s'y introduisit secrètement vers la fin d'octobre 1795. Il reçut l'hospitalité chez une dame Millot, hôteesse habituelle des prêtres insermentés. Mais comment arriver de là à l'autorité militaire et par quel moyen lui inspirer confiance? Sachant que M<sup>me</sup> Millot avait plusieurs fois rencontré Ferrand dans une maison tierce: « Pourriez-vous, lui dit-il, me rendre un service essentiel? Je suis un émigré rayé provisoirement dans le département du Jura, et désirerais être rayé définitivement à Paris. Le général

doit avoir des amis influents auprès du Directoire. M'obtiendriez-vous un entretien avec lui, chez vous, car si j'allais à son hôtel, nous serions l'un et l'autre compromis ? » La dame accepta la commission, et le soir même (c'était le 3 novembre-12 brumaire), Ferrand accourait avec un empressement de bon augure au rendez-vous demandé. Les suggestions dont il avait été déjà l'objet avaient sans doute porté coup ; il pressentait les ouvertures qui l'attendaient et les accueillait d'avance. Dès les premiers mots, Vereux alla droit au but et voici, traduite par lui, leur conversation :

VEREUX. — Oui, je suis un émigré, mais un émigré hors la loi, qui se met sous la sauvegarde de votre loyauté. Je sais que vous protégez ici les honnêtes gens. Mgr, le prince de Condé, qui m'envoie, voudrait, avec le seul concours des Français, mettre un terme aux maux de notre pays. Plusieurs généraux lui ont fait déjà témoigner le désir de le seconder, s'il peut avec son corps pénétrer en France. M'autorisez-vous à lui dire que vous seriez prêt à l'occasion à vous joindre à eux ?

FERRAND, *se levant et portant la main sur son cœur*. — Comment ! Monsieur, j'aimerais mieux la croix de Saint-Louis, 400 francs de pension, l'estime de mon seigneur et de mon curé, que d'être ce que je suis. On m'a fait général de division, j'ai 24.000 livres d'appointements en assignats et je n'ai pas le moyen d'acheter des pincettes. Faites-moi l'honneur de venir dîner demain chez moi, vous verrez mon ménage...

VEREUX. — Je m'en garderai bien, général ; je ne courrai pas le risque de vous compromettre.

FERRAND, *se rasant après un moment de silence*. — Mais, Monsieur, vous faites une démarche bien hardie !

VEREUX. — Elle serait en effet très périlleuse, si je n'avais affaire à un homme d'honneur.

FERRAND. — Oubliez-vous que j'ai prêté serment à la République ?

VEREUX. — N'aviez vous pas prêté serment au roi ?

FERRAND. — Cela est vrai. Mais le feu roi a abandonné sa cause ; il eût dû se montrer ; il avait l'armée pour lui. Avez-vous donc un roi à cette heure ?

VEREUX. — Oui certes, nous l'avons, vous et moi, et nous le portons tous deux dans notre cœur, je le vois bien.

FERRAND. — Mais, Monsieur, qui me dit que vous venez de sa part? que vous n'êtes pas un agent du gouvernement chargé d'éprouver ma fidélité?

VEREUX. — Général, je m'attendais à ce soupçon, aussi ai-je demandé accès auprès de vous à une amie de votre famille; ma mère habite aux portes de Besançon, et sa présence, qui la met à votre discrétion, vous répond de ma loyauté. »

La glace était rompue; Ferrand se laissa interroger sur le nombre et l'esprit de ses soldats, sur les ressources de la place en munitions et en vivres. « Aucun commandant de division, lui disait-on, n'est à cette heure dans une position égale à la vôtre. Vous pouvez donner le branle à une heureuse révolution. Si vous échouez, le prince ne vous abandonnera pas; si vous réussissez, les dignités et les faveurs surpasseront vos espérances. »

Ferrand semblait gagné et confiant. Toutefois, il ne promit son concours que sous une forme générale et éventuelle, et, comme Pichegru, gardant jusque dans l'entraînement de sa défection une sorte de patriotisme, il exigea de Vereux la promesse de ne pas mettre l'étranger dans la confiance de leurs projets<sup>1</sup>.

## II

Dès le lendemain, l'envoyé de Condé quittait la ville, et le 10 novembre rendait compte à son maître de ce premier succès. Le prince à ce moment se croyait près de rompre avec Pichegru: « C'est un coquin », disait-il hautement, peut-être par dépit de ne l'avoir pas converti à ses vues, peut-être aussi par désir de

<sup>1</sup> Dans son rapport à Condé sur son premier voyage en Franche-Comté, Vereux s'est tu sur sa première entrevue avec Ferrand, mais il l'a racontée avec détails dans une lettre à l'abbé de Chaffoy, transcrite par celui-ci et envoyée le 26 novembre au président de Vezet. J'ai complété les notions qu'elle renferme à l'aide d'un mémoire composé par Vereux à la fin de sa vie sur cette affaire, et obligeamment communiqué par M. le vicomte de Chardonnat, son petit-fils.

détourner de lui l'attention. En tout cas il parut ravi des perspectives qui s'offraient à lui d'un autre côté : « Vous allez partir aussitôt pour Lausanne, où M. Wickham vous donnera vos instructions. — Mais, Monseigneur, il est convenu avec Ferrand que V.A.S. seule connaîtra les dispositions. — Nous ne pouvons rien sans les Anglais, » repartit tristement le prince ; et quelques jours plus tard (16 novembre), Wickham abordait Vereux en ces termes : « Vers le 1<sup>er</sup> décembre, l'armée de Condé passera le Rhin : il s'agit de préparer sa venue non seulement à Besançon, mais dans les montagnes. De ce dernier côté, un officier est désigné pour rallier les bandes insurgées ; c'est M. de Tinseau. Avant de rentrer, ne manquez pas de le voir et de vous concerter avec lui. » A ce nom, Vereux ne put s'empêcher de protester. Tinseau était un sien compatriote, esprit vif et tête chaude, grand faiseur de plans, plus prompt à écrire qu'à agir, qui avait déjà fait souvent regretter à ses amis son manque de discrétion et de prudence <sup>1</sup>. Vereux se résigna cependant à ce dangereux concours ; du moins fit-il promettre solennellement à son coopérateur de ne pas bouger sans un avis formel de sa part ; puis il repartit pour la France, à demi rassuré par cette précaution. Il avait en poche quelques centaines de louis fournis par Wickham, et un billet ainsi conçu : « Pour confiance entière — Louis-Joseph de Bourbon ». Il rentra à Besançon le 30 novembre.

Dès le 3 décembre, il faisait parvenir à Ferrand une lettre datée de Berne conçue en formules commerciales et signée d'un nom convenu, où il disait avoir parlé de lui à Condé et sollicitait une nouvelle entrevue. Le général la jeta au feu en présence du messager et déclina provisoirement toute réponse. Vereux n'insista pas ; une autre lettre, adressée de Besançon en Suisse, avait

<sup>1</sup> « *Rémond* (Tinseau) est une tête chaude qui a de l'esprit, de l'imagination, qui veut tout faire et qui croit que personne n'est plus propre que lui et qui cependant abandonne les choses les plus essentielles pour céder à sa pente naturelle et en revenir à l'état qui lui plaît qui est celui d'écrivain... (Vereux) a un ton mystérieux et n'a pu cacher une petite ambition qui a singulièrement prévenu les autres contre lui. » (L'abbé de Chaffoy au président de Vezet, 24 décembre 1795).



été saisie à la poste, il venait de l'apprendre, et cette lettre compromettait, en les déclarant gagnées à la cause royale, plusieurs personnes de la ville. Elle émanait d'un agent de Tinseau, nommé Alixand, envoyé déjà par lui en reconnaissance. Alixand fut recherché et arrêté le 10 décembre.

Ce premier incident donnait à penser à Vereux sur les indiscretions qu'il pouvait craindre. Il apprit ensuite que, par un ordre inattendu du cabinet autrichien, l'armée de Condé s'éloignait des frontières françaises dans la direction du Nord : il devait donc renoncer à l'espoir de son intervention. Découragé par cette nouvelle, il était sur le point d'abandonner la partie. L'abbé Breluque le rassura, lui fit prévoir sur place de nouveaux moyens et comme preuve lui amena une recrue inespérée : c'était l'ancien procureur de la commune de Besançon, nommé Bouvenot. Ce Bouvenot est une singulière figure, même dans le monde équivoque où il a vécu. Il avait été soldat, puis prêtre, et devait mourir docteur en médecine en 1830. A ce moment, il venait de rétracter en secret son serment à l'Église constitutionnelle, et s'offrait à mettre à profit, dans l'intérêt de la cause monarchique, ses relations avec les hommes en place. Vereux, sans lui rien dire de ses rapports antérieurs avec le général, l'accueillit comme un intermédiaire précieux. Bouvenot, de son côté, promit d'agir et tint sa promesse. Deux, peut-être trois membres du Directoire du Doubs furent pressentis séparément par Breluque et par lui sur ce qui se préparait ; nous ignorons leurs noms, mais nous savons les dates précises des entrevues <sup>1</sup>. Ceux-ci paraissent avoir promis verbalement leur neutralité complaisante à une entreprise

<sup>1</sup> Les 14 et 18 décembre.— Les cinq administrateurs du Doubs se nommaient Kilg, Voisard, Michel, Mourgeon et Janson. Les deux premiers venaient de se compromettre en défendant contre le gouvernement la liberté du culte catholique du district de Saint-Hippolyte (S. SAUZAY, *Hist. de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VIII, p. 583 et suiv.). Les deux derniers furent formellement accusés, en l'an VII, par les Jacobins de participation au complot de l'an IV (V. BAIOT, *Première et seconde notice sur les causes de la réaction dans le département du Doubs*). Voisard ancien membre de la Législative, ne devait plus jouer aucun rôle politique ; Kilg et Mourgeon devinrent sous l'Empire l'un sous-préfet, l'autre conseiller de préfecture et Janson fut pendant les Cent-Jours le chef avoué et militant des royalistes à Besançon.

dont on leur cacha sans doute la véritable portée, et une approbation après coup des faits accomplis.

Quant à Ferrand, il continuait à s'épancher à huis-clos contre les terroristes; mais, toujours comme Pichegru, il n'entendait agir contre eux qu'à coup sûr, et évitait toute démonstration de nature à le compromettre davantage. Il n'avait, disait-il à ses confidants, que 3 à 4,000 hommes autour de lui et n'était pas sûr de tous. Le seul corps sur lequel il pût compter lui manquait au bon moment : c'étaient des hussards qui avaient, dans des rixes journalières, si vivement houspillé les jacobins, qu'il était obligé, pour ne pas se rendre encore plus suspect, de les faire partir pour Dole (20 décembre). Bouvenot le voyait si peu rassuré qu'il n'osait, ainsi qu'il en avait mission expresse, insister auprès de lui pour un nouvel entretien avec l'agent royaliste.

Cependant, sur la frontière, les amis de Vereux entraient en scène. Deux forts, à les en croire, celui de Blamont et celui de Saint-André à Salins, devaient être livrés par leurs défenseurs et tomberaient à la première sommation. Une agitation incessante se manifestait dans les communes limitrophes de la Suisse : les prêtres insermentés s'y montraient presque publiquement, et reprenaient la jouissance exclusive de leurs églises. Une nouvelle Vendée est dans l'air, écrivent à l'envi les autorités locales. De ce mouvement, provoqué par la foi religieuse, les royalistes pouvaient sans grande peine accaparer les manifestations et s'assurer les bénéfices.

Pour obéir à leur devoir officiel, Ferrand et l'un des membres du département se mirent en marche vers la fin de décembre, avec huit cents hommes et du canon. Ils parcoururent l'un après l'autre les villages suspects, arrêtèrent avec fracas un prêtre qu'ils envoyèrent à Besançon sous nombreuse escorte<sup>1</sup>; mais ils se contentèrent d'assurer strictement l'ordre extérieur, et les hommes qui attisaient l'insurrection sans y paraître leur surent gré de certaines complaisances qu'ils considéraient comme une adhésion tacite à leurs projets.

<sup>1</sup> Rapports de Ferrand au ministre de la guerre, 1, 2 et 3 janvier (Dépôt de la guerre).

A la nouvelle de ces événements, Tinseau s'était rapproché de la frontière ; il y amenait quelques centaines de fusils et des munitions, destinés aux paysans, ses futurs soldats. Lui-même se réservait, sur le conseil de Wickham, une négociation particulière et délicate : il voulait gagner à sa cause son ancien camarade, le célèbre ingénieur d'Arçon, alors retiré à Pontarlier, sa ville natale. D'Arçon, bien qu'ayant servi la République, avait failli émigrer, et passait pour avoir gardé son cœur au roi ; son adhésion à l'insurrection prochaine eût été d'un grand poids sur ses compatriotes<sup>1</sup>.

Le 31 décembre, accompagné d'un ami qui devait l'aboucher avec d'Arçon, Tinseau vint en se promenant jusqu'à la lisière du territoire français. Là, il se hasarda à frapper à la porte d'une maison et, à ces mots du maître du logis : Vous êtes en France, il perdit tout sang-froid et rebroussa brusquement chemin ; puis, croyant apercevoir de loin un uniforme républicain, il s'enfuit précipitamment en Suisse, après avoir vidé dans un buisson le portefeuille qu'il avait sur lui. Son ami le rejoignit à grand peine ; il l'avait vu jetant des papiers et lui offrit d'aller les reprendre : « A quoi bon ? répartit Tinseau ; c'était un passeport pour l'Angleterre dont je me procurerai facilement un double. » Il s'obstina donc à ne pas revenir sur ses pas ; quelques papiers perdus dans la campagne pouvaient-ils sérieusement le compromettre ? Or, il arriva que, quelques instants après, ils furent ramassés par un passant et portés à l'évêque constitutionnel du Jura, Moïse, alors retiré dans une commune voisine. L'évêque les examina et, sur cinq longues bandes de papier juxtaposées, il découvrit un plan détaillé d'invasion et de contre-révolution. L'auteur assurait à Ferrand, pour prix de ses services, le grade de maréchal

<sup>1</sup> L'abbé de Chaffoy au président de Vezet, 4 janvier 1796. Dans cette même lettre, il raconte avoir reçu une lettre du commandant du fort de Blamont, offrant ses services au prince de Condé, et avoir fait négocier la reddition de cette petite place, où se trouvaient 11 canons et 35,000 cartouches, par un petit comité de prêtres du voisinage. Wickham écrivait de son côté à lord Granville (18 novembre) : « If your Lordship should learn by the Paris papers that Fort St André sur Salins is surprised, you may consider it as a decided proof that the affair in the Jura has succeeded to our ut most wishes. »

de camp et le commandement d'une place; il lui associait, comme complices présumés, les administrateurs du Doubs et de la Haute-Saône, plusieurs de ceux du Jura; il lui indiquait les moyens de prendre l'offensive et aussi de se défendre contre des armées venant de l'intérieur, même contre celle de Pichegru. L'évêque se hâta d'envoyer cette pièce en double exemplaire à Paris et à Lons-le-Saunier, d'où elle fut rapidement transmise à Besançon <sup>1</sup>.

Ce n'est pas tout : Tinseau, qui n'était pas étourdi à demi, avait laissé le brouillon de ce plan dans son habitation de Suisse; un domestique, sans doute gagné pour l'espionner, profita de son absence, força son secrétaire et fit parvenir cette pièce entre les mains des autorités françaises. Ainsi, presque en même temps (les 6 et 9 janvier) et de deux côtés, les principaux représentants du gouvernement à Besançon recevaient la preuve explicite d'un complot prêt à éclater, et dont ils se sentaient à divers degrés les complices.

Pendant ce temps, Vereux, toujours caché et impatient d'agir, se récitait à lui-même la fable de *Perrette et le pot au lait*, avec des variantes appropriées aux circonstances. Il la transformait en un drame en deux actes, dont il esquissait des fragments sous forme d'adresses, de proclamations, de plans d'administration provisoire, et dont voici à peu près le scénario. Au premier acte, les hussards, rappelés secrètement de Dole, relevaient pendant la nuit les principaux postes de Besançon. Peu d'instant après, les cinq membres du département se montraient dans les rues, revêtus de leurs insignes et proclamaient leur propre dictature; les meneurs terroristes étaient arrêtés, quelques-uns étaient pendus incontinent, les autres jetés dans les prisons d'où l'on tirait les émigrés et les prêtres. Les réquisitionnaires déserteurs

<sup>1</sup> On peut lire ce plan dans les papiers de Barthélemy (*Corr. Suisse*, vol. 457, f. 29), ainsi que dans certains journaux du temps, la *Sentinelle*, de Louvet, et le *Journal des hommes libres de tous les pays*, d'Antonelle. Les *Annales de la Religion*, journal du clergé constitutionnel, se plaignent (13 février 1796), qu'on n'ait pas nommé Moïse comme ayant, par l'entremise de son collègue Grégoire, dévoilé le complot au Directoire, et par là assuré le salut de la République.

enfermés à la citadelle étaient délivrés et enrôlés, les immigrés suisses désarmés et expulsés en masse. Au second acte, changement à vue et nouvelle péripétie : les paysans descendaient des montagnes, la cocarde blanche au chapeau, conduits par un lieutenant de Condé, Vioménil ou Malseigne ; ils fraternisaient avec la garnison au cri de : Vive le roi ! Le Directoire du Doubs se transformait en Conseil de la généralité de Franche-Comté ; on poussait aussitôt, à la faveur de ce premier succès, vers Langres et vers Dijon. Vereux, exalté par ses espérances, se proposait d'envoyer Bouvenot à Pichegru ; l'un et l'autre étaient compatriotes, amis de jeunesse ; le premier vaincrait les hésitations du second pour faire coïncider le prononciamiento de l'armée du Rhin avec celui de la garnison de Besançon <sup>1</sup>. Enfin ne pouvait-on dès maintenant décider le chef de la maison de Bourbon à quitter l'Italie, à passer les Alpes, pour être à portée de ses fidèles et pour dater de Besançon, le moment venu, la proclamation de sa rentrée dans son royaume ?

### III

Ainsi songeait en son gîte l'agent de Condé, jusqu'au moment où, sachant Ferrand revenu de sa course dans les montagnes, il le pressa par un nouveau billet, le 11 janvier, (21 nivôse) de reprendre leurs entretiens. D'une façon ou d'une autre, le général devait agir, décider sur l'heure ou dénoncer le mouvement royaliste. Son parti fut bientôt pris ; il fit répondre à Vereux qu'il irait le trouver le soir même et pria Bouvenot de lui servir d'introduit. En revoyant l'émigré, il l'embrassa à deux reprises et lui témoigna les mêmes dispositions que deux mois auparavant : « Ma vie ne me coûte rien, dit-il ; j'ai toujours sur moi quatre pistolets

<sup>1</sup> « Je tiens plus que jamais au voyage d'Alsace auprès de Pichegru... Je suis impatient de voir partir Bouvenot, mais j'espère que nous l'y déterminerons ; Breluque a beaucoup d'influence sur son esprit ; hier je touchai ferme sur la corde à tous deux... Je voudrais qu'il y allât ; ils se connaissent, sont amis de longue main... » (Vereux à l'abbé de Chaffoy, 30 décembre).

dont trois pour les Jacobins et un pour moi en cas d'événement ; je n'attends que le bon moment pour les enfermer dans leurs clubs, en mettre une trentaine dans des sacs et les jeter à l'eau. Pourquoi Monseigneur s'est-il éloigné ? Je serais allé au-devant de lui, sous prétexte d'une sortie, avec tous mes canons, et je l'aurais facilement introduit dans la place. Maintenant, sans un fonds de 6 à 8,000 hommes tout est bien hasardé ; les hussards sont loin, et les paysans des montagnes, dont j'ai pu apprécier les sentiments, arriveront-ils à temps ? D'ailleurs, je n'ai pas étudié pour être général. Comment conduire à moi seul une affaire de cette importance ? »

« Rassurez-vous, répartit Vereux, et décidez-vous, car à cette heure on ne saurait guère compter sur Pichegru. Il y a à Berne des millions à notre disposition. Les Suisses craignent la révolution chez eux et désirent un roi en France. La gendarmerie employée à la surveillance des montagnes passera de notre côté, et de l'armée de Condé un officier expérimenté viendra se mettre à votre service. » Après une heure de confidences et de promesses réciproques, on se sépara en convenant d'un nouveau rendez-vous pour le surlendemain 13 (23 nivôse), où l'on réglerait les dernières mesures à prendre.

Le même soir, un des membres du département, sollicité par l'abbé Breluque, lui promettait de proposer à ses collègues, en délibération secrète, une adhésion collective au coup de main projeté. On espérait d'eux dès le 14 une réponse favorable « d'autant plus, écrit Vereux, que trois des cinq membres étaient du même avis sans s'en douter et que les deux autres étaient habitués à recevoir leurs impressions <sup>1</sup>. »

Le 13, dans l'après-midi, Vereux reçut un message de Tinseau, daté du 4. Ce dernier, ignorant ou insoucieux des suites de son équipée sur la frontière, annonçait sa prochaine arrivée à Besançon, avec des pouvoirs indéfinis et des sommes importantes.

<sup>1</sup> *Rapport de mon second voyage en Franche-Comté, du 22 novembre au 23 janvier* (Papiers de Vezet).

Vereux redoutait son concours et se flattait de mettre à lui seul tout en branle ; il s'affermirait donc dans sa résolution d'arracher à Ferrand le soir même une résolution définitive, à date certaine.

Vers sept heures et demie, Ferrand reparut, toujours précédé de Bouvenot, et cette fois il amena la conversation sur la solde à donner aux troupes, dès que le mouvement serait prononcé : « On ferait, dit-il, désertir les soldats avec deux livres de pain, une demi-livre de viande et cinq francs par jour. » C'est exactement le langage que Pichegru tenait alors à Condé : « Il faut, en faisant crier : Vive le roi ! au soldat français, lui donner à boire et lui mettre un écu dans la main. » Vereux offrit deux rouleaux de cinquante louis chacun qui furent acceptés ; bref, on parut d'accord sur tout, sauf sur la date de l'explosion, dont le général entendait demeurer maître. Celui-ci, qui semblait cette fois assez agité et inquiet, termina brusquement l'entretien. Après avoir embrassé Vereux une dernière fois, il se retira entraînant Bouvenot derrière lui ; et à peine sur le seuil de la porte de la rue : Force à la loi, s'écrie-t-il. Des gendarmes embusqués surgissent de tous côtés, se jettent sur Bouvenot, dont on lie les mains avec un mouchoir ; puis, brandissant un pistolet, Ferrand fait remonter rapidement l'escalier à son compagnon effaré et se précipite dans la chambre qu'ils venaient de quitter l'un et l'autre ; il n'y trouve plus à son grand étonnement que la maîtresse de la maison : « Citoyenne, dit-il d'un ton fort ému, où est l'émigré qui demeure chez vous ? Si vous ne le dites pas, je parlerai. — Parlez, repartit la dame qui l'avait déjà vu chez elle on sait dans quelles circonstances, je parlerai à mon tour. » Il se tut alors et se contenta de montrer avec ostentation, comme preuve flagrante de corruption, l'or qu'il venait de recevoir.

Cependant les gendarmes parcouraient l'appartement, dérangeant les lits, fouillant les meubles. Ce brigand aura sauté par les fenêtres, disait l'un ; il aura gagné les toits par quelque cheminée, disait l'autre. Mais on eut beau faire, éclairer les fenêtres de tout le voisinage, celui qu'on cherchait restait invisible.

Après cinq heures de perquisitions inutiles, Ferrand se retira, laissant seize hommes de garde dans la maison et des factionnaires à toutes les issues.

On devine ce qui s'était passé. Depuis deux jours, le général ménageait, de concert avec les administrateurs du Doubs, ce que j'appellerai sa contre-traison. Soit expressément, soit en corps, les uns et les autres étaient, comme conspirateurs, désignés aux rigueurs du gouvernement et, comme fonctionnaires publics, ils ne pouvaient se disculper qu'en reniant et en découvrant leurs complices. Ferrand, en particulier, à qui Vereux avait promis le secret sur leur première entrevue, se demandait avec angoisse qui avait pu inscrire son nom dans la pièce accusatrice ; il crut, en définitive, avoir été trahi par Bouvenot, depuis quelques semaines son unique confident. Son plan fut bientôt arrêté ; il irait trouver l'agent royaliste, il provoquerait de sa part des propositions fermes et des offres d'argent ; puis il le ferait emprisonner ainsi que Bouvenot comme embaucheur ; il les rendrait tous deux, dans le procès qui devait s'ensuivre, les témoins involontaires de son zèle ; et non seulement il ferait reconnaître ainsi son innocence, mais il deviendrait aux yeux de ses concitoyens le sauveur de la ville et de la patrie.

Ainsi fut fait ; quelques heures avant l'entrevue du 13 janvier, Ferrand et les administrateurs du Doubs, réunis en conciliabule secret, dressèrent le piège où Vereux devait, selon eux, infailliblement tomber, et pendant que l'un jouait jusqu'à la dernière minute son rôle de conspirateur, les autres restaient en permanence et préparaient leur bulletin de victoire, sous la forme d'une adresse à toutes les municipalités de la République. Honteux dénouement d'une comédie bizarre, où les personnages se croisent, se heurtent, s'écoutent, se redoutent, chacun pouvant murmurer à son tour comme le héros de Beaumarchais : Qui trompe-t-on ici ?

Cependant le 14, dès l'aube, une grande agitation s'était répandue dans la ville, à la nouvelle bien vite commentée et exagérée des événements de la nuit. 400 émigrés, disait-on, étaient



cachés là et là, prêts à faire main basse sur les patriotes. La municipalité, réunie en séance extraordinaire, décréta des mesures de salut public, comme on disait alors ; elle demanda d'urgence au ministre de la guerre une augmentation de garnison, multiplia les postes, les patrouilles, les sentinelles. Les barques furent retirées sur la rivière ; aux portes les commissaires se tinrent en permanence, chargés de l'inspection des passants. Il fallait au plus tôt et à tout prix saisir le principal meneur de l'affaire, demeuré introuvable.

Vereux avait en effet échappé avec un singulier bonheur, et devait échapper jusqu'au bout à ses ennemis. Au bruit de la gendarmerie envahissant la maison, il comprit que c'était à lui qu'on en voulait et essaya, par un escalier dérobé, de gagner le jardin, d'où il pouvait fuir facilement dans une maison voisine et amie. Une sentinelle gardait cet escalier ; il le remonta à la faveur de l'obscurité, et, après avoir brûlé quelques lettres et le billet de Coudé, il avisa un lit inoccupé et s'y blottit promptement. A trois reprises, les gendarmes tâtèrent le matelas qui le protégeait, mais sans pousser plus avant leurs recherches. Au petit jour, Vereux réussit à se glisser dans la cuisine où, pensait-il avec raison, l'on ne reviendrait plus, et là, immobile au fond d'une alcôve, derrière un lit occupé par une vieille servante infirme, il put impunément entendre les gendarmes visiter de nouveau l'appartement et fouiller à fond cette fois la chambre où il s'était réfugié la nuit précédente. Le soir venu, il réussit à s'évader en escaladant un mur. Pendant près d'une semaine, il dut changer presque chaque nuit d'asile, épiant le moment propice pour quitter la ville et la province.

Lui-même a raconté assez plaisamment les émotions de sa dernière journée et les péripéties de sa fuite. Se faisant passer pour un ecclésiastique retournant à l'étranger, il avait trouvé son dernier refuge dans une maison près de la porte ouvrant sur la route de Suisse. « De saintes âmes, dit-il, offrirent un lit pour le prêtre. Comme en y allant je m'attendais qu'on me proposerait de dire la messe, de confesser, etc., j'avais fait prévenir

que j'étais souffrant. L'excuse que je donnai pour ne pas célébrer fut que j'étais forcé de boire dans la nuit, et je me retranchai pour ne pas confesser, sur l'expiration de mes pouvoirs. »

Le lendemain était jour de fête civile ; en vertu d'une loi récente, on célébrait l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, et, sans doute pour ne permettre à personne de se distraire de l'allégresse publique, les portes de la ville devaient être fermées à six heures du matin. Vereux réussit auparavant, sous la protection d'un guide habitué à ces sortes d'entreprises, à sortir déguisé en paysan, et il se glissa rapidement le long des murs de la citadelle. « Un grand nombre de volontaires, dit-il encore, y étaient prisonniers, destinés à rejoindre par force ; plusieurs se promenaient sur les remparts et causaient avec la gaieté à laquelle les invitait un temps superbe ; à peine nous eurent-ils aperçus que nous entendîmes des oh ! oh ! lorsqu'ils virent que nous regardions de leur côté ; un d'entre eux nous cria : Allez chercher le prince de Condé, dites-lui de venir. Le ton était énigmatique. Mon compagnon se mit à rire en me disant : Le bon Dieu veuille l'amener. En bon ecclésiastique je lui répondis par un *Amen*. Il se fût bien amusé s'il eût su qui j'étais...<sup>1</sup> »

Vereux s'arrêta quelques heures près de la ville, dans une maison fréquentée par les prêtres qui gagnaient la Suisse ou en revenaient, et il y reçut dans l'après-midi des nouvelles, particulièrement piquantes pour lui, de la fête régicide. Ceux que la veille encore il croyait ses alliés y avaient figuré au premier rang, faisant sonner de concert l'expression de leur foi républicaine, et prêtant solennellement le serment requis de haine à la royauté. Le même soir, conduit par une paysanne qui était le guide ordinaire des prêtres entre Besançon et la frontière, Vereux se mit en route à travers des chemins détournés ou non frayés, et, le 23 janvier, il se trouvait enfin en sûreté sur le territoire de

<sup>1</sup> *Relation de l'événement qui est arrivé à B... le 13 janvier et jours suivants de l'an 1796 et envoyée au prince de Condé en mars suivant.* (Papiers de Vezet)

Neuchâtel. Il alla rendre compte successivement de son expédition au prince de Condé et au ministre anglais. « M. Wickham, écrivait-il de ce dernier, m'a témoigné beaucoup d'intérêt particulier, mais je n'en ai remarqué aucun pour la catastrophe ; il eût semblé que tout était arrivé pour le mieux<sup>1</sup>. Le fugitif rédigea de son évasion une relation spéciale qui alla réjouir, à sa grande satisfaction, M. Pitt à Londres et Louis XVIII à Vérone. Ce fut pour lui, de son audacieuse aventure la meilleure et pendant longtemps la seule récompense.

Tous ceux qui de loin avaient l'œil sur lui furent atterrés par le dénouement inattendu de son aventure. Les prêtres rentrés, empressés la veille encore à conseiller une prise d'armes, firent bonne contenance et promirent à leurs ouailles une prochaine revanche de Condé ; c'en fut fait néanmoins de l'espoir d'une nouvelle Vendée<sup>2</sup>. En Alsace, Pichegru, désagréablement surpris, s'affermir dans sa pensée secrète de renoncer aux coups de force et d'arriver à la restauration par les voies légales<sup>3</sup>.

#### IV

Le jour même où la conspiration de Besançon était découverte, Barthélemy écrivait à Paris : « Je suis attentivement les démarches et intrigues de M. Wickham à Lausanne. Il n'est pas lui-même fort satisfait du résultat de ses projets et... désespère de pouvoir exciter des soulèvements dans les départements voisins. » Moins bien informé qu'il ne le disait, il s'efforçait du moins d'é-

<sup>1</sup> Vereux au président de Vezet, 4 mars.

<sup>2</sup> V. le discours de certain vicairé cité par SAUZAY, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VIII, p. 452. Cf. une lettre de Bacher au Directoire du 13 février. « Les émigrés n'ont pas renoncé à leur projet de soulever les départements du Doubs et du Jura. Le corps de Condé continue à faire filer vers la Suisse des voyageurs isolés... » (Dépôt de la guerre).

<sup>3</sup> « Baptiste a été fort affecté, peut-être même un peu effrayé de l'affaire de Besançon ; cela n'a point changé ses dispositions, à ce qu'il paraît ; mais il tire en longueur... » (Condé à Wickham, 2 février, dans A. LENOX, *L'Angleterre et l'émigration*, p. 173). Cf. *Correspondance of the R. H. W. Wickham*, t. I, p. 257. Bacher écrit le 23 avril : « Il (l'émigré de Chaillot) a rejeté sur Wickham, la non réussite du plan, parce que ce ministre anglais avait tellement croisé ses intrigues que l'une déjouait l'autre et qu'on aurait dit que son projet était de détruire tous les partis à la fois... » (*Corr. Suisse*, vol. 466, n° 490).

loigner Wickham de la frontière et il demandait que ce ministre fût invité à regagner Berne, sa résidence officielle. L'événement du 13 janvier ne parvint à sa connaissance qu'après plus d'une semaine et par une lettre de Ferrand <sup>1</sup>.

Un ex-conventionnel, alors en mission officieuse du côté de Balè, Bassal, paraît avoir été plus zélé ou mieux instruit. Il laissait entendre que le complot avait des « dessous » auxquels on ne s'attendait guère ; il conseillait une instruction en règle, qui apprendrait beaucoup de choses <sup>2</sup>. Aussi le Directoire, au premier moment, prit-il sérieusement l'alarme. Merlin de Douai, ministre de police depuis quelques jours, redevint bien vite l'auteur de la loi des suspects ; dès le 19 janvier (29 nivôse), il fit signer un arrêté destituant et mettant en état d'arrestation Ferrand et les cinq administrateurs du Doubs. Les journaux de Paris, chacun suivant son opinion, enflèrent ou atténuèrent l'importance du complot et l'un d'eux inséra une longue lettre anonyme inculpant formellement deux des administrateurs <sup>3</sup>. Mais on n'était plus au temps des procès de tendance aboutissant à des condamnations capitales. Il fallut relâcher les fonctionnaires arrêtés au bout de quelques jours ou de quelques semaines, et Bouvenot, le seul inculpé dont on pût attendre quelque révélation, s'échappa de prison, grâce à des amitiés fidèles. On lui fit, ainsi qu'à Vereux, son procès par contumace et on amena également devant le jury quelques autres personnes soupçonnées de complicité avec eux ; tous furent acquittés faute de pièces de conviction et de preuves testimoniales suffisantes. L'abbé Breluque, non seulement ne fut pas inquiété, mais réussit même à demeurer inconnu.

<sup>1</sup> Ferrand à Barthélemy, 21 janvier. — Barthélemy au ministre des relations extérieures, 24 janvier. — Le même à Ferrand, 27 janvier (*Corr. Suisse*, vol. 436, f. 83, vol. 457, f. 28 et 30).

<sup>2</sup> V. à la *Corr. Suisse*, vol. 456, f. 290-307 une série de huit lettres ou rapports de Bassal, notamment les nos 5 et 6.

<sup>3</sup> Le *Journal de Paris*, royaliste, se tait. Le *Journal des Patriotes de 89*, le *Gardien de la Constitution*, l'*Ami des lois*, républicains, mais antiterroristes, donnent quelques renseignements en s'attachant surtout à disculper l'administration départementale. La *Sentinelle* et surtout le *Journal des hommes libres*, franchement jacobins, fournissent de longs détails et le second publie même un supplément spécial à son numéro du 11 pluviôse an IV.

Devant cette impuissance de la justice, tous ceux qui avaient été plus ou moins mêlés à la conspiration proclamèrent bien haut leur innocence et répandirent le bruit que l'affaire avait été inventée par les jacobins, pour leur permettre de ressaisir, au nom du salut public, leur ancienne puissance. Les ex-administrateurs du Doubs s'ingénierent à prouver, dans une dissertation en quatre points, qu'ils n'avaient cessé d'assurer, surtout contre les émigrés et les déportés, la stricte exécution des lois<sup>1</sup>. Ferrand, après avoir fait valoir jusqu'auprès de Barthélemy ses titres à la reconnaissance nationale, lança un appel à ses concitoyens, où il affirmait avoir été attiré par Bouvenot dans un piège<sup>2</sup>. Ledit Bouvenot, sous la signature de son frère, juge au tribunal du Jura<sup>3</sup>, se déclara victime d'un guet-apens dressé par l'émigré, son ancien ami, et le général, son ami de la veille.

Chacun crut ce qu'il voulut de ces apologies dictées par la rancune ou la peur. Les Jacobins n'en persistèrent pas moins, alors et depuis, à affirmer que la République avait échappé à un grand péril<sup>4</sup> et les royalistes plus ou moins déguisés qui s'agitaient ou se cachaient en deçà et au-delà du Jura recommencèrent presque aussitôt et impunément leurs menées. Tandis que Tineau reprenait à l'étranger la série de ses intrigues au seuil des cabinets et à la suite des états-majors, Vereux rentrait secrètement en Bourgogne et en Alsace, sous pré-

<sup>1</sup> *Justification des ex-administrateurs du département du Doubs*, Besançon, imp. Daclin, in-8° de 45 pages.

<sup>2</sup> *L'ex-général Ferrand, commandant la 6<sup>e</sup> division militaire, à ses concitoyens*, Besançon, imp. Daclin, in-8° de 12 p.

<sup>3</sup> *Pierre Bouvenot, juge au tribunal du département du Jura, aux citoyens de Besançon*, Besançon, imp. Couché, in-8° de 43 p.

<sup>4</sup> Ils écrivaient à Paris à la nouvelle du coup d'état du 18 fructidor : « Les pièces que vous avez saisies vous indiquent Besançon et la Franche-Comté comme un des foyers de la conspiration. Nous vous rappellerons que l'année dernière un grand complot découvert à Besançon a parfaitement coïncidé avec celui que vous venez de déjouer, et que les auteurs de ce complot, saisis en flagrant délit, destitués et arrêtés par ordre du gouvernement, ont été non-seulement impunis, mais encore appelés à des fonctions éminentes. . . . Dans nul département les instructions de Louis XVIII ne furent mieux suivies et n'obtinrent plus d'effet. » (*Les républicains de la commune de Besançon au corps législatif et au Directoire exécutif*, p. 7).

texte d'y « tâter le pouls à l'opinion royaliste<sup>1</sup> ». Bouvenot et Ferrand ne tardèrent pas à rejoindre Pichegru disgracié en mars 1796 et attendant, dans un coin de sa province natale, l'occasion de rentrer en scène et de jouer un rôle politique. Bouvenot, pendant que son frère se portait garant de son patriotisme, allait s'enrôler en Suisse parmi les agents de Wickham et il se faisait charger par Louis XVIII, jusque-là sans relations directes avec Pichegru, d'une mission auprès de ce général ; mais il ne parvint pas à faire arriver à sa destination la lettre royale dont il était porteur. Quant à Ferrand, il avait été rétabli dans son grade par l'intervention de Carnot, dit-on, puis autorisé à jouir du bénéfice d'une retraite ; il n'en redevenait pas moins l'ami des royalistes qui excusaient volontiers par la nécessité des circonstances sa conduite récente. Dans la Haute-Saône, l'année suivante, il devint leur candidat heureux au conseil des Cinq-Cents et, en apprenant sa nomination, Louis XVIII lui donna une absolution officielle par ces mots : « Puisse-t-il réparer le mal qu'il m'a fait<sup>2</sup> ! » On sait comment les nouvelles espérances du parti, fondées sur sa victoire légale aux élections de l'an V, furent définitivement brisées par le coup d'État du 18 fructidor.

Aujourd'hui, vue dans un lointain bientôt séculaire, l'Affaire de Besançon garde sa valeur, ce semble, pour quiconque cherche à la fois dans l'histoire l'enchaînement des faits et l'étude des caractères. Politiquement parlant, elle marque l'heure où le Directoire, sentant fléchir jusque devant l'ennemi certaines fidélités militaires, conçut certaines méfiances qui devaient aboutir six semaines plus tard à l'éloignement de Pichegru. Elle fut de plus

<sup>1</sup> Tinsan ne rentra en France qu'en 1814 et mourut à Montpellier en 1817. Verex revint en Franche-Comté sous le Consulat, exerça en 1815 les fonctions de grand-prévôt dans les Basses-Pyrénées et mourut à Besançon le 3 mars 1830. J'ai publié son rapport sur la Bourgogne en l'an V dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, année 1888.

<sup>2</sup> Ferrand, invalidé comme député après le 18 fructidor, fut rappelé à l'activité après le 18 Brumaire, comme chef d'une demi-brigade de vétérans. Mis définitivement à la retraite le 16 novembre 1802, il mourut à Amance (Haute-Saône), le 30 septembre 1804.

pour lui le premier prétexte à dénoncer les menées hostiles que l'aristocratie helvétique couvrait de sa neutralité complaisante, à préparer la rupture avec la Suisse, l'invasion et la révolution de 1798. Enfin et surtout, elle est la première en date, je dirais presque le modèle de ces conspirations qui composent à peu près toute l'histoire de l'époque et qui la caractérisent. Chacun conspire alors, personnages civils ou militaires, diplomates et policiers, proscrits et gens en place. A côté des partisans qui risquent leur vie, bien qu'à l'ombre, qui s'exposent et se dérobent avec un égal sang-froid à leurs ennemis, il y a les hommes publics qui oscillent sans cesse entre la trahison et la peur, entre leurs intérêts et leurs secrètes espérances. Personne ne croit à la durée du présent et tous demeurent incertains de l'avenir. Des masques couvrent les visages, et du jour au lendemain ces masques changent. C'est le règne de la Terreur intermittente et de l'intigue continue. Nous venons de voir à l'œuvre les partis d'alors dans un coin de la France; or ces personnages de physionomie et d'allure si diverses, Vereux, Tinscau, Bouvenot, Ferrand figureront bientôt, sous des noms plus connus, sur un plus vaste théâtre. On les trouvera en face les uns des autres, dans les conciliabules royalistes ou jacobins, dans les Conseils, même au Directoire; car au Directoire règne Barras qui, après avoir pétré le coup d'état de Fructidor pour le salut de la République, se laisse tenter à son tour en vue du rétablissement de la monarchie. Ce rapprochement s'impose à la pensée, et il vaudra peut-être à l'affaire qui s'appela un moment la « grande conspiration du 23 nivôse an IV » la petite place qu'elle mérite dans l'histoire.

LÉONCE PINGAUD.

UNE COUR ET UN AVENTURIER  
AU XVIII<sup>m</sup><sup>e</sup> SIÈCLE.

LE BARON DE RIPPERDA

II

*La mission et l'ambassade de Ripperda à Vienne.  
1725.*

C'était alors un long voyage que celui de Madrid à Vienne. Ripperda, sur le bateau qui le transporta à Gênes, puis dans sa chaise de poste, eut tout le temps de réfléchir aux difficultés de sa mission et aux meilleurs moyens de la faire aboutir. Décider les hommes d'état autrichiens à répudier franchement leur « alliance éternelle » avec les puissances maritimes et à bouleverser tout leur système politique, changer en amis et en parents deux princes ennemis qui se combattaient avec acharnement depuis vingt-cinq ans, — c'était là sa tâche. Il résolut de la simplifier en sacrifiant aux exigences de l'Empereur l'accessoire, c'est-à-dire les intérêts de l'Espagne, se promettant de ne défendre ces intérêts qu'autant qu'il serait nécessaire pour ne pas heurter trop violemment les scrupules de Philippe V et le sentiment national des Espagnols. En cédant de ce côté, il obtiendrait plus facilement les mariages — et cela était l'essentiel. Car il ne s'agissait pas pour lui de réaliser une conception politique, mais un rêve de femme. Du succès du plan de la reine dépendait la fortune de l'aventurier. Il le vit nettement, tout de suite, et c'est pourquoi, pendant une année, il travailla à la conclusion des mariages avec une ardeur et une ténacité, qui, aidées de sa faconde intarissable, de sa fertilité d'imagination et de son apti-



tude au mensonge, de son habileté grossière à éblouir et à abasourdir les gens, de son don singulier de produire le mirage, donnèrent l'illusion et lui tinrent presque lieu du talent diplomatique qu'il n'avait pas.

∴

Il arriva à Vienne dans le courant de janvier<sup>1</sup>. Il ne suivit pas les recommandations de prudence minutieuse qu'on lui avait faites et dont sa vanité exubérante et son impatience s'accommodaient peu. Au risque de mettre en éveil les ministres étrangers, il déclara son véritable nom à la porte de la ville. Il se donna comme chargé d'une mission de Philippe V auprès du tsar et se rendant à Moscou. Cette qualité et celle d'ancien ambassadeur des États-Généraux en Espagne l'autorisaient à rendre visite au chancelier de Charles VI, le comte de Sinzendorf. Il se présenta chez lui, lui rappela qu'il l'avait autrefois connu aux Pays-Bas ainsi que le prince Eugène, lorsqu'il était député de la province de Groningue aux États-Généraux, se répandit en protestations d'amitié et brusquement, sans même savoir comment ses ouvertures seraient accueillies, dévoila l'objet de son voyage : négocier directement la paix et une alliance avec l'Autriche à la condition d'un double mariage entre les enfants don Carlos et don Philippe et les deux archiduchesses aînées. Il montra son plein pouvoir et demanda à entrer en conférences régulières avec un ministre de l'Empereur. Charles VI, bien que fort étonné et trouvant le cas assez épineux, chargea Sinzendorf de négocier avec lui et les pourparlers commencèrent<sup>2</sup>.

Ripperda profita des questions un peu méfiantes de Sinzendorf pour se poser en bon catholique et vrai Espagnol, en personnage important à la cour de Madrid, confident du ménage

<sup>1</sup> Référé à l'Empereur du 22 avril 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> *Lettre de Charles VI à Eugène* par laquelle l'Empereur annonce au prince l'arrivée de Ripperda, non datée, citée par Arneth, Prinz Eugen, t. III, aux notes, p. 546. — *Rapport de Sinzendorf à l'Empereur*, du 11 février 1725. W. S. A. Ce qui suit est également emprunté à ce rapport du 11 février.

royal et futur premier ministre de Philippe V. Tout en s'attribuant, et de longue date, l'idée première du rapprochement avec l'Autriche, il jugea bon d'expliquer par un prétexte le soudain revirement de la politique espagnole.

« C'est le duc de Bourbon, dit-il, qui en a fourni l'occasion. Il a proposé à Madrid, sans doute avec la connivence de son gouvernement, de conquérir pour lui le royaume des Deux-Siciles. La France aurait fourni l'argent ; le duc offrait quarante millions ; les troupes françaises et espagnoles auraient attaqué la Sicile et Naples ; le czar et le sultan, en complète entente avec le cabinet de Paris, auraient agi en même temps contre l'Empereur, le premier en Silésie, le second en Hongrie ; grâce à cette diversion l'entreprise n'aurait pas manqué de réussir. Mais le roi d'Espagne a repoussé avec indignation un projet aussi injuste et anti-chrétien. La reine, ennemie jurée de la France, rêvant depuis longtemps de rappeler sa fille de Paris pour la marier à l'infant de Portugal, constamment préoccupée d'ailleurs d'établir avantageusement ses deux fils, a mis à profit le courroux de son mari pour faire triompher l'idée d'une entente et d'une alliance de famille avec la maison de Habsbourg. »

Ripperda mentait impudemment. Loin de vouloir entamer une guerre en Italie, la cour de Versailles s'était brouillée avec Philippe V parce qu'elle refusait de faire cette guerre. Cependant ce prétexte imaginé de toutes pièces était assez bien trouvé. Il répondait à des craintes secrètes de la cour de Vienne. Le duc de Bourbon tracassait depuis longtemps l'Empereur pour le paiement de certains droits utiles qu'il réclamait dans le royaume de Naples ; Charles VI s'attendait à être attaqué en Italie par la France et par l'Espagne, et il n'était pas moins inquiet du mouvement que se donnait depuis quelque mois le ministre russe à Paris, Kourakine, ainsi que des armements suspects de la Porte. Sinzendorf ne répugna pas à admettre le conte bleu de l'envoyé espagnol.

Ripperda fut habile aussi dans sa façon de présenter le

double mariage. Il n'eut garde de demander des dots et des cessions à la couronne d'Espagne, comme le lui enjoignaient ses instructions. Loin de là, il joua le désintéressement.

« Ma cour, dit-il, ne bâtit pas sur l'espérance que l'empereur n'aura pas de fils. Charles VI a toutes les chances d'avoir un héritier et le roi Philippe le lui souhaite de tout son cœur. Ce n'est pas la maison d'Espagne, c'est celle d'Autriche, qui tirera des mariages le profit principal. En effet, le prince des Asturies, don Ferdinand, ne règnera probablement jamais : il y a peu, il n'y a même pas du tout d'espoir qu'il vive longtemps, et d'ailleurs il est faible d'esprit (entendez que s'il ne meurt pas, on l'écartera du trône comme imbécile)<sup>1</sup>. Don Carlos héritera donc de la couronne d'Espagne et don Philippe recueillera les duchés de Toscane, Parme et Plaisance. Les deux archiduchesses se trouveront ainsi pourvues de la façon qui convient à leur haut rang et naissance, et les infants sont assez bien doués de la nature pour qu'elles trouvent le bonheur avec eux. — Cependant on est obligé de prévoir le cas où l'Empereur n'aurait pas d'héritier mâle et où Marie-Thérèse, mariée à don Carlos, serait appelée à recueillir la succession paternelle. Alors Carlos abandonnera le trône d'Espagne à son frère cadet et il prendra possession des États autrichiens. Philippe V, désireux de prouver la loyauté de ses intentions à ce sujet, s'offre à envoyer Carlos à Vienne pour qu'il soit élevé, à l'allemande, à la cour impériale. Dans cette hypothèse encore la maison de Habsbourg trouve merveilleusement son compte aux mariages. Peut-on en effet imaginer un meilleur moyen d'assurer l'intégrité et la grandeur de l'Autriche ? Don Carlos règnera à Vienne, don Philippe à Madrid et les Bourbons de France finiront par accepter cette situa-

<sup>1</sup> Le rapport de Sinzendorf dit : da an einem langen Leben des jetzigen Prinzen von Asturias schlechte und, wie er Ripperda vorgibt, gar keine Hoffnung zu machen sei; — et plus loin : der Infant Ferdinand sei sehr übel gearthet und habe nebst seiner üblen Leib sconstitution auch sehr schlechte Gemüthsgehabten. Référal du 11 février 1725. W. S. A.

tion, contribueront à la défendre. Qui donc en Europe pourra alors résister à une pareille puissance ? »

Nous voilà loin des instructions du 22 novembre. Il n'était plus question d'un partage de la monarchie autrichienne entre les deux archiduchesses aînées. A plus forte raison, Ripperda ne demanda rien pour la couronne d'Espagne, ni droits de réversion en Italie, ni la Flandre ni la Sardaigne. Il fit seulement une allusion à la Sardaigne : il laissa comprendre que le roi de Sardaigne avait fait à Madrid des ouvertures tendant à un agrandissement de ses États du côté du Milanais, que Philippe V avait vu là une occasion de se faire céder la Sardaigne, mais que lui, Ripperda, avait démontré à son maître la vanité d'un semblable projet.

« En résumé, concluait-il, on ne voit pas ce qui peut empêcher ces mariages, à moins que l'empereur n'ait une haine particulière contre le roi Philippe. »

Dans ses premières conférences, Sinzendorf n'était pas chargé de négocier avec Ripperda, mais simplement d'écouter ses propositions. Il se contenta de lui demander quelques éclaircissements.

« Et les mariages arrêtés entre les maisons de France et d'Espagne ? interroge le chancelier. Qu'en adviendra-t-il ? Que ferez-vous, en particulier, de M<sup>lle</sup> de Beaujolais, qui est levée à votre cour comme fiancée de don Carlos ? » — A cette question, Ripperda pâlit et se troubla. Il répondit enfin que les mariages français seraient rompus, que le roi avait consulté à ce sujet jusqu'à trente théologiens et que tous avaient fait la même réponse : un engagement de mariage signé par un roi mineur comme Louis XV et pris entre de si jeunes enfants n'était pas valable — Mais alors, répliqua Sinzendorf, on ne peut pas davantage faire fond sur les unions que vous nous proposez, car les infants et les archiduchesses sont aussi fort jeunes et leur mariage ne sera pas consommé de longtemps. — Ripperda en fut réduit à répondre que « ce n'était pas la même chose, » et il

se perdit dans des discours fort embrouillés, d'où il résultait surtout qu'il fallait s'attendre à une rupture avec la France : car, si les mariages autrichiens étaient conclus, Philippe V serait obligé de renvoyer à Paris M<sup>lle</sup> de Beaujolais et Louis XV répondrait sûrement par le renvoi de l'infante-reine.

Pourquoi donc ne déclara-t-il pas tout simplement, comme le portaient ses instructions, que l'on donnerait M<sup>lle</sup> de Beaujolais à don Ferdinand ? Il ne le pouvait pas sans se couper. Pour faire valoir les fiancés qu'il offrait aux archiduchesses, pour persuader à l'Empereur qu'on ne convoitait pas sa succession, il avait lestement tué don Ferdinand, ajoutant, pour plus de sûreté, que si, par miracle, le prince vivait, il ne pourrait jamais régner à cause de sa faiblesse d'esprit. Comment parler maintenant de le marier à une princesse du sang de France, dont il pourrait avoir des enfans ? On saisit nettement ici l'écart entre les instructions rédigées sous les yeux du roi d'Espagne et l'interprétation fort libre qu'en faisait l'agent de la reine. Rien n'autorise à croire qu'Elisabeth ait réellement eu l'intention d'écarter don Ferdinand du trône et je ne vois en tout cela qu'une ruse de Ripperda pour arracher les mariages à l'Empereur. Il n'en est pas moins vrai que cette manière de présenter les choses, qui aurait fait bondir Philippe V, n'avait rien de choquant pour Elisabeth Farnèse : si elle l'eût connue, elle eût admis sans difficulté que pour faciliter l'établissement de ses fils, on poussât un peu au noir le portrait physique et moral du prince des Asturies ; peut-être même se fût-elle sentie flattée dans une secrète et inavouable espérance. Quoi qu'il en soit, à arranger l'affaire ainsi, on aboutissait à une rupture ouverte avec la France. Là encore la pensée du roi était dépassée et défigurée, tandis que les sentiments intimes de la reine obtenaient satisfaction : ne haïssait-elle pas la France, et ne rêvait-elle pas depuis longtemps, au dire de Ripperda, de rappeler l'infante de Paris pour la marier au prince du Brésil, héritier du trône de Portugal ?

Mais laissons cela ; ce qui préoccupait surtout Ripperda, c'était

de faire accepter à l'Empereur l'idée des mariages, et, somme toute, il s'y était bien pris : il avait su ménager les points sensibles chez Charles VI : le regret de ne pas avoir d'héritier, le dépit de voir passer sa succession à un prince étranger, la crainte que ses États ne fussent démembrés après sa mort. Il ne fut pas moins habile en présentant en bloc, pour en rehausser l'importance, les avantages qu'il avait à offrir en échange des mariages. Il ne s'agissait pas en effet de chicaner les concessions, de se les faire arracher une à une ; il fallait, en les jetant toutes à la fois sur le tapis, éblouir et entraîner la cour de Vienne : c'était dans l'occasion la vraie méthode à suivre.

« Les mariages, dit Ripperda à Sinzendorf, vous sont avantageux par eux-mêmes. Ils sont de plus la condition préliminaire et sine quâ non d'une entente, qui sera des plus fructueuses pour vous et dans le présent et pour l'avenir. En effet, après les avoir arrêtés et rendus publics (ce qui est indispensable), nous concluons une alliance offensive et défensive contre quiconque, même contre la France, puisque l'on ne pourra probablement pas éviter une guerre avec elle. L'Espagne, fournira à l'Empereur, tous les secours qu'il peut demander en vaisseaux, en argent : on ne lui propose pas de soldats parce qu'il n'en a pas besoin. Pour l'argent, nous vous offrons trois millions d'écus, savoir : un million lors de la conclusion du traité, un million six mois après et le troisième million au bout d'un an. Vous pourrez ainsi mettre rapidement en mer une escadre importante que soutiendront les flottes espagnoles. Cela sauvera le commerce d'Ostende. Nous défendrons et favoriserons ce commerce de toutes les façons. Nous accorderons aux Belges et à tous les autres sujets de l'Empereur le traitement de la nation la plus favorisée sur le continent espagnol. Peut-être même irons-nous jusqu'à permettre aux Ostendais d'envoyer aux Indes espagnoles un ou deux vaisseaux par an. Si l'Empereur répugne à l'établissement de don Carlos dans les duchés de Toscane et de Parme, on trouvera des expédients pour l'accommoder : on pourra échanger les duchés italiens soit contre les

Pays-Bas, soit contre les provinces que l'on conquerra sur la France, soit contre le duché de Lorraine, accru de quelques dépendances prises en Bourgogne et dans les pays voisins. Enfin, l'Empereur n'a qu'à dire ce qu'il souhaite, nous lui accorderons tout, sauf de lui céder un morceau de l'Espagne ou des Indes.

« Quant à la paix, elle sera vite conclue. On se fera des concessions mutuelles sur les titres, sur la Toison d'Or, sur l'amnistie réciproque des rebelles l'Empereur devra seulement, sur ce dernier chapitre, cesser toute réclamation en faveur des Catalans et des Aragonais qui ont pris parti pour lui dans la guerre de succession et qui ont été punis par la perte de leurs privilèges ; Philippe V ne peut admettre qu'un prince étranger s'interpose entre lui et ses sujets. Le duc de Parme aussi devra être rétabli dans ses états et droits comme il en jouissait lors de la signature de la Quadruple-Alliance.

« Que l'Empereur réfléchisse maintenant à la situation que lui fera dans l'Empire et toute l'Europe son alliance avec Philippe V. Bien que l'Espagne soit mal gouvernée, le roi n'en tire pas moins, chaque année, du continent, seize millions, et des Indes trente-six millions d'écus. Il n'a pas une pistole de dettes, car il n'a jamais eu pour un liard de crédit. S'il met ses revenus et ses flottes à la disposition de l'Empereur, celui-ci n'aura rien à craindre au monde. »

Et là-dessus Ripperda, en prenant à son aise avec l'Europe, esquissa un tableau des puissances, qui sent un peu trop le politique de gazette et de cabaret

« Jamais Charles VI ne sera attaqué par l'Empire en corps ; la Bavière et la Saxe, isolées, ne peuvent rien ; les princes protestants d'Allemagne, pris à part, sont également impuissants. La France, dont l'hostilité n'est pas douteuse, ne saurait pourtant rien entreprendre : elle est ruinée de fond en comble. L'Angleterre ne bougera pas de peur de compromettre son repos et la Hollande ne compte plus !

« Dans l'avenir, enfin, la France comprendra qu'il est de son intérêt de favoriser la fortune des Bourbons d'Espagne ; elle

s'unira à don Philippe, roi d'Espagne, à don Carlos, souverain d'Autriche et Empereur, et il se constituera ainsi une puissance tellement formidable que rien ne prévaudra contre elle !

« Que l'Empereur se décide donc : une prompte réponse est nécessaire<sup>1</sup> ! »

Ripperda avait le diable au corps. Il avait pu étourdir Sinzendorf. Peut-être aussi employa-t-il avec lui ces arguments dont un négociateur était toujours amplement muni par une cour prévoyante et auxquels la plupart des hommes d'état n'étaient pas insensibles ; sa mission passe pour avoir coûté fort cher à Philippe V ; en admettant qu'il ait beaucoup volé, il a bien dû aussi donner quelque peu, et Sinzendorf était de ceux auxquels on pouvait offrir. En tout cas, il paraît s'être rendu dès le début le chancelier favorable<sup>2</sup>.

Mais maintenant ses propositions allaient être minutieusement et froidement examinées dans la conférence secrète.

C'est par la conférence secrète que passaient toutes les affaires importantes de la monarchie. A elle aboutissaient les rapports des hauts fonctionnaires, les relations des ambassadeurs et les notes des gouvernements étrangers ; elle centralisait tous les renseignements et délibérait sur toutes les mesures à prendre. Un rapport motivé présentait ses conclusions à l'Empereur, et presque toujours l'Empereur se conformait à ses avis.

La conférence comprenait alors trois ministres : le prince Eugène de Savoie, le comte Gundakar de Stabrenberg et le comte Louis de Sinzendorf, c'est-à-dire le chef de l'armée, président du conseil de la guerre, le directeur des finances, président de la Banque de Vienne, et le ministre des affaires étrangères, chancelier de la cour. Les deux premiers devaient connaître mieux que personne les ressources de la monarchie en argent et en soldats l'intensité de l'effort dont elle était capable ;

<sup>1</sup> Référéat du 11 février 1725, W. S. A.

<sup>2</sup> C'est là l'impression que donne la lecture du premier rapport de Sinzendorf.



le troisième était, par sa situation, l'homme le mieux renseigné de l'État sur les cabinets étrangers et les facteurs de la politique européenne. Tous les trois étaient expérimentés, intimement mêlés autrefois à la grande querelle de la succession d'Espagne, au courant de toutes les questions, illustres, surtout Eugène, par d'éclatants services rendus à la maison de Habsbourg. Cependant ils différaient souvent d'opinion. Eugène et Stahremberg, vieux et vieillis, prudents et presque pusillanimes, voyant de près la faiblesse de l'armée et le désarroi des finances, redoutant toute secousse, soupçonnant toute nouveauté, étaient les partisans résolus de la politique traditionnelle de l'Autriche, de « l'alliance éternelle » avec les puissances maritimes : l'entente avec l'Angleterre était le pivot de toutes leurs combinaisons. Sinzendorf avait des principes moins fermes. Il variait souvent et cela n'a pas peu contribué à le faire accuser de corruption. Son élégant dilettantisme, son scepticisme mondain, sa vie luxueuse et épicurienne, faisaient un contraste fâcheux avec le caractère scrupuleux et un peu roide, la conduite sévère d'Eugène et de Stahremberg. Il est possible qu'il ait reçu de l'argent des gouvernements étrangers ; mais cet usage était alors si répandu qu'il avait perdu presque toute conséquence : un ministre prenait de toutes mains et n'agissait que dans l'intérêt de son maître. Le grand tort de Sinzendorf est d'avoir été avant tout un courtisan : désireux de plaire au maître, il s'est plié à toutes ses vues successives et même à toutes ses velléités ; il a été l'instrument fidèle d'un souverain inconstant. Il était aidé en cela par sa souplesse d'intelligence et sa faculté d'assimilation, qui lui permettaient de comprendre et de servir toute politique, par la lucidité et l'élégance de son esprit, qui lui faisaient donner à toute politique une forme logique et séduisante. Pour le moment, il défendait dans la conférence la compagnie d'Ostende et la politique commerciale dont l'Empereur s'était engoué et qui brouillait l'Autriche avec les puissances maritimes.

La conférence se tenait chez Eugène, qui en était le président, soit dans son hôtel de la *ville intérieure*, soit dans son

palais d'été du Belvédère, dont les toits de cuivre dominaient des champs et des prairies transformés aujourd'hui en faubourgs populeux. C'est dans la maison de Vienne que nous trouvons les trois ministres réunis pour discuter les propositions de Ripperda, le 9 février 1725 : la figure souffreteuse et émaciée d'Eugène, une figure de vieille femme, s'encadre entre la tête dure et énergique de Stahremberg et le visage souriant, replet, à double menton du chancelier ; au bout de la table, M. de Buol, le sobre et clair rapporteur de la conférence, prend des notes et fixe pour nous ces débats.

Malgré la divergence de leurs vues, les membres de la conférence devaient se trouver d'accord sur l'accueil à faire aux propositions de Ripperda. Des circonstances impérieuses leur dictaient leur ligne de conduite. Depuis longtemps la cour de Vienne se débattait dans les ténèbres et les périls. Menacée de partout, elle n'avait d'aide à espérer nulle part. Elle avait trouvé au congrès de Cambrai l'Espagne intraitable et les puissances médiatrices scandaleusement partiales. Elle savait que des engagements secrets liaient à Philippe V la France et l'Angleterre. Elle voyait Monteleone négocier mystérieusement à Paris, et elle s'attendait d'un jour à l'autre à être attaquée en Italie par les Bourbons. Loin de pouvoir compter pour se défendre sur le concours des puissances maritimes, elle redoutait une agression de leur part en Belgique. Les Anglais et les Hollandais réclamaient plus aigrement que jamais l'abolition de la compagnie d'Ostende et l'interdiction de tout commerce aux Belges ; leurs ministres à Vienne accablaient Sinzendorf de notes comminatoires ; les pirateries allaient leur train et l'ambassadeur de Charles VI à Londres, Stahremberg, s'efforçait vainement d'obtenir satisfaction pour les odieux traitements infligés par les agents de la compagnie anglaise des Indes orientales à un vaisseau ostendais, la *Flandria*. La conférence tournait et retournait cette situation dans tous les sens depuis un an. Le seul moyen qu'elle eût de sortir d'embaras : céder aux exigences des marchands de Londres et d'Amsterdam et sacrifier le commerce des

Belges, était déshonorant, odieux non-seulement à l'Empereur, mais encore aux plus fermes partisans de l'alliance anglaise, à Eugène lui-même. On avait pensé, un moment, à une alliance avec la Russie<sup>1</sup>, mais le projet n'avait pas abouti. On craignait la Russie, on craignait les Turcs. Et voilà que maintenant l'Espagne se détachait de ses alliés, offrait à l'Empereur la paix et son alliance ! C'était une chance inespérée ; nul dans la conférence ne songea à la repousser et l'on convint unanimement qu'il fallait accepter en principe la négociation avec l'envoyé espagnol.

Mais Ripperda posait les mariages comme la condition préalable et nécessaire de toute entente. Il fallait donc examiner avant tout l'opportunité de ces mariages, leurs avantages et leurs inconvénients.

La conférence distingue deux cas : quelles conséquences entraîneront les mariages du vivant de l'Empereur ? quelles suites auront-ils après sa mort à supposer qu'il ne laisse pas d'héritier mâle ?

Dans la première hypothèse, on examine les conséquences immédiates : Charles VI est vivant, il a traité avec l'Espagne, consenti à donner ses deux filles à don Carlos et don Philippe. Evidemment il trouve son compte à avoir une alliée qui lui fournit des vaisseaux et de l'argent : il peut soutenir avec plus d'avantage une guerre de religion dans l'Empire ou une guerre extérieure ; il peut défendre la compagnie d'Ostende et développer le commerce dans tous ses États. Mais le rétablissement de l'ancienne alliance de famille entre les cours de Madrid et de Vienne, comme avant la guerre de succession, excitera une inquiétude et une jalousie universelles. Les mariages soulèveront contre les deux cours les princes de l'Empire, tant protestants que catholiques, et même le tzar, et même les Turcs. On sera entraîné dans une guerre générale où l'Espagne et l'Autriche auront à soutenir à elles seules l'assaut de toute l'Europe. Peut-

<sup>1</sup> Protocole de la conférence du 15 octobre 1724.

être auront-elles la France avec elles, — si Louis XV meurt, que le duc d'Orléans soit évincé et que Philippe V ou un de ses fils soit proclamé à Paris ; mais ce cas est fort incertain. Et si, la lutte une fois engagée, Charles VI vient à avoir un fils, l'Espagne elle-même l'abandonnera, se trouvant frustrée dans ses calculs par la naissance d'un archiduc. Réduit à ses propres forces dans la tempête déchainée contre lui, comment l'Empereur maintiendra-t-il l'intégrité et l'union de ses États ?

La conférence examine ensuite l'autre alternative : l'Empereur est mort sans héritier mâle et les États autrichiens ont passé à don Carlos. Sans doute l'Espagne et l'Autriche, unies entre elles, assurées peut-être encore de l'alliance de la France, constitueront, comme l'a fait remarquer Ripperda, une puissance redoutable. Mais l'Angleterre et la Hollande, à ne considérer qu'elles seules, tenteront certainement les dernières extrémités avant de laisser tomber l'Europe aux mains des Bourbons. Une guerre de succession ne pourra être évitée. Or la monarchie autrichienne est malheureusement trop facile à démembrer : les possessions italiennes ne tiennent pas au reste de l'État ; l'archiduché d'Autriche est une proie toute désignée pour la Bavière, la Bohême pour la Saxe ; les Hongrois ne demandent qu'à élire un roi particulier ; les Turcs chercheront à reconquérir ce qu'ils ont perdu ; plusieurs puissances convoitent les Pays-Bas. Chacun se précipitera à la curée. Et si la guerre tourne mal, l'Espagne, ne pouvant avoir le tout, se contentera peut-être des États italiens et laissera les autres se partager les possessions belges, allemandes et hongroises. On aboutira donc à un démembrement, tandis que le but dernier de la politique autrichienne doit être le « maintien ensemble » des États des Habsbourg. Personne ne peut dire qu'on n'en arrivera pas là : dans la dernière guerre, Louis XIV lui-même, malgré son génie politique, la force intrinsèque de son royaume, l'alliance de l'Espagne, du Portugal, de plusieurs princes de l'Empire et de l'Italie, a été à deux doigts d'une ruine totale ; il a dû abandonner l'Italie avec les îles à ses ennemis, et il n'aurait peut-être pas conservé l'Espagne et les Indes à

son petit-fils, si les tories anglais n'avaient trahi l'Empereur. C'est là un grand exemple qu'il ne faut pas oublier.

Ainsi, dans les deux cas, les mariages jetteraient la monarchie dans les plus grands périls.

On ne peut donc pas accepter la proposition de double mariage faite par Ripperda. Mais il n'est pas prudent non plus, étant donnée la situation, de repousser ses avances. Il faut tâcher d'obtenir la paix et l'alliance, sans les payer du haut prix auquel il les met. On tâchera de s'en tirer en lui laissant espérer les mariages — puisque cela est nécessaire — mais sans rien promettre, sans s'engager à quoi que ce soit.

Sur ces principes, la conférence arrêta, en français, le texte d'une déclaration destinée à être remise à Ripperda.

L'Empereur, y était-il dit, est tout disposé à s'entendre avec le roi d'Espagne sur les bases de la Quadruple-Alliance « dont S. M. ne se départira jamais. » M. de Ripperda ayant posé comme condition préliminaire le mariage des deux archiduchesses aînées avec les infants don Carlos et don Philippe, S. M. I. se croit obligée de lui faire savoir « que les archiduchesses, ses filles, aussi bien que les deux princes... étant très jeunes et par conséquent pas encore en âge de se pouvoir marier, et que, d'ailleurs, le prince don Carlos se trouvant dans un engagement positif de mariage avec une princesse de la maison de France, M. de Ripperda comprendra aisément que ce sont là des circonstances sujettes à tant d'incidents qui, malgré toutes les bonnes intentions que S. M. I. et C. a et pourrait avoir d'unir sa maison avec celle d'Espagne par liaison de mariage, ne permettent pas pour le présent de se pouvoir expliquer plus pertinemment à cet égard, de sorte que cette bonne et sincère intention de S. M. I. et C. doit suffire pour s'entendre sur ces traités proposés et les conduire, s'il est possible, à une heureuse fin, tant par rapport aux points agités par le congrès de Cambrai que pour les autres intérêts à débattre entre S. M. I. et C. et S. M. le roi d'Espagne <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Référal du 14 février 1725. W. S. A.

Cette déclaration devait complètement changer la face des choses. Les mariages cessaient d'être la condition préliminaire et sine quâ non de l'entente entre les deux cours ; le roi d'Espagne devait se contenter de l'assurance des *bonnes intentions* de l'Empereur à cet égard et accorder par avance la paix et l'alliance politique. Aussi les ministres autrichiens doutaient-ils fort que Ripperda se prêtât à ce retournement de la négociation ; mais ils jugeaient impossible d'aller plus loin.

Les conclusions de la conférence furent soumises à l'Empereur le 11 février :

Elles répondaient parfaitement aux idées et aux sentiments de Charles VI. Comme ses conseillers, Charles était tiraillé en deux sens opposés. Il comprenait aussi bien le danger des mariages que la nécessité d'éviter une guerre immédiate en traitant avec l'Espagne. C'était là l'antinomie de la politique autrichienne. Elle se doublait chez l'Empereur d'une antinomie de sentiments. D'une part, il se croyait tenu d'honneur à défendre le commerce d'Ostende contre les puissances maritimes, il rongissait de céder à des menaces insolentes, il voulait tenir la parole qu'il avait donnée aux Belges lorsqu'il avait accordé à la compagnie ses lettres patentes de 1722. D'autre part, il lui répugnait fort de donner sa fille aînée et peut-être ses États avec elle à un de ces Bombons contre lesquels il avait lutté toute sa vie, au fils de celui qui l'avait spolié de la couronne d'Espagne ; d'ailleurs, il avait déjà choisi le futur mari de Marie-Thérèse : c'était le prince de Lorraine.

Or l'expédient que lui proposait la conférence secrète lui laissait l'espoir d'obtenir la paix et l'alliance sans passer par les mariages. Il s'y rangea et le 17 février il approuva les conclusions de ses ministres et le projet de déclaration dressé par eux<sup>1</sup>. La déclaration fut aussitôt remise à Ripperda.

<sup>1</sup> Note marginale écrite sur le Référal de la main de l'Empereur : Placet in toto und wird sich das weiter in der weiteren negociation geben. Carl. — L'Empereur a de même approuvé le projet de déclaration recopié sur une feuille spéciale : Placet diese Antworth, also hinaus zu geben. Carl. W. S. A.

..

Contre toute attente, Ripperda consentit à renverser les termes de la négociation, à faire pour le moment abstraction des mariages et à traiter au préalable de la paix et de l'alliance politique.

Il est permis de croire qu'on le rendit plus facile avec de l'argent. Il avait, d'une façon fort cynique, insinué à Sinzendorf qu'il entendait être payé de ses peines dans une négociation dont l'issue devait être si avantageuse à l'Empereur. Le chancelier s'empressa d'en avertir son maître<sup>1</sup> : il avait sans doute, à cet égard, une politesse à rendre à l'agent espagnol. Mais ce ne sont pas quelques milliers d'écus qui auraient fait céder Ripperda, s'il avait craint de compromettre le succès de sa mission et par là sa fortune politique. En réalité, il jugea habile de commencer par lier l'Empereur à l'Espagne et par l'isoler des autres puissances : cela fait, il tiendrait Charles VI à sa merci et lui imposerait les mariages, bon gré, mal gré. C'est là son calcul fondamental, le secret de ses concessions successives et ce qui explique toute sa conduite à Vienne.

Il mit le comble à son apparente complaisance en laissant aux ministres autrichiens l'avantage de rédiger les actes primitifs sur lesquels on devait discuter. Sinzendorf dressa donc un double projet de traité de paix et de traité d'alliance et la négociation en forme commença.

Elle eut lieu entre Ripperda et Sinzendorf, très-secrètement. Les deux ministres se voyaient dans le plus grand mystère, d'abord chez le chancelier, ensuite pour plus de sûreté chez le secrétaire Buol, tantôt dans sa maison de Vienne, tantôt dans sa villa d'Hernals, le plus souvent de nuit. Sinzendorf communiquait ensuite le résultat de ces pourparlers à la conférence et celle-ci décidait, sous la réserve de l'approbation impériale, des concessions à faire ou à exiger.

<sup>1</sup> Référal du 11 février 1725, W. S. A.

Les conférences entre Ripperda et Sinzendorf commencèrent le 24 février. Le chancelier soumit le double projet autrichien à l'envoyé espagnol. Ce dernier présenta le 27 un double contre-projet.

Pour le traité de paix, il n'y eut aucune contestation sur l'essentiel. Le corps du traité était constitué par la confirmation pure et simple de la Quadruple-Alliance : la renonciation de Philippe V au trône de France et aux anciennes provinces espagnoles possédées par Charles VI, la renonciation de Charles VI à l'Espagne et aux Indes, l'expectative de la Toscane et des duchés de Parme et de Plaisance donnée à don Carlos, — tout cela était renouvelé.

Les instructions de Ripperda et même le plan plus modeste qu'il avait proposé à Vienne supposaient bien, pour l'avenir, une distribution nouvelle des couronnes ou tout au moins le transfert des duchés à don Philippe. Mais ces combinaisons étaient subordonnées aux mariages : elles devaient donc être écartées pour le moment et il n'y avait qu'à s'en tenir aux arrangements du traité de Londres. On ne pouvait d'ailleurs faire autrement dans une paix destinée, comme le stipulait le préambule, à être signée à Cambrai sous la médiation de la France et de l'Angleterre. Si l'on avait voulu déroger à la Quadruple-Alliance, il eût fallu le faire secrètement, dans des articles séparés. La seule disposition de ce genre se trouve dans le projet autrichien de traité d'alliance : Sinzendorf, relevant une proposition de Ripperda, prévoit là, dans un article spécial, que les duchés promis à don Carlos pourront être échangés plus tard contre un équivalent qu'il ne détermine pas<sup>1</sup>. Mais cet article disparaît des projets suivants et il n'en est parlé nulle part dans les comptes-rendus de la négociation. Sinzendorf a dû l'abandonner immédiatement, ne l'a peut-être même pas soumis à Ripperda.

<sup>1</sup> Projet autrichien de traité de paix, du 24 février 1723, dans un fascicule intitulé : « Projekte, Entwürffe, Concepte zu den mit Spanien abzuschliessenden Vorträgen, 1723. » W. S. A.



La Quadruple-Alliance fut donc confirmée sans discussion. Ripperda consentit également à garantir l'ordre de succession établi par Charles VI dans ses États, contre une garantie semblable de la succession espagnole par l'Empereur. On s'entendit enfin pour garantir au duc de Parme ses possessions et droits sur le même pied qu'en 1718 et pour remettre à des arbitres le différend sur les limites de l'État de Parme et du Milanais.

Toutes les questions importantes furent ainsi réglées sans mot dire et il n'y eut de difficultés que sur les points secondaires, sur les clauses de vanité : les titres, la grande-maîtrise de la Toison, l'amnistie réciproque pour les partisans des deux princes dans la dernière guerre.

On convint que Philippe V et Charles VI garderaient leur vie durant les titres qu'ils s'attribuaient et que leurs successeurs s'en tiendraient aux titres des États réellement possédés par eux. Sur les deux autres points, il fut impossible d'arriver à un accord. Les Autrichiens ne voulaient reconnaître à Philippe V le droit de conférer la Toison qu'à titre viager ; après la mort du roi d'Espagne, l'Empereur serait resté seul grand-maître de l'ordre ; Ripperda proposait qu'on dédoublât pour toujours la grande-maîtrise, avec l'assentiment du pape, et il tint ferme là-dessus. On résolut de laisser l'affaire en dehors du traité jusqu'à ce que l'on connût la décision dernière du roi Philippe. Pour l'amnistie, une grosse question d'amour-propre était en jeu : Charles VI, par point d'honneur, exigeait absolument que Philippe V restituât leurs privilèges aux Catalans et aux Aragonais ; Ripperda, connaissant là-dessus la susceptibilité de son maître, se refusait avec non moins d'énergie à faire dans le traité aucune mention de ces sujets rebelles. Tout ce que l'on put obtenir de lui fut qu'il écrirait au roi en faveur des Catalans et des Aragonais, et, en attendant la réponse définitive de Philippe V, on réserva la question, comme pour la Toison d'Or.

Quant au traité d'alliance, il était, tel que l'avait rédigé Sinsendorf, purement défensif et des plus simples. Il consistait en une concession réciproque. L'Empereur s'engageait à ne pas

s'opposer à la rétrocession de Gibraltar et de Port-Mahon à l'Espagne, pourvu qu'elle se fit à l'amiable et bien qu'elle fût contraire à la Quadruple alliance ; en revanche, le roi d'Espagne accordait aux sujets de l'Empereur dans ses États du continent le traitement de la nation la plus favorisée — sur cette base devait être conclu un traité de commerce — et il promettait de s'unir à Charles VI pour tirer vengeance et satisfaction de toute insulte faite aux vaisseaux impériaux en deçà ou au delà de la ligne — c'était la garantie de la navigation ostendaise contre toute agression. Finalement étaient stipulés les subsides en hommes et en vaisseaux, ou argent, que les deux alliés auraient à se fournir s'ils étaient attaqués dans leurs États.

Ripperda fit réduire un peu les subsides exigés de son maître, Il accorda ce qu'on lui demandait pour le commerce et la compagnie d'Ostende, se contentant de stipuler pour les vaisseaux espagnols une garantie semblable à la garantie donnée aux vaisseaux impériaux. Mais il jeta les hauts cris sur l'article relatif à Gibraltar et à Port-Mahon. Il savait que c'était là l'intérêt national le plus important à sauvegarder, celui qu'on ne pouvait sacrifier sans irriter violemment le roi et les Espagnols. Il demanda que l'Empereur promît de s'employer, par ses ministres à Cambrai et à Londres, pour procurer la rétrocession à l'amiable, et qu'il s'engageât même d'une façon générale à ce que cette restitution fût effectuée (*prostiturum imperatorem ut dicta restitutum effectum sortiatur*). Sinzendorf regimba. La conférence déclara la clause impossible : elle équivalait à une déclaration de guerre à l'Angleterre. On offrit à Ripperda les bons offices et il finit par s'en contenter.

On ne dressa pas de projet de traité de commerce. Pour le moment on considéra comme suffisantes les deux clauses du traité d'alliance relatives au commerce et à la protection des vaisseaux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Référé à l'Empereur du 17 mars 1725. — Projets de traité dressés par Sinzendorf et Ripperda, dans les « Projekte, Entwürffe, etc. » — W. S. A.

Somme toute, Ripperda s'était montré très coulant. Il n'avait guère fait de résistance que sur les questions où étaient plus particulièrement intéressés la vanité et les scrupules de Philippe V.

Le 1<sup>er</sup> mars au soir, on tomba d'accord sur les deux projets de traité. Ils furent mis au net pour être envoyés à Madrid par express.

Cependant les ministres étrangers commençaient à soupçonner quelque intrigue. Pour dépister leurs espions, il fut entendu que Ripperda irait attendre la réponse et les instructions de sa cour à Prague : dans une ville aussi grande et aussi populeuse, il pourrait facilement se cacher sous un faux nom.

Le 7 au soir les deux actes furent remis au secrétaire et confident de Ripperda, Henri Wiespien, avec ordre de les porter à Madrid par la voie de Gènes. Il partit le soir du 9. Dans la même nuit, Ripperda, muni d'un passeport au nom de M. de Münsterfeld, sortit à pied de Vienne par la porte des Écos-sais. Il trouva, hors de la ville, une voiture qui le conduisit jusqu'à une station où il prit la poste pour Prague.

L'on n'avait plus qu'à attendre la réponse de la cour de Madrid.

\*  
\*\*

Cependant il se passait à Paris des événements qui devaient singulièrement influencer sur la décision du roi et de la reine d'Espagne.

Pour éloigner les soupçons et pour ménager, en cas d'échec à Vienne, une autre voie à la politique espagnole, Philippe V et Elisabeth Farnèse avaient laissé Monteleone continuer sa négociation à Paris<sup>1</sup>. Dans les premiers jours de décembre, le marquis remit au comte de Morville un nouveau projet de traité entre

<sup>1</sup> Quant au congrès de Cambrai, il est complètement arrêté par le refus des plénipotentiaires impériaux d'admettre la discussion des intérêts du duc de Parme. A partir d'octobre, les relations de Pentenridter et Windischgraetz n'offrent plus aucun intérêt.

Philippe V, Louis XV et Georges I<sup>er</sup>. Il s'y conformait en partie aux avis du cabinet français : son projet était une garantie de la Quadruple-Alliance, particulièrement en ce qui touchait don Carlos. Il ajoutait que si, dans les trois mois après la signature du traité, l'Empereur ne s'était pas décidé à exécuter ses engagements, la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne déclaraient la guerre à l'Autriche (art. 4). Deux articles séparés concernaient la négociation qui devait suivre à Florence et à Parme : les ministres français et anglais en Toscane appuieraient Monteleone auprès du grand-duc (art. 1) ; deux mois après la conclusion du traité avec le grand-duc, don Carlos passerait en Italie sur une flotte anglaise, escortée de vaisseaux français et espagnols ; si le grand-duc refusait de recevoir Carlos dans ses États, les trois cours alliées s'entendraient pour choisir au jeune prince une autre résidence et pour l'y défendre contre toute attaque (art. 2)<sup>1</sup>. Morville et Bourbon agréèrent à peu de chose près ce nouveau plan ; l'Angleterre, pensait-on, l'accepterait aussi<sup>2</sup>. Il permettait en effet aux cabinets de Londres et de Paris de respirer et de gagner du temps : on ferait traîner les deux négociations de Monteleone en France et en Toscane, et on éviterait la guerre. En effet, on sut retenir longtemps le ministre espagnol à Paris et, quand il en partit, ce ne fut pas pour aller à Florence. Un événement, depuis longtemps prévu, vint brouiller les cartes et rejeta entièrement l'Espagne du côté de l'Empereur : ce fut le renvoi de l'infante.

La grande crainte du duc de Bourbon, de son entourage et des vieux serviteurs de Louis XIV était que Louis XV ne mourût et que la couronne ne passât au duc d'Orléans. Monsieur le Duc

<sup>1</sup> « Nouveau projet de traité remis par M. le marquis de Monteleone au comte de Morville dans les premiers jours de décembre 1724 » ; envoyé à Tessé le 17 déc. 1724. — En même temps Monteleone soumettait à Morville un « projet d'instruction pour le M<sup>is</sup> de Monteleone allant à Florence et à Parme, comme plénipotentiaire de l'Espagne, de la France et de la Grande-Bretagne, le 17 déc. 1724, à Paris. » A. E. Esp. 336.

<sup>2</sup> Morville à Tessé, le 17 décembre 1724. A. E. Espagne 336.

avait d'abord songé à réveiller les prétentions de Philippe V au trône de France, et Tessé, en partant pour son ambassade, avait été chargé de sonder le roi d'Espagne à cet égard. Mais ces insinuations n'avaient eu aucun succès. On en vint alors au moyen le plus simple, qui était de marier Louis XV pour avoir un dauphin. L'âge et le tempérament du roi permettaient de ne pas attendre plus longtemps. Mais l'infante Marie-Anne-Victoire, sa future femme, qu'on élevait auprès de lui à Versailles, n'avait que neuf ans. Il fallait donc rompre les fiançailles et chercher pour Louis XV une autre princesse.

Pendant quelques mois ces projets furent agités mystérieusement entre Monsieur le Duc et ses deux confidents : Villars et Paris-Duverney. Le maréchal de Villars, tenu à l'écart pendant la Régence, avait été nommé ministre d'état par le duc de Bourbon et il entra seul avec ce dernier et l'évêque de Fréjus au conseil d'État ; Paris-Duverney était le premier financier du temps, grandi de toute sa victoire sur Law, indispensable au duc pour ses agiotages et au courant de toutes ses affaires. Le 22 octobre 1724, les trois conspirateurs examinèrent la chose à fond ; ils résolurent d'avoir une dernière conférence pour prendre un parti définitif. Ce conciliabule eut lieu en novembre, à Fontainebleau. Le premier ministre y appela Villars, l'évêque de Fréjus, qu'on avait été forcé de mettre dans le secret à cause de son influence sur le roi, Morville, dont le concours, comme secrétaire d'état des affaires étrangères, était indispensable, et le comte de la Mark, qu'on avait chargé de prendre des renseignements sur les princesses auxquelles on pouvait penser pour Louis XV. La rupture du mariage avec l'infante fut décidée en principe, mais aucune mesure ne fut prise pour l'effectuer : on hésitait à faire à Philippe V un outrage qui devait brouiller les deux cours et changer complètement notre système politique. Sur ces entrefaites, le roi fut pris d'une indisposition (18 février). On craignit une maladie grave. Le duc envoya chercher à minuit Villars et Morville et il demeura une heure avec eux à faire des conjectu-

res. Les amis du duc d'Orléans se réunirent de leur côté chez la duchesse douairière, veuve du Régent, et discutèrent les mesures à prendre. Le lendemain le roi était rétabli. Cependant l'alarme avait été chaude et l'opinion publique se déchainait contre ce ridicule mariage avec l'infante. Le duc de Bourbon convoqua un dernier conseil : il fut résolu qu'on renverrait sans plus tarder l'infante à Madrid. La brutalité de cette mesure cachait un calcul assez habile, que Villars nous révèle : si l'on avait cherché à préparer Philippe V et Elisabeth à la rupture, leur première idée aurait été d'éviter l'affront en faisant reculer le duc de Bourbon ; ils auraient menacé de déclarer la guerre à la France si on renvoyait l'infante, et ensuite, ils se seraient crus obligés d'accomplir leur menace ; il était donc plus sage de procéder brusquement et de chercher ensuite à arranger les choses. Le 24 février, il fut arrêté qu'on dépêcherait des courriers aux cours intéressées pour leur annoncer la résolution prise. Ils partirent le 1<sup>er</sup> mars pour Madrid, Turin, Rome et Londres <sup>1</sup>.

La nouvelle arriva donc à Madrid dans la première semaine de mars. Pour mettre à couvert la personne de notre ambassadeur, on dispensa Tessé d'avertir lui-même les souverains espagnols ; ce fut l'abbé de Livry, encore inconnu du roi et de la reine, qui leur fit, en pleurant, cette délicate commission <sup>2</sup>.

Le coup fut cruellement ressenti. Philippe V s'indigna d'autant plus qu'il se croyait outragé injustement : lorsqu'il avait été forcé par la pusillanimité du duc de Bourbon de se retourner vers l'Empereur, n'avait-il pas gardé envers la France tous les ménagements imaginables, réduisant à la défensive, vis-à-vis d'elle, son alliance avec Charles VI, réservant à Mlle de Beaujolais la main de don Ferdinand et le trône d'Espagne ? Quant à Elisabeth Farnèse, qui au contraire rêvait la rupture avec la France et se figurait dénoncer elle-même les mariages arrêtés, elle se voyait prévenue ; on lui prenait sa vengeance ; au lieu d'infliger

<sup>1</sup> Mémoires de Villars, collection Michaud et Poujoulat, p. 307-309.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 308-309.

l'humiliation, elle la subissait. Sa colère fut plus vive encore que celle de son mari. Excité par elle, Philippe V refusa d'entendre aucune explication, aucune excuse. Il rendit, sans les ouvrir, les lettres de Louis XV et de Monsieur le Duc. Il signifia à l'abbé de Livry (Tessé était parti sans attendre les événements) d'avoir à quitter Madrid dans les vingt-quatre heures et l'Espagne sous quinze jours. Pareil ordre fut envoyé aux consuls de France dans tous les ports d'Espagne. La veuve de don Louis et Mlle de Beaujolais furent reconduites à la frontière. Monteleone et l'ambassadeur ordinaire du roi d'Espagne à Paris, Lawlès, furent invités à partir immédiatement et à ramener l'infante avec eux. Défense fut faite aux ministres espagnols à Cambrai d'avoir aucun rapport avec les plénipotentiaires français, et Philippe V déclara qu'il se regardait comme délié de tous ses engagements avec la France <sup>1</sup>.

C'est au milieu de ce grand courroux que Henri Wiéspien arriva à Madrid avec les projets de traités arrêtés à Vienne le 1<sup>er</sup> mars.

En d'autres circonstances, ces traités auraient pu être mal accueillis au palais d'Aranjuez : ils ne faisaient d'avantages qu'à l'Autriche et ils n'avaient pour contrepartie qu'une vague assurance des « bonnes intentions » de l'Empereur « d'unir par mariage sa maison à celle d'Espagne. » Cela était maigre, faisait mal augurer de la sincérité de la cour de Vienne, laissait soupçonner une duperie. Un mois auparavant, Ripperda aurait probablement été traité de maladroit et rappelé, tandis que Monteleone aurait reçu l'ordre de traiter au plus vite à Paris. Mais dans l'occasion Elisabeth et Philippe V ne songèrent qu'à conclure à tout prix avec Charles VI pour se venger du duc de Bourbon.

Ils agréèrent donc, sauf quelques modifications de détail, les deux projets de paix et d'alliance défensive. Philippe V consentit à laisser en dehors du traité de paix la question de la Toison

<sup>1</sup> *Mémoires de Villars*, p. 308-309.

d'Or, à condition qu'il ne fût pas parlé non plus des Catalans et des Aragonais. Ripperda aurait à insister seulement pour que Charles VI promît dans le traité d'alliance, un appui plus sérieux relativement à Gibraltar et à Port-Mahon.

Mais les souverains espagnols ne veulent plus entendre parler de signer la paix à Cambrai sous la médiation de Louis XV et de Georges 1<sup>er</sup>. On dénoncera la médiation et l'on signera à Vienne. Bien entendu le congrès se séparera, n'ayant plus de raison d'être : il ne pourra continuer que pour régler le différend entre l'Espagne et l'Angleterre à propos de Gibraltar et de Minorque, à condition toutefois que l'Empereur se charge de la médiation.

L'alliance défensive ne sera que le premier fondement d'une alliance plus étroite entre les deux cours. Ordre est envoyé à Ripperda de proposer à l'Empereur non plus un double mais un triple mariage entre les infants et les archiduchesses; Philippe V veut maintenant une des filles de Charles VI pour le prince des Asturies. Ces mariages seront la base de l'union la plus intime entre les deux États et le point de départ des plus vastes entreprises. On commencera par faire la guerre à la France. Le roi estime que tous ses traités avec elle se trouvent annulés par le fait du renvoi de l'infante. Il abolira les avantages et privilèges qu'il a accordés aux Français. Il chassera les Français d'Espagne. Il aidera l'Empereur à reprendre à la France les provinces qu'elle a ravies par la violence et la fraude au Saint Empire romain et à ses autres voisins, sous le règne de Louis XIV. On fera en sorte que la couronne ne passe, le cas échéant, ni au duc de Bourbon, ni au duc d'Orléans, mais revienne à un prince espagnol. Bref on démemblera la France et on l'asservira. — L'alliance aura encore un autre objet : on mettra fin au commerce ou plutôt aux rapines des Français, des Anglais et des Hollandais dans les Indes espagnoles, et tout le profit que ces trois nations tirent d'une contrebande éhontée, le roi veut qu'il passe à son bon allié, l'Empereur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Je conjecture ces instructions des propositions que Ripperda fit à Vienne, après les avoir reçues, Référéat du 22 avril 1725. W. S. A.



Ainsi le plan de la cour de Madrid se simplifiait et s'agrandissait : union intime avec l'Autriche, double guerre, continentale et maritime, contre la France et l'Angleterre. Pour arriver plus tard à réaliser ce plan, Philippe et Elisabeth se soumettaient aux exigences des hommes d'état viennois et consentaient à en passer d'abord par les traités de paix et d'alliance. Le renvoi de l'infante était venu juste à propos pour faire triompher, malgré tout, l'alliance autrichienne et pour sauver Ripperda. Celui-ci s'en rendait compte. Quand il apprit l'événement, à Prague, il s'en félicita ouvertement. Dans une lettre écrite le 4 avril à Sinzendorf il parle avec transport des « suites heureuses de cette affaire » et de « l'affermissement de l'amitié et cordiale harmonie entre nos augustes maîtres » qui doit en résulter <sup>1</sup>. S'il a écrit à Elisabeth Farnèse au même moment, il a pu répéter, en la modifiant légèrement, la phrase fameuse de Dubois au Régent après la signature de l'alliance franco-anglaise : « Vous voilà hors d'inquiétude et *me* voilà hors de page. »

..

Ripperda reçut les instructions de sa cour à Prague le 8 ou le 9 avril. Il se hâta de repartir pour Vienne. Il y arriva le 14, et le lendemain il eut une entrevue avec Sinzendorf dans la villa de Buol.

Selon sa méthode, il fit du premier coup et toutes à la fois ses nouvelles propositions. Le chancelier s'étonna que l'on demandât maintenant une archiduchesse pour ce malheureux dou Ferdinand qui était voué à un prochain trépas et à peu près imbécile. Ripperda, assez embarrassé, déclara qu'il ne faisait qu'exécuter ses ordres, laissant entendre que cela n'était pas important, qu'on s'arrangerait. Et en effet, l'idée de fiancer le prince des Asturies à une fille de Charles VI venait, il était facile de le comprendre, — de Philippe V ; elle ne cadrerait pas avec les vues de la reine, les contrecarrerait même ouvertement, et par suite devait être abandonnée.

<sup>1</sup> Ripperda à Sinzendorf, Prague le 4 avril 1725, en français. W. S. A.

Ripperda était plus à son aise pour prôner le nouveau plan d'alliance et les vastes perspectives qu'il ouvrait à la maison d'Autriche. Il le fit avec sa fougue et son exagération ordinaires.

« La guerre continentale, dit-il, nous procurera les plus belles conquêtes. Nous reprendrons à la France non seulement l'Alsace et Strasbourg, mais toute la Bourgogne, les Trois-Évêchés et la Flandre. Nous aurons là de quoi tailler pour les infants un équivalent aux duchés italiens qui passeront alors à l'Empereur. »

« Les résultats de la guerre maritime ne seront pas moins brillants pour vous. Le bénéfice du commerce des Indes espagnoles vous reviendra à vous seuls. Nous ne pouvons pas à la vérité vous accorder aux Indes occidentales les deux vaisseaux de permission dont il a été question : ce serait nous déjuger au moment où nous nous préparons à arrêter tout commerce de la France et des puissances maritimes en Amérique. Mais l'Espagne prendra dans les États de l'Empereur tous les objets manufacturés qu'elle expédie chaque année à ses colons américains : l'industrie de la monarchie autrichienne en décuplera. D'autre part les sujets impériaux achèteront à Cadix, de première main, les denrées d'Amérique qu'ils payent si cher maintenant aux marchands anglais, hollandais et français : nous vous livrons par là le plus rémunérateur des commerces. Ainsi l'Empereur verra se réaliser un de ses plus ardents désirs : ses peuples développeront leur industrie, ils accapareront le commerce de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, et ces nations en seront réduites, d'ici peu, à faire banqueroute avec leurs compagnies des Indes.

« D'ailleurs, tout ne sera-t-il pas possible à Charles VI avec un allié comme le roi d'Espagne ? Philippe V a cinquante millions d'écus de revenu, quatre-vingt mille hommes sur pieds, une marine qui dans deux ans au plus sera formidable : il vient d'acheter, ces jours-ci, douze frégates en Hollande. Nous aurons vite raison de Louis XV et de Georges I<sup>er</sup> et quant aux États-Généraux ils ne comptent plus en Europe. »

Après s'être ainsi efforcé de ravir Sinzendorf au septième ciel des grandes conceptions politiques, Ripperda consentit à redes-

prendre sur la terre : il se déclara prêt à conclure, pour commencer, les traités de paix et d'alliance défensive et même un traité de commerce. Il indiqua les modifications que son maître réclamait dans les deux projets arrêtés au commencement de mars, et il emporta, pour l'étudier, le projet de traité de commerce dressé par la chancellerie autrichienne.

La conférence secrète se réunit le 18 avril pour examiner les déclarations de l'agent espagnol. Ces déclarations lui permettaient de laisser de côté, pour le moment, les mariages et la grande alliance, et elle écarta avec joie ces questions épineuses. Elle délibéra sur deux points : pouvait-on faire la paix directement à Vienne ? pouvait-on, dans le traité d'alliance défensive, promettre la médiation impériale pour Gibraltar et Minorque ? Finalement elle répondit par l'affirmative. On signerait la paix à Vienne ; on la communiquerait à Londres, à Paris et à Cambrai ; on expliquerait comment le refus de Philippe V de traiter au congrès sous la médiation de Louis XV avait déterminé l'Empereur à conclure directement avec l'Espagne une paix en tout conforme d'ailleurs à la Quadruple - Alliance. Les ministres autrichiens consentirent aussi à inscrire dans le traité d'alliance que l'Empereur promettait à l'Espagne non seulement ses bons offices pour lui procurer à l'amiable la rétrocession de Gibraltar et de Minorque, mais encore sa médiation en cette affaire, si elle était jugée utile et si les deux parties la désiraient. Si doucement que fût insinuée cette médiation, la seule idée en devait offenser Georges I<sup>er</sup> ; celui-ci accuserait certainement d'un manque de parole l'Empereur qui, après lui avoir reconnu la possession de Mahon et de Gibraltar par la Quadruple - Alliance, souffrait maintenant que ses droits fussent remis en question. Aussi la conférence spécifiait-elle qu'il faudrait préparer habilement le roi d'Angleterre à cette offre : le mieux serait de l'amener à demander lui-même la médiation impériale <sup>1</sup>.

Les deux points importants étaient ainsi réglés à la satisfaction

<sup>1</sup> Pélerat à l'Empereur du 22 avril 1723. W. S. A.

de Philippe V. Le texte définitif des traités fut alors arrêté dans une série de conférences que Sinzendorf eut avec Ripperda le 21 et le 23 avril.

L'Empereur essaya d'enlever au dernier moment la restitution des privilèges de l'Aragon et de la Catalogne. Il ne put l'obtenir: les Aragonais et les Catalans furent passés sous silence dans le traité de paix, ainsi que la grande-maîtrise de la Toison d'Or sur laquelle on ne s'entendit pas non plus.

Le traité d'alliance ne donna lieu à aucune difficulté, Charles VI ayant cédé sur l'article de la médiation.

Le traité de commerce fut discuté et arrêté le 21 avril. Le fameux publiciste Dumont avait été chargé par Sinzendorf de le rédiger. Dumont s'était inspiré des traités de commerce de l'Espagne avec la Hollande, l'Angleterre, la France et les villes hanséatiques : il avait simplement stipulé pour les sujets de l'Empereur, et en particulier pour la compagnie d'Ostende, les mêmes avantages dont jouissaient ces villes et nations, sur le continent espagnol et dans les Indes orientales; c'était l'application stricte du principe de la nation la plus favorisée. Ripperda n'eut à demander que de petits changements de détail. Mais il rejeta en bloc 17 articles séparés réglant la législation des deux vaisseaux de permission qu'il avait d'abord promis d'accorder aux Ostendais pour faire le commerce aux Indes occidentales<sup>1</sup>.

Il n'y avait plus qu'à signer. Mais auparavant Ripperda souleva de nouveau la question des mariages. Il en reparla à Sinzendorf dans l'entrevue du 21.

Le chancelier, très ennuyé, essaya d'esquiver le coup en se répandant en plaintes sur ce que l'on demandait maintenant une archiduchesse pour le prince des Asturies. Ripperda coupa court à ces doléances en faisant entendre très clairement que le

<sup>1</sup> Référé à l'Empereur du 22 avril 1723 et référé suivant, non daté allant du 22 avril au 18 juin. — Projet du traité de commerce dressé par Dumont, avec des annotations marginales de Sinzendorf indiquant les modifications demandées par Ripperda, et avec les pièces justificatives, c'est-à-dire les articles des différents traités de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande, la France et les villes hanséatiques, dans le fascicule intitulé Projekte, etc. W. S. A.

mariage de don Ferdinand était la moindre des choses : l'essentiel était que Marie-Thérèse fût fiancée à don Carlos et Marie-Anne à don Philippe.

Sinzendorf lui représenta alors quel émoi ces mariages produiraient en Europe et dans l'Empire, combien d'ailleurs étaient vaines et dangereuses ces fiançailles à longue échéance ; Philippe venait d'en faire l'expérience avec la France ; il était plus sage d'attendre encore quelques années, et pour le moment l'assurance des bonnes intentions de l'Empereur devait suffire au roi et à la reine d'Espagne.

Ripperda répondit que cette *assurance* était beaucoup trop vague et trop générale ; il fallait absolument que l'Empereur promît, en les nommant, les deux archiduchesses aînées à don Carlos et à don Philippe. « S'il refuse, conclut l'agent d'Élisabeth Farnèse, c'est qu'il persiste à marier sa fille aînée au prince de Lorraine et qu'il ne veut donner que la cadette à don Carlos ; or cela est inadmissible ; le roi d'Espagne ne peut sacrifier ses trésors et ses richesses pour un prince étranger. <sup>1</sup> »

Cette fois-ci Ripperda s'expliquait clairement et il n'y avait pas à se méprendre sur ses paroles. Le chancelier fit son rapport oral à l'Empereur et celui-ci ordonna à la conférence secrète de reprendre la matière. La conférence, réunie le 22, s'avoua fort embarrassée. « C'est le cas le plus ardu qui se soit jamais présenté pour la maison d'Autriche, déclarèrent les ministres ; si bien pesé que soit l'avis que nous donnerons, il peut se trouver funeste plus tard. Si l'on ne satisfait pas le roi et la reine d'Espagne sur les mariages, on ne peut se promettre rien de bon de leur part pour l'avenir : car les mariages sont leur vue principale, le seul motif, à vrai dire, qui les ait poussés à s'entendre avec l'Empereur ; or nous avons besoin de l'alliance espagnole pour nous tirer d'une situation sans issue, et les avantages commerciaux et autres, que nous apporte cette alliance ne sont pas à dédaigner. D'autre part, en cédant, nous nous mettons l'Europe et

<sup>1</sup> Rétérat du 22 avril 1725. W. S. A.

l'Empire sur les bras. » Eugène et Stahremberg finirent, après bien des hélas !, par adopter un projet de déclaration dressé par Sinzendorf et donnant à Ripperda une demi-satisfaction : l'Empereur promettait de consentir à ce que l'une ou l'autre de ses filles épousât, quand elle serait nubile, l'un ou l'autre des fils du roi d'Espagne<sup>1</sup>. Il gardait ainsi la liberté de marier à son gré sa fille aînée, héritière de ses états.

Charles VI approuva cette déclaration en spécifiant qu'il ne faudrait d'aucune façon aller plus loin<sup>2</sup>. Sinzendorf la remit à Ripperda le 23 et lui signifia qu'il n'obtiendrait rien de plus. Ripperda l'accepta faute de mieux et en se disant que la cour de Vienne n'était pas quitte avec lui.

Le 30 avril les traités de paix, d'alliance défensive et de commerce furent signés par Ripperda, le prince Eugène, Stahremberg et Sinzendorf<sup>3</sup>.

..

Ripperda capitulait — du moins en apparence — en signant ces traités, car ils accordaient tout à l'Autriche et rien à l'Espagne et ils n'avaient pour contre-partie aucun engagement formel au sujet des mariages.

L'inégalité des avantages faits aux deux contractants frappe d'abord dans le traité de paix. En ce qui concerne les clauses de vanité, Philippe V évite, il est vrai, qu'il soit parlé des Catalans et des Aragonais, mais pour les titres, pour la grande-maîtrise de la Toison, combien il se relâche de son inflexibilité et comme ou est loin de sa fière déclaration à Tessé : « Je ne céderai rien ni de mes titres, ni de chef de la Toison d'Or ! » Et il montre la même condescendance dans le règlement de ces mul-

<sup>1</sup> « Quod Vestra Majestas consentiat ut una alterave suarum filiarum archiducum, postquam annos nubiles attigerit uni alterive filio Hispaniarum regis in uxorem collocetur ». Référal du 22 avril-18 juin 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> Aber weiter auf Keine Weise zu gehen, note marginale de l'Empereur sur le référal.

<sup>3</sup> Le 7 juin fut signé le traité entre l'Espagne et l'Empire.

tiples et infimes questions de droits de réversion, de dettes, de dots, de palais d'ambassade, qui presque toutes sont tranchées en faveur de l'Autriche. Cependant tout cela est assez futile, et il faudrait féliciter Ripperda d'avoir déterminé son maître à ces petits sacrifices d'amour-propre, s'il en avait profité pour obtenir des concessions plus sérieuses et plus positives. Mais le fond du traité se réduit à la confirmation stricte de la Quadruple-Alliance. Or tout l'effort d'Elisabeth Farnèse depuis cinq ans a porté sur ceci : d'une part, s'assurer *réellement* les duchés en y mettant des garnisons et en envoyant Carlos en Italie ; d'autre part, débarrasser les duchés de toute vassalité vis-à-vis de l'Empire, en faire des états indépendants. C'est parce que la France et l'Angleterre n'ont pas voulu la satisfaire sur ces deux points qu'elle s'est brouillée avec elles et a changé son système politique. Eh bien ! quand elle traite directement avec l'Empereur, elle ne stipule pas les sûretés, elle n'exige pas les allègements qu'elle déclarait jadis indispensables. L'article de la paix qui règle la question des duchés proclame Parme, Plaisance et la Toscane fiefs de l'Empire, et cela non pas dans l'avenir et à partir du jour où don Carlos y succèdera — ce qui était, on s'en souvient, l'interprétation espagnole de la Quadruple-Alliance — mais dans le présent, la suzeraineté de l'Empire ayant été reconnue comme un droit historique par le traité de Londres. D'autre part, il n'est plus question d'établir d'avance don Carlos en Italie : il est dit simplement qu'il entrera en possession des duchés à la mort des souverains actuels ; Philippe V s'engage à ne pas mettre de soldats à lui dans les duchés, l'on ne parle plus de garnisons neutres ; — cela intentionnellement, car un passage des premiers projets, qui s'y rapporte, a été rayé ; — enfin le roi d'Espagne renonce à exercer la tutelle de son fils en cas de minorité. Donc Elisabeth s'en tient maintenant à la lettre de la Quadruple-Alliance sans chercher à en améliorer les clauses, sans chercher non plus à en assurer l'exécution par des mesures effectives. Sur ce dernier point, le point essentiel, elle s'en fie à la bonne foi de l'Empereur, c'est-à-dire qu'elle se met à sa discrétion, puisqu'en

traitant par dessus la tête de Louis XV et de Georges I<sup>er</sup> elle renonce de fait à leur garantie (art. 6).

De même, pour le duc de Parme, elle se contente de la promesse qu'il sera maintenu dans ses Etats et droits « de la même manière qu'au temps de la signature de la Quadruple-Alliance » ; or cette promesse n'entraîne aucun avantage pour le duc : quant aux droits, étant donné l'article précédent, on ne fait ici que le reconnaître vassal de l'Empire ; quant aux territoires, on ne préjuge rien en sa faveur, puisqu'on ajoute immédiatement que le différend de frontière entre l'Etat de Parme et le Milanais sera remis à des arbitres (art. 11).

Enfin le roi d'Espagne garantit l'ordre de succession établi par Charles VI dans ses États ; on peut dire qu'il y a lui-même intérêt, car il se propose de faire épouser à son propre fils l'héritière de la monarchie autrichienne ; mais le mariage est loin d'être conclu, et s'il n'aboutit pas la garantie n'en sera pas moins valable (art. 12).

En résumé, lorsqu'elle signe directement la paix avec l'Empereur, Elisabeth Farnèse fait à ce dernier toutes les concessions dont pas une seule n'avait pu lui être arrachée par les instances de la France et de l'Angleterre agissant comme médiatrices.

Tant de condescendance ne pourrait s'expliquer, semble-t-il, que par des avantages compensatoires accordés à l'Espagne dans les traités d'alliance et de commerce.

Dans le traité d'alliance, une clause stipule en faveur de l'Espagne : c'est celle qui est relative à Gibraltar et à Port-Mahon. Mais que promet S. M. I. ? Qu'elle « ne s'opposera pas » à la restitution de ces deux places « si elle se fait à l'amiable » et « qu'au cas où on le trouve nécessaire, elle emploiera ses bons offices et même sa médiation, si les parties le désirent » (art. 2). L'appui prêté par l'Empereur ne sera donc pas plus compromettant pour lui qu'efficace pour Philippe V.

Par contre, le roi d'Espagne accorde aux sujets de l'Empereur dans ses Etats d'Europe le traitement de la nation la plus favorisée (art. 3). Cet article du traité d'alliance a pour com-



mentaire tout un traité de commerce conclu séparément. Le traité de commerce a été accepté par Ripperda tel que Dumont l'avait rédigé, sauf que l'agent espagnol a réservé absolument les Indes occidentales où Philippe V se proposait de faire cesser tout trafic des nations étrangères. Mais aux Indes orientales et en Espagne les sujets impériaux jouiront de tous les droits et privilèges commerciaux, dont jouit une autre nation qu'elle qu'elle soit et que possèdent nommément les Anglais et les Hollandais. L'esprit du traité est clairement exprimé dans l'article 47 qui en est la conclusion : d'une façon générale, dit cet article, tous les avantages accordés aux Anglais et aux Hollandais sont étendus aux sujets de l'Empereur, et pour régler les difficultés qui pourront s'élever relativement au commerce entre l'Espagne et l'Autriche, on devra recourir aux traités de l'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande. Et chaque article se réfère, en effet, dans le manuscrit de Dumont, à un article des nombreux traités de commerce de l'Espagne avec les deux puissances maritimes ou même avec la France et les villes hanséatiques. Tous les avantages particuliers qui découlent du principe général sont énumérés : taxe uniforme de 10 % à l'entrée et à la sortie des marchandises, droit d'avoir des consuls nationaux dans les ports et principales villes, droit de louer des maisons et magasins, de tenir les livres en n'importe quelle langue, etc. etc. L'article 36 fait l'application à la Compagnie d'Ostende. Elle est autorisée à importer en tous États et pays du roi d'Espagne « toutes sortes de fruits, effets et marchandises » des Indes orientales, pourvu qu'ils proviennent bien de ses propres factoreries. Elle acquiert les privilèges accordés aux Provinces-Unies par le roi d'Espagne quand elles étaient encore de sa domination et par le traité de Münster. C'est livrer toute la monarchie espagnole, sauf les Indes occidentales, au commerce des Belges. Et il ne faut pas se laisser tromper par l'article 13 qui établit la réciprocité, stipulant le traitement de la nation la plus favorisée pour les sujets espagnols dans les États Autrichiens, de même que pour les sujets impériaux dans les États espagnols. Cet article est abso-

solument vain puisque l'Espagne seule avait des traités de commerce avec les puissances étrangères, que l'Autriche n'en avait pas et que par conséquent en accordant le traitement de la nation la plus favorisée, elle n'accordait en réalité rien du tout. C'est ce qui ressort d'ailleurs de l'économie du traité de commerce tout entier. Voilà donc ce que signifiait au juste l'article 3 du traité d'alliance.

Ce traité d'alliance fait plus encore : il met à la charge de l'Espagne la protection du commerce ostendais. En effet les deux souverains s'unissent pour « tirer vengeance et satisfaction des injures et pertes souffertes » au cas où leurs vaisseaux seraient attaqués par qui que ce soit, en deçà ou au delà de la ligne. Or les vaisseaux espagnols naviguent paisiblement et sans être attaqués par personne, tandis que les vaisseaux ostendais sont à tout moment arrêtés, séquestrés, pillés par les corsaires des compagnies anglaise et hollandaise des Indes orientales. L'article est tout à la charge de l'Espagne.

Ainsi dans l'alliance maritime et commerciale, malgré une apparente réciprocité les avantages sont pour l'Empereur et les charges pour Philippe V. Mais, dira-t-on, il faut voir les choses plus largement : l'Espagne compte profiter de cette alliance pour secouer la tyrannie des puissances maritimes : elle veut reconquérir Gibraltar et Minorque, mettre fin à la contrebande des Anglais et des Hollandais en Amérique; elle reprendra ainsi son rang de grande puissance maritime et recouvrera le bénéfice de ses colonies ; à plusieurs reprises dans le cours de la négociation, Ripperda a révélé ce calcul de son gouvernement. — Ce calcul pouvait servir à leurrer le roi et le parti espagnol, mais il était faux. Pour réaliser de pareils projets, l'Espagne est obligé d'*attaquer* l'Angleterre, et son alliance avec l'Empereur est purement *défensive*. Elle l'est officiellement par le titre du traité, elle l'est de fait dans l'esprit des hommes d'état viennois. Elle donne à ceux-ci la faculté d'invoquer les secours de l'Espagne, pour *défendre*, en cas d'extrême besoin, le commerce d'Ostende ; elle ne les force pas à s'unir à l'Espagne pour *attaquer* l'Angleterre à Gi-

braltar ou à Porto-Bello. Leurs véritables intentions se trahissent clairement dans la rédaction prudente, presque pusillanime de la clause relative à Gibraltar et Minorque : que de précautions pour ne pas effaroucher l'Angleterre et avec combien de peine ils se sont déterminés à la plus innocente offre de médiation ! Enfin l'article des subsides (art. 5) stipule expressément que ces subsides ne seront exigibles que si l'un des contractants est attaqué dans ses États.

A ce propos il faut faire une dernière remarque. L'Empereur n'est tenu de fournir les 30.000 soldats qu'il promet qu'en nature ; mais le roi d'Espagne peut, au lieu des 15 vaisseaux et des 20.000 soldats qu'il doit à son allié, s'acquitter en argent : d'après le tarif adopté, Philippe V sera alors obligé de verser par mois à Charles VI 320.000 florins du Rhin, payables à Gênes. L'article cache un engagement pécuniaire, fort lourd, pour le roi d'Espagne, et nous verrons plus tard l'usage qui en fut fait<sup>1</sup>.

Pourquoi donc Ripperda a-t-il signé des traités aussi onéreux pour sa cour ? Tout le monde en Espagne s'accordera à dire qu'il s'est vendu à l'Empereur. Il est fort probable qu'il a reçu, en effet, de grosses sommes. Mais il a eu aussi un autre motif, et bien plus fort, pour ne pas se montrer trop difficile sur les conditions qu'on lui faisait : il a cédé à cause des mariages. Ce n'est pas qu'il pût faire grand cas de la vague déclaration qu'on lui remit à ce sujet le 23 avril ; mais il comptait que les traités du 30 avril soulèveraient contre l'Empereur ses anciens alliés, l'isoleraient, le livreraient à l'Espagne, et qu'alors Charles VI serait forcé de subir les exigences de son nouvel et unique allié, d'accorder les mariages à Elisabeth Farnèse. Ripperda rendait vaines ainsi toutes les précautions des ministres autrichiens, trompait leur calcul pueril qui consistait à conclure la paix et l'alliance politique sans l'alliance de famille. Pour les forcer à capituler il ne fallait qu'un peu de patience d'abord et ensuite une suffisante effronterie à pratiquer le *chantage*. C'est là sans doute

<sup>1</sup> V. les traités que nous venons d'analyser dans Du Mont, Corps Diplomatique, t. VIII, supplément, ou dans le Recueil de Rousset, t. II, p. 440-486).

le commentaire consolant dont Ripperda accompagna le texte des traités et de la déclaration impériale en expédiant le tout à Madrid, le 1<sup>er</sup> mai.

Le courrier de Ripperda arriva le 18 mai à Aranjuez. Le résultat de la négociation ne pouvait pas beaucoup surprendre le roi et la reine : dès le mois de mars, ils avaient accepté les principes sur lesquels leur agent avait traité et ils auraient eu mauvaise grâce à se déjuger. D'ailleurs la paix, l'entente avec l'Empereur, inopinément proclamées devant l'Europe, étaient une riposte victorieuse au renvoi de l'infante : c'en était assez pour que Philippe et Elisabeth accueillissent bien les traités. Orendayn, considéré comme le principal auteur de la paix, fut récompensé par le titre significatif de marquis de la Paz. On multiplia les démonstrations extérieures de joie : un *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du palais d'Aranjuez ; on sonna les cloches dans toutes les églises de Madrid ; le soir, le corrégidor, à la tête de la justice publia la paix dans les rues ; ordre fut donné d'illuminer les maisons pendant trois jours ; enfin le roi autorisa un combat de taureaux, plaisir dont il avait, par scrupule religieux, privé les Madrilènes depuis vingt ans.

Le peuple participait du reste spontanément à la satisfaction officielle. Il gardait au fond du cœur sa vieille haine contre les Français et son attachement à la famille des Habsbourg. Il donna bruyamment cours à ces deux sentiments. « On n'a vu ici depuis longtemps tant de joie parmi la populace — écrivait de Madrid un correspondant de Morville, — et on n'entend le long des rues que les cris de : Vive l'Empereur et le Roi notre seigneur ! La populace est si outrée contre les Français qu'on en a poursuivi plusieurs, hier et avant-hier, à coups de pierres ; le cuisinier du marquis de Scotti a assassiné hier un Français à Aranjuez. » Un mannequin de paille affublé d'un cordon bleu fut trainé dans les

rues et brûlé par la foule aux cris de : « Au feu le roi de los gabachos ! »<sup>1</sup>.

Cependant ce bel enthousiasme n'eut qu'un temps. Les ennemis d'Orendayn n'entendaient pas lui laisser un triomphe aussi facile. Grimaldo et le P. Bermudez gardaient leur situation dans le gouvernement et à la cour : ils montèrent une cabale avec le secrétaire d'état de la guerre, le marquis de Castelar. Grimaldo fit traitreusement imprimer dans la *Gazette de Madrid* le traité de paix ; il en souligna doucement toutes les coupables faiblesses, et avec sa rouerie de vieux politique, il eut vite fait de retourner l'opinion. Le premier engouement céda la place à des critiques haineuses. « Tous les Espagnols en sont si fort indignés, — écrit, en parlant de la paix, le correspondant de Morville, — qu'il n'y en a pas un qui ne s'en plaigne et ne donne mille malédictions aux auteurs de ce traité qui sont Orendayn et le baron de Ripperda. » Et il ajoute quelques jours plus tard : « Tout le monde en est si mécontent qu'il n'y a pas jusqu'à un savetier qui ne jure de vos acristos. »<sup>2</sup>. En même temps on se répandait en railleries, épigrammes et petits vers sur le titre de marquis de la Paz donné à Orendayn. On insinuait que Ripperda avait « très bien fait son compte », qu'il « ne s'était pas oublié », et qu'un traité aussi déshonorant avait dû rapporter gros à son négociateur. Grimaldo et Castelar tourmentaient le roi pour qu'il refusât sa ratification<sup>3</sup>.

Orendayn en tomba malade. Quand la cour partit pour Balsaïn au commencement de juin, il ne put la suivre et il vit avec dépit et anxiété Grimaldo accompagner le roi à sa place. On le crut disgracié. Mais Elisabeth ne l'abandonna pas. Elle ne voulait pas que l'on revînt sur les traités : « Elle en est trop satisfaite pour ses vues particulières », écrivait-on à Paris. Elle tint Orendayn

<sup>1</sup> Terme de mépris pour désigner les Français. Stalpart à Morville, Madrid le 18 mai 1725. Extrait d'une lettre de Madrid du 21 mai 1725. Lettres de Madrid du 28 mai et du 11 juin 1725. A. E. Espagne 341.

<sup>2</sup> Lettres de Madrid du 11 et du 25 juin 1725. A. E. Espagne 341.

<sup>3</sup> Lettres de Madrid du 11 juin et du 2 juillet 1725. A. E. Espagne 341.

au courant des intrigues ourdies contre lui ; elle le pressa de la rejoindre au plus tôt à Balsain pour l'aider à défendre le roi contre les sollicitations de Grimaldo. Il put enfin partir le 20 juin. Cependant la reine et lui craignirent pendant quelque temps encore un retour de Philippe V : elle était triste et lui fort inquiet <sup>1</sup>.

Ces craintes étaient d'autant plus justifiées que les détracteurs de l'alliance impériale tiraient un excellent argument de l'effet produit en Europe par les traités de Vienne. Le traité de paix fut communiqué à Paris et à Londres. Le traité de commerce publié et affiché dans les États autrichiens et espagnols fut rapidement connu. Seul le traité d'alliance défensive fut tenu secret.

Il semblait que le premier au moins dût être bien accueilli : car il confirmait la Quadruple-Alliance, combinaison chérie des cabinets de Londres et de Paris, charte de la paix pour les États occidentaux. Mais l'entente de l'Empereur et de l'Espagne mettait fin à l'hégémonie de la France et de l'Angleterre. Ces deux puissances, unies l'une à l'autre et trainant la Hollande à leur remorque, avaient depuis 1717 imposé leur volonté à l'Europe ; les querelles de Philippe V et de Charles VI leur avaient permis, en s'attachant l'un des deux rivaux, de réduire l'autre à l'impuissance : c'est ainsi que, de 1718 à 1721 elles avaient brisé la résistance de l'Espagne en favorisant l'Empereur et que depuis 1721 elles tenaient l'Empereur en échec par l'alliance espagnole. Maintenant Philippe V s'émancipait de leur tutelle et s'unissait à Charles VI. En face d'elles se formait un parti puissant, capable de leur résister. C'en était fait de leur *directoire universel*, de leur *arbitrium*, de leur *prædominium*, comme on disait alors. Ce fut là ce qu'elles virent tout d'abord dans les traités. Morville et Bourbon fulminèrent contre « cette paix monstrueuse », et à Londres on n'entendit plus que des lamentations sur la perte de « la balance de l'Europe » <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lettres de Madrid du 11 et du 25 juin 1723. A. E. Espagne. 341.

<sup>2</sup> Stahremberg à Charles VI, Londres le 24 et le 29 mai 1723. W. S. A.

L'alliance économique conclue à Vienne soulevait d'autre part les puissances dont la force consiste dans le commerce <sup>1</sup>. Les marchands de Londres et d'Amsterdam s'alarmèrent à juste titre : la Compagnie d'Ostende était garantie contre les actes de piraterie par lesquels ils comptaient la ruiner ; les privilèges dont ils avaient été jusqu'ici les seuls à jouir dans la monarchie espagnole étaient étendus aux sujets de l'empereur ; l'Espagne se préparait à se soustraire à leur exploitation ; elle allait essayer d'entraîner à sa suite le Portugal et peut-être y réussirait-elle. Aussi les Anglais et les Hollandais se répandirent-ils en récriminations contre le traité de commerce. C'était là « l'épine dans l'œil », la grande cause d'irritation que signalait dans ses dépêches l'ambassadeur impérial à Londres : « En vous attaquant à notre commerce, disait à cet ambassadeur un ministre de Georges I<sup>er</sup>, vous sautez aux yeux de la nation anglaise » <sup>2</sup>.

Enfin les projets de mariage avaient été éventés par l'ambassadeur anglais à Vienne, Saint-Saphorin, pendant la négociation de Ripperda. Lorsqu'on apprit la signature des traités, on en conclut que l'Empereur avait cédé et que Marie-Thérèse était formellement fiancée à don Carlos. C'est ce qu'écrivirent à leurs cours Saint-Saphorin et le résident français Dubourg <sup>3</sup>. C'est ce que Georges I<sup>er</sup> déclara à l'ambassadeur impérial lorsque celui-ci lui communiqua la paix de Vienne : « Je sais pertinemment, lui dit-il, qu'un article secret stipule le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse ; sans cela d'ailleurs, on ne s'expliquerait pas les immenses avantages que l'Espagne fait à l'Empereur » <sup>4</sup>. Or les conséquences de ce mariage étaient claires : ou bien don Carlos, par la mort de don Ferdinand, hériterait de la monarchie espagnole,

<sup>1</sup> Recueil de Rousset, t. II, p. 126.

<sup>2</sup> Der englischen nation in die Augen greiffen. Stahremberg à Charles VI. Hanovre le 19 août 1725. W. S. A.

<sup>3</sup> St-Saphorin à Townshend, Vienne le 1<sup>er</sup> mai 1725. Dubourg à Morville, Vienne le 11 mai 1725. A. E. Vienne 147.

<sup>4</sup> Stahremberg, à Charles VI, Londres le 24 mai 1725. W. S. A.

en même temps que des États autrichiens et de la couronne impériale, — et ce serait la résurrection de l'Empire de Charles-Quint ; ou bien, en mettant les choses au mieux et en supposant que don Ferdinand succédât à son père en Espagne, don Carlos n'en resterait pas moins maître de l'Empire, des domaines héréditaires allemands et de toute l'Italie, — et ce serait la rupture de l'équilibre établi dans le Péninsule par la Quadruple Alliance; ce serait aussi la même maison sinon le même prince régnant à Vienne et à Madrid, c'est-à-dire le retour à l'état de choses renversé par la guerre de succession d'Espagne. Bref, dans les deux cas, les traités d'Utrecht seraient anéantis et la liberté de l'Europe menacée.

Il y avait là de quoi faire frémir les politiques anglais. La France ne montra pas moins d'horreur pour le mariage, bien que don Carlos fût un Bourbon : « L'infant, — dit un mémoire français anonyme de 1725, — sorti d'une mère qui a montré toujours de la haine pour notre nation, qui serait élevé dans les maximes allemandes et qui serait empereur, serait aussi à craindre par lui-même pour la France que le prince le plus étranger, et plus encore qu'aucun autre relativement aux États, qu'il réunirait sur sa tête<sup>1</sup>. »

Peut-être, au fond, les diplomates français et anglais n'étaient-ils ni si sûrs que le mariage fût arrêté, ni si convaincus des dangers qu'offraient pour l'Europe ces fiançailles entre deux petits enfants ; mais ils y trouvaient un thème commode à exploiter, un grief plus avouable que le dépit d'avoir perdu la direction de l'Europe ou que la jalousie mercantile, et ils y insistèrent avec une prédilection marquée.

Ainsi les traités de Vienne, et par ce que l'on en connaissait positivement, et par ce que l'on en soupçonnait, eurent pour première conséquence d'opposer à l'union de l'Empereur et de l'Espagne celle de la France et de l'Angleterre. Les cours de Versailles et de Saint-James affichèrent leur amitié avec ostentation. Des courriers s'échangeaient entre elles chaque semaine. Quand

<sup>1</sup> Tableau politique de l'Europe en 1725. A. E. France 107.



Georges I<sup>er</sup> et son secrétaire d'état Townshend partirent pour Hanovre le 14 juin, ils prirent avec eux l'ambassadeur français, le comte de Broglie, — honneur inusité, car les ministres étrangers ne suivaient généralement le roi qu'à quelques jours de distance <sup>1</sup>. C'est à Hanovre que fut arrêté le plan des deux gouvernements : il consistait à immobiliser l'Empereur en lui opposant une forte contre-ligue dans l'Empire et sur le Rhin, et à regagner l'Espagne.

L'Empereur en effet était l'ennemi principal, pour la France par tradition, pour l'Angleterre à cause du commerce d'Ostende. Ce commerce retournait aussi contre lui les Hollandais. Townshend et de Broglie, lorsqu'ils passèrent à la Haye en allant à Hanovre, s'entendirent probablement avec le grand-pensionnaire; mais les négociations avec les États-Généraux n'étaient pas rapides, et on savait qu'il faudrait patienter longtemps avant d'avoir l'adhésion officielle de la Hollande à la contre-ligue projetée. Dans l'Empire on alla plus vite en besogne. Le projet de mariage de Marie-Thérèse et de don Carlos, présenté comme un fait certain, donnait à la France et à l'Angleterre un puissant moyen d'action sur les princes d'Allemagne, qui tous, tant catholiques que protestants, devaient redouter la domination d'un nouveau Charles-Quint. Georges I<sup>er</sup> et Louis XV gagnèrent ainsi à leur cause le plus ombrageux des souverains allemands, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> de Prusse. Au commencement d'août, Frédéric-Guillaume vint voir son beau-père, le roi Georges, à Piremont. Le 6 août, le ministre prussien Ilgen arriva à Hanovre. Il entra en conférences régulières avec Townshend et de Broglie et il fut évident qu'une négociation d'alliance était engagée entre eux <sup>2</sup>.

En même temps la France, qui était tenue de ménager l'Espagne bourbonnienne, et l'Angleterre, qui redoutait par dessus tout pour son commerce une rupture avec Madrid, s'efforçaient de regagner Philippe V. La première chose à faire était de calmer le cour-

<sup>1</sup> Stahremberg à Charles VI, Londres, le 15 juin 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> Stahremberg à Charles VI, Hanovre, le 9 août 1725. W. S. A.

roux causé par le renvoi de l'infante et d'amener une réconciliation de famille entre le roi Philippe et son neveu. Louis XV tâcha de faire parvenir des assurances d'amitié à son oncle par les ennemis de l'alliance autrichienne, Grimaldo et le P. Bermudez : on leur écrivit, on fit agir auprès d'eux l'ambassadeur anglais, Stanhope, le nonce Adolbrandini et un agent secret de la France qui était resté à Madrid, le comte de Mareillac. Un moment Stanhope eut avoir réussi : il manda à Paris qu'il voyait Philippe V disposé à recevoir des satisfactions ; mais quand on s'expliqua sur la nature de ces satisfactions, Grimaldo déclara que le duc de Bourbon devrait venir en personne faire amende honorable à Madrid <sup>1</sup>. La réconciliation était renvoyée aux calendes grecques. — Stanhope n'était pas plus heureux pour le compte de son propre gouvernement. Il avait demandé, dans une audience, à Philippe V quelles étaient ses intentions envers l'Angleterre, et le roi lui avait répondu par la promesse de maintenir « son alliance et le commerce » avec sa nation. Mais là-dessus, il reçut de Grimaldo un billet où le secrétaire d'état l'informait : que cette assurance n'avait été donnée par S. M. C. que « dans la supposition que S. M. B. lui rendrait *immédiatement* la place de Gibraltar. <sup>2</sup> »

Cette attitude de l'Espagne vis-à-vis de l'Angleterre et de la France prouvait suffisamment que le parti autrichien, Elisabeth Farnèse et Orendayn, triomphaient sans conteste à Madrid.

En effet, dès le milieu de juin, Ripperda avait reçu à Vienne les ratifications des traités. Le même courrier lui apporta sa nomination d'ambassadeur du roi catholique avec les titres de duc et de grand d'Espagne de première classe <sup>3</sup>.

C'étaient là des témoignages non équivoques de la satisfaction

<sup>1</sup> Mémoires de Villars à la date de juillet et du 4<sup>e</sup> août 1725, Coll. Michaud, p. 314-315.

<sup>2</sup> Grimaldo à Stanhope, Saint Ildefonso le 3 juillet 1725. A. E. Espagne 342.

<sup>3</sup> Dubourg à Morville, Vienne le 21 juin 1725. A. E. Vienne. 147.

d'Elisabeth Farnèse. Ripperda ne se souciait pas d'autre chose. L'envoyé de Parme lui ayant fait remarquer, dans un entretien, que tout le monde en Espagne se plaignait des traités de Vienne, il lui répondit sans ambages : « Je sais bien que tous les ministres sont enragés contre moi et que la nation est mécontente de ce que j'ai fait, mais je me moque d'eux tous, parce que je sais que la reine saura se conserver le maniement des affaires et que je lui ai rendu de trop importants services pour qu'elle puisse m'abandonner... J'ai su faire tourner les choses en faveur des fils de la reine... Après un si grand et important service rendu à la reine, qui gouverne tout en Espagne, croyez-vous, Monsieur, que j'aie beaucoup à craindre de mes ennemis ?<sup>1</sup> » Et il déclara qu'à son retour en Espagne, « il y serait premier ministre et y gouvernerait tout<sup>2</sup>. »

Aussi commença-t-il à mener grand fracas à Vienne. Il se montra partout et partout bavarda. Les traités, disait-il « ne stipulaient rien touchant les mariages, mais la reine d'Espagne s'assurait que si elle demandait l'archiduchesse quand elle serait en âge, les infants seraient préférés à tous autres<sup>3</sup>. » Il ajouta à cela des propos encore plus étranges, ne parlant que « d'accabler la France, et de détrôner le roi de la Grande-Bretagne<sup>4</sup>. » Ses perpétuelles allusions à Gibraltar et au Prétendant firent croire que les cours de Vienne et de Madrid étaient d'accord pour entamer la guerre contre l'Angleterre : la note de Grimaldo à Stanhope à propos de Gibraltar, le séjour que fit alors à Vienne un jacobite fameux, le duc de Wharton, confirmèrent ces soupçons<sup>5</sup>. — Son attitude était aussi belliqueuse vis-à-vis de la France. Le gouvernement français envoya à ce moment un ambassadeur en titre auprès de l'Empereur : le jeune duc de Richelieu. Ripperda annonça hautement l'intention de lui dis-

<sup>1</sup> Saint-Saphorin à Townshend, Münielle, le 14 août 1725. A. E. Vienne, 148.

<sup>2</sup> Saint-Saphorin à Townshend, Vienne, le 1<sup>er</sup> mai 1725. A. E. Vienne, 147.

<sup>3</sup> Saint-Saphorin à Townshend, Vienne le 1<sup>er</sup> mai 1725. A. E. Vienne, 147.

<sup>4</sup> Dubourg à Morville. Vienne, le 19 juin 1725. A. E. Vienne, 147.

<sup>5</sup> Richelieu à Morville, Vienne, le 30 juillet 1725. A. E. Vienne, 147.

puter la préséance, bien que les rois catholiques eussent renoncé depuis plus de cinquante ans à réclamer pour leurs ministres à l'étranger, le pas sur ceux du roi de France. Il menaça même d'un scandale pour l'entrée publique de Richelieu : il dit un jour à table chez le marquis de Réalp « que le duc de Richelieu allait venir avec beaucoup de monde, et qu'ainsi il fallait lever un bataillon pour n'en avoir pas le démenti<sup>1</sup>. » En attendant, il se dispensa de toute visite et de tout compliment quand l'ambassadeur français arriva.

Tout cela était bien extravagant : « Ripperda, écrivait Richelieu passe ici comme un homme fort inconsideré et soutient parfaitement cette réputation par ses discours.<sup>2</sup> » Mais s'il y avait dans sa conduite une bonne part d'outréculance et de légèreté il y avait aussi un calcul. Il trouvait son compte à aviver l'inquiétude qu'avaient fait naître les traités de Vienne : plus l'Europe serait jalouse et menaçante pour l'Empereur, plus l'Empereur serait docile à l'Espagne. Déjà la négociation de Hanovre faisait voir à Charles VI que sa sécurité dépendait de l'alliance espagnole ; c'était le moment de lui faire entendre que l'alliance espagnole dépendait des mariages et de commencer le chantage diplomatique préparé de si longue main.

Dès la fin de mai, Ripperda avait rouvert la négociation de mariage. La personne de don Ferdinand en était définitivement écartée : on venait de le fiancer avec une princesse de Portugal, tandis qu'on donnait au prince du Brésil l'infante Marie-Anne-Victoire<sup>3</sup>. Ce double mariage portugais avait été conclu précipitamment pour réparer l'affront du renvoi de l'infante. Il avait pour Elisabeth Farnèse l'avantage de couper court au projet inopportun, imaginé par Philippe V, de marier le prince des Asturies à une archiduchesse. Ripperda, revenant à ses propositions premières, avait donc demandé de nouveau deux archiduchesses pour les deux fils de Philippe et d'Elisabeth.

<sup>1</sup> Dubourg à Morville, Vienne, le 21 juillet 1725. A. E. Vienne, 147

<sup>2</sup> Richelieu à Morville, Vienne, le 29 juillet 1725. A. E. Vienne, 147

<sup>3</sup> Mém. de Villars, *ibidem*, p. 314, à la date de mai 1725.

C'est dans une lettre datée du 30 mai et adressée à Sinzendorf qu'il avait remis nettement la question sur le tapis.

Les déclarations accordées jusqu'ici par l'Empereur, y disait-il, sont trop vagues pour que nous puissions nous en contenter. Il faut que S. M. I. promette formellement la main de l'archiduchesse Marie-Thérèse à l'infant don Carlos, et celle de sa troisième fille à don Philippe. Quant à la seconde, Marie-Anne, on pourra la donner au prince héréditaire de Lorraine. C'est Marie-Thérèse qu'on destinait jusqu'ici à ce dernier. Mais l'Empereur ne voit-il pas que cette union lui attirerait plus sûrement que toute autre une guerre avec la France ? Et de quel secours serait la Lorraine à Charles VI pour soutenir une pareille guerre ? Au contraire, s'il s'attache l'Espagne, il pourra défendre victorieusement l'intégrité de la monarchie autrichienne. On écrasera la France ; on la forcera à rendre au duc de Lorraine ce qu'elle lui a ravi et on conquerra pour don Philippe le cercle de Bourgogne. Le moment est favorable pour conclure l'alliance de famille. L'alliance politique a frappé les autres États de terreur et les princes qui auparavant faisaient le Don Diègue se préparent à baiser dévotement le soulier de Sa Majesté Impériale <sup>1</sup>.

La menace était assez voilée dans cette première sommation et la cour de Vienne crut qu'elle s'en tirerait encore avec l'expédient qui lui avait déjà deux fois réussi : elle donna une nouvelle déclaration où elle promettait aux deux infants deux archiduchesses sans les désigner nominativement <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ripperda à Sinzendorf, Vienne le 30 mai 1725, en espagnol. W. S. A.

<sup>2</sup> Je n'ai pas retrouvé le texte de cette troisième déclaration, mais les Référats y font d'assez fréquentes et d'assez claires allusions pour qu'on ne puisse révoquer en doute son existence. Par exemple, Stahremberg dans la conférence secrète du 20 juillet dit : « Anfänglich seie ihme Ripperda nur eine generale Hoffnung zur Vermählung ein oder anderer Erzherzogin (c'est la déclaration du 22 avril), bald darauf die Zufrage auf zwei gegeben worden. Réfêrat de juillet 1725. W. S. A. — Cette déclaration est évidemment postérieure à la lettre du 30 mai ; Ripperda dans cette lettre ne mentionne en effet que la déclaration du 22 avril : « Y despues me hizo (V. E.) el favor de dezir que S. M. Imperial podia consentir en que se asegurese un o otro matrimonio con la una o otra hija de S. Magd., a lo que respondi que, insiendiendo en mi primera proposizion, suplicaba S. Magd. nombrar las Personas, lo que hasta ahora no he podido lograr. » — Elle est d'autre part antérieure au 20 juillet comme le montrent les paroles de Stahremberg citées plus haut. Elle a dû être remise à Ripperda dans le courant de juin.

Sur les instances de Ripperda, elle consentit ensuite à ce que cette double promesse fût inscrite dans un traité formel. Il s'agissait de ce traité d'alliance plus étroite que Ripperda avait proposé dès le 15 avril. Outre les mariages, il devait régler le plan d'une guerre contre l'Angleterre et la France. C'était donc une négociation nouvelle et fort compliquée qui recommençait<sup>1</sup>.

Le mariage de Marie-Thérèse et de don Carlos en était le point capital. Ripperda acceptait l'article du traité qui reproduisait la dernière déclaration impériale, mais il y ajoutait une clause qui, dans sa pensée, devait le préciser et en étendre la portée : dès maintenant, l'Empereur promettrait à don Carlos la main de Marie-Thérèse, au cas où il mourrait avant qu'elle fût nubile. Ces prétentions parurent exorbitantes à la conférence secrète qui les examina le 10 juillet et à l'Empereur lui-même. Sinzendorf, dans un entretien qu'il eut le 11 avec l'ambassadeur espagnol, essaya de le faire revenir sur sa demande. Il épuisa en vain son éloquence. « Il faut, lui répondit Ripperda, que l'archiduchesse aînée soit promise à don Carlos, au moins au cas où l'Empereur mourrait avant qu'elle fût nubile. Cela est nécessaire à la dignité et à l'honneur du roi d'Espagne : Philippe V ne doit pas être exposé à un refus et à un affront quand il présentera plus tard sa demande. D'ailleurs l'Empereur ne conserve-t-il pas de son vivant la liberté de marier sa fille à son gré ? Qu'il la donne à un autre prince, et l'Espagne aura sacrifié pour cet heureux rival ses trésors et ses soldats sans avoir le droit de se plaindre. Le roi et la reine veulent bien courir ce risque. Ils ont confiance dans l'avenir ; ils sauront se comporter de telle façon que l'Empereur leur accordera avec empressement plus tard ce qu'il fait difficulté de leur promettre aujourd'hui. Et même, si l'impératrice donne à l'Autriche un archiduc, ils s'en réjouiront sincèrement et ne s'en considéreront pas moins comme liés par les engagements pris. » Et en post-scriptum à toutes ces protestations de désintéressement et d'amitié, Ripperda ajouta :

<sup>1</sup> Référal du... juillet 1725. W. S. A.

« Si vous repoussez ma proposition, nous ne pourrons pas conclure le nouveau traité d'alliance, et les conséquences de votre refus seront, je ne dis pas mauvaises, mais en tout cas peu avantageuses. » C'était la menace de défection succédant brusquement aux flatteries et aux caresses.

L'Empereur, instruit par son chancelier, renvoya l'affaire à la conférence secrète. Celle-ci en délibéra dans sa séance du 20 juillet. Là furent exposées les deux opinions entre lesquelles se partageaient les hommes d'état viennois. L'une fut défendue par Sinzendorf et l'autre par Stahrenberg.

Sinzendorf fut d'avis que l'on pouvait, à la dernière extrémité, prendre l'engagement qu'exigeait Ripperda, en y ajoutant encore une restriction ; on promettrait Marie-Thérèse à don Carlos au cas où l'Empereur mourrait avant que sa fille aînée fût nubile *et au cas où elle serait encore libre à ce moment.*— Cette dernière condition réduisait la promesse à rien. Ripperda ne l'accepterait sûrement pas ; il était inutile et même dangereux de lui en parler : car on ne ferait ainsi qu'exciter la méfiance et le mécontentement de la Cour de Madrid. C'est ce que fit remarquer Stahrenberg et Sinzendorf n'en disconvint pas. En somme, il proposait purement et simplement de céder.

Ce n'est pas qu'il approuvât le mariage. Il en voyait la folie et les dangers. Mais il voyait aussi la nécessité de conserver l'alliance espagnole : « Nous n'avons, disait-il, que deux partis à prendre : ou nous assurer entièrement de l'Espagne — et pour cela il faut promettre à don Carlos la main de l'archiduchesse aînée ; ou nous réconcilier avec l'Angleterre : or, la conduite des Anglais, leurs liaisons et leurs intrigues avec d'autres puissances ne permettent pas de compter pour le moment sur un accord avec eux ; on doit se contenter de laisser pour plus tard une voie ouverte à la réconciliation. Accordons donc à Elisabeth Farnèse ce qu'elle exige. Nous nous attacherons ainsi l'Espagne ; nous la séparerons de l'Angleterre et de la France ; nous garderons le bénéfice des avantages commerciaux et politiques qu'elle nous fait. Et d'ailleurs que donnons-nous ? Une promesse condi-

tionnelle qui ne se réalisera jamais. Nous saurons bien rédiger le nouveau traité d'alliance de façon à ménager à l'Empereur une porte de sortie : on inscrira, par exemple, dans un article, que tous les engagements pris le sont solidairement et que si un seul d'entre eux n'est pas exécuté, tout le traité sera caduc. Puis, quand Marie-Thérèse sera nubile, il y aura beau temps que l'alliance espagnole aura vécu. Si, au contraire, nous sommes pris de court, si la condition sous laquelle est faite la promesse de mariage se réalise, l'Empereur mourant avant la nubilité de Marie-Thérèse — alors nous nous trouverons dans un tel embarras que le mariage avec don Carlos et l'union avec l'Espagne nous seront des plus avantageux : il faut seulement prendre toutes les précautions pour qu'en ce cas les couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche restent éternellement séparées. »

En somme le chancelier conseillait de promettre avec l'intention de ne tenir qu'au cas où l'on y aurait intérêt. C'est ce que releva sévèrement le vieux Stahremberg. Il recommanda d'agir franchement, sans équivoques, sans aucune de ces finasseries qui ne pouvaient qu'irriter et mettre en défiance la cour de Madrid. On n'avait déjà que trop promis à Ripperda. On s'était laissé entraîner par lui de concession en concession, si bien qu'il en venait maintenant à des exigences presque indécentes. Il était grand temps de s'arrêter. Il fallait laisser le roi et la reine d'Espagne en espoir sans s'engager positivement vis-à-vis d'eux : cela suffirait sans doute pour les maintenir du côté de l'Empereur<sup>1</sup>.

Ainsi fut exprimée dans la conférence secrète l'opinion de chacun des deux partis qui divisaient la cour impériale. Sinzendorf avait derrière lui tous les ennemis de l'Angleterre, les protecteurs du commerce d'Ostende, les collaborateurs de Charles VI dans sa nouvelle politique commerciale, politique dont l'alliance espagnole pouvait seule empêcher la ruine. A leur tête était l'Espagnol Perlas, marquis de Rialp. Rialp avait la con-

<sup>1</sup> Référent du 25 juillet 1725. W. S. A.



fiance et l'affection de l'Empereur ; son influence à la cour et dans les affaires était prépondérante ; elle s'appuyait sur les visées économiques du maître, sur son désir de tenir la parole donnée à ses sujets belges, sur le point d'honneur qu'il mettait à ne pas céder aux insolentes injonctions de l'Angleterre. — Quant à Stahremberg, il avait parlé au nom du parti allemand, de ceux qui accusaient Rialp de vouloir faire de l'Autriche une province espagnole, des défenseurs obstinés de l'« alliance éternelle » avec les puissances maritimes. Ceux-là reconnaissent pour chef le prince Eugène. Ils exploitaient, contre le projet de mariage, la vieille aversion de l'Empereur pour les Bourbons. Mais ils n'osaient pas dire tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. Ils n'osaient pas conseiller à l'Empereur de s'arranger coûte que coûte avec l'Angleterre en lui sacrifiant la prospérité de ses Etats et son honneur de souverain. Eugène et Stahremberg le pouvaient d'autant moins que trois mois auparavant ils avaient eux-mêmes recommandé d'accepter l'alliance espagnole et qu'ils avait mis leur signature au bas des traités du 30 avril. Dès ce moment ils s'étaient rendu compte que le roi et la reine d'Espagne n'avaient en vue que le mariage ; ils avaient cependant passé outre, parce que le péril anglais les épouvantait. Maintenant il leur était impossible de se déjuger. Ils étaient condamnés aux regrets, aux doléances, aux demi-mesures tardives et inefficaces.

Rialp et Sinzendorf avaient donc barre sur Eugène et Stahremberg et leur avis devait l'emporter. Cependant, pour eux-mêmes le mariage n'était qu'une nécessité désagréable et ils ne voulaient céder qu'au dernier moment. On opposa à Ripperda tous les délais, tous les faux-fuyants, toute la force d'inertie au service des diplomates. Le 3 septembre la conférence arrêtait encore un projet de mémoire à remettre à l'ambassadeur espagnol, où étaient accumulées toutes les bonnes raisons qu'on avait de différer le double mariage et de ne rien stipuler au sujet de Marie-Thérèse<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Protocole de la conférence du 3 septembre. 1725. W.S.A.

\*  
\*  
\*

En réponse à ces atermoiements puérils arriva la nouvelle sur laquelle Ripperda comptait pour forcer la main à l'Empereur : la contre-alliance négociée à Hanovre entre l'Angleterre, la France et la Prusse avait été conclue le 3 septembre.

Les craintes des cabinets français et anglais n'avaient fait que croître depuis trois mois. Les bavardages de Ripperda, son attitude provocante à Vienne, d'autres indices encore les avaient portés à l'état aigu. Louis XV et Georges I<sup>er</sup> s'attendaient maintenant à être attaqués d'un jour à l'autre par Charles VI et Philippe V : le bruit d'une prochaine tentative en faveur du Prétendant courait avec persistance à Hanovre et à Londres <sup>1</sup>, et à Paris on redoutait quelque brusque agression sur le Rhin ou les Pyrénées

Alors, renonçant pour le moment à regagner l'Espagne, les ministres de Georges I<sup>er</sup> et le duc de Bourbon poussèrent vivement leur projet de contre-ligue contre l'Empereur et, comme point de départ, de traité avec la Prusse. Le 12 août, on envoya de Paris au comte de Broglie, à Hanovre, l'ordre de renouveler nos traités avec la Prusse et l'Angleterre <sup>2</sup>. La visite de Frédéric-Guillaume à Piremout, les conférences de Broglie et Townshend avec Ilgen avaient préparé le terrain. Après le départ d'Ilgen, les pourparlers continuèrent avec l'ambassadeur de Prusse auprès de Georges I<sup>er</sup>, Wallenroth. La difficulté était de déterminer le timide Frédéric-Guillaume à se déclarer contre l'Empereur. Ce fut là, à vrai dire, toute la négociation <sup>3</sup>. On spécula sur la vanité du roi de Prusse et sur son désir inquiet de sécurité ; on lui représenta l'honneur et l'avantage qu'il trouvait à « faire le triangle » avec les deux plus puissants princes de la chrétienté <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Stahrenberg à Charles VI*, Hanovre, le 29 et le 30 août 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> *Mémoires de Villars*, ibidem, p. 315-316, à la date du 25 août et du commencement de septembre 1725.

<sup>3</sup> *Mémoires de Villars*, ibidem, p. 315.

<sup>4</sup> *Stahrenberg à Charles VI*, Hanovre le 30 août 1725. W. S. A.

<sup>5</sup> Expression de Stahrenberg, *Stahrenberg à Charles VI*, Hanovre le 20 septembre 1725. W. S. A.

On l'épouvanta du mariage de Marie-Thérèse et de don Carlos, on lui montra l'Europe esclave, l'Empire enchaîné et le royaume de Prusse annulé pour des siècles. L'ambassadeur impérial, Stahremberg, qui assistait à Hanovre à la négociation, se portait fort de la faire échouer si sa cour l'autorisait à démentir le mariage<sup>1</sup>. On ne lui répondit même pas. Il resta impuissant et le 3 septembre l'alliance entre la France, l'Angleterre et la Prusse fut signée au château de Herrenhausen.

Le traité conclu était très habile. Vague et modéré dans sa forme, ne mentionnant nulle part l'alliance austro-espagnole, il était conçu cependant de façon à faire échec aux traités de Vienne en tous leurs points, réels ou supposés.

Deux idées dominantes en effet se dégagent de l'acte du 3 septembre 1725.

D'une part, il contient une garantie contre les projets offensifs des alliés de Vienne. Les contractants s'unissent pour la sûreté de leurs royaumes respectifs ; ils se garantissent leurs possessions actuelles : cela répond aux idées de démembrement de la France, de reprise violente de Gibraltar et de Minorque. Ils stipulent les secours en soldats qu'ils se fourniront si l'un d'eux est attaqué, et il est spécifié dans deux articles séparés que Georges I<sup>er</sup> et Frédéric-Guillaume, bien que princes de l'Empire, secourront Louis XV contre l'Empire, le cas échéant. — C'est là la première précaution et la plus urgente.

D'autre part, les princes signataires déclarent s'allier pour « le bien et la sécurité publique », pour le maintien de l'équilibre européen « qu'il est si nécessaire de conserver ». Ils s'unissent aussi pour « les intérêts essentiels de leurs royaumes », se garantissant, en même temps que leurs possessions, « les droits, immunités et avantages, et en particulier ceux qui regardent le commerce dont ils jouissent ou doivent jouir respectivement » ; ils se promettent une aide mutuelle non seulement si l'un d'eux est attaqué dans ses Etats, mais encore s'il « souffre quelque tort

<sup>1</sup> *Stahremberg à Sinzendorf*, le 30 août 1725, Hanovre. W. S. A.

dans les choses ci-dessus spécifiées. » — Ainsi ils écartent tacitement, au nom du bien, de la sécurité et de l'équilibre de l'Europe, le mariage de don Carlos et Marie-Thérèse ; et ils opposent leurs droits acquis au traité de commerce austro-espagnol et à l'existence de la Compagnie d'Ostende. C'est là la seconde signification du traité.

Enfin ils marquent, toujours avec le même calme et la même fermeté, l'incompatibilité qu'il y a entre leur alliance et l'alliance de Vienne, lorsqu'ils déclarent qu'aucun d'eux ne négociera, ne traitera, ni ne s'engagera séparément avec d'autres puissances, — ce qui empêche toute adhésion des contractants aux traités de Vienne.

Les alliés comptaient étendre leur ligue ; un article prévoit les accessions et spécifie nommément qu'on sollicitera celle des États-Généraux. Cela était naturel puisque l'alliance était en grande partie dirigée contre le commerce d'Ostende et contre l'entente économique de l'Espagne et de l'Autriche, deux choses non moins gênantes pour les Hollandais que pour les Anglais. Mais le traité de Herrenhausen visait plutôt l'Empereur dans l'Empire et il avait surtout une sonorité allemande : il confirmait les traités de Westphalie et les autres actes ayant statué sur les affaires de l'Empire ; dans un article séparé, qui avait pour prétexte la garantie du traité d'Oliva, il prévoyait une guerre de religion que l'on redoutait alors de voir sortir pour l'Allemagne des troubles de Thorn. Aussi le maréchal de Villars nous semble-t-il en indiquer fort exactement la portée, lorsqu'il le présente comme « une alliance de la France avec les deux puissants princes de l'Empire », pouvant « servir de frein à l'Empereur s'il voulait remuer, » et quand il ajoute que l'Empereur aurait lieu de se plaindre « de ce qu'en pleine paix on suscite les princes de l'Empire contre lui<sup>1</sup>. » Stahremberg donne la même note, quand

<sup>1</sup> *Mémoires de Villars*, ibidem, p. 317.

il signale avec amertume le dessein des alliés d'annuler l'autorité de Charles VI en Allemagne <sup>1</sup>.

Il eût été inutile d'appeler les princes allemands à défendre soit l'hégémonie franco-anglaise en Europe, soit le monopole commercial des puissances maritimes, l'une et l'autre méchamment mis en péril par les alliés de Vienne <sup>2</sup>. Mais on les prendrait, presque à coup sûr, comme on avait déjà pris le roi de Prusse, en les effrayant du mariage de Marie-Thérèse avec don Carlos. « Le prétexte que donnent les alliés pour justifier leur ligue et pour obtenir des accessions, écrivait Stahremberg à Charles VI le 13 septembre 1725, ce sont les prétendus mariages austro-espagnols. On parle maintenant de l'union de l'archiduchesse aînée avec don Carlos et de la seconde archiduchesse avec don Philippe... Ces assertions trouvent malheureusement trop de crédit... Si en réalité S. M. I. n'a jamais songé aux mariages, il faut dissiper en Europe ce soupçon si nuisible et qui peut entraîner tant de mal. On enlèvera ainsi à la France et à l'Angleterre le prétexte et le moyen (Mittel und Vorwand) dont elles se servent avec tant d'avantage pour gagner les autres cours. » Et l'ambassadeur impérial ajoutait quelques jours après : « Ce sont

<sup>1</sup> *Stahremberg à Charles VI*, Hanovre, le 11 octobre 1725. W. S. A. — V. le traité de Herrenhausen dans le Corps diplomatique de Du Mont, t. VIII, Suppl. ou dans le recueil de Rousset, t. II, p. 189-198.

<sup>2</sup> Stahremberg, dans ses dépêches, déclare que l'alliance de Hanovre a été conclue : 1<sup>o</sup> pour rendre à la France et à l'Angleterre la haute main et l'arbitrage en Europe (Oberhand und Arbitrage,) et pour leur permettre d'y faire la même figure qu'auparavant (die vorige Figur.) *Stahremberg à Charles VI*, le 11 octobre 1725 ; 2<sup>o</sup> pour annuler l'alliance économique entre l'Espagne et l'Autriche et pour venir à bout du commerce d'Ostende : « die ware Ursach (der Allianz) aber und ihre (der Engländer) grösste Jalousie ist der mit Spanien geschlossene Navigationstractat und die, ihrem Vorgeben nach, der Ostendischen Compagnie stipulirten grossen Vortheile, welcher Schiffarth Aufnahm sie je länger je mehr apprehendiren, und Klar sagen dass so wohl ihre als die holländische ostindianische Compagnie, in welchen doch der grösste Theil ihrer beiderseitigen Consistenz bestehet, dabei zu grand gehen müssen, derohalben der lord Townshend an einem vertrautem Orth sich vernehmen lassen, dass sie ihnen diesen Dorn coûte qu'il coûte aus denen Füssen ziehen wollen. » *Stahremberg à Charles VI*, Hanovre, le 20 septembre 1725, W. S. A.

ces bruits de mariages qui permettront aux cours de Londres et de Paris d'attirer à elles tous les princes de l'Empire qui, elles le savent bien, ne prendraient jamais d'engagements contre l'Empereur avec le seul objet de favoriser les intérêts privés et le commerce de l'Angleterre

..

Le traité de Herrenhausen, qui bouleyersa les politiques autrichiens, n'émut nullement Ripperda. Il déclara tout simplement « qu'il apprendrait à ces canaillès-là à faire des traités entre eux<sup>2</sup>. » Il était sûr maintenant d'en arriver à ses fins.

Il jouait à Vienne un important personnage. Sa querelle avec Richelieu continuait bruyamment. Adjuré par les ministres impériaux de s'abstenir de toute algarade, il avait d'abord promis de repartir pour l'Espagne avant l'entrée publique de l'ambassadeur français, ce qui coupait court à la question de préséance. Mais il ne voulait quitter Vienne qu'avec son traité de mariage en poche. Au mépris de ses engagements et à la grande exaspération de Richelieu, qui ne comprenait rien à ses délais, il s'éternisait à Vienne, parlait d'y passer tout l'hiver, rééditait ses rodomontades et ses menaces d'esclandre<sup>3</sup>. Cette conduite était faite pour le rendre insupportable à la cour impériale ; il ne s'en imposait pas moins tyranniquement à elle. Sous prétexte de mieux assurer le secret de la négociation, il demandait perpétuellement des audiences à Charles VI, et il avait avec lui de fréquents tête-à-tête. Il flattait l'impératrice régnante, la voyant aussi en particulier, vantant en public son entente des affaires. Il groupait autour de lui les espagnols de Vienne, et fréquentait avec assiduité chez Rialp, à la table duquel il laissait échapper ses plus étranges boutades<sup>4</sup>. Les ministres de la conférence

<sup>1</sup> *Stahremberg à Charles VI*, Hanovre, le 13 septembre et le 11 octobre 1725. W. S. A.

<sup>2</sup> Richelieu à Morville, Vienne, le 17 octobre 1725. A. E. Vienne 148.

<sup>3</sup> Richelieu à Morville, Vienne, août-novembre 1725. A. E. Vienne 148.

<sup>4</sup> Richelieu à Morville, Vienne, le 13 septembre 1725. A. E. Vienne 148.

étaient également l'objet de ses attentions: « L'ambassadeur d'Espagne, écrivait Richelieu le 30 septembre, vient de faire présent à M. le Prince Eugène de douze chevaux d'Espagne qui sont très beaux et magnifiquement harnachés. Il a donné aussi à M. le comte de Sinzendorf un grand bassin, un<sup>e</sup> aiguière, une paire de flambeaux, le tout d'or, valant 50,000 florins, et à M. de Stahremberg un service à thé d'or avec quelques autres bijoux qui valent 25.000 florins<sup>1</sup>. »

Ces perpétuelles sollicitations, la lassitude, l'énervernement et plus encore la nécessité de s'attacher solidement l'Espagne finirent par avoir raison des dernières résistances des hommes d'Etat viennois. Pendant quelque temps encore, ils ergotèrent sur les termes de la promesse de mariage, sur les mesures à prendre en vue d'une guerre avec l'Angleterre et la France, et enfin, le 5 novembre 1725 fut signé par Ripperda, Eugène, Stahremberg et Sinzendorf une « alliance très-secrète, plus étroite et plus ample, embrassant même les mariages<sup>2</sup> ».

La question des mariages est réglée dans les articles 2 à 6, L'Empereur promet de donner deux de ses trois filles, quand elles seront nubiles, à don Carlos et à don Philippe. Charles VI et Philippe V s'engagent à confirmer cette promesse par leur testament et à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'elle soit exécutée après leur mort, au cas où elle ne l'aurait pas été de leur vivant. En attendant, tous les traités conclus entre les deux princes et le présent traité lui-même seront religieusement exécutés dans toutes leurs clauses et articles (art. 2). Les deux archiduchesses promises aux deux infants ne sont pas nommées jusqu'ici : Marie-Thérèse, l'héritière de la monarchie autrichienne, reste donc hors de cause. Mais l'article suivant la concerne : l'Empereur consent et s'engage à ce que sa fille aînée épouse don Carlos, au cas où lui viendrait à mourir avant qu'elle fût nubile (art. 3).

<sup>1</sup> Richelieu à Morville, Vienne, le 13 septembre. 1725. A. E. Vienne 148.

<sup>2</sup> *Strictius et amplius fedus secretissimum etiam connubia complectens initum inter Imperatorem et Regem Hispania*, Vienna, die 5<sup>ta</sup> novembris anno 1725. Publié par nous dans la Revue historique, n° de janvier-février 1894.

Charles VI se réserve donc le droit de disposer de Marie-Thérèse à son gré tant qu'il vivra. D'ailleurs, s'il a un fils, cet événement enlèvera toute signification politique au mariage de l'archiduchesse aînée. Cette éventualité est escomptée par les politiques autrichiens, car ils spécifient qu'en ce cas l'Empereur n'en bénéficiera pas moins de tous les avantages que lui accorde le traité (art. 4). Le même article ménage encore à l'Autriche une porte de sortie : toute dérogation à un seul des articles du présent traité délivrera de tous leurs engagements les parties contractantes. C'est là évidemment une clause captieuse.

Pourtant, il faut tout prévoir, Charles VI peut n'avoir pas de fils ; il peut mourir prématurément : alors Marie-Thérèse sera son héritière et elle se trouvera formellement fiancée à don Carlos. Il importe de sauvegarder, en ce cas, l'existence propre et indépendante de la monarchie autrichienne. Les États des Habsbourg ne doivent pas plus aller se fondre dans un autre État que se diviser. C'est là le principe fondamental posé par la conférence secrète. Voilà pourquoi, dans les articles 5 et 6 du traité, toutes les précautions sont prises pour que les trois couronnes d'Espagne, d'Autriche et de France restent toujours séparées. Les anciennes renonciations de Philippe V et du duc d'Orléans, les actes divers où elles ont été inscrites sont confirmés ; Philippe V et Charles VI promettent de ne jamais accorder la main d'une infante ni d'une archiduchesse à un roi de France, ni à aucun prince du sang de France ; ils feront transformer cette disposition en loi fondamentale de l'État par les cortès en Espagne, par les différentes diètes de la monarchie en Autriche ; on peut compter ainsi que les couronnes d'Espagne et d'Autriche resteront respectivement séparées de la couronne de France. De même, elles devront rester séparées l'une de l'autre : la conséquence qui n'est pas exprimée, mais qui se déduit forcément, c'est que don Carlos, s'il épouse Marie-Thérèse et s'il devient empereur, sera obligé de renoncer à ses droits au trône d'Espagne. Tout cela permet de donner pour base au traité la Quadruple-Alliance de 1718 (art. 1<sup>er</sup>).



L'alliance de famille ainsi réglée, le traité stipule ensuite l'alliance politique plus étroite qui doit en découler. Charles VI et Philippe V se promettent de se soutenir mutuellement dans toutes les occasions, négociations et affaires publiques qui surviendront, qu'elles concernent la religion ou quoi que ce soit. Chacun des deux embrassera la cause et le parti de l'autre comme sa propre cause et son propre parti, emploiera ses conseils, ses ressources et ses forces sur terre et sur mer, selon les intentions de son allié, toutes les fois qu'il en sera requis (art. 7.) C'est l'alliance la plus complète qui se puisse imaginer et se soit jamais conclue. Par l'article 8, l'application de ce principe général est faite en faveur de l'Empereur à un certain nombre de cas éventuels : élection d'un roi des Romains ; élection d'un roi de Pologne ; ouverture de la succession de Berg et Juliers ; cas où la possession de Mantoue serait disputée à l'Autriche.

Mais ce qu'il faut prévoir avant tout, c'est la guerre avec les alliés de Hanovre. On y arrive avec l'article 9, bien que l'alliance de Hanovre ne soit mentionnée ni là, ni nulle part ailleurs.

Le traité s'occupe d'abord de la guerre continentale. Dans cette guerre c'est l'Empereur qui sera certainement le premier menacé : car l'Espagne, alliée de l'Empereur, ne peut avoir sur le continent de guerre qu'avec la France et il est peu probable que la France attaque Philippe V ; Charles VI au contraire peut être assailli dans ses États par la France, par le Turc, ou par telle autre puissance, hors de l'Empire ou dans l'Empire. Il peut l'être en haine du présent traité ou pour tout autre cause politique ou religieuse. Si une guerre éclate ainsi, le roi d'Espagne prêtera à l'Empereur les secours convenus dans le traité d'alliance défensive du 30 avril, et il le soutiendra jusqu'à la paix qu'il ne fera point sans lui. L'Empereur prend le même engagement vis-à-vis de l'Espagne (art. 9).

Dans cette guerre continentale le principal ennemi sera la France. Si on la vainc, on la démembra. C'est ce que règle l'article 10. La Belgique dans son entier, avec les provinces qui en ont dépendu et qui sont possédées actuellement par le roi de

France, sera restituée à la maison d'Autriche. La Franche-Comté sera donnée soit à don Philippe, s'il n'est pas pourvu ailleurs, soit, s'il l'est, à l'Empereur et à sa maison. L'Alsace et les Trois-Évêchés seront rendus à l'Autriche. Le duc de Lorraine recouvrera ses possessions dans l'état de l'année 1633. Le Roussillon, la Cerdagne et la Navarre feront retour à la couronne d'Espagne. On ne posera pas les armes tant que ces possessions n'auront pas été recouvrées (art. 10).

Le traité en vient ensuite à la guerre maritime (art. 11 et 12). L'Empereur et le roi d'Espagne peuvent entrer en guerre avec l'Angleterre pour les causes qu'a signalées déjà l'alliance du 30 avril, c'est-à-dire sur la question de Gibraltar et sur celle du commerce d'Ostende. En ce cas, l'Empereur s'engage à aider le roi d'Espagne à conquérir sur les Anglais Gibraltar et Port-Mahon, — en attendant, il poursuivra ses bons offices auprès du roi Georges pour en obtenir la restitution à l'amiable... D'autre part il protégera le commerce espagnol dans les Indes orientales (question de la contrebande anglaise). De son côté, Philippe V assurera contre toute violence et vexation, le commerce et la navigation des sujets impériaux et notamment de la Compagnie d'Ostende. Cela de telle façon, que si un navire ostendais est attaqué, pris, arrêté ou détruit par qui que ce soit, l'une et l'autre des parties contractantes seront tenues de faire réparer le dommage et de venger l'insulte soufferte.

On voit que dans cette seconde partie le traité ne garde plus aucun ménagement. C'est qu'il était conclu dans l'attente d'une guerre immédiate contre l'Angleterre et la France<sup>1</sup>

Pour la soutenir il n'est stipulé aucun secours nouveau en hommes, vaisseaux ou argent. On s'en tient à ce qui a été réglé par le traité d'alliance défensive du 30 avril. On ajoute cependant que les secours devront être fournis non seulement en cas de guerre, mais encore en cas de menace de guerre. Cette clause

<sup>1</sup> On remarquera seulement qu'il ne contient aucune clause relative au Prétendant.

devait permettre à l'Empereur de faire rendre tout son profit à l'article 5 de l'alliance défensive, et de soutirer de l'argent au roi d'Espagne en invoquant le *casus fœderis* (art. 9).

Enfin les deux souverains s'engagent à maintenir par la force le présent traité contre quiconque, et en même temps, pour ne provoquer personne, à le tenir rigoureusement secret (art. 13 et 14).

\*  
\*

Ainsi le grand projet d'Elisabeth Farnèse a abouti. Ripperda, au bout de dix mois de négociations, a enlevé un traité de mariage. Que vaut au juste ce traité?

D'abord, Charles VI, dont la dernière fille est âgée de deux ans, peut avoir un fils, ce qui annulera le principal avantage que l'on attend pour don Carlos de son union avec Marie-Thérèse. Elisabeth a dû prévoir ce cas avant même de faire ses propositions. Elles les a faites cependant. Elle compte sans doute sur la Providence pour la préserver de cet accident. S'il se produit, elle en sera quitte pour se contenter des duchés italiens où régneront don Carlos et Marie-Thérèse. De quelque façon que soit conçu le traité, il ne peut rien là contre.

Mais, par le traité, l'Empereur garde le droit de marier Marie-Thérèse à son gré s'il vit assez vieux pour la voir nubile. Or il est encore jeune et de forte santé. Très-probablement il pourra unir sa fille suivant ses intentions au prince de Lorraine, et les souverains espagnols n'auront rien à lui reprocher. Ils ne s'en brouilleront pas moins avec lui en pareil cas : cela est certain. Mais nous connaissons là-dessus l'opinion de Sinzendorf : quand Marie-Thérèse sera en âge de se marier, il y aura beau temps que l'alliance espagnole aura vécu. Ainsi la véritable intention de Charles VI n'est pas de donner son héritière à don Carlos et de faire passer sur la tête d'un Bourbon les États des Habsbourg. Cette alliance que la cour de Madrid considère comme un solennel et éternel pacte de famille, n'est pour lui qu'un expédient du moment, un moyen de sortir des difficultés présentes. La si-

tuation dénouée il verra à se débarrasser d'engagements pris à contre-cœur : il pourra recourir pour cela à la clause captieuse qui déclare tout le traité caduc si un seul de ses articles n'est pas observé. Mais il n'en aura même pas besoin. Car il n'est engagé, chose assez bizarre, que pour après sa mort, à supposer qu'il meurt inopinément. Dans ce cas, ses ministres tiendront peut-être la promesse faite, ils auront alors avantage à se montrer honnêtes : l'Autriche se trouvera lancée dans une guerre de succession et un prince disposant des forces de l'Espagne sera plus capable qu'aucun autre de maintenir l'intégrité de la monarchie : c'est encore Sinzendorf qui nous l'a dit.

Toutes les espérances de la reine reposaient donc sur cette unique hypothèse : la mort brusque d'un homme jeune et bien portant. Comme on ne peut pourtant pas prêter à Elisabeth Farnèse l'intention d'empoisonner Charles VI, il faut bien se demander quel calcul elle faisait.

Comptait-elle, comme le déclarait Ripperda, se montrer si loyale et si généreuse alliée que l'Empereur lui accorderait de lui-même le mariage rêvé? Voilà qui était bien chanceux et peu conforme au caractère de la reine d'Espagne. La vérité est qu'Elisabeth et Ripperda attendaient tout de la guerre : la guerre engagée, ils sommeraient Charles VI de déclarer publiquement les fiançailles de l'infant et de l'archiduchesse aînée ; ils le menaceraient d'une défection et d'une réconciliation de l'Espagne avec la France et l'Angleterre, chose toujours si facile ; et Charles VI céderait et le même chantage qui lui avait déjà extorqué un traité de mariage servirait à transformer ce traité insuffisant en des fiançailles formelles et publiques !

Acheter le mariage par la guerre, voilà où aboutissait le système de la reine. Mais, dira-t-on, les intérêts nationaux de l'Espagne trouvaient leur compte, aussi bien que les vues privées d'Elisabeth, à cette double guerre maritime et continentale que prévoit dans sa seconde partie le traité du 3 novembre. Dans la guerre maritime d'abord, si l'Empereur a à défendre sa compagnie d'Ostende et le commerce de ses sujets, l'Espagne

se propose de reconquérir Gibraltar et Minorque, de mettre fin à la contrebande ruineuse que les Anglais et même les Hollandais et les Français pratiquent dans ses colonies d'Amérique. — Oui, sans doute, il y avait communauté d'intérêts, à ce point de vue, entre les deux alliés. Mais il n'y avait pas réciprocité dans le secours prêté. L'Espagne avait une marine, et l'Empereur ne comptait pas quatre vaisseaux de guerre dans tous ses ports. Philippe V ne gagnait absolument rien à lier sa cause à celle de Charles VI. Il combattrait seul pour deux, il disperserait ses efforts et se découvrirait pour couvrir son allié.

L'Empereur, il est vrai, pouvait agir par terre contre la Hollande et les États allemands de Georges 1<sup>er</sup>. Mais alors on retombe dans la guerre continentale. Là on aura à faire, à tous les ennemis de l'Empereur : la France et la Prusse, adversaires déclarées, la Turquie qui aspire à reprendre ce qu'elle a perdu en Hongrie, la Saxe et la Bavière qui convoitent une partie de la monarchie autrichienne. Contre toutes ces puissances l'Espagne n'a aucune cause sérieuse d'hostilité, pas même contre la France, dont la sépare une simple blessure d'orgueil. Pourtant elle fait siens ces adversaires de l'Empereur, siennes ces mille querelles où il est empêtré. Il est vrai qu'elle espère tirer un profit de la guerre continentale. Un démembrement de la France est combiné dans le traité. Mais, outre qu'il attribue de beaucoup la plus grosse part à l'Autriche, le plan est chimérique et l'avantage est aléatoire. Il faut autre chose qu'un parchemin paraphé de quatre ministres pour arracher sept ou huit provinces à la France.

En conclusion, c'est donc uniquement pour le mariage que l'Espagne fera la guerre. Eh ! bien cette guerre si follement souhaitée et pour une si misérable cause, Elisabeth Farnèse ne l'aura même pas. Les politiques autrichiens ne la veulent pas. Ce qu'ils veulent, c'est l'alliance espagnole et l'argent espagnol pour paraître plus redoutables et tenir plus facilement en respect leurs adversaires<sup>1</sup>. Leur conduite l'a déjà montré, elle le montrera plus

<sup>1</sup> Le propos suivant tenu par Sinzendorf au ministre de Sardaigne après la

clairement encore dans la suite. Même sur la question qui paraît tenir le plus à cœur à Charles VI et qui serait le plus capable de le pousser à la guerre, sur celle du commerce d'Ostende, il céderait plutôt que d'aller jusqu'à la guerre : et dès lors on peut prévoir qu'il reculera, car sa politique commerciale n'est pas traditionnelle dans ses États, n'y a pas de racines, n'est qu'une velléité, née du hasard qui a mis la Belgique sous sa domination.

Ainsi, en dernière analyse, non seulement le traité n'était pas sincère, n'assurait pas le mariage de don Carlos et de Marie-Thérèse — et cela sautait aux yeux — mais encore le calcul de Ripperda et d'Elisabeth Farnèse, qui consistait à forcer la main à l'Empereur en l'entraînant dans une guerre, était faux. Ripperda, en sacrifiant les intérêts de l'Espagne à ceux de la reine, n'avait pas même servi ces derniers.

Mais il s'était servi lui-même. Il était devenu de besoigneux presque riche, de baron duc et grand d'Espagne, d'agent secret ambassadeur. Son apparent triomphe le posait en négociateur habile et en homme d'état. Il pouvait faire illusion à sa souveraine, à sa cour et aux cabinets étrangers. L'ambassade de Vienne devenait trop étroite pour son ambition. Trois jours après la signature de l'alliance, le 8 novembre, il remit l'ambassade à son fils, un jeune homme de dix-neuf ans et il partit en annonçant à grand fracas qu'il allait prendre à Madrid le seul poste digne de ses services et de ses talents : celui de premier ministre du Roi catholique.

(1 *suivre*).

GABRIEL SYVETON.

conclusion des traités du 30 avril montre clairement comment la cour de Vienne entendait se servir de l'alliance espagnole : « Le comte de Sinzendorf a dit fort naturellement au marquis de Brielle que, vu l'utilité dont le commerce d'Espagne était à l'Angleterre, l'Empereur s'assurait que dès que le roi d'Angleterre verrait son ascendant en Espagne il s'attacherait à lui, afin qu'il lui facilitât la continuation d'une bonne intelligence avec cette couronne. » Saint-Saphorin à Townshend, Vienne, le 1<sup>er</sup> mai 1725. A. E. Vienne, 147.

## MÉMOIRE D'ARTAUD

# SUR LE CONCLAVE DE VENISE

Ce mémoire, conservé à Paris dans les archives du ministère des Affaires étrangères, n'est ni daté ni signé ; mais l'écriture, le style et la nature des récits font bientôt reconnaître un ouvrage du chev. Artaud, de même que les allusions aux événements contemporains nous reportent au mois de juin 1814. A ce moment, on pouvait regarder comme imminent le rétablissement des relations officielles de Louis XVIII avec Pie VII, qui, l'un et l'autre, après un pénible exil, étaient rentrés au mois de mai dans leurs capitales. Déjà Mgr Della Genga était arrivé à Paris en qualité de nonce extraordinaire <sup>1</sup>, et le cardinal Consalvi venait de traverser la France, pour se rendre à Londres et y préparer les esprits aux réclamations territoriales du Saint-Siège <sup>2</sup>. Il était évident que le gouvernement royal ne pouvait tarder à envoyer une ambassade à Rome. Artaud, qui depuis plusieurs années était exclu de la carrière diplomatique <sup>3</sup>, désirait ardemment y

<sup>1</sup> Mgr. Della Genga avait été désigné comme nonce extraordinaire en France par un bref daté de Cescene le 29 avril 1814. Arrivé le 29 mai à Paris, il avait obtenu du roi, le 31, sa première audience.

<sup>2</sup> Le cardinal, envoyé en mission par un bref du 20 mai 1814, s'était trouvé de passage à Paris le 6 juin, et y avait remis à Talleyand un mémoire relatif aux anciens droits du Saint-Siège sur Avignon et le Comtat. Il était parti, deux jours après, pour se rendre à Londres, où il allait être reçu par le Prince régent, et même par le tsar et par le roi de Prusse qui s'étaient embarqués pour l'Angleterre après la signature du traité de Paris. — Consalvi devait revenir à Paris le 9 juillet, et se remettre en route le 19 août pour assister au congrès de Vienne.

<sup>3</sup> Le chev. Artaud, nommé par arrêté du 29 ventôse ix (20 mars 1801) secrétaire de légation à Rome, était resté dans cette ville jusqu'au mois de juillet 1803, moment où il avait cédé la place à Châteaubriand. Il avait été attaché ensuite,

rentrer, surtout s'il pouvait y reparaitre en retournant en Italie, dans un poste où il avait fait réellement ses débuts, et assisté aux négociations captivantes qui avaient accompagné et suivi la conclusion du concordat français. Rome l'a toujours attiré plus que toute autre ville : aussi, pour s'en aplanir le chemin, s'avisait-il d'un de ces petits artifices que découvre parfois la finesse intéressée d'un solliciteur. On sait que Bénévent, retiré en 1806 au Saint-Siège, avait été donné comme apanage à Talleyrand, qui, disgracié par l'Empire comme son humble subordonné, reprenait maintenant sa place de ministre des affaires étrangères <sup>1</sup>, et retrouvait en apparence, auprès de Louis XVIII, un crédit même supérieur à celui dont il avait joui auprès de Napoléon. La principauté de Bénévent était alors occupée par les troupes napolitaines de Murat, et il était notoire qu'elle serait comprise dans les revendications de la cour pontificale. Comment supposer que Talleyrand renoncerait sans conteste à un fieffructueux, dont il percevait sans peine les revenus ? Artaud du moins ne le supposait pas, et en mêlant à des flatteries vulgaires, des preuves plus insinuanes de l'expérience diplomatique qu'il avait acquise à Rome, il essayait de suggérer la pensée que nul n'aurait mieux comprendre et défendre au Quirinal la cause personnelle de l'homme d'État célèbre, qui continuait à s'intituler le Prince de Bénévent.

Telle est, si l'on y prend garde, la tendance véritable du mé-

commesecrétaire à la légation de Florence. C'est dans ce poste qu'un manquement à des devoirs professionnels l'avait fait destituer, le 5 février 1808. Pendant les dernières années de l'Empire, on l'avait employé au ministère des relations extérieures ; mais ce service, qui se ressentait de sa disgrâce, ne pouvait suffire à son activité. Aussi après la chute de l'Empereur, dès le 3 avril 1814, il avait commencé à solliciter. « Entré dans le ministère des relations extérieures, écrivait-il à Talleyrand, au moment où Votre Altesse en reçut la direction pour la gloire de la France, et celle d'un ingrat [Napoléon] qui a commencé à chanceler quand il a commencé à s'éloigner de vous, j'ai perdu mon emploi lorsque vous avez cessé d'administrer ce département. Je me regarde donc comme un des enfants de ce ministère, que vous avez porté à un si haut point d'éclat et de prospérité etc. » Ces instances étant demeurées sans réponse, Artaud les avait renouvelées le 6 juin.

<sup>1</sup> En vertu de l'ordonnance du 13 mai 1814.



moire remis à Talleyrand en 1814. Heureusement pour la postérité, cette manœuvre insignifiante d'un candidat qui se recommande lui-même, est dissimulée sous des anecdotes historiques, concernant principalement l'élection de Pie VII. Sous prétexte de bien établir que l'homme accommodant et éclairé avec qui il serait profitable de traiter la question de Bénévent, était Consalvi, redevenu secrétaire d'État, le chev. Artaud remonte à l'origine de la fortune du cardinal, et l'explique par les dernières combinaisons de suffrages qui, en 1800, ont donné la tiare à Chiamonti. Cette révélation de faits inconnus était destinée à devenir encore plus attrayante par des indiscretions pareilles sur le cardinal Maury, personnage alors très en vue, qui défrayait à la fois la malveillance et la curiosité publique<sup>1</sup>. Là était le morceau piquant du mémoire ; là est encore pour nous l'unique renseignement qui mérite de retenir l'attention ; et comme plus tard il a servi d'ébauche pour le chapitre de « l'Histoire de Pie VII » qui raconte le conclave de Venise, peut-être ne sera-t-il pas inutile de le critiquer et d'en démontrer ainsi le peu d'exactitude. Ce sera, en quelque sorte, reprendre l'erreur à sa source.

La dernière période du conclave, la seule dont parle le mémoire, peut se résumer assez brièvement. Après six semaines d'une compétition incessante, les deux « factions » qui divisaient les votes n'avaient fait aucun progrès sérieux. D'un côté se tenaient ceux qui dès l'origine s'étaient rassemblés autour du cardinal Braschi, neveu du dernier Pape, et surtout autour du cardinal Albani, conducteur de suffrages plus expérimenté, qui par ses fonctions de doyen du Sacré-Collège, venait même de diriger les affaires du Saint-Siège pendant la captivité de Pie VI. Les mem-

<sup>1</sup>Déjà, sur l'ordre du Comte d'Artois, le cardinal Maury avait dû sortir de l'archevêché de Paris, parce qu'il l'occupait avec de simples pouvoirs capitulaires et malgré la défense du Pape, et surtout parce que autrefois il avait déserté la cause royale pour se rallier à Napoléon. Sous le coup de ces reproches divers, il était parti le 17 mai pour l'Italie avec l'intention de se rendre dans son diocèse de Montefiascone ; mais, en chemin, il avait appris qu'un bref du 3 mai lui interdisait l'exercice de toute juridiction. Il allait se rendre à Rome le 19 juin. On sait qu'un an plus tard il devait y être arrêté, et enfermé au château Saint-Ange.

bres de ce parti étaient resserrés entre eux par le plus solide des liens ; ils soutenaient dans le cardinal Bellisomi le candidat qui, de l'aveu de tous, méritait le mieux le rang suprême et qui, sans une intrigue, l'aurait certainement obtenu au commencement du conclave. De l'autre côté, des intérêts très divers avaient groupé plusieurs cardinaux sur le nom de Mattei ; et cette ligue, formée par occasion et sans unité de vues, reconnaissait aussi deux chefs, qui, à leur tour, cédaient à des mobiles très dissimilables. Le premier de ces chefs était le cardinal Herzan : il était dans le secret de la politique de M. de Thugut, et, d'après des instructions venues de Vienne, travaillait à faire élire Mattei, comme le Pape qui contrarierait le moins l'Autriche dans la possession de celles des provinces pontificales, que cette puissance ambitieuse était décidée à s'approprier. Le cardinal Antonelli était le second chef de la faction, et en réalité le plus actif et le plus influent. Il n'entraît à aucun degré dans des projets de démembrement, repoussés par le Sacré-Collège presque entier ; mais avec de la piété et de la science, il avait une humeur impérieuse, et s'obstinait à vouloir que le nouveau Pape lui fût redevable de la tiare. C'était, croyait-on, par impuissance de dominer l'élection de Bellisomi qu'il s'était retourné vers Mattei. Les partisans de ce candidat trop autrichien avaient le désavantage d'une désunion latente et plus encore de l'infériorité du nombre : toutefois comme l'élection se fait aux deux tiers des votants et que les cardinaux présents à Venise ne dépassaient pas trente-cinq, il suffisait de disposer d'une douzaine de suffrages, pour reproduire dans tous les scrutins un empêchement insurmontable.

Vers le 10 février, il fallut bien reconnaître que la lutte ne pouvait se continuer sans devenir chaque jour plus stérile. Car, après de longs efforts, le parti qui s'avouerait vaincu se croirait certain d'être traité en ennemi par le nouveau Pape, de n'avoir sous son règne aucune part à la confiance, aux grâces et aux dignités. Le cardinal Herzan venait de se heurter à ces traditions raffinées et soupçonneuses de la politique italienne du XVI<sup>e</sup> siècle : autorisé enfin, mais trop tard, par M. de Thugut lui-même à

accepter Bellisomi en cas de nécessité, il n'avait pu persuader ses propres auxiliaires et en obtenir cette capitulation sans conditions. En pareil cas, la pratique des conclaves enseigne un expédient qui n'oblige aucun parti à se soumettre à l'autre. Chaque faction est tenue de renoncer également à son candidat, et de convenir que le choix sera fait au profit d'un tiers. Elle dresse alors une liste de plusieurs noms ; et, par une consultation préalable qu'on appelle « l'exploration », des commissaires s'informent en secret du nombre de suffrages que chacun des noms des deux listes pourrait aussitôt recueillir. L'exploration, achevée le 28 février, ayant désigné comme les plus favorisés les cardinaux Valenti et Calcagnini, ces nouveaux concurrents avaient subi successivement l'épreuve des scrutins. Mais il était apparu que les deux partis n'avaient fait que changer de champion, et qu'au fond le conflit était resté le même. Comme les cardinaux Valenti et Calcagnini étaient revendiqués, celui-ci par les Bellisomi et celui-là par la faction adverse, il était toujours demeuré dans chaque camp un noyau permanent de résistance, qui suffisait à entraver l'élection. On aurait pu, il est vrai, échapper à ce grave inconvénient, en choisissant le tiers parmi ceux qui ayant l'art d'errer à travers les partis et de nese fixer dans aucun, portent, dans la langue expressive des conclaves, le surnom de « neutres » ou de « volants. » Au début on avait remarqué plusieurs de ces indécis habiles, qui se réservent et sont en général des aspirants patients à la papauté : à cette heure avancée on ne citait plus guère comme « volant » que le cardinal Gerdil ; mais on savait que ce prélat éminent était frappé comme Piémontais par l'exclusive de l'Autriche, et la tentative qui fut faite le 5 mars pour réunir les votes sur sa personne, ne pouvait être qu'une démonstration vouée par avance à l'insuccès.

Tous les chemins essayés pour aboutir à une entente se trouvant désormais fermés, il était à craindre que le conclave demeurât encore longtemps sans issue. Il y avait pourtant une dernière tactique à imaginer. C'était qu'un des partis, prenant l'initiative de désigner le tiers qui serait Pape, le cherchât par prin-

cipe dans le parti opposé. De cette manière tous les amours-propres étaient ménagés, tous les intérêts se croyaient satisfaits. De chaque côté, on pouvait se flatter d'un mérite à peu près égal auprès d'un Pontife élu en commun, puisque une des factions l'aurait fourni et l'autre l'aurait choisi. Cette idée ingénieuse et juste frappa d'abord le jeune cardinal Dugnani, ancien nonce en France, que des sentiments d'amitié pour Mattei et de déférence pour Antonelli retenaient dans le groupe de la minorité. Avec la clairvoyance d'un esprit actif, mais doux et conciliant, Dugnani ne se dissimulait pas que dans son parti la réserve de candidats était épuisée, et que le Pape à trouver devait sortir des rangs des Bellisomi. La preuve en était faite à l'avance par l'exploration du 28 février ; car, après Valentini et Caleagnini, les noms qui avaient réuni alors le plus de suffrages préparatoires étaient ceux des cardinaux Albani, Onorati et Chiaramonti, appartenant tous au camp de la majorité. Parmi ces trois noms, il fallait d'abord effacer les deux premiers, par l'impossibilité prévue et presque certaine de les faire accepter à Antonelli, qui, dans le nouveau plan, allait recevoir la mission de choisir, et devenir en fait l'arbitre de l'élection. Restait Chiaramonti, le pieux et modeste évêque d'Imola, aussi recommandable par ses vertus que le cardinal Bellisomi, et aussi digne de la tiare. Bien qu'il n'eût jamais cessé d'être en évidence, on avait objecté jusqu'ici son âge, trop jeune au gré de certaines ambitions, et surtout sa naissance à Césène, la patrie des Braschi, dont l'influence déjà bien longue semblerait se perpétuer sous un pape trop dévoué à la mémoire de Pie VI. Toutefois ce double reproche, assez peu avouable, n'avait plus la même force après trois mois de peines inutiles, quand une lassitude générale démontrait à tous la nécessité d'aboutir. Le succès de Chiaramonti devenait donc assuré, pourvu que l'orgueil d'Antonelli y trouvât son compte, et que la politique d'Herzan pût s'y résigner. Dugnani, obligé d'user d'adresse avec ses propres chefs, disposa tout pour qu'Antonelli se crût de bonne foi l'inventeur d'une « trame si bien ourdie. » Il réussit de toute autre manière auprès d'Herzan : il le mit à la dernière heure en face d'un dénouement déjà acquis, et que ce

cardinal n'aurait pu repousser sans des raisons d'exclusive, qui précisément lui faisaient défaut. Qu'arriva-t-il ? C'est qu'Herzan, entraîné par cette évolution inattendue, se contenta de sauver les apparences, en demandant un entretien particulier à Chiaromonti, en lui parlant sur un ton protecteur et comme si l'élection était due à l'influence impériale. Le lendemain, 14 mars, elle se faisait, selon l'usage, à l'unanimité des votants.

Dans cet aperçu d'une stratégie savante et parfois subtile, on voit qu'il n'a pas été question de Consalvi. Cependant, si au lieu d'une esquisse à grands traits on descendait dans le détail, on pourrait prononcer le nom du prélat qui était alors simple secrétaire du conclave. Lié avec le cardinal Dugnani, Consalvi s'était en effet trouvé initié à la première pensée d'une combinaison encore mystérieuse. Il y avait applaudi de tout cœur, puis, la conversation se continuant, il avait suggéré un moyen détourné de sonder et de gagner Antonelli; il s'était aussi offert pour transmettre à Braschi, sans attirer les regards, un avertissement qui devenait nécessaire. En cela il n'était pas sorti de ce personnage modeste de confident qui, même sur une autre scène moins fertile en intrigues qu'un conclave, écoute toujours, approuve souvent et conseille quelquefois. Consalvi, dans ses mémoires<sup>1</sup>, ne s'attribue pas un rôle différent, et s'il avait pu hasarder une prétention plus haute, dans une assemblée où toute fausse démarche est aussitôt aperçue, il se serait senti promptement ramené aux convenances de sa situation. La place si enviée de ministre dirigeant, qui lui a été confiée plus tard, n'a pas été la récompense de quelque service secret, rendu pendant l'élection pontificale; elle lui est échue surtout comme une conséquence des événements. L'Autriche en effet avait subi un échec dans la personne de Mattei, et, pour se dédommager de n'avoir pas créé le Pape, elle entendait intervenir dans le choix du secrétaire d'État. Les instances du cardinal Herzan étaient si pressantes à cet égard, que Pie VII, pour s'y dérober,

<sup>1</sup> Consalvi, *Mémoires*. (2<sup>e</sup> édit) ; t. I. p. 271 à 273.

dût ajourner la nomination : il se fit de Consalvi un auxiliaire provisoire, désigné naturellement par les fonctions que ce prélat venait de remplir dans le conclave. Puis, comme il arrive souvent, ce qui était temporaire devint définitif, Pie VII ayant reconnu, à l'épreuve, que Consalvi montrait de rares aptitudes pour les affaires, et l'esprit de gouvernement le mieux approprié aux circonstances embarrassantes que traversait la Papauté.

Le rôle de Consalvi en 1800 ainsi réduit à sa véritable mesure, il reste à démêler l'attitude de Maury dans l'élection de Pie VII et en général dans le conclave de Venise. L'explication est d'autant plus facile, qu'ici encore on peut invoquer le témoignage écrit de l'intéressé lui-même. Maury, dans sa correspondance, a raconté cette partie de sa propre histoire, sans trop s'éloigner de la vérité. Il s'était réfugié à Venise pendant que Pie VI était trainé en France, et que les armées russes et autrichiennes commençaient la conquête de la Haute Italie sur les Français; et, dans cet asile, destiné à l'avance pour un conclave, il avait rencontré journellement le cardinal-doyen ; il s'était insinué dans ses bonnes grâces. Le doyen ayant reçu, comme représentant du Saint-Siège, la lettre envoyée aux cours par Louis XVIII pour annoncer le mariage de Madame Royale, Maury avait obtenu que la réponse fût adressée « au Roi Très Chrétien. » C'était donner un titre royal, auquel Pie VI n'avait jamais consenti. En se laissant aller à cette nouveauté, le cardinal Albanese fiait sans doute aux événements, qui faisaient prévoir une prochaine irruption des Russes en France, et la restauration des Bourbons, désirée, disait-on, par l'empereur Paul I<sup>er</sup>. Quoi qu'il en soit, ce premier pas en amena un second, beaucoup plus significatif : Louis XVIII se trouva compris parmi les princes qui reçurent par courrier la nouvelle officielle de la fin malheureuse du Saint-Père. Cette fois, la lettre avait beau être du doyen, inspiré encore par Maury, elle était écrite au nom de tout le Sacré-Collège, devenu par la mort de Pie VI le dépositaire réel de l'autorité pontificale.

Pour que ce double succès se tournât en victoire complète, il fallait que le Pape futur se prêtât à notifier son élection à

Louis XVIII, et à le reconnaître, au moins sous cette forme, comme le souverain légitime de la France. Tel fut le but que Maury se proposa d'atteindre, et qui décida de toute sa conduite dans le conclave. Il était certain d'agir ainsi en bon serviteur de son auguste maître, qui depuis plusieurs années concentrait sa diplomatie sur la reconnaissance de son droit monarchique, et, sauf auprès de Paul I<sup>er</sup>, ne recueillait que des promesses évasives ou des refus mal déguisés. Mais de quels moyens d'influence Maury pouvait-il disposer ? Tout en se présentant comme une sorte d'ambassadeur de Louis XVIII, il n'osait prétendre à l'exclusive, qui appartient de fait à la couronne de France ; et le retour de Bonaparte, suivi de la révolution de brumaire, n'était pas de nature à augmenter la confiance des cardinaux dans un prompt rétablissement des Bourbons. D'autre part, Maury n'avait ni tact, ni retenue, ni souplesse ; et ces défauts, joints à son origine française, étaient encore plus sensibles dans une assemblée composée d'Italiens, qui s'estiment volontiers plus fins que les étrangers. La seule force que Maury pouvait se ménager n'était pas en lui-même : elle reposait tout entière sur l'autorité du cardinal-doyen, que la majorité du conclave regardait comme son chef, et qui se trouvait engagé personnellement auprès de Louis XVIII par ses démarches précédentes. Maury eut le mérite de comprendre cette situation, et de rester attaché au cardinal Albani par l'union la plus étroite. Son vœu le plus ambitieux aurait été de voir ce protecteur devenir Pape ; aussi à plusieurs reprises a-t-il essayé de lui gagner des partisans. Lorsqu'il devenait évident que ces efforts, cachés et mal secondés, ne pouvaient réussir, il soutenait résolument les candidats préférés par Albani lui-même : c'est ainsi qu'après avoir voté pour Bellisomi, puis un instant pour Calcagni, il se trouva naturellement amené à donner sa voix à Chiaramonti. Dans cette dernière crise du conclave, il ne reçut aucune confiance préalable et ne remplit aucun office particulier : averti seulement à son tour, et à l'heure marquée, il apporta par simple discipline un concours qui ne faisait aucun doute. De même que Consalvi, le cardinal Maury n'a donc nullement trouvé dans les péripéties de l'élection, l'oc-

casion favorable de se faire valoir aux yeux de Pie VII. Si, à sa grande joie, il est enfin arrivé à faire signer par le nouvel élu cette notification à Louis XVIII si patiemment poursuivie, c'est uniquement au crédit persistant d'Albani qu'il a dû ce triomphe. C'était en effet ce vieux cardinal qui était réellement l'obligé et qui devait la récompense : pendant le conclave il s'était appuyé constamment sur Maury, l'avait parfois écouté, l'avait même traité comme un de ses principaux lieutenants. Il crut s'acquitter de sa dette, en faisant décider l'envoi à Mitau d'une lettre que lui-même d'ailleurs, par un intérêt d'amour-propre, il désirait voir expédier. Le trouble où se trouvait un Pontife, choisi seulement depuis quelques heures, favorisa cette espèce de surprise, qui faisait sortir la Papauté de ses traditions de prudence, et qui allait être bientôt reconnue, regrettée et désavouée.

Nous voici loindes anecdotes d'Artaud sur le conclave de Venise. Les erreurs qu'il avait recueillies dans des conversations en Italie au commencement du siècle, n'ont pas été rectifiées par lui lors de son retour à Rome en 1814<sup>1</sup>. Admises par les contemporains et restées longtemps dominantes, elles auraient dû disparaître au moment de la publication des mémoires de Consalvi : mais si l'auteur de ces attachants souvenirs, en parlant comme témoin du conclave, faisait en sorte de nous ramener à la vérité, l'éditeur nous en écartait par un singulier malentendu. Consalvi, trop discret pour nommer celui qui avait disposé les ressorts pour le choix de Chiaramonti, s'est contenté de le désigner comme « un des cardinaux du parti Mattei, doué par la nature d'une rare perspicacité d'esprit et d'un cœur excellent<sup>2</sup>. » Ce portrait ne convenait guère à Maury, qui était rude, emporté, qui surtout n'avait jamais quitté le camp des Bellisomi. Néanmoins c'est lui que M. Créteineau-

L'ambassade, envoyée par Louis XVIII auprès du St-Siège, fut constituée par arrêté du 19 juin. Elle se composait de Mgr Cortois de Pressigny, évêque démissionnaire de St-Malo, avec MM. Jordan et Artaud comme secrétaires. — L'ambassadeur, parti de Paris le 7 juillet, arriva le 22 à Rome, où il fut rejoint le 4 août par M. Jordan. Quant à Artaud, il fut retenu quelque temps à Paris et ne parvint à Rome que le 18 août.

<sup>2</sup> Consalvi, *mém.* (2<sup>e</sup> édit); t. I, p. 263.



Joly n'a pas hésité à reconnaître, sans se douter qu'il se trompait à la fois sur la faction et sur les traits du caractère. La légende d'Artaud sur Maury s'est ainsi perpétuée en s'aggravant. Elle a passé tout entière dans l'ouvrage du Comte d'Haussonville <sup>1</sup>. Elle ne s'est pas même arrêtée en si bon chemin. Tout récemment nous avons vu l'éditeur de la correspondance de Maury, chercher par un commentaire à changer le sens si net des lettres qu'il publiait et, malgré les assertions contraires du cardinal, continuer à le gratifier d'un rôle prépondérant dans l'élection de Pie VII <sup>2</sup>. Sans doute il serait injuste de rendre Artaud responsable de cette longue suite de méprises; mais il en avait semé le germe, et l'histoire est aussi un champ où la mauvaise graine est plus vivace que la bonne.

#### C<sup>te</sup> BOULAY DE LA MEURTHE.

*Considérations générales sur les discussions du Conclave de 1800, sur l'occupation de la principauté de Bénévent par les troupes napolitaines et françaises, et sur les moyens convenables à employer pour traiter avec la cour de Rome.*

Le Pape Pie VI étant mort à Valence en Dauphiné, le 29 août 1799, il fut bientôt résolu que l'on assemblerait un conclave pour l'élection du nouveau Pape; et après des intrigues, des contrariétés et des obstacles sans nombre, les cardinaux s'assemblèrent à Venise le 4<sup>er</sup> décembre de la même année.

Le Conclave était divisé en deux factions : celle du cardinal Antonelli, né à Sinigaglia, et celle du cardinal Braschi, neveu du dernier Pape. La première, de concert avec l'Autriche, portait le cardinal Mattei, romain, et à défaut du dernier, le cardinal Gerdil, né sujet du roi de Sardaigne. La faction Braschi portait le cardinal Bellisomi, natif de Pavie et évêque de Césène.

<sup>1</sup> *L'Eglise romaine et le premier Empire*, t. I. chap. II.

<sup>2</sup> Mgr Ricard : *Corr. de Maury* ; t. I, p. 275, 276, 372.

<sup>3</sup> L'aperçu que nous avons essayé de donner sur le Conclave, nous dispense de relever les erreurs générales contenues dans le récit d'Artaud. Pour cette partie du mémoire, nous nous bornerons donc à quelques critiques de détail.

Après trois mois et demi de débats, l'Autriche espérait obtenir un Pape de son choix. Elle pouvait espérer ce succès dans une ville qui lui était soumise, si elle avait su traiter les cardinaux avec plus de ménagements, et surtout déguiser le haut prix qu'elle mettait à sa protection. Elle insistait toujours pour faire élire M. le cardinal Mattei, et elle avait chargé M. le cardinal Herzan de faire réussir le projet. Monsignor Consalvi, noble romain, né en 1757, homme d'un esprit fin et délié, qui avait été secrétaire général du Conclave, eut l'adresse de déjouer les vues de l'Autriche, qui conspirait trop à découvert et sans prudence, dans une assemblée d'ecclésiastiques italiens, et fit comprendre à la faction Braschi que le neveu d'un Pontife, mort en captivité, ne pouvait pas avoir assez intéressé d'avance les cœurs et les amours-propres des électeurs, et qu'ainsi il était inutile qu'il s'obstinât à vouloir diriger des hommes, qu'une longue indépendance avait rendus maîtres de leurs suffrages, et que les fautes, ou, ce qui a quelquefois le même résultat, les malheurs du dernier règne, avaient indisposés contre les amis de Pie VI.

Dans un moment où les deux factions désespéraient de s'entendre, Monsignor Consalvi proposa d'élire le cardinal évêque d'Imola. On écouta avec peine cette proposition. Le cardinal Chiaramonti paraissait trop jeune : il n'avait pas encore cinquante-huit ans. Il fallait d'ailleurs vaincre une troisième faction incidente, qui venait de naître tout-à-coup, et qui se formait de quelques cardinaux malades, appartenant aux deux factions primitives, et qui étaient fatigués des longueurs du Conclave.

A la tête de ce troisième parti, on voyait M. le cardinal Maury, disposé à s'éloigner de la faction Braschi, à laquelle un sentiment d'honneur et de gratitude l'avait d'abord attaché. Il avait reconnu, le premier, toute la force des raisons que le secrétaire du Conclave avait fait valoir contre cette faction; mais, en même temps, il avait cherché les moyens de couvrir sa défection par un service éminent rendu au parti qu'il abandonnait, et il avait promis de ruiner tout-à-fait les espérances de la faction Antonelli, protégée par l'Autriche. Il s'était servi, pour réussir dans son projet, d'un moyen assez singulier. Alors il remplissait les fonctions d'ambassadeur de Louis XVIII, qui lui avait confié, disait-il, son droit d'opposition dans le Conclave. On sait que les couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche ont, sans contestation, le droit d'exclure le candidat qui n'a pas leur assentiment : mais, une fois ce droit exercé, chaque couronne est obligée de reconnaître même le choix qui lui est le plus désagréable. Le cardinal Maury avait remarqué que le cardinal Herzan, voué naturellement à l'Autriche,

servait les intérêts de cette cour avec un zèle éclairé, et même que son talent réparait quelques-unes des maladroites du cabinet de Vienne. Pour perdre le cardinal Herzan dans l'esprit de François II, le cardinal Maury avait donc écrit une lettre à S. M. Louis XVIII, dans laquelle il paraissait applaudir aux louables intentions du cardinal Herzan, mais où il se plaignait ensuite du peu d'habileté de ce négociateur et relevait deux ou trois fautes, vraies ou imaginaires. La lettre écrite, il l'avait cachetée avec les armes de France, et, comme par imprudence, l'avait fait mettre à la poste, pour qu'elle tombât entre les mains du commissaire impérial à Venise. Celui-ci, croyant faire une heureuse découverte, venait d'envoyer la lettre à Vienne. On y avait cru, en la lisant, que l'on surprenait un secret très important, et on avait retiré au cardinal Herzan toute la confiance qu'il méritait encore, sans dire par quels moyens on avait été instruit des causes qui pouvaient avoir amené sa disgrâce<sup>1</sup>. Ainsi que le cardinal Maury l'avait prévu, l'homme habile une fois écarté, les fautes s'étaient multipliées, les insolences n'avaient plus été excusées, et l'Autriche avait vu chaque jour diminuer son crédit.

Dans les fastes d'un Conclave, de pareils succès, révélés par des demi-confidences, acquièrent bien vite une grande réputation à leur auteur; et ce qu'on appelle dans ces sortes d'assemblées les « escadrons volants », s'étaient rangés du parti qui venait de remporter une si honorable victoire.

Monsignor Consalvi ne voyait pas sans inquiétude cette nouvelle autorité, qui semblait vouloir rivaliser avec la sienne. Il communiqua ses appréhensions au cardinal Chiaramonti, qui se chargea d'amener le cardinal Maury à embrasser ouvertement son parti. On vit dans cette circonstance, un bon religieux, ennemi des intrigues et du bruit, aller trouver secrètement le cardinal Maury, se réjouir avec lui du Pape précédent qui avait récompensé si dignement les plus éclatants services rendus à la religion, lui témoigner sa surprise de ce que ces récompenses s'étaient bornées à la pourpre, et lui faire entendre qu'un homme d'esprit qui monterait sur la chaire de Saint-Pierre, serait bien conseillé, s'il appelait le défenseur des droits du roi de France à la direction universelle des affaires politiques de l'Etat romain<sup>2</sup>.

Le cardinal Maury, peu en garde contre une semblable attaque, prit la main du cardinal qui lui annonçait tant de bienveillance, et demanda

<sup>1</sup> Herzan n'a nullement encouru cette disgrâce ; et l'anecdote de la lettre de Maury paraît contournée.

<sup>2</sup> Cet entretien paraît aussi imaginaire que l'existence d'un troisième parti dont Maury aurait été le chef.

tout-à-coup, après avoir conféré avec sa faction, que l'on allât de nouveau aux voix sur le choix du Pape.

Les esprits étaient bien préparés. Monsignor Consalvi, appuyé par la faction du cardinal Maury, représenta que, dans les circonstances pénibles où se trouvait le Saint-Siège, il fallait choisir un Pape d'un caractère doux, affable et modéré, dont la voix paternelle cherchât à diminuer le mal ; qu'un Pape d'un caractère très vif, et qui avait voulu faire la guerre, avait déjà perdu une partie de l'héritage de Saint-Pierre ; que le cardinal Mattei, d'ailleurs très recommandable, puisque sa famille avait compté deux Papes dans les premiers siècles de l'Église, était un des signataires du traité de Tolentino, par lequel l'on avait cédé les trois Légations à la République cisalpine ; qu'il fallait craindre que jamais ce cardinal ne fût animé du désir de recouvrer ces Légations.

D'autres cardinaux représentèrent qu'en admettant même qu'il le voulût, il avait, à cette époque, montré une faiblesse coupable ; que le duc Braschi l'avait vu s'abaisser au point de se jeter aux genoux de M. Cacault, l'un des plénipotentiaires ennemis, pour obtenir une grâce très indifférente<sup>1</sup> ; que si ce cardinal montrait de la douceur, il la poussait jusqu'à l'oubli de ses devoirs, et que peut-être il avait déjà assuré à l'Autriche, à qui il était vendu comme l'avaient pu prouver les démarches du cardinal Herzan, la cession du port d'Ancône et de toute la Romagne ; que le cardinal Gerdil, né en Savoie, devait être considéré plus comme cardinal français que comme cardinal italien ; qu'ainsi il fallait l'exclure, suivant l'usage, à titre de cardinal français<sup>2</sup> ; que ce cardinal était, il est vrai, un homme d'un esprit prodigieux ; mais qu'il était écrivain polémique, et que jamais l'homme qui ambitionnait des succès littéraires ne pouvait être un théologien ferme, un dans ses principes, et tout entier aux intérêts du Saint-Siège : intérêts austères et sacrés, qui ne se discutent pas dans des livres, mais qu'une conscience dévouée soutient comme une tradition invariable, à laquelle on ne demande ni les grâces du style, ni l'élégance de la diction.

Monsignor Consalvi fit ensuite observer que le cardinal Bellisomi

<sup>1</sup> L'incident se serait passé en février 1797, la veille de la signature du traité de Tolentino (Artaud : *Hist. de Pie VII* ; 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 33, 38, 87, 90. — Cf. d'Haussonville, t. I, p. 6 note ; et Sybel, *Hist. de l'Europe*, t. IV, p. 394.) — Il est contesté par Baldassari, (2<sup>e</sup> édit. Modène 1840, t. I, p. 255 et s.).

<sup>2</sup> Nul ne songeait alors à regarder Gerdil comme un français. Si ce cardinal était frappé par l'exclusive de l'Autriche, c'était parce que cette puissance voyait en lui un sujet dévoué du roi de Piémont, dont elle prétendait s'approprier les États, en même temps qu'elle convoitait les Légations.

était natif de Pavie, et se trouvait ancien sujet de l'empereur d'Allemagne ; qu'il était étonnant que la faction Braschi eut pensé à élever un sujet étranger ; que la naissance de ce cardinal établissait des rapports entre sa famille et cette République naissante, qui chercherait à s'agrandir tous les jours des dépouilles de l'État romain.

On assure encore qu'il dit aux chefs les plus distingués dans l'assemblée, qu'en général, les cardinaux protégés par les puissances d'Europe qui avaient pu exercer quelque influence au Conclave, n'avaient obtenu de l'appui qu'à des conditions onéreuses et humiliantes ; qu'on devait réunir tous les vœux sur un cardinal que personne n'aurait encore pensé à séduire, sur un Pape d'une santé faible (cet avis est toujours suivi avec satisfaction par des électeurs qui ne perdent jamais l'espoir de devenir souverains) ; qu'il était essentiellement utile de procéder à cette nomination ; que l'Église était en danger ; que depuis que Pie VI avait été arraché de Rome, beaucoup d'autorités différentes s'étaient succédé dans cette ville ; que l'on commençait à n'y plus conserver autant ce respect dû à l'autorité spirituelle ; qu'il était nécessaire de nommer un Pape ; qu'enfin, puisque l'Autriche en traitant peu convenablement les cardinaux à Venise, l'Espagne en refusant des secours pécuniaires qu'on avait vainement implorés de sa générosité<sup>1</sup>, la cour de Naples en occupant Rome, Bénévent et Ponte-Corvo d'où elle ne voulait plus rappeler les garnisons.<sup>2</sup>, et la France en introduisant dans ses systèmes politiques une doctrine nouvelle, qui n'assurait pas une forte garantie au Saint-Siège, n'offraient à l'État ecclésiastique que de faux amis et d'indignes alliés, il convenait de chercher une nouvelle force dans toutes les ressources morales, qui ne pouvaient manquer à un souverain comme le Pape, père commun de la chrétienté. Quelqu'un sans doute ajouta tout bas, que, quoiqu'il n'eût que cinquante-huit ans, le cardinal d'Imola était depuis longtemps tourmenté par des infirmités douloureuses.

Enfin Monsignor Consalvi, simple prélat qu'on pouvait laisser parler sans conséquence et que l'on croyait désintéressé dans toute cette affaire, fut écouté avec attention par tous les cardinaux. Son éloquence<sup>3</sup>, son habileté, et des manières caressantes finirent par entraîner ceux

<sup>1</sup> Les cardinaux du conclave avaient, au contraire, reçu plus de dix mille écus du cardinal Lorenzana et de Mgr Despuig, représentants de l'Espagne. Toutefois ils reprochaient à la cour de Madrid une cédule du mois de septembre 1799, qui tendait à relâcher singulièrement les liens de l'église espagnole avec le Saint-Siège.

<sup>2</sup> En ce qui concerne Rome, le roi Ferdinand avait déclaré publiquement n'occuper la ville que pour la rendre au Pape qui serait élu.

<sup>3</sup> Ces discours supposés de Consalvi sont encore plus développés dans *l'Hist. de Pie VII* ; t. I, p. 90 et s.

qui n'avaient pas de prétentions directes, et comme, dans un conclave, aussitôt que les partis s'aperçoivent qu'on est las de tous les combats et qu'un Pape va être élu, personne ne veut rester en arrière, ni faire la faute de s'opposer à l'élection d'un candidat à qui la voix de quelques dissidents sans tact va plus tard n'être plus nécessaire, on demanda que les suffrages fussent recueillis, et le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu Pape à l'unanimité, le 14 mars 1800.

Monsieur Consalvi eut pour récompense la promesse du chapeau, qu'il a depuis obtenu avec la place de secrétaire d'État, que l'on n'offrit jamais au cardinal Maury<sup>1</sup>. On conçoit facilement comment un secrétaire général du Conclave, qui tient le registre des délibérations de cette auguste assemblée, qui connaît les moindres ressorts que l'on fait agir, qui découvre les partisans ouverts d'une faction, les partisans plus modérés, ceux qu'on peut détacher d'une couronne ou d'une famille, ceux qui sont inébranlables dans leur refus, comment enfin une espèce de confident universel des passions de tous les partis, peut diriger à son gré, quand il a du talent, les opinions divergentes d'individus, trop ardents quelquefois pour être bien clairvoyants, et généralement trop en garde sur quelques points, pour l'être sur tous.

Cependant la cour de Vienne, mécontente de la nomination du cardinal Chiaramonti, avec qui elle n'avait pas pensé à conclure un traité, à qui elle n'avait témoigné aucune amitié, et qu'elle voyait, avec regret, exempt de tout reproche, refusa de le laisser couronner dans l'église de Saint-Marc, et crut que, soit par l'effet d'une démission volontaire qu'on pouvait attendre d'un religieux, ami du repos, soit par la crainte qu'elle devait aisément inspirer dans ses propres États, elle parviendrait à détruire le choix du Conclave. Mais l'infatigable Consalvi veillait à tout. Il avait découvert chez le cardinal Chiaramonti, qui avait déjà pris le nom de Pie VII par respect et par vénération pour Pie VI son bienfaiteur, un principe de courage qui avait doublé le sien. Il pensa qu'il ne fallait rien redouter d'ennemis trop divisés pour s'entendre ; il ne s'arrêta pas à faire solliciter plus longtemps la vaine cérémonie du couronnement, ni à écrire à M. le chevalier Acton, ministre absolu de S.M. Sicilienne dont les troupes occupaient l'État romain<sup>2</sup>. Il conseilla

<sup>1</sup> Il n'a jamais été question pour Maury de la place de secrétaire d'État, qui équivalait à celle de ministre dirigeant. — Il est vrai qu'à la fin de décembre 1799, lorsque le succès de Bellisomi semblait assuré, on avait répandu que Maury obtiendrait la « Segreteria dei memoriali » ; mais ce bruit même manquait de fondement.

<sup>2</sup> Contrairement à ce que dit Artaud, le Pape écrivit de Venise au roi des Deux Siciles. Il en obtint une réponse favorable, dont il fit habilement usage pour lever les obstacles que son retour à Rome rencontrait auprès du gouvernement autrichien.

au Pape de se rendre en toute hâte à Rome, sa capitale. Le Pape sentit l'avantage d'un semblable conseil, monta à bord d'une frégate anglaise<sup>1</sup>, débarqua à Ancône<sup>2</sup> et se rendit bientôt à Rome, où il fut reçu avec joie par ses sujets. L'affection que le Pape porte aux Anglais date de cette époque.

Les troupes napolitaines, en vertu d'une convention appuyée par la France, durent évacuer tout l'État romain<sup>3</sup>. Ce fut alors qu'il s'entama une longue guerre d'offices et de notes, relativement à l'occupation de Bénévent et de Ponte-Corvo. Le cardinal Consalvi, qui avait obtenu le prix de sa fidélité, de ses soins et de ses travaux, pensa qu'il fallait faire intervenir indirectement la France dans cette négociation, et communiquer au ministre Cacault toutes les pièces de ce long procès<sup>4</sup>. Il engagea l'Espagne à agir en faveur du Pape: mais l'Espagne avait ses propres réclamations à discuter, et ne promit qu'une intervention vague et de peu de durée. La cour de Naples prétendait qu'un pays enclavé dans le sien ne pouvait plus appartenir à un autre souverain; que la cour de Rome surtout autorisait un système de gouvernement qui empêchait qu'on ne fût impunément son voisin; que ses domaines étaient le refuge habituel des brigands (*facinorosi*) du royaume de Naples; et qu'elle était prête à offrir toutes les indemnités d'argent qui pouvaient être désirées. La cour de Rome répondait que jamais le Saint-Siège ne pouvait aliéner ses droits; et qu'un Pape qui aurait concédé une légère partie du territoire pontifical, serait dans le cas de la déposition. Naples soutenait que Pie VI avait cédé les Légations; que les plénipotentiaires romains, signataires du traité, le duc Braschi, le cardinal Mattei et le marquis Massimi, étaient encore vivants. Rome répliquait que Dieu avait aussi marqué d'une sorte de malédiction la fin de son règne; et que le Saint-Siège ordonnait encore tous les ans des protestations contre l'occupation de Parme par la France. On alla jusqu'à confier verbalement que, même pour Avignon, la conscience des papes Pie VI et Pie VII avait déposé dans des actes secrets des moyens de protestation, que l'on ferait valoir un jour.

Les affaires restèrent longtemps dans cet état d'incertitude. Cependant Rome conservait dans la principauté de Bénévent une sorte d'autorité représentative, que Naples ne contrariait qu'avec de certains égards.

<sup>1</sup> *La Bellone*, sur laquelle Pie VII s'embarqua, n'était pas une frégate anglaise; elle appartenait à l'Autriche.

<sup>2</sup> A. Pesaro, et non à Ancône.

<sup>3</sup> L'évacuation a été stipulée directement par la France, dans l'armistice de Foligno et dans le traité de Florence.

<sup>4</sup> Voir Artaud, *Hist. de Pie VII*; t. I. p. 281 s.

Enfin, en 1806, le duché de Bénévent fut conféré à un Prince français <sup>1</sup>. Je fus consulté à cette époque par la cour de Rome, et l'on me demanda si le Prince français avait provoqué cette donation dans des vues d'opposition au Saint-Siège, et si un sentiment particulier d'éloignement et d'inimitié avait pu l'animer dans cette circonstance. Je répondis qu'il ne fallait accuser ce Prince d'aucune idée pareille, et que je ne doutais pas que le chef du gouvernement, à qui les talents de ce Prince portaient ombrage, n'eût ainsi disposé les choses pour le compromettre avec la cour de Rome <sup>2</sup>. Je rappelai encore à cette époque un manque de foi très remarquable du Premier Consul. Pendant mon séjour à Rome. M. Cacaull avait reçu une lettre du même Prince, dans laquelle il l'entretenait d'une affaire très importante pour lui, en ajoutant que le Premier Consul écrivait au Pape pour montrer tout l'intérêt qu'il prenait à cette demande. La lettre de recommandation solennellement promise accompagnait, disait-on, celle du Prince. En effet le Premier Consul écrivait au Pape une lettre assez longue : mais quel avait été mon étonnement, lorsque le Pape m'ayant donné à lire la lettre du Premier Consul, j'avais reconnu qu'il n'y était pas fait mention de l'affaire, dont la poursuite nous était confiée et qui ne réussit que par l'effet du dévouement de la légation <sup>3</sup>. Peut-être alors le Prince a-t-il remercié le Premier Consul de cet éclatant témoignage d'amitié et de protection. Au moment où la principauté fut définitivement déclarée une souveraineté séparée, le Pape parut donc croire qu'il ne devait, en cette occasion, accuser que le chef du gouvernement français, qui d'ailleurs proposait des indemnités que l'on n'a jamais accordées.

Aujourd'hui, l'on assure que le Pape redemande hautement Avignon et les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo; et qu'il continue ses protestations contre l'occupation de Parme, en réclamant en même temps les trois Légations <sup>4</sup>. Il s'adresse donc à la fois à la France, à l'Autriche, au prince de Bénévent, et au Prince Royal de Suède <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Il fut conféré à Talleyrand par un décret du 5 juin 1806. — Cf. *Hist. de Pie VII* ; t. II, p. 143 et 150.

<sup>2</sup> On a peine à croire qu'Artaud, d'une part ait été consulté sur une affaire aussi délicate, et d'autre part ait fait une réponse si peu conforme à son caractère officiel.

<sup>3</sup> Artaud fait sans doute allusion au bref de sécularisation, qui a été accordé à Talleyrand le 29 juin 1802. S'il a eu réellement en vue cette affaire, il s'est trompé, puisque le bref a été positivement demandé au Pape par le Premier Consul, le 24 mai (*Corr. de Nap.* n° 6099). — Il est d'ailleurs à remarquer que tout ce que dit l'*Hist. de Pie VII* sur ce bref, est erroné (t. I, p. 304. — Cf. Theiner, t. I, p. 448).

<sup>4</sup> Voir la note de Consalvi, datée de Londres le 23 juin 1814 (le texte de cette pièce est dans l'*Hist. de Pie VII* ; t. I, p. 373).

<sup>5</sup> La France était en cause pour Avignon et Parme (traités de Fontainebleau et de



Défendre les intérêts du Prince de Bénévent, c'est servir en même temps la France. Elle ne peut séparer ses intérêts, de ceux de cet illustre négociateur, qui est devenu un homme tout à fait européen, et qui mérite encore plus d'admiration et de pouvoir, depuis qu'il a rendu à la patrie ses souverains légitimes, sans qu'on ait versé une goutte de sang. Il importe que Rome sache qu'elle n'attaquera pas les droits de ce Prince, sans que la France les défende.

En même temps, ne serait-il pas possible qu'un traité simulé entre la cour de Naples et Son Altesse, laissât penser que cette principauté a été cédée à cette cour par un pacte signé en 1812, à la charge de n'en publier le contenu que dans trois ans, et avec la condition expresse que pendant ce temps l'administration de Bénévent resterait entre les mains du Prince<sup>1</sup>. Rien ne serait plus probable que cette dernière stipulation, puisque le gouvernement actuel de Bénévent est peut-être le plus doux que l'on connaisse en Italie. Les habitants n'y paient presque pas d'impôts, et s'ils perdent ce gouvernement, il sera l'objet éternel de leurs regrets. Rome pourrait être encore amenée, si ce moyen est rejeté, à donner une indemnité convenable. La France doit surtout sentir que ses droits sur Avignon ne sont autres que les droits du Prince sur Bénévent; qu'abandonner l'un, par une faiblesse mal entendue, c'est s'exposer à être facilement attaquée pour l'autre; et que des convenances locales ne sont pas de meilleures raisons que des motifs d'honneur et de reconnaissance.

Dans ce moment, pourquoi ne connaîtrions-nous pas nos droits avec le Pape ? Nous ne nous présentons pas devant lui en suppliants. Des Français l'ont insulté dans sa capitale et ont occupé ses palais; mais ces Français ne sont plus dans nos rangs : MM. Miollis, Janet et de Norvins ne pensent pas à retourner à Rome<sup>2</sup>. Le Roi n'a rien à se reprocher avec le Pape. Les agents du Roi, qui vont parler en son nom, auraient bientôt détaillé au Saint-Siège tous les services que Louis XVIII

Paris); l'Autriche pour les Légations, occupées et notoirement convoitées par elle; Talleyrand pour Bénévent; Bernadotte, prince royal de Suède, pour la principauté de Ponte Corvo, qui lui avait été attribuée par décret du 5 juin 1806.

<sup>1</sup> Le 16 février 1814, le roi Murat avait fait prendre possession de Bénévent, occupé depuis le 31 janvier par une compagnie d'infanterie napolitaine. Le représentant de Talleyrand, M. Beer, avait rédigé une protestation. Plus tard Murat devait expliquer cette entreprise, comme une simple mesure pour assurer le bon ordre.

<sup>2</sup> Depuis que la Consulte, chargée de préparer l'organisation de l'Etat romain, avait cessé ses fonctions (31 décembre 1810), le général comte Miollis avait rempli les fonctions militaires de Lieutenant du gouverneur général, le baron Janet celles d'Intendant du trésor impérial, et le baron de Norvins celles de Directeur de la police.

en a reçus depuis vingt années<sup>1</sup>. Le Pape ne peut pas prendre un ton trop assuré dans ses relations avec nous. Il ne faut cependant pas qu'un agent indiscret, comme tel émigré, arrivé de sa province, lui dise dans un moment d'humeur : « Bonaparte a demandé successivement à la cour de Rome son honneur et son pays : la cour de Rome a livré son honneur et n'a défendu que son pays. » Si tout commande au Saint-Siège de la mesure et des procédés délicats, d'un autre côté le cabinet actuel de la France ne doit pas non plus trop récriminer ; car le rétablissement de la religion est un bienfait que le Roi trouve tout accompli, et dont il a joui le jour même de son entrée à Paris. Il existe d'ailleurs, en ce moment, une diversion qui occupe naturellement l'attention du Pape. Avant son retour à Rome, 22.000 citoyens, par un sentiment prononcé d'opposition, ont demandé aux cabinets de Naples et d'Autriche à n'être plus soumis à l'autorité temporelle du Saint-Siège<sup>2</sup>. Les Français de 1813 ne sont donc plus l'objet de l'animadversion présente du Saint-Siège, autant que les cabinets de Naples et d'Autriche, qui ont accueilli assez favorablement la demande des 22.000 pétitionnaires, et les ont ensuite abandonnés.

Mais dans un tel état de choses, quel est l'homme avec lequel nous devons aimer à traiter à Rome<sup>3</sup> pour le succès de toutes nos affaires ?

L'homme qu'il est important de soutenir est le cardinal Consalvi. Elevé à la première dignité de l'État sans avoir rempli les nonciatures, dépourvu d'abord de cet acquis brillant que donne l'habitude des voyages en Europe, il a vu par lui-même maintenant les cours les plus importantes ; il a obtenu ce qui pouvait manquer à son expérience. Sa tête est sage, dégagée des faux préjugés de la vieille cour romaine dont il sait conserver les bonnes traditions : c'est à la fois un homme agréable et un homme réfléchi. Il aime les affaires ; il les entend sous tous les aspects ; il comprend celles de tous les pays. Plus qu'un autre, il sentira tout ce que méritent d'égards les services d'un Prince habile, dont il doit désirer l'amitié. Si on lui remet franchement le soin de cette affaire, il acceptera avec sa grâce, avec sa politesse ordinaires

<sup>1</sup> C'est dans un sens ironique qu'Artaud parle ici des « services » reçus par Louis XVIII.

<sup>2</sup> Pie VII, transféré d'abord de Fontainebleau à Savone, était parti de cette ville le 19 mars sur l'ordre de Napoléon, et le 25 avait été remis aux avant-postes autrichiens et napolitains campés sur la droite du Taro. Il n'était rentré à Rome que le 27 mai. — Le mémoire des Romains, dont parle Artaud, aurait été remis par Murat lui-même au Pape, qui l'aurait jeté au feu (*Hist. de Pie VII*, t. II, p. 354, cf. p. 361 et 362).

<sup>3</sup> Artaud ne prévoyait pas que l'affaire de Bénévent devait se traiter à Vienne, et que Talleyrand s'y rencontrerait avec Consalvi.

un embarras dont il ne pensera peut-être pas à prévoir les conséquences, mais dont il se tirera avec esprit et probité. Le Pape et ce cardinal disent souvent qu'à tout, excepté à la mort il y a un *mezzo termine*. Chargé de le découvrir, ce *mezzo termine*, ira à la recherche de cette fatigante difficulté avec zèle et avec fidélité. Cette affaire deviendra la sienne. C'est lui qui, dans le concordat, a su vaincre mille obstacles qui entravaient la marche de la négociation. Son ambition ecclésiastique est toute satisfaite: son ambition politique cherchera le suffrage et l'affection du maître et du modèle de tous les hommes d'État d'Europe, dont tout, jusqu'aux circonstances où il se trouve, annonce le talent prodigieux. Qui ne sait ce qu'il en a coûté à l'imprudent<sup>1</sup> qui a dédaigné ses conseils ?

Je pense donc que le cardinal Consalvi, dont on a signalé la conduite et le début, dans le commencement de ce mémoire, est le seul homme qu'il faille caresser et soutenir pour toutes les affaires de la France et des Français avec la cour de Rome. On voit que seul il a su déployer du courage, de l'habileté, et une profonde adresse dans l'assemblée du Conclave. Il doit avoir conservé un grand pouvoir sur l'esprit du Pape. Sa voix a été longtemps chère au saint Pontife; elle a préparé sa grandeur; elle l'a encouragé dans le Conclave; elle lui a fait connaître les premières émotions de l'ambition. Enfin ce digne ministre l'a placé sur la chaire de Saint-Pierre, et les malheurs du Pape ont commencé le jour où ce cardinal a été remercié par ordre de la France<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, il vit dans une parfaite union avec le Prince chargé de défendre les intérêts politiques de la France; du Prince que l'on voit unir à la puissance de son souverain une considération immense, qui lui est propre, et qu'il ajoute généreusement à la masse des moyens que la France emploie pour se replacer au rang qui lui est dû. On peut espérer que les affaires ecclésiastiques du cabinet des Tuileries seront traitées avec succès, et que, si les récompenses accordées aux braves à la suite des conquêtes ont été promptement dévorées par la force des armes qui les avaient arrachées, les récompenses du mérite civil et politique<sup>3</sup>, fruit plus assuré d'une gloire moins vulgaire, resteront au génie créateur qui les a conquises, et lui seront conservées par la reconnaissance et l'amitié des ministres de ceux-là mêmes qui avaient plus d'intérêt à les contester.

<sup>1</sup> Artaud désigne ainsi Napoléon.

<sup>2</sup> *Hist de Pie VII*, t. II, p. 449.

<sup>3</sup> C'est-à-dire la principauté de Bénévent.

A Paris, on se fait un monstre de la cour de Rome. On regarde ce pays comme un antre de chicane; cependant on citera peu d'États, où, avec une certaine habileté, on atteigne plus rapidement son but. Il est quelques ridicules qu'il ne faut pas apercevoir; il est des faiblesses qu'il faut excuser; ensuite on doit toujours s'avancer avec assurance sur un terrain éminemment neutre, que personne ne possède en maître absolu, même le souverain reconnu. On doit porter dans ses relations un caractère de franchise et d'honneur, qui à la longue abat toutes les petites gens et tous les calculs de dissimulation et de fausseté. On doit en même temps éviter les discussions sur mille matières étrangères à nos études; et, s'il faut tout dire, ne jamais mêler les dogmes de la religion dans les sortes de questions qui se traitent à Rome; n'avoir pour règle que le bon sens, la droiture, et s'attacher à montrer à celui avec lequel on traite, quel est l'avantage que son intérêt ou sa vanité réclament, en n'oubliant pas qu'à Rome il n'y a pas d'esprit national. Voilà le langage qui y est toujours entendu. Là, sous les formes d'une politesse pleine d'onction et de grâce, chacun, plus qu'ailleurs, marche à des fins marquées, surtout dans la carrière ecclésiastique; carrière plus digne d'observation, et plus républicaine qu'on ne le pense, où le sol se rétrécit à chaque pas, mais où enfin chacun peut espérer, surtout avec l'aide des étrangers, d'arriver au plus haut point de puissance, c'est-à-dire à la souveraineté du pays. Cette idée sera facilement conçue par les personnes capables de méditer la réponse d'un paysan, qui passait devant un prince romain sans le regarder, et qui saluait profondément tous les abbés qu'il rencontrait. On lui demanda quelle était la cause de cette conduite. Il répondit : « Ce prince et tous les autres ne seront jamais ici que ce qu'ils sont aujourd'hui, et sous le manteau de tel abbé peut bien se trouver le maître que j'aurai dans dix ans. »

## COMPTES-RENDUS

**Les grandes compagnies de commerce**, par M. Pierre BONNASSIEUX : (1 vol. in-8°, chez Plon, Nourrit, 1892)

La passion coloniale aura été un des traits caractéristiques du dernier quart du dix-neuvième siècle. Depuis une vingtaine d'années, en effet, non seulement les pays qui, comme l'Angleterre et la France, possèdent depuis longtemps des colonies, ont considérablement accru leur domaine extra-européen, mais l'Allemagne, l'Italie et la Belgique qui jusqu'alors avaient été privées de colonies s'en sont créées d'importantes, et la Russie a soumis à sa domination toute l'Asie centrale. Les questions si complexes que soulève la colonisation ont, en même temps, été étudiées dans de nombreux volumes, et, dès 1880, l'Académie des sciences morales et politiques adoptait comme sujet de concours : *Les grandes compagnies de commerce*.

Plusieurs mémoires furent déposés, et l'Académie accorda une récompense à celui de M. Bonnassieux. Mais cet auteur a jugé lui-même que son étude primitive gagnerait à être développée et remaniée. Il s'est donc remis à l'œuvre et l'ouvrage qu'il a publié en 1892 offre un haut intérêt, aussi bien pour l'économiste et pour l'historien, que pour le législateur désireux de profiter des leçons du passé et d'éviter les fautes commises aux différentes époques par les peuples colonisateurs. Ces fautes, nos commerçants et nos industriels sont directement intéressés à ce que notre gouvernement ne les commette plus. Nous tous, en tant que contribuables, nous devons également désirer qu'elles soient, à l'avenir, évitées, car rien n'est plus cher et n'impose au budget de plus lourdes charges qu'une politique coloniale mal conçue ou mal menée. Aussi, la Société de géographie commerciale, qui compte dans son sein tant d'hommes pratiques et expérimentés, a-t-elle apprécié d'une façon toute particulière le livre de M. Bonnassieux, et l'a-t-elle récemment couronné.

L'entraînement qui pousse aujourd'hui les principales nations de l'Europe à étendre leur empire ou leur protectorat sur des terres lointaines, n'est pas un phénomène nouveau. Au dix-septième siècle il s'est manifesté avec non moins d'ardeur. C'est à cette époque, en effet, que se sont formées en Hollande, les Compagnies des Indes orientales (1602), des Indes occidentales (1617), de Surinam (1634) ; en Angleterre, celles des Indes orientales (1612), de la Virginie (1606), de la Nouvelle Angleterre (1606), de la Baie de Massachusetts (1628), de la baie d'Hudson (1670) ; en France, celles du Sénégal et du Cap Vert (1626),

des Indes orientales (1604 et 1664), des îles d'Amérique (1635), de Cayenne (1651), des Indes occidentales (1664), de la Louisiane (1684), de Guinée (1684), de Saint-Domingue (1698) ; en Portugal, celle du Brésil (1648) ; en Danemark, celles des Indes orientales (1612) et de l'Islande (1619). Si l'on veut connaître leur histoire, il faut se reporter au livre de M. Bonnassieux ; pour quelques-unes, cette histoire est glorieuse, pour la plupart, elle est marquée par quelques succès, bientôt suivis de revers. Les compagnies de commerce manquaient en général de capitaux et leur direction fut souvent imprudente. Les luttes perpétuelles auxquelles se livraient les rois interrompaient à chaque instant le commerce maritime et les rivalités des Compagnies entre elles prolongèrent parfois l'état de guerre dans les colonies plus longtemps que dans les métropoles.

Quels sont les principes qui ont présidé à leur constitution ? Elles reçurent toutes des privilèges exclusifs. Le gouverneman conféra à chacune d'elles le monopole du commerce avec tel peuple, ou telle étendue de côtes et pendant tant d'années. En outre, il lui accordait certaines exemptions de taxes et l'exercice de pouvoirs souverains plus ou moins étendus. Les compagnies privilégiées accaparèrent donc à peu près tout le commerce lointain ; mais « on ne croyait pas alors que des particuliers pussent faire les frais de premier établissement nécessaires, entretenir des forces militaires suffisantes, supporter les nombreux risques de perte et la lenteur des retours, suppléer à l'état d'enfance du commerce, à la faiblesse du crédit, à l'ignorance des besoins ou des ressources de chaque pays, au manque de protection nationale. »

Si l'on établit une comparaison entre les Compagnies françaises, anglaises et hollandaises, elle tourne au détriment des premières. Les nôtres ont eu le malheur d'être dirigées avec un esprit étroit de réglementation, de chercher les bénéfices immédiats et de manquer de persévérance dans leurs entreprises. Aussi, la France, au siècle dernier, supportait-elle avec impatience le régime des monopoles commerciaux attribués aux Compagnies qui subsistaient encore. « C'est une maxime des plus certaines qu'il n'y a que la concurrence et la liberté qui rendent le commerce utile à l'Etat, et que tous les commerces privatifs lui sont infiniment à charge et pernicious. » Qui s'exprime ainsi ? Une délibération prise par les députés du commerce en 1701. Les idées d'émancipation économique ayant fait de grands progrès, le gouvernement prononça, en 1770, la dissolution de la Compagnie des Indes orientales, qui était la Société de beaucoup la plus importante, et aussitôt devenu libre, le commerce avec l'Extrême-Orient fit plus que doubler. Cependant, un arrêt du Conseil rendu en 1785 rétablit les anciens privilèges de ladite Société ; mais leur abolition fut demandée dans les cahiers rédigés à la veille de l'ouverture des Etats Généraux, et une loi du 3 avril 1790 retira à la Compagnie des Indes les droits exclusifs qui lui avaient été rendus cinq ans auparavant. M. Bonnassieux nous paraît porter sur les grandes Compagnies de commerce un jugement très mérité, quand il dit que, par suite des monopoles qu'elles possédaient, elles ont découragé le commerce national, que maîtresses des marchés coloniaux, elles en vendaient les produits à des prix très élevés, et que les colonies qu'elles ont fondées ne sont devenues florissantes, par exemple

celles des Antilles, qu'à partir du moment où elles ont été réunies au domaine royal.

L'ouvrage dont nous rendons compte se termine par une étude sur les nouvelles compagnies de commerce et de colonisation qui ont été fondées depuis une dizaine d'années par les Anglais, les Allemands, les Belges et les Portugais. L'auteur explique fort bien qu'avec les conditions économiques actuelles, les Sociétés de cette espèce ne peuvent pas être longtemps dotées de privilèges commerciaux et que leur principal avantage est de fournir à la métropole le moyen d'agrandir, sans se compromettre, son domaine colonial. Il ne croit pas beaucoup à leur succès, car la politique qu'elles suivent leur cause en général des dépenses sous lesquelles elles ne tardent pas à succomber. Néanmoins, il reconnaît que dans certains cas elles peuvent mieux qu'une administration d'État, avec plus de hardiesse et moins de fonctionnarisme, commencer la mise en valeur de vastes territoires inorganisés.

CH. GOMEL.

**Les Archives de l'Histoire de France**, par MM. CH.-V. LANGLOIS et STEIN.  
Paris, 1891-93, in-8°; 1 vol. (en 3 fasc.) de xvii-1000 pp.

M. Ch.-V. Langlois, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, et notre confrère et collaborateur, M. H. Stein, ont terminé l'énorme enquête qu'ils avaient entreprise sur l'état des archives intéressant l'histoire de France, conservées, non-seulement en France, dans les dépôts publics et privés, mais encore à l'étranger. On a retardé jusqu'à ce jour le compte-rendu de cette publication considérable parce qu'on a cru devoir attendre l'apparition du troisième fascicule, qui est de nature à intéresser plus particulièrement les curieux d'histoire diplomatique. « Bon nombre de dépôts, écrivent les auteurs dans l'introduction au fascicule III, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, dans les Pays-Scandinaves, en Suisse, ont été visités personnellement par l'un ou l'autre de nous; pour la plupart des autres nous sommes pourvus à bonne source des renseignements inédits. » Si l'on songe que ces lignes sont d'une exactitude absolue — à défaut de l'autorité des auteurs, qui suffit, la lecture de l'ouvrage en fait preuve — l'on verra d'un coup d'œil l'étendue du travail accompli par nos confrères.

Les lignes qui suivent feront comprendre quels services leur manuel est appelé à rendre aux érudits et chercheurs de toutes catégories, mais particulièrement à ceux qui s'intéressent à l'histoire diplomatique à cause de l'important développement donné à ce fascicule III, consacré aux dépôts des pays étrangers.

Tout d'abord, qu'entendent les auteurs par « archives de l'histoire de France ? » M. Langlois répond avec précision « la collection de tous les *documents d'archives* relatifs à l'histoire de France, c'est-à-dire les pièces officielles de toute espèce : chartes, comptes, enquêtes, etc., et les correspondances publiques et « privées. Cette définition n'exclut, en somme, qu'une seule catégorie de documents anciens : les œuvres historiques, scientifiques et littéraires, qui ont leur « place, non dans les archives, mais dans les bibliothèques ». Ceci posé, les auteurs passent en revue les dépôts de France et de l'étranger, à commencer par

nos *Archives Nationales*, y cherchant leurs « archives de l'histoire de France » non seulement dans tous les dépôts d'archives proprement dits (archives nationales, départementales, communales, hospitalières, archives des ministères, des académies, des greffes de tribunaux, des notaires, etc., etc.) mais dans les bibliothèques elles-mêmes où sont conservés des documents répondant à la définition qu'ils ont donnée.

La description de chaque dépôt s'ouvre par une brève notice historique. Prenons pour exemple celle qui est consacrée aux archives des Affaires étrangères :

« Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les papiers des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, les dossiers d'affaires négociées avec les puissances étrangères, restèrent la propriété des individus qui avaient servi d'agents au Gouvernement français. Une première tentative pour la concentration des papiers diplomatiques, due à Richelieu (arrêt du Conseil d'État, 23 sept. 1628), ne modifia point l'état de choses : mais peu à peu on arriva à constituer un « Dépôt des minutes des Affaires étrangères » qui fut établi en différents endroits, jusqu'au moment où on le transféra à Versailles (1773). Revenues à Paris, en 1796, ces archives occupèrent différents locaux et ne furent définitivement organisées au ministère des Affaires étrangères (rue de l'Université, 176) qu'à partir de 1833. Ce dépôt a été ouvert au public par le décret du 21 février 1874, qui institua une commission des archives diplomatiques, et par celui du 20 juillet de la même année qui, avec le décret du 6 avril 1880, régit aujourd'hui la matière. Les documents antérieurs au 30 mai 1814 peuvent être communiqués au public après demande préalable; les autorisations sont accordées par le ministre, après avis de la commission des archives diplomatiques, qui se réunit le premier mercredi de chaque mois. Les vacances ont lieu pendant la semaine de Pâques et du 15 août au 15 octobre ».

Pour ceux des lecteurs qui désireraient des renseignements plus étendus les auteurs ajoutent une notice bibliographique :

« Cf. Arm. Baschet, *Hist. du dépôt des Affaires étrangères*, Paris, 1875, in-8°. — L. Delisle, *Origines des Archives au ministère des Affaires étrangères (Bibl. de l'École des Chartes, XXXV, 356-68)*. — *Ministère des Affaires étrangères; rapports sur les travaux de la commission des Archives diplomatiques*, Paris, imp. Nationale 1883, et ss., in-8°. — *Bibl. de l'École des Chartes, XXXV, 312 et 422.* »

Suit un aperçu bref et précis des différents fonds dont se compose chaque dépôt. Prenons encore pour exemple la première section des archives des Affaires étrangères.

<sup>10</sup> La *Correspondance politique* (env. 45,000 vol.), comprenant les dépêches des ambassadeurs et la correspondance du ministre des Affaires étrangères avec les agents de la France à l'étranger : série complète depuis 1662, avec quelques parties remontant au XVI<sup>e</sup> siècle; le tout est classé par pays, et dans chaque pays, dans l'ordre chronologique. Il est bon de faire observer qu'à la suite de chacun des fonds d'Angleterre, de Prusse, de Russie, etc., se trouve une série de volumes cotée « supplément », qui ne le cède en rien, comme intérêt, au fonds proprement dit, et qui contient parfois des rapports très précieux pour l'histoire diplomatique.

La description du dépôt, sur le modèle ci-dessus, se termine par une bibliographie des différentes publications officielles ou privées, — inventaires, publi-



cations de textes, et livres proprement dits — dont les documents en question ont été l'objet.

Il faut songer que ce travail s'est répété sur toutes les archives de France et de l'étranger pour comprendre l'importance de l'entreprise menée à bonne fin par MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein.

Nous signalerons particulièrement aux lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique*, la notice consacrée aux fonds d'archives anglais, particulièrement à l'inépuisable « Public Record office » de Londres ; où parfois, même, l'auteur a su allier le pittoresque à l'analyse scientifique, comme en témoigne ce début charmant : « Le *Public Record office*, le plus vaste dépôt d'archives de l'Angleterre, « s'élève, à Londres, dans Fetterlane, entre Fleet street et Holborn, dans un « quartier autrefois paisible, espèce de marais londonien, assaini et égayé par « les beaux jardins du Maître des rôles, qui a été transformé de nos jours en une « cité manufacturière. Le Record office, que l'on y a construit de 1851 à 1866, « tout en pierre, en fer et en ardoise, est un édifice de style Tudor, d'une élé-  
« gance sobre. A l'intérieur, il est divisé en 228 salles, qui présentent toutes les « conditions requises pour le confort et la sécurité des documents. Les tra-  
« vailleurs n'ont pas été oubliés ; quelle différence entre la salle du public de la « rue des Francs-Bourgeois et la *round reading room* du Record office, large, « haute, commode, éclairée par une coupole de verre, aménagée avec une pré-  
« voyance minutieuse. »

Quelques distractions étaient inévitables dans cette réunion d'innombrables renseignements. Le magnifique inventaire manuscrit par D.-J. Godefroy et ses successeurs, des documents provenant de l'ancienne Chambre des comptes à Lille, conservés aux Archives du Nord, n'a été publié qu'en faible partie, par Ed. de Coussemaker, et non en entier comme il est dit p. 204.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

**Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495),**  
par L. THUASNE. Paris, Leroux, 1892, gr. in-8<sup>o</sup>, 456 p.

M. Thuasne a pris pour héros de son remarquable ouvrage un personnage dont la vie constitue un véritable roman. Mahomet II expire, à l'apogée de sa puissance au moment où il mettait la main sur l'Europe occidentale, déchirée de divisions et d'intrigues. La guerre éclate entre ses deux fils Sultan-Bayezid, et Djem, gouverneur de Caramanie. Ce dernier, qui nous apparaît comme bien supérieur à son frère, et qui avait l'audace, l'orgueil, l'énergie, tous les dons du conquérant, succombe. Chevaleresquement, il demande et reçoit un asile chez le grand-maître de Rhodes, en vue de se retirer en France. Dès lors, il devient entre les mains de l'occident chrétien un gage formidable. Les princes chrétiens, qui, déjà, en Egypte et en Perse travaillaient efficacement à tenir en échec la puissance du sultan des Turcs, tiennent désormais leur bouclier. Djem débarque à Nice, et, après quelques étapes dans les maisons de l'Ordre de Rhodes en Savoie, arrive en France dans les mêmes conditions. Il séjourne spécialement à Bourgneuf. Le pape Innocent VIII travaillait alors avec une ardeur extrême et

infatigable à coaliser la chrétienté contre les Turcs ; comme chef naturel et neutre de l'entreprise, il insista énergiquement auprès de Charles VIII pour se faire remettre la principauté, il l'obtint enfin. Djem va ainsi pendant quelques années, habiter le palais même du Vatican, au milieu de vicissitudes politiques de toute sorte. En 1495, Charles VIII qui traverse Rome pour aller conquérir Naples et pour s'élancer de là, disait-il, sur Constantinople, s'empare de Djem et l'emmène. Quelques jours après, Djem meurt dans des conditions qui ont suscité de vives controverses et que M. Thuasne lui-même hésite à qualifier bien nettement. Telle est cette vie singulière, étrange, autour de laquelle s'agit un fouillis, un réseau presque inextricable de négociations excessivement ténues, que M. Thuasne s'est appliqué à démêler et sur lesquelles il jette une lumière profonde.

Très solidement documenté, très bien établi et avec une grande variété d'informations, le livre de M. Thuasne est certainement un des meilleurs qui aient paru depuis longtemps en France sur cette partie de l'histoire. Dans un sujet à moitié oriental et par bien des côtés romanesque, on aurait pu excuser l'auteur de dramatiser son récit et d'y apporter une note personnelle. Il n'a pas succombé à cette tentation. C'est un savant et un véritable curieux, qui aime à considérer sans fard le fond des choses. Ça et là seulement, quand il s'agit de sciences exactes, de chimie, de médecine..., on sent chez lui un certain entraînement ; il se purlèche d'anatomie. Sur tout le reste, il garde un sang-froid parfait et ne semble préoccupé que de s'effacer lui-même, en nous présentant le détail du concerto diplomatique, j'allais dire la partition, car la diplomatie de cette époque est à la diplomatie actuelle ce que Palestrina, est à Beethoven ; chaque voix s'entrecroise savamment.

La partie capitale de l'ouvrage se trouve dans le récit des négociations de Charles VIII avec le pape. M. Thuasne a tiré parti des pièces de la Marciana, qui, malgré leur intérêt majeur pour l'histoire, avaient échappé aux précédents historiens de Charles VIII. Il a pu ainsi établir, jusque dans les moindres détails, un récit extrêmement neuf et même pittoresque des relations diplomatiques de Charles VIII en vue de sa campagne d'Italie. Sur certains points nous ferions volontiers des réserves. M. Thuasne paraît insinuer que la régente Anne de Beaujeu se laissa gagner par l'or des Hongrois, et il néglige des récits contemporains qui donnent un démenti à cette insinuation. Anne de Beaujeu accepta, certainement, de somptueux cadeaux ; elle y tenait même et c'était son droit, mais elle refusa toujours les offres d'argent qui entraînaient avec elles des conditions plus ou moins dissimulées. M. Thuasne nous paraît aussi un peu enclin à prendre trop au sérieux les plans de Charles VIII, que tout le monde considérait comme absolument chimériques, — et qui l'étaient<sup>1</sup>. Sauf ces questions d'appréciation, nous n'hésitons pas à recommander le récit de M. Thuasne comme une histoire vraiment neuve, vraiment originale et du plus haut intérêt. Pendant sept ans, les négociations relatives à Djem formèrent la synthèse de tous les projets de croisade qui agitaient plus ou moins superficiellement l'Occident.

<sup>1</sup> Nous signalerons aussi quelques très légères inexactitudes « d'Obigny », pour « d'Aubigny », « Rodolphe de Launay », pour « Raoul de Lannoy », etc.

L'exposé de la négociation très compliquée et très difficile du nonce Chiaregato en 1488 (p. 176-223), est en particulier un morceau achevé, qui produit un type excellent de la diplomatie de cette époque, et de la plus haute valeur.

Nous aurions beaucoup à faire pour colliger dans ce livre l'importante moisson qu'il contient en fait d'histoire diplomatique ; notons p. 82 la négociation à Constantinople des ambassadeurs de Rhodes en 1482, intéressante par certains détails de cérémonie, la réception très correcte des envoyés d'obédience du même ordre à Rome en 1485 (p. 130), et leur contrat de 1486 avec le pape (p. 138), le caractère solennel de l'ambassade hongroise de 1487 (p. 148), le complot pour livrer au sultan la marché d'Ancône en 1487 (p. 150), le cérémonial de l'entrée de Djem à Rome en 1489 (p. 227), les négociations du pape en Egypte (p. 254), et, comme couronnement, la situation bizarre créée par la réception et la présence d'un ambassadeur turc à Rome en 1490 (p. 276). Les envois de reliques précieuses alors offertes par le Sultan au pape donnent lieu aux détails les plus intéressants et les plus curieux. Cependant il ne semble pas que les ambassadeurs turcs fussent reçus à Rome « avec le cérémonial d'usage, » comme le dit M. Thuasne. La chancellerie romaine, toujours très méticuleuse et habile à tourner les situations les plus délicates, introduisit à cet égard certaines nuances, un peu subtiles, sans doute, mais destinées à sauver les principes. Enfin, M. Thuasne nous narre avec beaucoup de précision la réception si originale que Djem fit lui-même aux ambassadeurs tures, et les complots ourdis par Bajazet pour la mort de son frère.

La plupart de ces circonstances étaient déjà connues. Mais là même où M. Thuasne ne peut plus innover, il renouvelle véritablement son sujet par sa critique excellente et le choix ingénieux de ses sources, par la clarté et la sobriété avec lesquelles il les met en œuvre, par l'impartialité de ses démonstrations. Ce livre n'est point banal. Et si nous n'osons pas lui souhaiter, comme nous le voudrions, un succès auprès du « grand public », nous pouvons affirmer au moins qu'il sera lu avec intérêt par toutes les personnes soucieuses de se faire une opinion par elles-mêmes et de s'éclairer sur le problème fort intéressant de l'entrée de l'empire ottoman dans le « concert » européen.

R. M.

---

**Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury, 1792-1817,** publiés par M<sup>re</sup> RICARD, Lille, Desclée, 1891, 2 vol. in-8, 516 et 576 p.

Le titre de cet ouvrage n'en donne pas une idée absolument exacte. Ce n'est pas la simple publication des lettres et des mémoires du cardinal Maury, c'est une vie de ce personnage faite à l'aide des documents qu'il a laissés. M<sup>re</sup> Ricard les reproduit en les liant par un récit continu et donne une véritable histoire des négociations auxquelles ce prince de l'Église a été mêlé.

Cette histoire est fort intéressante. Dans une introduction très bien faite où M<sup>re</sup> Ricard rappelle les premières années de Maury, fils d'un cordonnier de Valreas, lève au séminaire d'Avignon, ordonné prêtre à Sens, prédicateur de la cour,

académicien et enfin rival de Mirabeau à l'Assemblée constituante. Alors commence l'émigration et avec elle la correspondance.

Maury se réfugie à Rome. Le Pape Pie VI, séduit par sa grande réputation, l'attire, le fait cardinal *in petto* et lui confie une mission extraordinaire en Allemagne. Cette mission paraît avoir médiocrement réussi bien que Maury y mit l'adresse inventive et aussi la raideur qui était le fond de son caractère. L'électeur de Mayence lui dit un jour qu'il était pire qu'un italien. De retour à Rome, Maury devient le conseiller du Pape pour les affaires de France et en même temps le représentant des princes auprès du Saint-Siège. Il est créé cardinal publiquement et nommé évêque de Montefiascone. Il prend part au conclave pour l'élection de Pie VII. Il surveille les négociations du concordat au nom du comte de Provence (Louis XVIII) réfugié à Mittau. Cette partie de sa correspondance est particulièrement curieuse ; elle fait connaître un côté des affaires religieuses de la France qui échappe à la grande histoire. On y voit, non sans quelque tristesse, Louis XVIII et son représentant, se croyant obligés, pour réserver des droits méconnus, à entraver les efforts du Pape pour rétablir la religion en France. Ces manœuvres échouèrent. Mais n'est-ce pas une singulière leçon que de voir ce monarque, détrôné avant d'avoir régné, conduit à placer les intérêts de sa dynastie au-dessus des intérêts de la religion et de son pays ?

D'un caractère ardent, Maury allait toujours très loin dans tout ce qu'il entreprenait. Après avoir tout tenté pour empêcher le Pape de négocier avec le premier Consul, après avoir énergiquement soutenu les évêques de l'ancien régime dans le refus de leur démission, voici que tout à coup, sans autre raison, que quelques avances de Napoléon, il revient en France, accepte l'Empire, entre dans l'intimité de la cour Impériale. Plus encore, il approuve le divorce et il accepte l'archevêché de Paris contre les ordres exprès du Pape. M<sup>sr</sup> Ricard, tout en reconnaissant ces fautes, essaie de les pallier de son mieux. Vivre tranquille et obscur loin des grandes affaires était impossible à Maury. Il en fut cruellement puni. Louis XVIII à sa rentrée en France l'exila sans vouloir lui parler. A Rome, le Pape lui enleva son évêché de Montefiascone. Il fut même emprisonné quelque temps. Plus tard, le Pape lui rendit son amitié et lui donna une place dans les congrégations romaines. Mais Maury était brisé. Il mourut en 1817 et sa mort même devint une affaire d'État, Louis XVIII n'ayant jamais consenti à ce qu'il fût enseveli, comme il l'avait désiré, dans une église appartenant à la France.

Nous ne pouvons blâmer ce souverain de sa rigueur. Si quelquefois en politique les évolutions peuvent être permises ou même conseillées pour le bien général, il est des hommes auxquels elles sont absolument interdites. Quand on a été le confident intime d'un souverain, on ne peut pas devenir le bras droit de son adversaire.

Une autre leçon se dégage de l'ouvrage de M<sup>sr</sup> Ricard. C'est qu'il est faux que l'ancien régime fût organisé de telle sorte que le mérite ne pût y parvenir, s'il n'était appuyé d'une illustre origine. Nous avons déjà l'exemple de Catinat et de Colbert. Nous pouvons y ajouter celui de Maury. Une époque où le fils d'un petit cordonnier de province pouvait devenir académicien, homme d'État, prince de l'Église, n'était vraiment pas si dure aux classes inférieures. Il est vrai qu'on

sortait rarement de sa classe sans un mérite éminent. Mais quel besoin peut avoir l'État de ceux qui n'ont que des mérites ordinaires ?

Cte DE VORGES

**Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793,**  
par le marquis de BARRAL-MONTFEREAT, ancien secrétaire d'ambassade. Paris,  
Plon, 1894, in-8° de 374 pages

Dans ses précédentes publications sur l'*Histoire diplomatique de l'Europe de 1648 à 1815*, M. de Barral faisait preuve d'un sens très pratique et d'une vaste érudition qu'il a puisée principalement aux archives de France et d'Angleterre. Nous retrouvons les mêmes qualités dans le nouveau volume qui nous expose la décadence intérieure et extérieure de la France coïncidant avec le relèvement complet de l'Angleterre. C'est aussi attristant qu'instructif.

.. Nous voyons d'abord apparaître, mais hélas ! pour disparaître bientôt, la grande figure de Vergennes : « Digne antagoniste de William Pitt, il sut comprendre et déjouer, tant qu'il vécut, la politique du ministre britannique. Elle était pourtant singulièrement habile, cette politique sans scrupules, dont la haine et la crainte de la France étaient le principal moteur (p. 5) ».

Le 13 février 1787, M. de Vergennes rendait le dernier soupir, « J'ose affirmer, écrit l'ambassadeur anglais Dorset, que la chose qui tenait le plus au cœur de M. de Vergennes était le désir de maintenir une paix durable entre l'Angleterre et la France, comme le moyen le plus efficace de contenir les desseins ambitieux des autres puissances. Je ne puis, par conséquent, m'empêcher d'émettre l'avis que l'Angleterre a lieu de lamenter autant que la France la perte d'un ministre animé de pareils sentiments (p. 146). »

M. de Barral ajoute : « Avec le comte de Vergennes s'éteignait le dernier éclat de notre diplomatie expirante. Avec l'assemblée des Notables allait commencer la Révolution. »

Lorsqu'arrivent les complications orientales, l'auteur de *Dix ans de paix armée* en expose avec netteté les origines et les éléments : « Ce fut, dit-il, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, que les grands princes de Moscovie, souverains à demi-barbares, dont l'importance différait peu de celle de tel hetman de Cosaques, ou de tel chef de tribus tartares, changèrent leur titre contre celui de tsar (et non pas czar) orthodoxe de la Grande Russie. Dès l'origine, ce titre devint un programme pour les princes de la maison de Romanov et une menace pour les pays voisins de la Moscovie. Programme, il indiquait que les nouveaux tsars prétendaient prendre sous leur protection toutes les populations du rite orthodoxe, si nombreuses dans l'Est de l'Europe. Menace, il signifiait que tous les souverains, dont l'empire s'étendait sur quelques-unes de ces populations... seraient perpétuellement en lutte avec les nouveaux protecteurs de l'orthodoxie grecque. Aussi, le titre orgueilleusement assumé par les successeurs d'Ivan-le-Terrible leur fut-il immédiatement contesté. De cette contestation surgirent des guerres nombreuses qui, avec des vicissitudes diverses, aboutirent en somme à faire des faibles princes de Moscovie les puissants autocrates qui règnent aujourd'hui ».

d'hui sur toutes les Russies. — De son côté, l'Autriche, dont l'éternelle ambition a toujours été de se tailler à coups d'épée, à travers l'empire ottoman, un débouché sur la mer Noire, poursuivant à travers les siècles ce but invariable, fut appelée à lutter perpétuellement contre quiconque lui barrait les bouches du Danube. Le cabinet de Vienne, dirigé par ce mobile unique, a été tour à tour l'ami ou l'ennemi des Polonais, des Russes et des Turcs, selon qu'en appuyant ceux-ci ou en combattant ceux-là, il croyait se rapprocher du but qu'une bien naturelle ambition assignait à ses efforts (p. 256).

Du reste, malgré les apparences d'une entente complète et cordiale des deux souverains, le heurt de l'idée autrichienne et allemande contre l'idée russe se produisit dès la célèbre excursion de Catherine II en Tauride. « Je ne souffrirai point, dit Joseph II au comte de Ségur, que les Russes s'établissent à Constantinople. Le voisinage des turbans sera toujours moins dangereux pour Vienne que celui des chapeaux (p. 294). »

Les lignes de M. de Barral, que j'ai citées plus haut, n'expliquent pas seulement la question d'Orient dans le passé, mais de nos jours, où elle se débat sur le terrain bulgare. En faisant triompher la cause de la Roumanie entre 1854 et 1866, la France opposait une digue à l'ambition tant de la Russie que de l'Autriche, dans l'intérêt de tout le reste de l'Europe. Il est à regretter que des complications étrangères à l'Orient la détournent de jouer aujourd'hui le même rôle bienfaisant en Bulgarie, conformément à son génie et à ses traditions séculaires.

J'ai souligné la phrase dans laquelle le marquis de Barral-Montferrat assimile le grand duc de Moscovie d'autrefois à un hetman de Cosaques. Le rapprochement est très juste et profond. Un hetman de génie aurait très bien pu jouer le même rôle que les Romanov, s'il avait su rallier à son Ukraine les populations congénères de la Russie blanche et de la Russie rouge. Telle ne fut pas la destinée de l'Ukraine. Par crainte de la suzeraineté ottomane, qui n'a cependant empêché aucune autonomie de survivre, Bogdan Chmielnitski plaça sa chère autonomie sous la sauvegarde de la Grande Russie. Je ne sais si, comme on le raconte, il s'en repentit sur son lit de mort; mais cette autonomie ne devait pas tarder à succomber avec le célèbre Mazeppa.

Le livre de M. de Barral raconte en grand détail, avec pièces à l'appui, le projet, qui surgit sous Catherine II, d'une alliance franco-russe. Cette *Revue* en a rendu compte dans son VII<sup>e</sup> volume, à la page 256; mais je ne terminerai pas ce trop court exposé sans signaler à l'attention du lecteur les rapports de l'ambassadeur d'Angleterre sur les premières péripéties de la Révolution française.

A. D'AVRIL.

## CHRONIQUE

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE.**— Ont été élus membres de la Société d'histoire diplomatique : MM. DUPUIS, secrétaire de l'École des Sciences politiques, rue Saint-Guillaume, Paris, présenté par MM. Vandal et Tranchant.

Joseph KORZENIOWSKI, membre délégué de l'Académie des Sciences de Cracovie, 6, quai d'Orléans, Paris, présenté par MM. de Maulde et Waliszewski.

Le duc de SABRAN, château de Magnanne, par Château-Gontier, Mayenne, (France), présenté par MM. le comte d'Antioche et le duc de Broglie.

Le marquis d'ALBON, 2, rue Cambacérés, Paris, présenté par MM. le comte d'Antioche et Vandal.

GUICHARD DES AGÈS, à Couhé-Vérac (Vienne), présenté par MM. le marquis de Beaucourt et de Maulde.

Le prince Dominique RADZIWIŁŁ, 8, rue La Mennais, Paris, présenté par MM. le comte d'Antioche et le duc de Broglie.

La Société a perdu M. Jagerschmidt.

Lord Rosebery a été nommé premier ministre : M. Barrère ambassadeur de la République française à Berne : M. le comte d'Aubigny, ministre à Athènes, M. le baron Guillaume, ministre à Bucharest, M. Cogordan, chargé de l'agence et consulat général du Caire, M. Edmond Mayor, conseiller d'ambassade à Berlin, M. Millet, ministre à Stockholm, a été promu à la première classe de son grade, M. Nicolas de Giers vient d'être nommé Conseiller d'État, M. Bonghi a été élu député.

M. Vladan Georgevitch a été fait grand-cordon du Sauveur, grand-cordon du Medjidié : M. Gorrini, officier des Saints Maurice et Lazare.

M. Cogordan a reçu le grand-cordon du Medjidié, M. Cambon la plaque de l'Osmanie enrichie de diamants, M. de la Boulinière l'Osmanie de 2<sup>e</sup> classe.

L'Académie française a conservé le prix Gobert à M. Vandal, et donné à M. Octave Noël, le prix Théroüanne pour son Histoire du commerce du monde depuis les origines.

S. E. le prince Trivulzio a procédé, comme président, à l'ouverture de l'Exposition de Milan. M. le baron de Courcel a présidé le congrès des sports athlétiques.

L'assemblée annuelle de la Société a eu lieu le jeudi 31 mai. On a entendu le compte rendu du trésorier, le rapport du secrétaire général, une lecture de M. de Martens (faite par M. le comte Vandal), sur *la Russie et l'Angleterre au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle*, une lecture de M. Léonce Pingaud : *Une négociation secrète sous le Directoire*, l'allocution du président, MM. le comte d'Antioche, de Beaucourt, le baron de Courcel, le comte Durrieu, le comte d'Harcourt, Lavollée, Schefer,

Schlumberger, le marquis de Vogüé, membres sortants du Conseil d'administration, ont été réélus : M. le comte Boulay de la Meurthe a été élu, en remplacement de M. le comte de Bizemont, démissionnaire.

Un des grands journaux quotidiens de Paris, le *Moniteur Universel*, ayant publié le discours de M. le duc de Broglie, inséré ci dessus, M. de Maulde lui a adressé une lettre, publiée dans le numéro du 4 juin, où il montre qu'il est d'accord, dans son ouvrage, avec la théorie de M. le duc de Broglie sur la nécessité — en fait — de l'équilibre.

« La haute autorité qui s'attache aux paroles de M. le duc de Broglie me fait presque un devoir de formuler une observation au sujet de certaines théories d'histoire diplomatique qu'il a l'obligeance de me prêter dans son discours du 31 mai. Dans mon ouvrage sur la *Diplomatie au temps de Machiavel*, j'ai constaté que la diplomatie était l'art de vivre au jour le jour et que souvent on trouvait difficilement trace d'un principe quelconque dans la conduite d'un bon diplomate (page 5). Il m'est donc très facile de m'entendre avec tous les principes, et notamment de reconnaître avec M. le duc de Broglie l'utilité pratique des alliances basées sur la communauté des intérêts ou des passions : ce qu'on appelle le système d'équilibre déjà formulé par la sagesse antique, inscrit dans le code de Manou, et qui n'a pas cessé de demeurer fort opportun.

M. R. Lambelin vient de publier, sur la *Sicile*, des notes de voyage, illustrées de gravures, qui forment un gros et intéressant volume.

Sous ces titres : *A la mémoire de Sa Majesté l'empereur Alexandre II*, souvenirs et esquisse de la vie privée du tsar par O.H. Aagaard. (Audr. Schous édit., Copenhague, 1874), et *Croquis historiques* par M.H. de Beaufort. (Van Kampon, édit. Amsterdam, 1893. Deux volumes), l'un de nos membres et l'un de nos correspondants viennent de publier deux importants ouvrages. Le second contient une suite d'articles sur des sujets historiques divers : la Démocratie ; — les premières années du gouvernement de Guillaume I ; — la mort du stathouder Guillaume II ; — les projets de libre-échange anglais et hollandais ; — le duc de Brunswick, etc.

Notre confrère, M. Geoffroy de Grandmaison a gracieusement mis un certain nombre d'exemplaires de son *Ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804)* — à la disposition des membres de la Société d'Histoire Diplomatique, — Ceux-ci pourront se procurer cet important ouvrage, dont nous rendrons compte prochainement, au prix de 4 fr. 50 le volume au lieu de 7 fr. 50, en s'adressant à la librairie Leroux.

ANGLETERRE. — A signaler : 1<sup>o</sup> un important article sur sir Andrew Mitchell, le diplomate, par F. Espinasse, dans le dernier volume paru du Dictionnaire de Biographie nationale ; 2<sup>o</sup> le *Calendar of State Papers, America and West Indies*, par N. Sainsbury, 1675-76, avec des addenda pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. — Parmi les ouvrages annoncés : 1<sup>o</sup> la publication des papiers de Sir Gerald Portal, décédé en Ouganda, par Rennell Rodd ; 2<sup>o</sup> celle des *Problems of the Far East*, par M. Curzon, membre du Parlement ; 3<sup>o</sup> un volume fort curieux de comptes du comte de Derby (devenu plus tard Henri II d'Angleterre), par la Camden Society. — M. Round, le promoteur de l'Anglo-Norman Society, a trouvé



en France d'intéressants<sup>1</sup> documents sur les Plantagenet qu'il se propose de publier.

BELGIQUE. — M. Charles Piot, archiviste général du royaume de Belgique, a eu la bonne fortune de mettre la main sur un précieux manuscrit contenant les lettres de Mgr Francipani, nonce en Flandre, adressées à divers personnages, de 1602 à 1605<sup>2</sup>, qu'il a réussi à acquérir pour le dépôt de Bruxelles, grâce à l'obligeante intervention de Mgr le chanoine Reusens, le savant professeur d'archéologie et de diplomatique à l'Université de Louvain. Habitué à faire profiter le public savant de ses découvertes, M. Piot s'est empressé de signaler cette trouvaille dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire. Ottavio Myrto Francipani, évêque de Tréarico, puis archevêque de Tarente, fut le premier nonce résident en Flandre. Il fut nommé à ce poste, créé le 20 avril 1596, par le pape Clément VIII, sur la demande de l'infante Isabelle et de l'archiduc Albert, souverains des Pays-Bas. Arrivé à Bruxelles, le 15 septembre suivant, il exerça ses fonctions jusqu'en 1606, d'après Gachard. Le registre retrouvé par M. Piot contient les copies ou les minutes des lettres écrites en latin par Francipani; de 1602 à 1605, à divers prélats et abbés, et à quelques laïques des Pays-Bas, d'Allemagne et de France. L'archiviste belge, dans son intéressant article, en publie la liste complète, qu'il serait trop long de reproduire ici. Nous donnerons une idée suffisante de l'importance des lettres en citant les noms des principaux personnages à qui elles sont adressées: le cardinal de Lorraine; les archevêques de Malines, de Cambrai, de Trèves, de Mayence; les évêques de Tournai, Namur, Ypres, Anvers, Bruges, Utrecht, Ruremonde, Bois-le-Duc; le coadjuteur de Cologne; l'archidiaque de Saint-Omer; les abbés de Lobbes, Cambron, Bonne-Espérance-Grimberghe, de Saint-Pierre, à Gand, de Sainte-Gertrude, à Louvain, etc.; le confesseur de l'infante Isabelle, le duc de Croy et d'Aerschot, le chancelier de Brabant, Juste Lipse, Assonville, Sandecourt, Maillane, l'avocat Claude Danly, à Verdun, etc., etc. Toutes ces lettres traitent exclusivement d'affaires ecclésiastiques, ressortissant à la nonciature de Flandre.

Le critique à la recherche des sources de l'histoire ne dénoncera jamais trop la valeur d'information de la vaste correspondance du cardinal de Granvelle<sup>3</sup>. Elle s'impose à l'étude historique par l'autorité du témoignage d'Antoine Perrenot, le grand ministre de Philippe II, l'homme d'Etat qui fut longtemps le dépositaire et l'inspirateur de la pensée du roi, son puissant maître. L'intérêt de ces lettres s'avive de la nouveauté des détails que Granvelle et ses correspondants nous donnent sur les personnages et les événements politiques de leur époque. Et le prix des documents publiés se double de la façon dont l'éditeur les commente, les coordonne, les met en lumière, dans de savantes introductions, par la finesse de ses analyses, la hauteur de ses vues générales, la scrupuleuse impartialité de ses jugements. De nombreuses notices biographiques, fruit de pa-

<sup>1</sup> *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, V<sup>e</sup> série, T. 3<sup>e</sup>, livraison I, p. 7, Bruxelles, Hayer, 1893.

<sup>2</sup> Tome X, par Charles Piot, archiviste du royaume de Belgique, membre de l'Académie royale, de la Commission d'histoire, etc. Bruxelles, Hayer, 1893.

tientes recherches, complètent le travail de l'érudit commentateur. Cette grande publication, qui atteste le zèle infatigable de M. Piot, constitue une contribution importante à l'histoire des Pays-Bas, de l'Espagne et de la France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le dixième volume, le dernier paru, renferme 308 lettres appartenant à la correspondance du cardinal, en 1583, avec Philippe II, roi d'Espagne, Marguerite de Parme ; le fils de celle-ci, Alexandre Farnèse, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas ; Juan de Idiaguez, secrétaire d'Etat et de guerre du dit roi ; le prévôt Fonck, garde des sceaux pour les affaires de Flandre à Madrid ; Morillon, évêque de Tournai ; Jacques de Saint Maurice, prieur de Belle-Fontaine ; etc.

Pour l'intelligence de son sujet, le consciencieux éditeur a enrichi son ouvrage d'un appendice contenant plus d'une centaine de lettres écrites par et à : l'empereur Rodolphe II ; Philippe II ; Elisabeth, reine d'Angleterre ; Henri III, roi de France ; Catherine de Médicis ; François, duc d'Alençon et d'Anjou ; Marguerite de Parme ; Alexandre Farnèse ; Charles, duc de Lorraine ; Ernest de Bavière, archevêque et électeur de Cologne ; Charles, comte d'Artemberg ; Pierre-Ernest, comte de Mansfelt ; Robert de Melin, marquis de Roubaix ; Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte ; François de Halewyn ; Charles de Croy, prince de Chimai ; Emmanuel Philibert de Lalaing, seigneur de Montigny, marquis de Renty ; Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur d'Espagne à Paris ; Charretier, secrétaire d'Alençon ; Laurent de Blioul, agent de Philippe II à Rome ; Bucko d'ÿtta et Herman de Moysenbrouck, agents de Farnèse à Cologne, etc. . . etc.

Toutes ces lettres sont d'autant plus précieuses qu'elles sont inédites, sauf quelques lettres de Broissia.

Elles traitent des affaires suivantes : de la pacification du Portugal, conquis récemment par l'Espagne ; de la seconde expédition espagnole aux îles Terçère ; de la disette en 1583 et des importations de blé en Espagne et dans le Portugal par les navires hollandais ; de la saisie desdits navires dans les ports de ces deux royaumes ; d'une réorganisation de la marine espagnole ; du retour de Philippe II en Espagne après son couronnement à Lisbonne ; des projets d'expéditions espagnoles en Irlande et en Ecosse, et des négociations avec la cour de Rome à cet effet ; du procès entre Octave Farnèse, duc de Parme, et le comte Claudio Landi, prince de Val di Taro ; de la restitution du château de Plaisance au dit duc ; des instances de Marguerite, duchesse de Parme, pour quitter les Pays-Bas et de son retour en Italie ; des agissements d'Orange et d'Alençon ; de l'échauffourée d'Anvers, connue sous le nom de *Furie française* ; des négociations d'Alençon avec les députés des Provinces-Unies ; des négociations du même avec Alexandre Farnèse ; des divers projets de mariage d'Alençon avec Elisabeth d'Angleterre, Christine de Lorraine et l'infante Isabelle ; de la guerre dite de Cologne, entre Gebhard Truelsen et Ernest de Bavière ; des négociations secrètes d'Alexandre Farnèse avec les Gantois ; enfin des négociations de l'Espagne avec la Pologne et la Suède.

De la correspondance du cardinal en 1583 et des pièces à l'appui, M. Piot, dans une lumineuse introduction, dégage nettement l'objectif de la politique du ministre à cette époque. Avec sa sagacité, habituelle et son esprit toujours im-

partial, il établit qu'elle n'a jamais varié. Granvelle au cours de cette année, a continué de poursuivre sans relâche le retour à la couronne d'Espagne de toutes les provinces des Pays-Bas, soit par la force des armes, soit par la voie des négociations. Voilà pour Antoine Perrenot la question principale, et il y subordonne toutes les autres.

C'est en Flandre qu'il faut porter le grand coup aux ennemis du roi, c'est-à-dire non seulement aux partisans d'Orange, mais à Henri de France et à Elisabeth d'Angleterre. Et pour frapper ce coup il convient tout d'abord de se débarrasser des autres affaires qu'on a sur les bras, à commencer par celle de Portugal.

Il est grand temps de couper court dans ce pays à toutes vellétés d'autonomie et de lui imposer un gouvernement énergique. Ce gouvernement n'est possible qu'à la condition d'en exclure les Portugais, car le défiant conseiller de Philippe II suspecte leur royalisme de fraîche date. S'il veut en finir une fois pour toutes avec eux sur terre et sur mer, à Lisbonne et aux îles Terceïre, c'est surtout afin de permettre au roi, dont presque tout l'argent passe aux affaires de Portugal, d'en envoyer à Farnèse, son habile et valeureux lieutenant dans les Pays-Bas. Le prince de Parme en a besoin de beaucoup pour ses soldats et ses agents, les uns lui servant à battre les rebelles, les autres à les acheter. En même temps qu'on s'occupera de pacifier ou de mater le Portugal, l'on s'efforcera de ruiner le commerce et la navigation des Provinces-Unies. Toutefois, étant donné la disette générale, il y aura lieu de garder des ménagements provisoires avec les Gueux dont les navires importent des blés dans les ports d'Espagne et de Portugal. Le meilleur moyen de détruire la flotte hollandaise, d'où les révoltés tirent une partie de leur force et presque toutes leurs ressources pécuniaires, c'est de rétablir la suprématie de la marine espagnole. En attendant, l'on fera bien de négocier avec la Pologne et même la Suède pour amener ces pays à fermer leurs ports aux Hollandais, qui perdront par là des débouchés importants.

Un autre obstacle à écarter du chemin, c'est la révolte grandissante de l'électeur et archevêque dépossédé de Cologne, qui cherche à protestantiser les provinces rhénanes. Il ne faut pas que Gebhard Truchsen donne la main à Guillaume de Nassau : la partie ne serait plus égale. La volumineuse correspondance de Farnèse avec le comte d'Aremberg, son lieutenant sur le Rhin, prouve que Granvelle et son commentateur ne se sont pas trompés sur l'importance de ce conflit à la fois politique et religieux.

Pour le duc d'Alençon, qui a repris le chemin de la France, après le coup de main manqué d'Anvers, il n'y a qu'à détourner son attention des Pays-Bas en suggérant à son esprit ambitieux des entreprises plus éclatantes sinon plus sûres. On pourrait le déterminer à abandonner ses prétentions sur la Flandre et Cambrai par la perspective d'un mariage avec Marie Stuart, qui lui apporterait la couronne d'Ecosse et peut-être la couronne d'Angleterre. Plus tard, le cardinal songe à marier le prince français avec l'infante Isabelle ; la dot serait cette même ville de Cambrai, plus le duché de Milan. Le roi d'Espagne détacherait ainsi le duc d'Alençon du prince d'Orange pour en faire son gendre et son allié, à la condition qu'il se séparât des huguenots. Le cardinal n'était pas plus par-

tisan de la liberté du culte que de celle du commerce. Il ne voyait dans l'une et l'autre que les deux armes les plus redoutables à mettre aux mains des Gueux pour combattre l'Eglise et le roi.

Philippe II approuve tous ces projets de Granvelle sauf la guerre avec la France. A la vérité Henri III soutenait sous main les rebelles des Pays-Bas, mais le roi catholique craignait de jeter le roi très-chrétien tout-à-fait dans les bras des hérétiques.

FRANCE. — L'histoire diplomatique compte à l'Académie française un nouveau représentant en la personne de M. Albert Sorel, qui vient d'y être élu. Après avoir débuté au Ministère des Affaires Etrangères, M. Sorel le quitta pour la littérature. Sa première œuvre fut un petit livre intitulé : *Le couvent des Carmes et le séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur*. Ensuite, il donna un roman assez dramatique, *La grande falaise* ; celui qui écrit ces lignes le signala alors à l'attention du public... (il y a bien longtemps !) M. Sorel trouva sa voie par l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, qu'il était bien qualifié pour écrire, ayant été personnellement mêlé aux événements.

A partir de ce moment il a professé l'histoire diplomatique à l'Ecole des sciences politiques, et publié divers travaux : la *Question d'Orient au XVIII<sup>e</sup> siècle*, les *Origines de la Triple-Alliance*, un *Précis du droit des gens* (avec M. Funck-Brentano)..., et surtout sa grande histoire diplomatique de la Révolution française, dont quatre volumes ont paru. Entre temps, il a écrit divers articles de critique, dernièrement réunis en volume, et des études sur *Montesquieu* et sur *Madame de Staël*, enlevées avec beaucoup de brio. M. Sorel était déjà membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

On trouvera dans l'*Armée à l'Académie*, par C. de la Jonquière (Paris, Perrin, 1894, in-8), une notice sur le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople.

ITALIE. — Suivant le gracieux usage d'Italie, le mariage du comte Andrea Marcello, notre distingué membre correspondant de Venise <sup>1</sup>, avec Mlle M. Grimani Giustiniani, a donné lieu à la publication de *Per Nozze*. Ces opuscules, au nombre de douze, et qui rivalisent d'élégance, intéressent presque tous l'histoire des illustres familles, Marcello, Grimani, Giustiniani, plusieurs se réfèrent à l'histoire diplomatique : 1<sup>o</sup> *Une ambassade trévisane à Venise au temps de la ligue de Cambray*, par M. Ant. Santalena : dépêche du Conseil des X de Venise, du 3 juillet 1509, constatant la fidélité de Trévis en des temps difficiles ; 2<sup>o</sup> *Lorenzo Marcello, et la bataille des Dardanelles*, récit critique et annoté de ce fait d'armes où Laurent Marcello, « grand capitaine de mer », perdit la vie (26 juin 1636), d'après la correspondance de l'agent diplomatique d'Este ; 3<sup>o</sup> *Dépê-*

<sup>1</sup> Profitons de cette circonstance pour rectifier une omission matérielle qui s'est glissée dans l'impression de la *Liste des membres* de notre Société. C'est par erreur que M. le comte Andrea Marcello n'a pas été porté parmi nos membres correspondants sous la rubrique *Venise* : il a été élu à ce titre au cours de l'année 1893, en remplacement de M. Ceresole, décédé.

ches inédites de *Pietro Grimani, ambassadeur en Allemagne, en Angleterre, puis doge de Venise*, par M. Lud. Ant. Manin. Ce petit *carteggio* contient des extraits de cinq dépêches de la légation en Angleterre de P. Grimani (1710-1713). Les quatre premières ont trait à son voyage et à ses audiences d'arrivée, la cinquième à son congé : elles renferment surtout des détails de cérémonial. L'ambassadeur était beau parleur, grand seigneur, et ami de la grande phrase ; 4<sup>o</sup> Nous retrouvons ce même Pietro Grimani, dans l'opuscule *Lettres de P. Grimani, ambassadeur de Venise à Vienne, à Carlo Ruzini, ministre plénipotentiaire de la République au congrès de Passarowitz (1718)*, par Madame de Manzoni. MM. et Mlles Jules, Henri, Fanny et Laure de Manzoni. Cette plaquette contient une notice sur P. Grimani, et dix-neuf lettres expédiées de Vienne du 11 mai 1718 au 10 septembre. C'est une intéressante correspondance, écrite au courant de la plume, et qui contient d'importants détails de la négociation et des nouvelles, à côté de renseignements pratiques de ménage ; 5<sup>o</sup> *Les Offices diplomatiques entre l'empereur François 1<sup>er</sup> de Lorraine et le doge Pietro Grimani*, par M. G. Aur. Lischiutta, camérier d'honneur de Sa Sainteté, se compose de la lettre par laquelle l'empereur notifie son avènement au même Grimani (Francfort, 5 octobre 1745), et de la réponse du doge, annonçant l'envoi d'une ambassade extraordinaire (13 novembre 1745).

Deux autres plaquettes, d'histoire générale, intéressent aussi, mais indirectement, l'histoire diplomatique, ce sont : 1<sup>o</sup> *Le principat de Nicolo Marcello, doge de Venise du 13 août 1474 au 1<sup>er</sup> décembre 1475*, extrait des *Vitæ Ducum* de M. Sanudo, par MM. Lampertico, Berchet, Bullo, Stefani, Barozzi, Allegri. Dans une brève préface, les savants éditeurs mettent en relief l'importance des travaux historiques de l'infatigable Sanudo et l'utilité qu'il y aurait à en donner un texte définitif ; 2<sup>o</sup> « Al fate d'armi dal fiume Tare de li Franzoze », est un récit de la bataille de Fornoue, extrait de *Novacula* par M. Mazzatinti.

Le tome XXXI des *Miscellanea di storia patria* contient une notice fort documentée, de M. le professeur Elia Columbo sur *Yolande duchesse de Savoie (1465-1478)*, et une *Relation*, inédite, *du Royaume de Pologne* en 1638, par l'ambassadeur vénitien Giorgio Zorzi, publiée par M. le professeur G. Ferraro. Après un exposé général de l'état et de la constitution du royaume de Pologne, Zorzi trace un portrait curieux du roi Ladislas.

SiÈDE. — Nous devons signaler les *Lettres autographes du Roi Charles XII*, réunies et éditées par Ernest Carlson, avec fac-simile, et portrait du roi. Stockholm, 1893 (Konung Karl XII : segenhändig bref samlade och utgifna af Ernest Carlson). Qui ne connaît l'anecdote de Charles XII, voyant, à Stralsund, son secrétaire cesser d'écrire parce qu'une bombe éclatait à la chancellerie militaire, et l'apostrophant en ces termes : « Continuez à écrire, la bombe n'a rien à faire avec la lettre ? » Le professeur Carlson a recueilli 262 lettres écrites en grande partie dans de telles conditions de la main même de Charles XII, et actuellement disséminées dans les archives et les collections privées de plusieurs pays. On y trouve quatre lettres adressées à sa grand'mère paternelle Hed. Eléonore, dont une longue et très importante de Bender, 14 décembre 1712, démontrant

que Charles XII, déjà alors, préparait son retour en Suède, qui n'eut lieu qu'en 1714, et qu'il n'avait pas pardonné au général comte Lewenhaupt d'avoir capitulé à Perewolesna après la bataille de Pultawa ; 11 à sa sœur aînée la princesse Sophie de Holstein-Gottorp, la plupart datées de différents endroits en Pologne ; plus de cent adressées à sa sœur cadette Ulrique-Eléonore, restée en Suède, depuis 1698 jusqu'à un mois environ avant la mort du héros devant Fredrikssten, en Norwège. Une grande partie de ces lettres renferment surtout des compliments, d'une galanterie exquise selon les usages de l'époque. Le roi appelle toujours ses sœurs « mon cœur » et se morfond, dans les termes les plus filandreux, en excuses réitérées de n'avoir pas répondu assez vite aux épîtres des princesses. C'est qu'il était très occupé ; entre les batailles il surveillait tout lui-même, ne se contentant pas de donner les ordres, et veillant de près à leur exécution ponctuelle. Déjà en 1710, une année après Pultava, il écrivait de Bender à sa sœur Ulrique que les difficultés où la Suède s'était fourvoyée disparaîtraient avec l'aide de Dieu, « car Notre Seigneur donne toujours le « succès à celui qui avec hardiesse fait ce qu'il doit faire ».

Suit la correspondance avec ses généraux. Celle-ci sent la poudre et sonne le fer. La signature tracée d'une main guerrière, fait ressortir des traits qu'on dirait des épées.

Tout est écrit à la hâte, et parfois sur des morceaux de papier informes ; les lettres fermées avant de les sécher, sont souvent dans un état qui ferait croire que le roi s'est trompé de récipient et qu'il a versé sur sa lettre l'encrier au lieu du sablier. Aussi riches en pâtés qu'en expressions épiques, ces lettres ne se distinguent pas par le choix de formes choisies, mais par un caractère prime-sautier, par l'énergie des expressions et parfois par des détails surprenants. Ainsi plusieurs fois le roi remercie sa sœur Ulrique de lui avoir envoyé des écorces d'oranges confites, et dans d'autres lettres il donne des renseignements sur la santé et la mort de ses chiens favoris « Poupe » et « Snushane ». Les expressions humoristiques y abondent et l'emploi de certains mots diffère fort de l'usage adopté de nos jours. Le roi dans sa lettre à sa sœur Ulrique du 9 août 1709 disait avoir reçu « une faveur au pied » avant la bataille de Pultava, au lieu d'avouer une blessure grave. Quand, en septembre 1702, à Cracovie, une chute de son cheval, sur le cordage d'un tente, lui a brisé l'os de la cuisse à deux endroits, Charles XII écrit à sa sœur, dès le mois de décembre, que la petite blessure qu'il avait eue à la cuisse était presque guérie. Devenu très sobre, le roi ne permettait pas que l'on s'enivrât ; il faisait venir des comédiens de Stockholm pour amuser les officiers et ceux-ci étaient autorisés à charmer leurs loisirs au camp d'hiver en Pologne et à Alt Ranstadt en recevant leurs femmes ou leurs fiancées. De ses nombreuses victoires le roi parlait avec beaucoup de modestie. Vers la fin de sa carrière, Charles XII devint un peu fataliste. Ainsi, en écrivant à une de ses sœurs la défaite de Pultava, il l'attribuait à la destinée. Néanmoins il était très religieux, très attaché à sa famille, sobre et honnête au-delà de toute expression. Un moine lui demandant de la part du pape à acheter les ossements de sainte Brigitte <sup>1</sup> (de la famille illustre des

<sup>1</sup> Décédée en 1374 à Rome.

Brache, la première de Stockholm), Charles XII refusa sous prétexte que l'on ne savait pas au juste où, à Wadstena, se trouvaient ces ossements, et il ajouta qu'au reste il était un roi et non un marchand<sup>1</sup>. Quand on lui conseillait de garder pour lui-même la couronne de Pologne au lieu de l'offrir au comte Leczynski, il répondit qu'il ne voulait s'emparer de rien pour son propre compte et qu'il préférerait donner aux autres. On connaît par Voltaire ce que Charles XII répondait à un soldat suédois, qui se plaignait d'être obligé de rendre une poule volée et observait que le roi prenait des provinces entières : « C'est vrai, répliqua Charles XII, mais je ne les garde pas, je les donne. »... Ce prince généreux et plein de grandeur d'âme, ne montra de dureté qu'une fois dans sa vie, quand il fit exécuter Patkull, sujet suédois rebelle et traître que lui livra l'ex-roi de Pologne, électeur de Saxe.

Pour l'histoire proprement dite, il n'y a pas beaucoup à glaner dans ces lettres de Charles XII. Vingt-quatre ont déjà été traduites en français par M. A. Geffroy et imprimées à Paris en 1853. En Suède, différentes publications des lettres du roi Charles XII ont été faites, mais aucune n'est, à beaucoup près, aussi complète que celle de M. le professeur E. Carlson<sup>2</sup>. Nous pouvons pourtant signaler deux lettres autographes du roi Charles XII qui ont échappé au savant historien : l'une datée de Bender le 27 août 1709, et adressée au lieutenant-colonel (puis baron) Gyllenkrok, contient des ordres militaires ; l'autre est adressée au colonel (puis comte) Gustaf Frédrik von Rosen. La dernière se trouve à Stockholm chez le comte Georg von Rosen et l'autre au château de Svenstorn en Suède, majorat de la famille Gyllenkrok.

R. M.

### *Documents diplomatiques*

Les délimitations de frontières se multiplient en Asie et surtout en Afrique, et il y a lieu d'espérer que les conflits du Siam, ou les incidents de Sierra-Leone ne pourront plus se produire. On sent le besoin de codifier ces protocoles, ce sera là une des tâches de notre nouveau ministère des colonies.

*Convention anglo-congolaise.* — (12 mai). — Deux choses à distinguer : le Haut-Congo et le Haut-Nil. Dans la 1<sup>re</sup> région, la compagnie du Sud-Africain renonce au Katanga, mais le Bangouéolo devient un lac anglais. Dans la 2<sup>e</sup> région, il convient de mettre à part : 1<sup>o</sup> une extension de frontière accordée au Congo belge, à l'est du 30<sup>e</sup> méridien de Greenwich (limite factice assignée sur le papier à une époque où ces pays n'étaient qu'une tache blanche sur les cartes) ; 2<sup>o</sup> la constitution d'une zone neutre qui rappelle la bizarre conception de l'Afghanistan-tampon, et des pays Shans-tampon (BUFFER STATES) et des-

<sup>1</sup> Norberg, *Histoire de Charles XII*, vol. I, p. 338.

<sup>2</sup> L'ouvrage de M. le professeur Carlson est orné d'un portrait de Charles XII ; il y en a un au musée national suédois, qui est plus gracieux ; il représente le roi à l'âge de 18 ans peint par Dahl (suédois), en 1700. Le roi est debout, le bâton de maréchal dans la main droite, la tête haute, les cheveux flottants, avec l'air martial, décidé, et enthousiaste qu'il devait avoir quand il partait pour la guerre en 1700 pour ne revenir qu'en 1714.

tinée à séparer l'ancienne province équatoriale d'Emîr Pacha (Wadelaï et Ounoro, récemment occupés à la suite de l'expédition Gerald Portal) du Baghirmi, attribué à la France par le dernier arrangement avec l'Allemagne. Cette zone s'étend, à l'ouest du 25<sup>e</sup> méridien de Greenwich (22° 40' est de Paris), de la ligne de faite du bassin congolais au 10° de latitude. La rive gauche du Haut-Nil, jusqu'à Fashoda et sur une largeur moyenne de 150 kilomètres, est baillée au roi Léopold à titre d'usufruit ; à l'expiration du bail, le Congo belge ne conservera que le Bahr-el-Ghazal, encore sous réserves. Quant à la rive droite du Haut-Nil jusqu'au plateau éthiopien, il est sous entendu que l'Angleterre l'occupera un jour.

En appendice de cette convention, le LIVRE BLEU donne deux documents échangés entre F. R. Plunkett et Edm. van Etvelde, pour constater que « les signataires de l'accord n'ignorent pas les prétentions de la Turquie et de l'Égypte dans le bassin du Haut-Nil. » — Deux autres documents ont trait au recrutement réciproque de soldats indigènes : pour l'Angleterre, dans le pays entre le 30<sup>e</sup> méridien et le lac Albert ; pour la Belgique, « dans les colonies britanniques de l'Afrique occidentale en vue de l'occupation prompte et complète par S. M. le roi Léopold II des territoires situés dans le bassin occidental du Nil. . . »

*Convention franco-congolaise.* — Des négociations ont été vainement entamées avec la Belgique pour la délimitation du Haut-Oubanghi. Le « Temps » a publié, en avril dernier, une importante série de lettres de Bruxelles, qui résument l'histoire du Congo belge depuis son origine. La dernière, en date du 23, donne tous les détails de la rupture. Mais les rives du M'ho et le poste de Yacomane sont pas les seules pierres d'achoppement : la France argue encore du droit de préemption qui lui a été attribué en 1885 et peut se croire lésée par le legs de l'Etat du Congo consenti par S. M. Léopold II à la Belgique. Il est question d'invoquer l'arbitrage de la Suisse.

*Convention franco-libérienne.* — (déc., 1892). — La frontière entre les établissements français de la Côte-d'Ivoire et la république de Libéria est formée par le cours inférieur du Fiderougouba, affluent de droite du Cavally. Il faut remarquer cependant que cette convention cessera d'être valable si Libéria cesse d'avoir son indépendance et que la France, dans ce cas, reprendrait ses droits sur les points contestés : le cap Mount, le cap Grand-Bassa, le Grand-Boutou, la rive droite du Cavally. La frontière est peut-être défectueuse du côté du Kissidougou. La convention n'est pas encore ratifiée par le Parlement français, à cause des vellétés de soumission de Samory.

*Convention anglo-italienne.* — (5 mai). — L'Angleterre avait convenu avec la France, en mars 1888, que le Harrar resterait un terrain neutre où se rencontreraient librement les produits de Djibouti et de Zeïla, la frontière des colonies de Djibouti et de Zeïla-Berbera partirait de la côte, à l'est de la première ville, pour passer par Alassouen, Bir-Calouba et Djildessa. Or, le Harrar et Djildessa viennent d'entrer dans la sphère d'influence italienne sans le consentement de la France. Cette convention complète et rectifie les protocoles du 24 mars et du 15 avril 1891 : désormais le cap Guandafui est terre italienne.



*Convention anglo-chinoise.* — L'Angleterre a désormais toute liberté d'action du côté de Bhamo, et en échange, permet à la Chine de s'établir dans le pays Shan de Xieng-Hong; la route du Yunnan est ainsi ouverte aux produits de l'Inde et de la Birmanie par Poneul et Ssemao, au détriment des intérêts français dans le Haut-Mékong (mai). — L'honorable M. Curzon vient de faire une importante communication au Parlement anglais et de réclamer la publication des dépêches relatives au Siam; il lui a été répondu que le moment n'en était pas encore venu.

A. S.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Par A. SPONT

## FRANCE

ANNALES DE BRETAGNE. — *Avril*. — **L. G. Pélissier**: Une lettre inédite de Guillaume Briçonnet, 11 septembre 1493 (Contribution à l'histoire de l'expédition de Charles VIII en Italie).

ANNALES DE DROIT COMMERCIAL FRANÇAIS, ÉTRANGER ET INTERNATIONAL. — *Octobre 1893*. — **E. Thaller**: Chronique.

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Mars*. — **P. Matter**: Rome et la Révolution de 1848.

ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Avril*. — **E. Blanc**. — La colonisation russe en Asie centrale. — **H. Lerin**: Enseignement spécial pour les voyageurs au Muséum d'histoire naturelle.

ANNALES DE L'EST. — *Janvier*. — **Robert de Cléry**: Les contingents suisses sous Henri II; Bernhart Stehelin.

ANNALES DU MIDI. — *Avril*. — **L. G. Pélissier**: L'ambassade d'Accurse-Meynier à Venise. — **H. Courteault**: Un épisode de la conquête de Guyenne sous Charles VII.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Oct.-nov. 1893*. — **I. Traités, conventions, protocoles**: Convention sanitaire internationale; procès-verbal de l'échange des ratifications (30 janv. 1892, 14 fév. 1893). — **II. Correspondances, dépêches, notes**: Affaires d'Égypte; différend gréco-roumain relatif à la succession Zappa. — **III. Lois et documents divers**: Règlement sur les prisonniers de guerre (21 mars). — **IV. Chronique** (p. 215-240).

*Décembre 1893*. — **I. Espagne-Suède et Espagne-Norvège, conventions commerciales** (27 juin 1892); — Autriche-

Hongrie-Russie, jonction de voies ferrées (2-14 janvier 1893); — **II. Affaires d'Égypte**. — **III. Loi relative au séjour des étrangers en France** (8 août 1893); — **IV. Chronique** (p. 319-347).

*Janv. 1894*. — **I. États-Unis-Grande-Bretagne** (pêcheries de Behring). — **II. Haut Mékong, Siam, Aigues-Mortes, Égypte**. — **III. Loi sur les étrangers en Luxembourg** (30 décembre 1893). — **IV. Chronique** (p. 113-119).

*Février*. — **I. Convention commerciale franco-russe** (17 juin); — France-Siam. (3 octobre); — Remise des correspondances par exprès (France, Hollande) (17 janvier 1894). — **II. Égypte**. — **III. Droit d'auteur en Norvège** (4 juillet 1893). — **IV.** (p. 211-254).

BULLEIN CRITIQUE. — *1<sup>er</sup> Mars*. — **E. Bourgeois**: Lettres intimes d'Albéroni au comte Rocca. — Albéroni, Mme des Ursins et la reine Elisabeth Farnèse. — **Wiesener**: Commencements d'Albéroni, et ses rapports avec l'Angleterre et la France jusqu'à l'expédition de Sardaigne (1745-1747).

BULLEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *1893, N° 3*. — **A. Grandidier**: Les voyageurs français à Madagascar dans les trente dernières années.

BULLEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS. — *1893, n° 4*. — **Rivière**: Une province laotienne, le Kham-Muon. — **E. Vignon**: La colonisation en Algérie. — **De Pontbelanger**: Le commerce au Siam. — **G. Méry**: Mouvement des échanges entre la Tripolitaine et le Soudan central. — Une mission scientifique et commerciale dans le Sud Algérien.

BULLEIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Avril*. — **C. Pascal**: Un ambassadeur désagré-

ble à la cour de Louis XIV, Sir William Trumball, 1685-6, d'après des documents inédits. — **A. Grutz et N. W.** : Le sort des réfugiés en Hollande, Angleterre et ailleurs en 1687, d'après une lettre originale et inédite.

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE.** — *Mars.* — Caisnes d'épargne en Autriche. — Rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour (loi fédérale suisse du 25 juin 1891). — Accidents du travail en Autriche et en Angleterre.

**BULLETIN DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR CHEMINS DE FER.** — *Avril 1893.* — La conférence technique de Berne (5-12 juin). — *Nov.-Déc.* — Les art. 15 et 35 de la Convention de Berne.

**COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.** — *Avril.* — **A. Desjardins** : L'ambassade de Vergennes à Constantinople, à propos d'un livre récent. Le chevalier de Vergennes de Louis Bonneville de Marsangy.

**COMPTES-RENDUS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.** — *2 février-2 mars.* — Mission Bernard d'Attanoux chez les Touareg (heureusement terminée par la signature d'un traité le 8 mars suivant ; c'est un pas vers le lac Tchad). — *2 mars.* — Missions Russes en Asie. — *16 mars.* — Sur l'impression produite par la récente pénétration militaire au Sahara — Le Nord-Ouest de la République Argentine.

**CORRESPONDANT.** — *25 février-10 mars.* **P. de la Gorce** : Les origines de l'unité italienne (suite et fin). — *10 mars.* — **L. de Lanzac de Laborie** : Le vrai P. Joseph (d'après l'ouvrage de G. Fagniez). — *25 mars.* — **Le maréchal Oudinot** : Souvenirs de la duchesse de Reggio. — Feuilles militaires, souvenirs du général de Bailliencourt (Italie, 1852-1862). — *10-25 avril.* — **Ch. Gavard** : Un diplomate à Londres (1871-7) lettres et impressions. — *25 avril.* — **Comte J. Grabinski** : Le mouvement révolutionnaire en Italie.

**DRIT D'AUTEUR.** — *15 octobre 1893.* — L'Union internationale pour le copyright (mémoire lu par sir H. Bergue à Chicago). — Le congrès littéraire et artistique international de Barcelone (septembre 1893). — L'Union internationale de photographie (Genève, août 1893). — *15 décembre.* — Convention anglo-autrichienne du 24 avril 1893.

**ECONOMISTE FRANÇAIS.** — *10 février.* — Tombouctou : son commerce ; importance de son occupation. — La Bolivie. — *17 février.* — Le mouvement économi-

que et social aux Etats-Unis. — Protectorat allemand de l'Afrique de l'Est. — *24 février.* — De l'occupation des colonies portugaises comme gage des capitaux français et allemands spoliés par le Portugal. — Les résultats de la politique protectionniste en Espagne. — *3 mars.* — La rupture commerciale franco-suisse. — Le commerce franco-argentin. — *10 mars.* — Le désordre administratif au Tonkin. — La situation de la British East Africa Company et les rivalités commerciales européennes en Afrique. — *17 mars.* — Tombouctou et le Trans-Saharien. — *24 mars.* — Nécessité d'un règlement de la partie impayée des intérêts de la dette égyptienne, et un plan à ce sujet. — La Sibérie et le Transsibérien. — *31 mars.* — L'organisation des colonies et la suppression de la représentation coloniale. — *21 Avril.* — La Turquie d'Asie : l'ancienne Ionie et la province de Smyrne.

**ETUDES RELIGIEUSES.** — *Février-Avril.* — **H. Chérot** : L'éducation du grand Condé, d'après des documents inédits (1632-7). — *Mars.* — **A. Lapotre** : l'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel au temps de Jean VIII.

**EUROPE MILITAIRE.** — *15 février.* — Les Italiens en Afrique, la victoire d'Agordat. — Gustave-Adolphe à Breitenfeld et à Lutzen.

**GAULOIS.** — *21 février.* — Talleyrand à Vienne.

**JOURNAL DES DÉBATS.** — *13 février.* — **A. Barine** : la révolution de 1848 à Berlin. *16 février.* — **A. Vandal** : Catherine II et l'entente franco-russe. — *27 février-13 mars.* — **A. Barine** : Une correspondance d'agent secret (Ferd. Christin et la princesse Tourkestanom). — *22 mars.* — Lettre de Talleyrand au tsar (15 sept. 1810) et réponse de celui-ci. *23 mars.* — **A. Vandal** : La Dalmatie française. — *3 avril.* — **A. Rambaud** : un ambassadeur danois auprès de Pierre-le-Grand. — *7, 8, 9, 11 avril.* **G. Monod** : Les trois derniers Bourbons jugés par M. d'Argout. — *18 avril.* **S** : La société des études italiennes

**JOURNAL DES ÉCONOMISTES.** — *Mars.* — **E. Fournier de Flaix** : La crise économique et financière de l'Italie. — *Avril.* — **Vilfredo Pareto** : Les finances italiennes. — **D. Meyners d'Estrey** : Une visite à la République de Libéria.

**JOURNAL DES SAVANTS.** — *Mars.* — **H. Wallon** : L'Europe et la Révolution française.

**JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.** — *Fé-*

- rier-Mars-Avril.* — **Com<sup>t</sup> Weil** : La campagne de 1814; la cavalerie des armées alliées. — *Mars.* — **Lt Cl Bourdeau** : La guerre au Mexique.
- LE LIVRE ET L'IMAGE.** — *Mars.* — **P. Endel** : Cambronne; sa vie civile, politique et militaire, d'après L. Brunschvicg.
- MATINÉES ESPAGNOLES.** — *15 mars.* — **H. Brunard** : Cour de cassation internationale. — *1<sup>er</sup> avril.* — **E. Castelar** : Revue de la politique européenne. — **J. Despretz** : Le récent incident anglo-égyptien.
- MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.** — *20 janvier.* — La neutralité danoise. — Honduras et Nicaragua. — *27 janvier.* — La constitution belge révisée et la future colonie du Congo. — Affaires d'Égypte. — *3 février.* — Les alliances chimériques, les accords nécessaires. — *17 février.* — La paix armée. — La France et la Russie avant la Révolution. — La Turquie et les capitulations. — La politique indo-chinoise. — *24 février.* — La France et la Russie pendant la Révolution et l'Empire. — Traité de commerce entre la Russie et l'Allemagne. — *3 mars.* — Le secret diplomatique. — Le président de la République et la politique extérieure. — La France et la Russie depuis 1815. — Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe. — *10 mars.* — La Belgique et sa neutralité. — Politique saharienne. — *31 mars.* — De la personnalité civile en France des États et souverains étrangers. — Dispositions prises au sujet de l'entrée en vigueur du traité de commerce russo-allemand. — Les Italiens en Algérie depuis la conquête. — *7 avril.* — Convention russo-allemande pour le rapatriement des nationaux de l'un des deux pays. — *14 avril.* — De la déclaration de résidence imposée en France aux étrangers. — *21 avril.* — Convention commerciale conclue entre la Belgique et la Roumanie. — Message du général Heurieux, président de la République Dominicaine. — *28 avril.* — Sur l'Oubanghi.
- MISSIONS CATHOLIQUES.** — *9 février.* — Abyssinie (bataille entre les Italiens et les derviches). — *16 mars.* — Les esclaves dans l'Afrique centrale. — *23 mars.* — **R. P. Ohrwalder** : L'empire du Mahdi et ses dix années de captivité au Soudan.
- MONDE LATIN ET MONDE SLAVE.** — *Avril.* — **Kosla Terifkovitch** : La guerre franco-prussienne (trad du serbe par C. Koumanondi).
- NATURE.** — *28 avril.* — **G. Rouvier** : La nouvelle frontière franco-allemande au Soudan.
- NOUVELLE REVUE.** — *15 février-1<sup>er</sup> mars.* **E. Flourens** : Napoléon 1<sup>er</sup> et les Jésuites. — **Cte Ch. de Méry** : Monographie de l'ambassadrice. — *1<sup>er</sup> mars.* — **Véra Vend** : L'amiral Nevelskoy et la découverte du fleuve Amour. — **M. Paisand** : En Sicile; les Fasci et la question sociale. — *15 mars.* — **G. de Wailly** : Les Nouvelles-Hébrides et les Anglais. — **Véra Vend** (suite). — *1<sup>er</sup> avril.* — **M. Develle** au quay d'Orsay. — **Véra Vend** (suite). — *15 avril.* — **L. Sevin, Desplaces** et **D<sup>r</sup> E. Rouire** : ce qui s'impose au Soudan. — **Véra Vend** (suite).
- L'ORIENT ET L'ABEILLE DU BOSPHORE** (partie orientale). — *1<sup>er</sup> janvier.* — Les Russes et les Turcs du Turkestan. — La Turquie sous Abdul-Hamid. — Grèce et Turquie. — *20 janvier.* — Le conflit albanomonténégrin. — *17 février.* — Amérique et Arménie.
- QUESTIONS ACTUELLES.** — *17 février.* — Le Soudan français, aperçu historique de l'action de la France au Soudan. — La Chambre et la question de Tombouctou. — *24 février-3 mars.* — Tombouctou. — *26 mars.* — La convention franco-allemande délimitant d'une façon théorique les frontières, du Cameroun et du Congo français. — L'organisation du Dahomey. — *14 avril.* — Conversation avec le roi Humbert. — *28 avril.* — Discours du pape aux Espagnols.
- RÉFORME ÉCONOMIQUE.** — *7 janvier.* — **P. Vergne** : L'arrangement franco-espagnol. — *12 janvier.* — **J. Desmets** : Trente années de libre-échange en Angleterre. — *28 janvier.* — La politique douanière de la France. — *11 février.* — Patriotisme et libre-échange. — *25 mars.* — **H. Lorin** : Réforme consulaire. — *22 avril.* — **J. Domergue** : Léon Say et les traités de commerce. — **T. Lalouvet** : Les relations franco-suisse. — **H. Lorin** : Les chambres de commerce françaises à l'étranger et notre régime économique. — *29 avril.* — **T. Lalouvet** : Le cas de M. Arago.
- RÉPERTOIRE GÉNÉRAL PRATIQUE DU NOTARIAT DE FRANCE ET D'ALGÉRIE, 1893, p. 327.** — Loi du 8 août 1893, relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national.
- REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX.** — *10 mars.* — **F. Lacoste** : Nouvelles études sur Clément V; le pape et le roi de France.
- REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.** — *Décembre 1893.* — **L. Desmets** : De la compétence des tribunaux mixtes égyptiens, en matière réelle immobilière.

- REVUE D'ALSACE. — *Janvier-Mars*. — **J. Bourgeois** : Alsaciens établis à l'étranger à la fin du 18<sup>e</sup> siècle.
- REVUE DE GASCOGNE. — *Mars*. — **J. de Carsalade du Pont** : Itinéraire de Clément V en Gascogne.
- REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Février*. — **P. Laura** : Le grand dessein de l'Uruguay, le réseau ferré panaméricain et le chemin interocéanique, Récife, Buenos-Ayres, Valparaiso. — **Cte de Pontbellanger** : Bangkok et le Siam. — *Mars*. — **D<sup>r</sup> Rouire** : Les événements du Soudan; Tombouctou, son importance actuelle; nécessité du maintien de notre occupation. — **L. Drapeyron** : Voltaire et la question coloniale (d'après le précis du siècle de Louis XV). — *Avril*. — **P. Gaffarel** : Napoléon I<sup>er</sup> et ses projets sur l'Indoustan. — **P. Barré** : La pénétration du Sahara par l'Algérie; les postes français de l'Extrême-Sud. — **D<sup>r</sup> Rouire** : Les méprises de Sierra Leone et la délimitation des possessions européennes à la côte occidentale d'Afrique. — **G. Regelsperger** : Libéria et Cameroun.
- REVUE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — *Février*. — **J. Denais** : Un ambassadeur français en Russie au 18<sup>e</sup> siècle (fin). — *Mars*. — **P. du Magny** : Une figure du passé; le baron Hyde de Neuville.
- REVUE DE LA SCIENCE NOUVELLE. — *Mars*. Le catholicisme et l'Amérique du Sud.
- REVUE DE LILLE. — *Décembre 1893*. — **E. Pannier** : La question d'Egypte. — *Janvier*. — La physionomie d'une armée française en Allemagne au 18<sup>e</sup> siècle, d'après les lettres journalières d'un jeune officier d'artillerie pendant la guerre de Sept Ans.
- REVUE DE PARIS. — *1<sup>er</sup> février*. — **J. J. Jusserand** : Le roman d'un roi d'Écosse. — *15 février*. — **Baron de Barente** : Le ministère Casimir-Périer (1831-2). — *1<sup>er</sup> mars*. — **Com<sup>t</sup> Monteil** : Tombouctou et les Touareg. — *1<sup>er</sup> avril*. — **Baron d'Haussez** : Mémoires sur le ministère Polignac.
- REVUE DES DEUX MONDES. — *1<sup>er</sup> février*. La paix armée et ses conséquences. — **C. de Varigny** : La crise havéenne. — *1<sup>er</sup> mars*. — **G. Cavaignac** : Le ministère Altenstein. — Dohma et la rentrée de Hardenberg (1809-1810). — **G. Valbert** : Un Parsi à Londres et ses réflexions sur la civilisation anglaise. — *15 mars*. — Introduction aux mémoires de Barras. — **Ch. Benoist** : La réforme électorale et les partis politiques aux Pays-Bas. — *1<sup>er</sup> avril*. — **G. Valbert** : La guerre et la paix perpétuelle. — *15 avril*. — **Duc de Broglie** : A propos de la discussion sur la révision constitutionnelle.
- REVUE DES LANGUES ROMANES. — *Janvier-mars*. — **L. G. Péliissier** : Textes historiques italiens de la Bibliothèque Nationale.
- REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Avril*. — **Abbé Gendry** : Les débuts du josphisme; démêlés entre Pie VI et Joseph II.
- REVUE DES REVUES. — *1<sup>er</sup> février*. — **Sir Ch. Dilke** : L'Italie. — **E. Cavaliéri** : Les fasci en Italie. — *15 février*. — **Teifen** : La lutte de la noblesse et des paysans en Autriche. — *1<sup>er</sup> mars*. — **Mgr. O. Reilly** : La souveraineté territoriale du pape.
- REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — *11 février*. — Nos opérations militaires au Soudan. — *18 février*. — Au pays des Touareg du Sud. — *15-29 avril*. — Formose et les Pescadores.
- REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Avril*. — **Abbé L. Robert** : Les Français au Congo.
- REVUE DU NOTARIAT ET DE L'ENREGISTREMENT. — 1893, p. 859-60. — Loi du 8 août 1893 relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national.
- REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Février*. — La pénétration dans l'Algérie; rapports avec les Touareg; la route du Tchad; la route d'Insalah. — A Tombouctou; Occupation française. — *Mars*. — **A. Lacoïn de Vilmorin** : Politique étrangère en Perse (1800-1848). — La pénétration au Sahara; Missions d'Attanoux; Foureau; Fabeit. — *Avril*. — **G. Demanche** : La convention franco-allemande du Tchad. — Que penser de l'Etat-tampon du Mékong. — Etat du Congo; Défaite des Arabes à Kassongo.
- REVUE GÉNÉRALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — N<sup>o</sup> 1. — **A. Pillet** : Le droit international public; ses éléments constitutifs, son domaine son objet. — **F. de Martens** : Le tribunal d'arbitrage de Paris et la mer territoriale. — **L. Renault** : Une nouvelle mission donnée aux arbitres dans les litiges internationaux. — N<sup>o</sup> 2. — **E. Lehr** : De la compétence à attribuer aux agents diplomatiques ou consulaires comme officiers de l'état civil. — **F. Despagne** : Les occupations de territoires et le procédé de l' Hinterland. — **P. Fauchille** : Les tribunaux mixtes d'Egypte, leur prorogation et leurs modifications. — **M. Ros-**

- toworoski** : L'union internationale pour la publication des traités.
- REVUE HISTORIQUE. — *Mars-Juin*. — **Ch. Pfister** : Les Œconomies royales et le grand dessin de Henri IV.
- REVUE MARITIME ET COLONIALE. — *Mars-Avril*. — **Chabaud Arnould** : La marine pendant les guerres de l'indépendance de l'Amérique du Sud.
- REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — 3 février. — **C. O. Mallet** : Le retour de l'île d'Elbe. — 17 mars. — **D' Rouire** : Les Anglais au Sud du Maroc. — 31 mars. — **F. Amouretti** : Kossuth et la nationalité hongroise.
- REVUE SCIENTIFIQUE. — 17 février. — **Ch. Richet** : La guerre et la civilisation. — 7 avril. — **A. Maurel** : La mise en valeur du Laos.
- TEMPS. — 17 février. — La mission d'Attanoux chez les Touareg. — 1<sup>er</sup> mars. — **M. Monnier** : L'Amérique et le Ghinois. — 28 mars. — **A. Mézières** : Le feld-maréchal prince Paskévitch (par le général prince Stecherbatow). — 10, 11, 27 avril. — **B. d'Attanoux** : En pays Touareg. — 25 avril. — **A. Mézières** : Les belligérants et les prisonniers de guerre, par E. Romberg.
- TOUR DU MONDE (NOUVELLES GÉOGRAPHIQUES). — 3 mars. — **L. Sevin-Desplaces** : Le Maroc et Tomboutou. — 7 avril. — **F. Schrader** : La convention franco-allemande du Cameroun-Congo.
- TRAVAIL NATIONAL. — 1<sup>er</sup> janvier. — L'arrangement franco-espagnol. — 28 janvier. — La politique douanière de la France.
- UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — Mars. — **F. Vernet** : Le pape Innocent VII et les Juifs.
- ANNALES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Débats parlementaires (6<sup>e</sup> lég.). Session extraordinaire de 1893 (14 nov.-20 déc.) 531 p.
- ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, t. XVI, in-8, 467 p. Paris, Berger-Lerroul.
- Billard** (E.). — Léon XIII et le désarmement. In-8, 63 p. Paris, Charles.
- Caix de Saint-Amour** (de). — Anne de Russie, reine de France, puis comtesse de Valois. In-16, 48 p. *Scutis, Noucian*.
- Clercq** (de) et de Vallat. — Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires t. 3 : Supplément à la 6<sup>e</sup> édition, pour 1890-3. In-8, xvi-352 p. Paris, Pedone-Lauriel.
- Degert** (A.). — Le cardinal d'Ossat, sa vie, ses négociations. In-8, xii-404, p. Paris, Lecoffre.
- Gérin** (C.). — Louis XIV et le St Siège (2 vol.). In-8, xi-579, 652 p. Paris, Lecoffre.
- Grivaz** (F.). — L'extradition et les délits politiques. In-8, 313 p. Paris, Rousseau.
- Jay** (P.). — La politique pontificale et la presse. In-16, 79 p. Lyon, imp. du Salut Public.
- Joinville** (prince de). — Vieux souvenirs. In-4, 386 p. Paris, Calman-Lévy.
- JURISPRUDENCE GÉNÉRALE (Dalloz). — Supplément. T. 12 et 13, Paris, 19, rue de Lille.
- Passy** (E.). La question de la paix. In-18, 15 p. Paris, Dary.
- Patiens**. — L'Alsace-Lorraine devant l'Europe. In-18, xi-586 p. Paris, Ollendorff.
- Rance-Bourrey**. — Documents sur le transport des cendres de Pie VI de Valence à Rome. In-8, 15 p. Paris, Picard.
- Riout de Neuville** (L.). — De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux, de 1423 à 1444. In-8, 59 p. Caen, Desques.
- Rothan** (G.). — Souvenirs diplomatiques. La France et la politique extérieure en 1867 (2 vol.). In 18 Jésus, vi-20 p., 470 p. Paris, G. Lévy.
- Salzedo** (N.) et Clotet. — Traité pratique de droit international, le droit commercial français et étranger. In-8, xi-305 p. Paris, Larose.
- Souhesmes** (R. de). — Instructions de François III de Lorraine à M. de Montureux (1736). In-8, 19 p. Nancy, Crépin.
- Soulange-Bodin**. — La diplomatie de Louis XV et le pacte de famille. In 8, Paris, Perrin.
- Thiébauld** (général). — Mémoires (t. 2, 1795-9). In-8, 567 p. Paris, Plou.
- Waldteufel** (E.). Six mois de paix armée. In-18, viii-454 p. Paris, Colin.
- Wiesener** (L.). — Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais d'après les sources britanniques (t. 2). In-8, viii-336 p. Paris, Hachette.

## COLONIES FRANÇAISES

- REVUE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE. — Déc. 1893. — **M. Gérard** : De la nature juridique du protectorat déterminée par les traités et la jurisprudence.
- Aublet** (G.). — La Guerre au Dahomey (1888-1893). In-8, viii-358 p. Paris, Berger-Lerroul.
- Duplan** (P.). — La Délimitation Franco-Allemande dans la région du lac Tchad. In-4, 8 p. Paris, Schlaeber.
- Ferrand** (G.). — Les Musulmans aux

- iles Comores (2<sup>e</sup> partie). In-8, vi-131 p. Paris, Lerouz.
- Gorgeot** (F.). — La Domination juive en Algérie. In-8, 179, p. Alger, Fontana.
- Lassalle** (J. de). — Etude sur la condition à faire aux étrangers en Algérie. In-8, 10 p. Paris, Imp. Nat.
- Leclère** (A.). — Droit cambodgien. In-8, 32 p. Paris, Larose.
- Matgloi** (A. de Pouvoirville). — Etudes coloniales. III. La politique indochinoise (1892-3). In-18, xvi-322 p. Paris, Grasilier.
- Petit** (G.). Organisation des Colonies françaises et des pays de Protectorat. In-8, xxxi-686 p. Nancy, Berger-Levrault.
- Roquancourt**. (Marquis de). — De l'influence française en Afrique. In-8, 16 p. Paris, Roussel.
- Vinson** (J.). Les Français dans l'Inde (extraits du journal d'Anandarangapoullé, courier de la C<sup>ie</sup> française des Indes, 1736-48). In-8, LXXIX-353 p. Paris, Lerouz.
- Wallace** (J.). — The history of Illinois and Louisiana under the French rule, embracing a general view of the French dominion in North America, with some account of the English occupation of Illinois. In-8. Cincinnati.
- Winsor** (J.). — Cartier to Frontenac; geographical discovery of North America in its historical relations, 1534-1700. In-8, 378 p. Londres, Low.

## AFRIQUE ANGLAISE

- Nützel** (H.). — Der Mahdi-Aufstand im Sudan und die daraus hervorgegangenen Münzen. In-8, 18 p. Berlin, Weyl.
- Stock** (S.). — The story of Uganda and the Victoria-Nyanza mission. In-16. London, Tract Society.
- Udny** (E.). — The Freeland Colony: cooperation in East Africa. In-12, 42 p. Londres, Wass.

## ALGÉRIE

- \*. True relation of the travels and perilous adventures of Matthew Dudgeon, gentleman, wherein is truly set down the manner of his taking, the long time of his slavery in ALGIERS and means of his delivery. In-8, 264 p. Londres, Longman.

## ALLEMAGNE

- ABHANDLUNGEN DER HISTORISCHEN KLASSE DER K. BAYER. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU MÜNCHEN. — XX, 3. — **Heigel**: Die Übergabe der pfalz-bayerischen Festung Mannheim an die Franzosen am 20 September 1795 und die Verhaftung der Minister Graf Oberndorf und Salabert am 23 November 1795. — **Lossen**: Der Magdeburger Sessionstreit auf dem Augsburger Reichstag von 1582. — **Streve**: Wittelsbacher Briefe aus dem Jahren 1590-1610 (7<sup>e</sup> partie, 1607-8).
- ANZEIGER DES GERMANISCHEN NATIONALMUSEUMS. — 1893, 4. — **R. Schmidt**: Die Briefbücher der Grafen Hans und Franz Christoph Khevenmüller österreichischen Gesandten am Spanischen Hofe.
- ARCHIV FÜR OEFFENTLICHES RECHT. — 1893 (p. 513-558). — **Donle**: Das Fremdenrecht und die Lehre des internationalen Sachenrechts mit Berücksichtigung der geltenden Codifikationen. — 1894, N<sup>o</sup> 1. — **Störb**: Das Ausfuhrverbot und die partielle Suspension völkerrechtlicher Verträge.
- DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTS WISSENSCHAFT. — VIII, 2. — **R. Krumholtz**: Die Finanzen des deutschen Ordens unter dem Einfluss der polnischen Politik des Hochmeisters Michael Küchmeister 1414-22. — **O. Weber**: Der Friede von Rastatt 1714.
- HISTORISCHE-POLITISCHE BLÄTTER. — 1892 — **A. Zimmermann**: Eine neue Eherettung der Königin Elisabeth. — Bayrisch-miländischer Briefwechsel im 12. Jahrhundert. — Lombardische Banunimen in Bayern. — **G. E. Haas**: Ludwig XIV in Frankreich und die Moral in der Geschichte (le règne de Louis XIV présenté comme une calamité européenne).
- NEUE HEIDELBERGER JAHREBUCHER. — III, 1. — **F. von Weech**: Ein Project zur Reform der Reichsjustiz im 16. Jahrhundert.
- PREUSSISCHE JAHREBUCHER. — 1893, 3. — **A. Wagner**: Ueber englische und deutsche Nationalökonomie.
- SCHRIFTEN DES VEREINS FÜR DIE GESCHICHTE BERLINS. — 1893. — **F. Holtze**: König Christian I Gesetz als Vorbild für die preussische Justizreform.
- WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE UND KUNST. — VIII (1893). — **H. Haupt**: Ein oberrheinischer Revolutionär aus der Zeit Maximilians II (Mitteilungen aus einer kirchlich-politi-

- schen Reformschrift des ersten Decennium des 16 Jahrhunderts).
- ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESCHICHTE DER JUDEN IN DEUTSCHLAND — 1893, 4<sup>e</sup> trim.** — **Sibréstein Wiesbaden** : Suppression des droits de douane sur les individus à Nassau.
- ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESCHICHTE DES OBER-RHEINS. — VIII, 1. — Von Weech** : Pabst Sixtus V über die Konversion des Markgrafen Jakob III von Baden und Hachberg (1590).
- ZEITSCHRIFT FÜR INTERNATIONALES PRIVAT- UND STRAFRECHT. — 1893, p. 359. — A. Alex** : Die in Ungarn geltenden Verordnungen über den Verkehr mit den Gerichten des deutschen Reiches in Zivilsachen. — p. 366. — **Inhnelson** : Zur Frage nach der rechtlichen Beurtheilung der in Umgebung des deutschen Reiches in England geschlossenen Ehen — p. 439. — **G. von Streit** : Zur Klärung der Zappa-Frage. — 1893, 2<sup>e</sup> partie, p. 117. — **Flaischen** : Die Zappa'sche Angelegenheit im Lichte des internationalen Rechts. — p. 275. — Guttachen der Berliner Juristen Fakultät Zum Zappa'schen Erbfalle. — p. 375. — **Schwab** einige Fälle internationalen Nachlassbehandlung.
- ZEITSCHRIFT FÜR VOLKSWIRTSCHAFTLICHE SOZ. UND VERWALTUNG. — 1893, N<sup>o</sup> 3. — J. Grunzel** : Fragen der Handelspolitik und der neue Handelsvertrag zwischen Oesterreich, Ungarn und Serbien.
- \*\* — Der Friede am dem Papier und der Friede ein tatsächlicher Status quo. Eine Fragestellung zur Orientirung über den deutsch-russischen Handelsvertrag. Gr. in-8. 30 p. *Berlin, Reimer.*
- \* — Dresdener internationale Sanitäts Konferenz. — Staatsarchiv - Sammlung der offiziellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart, 1893, N<sup>o</sup> 19360.
- Franziss (Fr.)** — Bayerns nationale und internationale Stellung. In-8, n-46 p. *Münich, Lindamer.*
- Gross (Dr C.)** — Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts mit besonderer Berücksichtigung der particulären Gestaltung desselben in Oesterreich. In-8, xi-426 p. *Wien, Manz.*
- Kretschmar (Fr.)** — Die kommende Krisis des Nationalismus und die politische Constellation Europas Thatsachen und Gedanken zur Naturlehre des Völkerhasses. Gr. in-8, 108 p. *Auma Jüggel.*
- Kronthal (B.) et H. Weindt.** — Politische Correspondenz Breslau im Zeitalter Mathias Corvinus 1479-1490. t. 14 des *Scriptores rerum Silesiacarum.* In-4. vi-432 p. *Breslau, Max.*
- Lehmann (M.)** Preussen und die katholische Kirche seit 1640 : 7<sup>e</sup> partie 1793-1797 (tome 56 des Publikationen aus den preussischen Staatsarchiven). In-8, v-880 p. *Leipzig, Hirzel.*
- Lieber (Dr.)** — Christenthum und Sklavenfrage (discours dn 20 fév. 1894 au Reichstag). In-8, 48 p. *Berlin, bureaux du Vorwärts.*
- \*\* — Monatliche Nachweise über den auswärtigen Handel des deutschen Zollgebiets. 1894, 1<sup>er</sup> cahier. *Berlin, Puttkammer.*
- Niemeyer (Th.)** — Positives internationales Privatrecht; tome I<sup>er</sup> : das in Deutschland geltende internationale Privatrecht (mit einer Ubersichtskarte der im Deutschen Reich geltenden Privatrechtssystem). In-8, viii-109 p. — *Leipzig, Duncker.*
- Oertel (G.)** — König Friedrich August von Sachsen im Jahr 1813. In-4, 27 p. *Leipzig, Hinrich.*
- \* — *Preussisches Archiv.* Sammlung der Reichs- und preussischen landesgesetzze. Gr. in-8, xi-10 p. *Halle, Pfeffer.*
- Rosenthal (Ed.)** — Internationales Eisenbahnfrachtrecht, auf Grund des internationalen Ubereinkommens über den Eisenbahn Frachverkehr vom 14 Ok. 1890 und der Konferenzschlüsse vom Juni und Sept. 1893 dargestellt. Gr. in-8, xxii-398 p. *Jena, Fischer.*
- \*\* — Statistik des auswärtigen Handels nach dem Gesetze vom 26 Juni 1890 und den Durchführungsbestimmungen vom 18 Dec. 1893, etc.. In-8. 80 p. *Prague, Höfer.*
- Triepel (H.)** — Die neuesten Fortschritte auf dem Gebiete des Kriegrechts. Bemerkungen zum Schweizer Entwurfe, für eine Umgestaltung der Genfer Konvention und zum französischen Kriegsgefangenenreglement vom 2. März 1893. Gr. in-8, 55 p. *Leipzig, Hirschfeld.*
- Unger (J.)** — Handeln auf fremde Gefahr. Gr. in-8, 63 p. *Jena, Fischer.*
- \*\* — Zolltarif 1894 ter. Die neuesten Vertragszollsätze und Aenderungen der Zolltarife für das deutsche Reich unter Berücksichtigung der abgeschlossenen Handelsverträge mit Rumänien Serbien, Spanien und Russland. In-8, 73 p. *Frankfort-sur-le-Mein, Jäger.*

## ANGLETERRE

CONTEMPORARY REVIEW. — *Mai.* — **J. Simon** : Disarmament. — **E. B. Lanin** : Bosnia and Herzegovina.



EDINBURGH REVIEW. — *Janv. 94.* — The last campaign of Montrose (négociations de Charles II avec l'Ecosse en 1649-50, d'après les papiers de Carto et de Clarendon et d'après l'organe officiel du Conseil d'Etat inauguré en octobre 1649). — The results of the crusades.

LAW MAGAZINE AND REVIEW. — 1893, p. 32-47. — **Carmichael**: The Brazilian difficulties and the law of nations. — **E. H. Monnier**: Foreign divorce.

THE NINETEENTH CENTURY. — *Février.* — **W. S. Blunt**: The Khedive and lord Cromer. — **M. Muller**: Mohammedism and christianity. — **C. M. Depew**: Prospects of free trade in the United State. — **Mars.** — **Holt S. Hallett**: Western nations and eastern marts. **Prof. Vambéry**: The Shah of Persia in England.

UNIVERSITY LAW REVIEW. — 1893, p. 17-20. The original package of interstate commerce.

**Chevillon (A.)**. — Sydney Smith et la renaissance des idées libérales en Angleterre, an 19<sup>e</sup> s. In-16, xvi 418 p. Paris, Hachette.

**Gordon (J.)**. — A diplomat's diary. In-8°, Londres, Routledge.

**Granville (C<sup>tes</sup>)**. — Lettres, 1810-1845 (2 vol.). in-8°, 820 p. Londres, Longmans.

**Hall (W.)**. — A treatise on the foreign powers and jurisdiction of the British crown. In-8°, 306 p. Londres, Frowde.

**Loftus (lord)**. — Diplomatic reminiscences, 2d series, 1862-1870, 2 vol. In-8°, 751 p. Londres, Cassell.

**Tomkinson (W.)**. — Diary of a cavalry officer in the peninsular and Waterloo campaigns, 1809-1825. In-8°, 368 p. Londres, Sannenschein.

\* — Un épisode de l'expansion de l'Angleterre: lettres au Times sur l'Afrique du Sud. In-18, 292 p. Paris, Colin.

**Vincent (H.)**. — Newfoundland to Cochinchina by the Golden Wave, New Nippon and the Forbidden City, with reports on British trade and interests in Canada, Japan and China. In-8°, 389 p. Londres, Low.

**Wylie (J.)**. — History of England under Henry the Fourth, t. II (1405-6). In-8°, 532 p. Londres, Longmans.

## AUTRICHE-HONGRIE

CASOPIS MUSEA KRALOVSTOI CESKEHO (Bohême). — LXVL. — **Gabler**: Über den Einfluss der Freimaurer auf die grosse frauzösische Revolution. — **Sedlaeck**: Ausbildung der Grenze zwischen Böhmen und Lausitz.

MITTEILUNGEN DES INSTITUTS FÜR OSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — XIV, 4. — **A. F. Pribram**: Die niederösterreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopolds I. — **O. Redlich**: Die neugefundene Briefsammlung zur Geschichte Rudolfs von Habsburg (ms. trouvé au Vatican par A. Starzer sous la cote Ottoboni 2145). — **M. Mayr**: Venetianische Brandstiftungen in Oesterreich.

IZAZADOK. — XXVI, 6. — **Georg. Rakoczy II**: und die wallachischen Seimenen. — **J. Dersenyi**: Italienische Forschungen (archives de Venise, 1475-1490: Bibl. Nat. de Florence, 1480-1490, 1525-1596, 1682-8. — 8. — **O. Melkl**: Handel und Verkehr der Siebenbürger Sachsen in 14 und 15 Jahrhundert. — 9. — **Joh. Kvacala**: Beziehungen zwischen England und Ungarn, 1620-70.

TORTENELMI TAR. — XV, 1. — **A. Karolyi**: Beiträge zum Verhältniss Friedrichs III zu Matthias Corvinus (1480). — **Al. Szilagy**: Briefe Geerg Rakoczys II an Franz Rhedei. 2. — **Al. Szilagy**: aus der Korrespondenz des Primas Geerg Szelepesenyi (avec Rakaczky).

**Bazant (J.)**. — Die Handelspolitik Oesterreich-Ungarns, 1875 bis 1892, in ihrem Verhältnis zum Deutschen Reich und zu dem westlichen Europa. Gr. in-8°, y, 193 p. Leipzig Duncker.

**Dvorak (M.)**. — Briefe Kaiser Leopolds I an Weuzel Euseb, Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Loblowitz, 1657-1674. In 8, 56 p. Vienne, Tempsky.

**Pauler (Jul)**. — Wie und wann kam Bosnien an Ungarn? In-8, 6 p. Vienne, Gerold.

**Pribram (A.-F.)**. — Franz Paul, treiherr von Lisola, 1613-1674, und die Politik seiner Zeit. Gr. in-8, t. III-615 p. Leipzig, Vert.

## BELGIQUE

BELGIQUE JUDICIAIRE. — 1893, col. 1406. — Conférence de droit international privé de La Haye. — 1894, N° 1. — **P. de Paep**: Etudes sur la compétence civile à l'égard des Etats étrangers et de leurs agents politiques, diplomatiques ou consulaires.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE. — 1893, 3-4. — **H. van der Linden**: Les relations politiques de la Flandre avec la France au 14<sup>e</sup> s.

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES. — 4<sup>e</sup> livr. de 1893. — **P. Poulet**: L'es-

prit public en Belgique pendant la domination française (1795-1814).

REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — 1891, N° 1. — **J. Buzzati** : La cinquième conférence internationale des sociétés de la Croix-Rouge. — **A. de Witte** : Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre jusqu'au 17<sup>e</sup> s. **G. Fleischlen** : Réflexions sur l'acquisition d'un immeuble par un Etat étranger. — N° 2. — **A. Robin** : La répression des attentats anarchistes (étude de législation comparée). — **J. Bassett-Moore** : les Etats-Unis et la politique d'annexion, l'affaire Zappa et le conflit gréco-roumain. — **J. Berney** : L'arbitrage international dans le différend entre la Suisse et l'Italie au sujet du décret italien du 8 nov. 1823, prescrivant le paiement des droits de douane en monnaie métallique. — **Ed. Engelhardt** : Quelques considérations sur le régime des eaux maritimes, dites territoriales. — **R. Keen** : Encore un mot dans le projet de réforme de la contrebande de guerre.

\* — Brüsseler internationale Antisclavererekenferenz. Straatsarchiv Sammlung der officiellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart, 1893, N° 10298-10322.

## CHINE et JAPON

**Lane-Poole** (S.). — Life of sir Harry Parkers, sometime H. M. minister to China and Japan, 2 vol., in-8, 990 p. *Londres, Macmillan.*

## CORÉE

**Cavendish** (A.). — Korea and the sacred White Mountain. In-8°, 220 p. *Londres, Philip.*

## CUBA

REVISTA DEL FORO. — 4<sup>e</sup> année, p. 117. — **A. Valverde** : Abordaje maritimos, estudio de derecho internacional privado, p. 121. — **A. de Bustamante** : El Estado como sucesor legitimo.

## DANEMARK

**Opel** (J.-O.). — Der niedersächsisch-dänische Krieg, U. M. der dänische Krieg von 1627 bis zum Frieden von Lübeck (1629). Gr. In-8°, VII, 749 p. *Mogdebourg, Faber.*

## ÉGYPTE

**Lane** (E.-W.). — An account of the manners and customs of the modern Egypt-

tians (1833-5). In-8, 580 p. *Londres, Nelson.*

## ESPAGNE

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE HISTORIA. — **Février**. — **R. Villa** : Cifra diplomática. — **Abril**. — **P. de Madrazo** : Materiales para la historia de España, en el archivo secreto de la Santa Sede.

ESTUDIOS MILITARES. — 5 janvier. — **J. Suarez Inclan** : Expedicion a Marruecos del rey. — **D. Sebastian de Portugal** : La orden general del de cetro en Melilla. — 5 février. — **S. Monenco** : La evacuacion de las guerras de Africa. Anunciacion de ejército de Africa. — 5 mars. — **C.-A. Diaz Benzo** : Marruecos.

REVISTA CONTEMPORANEA. — 15 février. — **M. Serrano y Sanz** : La redencion de cautivos por los religiosos mercenarios durante los siglos XVII y XVIII. — **J. Nunez de Prado** : La conquista de Tetuan.

## ÉTATS-UNIS

AMERICAN QUARTERLY REVIEW. — Janvier. — **M. Hennessy** : S. Gregory the Great and England. — **T. J. Shahan** : The Church and the Empire (250-312).

THE NATION (New-York). — 2 nov. 1893, **Thorwald Solberg** : Le XV<sup>e</sup> congrès de Barcelone pour la protection du droit d'auteur.

YALE REVIEW. — Février. — **T. S. Woolsey** : The law and the policy for Hawaii.

**Jones** (C.-H.). — History of the campaign for the conquest of Canada in 1776 from the death of Montgomery to the retreat of the British army under sir Guy Carleton. In-8°, *Philadelphie.*

## HOLLANDE

BIJDRAGEN EN MEDEDELINGEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP GEVESTIGD TE UTRECHT. — III (1889). — **L. Wichers** : Politic journal van den 15n tot den 19n januari 1795. — **W. Zuidema** : Kroniekje van Groningen uit de 16<sup>e</sup> eeuw. — XIII (1892). — **Journal de D. Sancho de Londoño** (qui a servi sous le duc d'Albe, dans le Milanais, 1630). — **H. Delprat** : Journal concernant les événements politiques de notre patrie depuis 1798-1817. — XIV (1893). — **Feith** : Journal de voyage de Fred. Cønders van Helpem (vers 1550).

BIJDRAGEN VOOR VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDRUDE. — 3<sup>e</sup> série, VII. — **Kroemer** : Traité secret de Guillaume III avec les protestants de France. — **Slothouwer** : La reconnaissance des Etats Unis d'Amérique par la république des Provinces-Unies, la fin de notre puissance (paix d'Utrecht). — **Muller** : Contributions à l'histoire de la séparation des Pays-Bas du Nord et du Sud (1578). — **Fruin** : Les 17 provinces et leur représentation dans les Etats-Généraux.

DE GIDS. — 1893. — **Rogge** : Ilugo Grotius, à Paris, 1624-5.

DE TIJDSPIEGEL. — 1893. — **Doesburg** : L'Angleterre et la république des Provinces-Unies, 1685-1689.

THEMIS. — 1893. — Conférence de droit international privé de la Haye (p. 597-625).

VERSLAGEN EN MEDEDEELINGEN DER KONINKLIJKE AKADEMIE VAN WETENSCHAPPEN. — 3<sup>e</sup> série IX. — **Beets** : Discours patriotique de van der Palm en 1812.

## INDE ANGLAISE

**Bradshaw** (G.). — Sir Thomas Munro and the British settlement of the Madras Presidency. In-8°, 236 p. *Londres, Frowde.*

## ITALIE

**Balliencourt** (general de) Italie (1852-62) Souvenirs. In-18, XII-409 p. *Paris, Didot.*

**Michel** (le R. P. P.) : L'Orient et Rome Etude sur l'Union. In-16°, XXII-345 p. *Paris, Vic et Amal.*

## MEXIQUE

REVISTA DE LEGISLACION Y JURISPRUDENCIA (Méjico). — 1893, p. 433-447. — **Torres Campos** : Bases conveniencias y acaece del arbitraje internacional entre España, Portugal y los Estados Ibero-americanos.

## RUSSIE

ISTORICHESKI VIESTNIK. *Janv.* — **V. Timiriazov** : La reine de France Anna Yaroslavna (mariée à Henri 1<sup>er</sup> en 1045). — *Fév. 1891.* — **I. Liubarski** : L'expédition de Muravie sur l'Amour en 1853-6.

RUSSKAIA STABINA. — *Déc. 1893.* — **A.-C.** : Moscou à la mort du tsar Alexis (d'après l'ambassadeur de Hollande von Klenk). — **N. Schilder** : Talleyrand et Alexandre. — *Janv. 1891.* — **K. Shvarsalen** : Documents historiques italiens relatifs à la Russie (tirés du Spiclegir Vaticano di documenti inediti e rari). — *Fév.* — **V. Bilbasou** : Catherine II et le comte N. Rumiantsev.

**Bournand** (F.). — L'empire des tsars. In-4°, 334 p. *Paris, Taffou-Lefort.*

**Daudet** (E.). — Souvenir et révélations. Histoire diplomatique de l'alliance franco russe (1873-1893), 85, II-342 p. *Paris, Ollendorff.*

\* \* — **HANDELS- UND SCHIFFFAHRTSVERTRAG** zwischen Deutschland und Russland und Entwurf eines Gesetzes betreffend die Abänderung des Zolltarifgesetzes vom 45 Juli 1879. In-fol., 32 p. *Berlin, Heymann.*

**Latimer** (E.-W.). — Russia and Turkey in the sixteenth century. In-8 *Chicago.*

**Pypin** (A.). — Die geistigen Bewegungen in Russland in der erste Hälfte des XIX Jahrhunderts, T. I. Die russische Gesellschaft under Alexandre I (trad. du russe par B. Mizets). In-8, XXVI-690 p. *Berlin, Cronbach.*

**Rostopchine** (Cte.). — Œuvres inédites. In-18, XIX-240 p. *Paris, Dentu.*

**Walizewski** (K.). — Autour d'un trône. Catherine II, ses collaborateurs, ses amis, ses favoris. In-8, VII-475 p. *Paris, Plon.*

**Wassiltchikow** (Al.). — Les Ramouzowski (t. II : le comte André Razowski, 1806-1836, trad. par Al. Brickner). Gr. in-8, I-272 p. *Halte, Tansch.*

## SUÈDE

**Rogge** (B.). — Gustav-Adolf (pour le 3<sup>e</sup> centenaire de sa naissance). Gr. in-8°, 96 p. *Wittenberg, Herrosé.*

## SUISSE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. — *Mars* — **Ed. Tallichet** : Le bilan de la politique européenne. — *Avril.* — **N. Droz** : Les patriotes neuchâtelois en 1793.

CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE. — *Février.* — **A. Vulliet** : Wilberforce et la traite des noirs.

COURRIER DE GENÈVE. — 13 février. — Les origines de la guerre franco-allemande.

ZEITSCHRIFT FÜR SCHWEIZERISCHES RECHT. —  
1893. No 1. — **A. Heusler** : Artikel  
19 des Bundesgesetzes betreffend die zivi-  
lrechtlichen Verhältnisse der Nidergelassenen und Aufenthalter vom 25 juin  
1891. — **P. Wolf** : Die Civilrechtlich  
Stellung der Ausländer in der Schweiz  
nachdem B. G. V. 25 juin 1891.

JAHRBUCH FÜR SCHWEIZERISCHE GESCHICHTE.  
— *XVII* (1892). — **H. Weber** : Die

Hülfsvpflichtungen der dreizehn Orte.  
— *XVIII* (1893). — **F. Gundlach** :  
Johannes von Müller am landgräflich-  
hessischen und königlich westfälischen  
Hofe (1781-3, 1807-9).

REVUE DE LA SUISSÉ CATHOLIQUE (Fribourg).  
— Nos 8-10. — Lettres de J. F. Bonomio,  
nonce apostolique en Suisse à P. Schne-  
vuly, prévôt de Saint-Nicolas de Fri-  
bourg (1579-1586).

*Le Gérant* : E. JAMIN.

LES

# ANNEXIONS DE COLLECTIONS D'ART OU DE BIBLIOTHÈQUES

ET LEUR RÔLE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

**Principalement pendant la Révolution française**

## I

Les manuscrits et les livres, les sculptures, peintures et objets de collection de toute sorte, n'ont cessé, depuis l'antiquité, de jouer un rôle dans les relations internationales, tantôt comme présents destinés à faciliter ou à consacrer les négociations diplomatiques, tantôt comme rançon, tantôt encore comme trophées de la victoire. Les œuvres d'art en particulier ont, de tout temps, soulevé une foule de questions intéressant le droit international. Prenons la propriété artistique : si de nos jours seulement elle a été protégée par des conventions formelles, elle était admise en principe dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Nous en avons pour preuve l'arrêt du sénat de Venise défendant aux graveurs de la Sérénissime République de copier les estampes d'Albert Dürer et de contrefaire sa marque. Voici d'autre part la législation sur l'exportation des œuvres d'art anciennes : à combien de difficultés n'a-t-elle pas donné lieu surtout pendant les dernières années ! Le gouvernement grec n'a-t-il pas osé demander l'arrestation, à Paris, des détenteurs d'objets envoyés de Grèce en France en violation des lois du Code hellénique ! Le gouvernement italien n'a-t-il pas tenté, de son côté, de revendiquer, en plein Paris également, les tableaux que le prince Sciarra Colonna, confiant dans ses droits de propriétaire, avait retirés de son palais de Rome ! La Turquie, l'Égypte, la Perse même, n'ont-elles pas interdit toutes expor-

tations d'antiquités ! Je n'entrerais pas, quant à présent, dans la discussion de la légitimité de ces prétentions, quoique je n'éprouve pas un instant d'embarras à leur égard. Il me suffira de rappeler l'éloquente protestation formulée par M. Heuzey contre les agissements du gouvernement grec<sup>1</sup>

L'essai que je sou mets aux lecteurs de la *Revue d'Histoire diplomatique* a pour objet de retracer les vicissitudes par lesquelles ont passé un certain nombre de collections ou de monuments célèbres pendant les conflits internationaux du moyen-âge, de la Renaissance, des temps modernes, et principalement à l'époque de la Première Révolution. Toutefois, si je voulais récapituler ici toutes les annexions ou confiscations qui ne se sont autorisées que du droit du plus fort, j'aurais trop à faire. Le cadre qui m'est imposé est plus limité : je ne dois m'occuper que de celles auxquelles a présidé un semblant de légalité, qui ont pu faire l'objet d'une négociation ; en un mot de celles qui relèvent de l'histoire diplomatique.

Constatons, avant d'entrer dans le cœur du sujet, que le principe du déplacement des collections n'a en lui-même rien qui choque. Ne voyons-nous pas constamment des séries précieuses, ou même des œuvres monumentales, passer d'un pays dans un autre, par voie d'hérédité (statues antiques des Farnèse transpor-

<sup>1</sup> Il n'est guère de pays qui n'ait aujourd'hui sa législation spéciale en matière de protection des monuments historiques. L'Italie, la première, a pris des mesures pour empêcher l'exportation de ses richesses : le fameux édit Pacca n'est pas le point de départ de ces règlements prohibitifs, comme on le croit d'ordinaire, il en est plutôt l'aboutissant. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle des autorisations formelles étaient nécessaires pour exporter les antiquités trouvées à Rome. Parmi les publications récentes sur la matière je citerai les suivantes : *Projet de loi pour la conservation des Monuments historiques et des objets d'art*. Paris, 1877. — *Loi du 30 mars 1887 pour la Conservation des Monuments et objets d'art ayant un caractère historique et artistique*. Paris, 1887. — *Architecture et archéologie. La Conservation des Monuments et des objets d'art*. Conférence faite à la Société d'archéologie de Bruxelles le 27 juillet 1890, par Charles Lucas. Paris, 1890. — *De la Législation danoise sur la conservation des Monuments historiques et des Antiquités nationales*. Lettre à M. Léon Palustre par M. le comte de Marsy. Paris, 1878. — *Die Erhaltung der Denkmäler in den Kulturstaaten der Gegenwart*, par A. von Wussow. Berlin, 1885. — *La Legislazione delle Belle Arti*, par Filippo Mariotti. Rome, 1892.

tées de Parme et de Rome à Naples, au siècle dernier, etc.), ou par suite de ventes (musée Albani, acquis par le roi de Bavière; collection Campana partagée entre la France et la Russie, etc.)? Ce qui est odieux, c'est l'idée d'humiliation qu'impliquent les spoliations proprement dites. Une Némésis est attachée à chacune de ces dépouilles; tôt ou tard, elles crient vengeance, et tôt ou tard, elles obtiennent une réparation, parce que de telles conquêtes sont plus encore qu'un affront fait à une génération (celles-ci passent vite et oublient plus vite encore!): c'est une atteinte portée à l'ensemble des traditions qui s'incarnent dans un peuple. Il n'est pas de souvenir plus cuisant, plus tenace, chez les vaincus: c'est la défaite transformée en affront éternel. Aussi les nations civilisées les ont-elles irrévocablement condamnées.

## II

On sait de reste si les Romains ont abusé à cet égard du droit du plus fort: avec eux nulle conquête sans spoliation des monuments publics, nul triomphe sans étalage de ces dépouilles opimes. Rome finit par devenir le musée par excellence, dans lequel s'engouffrèrent les chefs-d'œuvre de la Grèce, de l'Égypte, de l'Asie Mineure. Ce que l'on ignore généralement, c'est que dès lors des protestations se firent entendre. La plus éloquente fut celle d'un Grec déporté en Italie: au livre IX, chapitre III, de son *Histoire générale*, Polybe déclare que si les Romains n'avaient amassé dans leurs conquêtes que de l'or et de l'argent, ils ne seraient pas à blâmer; pour parvenir à l'empire universel, il fallait nécessairement ôter ces ressources aux peuples que l'on voulait vaincre et se les approprier. « Mais pour toutes les autres richesses, ajoute-t-il, il leur serait plus glorieux de les laisser où elles étaient, avec l'envie qu'elles attirent, et de mettre la gloire de leur patrie, non dans l'abondance et la beauté des tableaux et des statues, mais dans la gravité des mœurs et la noblesse des sentiments ». L'historien grec termine en exprimant le vœu que les conquérants à venir apprennent par ces réflexions à ne pas dépouiller les villes qu'ils soumettent, et à ne pas

faire des malheurs des autres peuples l'ornement de leur patrie.

Le principe, tout romain, de l'exportation des œuvres d'art, d'une capitale soumise dans la capitale victorieuse, survécut au triomphe du christianisme. D'un bout à l'autre du Bas-Empire, les vainqueurs emportèrent des pages monumentales : portes de bronze, statues, colonnes, etc., non pas seulement en raison de leur valeur, mais encore à titre de trophées ou de souvenirs. Les Barbares appliquèrent à Rome la loi du talion. Alaric exigea pour rançon les ornements de ses temples; Genséric, qui était un collectionneur ardent, et non le farouche destructeur auquel l'épithète de vandale doit son origine, fit charger de ses statues de bronze un navire qui se perdit en mer. Athènes fut relativement mieux partagée que Rome : mais ce que les Barbares lui avaient laissé, les empereurs d'Orient le lui prirent. Les chefs-d'œuvre de Praxitèle, de Myron, de Lysippe, émigrèrent à Constantinople : la primitive basilique de Sainte Sophie devint le musée le plus riche du monde; on y compta jusqu'à 427 statues grecques des meilleures époques<sup>1</sup>.

Le premier, dans ces siècles troublés, Charlemagne rendit hommage aux principes qui ont triomphé de nos jours : désirant enrichir ses possessions franco-germaniques de quelques œuvres d'art conservées en Italie, il en demanda spécialement l'autorisation au pape Adrien, qui, comme bien on pense, n'eut garde de refuser<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'Aix-la-Chapelle reçut la statue équestre en bronze qui'était, primitivement exposée à Ravenne, et qui a si fort intrigué les archéologues, et probablement aussi la Louve de bronze, aujourd'hui encore conservée au dôme.

<sup>1</sup> On trouvera de nombreux textes sur l'enlèvement des œuvres d'art antiques pendant l'invasion dans le mémoire de M. Zappert : *Ueber Antiquitäten Funde im Mittelalter*. Vienne, 1851 (extr. des *Mémoires de l'Académie des Sciences*).

<sup>2</sup> « Cum columnas et marmora aliunde habere non posset, Roma atque Ravenna devehenda curavit. » (Eginhard). « Musiva et marmora urbis Ravennæ tam in templis quam in parietibus et stratis, tam marmora quamque mosivum cætera que exempla de eodem palatio vobis concedimus auferenda. » (Ep. 36, apud Dom Bouquet). Ailleurs Eginhard félicite les Francs d'avoir enlevé aux Huns ce que les Huns avaient injustement enlevé aux autres nations.



Par un étrange retour des choses d'ici-bas, une partie de ces reliques du monde païen, à la possession desquelles Charlemagne n'attachait aucune idée de triomphe, fut enlevée d'Aix-la-Chapelle, en guise de trophées, par un autre restaurateur de l'Empire d'Occident : Napoléon I<sup>er</sup> fit transporter au Louvre les colonnes antiques, au nombre de trente-huit ou quarante, qui ornaient la cathédrale, ainsi que le sarcophage, avec l'*Enlèvement de Proserpine*, dans lequel, affirme-t-on, avaient été déposée la dépouille mortelle de Charlemagne. Le sarcophage et les colonnes furent repris par les alliés en 1815, à l'exception de huit colonnes en granit gris, qui soutiennent l'entablement de la salle de la Paix, et de quatre colonnes en granit rose oriental, disposées deux par deux aux extrémités de la salle d'Auguste : « Habent sua fata columnæ ! »

Pendant tout le moyen-âge la possession de certaines œuvres monumentales donna lieu à d'interminables litiges internationaux.

Prenons la statue équestre en bronze exposée sur une des places de Pavie et connue sous le nom de « Regisol ». En 1201 les Milanais victorieux résolurent de l'emporter, mais leur archevêque, Philippe, s'y opposa, sachant quels ressentiments provoquerait l'enlèvement de pareils trophées<sup>1</sup>. Au siècle suivant, en 1315, les Milanais, qui s'étaient de nouveau emparés de Pavie, brisèrent le bronze et en emportèrent les fragments. Les habitants de Pavie n'eurent de cesse qu'ils n'eussent reconquis ces reliques ; ayant réussi en 1335 à les racheter, ils les firent assembler et replacèrent la statue sur son piédestal. Elle y resta jusqu'en 1527 : à cette époque, Lautrec, qui avait pris d'assaut Pavie, autorisa un jeune Ravennate pour le récompenser d'avoir, le premier franchi les remparts, à faire transporter le bronze dans sa ville natale, d'où il avait été enlevé quelque sept ou huit siècles auparavant. Mais les habitants de Pavie, inconsolables de la perte de leur palladium, rattrapèrent à Crémone le vaisseau qui le trans-

<sup>1</sup> Voir Grimm, *das Reiterstandbild des Theodorichs zu Aachen*; Berlin, 1869, p. 65 et suiv.

portait, défirent les Ravennates et reconquirent la statue, qu'ils réinstallèrent triomphants sur son soeile ; elle y resta jusqu'à la Révolution française.

Les Pisans qui, de même que les Génois et les Vénitiens, mirent en coupe réglée tous les édifices antiques situés sur les bords de la Méditerranée, et jusqu'en Grèce et en Asie Mineure, les dépouillant de leurs sculptures, voire de leurs blocs de marbre, se servirent parfois de ces dépouilles pour récompenser leurs voisins de leurs services ou de leur neutralité. C'est ainsi qu'en 1117, après leur expédition contre Majorque, ils offrirent aux Florentins, à leur choix, deux colonnes de porphyre ou deux portes de bronze. Les Florentins optèrent pour les deux colonnes ; celles-ci se dressent, de nos jours encore, devant le baptistère, où elles ont longtemps eu pour pendant un autre souvenir, cette fois-ci ignominieux, de la même ville de Pise : les chaînes du port. L'opinion publique ne ratifia point toutefois le choix fait par le gouvernement florentin : elle accusa celui-ci de s'être laissé tromper et forgea le proverbe : « Aveugles les Florentins et traîtres les Pisans. »

La prise de Constantinople par l'armée des croisés, en 1204, forme une date capitale dans les annales des spoliations internationales. Ici toutefois la dévotion eut autant de part au pillage que la cupidité. Le travail du comte Riant nous apprend que les compagnons de Baudouin de Flandre attachèrent plus de prix aux reliques qu'aux reliquaires<sup>1</sup> ; ceux-ci ne comptaient que comme accessoires. « Ce ne dut pas être sans penser de loin à l'ornementation des châsses encore barbares de leurs saints, ajoute le savant président de la Société de l'Orient latin, que les cleres de l'armée latine firent si ample provision de ces anneaux, de ces pierres antiques, dont ils remplirent, à leur retour, les trésors de leurs cathédrales, et que, sans le vouloir, ils ont ainsi sauvés d'une destruction presque certaine.

La plus magnifique de ces dépouilles — les chevaux de la

<sup>1</sup> Baudouin II, par exemple, engagea une relique de second ordre pour 5000 hyperpères d'or, dont 300 seulement pour le reliquaire (Riant, p. 34).

basilique de Saint-Marc de Venise — fut à son tour emportée à Paris, à la fin du siècle dernier, pour rappeler une autre victoire <sup>1</sup>.

Est-ce la gloriole ou bien l'amour de l'art qui dicta les nombreux déplacements (je me sers d'un euphémisme) d'œuvres monumentales entrepris sous les auspices de l'empereur Frédéric II ? C'est un point qu'il est difficile d'éclaircir. Ce prince ne laissait pas échapper une occasion pour s'approprier les vestiges de l'antiquité conservés en pays ennemi. Tantôt il faisait enlever de l'église Saint-Michel de Ravenne des colonnes monolithes qu'il comptait employer à une de ses constructions de Palerme ; tantôt il emportait de Grotta Ferrata, en souvenir du siège de Rome (1242), deux bronzes, une statue d'homme et une statue de vache servant de fontaine <sup>2</sup>.

### III

Il semblait que la Renaissance dût inaugurer, vis-à-vis des bibliothèques ou des collections d'œuvres d'art, des doctrines

<sup>1</sup> On me saura gré de rapporter l'origine de ces bronzes superbes d'après un voyageur du XV<sup>e</sup> siècle, dont le récit a été publié récemment par M. Schefer : « Sur le portail de saint Marc, y a grans chevaux de cuivre qui ont été mis en signe de victoire, pour ce que ung empereur sarrazin avoit juré qu'il ferait son estable de l'église saint Marc. Toutes foys il faillit, car son filz qui était chef de l'armée fut prins par les Veniciens et s'en retourna l'empereur confus. Le dict empereur par force avoict jeté le pape hors de Romme, et s'en vint ledict pape en habit dissimulé en une abbaye nommée Nostre Dame de la Caritas, à ung quart de lieue de Venise, et là servit tous les moynes sept ans et était varlet de cuisinier. Mais après la victoire faite par les Véniciens contre l'empereur il fut cogneu et fut remis par les véniciens en son premier estat à Romme. Et donna pardon à l'abbaye de pleine remission durant trois jours en l'an, c'est assavoir Dominica in passione, le lundy et mardy ensuyvant » (*Le voyage de la Sainte Cité de Hiérusalem fait l'an mil quatre cens quatre vingtz*, p. 19).

<sup>2</sup> (Août 1242) « Imperator ante recessum ab obsidione Urbis statuum hominis æream et vaccam æream similiter, quæ diu steterant apud sanctam Mariam de Crypta ferrata et aquam per sua foramina artificiose fundebat, in regnum, apud Luceriam Apulie civitatem, ubi Saraceni debebant, portari jubet » (Richard de S. Germano, apud Muratori, *Scriptores*, t. VII, p. 1050). Cf. Schulz, *Denkmæler*, t. I, p. 169, note. — On trouve d'autres détails sur cette époque dans mon essai sur la tradition antique au moyen-âge (*Journal des Savants*, 1887-1888).

plus généreuses. Mais elle était trop dominée par les souvenirs de l'antiquité romaine pour rompre avec eux. Si les princes italiens procédèrent avec une certaine mesure <sup>1</sup>, les conquérants étrangers usèrent sans scrupules du droit du plus fort.

Lors de l'expédition d'Italie, Charles VIII fit preuve, à cet égard, d'une rigueur sans pareille ; il s'appropriâ, dans les villes conquises, tout ce qui était à sa convenance. Son premier exploit fut l'annexion de la célèbre bibliothèque des rois de Naples. La majeure partie des manuscrits qui la composaient prit le chemin du château de Blois, d'où ils entrèrent, après maintes vicissitudes, à la bibliothèque de la rue de Richelieu <sup>2</sup>. Quant à ceux qui avaient été mis en lieu sûr par les souverains napolitains, ils finirent par échouer également dans notre pays ; mais du moins ils firent l'objet d'un contrat régulier : le roi Frédéric les vendit au cardinal d'Amboise.

Parmi les œuvres monumentales, les bronzes avaient de tout temps exercé une fascination particulière sur les envahisseurs. A Naples ils ne manquèrent pas leur effet sur le monarque français. Il résulte de documents, dignes de toute foi, que Charles VIII fit démonter et charger sur des galères les portes du « Castel nuovo » (avril 1495) : seul son départ précipité l'empêcha de les emporter en France <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le roi Alphonse d'Aragon, dans les sacs des villes, se faisait réserver les livres comme sa part royale de butin (*Chronique de Louis XII par Jean d'Auton*, éd. de Maulde, t. I, p. 321). — Le duc Frédéric d'Urbino fit preuve de plus de générosité : après la prise de Volterra, il n'emporta comme souvenir qu'une Bible polyglotte qui est entrée depuis à la Vaticane (Gherardi, *Guida di Urbino*, p. 36).

<sup>2</sup> « De Naples, Charles VIII ne rapporta pas moins de 1140 volumes, dont il fit cadeau à la reine (Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. II, p. 8-11, 34 et suiv.). MM. Delisle et Mazzatinti ont retrouvé, à la Bibliothèque nationale, environ 15 manuscrits grecs et espagnols et 240 manuscrits latins provenant de la bibliothèque de Naples, en y comprenant ceux qui furent enlevés par Charles VIII, ceux qui furent vendus par Isabelle del Balzo à Louis XII et ceux qui, acquis par le cardinal d'Amboise, restèrent jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle au château de Gaillon (*Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 23, 97. — *Manoscritti italiani delle Biblioteche di Francia*, t. I, p. XLV, LXIII. Rome, 1886).

<sup>3</sup> « La Ma del Re de la Franca ha facto condurre tutte le bombarde grosse eciam alcune bronzini qualle epso ha atrovato nel castello novo eciam in alcune

Charles VIII n'attendit pas son retour en France pour expédier, par voie de terre, une partie de ces dépouilles<sup>1</sup>. Quant au richissime butin qu'il emporta avec lui, la charge de 6,000 « sommiers » (« illa ingens regis præda, quam ex Napolitano regno exultans rex in Galliam triumphans asportabat »), il fut dispersé et irrévocablement perdu à la bataille de Fornoue<sup>2</sup>.

Tel était le prix que le jeune souverain attachait à ces souvenirs qu'il n'hésita pas, la paix à peine conclue, à supplier Ludovic le More, son ennemi de la veille, de lui restituer du moins quelques livres et quelques peintures<sup>3</sup>. « Mon cousin » lui écrivit-il, « j'ay sceu que mon médecin maistre Théodose perdit à la journée de Fournoue certains livres de médecine, qui furent prins par aucuns de vos gens ou autres qui tenoient votre party ; aussy furent perduz plusieurs peintures de diverses façons et devises, que l'un de mes paintres avait tracées et portraictes, où il y avait aucunes villes et chasteaux, quartes marines et autres nouvelles choses de par dellà, et semblablement les regis-

locho de Napoli e li fa charichare su li galeace e questo per mandare in Francaza. E io ho adimandato la oclassion, me dichono per che sua M<sup>ta</sup> ha desornito quelle bande de artegliara et manda questa per guastarla et condurlla a quella loro susa. Eciàm Vra S. de sapere che la M<sup>ta</sup> del S. Re Ferante havea facto fare al castello novo dui porte de bronzo istoriate e questui li ha facte tore et guastare et charichare per condure via, donde ogueuno ne sta suspesso et pare che questui nol facza fondamento alcuno sopra a questo Reame ma solum atendano, a despolgliarlo » (Lettre du 16 avril 1495, publié par Minieri Riccio : *Gli Artisti ed Artefici che lavorarono in Castel Nuovo a tempo di Alfonso I e Ferrante I di Aragona*; Naples, 1876, p. 10-11.

<sup>1</sup> Un document du 23 décembre 1495 mentionne un payement de 4,593 livres tournois, pour « la ménaige, voiture et conduite depuis Napplès jusqu'en la ville de Lyon de plusieurs tapisseries, librairie, painctures, pierres de marbre et de porfire et autres meubles que le dit seigneur donna charge admener ; les dites choses pèzent en tout 87.000 livres ou environ, comme aussy pour les charrier et conduire depuis ladite ville de Lyon jusqu'au chastel d'Amboise, ainsy que ledit seigneur luy a ordonné et commandé faire pour la décoration et ustencille dudit chastel. » (A. de Montaiglon : *Archives de l'Art français*, t. II, p. 305-306.)

<sup>2</sup> Voy. *La Renaissance en Italie et en France au temps de Charles VIII*, p. 513.

<sup>3</sup> D'Adda, *Indagini... sulla Libreria Visconteo Sforesca del Castello di Pavja*, t. II, p. 99-100.

tres et papiers qui touchent le fait de ma dépense. Et pour ce que je désire fort recouvrer les choses dessus dites, je vous pryé, mon cousin, que se vous savez aucun de vos serviteurs ou autres qui en ayent rien, vous veuillez faire bailler et délivrer au présent porteur; ou lui octroyer vos lettres de commission et autres qui lui seront nécessaires pour en recouvrer tout ce qui s'en pourra trouver, tant à Palme (*sic*, pour Parme) que ailleurs où besoing sera, et vous me ferez bien grand plaisir. Et à Dieu, mon cousin, qui vous ait en sa garde. Escript à Lion, le VII<sup>e</sup> jour de décembre. (1495?). Charles-Dumont. »

Louis XII renchérit encore, si possible, sur son prédécesseur : une de ses premières annexions fut celle de la bibliothèque de Pavie, réunie avec tant d'amour par les Visconti et les Sforza<sup>1</sup>.

Le successeur de Charles VIII conçut également un dessein qu'eussent pu lui envier les Romains du temps jadis : il résolut de faire transporter en France la *Cène* de Léonard de Vinci. Mais comme on ignorait alors l'art de détacher une peinture d'une paroi et que le déplacement du mur sur lequel se développait le chef-d'œuvre de Sainte-Marie-des-Grâces n'était pas précisément une opération facile, le roi — à ce que nous apprennent les contemporains — dut se borner à emporter son désir et laissa la peinture aux Milanais.

Le cardinal d'Amboise, à son tour, profita de son omnipotence pour enrichir ses collections, au détriment de celles des vaincus. Lors du traité conclu entre César Borgia et le duc Guidobaldo d'Urbino, le premier s'engagea à la restitution de toutes les œuvres d'art enlevées du palais ducal d'Urbino ; à l'exception des tapisseries représentant le *Siège de Troie*, « vu qu'il avait donné ces tapisseries au cardinal<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> Comme il n'existe pas d'inventaire de cette bibliothèque pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on n'a pu établir avec précision le nombre des manuscrits qui, du château de Pavie, sont entrés à la Bibliothèque nationale (voy. Mazzatinti, *Manoscritti italiani delle Biblioteche di Francia*, p. LXV).

<sup>2</sup> 1503. « Di bona voglia li voleva restituire tucta la robba el tucto el mobile tolto, da li panni Troyani in fora, che haveva donato a Rovano ; et certe altre

A aucune époque encore les œuvres d'art n'avaient tenu une si large place dans les négociations diplomatiques : tantôt c'est le maréchal de Gié qui poursuit de sollicitations la République de Florence pour qu'elle lui envoie une statue d'*Hercule*, exécutée par Michel-Ange (ce fut Florimond Robertet qui hérita de ce bronze, après la disgrâce du maréchal<sup>1</sup>) ; tantôt c'est Louis XII qui harcèle les mêmes autorités pour obtenir qu'on lui rende Léonard de Vinci<sup>2</sup>.

César Borgia, on ne saurait assez le répéter, n'était Italien que par l'astuce ; en toute autre matière, cet aventurier, si complètement étranger aux notions de la Renaissance, se conduisait comme un homme du nord. Il le prouva surabondamment par sa conduite vis-à-vis des œuvres d'art : ou il les confisquait brutalement ou il les dédaignait. La déprédation du palais ducal d'Urbin dicta à la charmante marquise de Mantoue, Isabelle d'Este, une démarche qu'elle eût dû s'épargner pour son honneur. Oubliant que le duc Guidobaldo de Montefeltro était son beau-frère, elle n'hésita pas à demander à son frère, le cardinal d'Este, d'intervenir auprès de l'usurpateur du duché, et d'obtenir de lui, pour sa collection personnelle, une statuette antique de marbre, une *Vénus*, et un *Cupidon*, enlevés au malheureux Guidobaldo. Pour le coup, l'amour de l'art l'emporta par trop sur le sentiment de la solidarité entre si proches parents ! Dans cette lettre, si curieuse, Isabelle constate que César Borgia, si l'on en croit la renommée, ne prend guère de plaisir aux œuvres du génie antique<sup>3</sup>.

cose che lui non haveva, che erano in Romagna et in pluribus a Forli. » (Ugolini, *Storia dei Conti e Duchi d'Urbino*, t. II, p. 524). Ces tapisseries toutefois firent retour, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, à leur légitime propriétaire.

<sup>1</sup> Gaye, *Carteggio inedito*, t. II, p. 58 et suiv.

<sup>2</sup> Gaye, t. II, p. 86 et suiv.

<sup>3</sup> « Lo signor Duca de Urbino mio cognato aveva in casa sua una Venere antiqua de marmo piccola, et così uno Cupido, quale gli donò altra volta lo Illmo Sr Duca de Romagna. Son certa che questi insieme cum le altre cose seran pervenute in mano del predefcto Sr Duca de Romagna in la mutatione del stato de Urbino. Io che ho posto gran cura in recogerli cose antique per onorare el mio studio, desidereria grandemente averli ; nè mi pare inconveniente pensiere, in-

Est-il nécessaire de rappeler à quel point François I<sup>er</sup> convoitait les chefs-d'œuvre dont regorgeait l'Italie? A l'occasion, il adressait à ses alliés les demandes les plus indiscretes : c'est ainsi qu'il pria Léon X de lui faire cadeau du *Laocoon* (on juge de la stupéfaction de la cour romaine !). Du moins n'abusa-t-il pas de la force pour dépouiller les vaincus des monuments avec lesquels s'identifiait leur orgueil national.

Un instant, pendant l'horrible sac de Rome, tous les principes, je ne dirai pas d'équité, mais de civilisation, furent mis en oubli. Toutefois, après une étude minutieuse des faits, je n'hésite pas à déclarer que les chefs de l'armée assiégeante n'eurent aucune part aux excès de la soldatesque ; bien plus, que partout ils intervinrent pour réprimer les désordres. De précieuses œuvres d'art, cela n'est que trop certain, disparurent à ce moment : ce dont nous devons nous étonner, c'est que le désastre n'ait pas été plus grand encore. Les déprédations furent d'ailleurs en raison inverse des dimensions ou du poids des objets : si de nombreuses pièces d'orfèvrerie et de nombreuses tapisseries — objets faciles à emporter — disparurent, il serait difficile, en échange, de citer une seule œuvre monumentale enlevée par les soudards du connétable de Bourbon et de Georges de Frondsberg. L'acquisition, puis la restitution, d'une partie des tapisseries de Raphaël, permirent à un autre connétable français, Anne de Montmorency, de faire sa cour au pape Jules III. Aujourd'hui encore, une inscription tissée sur une des tentures rappelle

tendendo che la E. S. non se delecta molto de antiquita, et che per questo facilmente ne compiacerà altri. Ma poichè io non ho domestichezza cum lei di sorte che senza mezzo possi assiecurarmi de ricercarla de simile piacere, m'e parso de usare de la auctorità de la S. V. Rma, pregandola et dimandandole di grazia che la vogli et cum littere et cum messo richiedere in dono dicti Venere et Cupido cum tale efficatia che lei et me siamo compiaciuti ; et serò ben contenta, parendo cosi a V. S. Rma, che la dimostri volerli per me, et ch'io gli abbi fatta grandissima instantia, et mandato questo cavallaro a posta, come facio ; che per un'apiacere et grazia non poteria ricevere la majore da S. E. et V. S. Rma, alla quale mi raccomando. Mantuae. 30 junii MDII. » (Alvisi, *Cesare Borgia duca di Romagna*, p. 534. Imola, 1878).



cet acte de libéralité: « Urbe capta partem aulæorum a prædonibus distractorum conquistam Anna Mommorancius Gallicæ militiæ præf. rescarciendam atque Julio III P. M. restituendam curavit 1553.

La plus mémorable des spoliations du XVI<sup>e</sup> siècle fut celle de la bibliothèque de Mathias Corvin. Après la prise de Bude par les Turcs (1526), le savant grand vizir Ibrahim fit transporter à Constantinople la majeure partie de cette collection célèbre. Quant à la partie restée à Bude, le cardinal Pázmány et le prince Gabriel Bethlen essayèrent en vain, au XVII<sup>e</sup> siècle, de la reconquérir. Plus heureux, Pierre Lambeck, le directeur de la bibliothèque impériale de Vienne, réussit en 1666 à récupérer trois manuscrits. Particulièrement curieuses sont les négociations entreprises dans notre siècle par la cour de Vienne pour récupérer les volumes transportés à Constantinople. En 1862 plusieurs membres de l'Académie impériale obtinrent la faveur de voir les restes conservés au sérail; en 1869 le sultan Abdul Aziz fit cadeau à l'empereur François-Joseph II de 4 manuscrits, auxquels s'ajoutèrent en 1877, 35 autres, donnés par le sultan Abdul Hamid II; en 1889 enfin le même souverain restitua la chrysobulle d'Urosc II, roi de Serbie, et le missel d'Hervoia, duc de Spolète<sup>1</sup>.

Malgré l'horreur de ses coreligionnaires pour les « idoles », Ibrahim envoya également à Constantinople et fit installer devant son palais près de l'Hippodrome, trois statues de bronze. (Hercule, Diane et Apollon), conquises dans la capitale de la Hongrie. Mal lui en prit: les croyants s'indignèrent de l'exposition de ces simulacres, dans lesquels ils voyaient un hommage rendu à l'idolâtrie<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Fraknoi, *Mathias Corvinus*, p. 301-302. Fribourg en Brisgau, 1891. — Reumont, *la Bibliotica corviniana*, p. 13-14. — Jagic, Thalloczy et Wickhoff, *Missale Glagoliticum Hervoiaec ducis Spalatensis*, p. VI et suiv. Vienne, 1891.

<sup>2</sup> Mon savant confrère, M. Schefer, a publié, dans le *Voyage d'Aramon* (p. 30), le fac-similé d'une gravure du XVI<sup>e</sup> siècle, qui montre la place de l'Hippodrome ornée des trois bronzes.

Si je m'étais proposé de retracer le rôle des œuvres d'art dans les relations diplomatiques, abstraction faite de toute idée de spoliation, la fin du XVI<sup>e</sup> siècle m'offrirait une ample matière à récits piquants. Quelles traces les guerres de religion n'ont-elles pas laissées dans ce domaine, depuis les fresques du Vatican jusqu'à la colonne commémorative de l'abjuration d'Henri IV, qui se dressa si longtemps à Rome sur la place de Sainte-Marie Majeure !

#### IV

Pendant les premières guerres d'Italie, la France avait donné les plus fâcheux exemples. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce ne fut plus que par les moyens pacifiques qu'elle s'efforça d'augmenter les trésors de ses bibliothèques et de ses musées : si, sur ce terrain, sa diplomatie déploya des artifices infinis, du moins ne fut-il plus fait appel à l'odieux droit de conquête. Ni Richelieu, ni Mazarin, ni Colbert, ni Louvois, ne songèrent à profiter des victoires des armées françaises pour enrichir les collections royales. — Notre pays a donc eu l'honneur d'inaugurer des mœurs plus humaines, je devrais dire de montrer plus de réserve pour le présent, plus de défiance pour l'avenir. Au cours de leurs guerres, Louis XIII et Louis XIV purent bien annexer des provinces : ils se gardèrent soigneusement d'enlever aux vaincus les monuments qui personnifiaient leurs souvenirs nationaux, leurs titres scientifiques, littéraires ou artistiques.

Les Allemands, les Espagnols et les Suédois, par contre, affirmèrent de plus belle le principe que la force prime le droit. Lors du sac de Heidelberg, la bibliothèque des électeurs palatins ; lors de ceux de Mantoue et de Prague, les collections des Gonzague et de la maison de Habsbourg fournirent un butin vraiment royal. Ces différents épisodes méritent d'être étudiés à part, quoique l'abus de la force y tienne plus de place que la diplomatie.

En 1622, lorsque Heidelberg fut prise par Tilly, le duc Maxi-

milien de Bavière enleva la célèbre bibliothèque Palatine pour l'offrir au pape Grégoire XV (en échange il reçut la dignité d'électeur).

On manque de détails sur les négociations qui ont précédé ce don : elles devaient former un curieux chapitre d'histoire diplomatique. Ce qui est certain, c'est que Grégoire XV ne se laissa pas seulement séduire par la valeur scientifique de la collection, il la regarda également « uti victoriae monumentum. » Les volumes furent revêtus de la mention : « Sum de bibliotheca, quam Heidelbergae capta, spoliū fecit, et P. M. Gregorio XV trophaeum misit Maximilianus ». Urbain VIII, de son côté, fit graver sur une plaque de marbre incrustée dans la salle consacrée à la bibliothèque palatine, cette inscription : « Urbanus VIII Pont. Max., complura Palatinae Bibliothecae volumina, nobilis Heidelbergicae victoriae manubias, Gregorio XV et apostolicae sedi a Maximiliano Bavariae duce donata Romam advevit<sup>1</sup> ».

Grégoire XV convoitait-il depuis longtemps, comme on l'a affirmé, cette collection si riche ? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'il envoya en toute hâte Léon Allatius en Allemagne pour en prendre possession. Celui-ci s'acquitta de sa mission avec un zèle qu'il est permis de qualifier d'excessif. Il s'empara, non seulement de la bibliothèque de l'électeur palatin, mais encore d'une grande partie de la bibliothèque universitaire, ainsi que de plusieurs manuscrits du collège de la Sapience, et même de manuscrits faisant partie de la collection personnelle du bibliothécaire, le célèbre épigraphiste Gruter<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Stevenson, p. XVIII.

<sup>2</sup> Blume, *Iter italicum*, p. 48-49. Voy. en outre : Wilken, *Geschichte der Bildung, Beraubung und Vernichtung der alten Heidelbergischen Bücher-Sammlung*. Heidelberg, 1817. — Theiner, *Schenkung der Heidelberger Bibliothek...* Munich, 1844. — Bähr, *die Entführung der Heidelberger Bibliothek nach Rom im Jahre 1623*. Leipzig, 1843. — Roland, *zur Geschichte der alten nach Rom entführten Bibliothek zu Heidelberg*. Leipzig, 1856. — Stevenson, *Codices manuscripti Palatini graeci Bibliothecae Vaticanae*. Rome, 1885.

L'électeur palatin, dépouillé de ses États, fugitif, errant, ne pouvait songer à revendiquer, ni par les armes, ni par la diplomatie, les trésors qui lui avaient été enlevés. Il fut trop heureux, au moment de la restitution de ses États, d'accepter les termes de la déclaration impériale, à savoir que toutes les donations faites dans le Palatinat, soit par l'empereur, soit par le duc de Bavière, étaient définitives. Mais l'opinion publique se préoccupa plus d'une fois du sort de cette collection, la plus riche que l'Allemagne eût possédée. En 1632, un général suédois s'écriait qu'il espérait pénétrer avec son armée en Italie et ramener de Rome la bibliothèque de Heidelberg. — En 1640, un des défenseurs de la maison palatine déclarait que la bibliothèque avait été enlevée par les Bavares « sua et æterna nominis Germanici ignominia. »

Depuis, la restitution de la « Palatine », a donné lieu, de la part de l'Allemagne, à des revendications sans nombre, qui ont fini par aboutir, en partie du moins. En 1815, ceux des manuscrits qui avaient été transportés à Paris durent être remis directement au gouvernement prussien. A la même époque, Pie VII consentit à restituer à la ville de Heidelberg 848 manuscrits allemands et 4 manuscrits latins<sup>1</sup>. Le fonds conservé à la Vaticane est néanmoins encore des plus riches : il ne contient pas moins de 432 manuscrits grecs.

En 1630, huit années après la prise de Heidelberg, une ville italienne, Mantoue, connut à son tour toutes les horreurs d'un pillage. Ici encore, l'armée impériale fit preuve d'une rare sauvagerie : les objets mobiliers du palais furent dispersés à tous les vents. Il importe toutefois de constater que dès 1626, le septième duc de Mantoue, Vincent II (1594-1627), avait noué des négociations avec Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, en vue de la vente de ses collections. L'intermédiaire était un certain Daniel Nys. Le 11 novembre, les pourparlers commencèrent ; on dressa

<sup>1</sup> Stevenson, p. XXI. — Voy., apud Wilken (p. 251), la lettre du cardinal Consalvi au prince de Hardenberg.

la liste des plus beaux tableaux, avec les prix en regard, et Nys versa 68.000 écus mantouans entre les mains du comte Striggi, représentant du duc. Envoyés à Venise, les chefs-d'œuvre furent dirigés de là sur l'Angleterre, où ils formèrent le plus beau joyau de la galerie de Charles I<sup>er</sup> <sup>1</sup>

Les Suédois, à leur tour, pillèrent sans scrupules les bibliothèques des villes conquises. Celle de Prague prit le chemin de Stockholm, d'où elle émigra plus tard à Leyde et à Rome, avec les autres manuscrits de la reine Christine. Gustave-Adolphe mit en outre à contribution les bibliothèques de Brême et d'Olmütz <sup>2</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, époque humanitaire s'il en fût, ne pouvait que réprouver l'abus de la force et l'enlèvement de ces dépouilles opimes, qui laissent de si cuisants regrets au cœur des vaincus. Si l'un ou l'autre général pillait pour son propre compte, aucun du moins n'eût plus le courage d'ériger la spoliation en système officiel.

Dans une prochaine étude, j'examinerai comment, sous la Première Révolution et le Premier Empire, des traditions que l'on pouvait croire tombées en désuétude reflourirent de plus belle.

(A suivre)

EUG. MÜNTZ.

<sup>1</sup> Je suis redevable de ces informations à l'obligeance de M. Charles Yriarte, qui prépare, comme on sait, un grand travail sur l'histoire de l'art à Mantoue.

<sup>2</sup> Blume, *Iter italicum*, t. II, p. 56, 62. — On admirait entre autres (dans la galerie de Christine, 47 tableaux, du plus haut prix, provenant de Prague, et dans le nombre jusqu'à 10 toiles du Corrège). « Tout cela était le pillage de la guerre de Trente ans. Les Suédois avaient dépouillé la Bohême, où Rodolphe II avait accumulé les premiers chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne. » — L'inventaire des « Raretés qui sont dans le cabinet des antiquitez de la sérénissime Reine de Suède » (1652-1654) mentionne de nombreuses statues en bronze ou en marbre provenant de Prague, (2.700 grandes et petites médailles de bronze, d'airain, de plomb et de fer », ayant la même provenance, deux cabinets pleins de médailles, des ivoires), des pièces d'orfèvrerie, des objets en ambre, en corail, en nacre, en écaille, en corne, des porcelaines, des laques, des cabinets en ébène, des horloges, des globes, des instruments de mathématiques, des miroirs, des cristaux de roche, des gemmes, des camées, des meubles de toute sorte, des armes, des curiosités d'histoire naturelle, des ustensiles de salle, des tires, puis des centaines de tableaux (Geffroy, *Notices et extraits des manuscrits concernant l'Histoire ou la Littérature de la France, qui sont conservés dans les Bibliothèques ou les Archives de Suède, Danemark et Norvège*, p. 120-193, Paris, 1855).

# LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE<sup>1</sup>

Depuis la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du siècle dernier, les relations entre la Russie et l'Angleterre ont conservé un caractère amical et pacifique<sup>2</sup>. Les tzars et les hommes d'État russes étaient pénétrés de la conviction que ces deux puissances sont des « amies naturelles » et que « l'Angleterre est l'État dont les intérêts sont, par leur nature, indissolublement unis avec ceux de l'Empire de Russie. » Le célèbre homme d'État anglais Pitt, disait en 1786 au ministre de Russie à Londres que, dans sa conviction intime, « la Russie et l'Angleterre ne devaient jamais, d'après leur situation politique naturelle, se trouver dans la nécessité de se faire la guerre ». Elles devaient toujours être des alliées. Dans ce système politique, basé sur une alliance naturelle et permanente, deux circonstances de force majeure ont fait deux brèches importantes :

1<sup>o</sup> Au siècle dernier, la proclamation par Catherine II des principes de la neutralité armée fut une attaque directe contre la suprématie jusqu'alors incontestée de la Grande-Bretagne sur les mers, et

2<sup>o</sup> la marche victorieuse de la Russie en Asie Centrale dès la moitié de ce siècle.

En mettant en 1780 un frein à l'arbitraire illimité des croiseurs

<sup>1</sup> Extrait du XI<sup>e</sup> volume du *Recueil des traités et conventions conclues par la Russie avec les puissances étrangères* que l'auteur publie à présent à Saint-Petersbourg.

<sup>2</sup> V. cette Revue, 1891, p. 403, 497.

anglais sur les mers, la Russie ébranla le fondement de la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. L'approche par étapes de la Russie vers la frontière des possessions anglaises aux Indes donna lieu au fantôme d'une perte possible de ces riches contrées, dont la possession est jusqu'à présent regardée par la nation anglaise comme la base de sa fortune et de sa suprématie politique en Asie et sur le marché universel.

A ce point de vue, le règne de Catherine II fait certainement époque dans les relations internationales entre la Russie et l'Angleterre. La grande impératrice appréciait beaucoup l'amitié et l'alliance avec la Grande-Bretagne. Elle avait une estime sincère et profonde pour les institutions sociales et politiques de ce grand pays. Nous savons qu'elle avait sérieusement étudié le fameux traité de Blackstone sur les lois de l'Angleterre ; nous avons vu l'exemplaire de ce livre annoté de la propre main de l'impératrice.

Mais la « Sémiramis du Nord » était pénétrée jusqu'à la moelle des os des sentiments de la dignité et des intérêts légitimes de sa nation. La Neutralité armée de 1780 n'était que la manifestation de la volonté ferme et inébranlable de l'Impératrice de défendre les intérêts du commerce et de la navigation russes contre les attaques des Anglais.

Le successeur de la grande impératrice, l'empereur Paul I<sup>er</sup>, continua cette politique à l'égard de la Grande-Bretagne. Aux causes traditionnelles d'amitié s'était encore ajouté la haine implacable de l'empereur contre la révolution française de 1789. Le tzar voyait dans le roi d'Angleterre le seul allié sur la fidélité duquel il pût compter dans sa lutte contre « les idées révolutionnaires » et leurs champions. Le traité d'alliance de 1798 unit par les liens les plus solides la Russie et l'Angleterre. Sur le désir de la cour de Saint-James, l'Empereur envoya son armée sous le commandement du général Rimsky-Korsakoff, défendre, en Suisse, les anciennes coutumes contre « les brigands (sic !) gaulois ». Sur le désir du même gouvernement anglais, il expédia un corps d'armée de 40.000 hommes en Hollande pour y faire une descente contre « la forcenée république française. »

Le roi et les ministres anglais étaient enchantés de ces marques d'amitié de l'empereur de Russie : ils lui donnèrent le titre honorifique de « sauveur de l'Europe ». Lord Granville disait au comte Worontzow, qui depuis 1786 représentait la Russie près la cour de Saint-James, qu'il est bien heureux pour le monde que les deux pays qui ont le plus de puissance, l'une sur terre et l'autre sur mer et dont l'union est tellement naturelle qu'elle ne devrait jamais être interrompue ou affaiblie, soient gouvernés par des souverains également vertueux et s'aimant et s'estimant réciproquement.

Mais l'amitié dura peu. La conduite imprévue du cabinet de Vienne força l'empereur Paul I<sup>er</sup> à rompre avec lui. D'autre part, la défaite de l'armée de Rimsky-Korsakoff en Suisse et la fin déplorable de l'expédition du corps d'armée de Hollande, placé contre le désir de l'empereur, sous le commandement de l'incapable duc d'York, exaspérèrent tellement Paul I<sup>er</sup> qu'il rompit subitement en 1800 toutes relations avec l'Angleterre.

Nous tâcherons de raconter, d'après des documents diplomatiques, presque exclusivement tirés des archives du ministère des affaires étrangères de Russie et non publiés jusqu'à présent, les causes de cette rupture de 1800 entre la Russie et l'Angleterre et du rapprochement nouveau qui commença dès l'avènement de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> au trône de Russie.

## I.

Jamais », écrivait encore au mois de mai 1799 le comte Worontzow à son gouvernement, « il n'y a eu sur cette île de monarque étranger aussi sincèrement aimé et respecté de tous que l'empereur de Russie actuellement si glorieusement régnant. » L'empereur Paul I<sup>er</sup>, de son côté, continuait de faire preuve à l'égard du cabinet de Londres de la confiance la plus complète et se montrait parfaitement disposé à le soutenir dans sa lutte contre la France.

« Désirant, dans toutes les occasions, » écrivait l'empereur au comte Worontzow à Londres le 17 août 1799 », donner à S. M. le



roi de Grande-Bretagne de nouvelles preuves de notre sincère amitié, je propose, dans le cas de tentatives quelconques du gouvernement français contre les côtes de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande et si besoin est d'augmenter les forces de l'Angleterre, d'employer dans ce cas toutes celles de mes troupes qui sont désignées pour l'expédition de Hollande. »

L'empereur Paul I<sup>er</sup> manifestait aussi à l'ambassadeur d'Angleterre, le chevalier Whitworth, la complète satisfaction que lui causaient ses efforts en vue d'entretenir les relations les plus étroites entre la Grande-Bretagne et la Russie,

« Le zèle », écrivait l'empereur à l'ambassadeur de Russie à Londres, le 2 novembre 1798, « montré par le chevalier Whitworth, ministre d'Angleterre, en vue du maintien et de l'affermissement de l'amitié et de la meilleure entente entre Nous et le roi d'Angleterre, ainsi qu'en général sa conduite, digne de louanges, lui ont acquis Notre bienveillance et Notre considération. Nous voulons lui en donner une preuve en l'honorant de la grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. »

Les rapports de la Russie et de l'Angleterre conservèrent ce caractère d'amitié jusqu'à la fin de 1799. Au commencement même de 1800, il était impossible de prévoir la rupture complète et sans retour qui éclata au mois de mai de la même année. On ne peut que relever certains indices de l'orage qui s'approchait, mais dont personne, pourtant, ne pouvait prévoir les conséquences.

La nouvelle de la rupture entre la Russie et l'Autriche <sup>1</sup> préoccupa fort le gouvernement anglais. Il y vit une nouvelle preuve de l'excellente tactique adoptée par les Français, de semer la discorde entre les alliés pour pêcher ensuite en eau trouble. Pitt laissait entendre qu'il fallait absolument empêcher l'union de l'Autriche et de la France et que pour mieux atteindre ce but : « il fallait rendre voisins ces deux pays, pour pouvoir par ce voi-

<sup>1</sup> V. mon *Recueil des traités conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, t. II, p. 365 et suiv.

sinage entretenir entre eux cette inimitié, qui est toujours existante entre des pays qui se touchent ». Voilà pourquoi le gouvernement anglais crut devoir proposer la cession de tout le Piémont à l'Autriche.

Le cabinet de Saint-James craignait surtout que la Russie ne vint à quitter les rangs de la coalition contre la France, au moment même où, à son avis, « l'anéantissement de la république française » ne faisait plus l'ombre du moindre doute. Lord Granville, ministre des affaires étrangères, ne pouvait pas admettre que l'empereur Paul I<sup>er</sup> pût abandonner le roi d'Angleterre « qui a droit de mériter son amitié et sa confiance » et qui est persuadé que « l'empereur de Russie est son ami et allié le plus fidèle. »

L'empereur Paul I<sup>er</sup> ne se proposait pas du tout, après la rupture avec l'Autriche, de se rapprocher de la France. Mais il ne voyait pour l'Angleterre aucune nécessité de guerroyer « sans fin » contre les Français. Il démontrait au roi d'Angleterre que le temps était venu d'entamer des négociations de paix avec la France et il proposa même de convoquer à Saint-Petersbourg un congrès de paix.

Il croyait que les conditions de la paix pourraient être formulées ainsi : 1) la Belgique est annexée à la Hollande ; 2) la France rentrera dans ses anciennes frontières ; 3) le *statu quo ante bellum* est rétabli dans toute l'Italie ; 4) il en est de même pour l'empire d'Allemagne ; 5) le roi de Prusse doit être dédommagé sur le Rhin ; et 6) l'Angleterre conserve ses conquêtes dans les deux Indes.

L'empereur ajouta enfin à cet exposé des conditions de paix la définition suivante de sa propre situation : « Ma situation vis-à-vis de la France proprement dite est celle-ci : ayant été puissance auxiliaire contre elle pendant la durée de cette guerre et ayant abandonné l'alliance, je reprends mon ancienne position et n'ai pas besoin de traiter directement avec elle. Quant à reconnaître la république, je serai le dernier à le faire en Europe

<sup>1</sup> Dépêche du comte Worontzow en date du 18 (29) octobre 1799.

et je ne m'y déciderai pas avant que l'Angleterre ne l'ait reconnue <sup>1</sup>

Le comte Worontzow reçut de l'empereur l'ordre d'engager des négociations avec la cour de Londres sur les bases sus-indiquées. L'empereur était persuadé qu'elles auraient une heureuse issue grâce au talent de son représentant à Londres. « J'attends le succès », écrivait-il à l'ambassadeur, « des bonnes dispositions du ministère anglais et de votre zèle à Notre service, étant persuadé qu'il sera dû en grande partie à l'estime que vous avez acquise à juste titre dans ce pays où vous remplissez depuis si longtemps et avec tant de noblesse les hautes fonctions qui vous ont été confiées.

Le gouvernement anglais ne sympathisait ni à la convocation d'un congrès de paix à Saint-Pétersbourg, ni à la proposition de l'empereur de Russie de se prononcer au sujet des conditions d'une « réconciliation générale. » Ledit gouvernement croyait que le temps n'était pas encore venu de faire preuve de franchise au sujet des conditions de la future paix, surtout parce que les conditions, proposées par l'empereur Paul, étaient loin de satisfaire l'Angleterre. D'autre part, le cabinet de Saint-James trouvait aussi qu'il fallait choisir pour la réunion d'un congrès de paix un point beaucoup plus central en Europe, comme par exemple la ville de Dusseldorf.

Ce peu d'égards pour ses plans ne pouvait qu'irriter Paul I<sup>er</sup> et son irritation devint encore plus forte quand il reçut la nouvelle de l'échec complet de l'expédition russo-anglaise en Hollande et de la captivité du général Herman avec mille officiers et soldats russés. La prédiction de l'empereur au sujet de l'incapacité du commandant en chef de cette expédition, le duc d'York, se confirma ainsi en tout point <sup>2</sup>.

L'Angleterre n'en continuait pas moins, malgré tout, à exiger de la Russie des troupes fraîches pour la guerre contre la France.

<sup>1</sup> Rescrit au comte Worontzow du 15 octobre 1799.

<sup>2</sup> V. mon *Recueil des traités*, t. X, p. 729.

Paul I<sup>er</sup> déclara alors, en novembre 1799, au cabinet de Saint-James, qu'il refusait catégoriquement de faire droit à cette demande. Les troupes russes, qui prenaient part à l'expédition de Hollande, reçurent l'ordre de passer l'hiver sur les îles de Jersey et de Guernesey et de rentrer au printemps en Russie<sup>1</sup>.

Au mois d'avril 1800, cette décision fut confirmée dans une forme encore plus catégorique. Le comte Rostoptchine écrivait, par ordre de l'empereur, au comte Worontzow : « qu'ayant déjà donné l'ordre décisif de rentrer aux troupes russes de l'expédition de Hollande, Sa Majesté ne daignait entrer dans aucun détail au sujet des futures opérations militaires ».

Quand le comte Worontzow reçut cet ordre de son maître, la rupture complète entre la Russie et la Grande-Bretagne était déjà un fait accompli à Londres. Il y a lieu de croire que l'une des principales causes de la colère de l'empereur Paul I<sup>er</sup> furent les intentions de l'Angleterre au sujet de l'île de Malte, dont Napoléon s'était emparé en 1798. L'empereur Paul, en sa qualité de grand-maître de l'ordre de Malte, devait accuser les Anglais de négligence pour avoir permis à Napoléon de s'emparer de cette île ; mais quand le gouvernement anglais formula plus tard l'intention de l'enlever aux Français, Paul I<sup>er</sup> craignit qu'il ne la rendit pas à l'ordre de Malte.

Le gouvernement anglais déclarait catégoriquement qu'il n'avait nullement cette intention. « Le roi pour lui-même, » écrivait lord Granville à Whitworth à Saint-Pétersbourg en 1799, « renonce à toute idée ou désir de tenir l'île de Malte pour possession britannique. » Le ministre d'Angleterre remit au comte Rostoptchine un mémoire où il réfutait avec indignation « ces insinuations louches et ignobles de la cour de Vienne ». Il n'y avait que cette cour qui pût répandre de pareilles fables sur le compte du gouvernement anglais, lequel ne nourrit aucun « dessein perfide » par rapport à l'île de Malte.

Ces constantes affirmations au sujet des intentions désintéres-

<sup>1</sup> Dépêche au comte Worontzow du 16 novembre 1799.

sées de la politique anglaise en général et à l'égard de l'île de Malte en particulier, ne pouvaient contribuer qu'à augmenter encore plus les doutes de Paul I<sup>er</sup>, soupçonneux par nature. Il fit semblant, d'abord, de croire à la sincérité des déclarations de la cour de Londres. Il accepta avec plaisir l'idée d'entretenir en commun une garnison de troupes russes et anglaises à Malte. En janvier 1799, il nomma le prince Wolkonsky commandant de la garnison russe de l'île, où se trouvaient encore les troupes françaises ! Ce ne fut pourtant qu'en janvier 1800 que l'Angleterre réussit à s'emparer de cette île.

Le mécontentement de l'empereur Paul I<sup>er</sup> augmentait toujours. Les chicanes sans fin que le gouvernement anglais soulevait, chaque fois qu'il fallait payer l'argent des subsides, ne pouvaient qu'irriter encore plus le caractère déjà si nerveux du tzar<sup>1</sup>. Sa colère éclata d'abord contre la personne de l'ambassadeur d'Angleterre près la cour de Saint-Pétersbourg qu'il voyait jusque là d'un bon œil : il exigea son rappel de Saint-Pétersbourg. Nous lisons dans un rescrit de Paul I<sup>er</sup> au comte Worontzow, en date du 1<sup>er</sup> février 1800 :

« Ayant lieu depuis longtemps d'être mécontent de la conduite du chevalier Whitworth dans les circonstances actuelles, quand on a besoin de la paix et de la concorde et pour éviter les conséquences désagréables qui peuvent résulter du séjour à ma cour de ministres menteurs, je désire que le chevalier Whitworth soit rappelé, ce dont vous ferez communication au ministère anglais en exigeant la nomination d'un autre ministre et aussitôt que le choix en sera fait, vous m'en informerez. « Paul. »

L'empereur, dans son irritation, ne se borna pas à exiger le rappel de l'ambassadeur d'Angleterre : il alla plus loin et il donna l'ordre au collègue impérial des affaires étrangères de ne pas délivrer de passeport pour l'envoi par Whitworth d'un courrier diplomatique avec un rapport à destination de Londres !

<sup>1</sup> L'impolitesse de l'ambassadeur d'Angleterre à Stockholm, qui ne fit pas de visite d'adieu à l'ambassadeur de Russie, mit le comble à la colère de l'empereur (v. Archives du comte N.P. Panine publiées par Brückner, tome V, p. 161).

Les vives instances de l'ambassadeur d'Angleterre pour obtenir l'explication de cet ordre sans précédents restèrent sans réponse. Toutes les protestations polies du gouvernement anglais lui-même, qui démontrait qu'aucun gouvernement n'a le droit de priver les diplomates étrangers, accrédités près de lui, de la possibilité d'entretenir des rapports avec leurs cours, restèrent sans résultat. L'empereur fut à ce point inébranlable qu'il refusa même d'abord un passeport à l'ambassadeur dont il avait exigé le rappel ! Ce ne fut qu'après un certain temps que lord Whitworth reçut son passeport pour quitter la Russie.

Après son départ, l'ambassade d'Angleterre fut dirigée par un chargé d'affaires, à qui l'on refusa aussi des passeports pour l'envoi de courriers diplomatiques à Londres. Quand le chargé d'affaires anglais osa protester contre cette disposition, le comte Panin lui communiqua de vive voix l'ordre impérial que voici :

« S. M. l'empereur, ayant pris connaissance de votre mémoire, m'a ordonné de vous déclarer, Monsieur, qu'Elle n'a point d'explication à donner, puisque les souverains ne rendent compte de leurs actions qu'à Dieu ; que chaque monarque est maître dans son empire ; que Sa Majesté Impériale ne gêne personne et que la mission de Russie à Londres étant vacante par la démission du comte Worontzow, S. M. Britannique pouvait ne pas nommer de successeur à lord Whitworth. »

Cette déclaration fut faite au chargé d'affaires d'Angleterre le 25 mai 1800. Mais la veille, le 24 mai, le comte Rostoptchine avait déjà reçu de S. M. l'empereur l'ordre d'expulser ce diplomate hors des limites de l'empire pour avoir osé discuter la légalité du refus de délivrer des passeports diplomatiques aux courriers.

Le chargé d'affaires d'Angleterre, avec toute l'ambassade, quitta en effet la Russie en juin 1800.

La tournure, prise par les affaires, fut un coup de foudre pour le comte Worontzow, qui aimait l'Angleterre de toute son âme. Il fit tout son possible pour excuser la manière d'agir du gouvernement anglais en démontrant que l'Angleterre avait tou-

jours fidèlement rempli ses engagements. La réponse à cette audace ne tarda pas à arriver à Londres :

Dans un reserit impérial du 13 avril 1800 se lisait ce qui suit :

« Monsieur le général d'infanterie comte Worontzow : Trouvant que, vu le trop petit nombre d'affaires en ce moment, votre présence en Angleterre n'est peut-être pas tout-à-fait nécessaire, je vous autorise à employer ce temps-là à l'amélioration de votre santé ; en conséquence de quoi vous irez prendre les eaux sur le continent et laisserez près la cour de Grande-Bretagne pendant votre absence en qualité de chargé d'affaires le conseiller d'État actuel Lisakiéwitch. Paul »

Le comte Worontzow fut stupéfié de cette disgrâce. Il demanda pardon avec humilité et supplia enfin l'empereur de lui permettre de quitter à tout jamais le service de l'État et de fixer sa résidence en Angleterre, où il s'était acclimaté. En juin 1800, le comte Worontzow prit en effet sa retraite et s'installa en Angleterre.

C'est dans ces circonstances que prirent fin les rapports diplomatiques entre la Russie et l'Angleterre :

L'irritation de l'empereur Paul I<sup>er</sup> contre la « perfide » Angleterre atteignit les dernières limites quand les Anglais s'emparèrent de l'île de Malte. Il ordonna alors de prendre de cruelles mesures de répression contre l'Angleterre et les Anglais en Russie.

En vertu d'un oukase impérial du 22 novembre 1800<sup>1</sup>, ordre fut donné de mettre sous séquestre toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient en entrepôt ou dans les magasins. On suspendit en même temps le paiement de toutes les sommes dues aux Anglais et enfin, aux termes d'un rapport du collège de commerce, approuvé par l'empereur, il fut créé une commission de liquidation pour les dettes réciproques des marchands russes et anglais<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Recueil des lois*, N° 49.660.

<sup>2</sup> *Recueil des lois de l'Empire de Russie*, N° 49.667.

## II

L'avènement au trône de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> changea de tout point la situation.

En vertu d'un ordre impérial, le comte Pahlen informa le comte S. R. Worontzow, qui s'était installé à Southampton, de cet événement par une lettre en date du 13 mars 1801 qui commençait par les paroles suivantes :

« Le décès de S.M. l'empereur Paul I<sup>er</sup>, qu'une attaque d'apoplexie a subitement enlevé dans la nuit du 11 au 12, a placé sur le trône l'espoir et l'amour de la nation, l'auguste Alexandre ». Le nouvel empereur s'imposa pour but le rétablissement des anciennes relations d'amitié avec l'Angleterre, qui avaient toujours existé entre les deux États. Le comte Worontzow fut chargé de faire au gouvernement anglais une déclaration dans ce sens et d'ajouter qu'il serait de nouveau désigné lui-même pour le poste de ministre impérial, aussitôt que l'on serait informé du nom de la personne que le cabinet de Saint-James nommerait en qualité de ministre à Saint-Pétersbourg. « Notre Auguste Maître », continuait le comte Pahlen, « en désirant de voir le rétablissement de la bonne intelligence entre les deux pays, y concourra certainement par tous les moyens qu'il trouvera compatibles avec la plus stricte justice et il ne propose qu'une condition expresse, qui doit servir de base à la reprise des anciennes liaisons, c'est la reconnaissance, de la part de la Grande-Bretagne, des principes de la convention maritime qui vient d'être arrêtée entre les puissances du Nord et dont les stipulations, assises sur la plus parfaite équité, ne peuvent aucunement être ni préjudiciables aux intérêts de la Grande-Bretagne, ni dérogoraires à sa dignité et ne tendent qu'à assurer la tranquillité du commerce et de la navigation des puissances neutres ».

Cette instruction, expédiée au comte Worontzow en Angleterre, ne put arrêter l'exécution de dispositions prises par le gouvernement anglais avant l'avènement de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>. Une flotte anglaise, commandée par l'amiral Parker entra de



force par le Sund dans la mer Baltique ; l'amiral Nelson bombardra Copenhague pour obliger le Danemark à lui livrer sa flotte et accomplit ainsi un acte qui, de l'avis de beaucoup d'écrivains en matière de droit des gens, est une violation des principes les plus essentiels du droit et de la justice <sup>1</sup>. L'amiral Nelson fit enfin son apparition avec son escadre dans le port de Réval avec l'intention de procéder ensuite au bombardement de Cronstadt.

L'empereur Alexandre I<sup>er</sup> fut très justement indigné et au même degré de la manière d'agir de la flotte anglaise à l'égard du Danemark et de son apparition dans les eaux territoriales russes. On écrivit au comte Worontzow, à la date du 2 mai, que la manière d'agir du gouvernement anglais était contraire « à la loyauté britannique et à la gloire du nom anglais ». Le comte Worontzow devait exiger catégoriquement le rappel immédiat de l'escadre anglaise hors des eaux de la Russie et l'exécution de cette exigence devait être la condition « sine qua non » de tous les pourparlers ultérieurs.

Par ordre de S. M. l'empereur, le comte Pahlen adressa à l'amiral Parker une déclaration solennelle, aux termes de laquelle il exigeait de lui « la suspension immédiate de toute opération hostile contre le pavillon des trois cours alliées jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres ultérieurs du roi son maître ».

Le contre-amiral Tchitchagow fit à l'amiral Nelson le 8 mai 1801 une déclaration portant que Sa Majesté Impériale était pénétrée des sentiments les plus sincères de modération et d'honnêteté et que par conséquent elle consentait volontiers à prendre toutes les mesures, qui pouvaient contribuer au rétablissement de la paix entre les puissances du Nord et l'Angleterre et plus particulièrement à celui de la très ancienne amitié entre la Grande-Bretagne et la Russie. Il ne pouvait pas être question de la moindre résistance de Cronstadt à l'amiral Nelson, vu qu'aux termes du rapport de Tchitchagow, cette forteresse se trou-

<sup>1</sup> Calvo. *Droit international*, t. IV, p. 160

vait dans un état si déplorable qu'il était impossible de la défendre.

Les deux amiraux anglais reçurent à temps de leur gouvernement de nouvelles instructions pacifiques et l'amiral Nelson s'empressa de s'éloigner des eaux territoriales russes, en déclarant, au préalable, qu'il n'était arrivé en Russie que pour exprimer son respect au nouvel empereur, qui venait de monter sur le trône ! Alexandre I<sup>er</sup> l'invita alors à venir à titre d'hôte à Saint-Petersbourg, mais Nelson n'accepta pas cette invitation.

C'est ainsi que furent prévenues les opérations belliqueuses directes entre la Russie et l'Angleterre. Mais il était nécessaire de cimenter le rétablissement de la paix et de l'ancienne amitié entre les deux États par un acte formel quelconque. Le comte Nikita Pétrovitch Panine, élevé en mars 1801 au poste de vice-chancelier après la disgrâce encourue par lui sous Paul I<sup>er</sup>, s'occupa immédiatement de la solution de ce problème.

On faisait au comte Panine le reproche d'être par « trop Anglais » et de croire à la nécessité naturelle de l'amitié de la Russie et de l'Angleterre. Cette conviction du comte se fit jour immédiatement dès qu'il envoya ses premières instructions détaillées au comte Worontzow, nommé ambassadeur impérial près la cour de Saint-James.

Cet instrument fut signé le 6 (18) avril 1801<sup>1</sup>. On y trouve l'indication des deux principales causes de la rupture entre les deux puissances : 1) la manière d'agir de l'Angleterre par rapport à l'île de Malte, et 2) les intérêts des puissances neutres. Maintenant que l'empereur, qui vient de monter sur le trône n'est pas grand-maître de l'Ordre de Malte, l'intérêt personnel de l'empereur de Russie pour cette île a cessé. Pour ce qui est des actes sur les droits des neutres, « nous y sommes les moins intéressés », écrivait le comte Panine, quoique néanmoins « ils soient devenus pour nous des engagements communs », que nous avons signés.

<sup>1</sup> V. mon *Recueil des traités*, t. IV, N<sup>o</sup> 240.

Aussi les instructions du mois d'avril imposaient-elles au comte Worontzow le devoir de ne jamais perdre de vue les engagements qui unissaient la Russie aux puissances du Nord : 1) la convention maritime de la Russie avec le Danemark du 4 (16) décembre 1800 ; 2) l'acte d'accession à cette convention de la Prusse, et 3) plus spécialement encore la convention secrète conclue avec la Suède le 5 (17) décembre 1800. Tous ces actes furent transmis au comte Worontzow. Aux termes de la convention russo-suédoise, l'empereur s'était engagé à ne pas lever l'embargo des navires anglais et de la propriété anglaise qui se trouvaient au moment de la rupture sous l'influence des autorités territoriales russes « avant que la Suède ait reçu de l'Angleterre la satisfaction et les dédommagements qui lui sont dus principalement pour les deux convois que cette puissance lui a injustement enlevés.

L'empereur reconnaît parfaitement qu'il sera très difficile d'obtenir de l'Angleterre la reconnaissance des principes de la Neutralité armée. Cette question doit être réservée aux « négociations ultérieures ». Mais l'empereur est pénétré au même degré de respect pour les traités conclus que désireux « de payer un tribut de vénération et d'amour filial à la mémoire de son auguste père, en faisant connaître que les engagements contractés par le dernier monarque conservaient toute leur force ». Aux termes de ces considérations, la Russie doit agir en commun avec la Prusse, le Danemark et la Suède dans toutes les entreprises ayant pour but le rétablissement de la bonne entente avec l'Angleterre.

Voulant pourtant montrer son désir sincère d'atteindre au plus vite ce but, l'empereur a déjà donné l'ordre de mettre en liberté tous les matelots anglais et en général tous les équipages des navires anglais qui ont été saisis. On a déjà levé de même la saisie-arrêt de toutes les marchandises et de tous les capitaux anglais et on les a rendus à leurs propriétaires. Le comptoir de liquidation enfin « est suspendu ». Il n'y a que l'embargo sur les navires anglais qui n'ait pas été levé jusqu'à présent. Mais l'em-

pereur espère que le respect de l'Angleterre pour les droits légaux de ses alliés lui permettra d'abroger aussi cette dernière mesure.

Le gouvernement anglais, de son côté, ne leva pas l'embargo des navires suédois et danois dans les ports de la Grande Bretagne ; le comte Worontzow fut chargé de protester contre le maintien d'une mesure aussi hostile et de déclarer que l'empereur ne voulait pas sacrifier ses alliés. Sa Majesté consentait à négocier avec l'Angleterre sans leur participation directe, mais elle était fermement décidée à « comprendre leurs intérêts dans l'arrangement qui doit se conclure

Le comte Worontzow, qui avait souffert personnellement d'une manière très sensible de la colère de l'empereur Paul I<sup>er</sup>, fut excessivement heureux d'apprendre son décès, ainsi que l'avènement au trône de toutes les Russies d'Alexandre I<sup>er</sup>. Cette joie devint plus grande encore quand il eut connaissance de l'ordre impérial qui l'élevait au rang d'ambassadeur près la cour de Saint-James, en vue du rétablissement de l'ancienne amitié et de l'alliance entre sa terre natale et l'Angleterre — sa seconde patrie. Cette joie fut toutefois quelque peu assombrie par le fait que les premières instructions de Saint-Pétersbourg portaient la signature du comte Pahlen, que Worontzow détestait et n'appelait pas autrement que « ce Livonien suédo-prussien ». Mais quand le courrier lui apporta la nouvelle de la nomination du comte N. P. Panine au poste de vice-chancelier, sa joie fut très sincère et sans la moindre trace d'amertume.

Le comte Worontzow eut l'occasion, sous le règne de l'empereur Paul I<sup>er</sup>, quand le comte Panine dirigea pendant un certain temps les affaires étrangères, d'apprécier à leur valeur les talents incontestables, la loyauté et les bonnes dispositions à son égard du comte Nikita Pétrovitch. Voici dans quels termes le comte Worontzow écrivait de Londres au comte Panine au mois de juillet 1800

C'est une consolation pour moi de voir du rivage que dans le vaisseau « la Russie », très ballotté par la tempête, vous restez

encore parmi ceux qui aident à la manœuvre du gouvernail, et, quoique peu écoulé par le maître-pilote, je me confie que vous sauverez ce vaisseau du danger imminent, dans lequel je le vois. Il est trop précieux pour qu'un homme de vos talents et de votre caractère puisse l'abandonner <sup>1</sup> ».

Voilà pourquoi la nomination du comte Panine fait un si grand sujet de joie pour le comte Worontzow. Quand il apprit enfin que l'on avait levé la confiscation, dont ses biens en Russie avaient été frappés par l'empereur Paul I<sup>er</sup> et quand il eut connaissance d'autres récompenses matérielles que le nouvel empereur lui avait accordées, Worontzow attribua avant tout ces grâces à la protection amicale du comte Panine.

La joie du comte Worontzow, par suite du changement qui venait de s'opérer en Russie, s'exprime d'une manière remarquablement franche dans la lettre qu'il écrivit au comte Panine le 3 (15) avril 1801. Parlant du règne de Paul I<sup>er</sup>, le comte Worontzow n'hésitait pas à dire que ce règne avait pour but « de transformer les sujets de la Russie en esclaves-nègres » et qu'il « sapait les fondements de l'existence de l'empire russe ».

Le comte Worontzow était de l'avis que si ce règne avait duré, il aurait fallu même s'attendre en Russie à une révolution, « faite par la populace dans l'intérieur du pays (*sic*) et une révolution populaire chez nous aurait été la chose la plus horrible ; elle aurait produit des milliers de Stenka Rasine et de Pougatchew... ».

« C'est la triste perspective », ajoutait le comte Worontzow, « que la Russie devait attendre et qu'espéraient nos bons et constants amis les Suédois et les Français ; aussi ils s'épuisaient en éloges de l'empereur défunt ».

Il est évident que la révolution française avait fortement effrayé le comte Worontzow, qui trouvait que même la Russie du siècle dernier pouvait lui servir de terrain favorable. L'ambassadeur était persuadé que le nouvel empereur tranquilliserait et

<sup>1</sup> Archives du comte Panine, publiées par Brückner, t. V, p. 178.

changerait tout. Il désirait que l'empereur fût entouré d'un conseil « de personnes intègres, habiles et connaissant les affaires intérieures de l'État » qui fussent capables d'étudier toutes les affaires « sans chaleur ni précipitation ».

Cette franchise devait prouver au comte Panine « comme à un homme plein de vertus et très respectable » que le comte Worontzow lui était réellement dévoué de cœur et d'âme.

Vu les sentiments réciproques qui les animaient, le comte Worontzow n'hésita pas à exprimer franchement ses vues sur les rapports de la Russie et de l'Angleterre et sur la direction à donner à la politique russe. Le comte Worontzow était persuadé que la Russie avait tous les torts à l'égard de l'Angleterre, qui n'avait provoqué d'aucune façon la rupture. Dans une lettre secrète du 6 (18) mai 1801, il déclarait franchement au comte Panine son opinion à cet égard. L'injuste colère de l'empereur Paul I<sup>er</sup> était telle, qu'il a même défendu d'informer la cour de Saint-James de la naissance de la grande duchesse, fille du grand duc Alexandre Pavlovitch. Et pourtant jusqu'alors les puissances, qui se trouvaient en état d'hostilité ouverte, s'informaient toujours réciproquement de toutes leurs joies et douleurs de famille. Par ordre du gouvernement russe, on avait arrêté des navires anglais, malgré la teneur exacte des traités, qui garantissent, même en cas de rupture, la pleine liberté de prendre la mer à tous les bâtiments des deux puissances hostiles. Cette manière d'agir devait révolter très profondément le peuple et le gouvernement anglais <sup>1</sup>.

Il est impossible de ne pas remarquer que le comte Worontzow ne ménageait pas les couleurs fortes pour représenter sous un jour des moins attrayants la politique, non seulement de Paul I<sup>er</sup> à l'égard de l'Angleterre, mais même celle de Catherine II. On pourrait croire même que la politique de Catherine II était, aux yeux du comte Worontzow, encore plus mauvaise, que la manière d'agir de l'empereur Paul I<sup>er</sup>, qu'il ne cessait jamais de consi-

<sup>1</sup> Archives du comte Panine, t. VI, p. 453 et suiv.

dérer que comme un homme malade. Il détestait surtout le pacte de la Neutralité armée, qu'il considérait comme un grand fléau pour la Russie et non pas comme une des bases de la gloire de Catherine II.

Le comte Worontzow fut profondément révolté par la dépêche du comte Pahlen, en date du 13 mars, qui démontrait la nécessité d'obtenir de l'Angleterre la reconnaissance des principes de la Neutralité armée. Le comte n'obéit pas du tout à cette recommandation et, quand l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, dans le rescrit du 6 (18) avril cité plus haut, insista aussi sur la défense des droits des peuples neutres « par respect pour la mémoire de son auguste père », le comte Worontzow écrivit à N. N. Novossiltzew son ami : « Je ne comprends pas encore si c'est un persiflage contre l'empereur actuel ou si le comte Panine me prend pour un imbécile <sup>1</sup> ».

Avec moins de rudesse, mais tout aussi catégoriquement peut-être, le comte Worontzow répondit dans un rapport, adressé directement à l'empereur le 6 (18) mai 1801, à toutes les principales thèses du rescrit et de la dépêche du mois d'avril. Il déclarait, avant tout, qu'il n'avait pas exécuté l'ordre, — dans le cas où l'Angleterre ne rappellerait pas sa flotte de la mer Baltique et surtout des eaux territoriales russes, — de la menacer d'un refus de conclure avec elle un traité de commerce et d'admettre par contre l'occupation du Hanovre par les troupes prussiennes. Le comte Worontzow démontrait que le traité de commerce de 1793 avait été conclu sur l'insistance de Catherine II, qui fut obligée de ne pas introduire dans cet acte les principes « de la trop fameuse Neutralité armée ». Pour ce qui est du Hanovre, toute menace eût été hors de place, parce que les Anglais ne s'intéressent pas du tout aux destinées de ce pays.

Il est évident que la mémoire commençait à faire défaut au comte Worontzow. Tous ses rapports de 1786 à 1793 prouvent que ce sont au contraire les Anglais qui s'efforçaient d'obtenir la

<sup>1</sup> Archives du comte Worontzow, t. XI, p. 393.

conclusion d'une nouvelle entente commerciale avec la Russie. Le comte Worontzow lui-même cherchait à convaincre l'impératrice Catherine II de ne pas céder aux Anglais, parce que le traité était beaucoup plus nécessaire au commerce anglais qu'au commerce russe. En 1792 enfin, le représentant de la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg souleva à plusieurs reprises cette même question et demanda chaque fois la conclusion d'un traité de commerce. Pour ce qui est enfin du fait que les principes de la Neutralité armée ont été écartés de l'acte de 1793, cette omission s'explique d'une manière tout-à-fait satisfaisante par le caractère d'entente temporaire entre les deux puissances, propre à l'acte de 1793, qui ne peut pas être considéré comme un traité de commerce <sup>1</sup>.

L'affirmation du comte Worontzow, que les Anglais ne s'intéressaient pas aux destinées du Hanovre, est tout aussi peu convaincante. Si l'on se rappelle le juste reproche que les Anglais faisaient à leurs rois de la Maison de Hanovre d'avoir toujours plus à cœur les intérêts de ce pays que ceux de l'Angleterre elle-même, si l'on prend en considération l'énorme influence personnelle des rois d'Angleterre du siècle dernier sur la politique du cabinet de Saint-James, il est facile de comprendre toute l'inanité du reproche fait par le comte Worontzow à l'auteur du rescrit impérial du 6 (18) avril 1801.

D'après le comte Worontzow, la Russie et l'Angleterre devaient être liées l'une à l'autre par des liens indissolubles (surtout après la révolution française) contre leur ennemi commun, la France, que l'ambassadeur appelait « ce colosse de puissance monstrueuse ». En vue du danger qui menace tout le monde de ce côté, comment peut-on avoir peur, se demande le comte Worontzow, de la puissance maritime de la Grande Bretagne ? Cette puissance est la seule barrière qui puisse être opposée à la trop grande force de la nation française et si l'Angleterre venait à la perdre, c'est la France qui en hériterait et alors l'empire universel des Français deviendrait un fait accompli.

<sup>1</sup> Comp. mon *Recueil des traités*, t. X, N° p. 339, 356 et suiv.



Le comte Worontzow, en général, ne trouvait pas assez de paroles pour s'enthousiasmer de la modération et du sentiment de justice des Anglais. Toute la faute de la rupture retombait exclusivement sur la Russie ; c'étaient les mesures injustes de Paul I<sup>er</sup> qui étaient cause de la suspension presque complète du commerce de la Russie avec l'Angleterre et cela lui paraissait tout-à-fait compréhensible, parce que dans le courant de quatre mois, si l'on s'en souvient, il a été commis des violations les plus flagrantes du droit international et des traités solennels.

« Les deux embargos », continue le comte Worontzow, « le saisissement des livres des comptoirs anglais, l'arrestation de leurs vaisseaux, le scandaleux pillage des effets débarqués de ces mêmes vaisseaux, les décisions illégales de la commission de prétendue liquidation, qui, sans aucune preuve, taxait les Anglais à payer des prétentions non-fondées, enfin la vente illégale et forcée des effets de ces mêmes sujets britanniques n'a d'exemple dans aucun pays, ni aucun temps, depuis que l'Europe est sortie de l'état de la barbarie où elle était plongée avant le XIV<sup>e</sup> siècle

Après avoir émis un jugement aussi hardi (surtout au point de vue de l'histoire des guerres internationales de l'Angleterre et des autres puissances dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle et des siècles suivants), le comte Worontzow se rappelle tout à coup que l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> avait cependant exprimé des sentiments d'amour filial et de respect au « glorieux souvenir » de feu son père. Aussi, ajoutait-il immédiatement après ce qui précède, que toutes ces violations révoltantes du droit ne pouvaient pas être reprochées à l'empereur défunt et qu'elles ne devaient être exclusivement attribuées qu'à « la perfidie et la corruption de ceux en qui ce prince avait, malheureusement pour lui et l'État, placé toute sa confiance

« Ainsi », ajoute le comte Worontzow, « en parlant de toutes ces mesures aussi déshonorantes que fatales à l'État, ce n'est pas contre la mémoire de mon défunt souverain que je parle, mais contre ces perfides ministres, qui, pour avantager les vues et les

intérêts de certaines cours étrangères (Stockholm et Copenhague), ont sacrifié l'honneur et les vrais intérêts de leur souverain et de leur patrie ».

« Voilà pourquoi », continue l'ambassadeur dans son rapport au nom de l'Empereur, « on peut donc, sans manquer du respect dû à la mémoire du défunt empereur, dire cette vérité incontestable que ce qui s'est fait chez nous est pire que tout ce qui s'est jamais fait en Perse ou au Maroc en fait de violation du droit des gens et en fait de pillage de la propriété étrangère qui se trouvait en Russie sur la foi des traités solennels ».

Ayant ainsi blâmé avec tant de franchise et de la manière la plus sévère la politique de Paul I<sup>er</sup>, le comte Worontzow s'efforce ensuite de démontrer l'immensité des avantages que la Russie trouve dans ses relations commerciales avec l'Angleterre. A son avis « la Russie n'a et n'aura jamais de navigation marchande par des raisons physiques et morales... Elle n'a pas de colonies ; sa marine militaire ne peut être que médiocre et suffisante seulement à contenir sa voisine et son ennemie éternelle — la Suède. Elle est une puissance continentale, ayant la plus forte et la plus respectable armée de terre et ne peut être rivalisée dans son influence sur le continent que par la monstrueuse puissance et l'ambition de la France. » Pour ce qui est des Anglais, « ils regardaient les Russes comme des amis naturels et contre lesquels ils ne pourraient jamais avoir des guerres. »

Le comte Worontzow rappelle la conduite de Pierre le Grand envers l'Angleterre en 1720, quand il y eut rupture. A cette époque, Pierre le Grand, « ce vrai fondateur de la gloire, de la richesse de l'empire russe », a justement compris l'avantage du commerce entre la Russie et l'Angleterre. Il ne mit pas en état d'arrestation les Anglais, il leur garantit même sa protection et proclama la liberté du commerce anglais dans la mer Baltique, malgré la guerre

Maintenant, par contre, et surtout après l'année 1799, le com-

<sup>1</sup> V. mon *Recueil des traités*, t. X, n<sup>o</sup> 380 p. 40.

merce avec l'Angleterre va en diminuant graduellement, malgré « la prédilection de la nation russe, au moins de sa partie commerçante pour les Anglais » Il n'y avait au fond que les marchands d'origine allemande ou finlandaise qui se réjouissaient de la persécution dont les Anglais ont été l'objet pendant le dernier règne. Les marchands russes, au contraire, d'après le comte Worontzow, aidèrent les Anglais à sauver leur propriété et « le sentiment de gratitude et de justice de la nation russe se manifesta encore par la manière hospitalière et amicale du peuple dans toutes les villes où les infortunés équipages des vaisseaux anglais furent relégués. » « On reconnaît ici avec gratitude cette affection amicale de la nation russe, mais on ne se fie plus au gouvernement » (*sic*).

En concluant son curieux rapport, le comte Worontzow demande à l'empereur de vouloir bien l'excuser pour sa franchise. « Si je me suis trompé, c'est par pur zèle. Il m'est plus facile de ne pas servir que de servir en cachant des vérités que je crois utiles à mon souverain et à ma patrie. »

On ne saurait être plus franc dans des rapports envoyés au gouvernement, que ne le fut le comte Worontzow dans celui que nous venons de citer et qui a été envoyé au nom de l'empereur. Chose remarquable, l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> ne fut pas mécontent du tout de la brusque franchise de l'ambassadeur, qui allait jusqu'à altérer les faits et jusqu'à accuser de trahison les hommes d'État du règne précédent. Il lui exprima au contraire sa reconnaissance dans les termes les plus flatteurs.

« Je dois vous remercier », écrivait l'Empereur à l'ambassadeur le 8 juin 1801, de m'avoir jugé digne (*sic*) d'entendre des vérités, dont l'accès devrait toujours être facile et qui, pour le malheur des souverains, ne parviennent presque jamais au trône. J'attends de votre fidélité et de votre patriotisme que vous continuerez à me parler avec la même franchise et, en retour, je ne négligerai rien, M. le comte, pour vous convaincre du prix que j'attache à cette qualité et combien je désire qu'aucun de mes sujets ne craigne de me déplaire en m'exposant sans réserve ce

qu'il croit utile au bien public. Il me sera surtout très agréable de vous inspirer cette confiance. Vous reconnaîtrez celle que je vous porte dans les résultats de la négociation avec la cour de Londres. Des motifs que vous saurez apprécier m'imposaient la loi d'y comprendre les intérêts de mes alliés, en tant qu'ils étaient compatibles avec ceux de la Russie.»

### III

Vu la franchise propre au comte Worontzow et après une si haute approbation, on comprendra facilement, en se rappelant le profond amour qu'il portait à l'Angleterre, quel fut le ton de toute sa correspondance diplomatique avec son gouvernement. Le comte Worontzow ne renonça pas à la moindre de ses opinions personnelles et il les défendit toujours avec énergie et avec talent.

Nous avons vu, par exemple, qu'il refusa carrément d'exécuter l'ordre impérial, qui lui fut transmis par le comte Pahlen *d'exiger*, au nom de l'empereur, la reconnaissance par l'Angleterre des principes de la déclaration de Catherine de 1780. L'ambassadeur répondit que les Anglais considéraient ce pacte « comme l'acte le plus hostile qui puisse jamais être fait contre ce pays. » Il sait parfaitement que tous les Anglais ont en horreur les principes de la Neutralité armée, parce que ces principes menacent les bases mêmes de la puissance maritime de l'Angleterre.

Le comte Worontzow eut l'occasion de se convaincre profondément de ce qui précède au cours d'un entretien avec un des ministres anglais, lord Hawkesbury. Quand il lui laissa entendre que l'empereur considérerait la reconnaissance par l'Angleterre de la justesse des principes de la Neutralité armée comme la meilleure preuve du désir du roi de la Grande-Bretagne de renouveler la vieille amitié qui unissait ce pays à la Russie, le ministre anglais lui répondit avec émotion qu'il n'y avait pas un seul homme sain d'esprit dans les trois royaumes unis, qui pût jamais consentir à approuver « ces nouveaux (*sic*) principes qui

sapent le fondement de la puissance maritime de la Grande-Bretagne. » L'impératrice Catherine II elle-même, lui répondit lord Hawkesbury avec beaucoup d'à-propos, a renié du reste ses principes treize ans après leur proclamation quand elle a conclu l'acte de 1793 ! La grande impératrice n'a renié certainement sa Neutralité armée que parce qu'elle s'est convaincue « que la Russie n'y gagnait rien, que tout l'avantage était pour la Suède et le Danemark et tout le dommage à l'Angleterre, l'amie naturelle de la Russie <sup>1</sup>. »

Il est curieux de constater jusqu'à quel point un séjour de seize ans en Angleterre eut de l'influence, non seulement sur les sympathies personnelles du comte Worontzow, mais sur sa manière de voir, car il répétait et développait constamment et sans s'en apercevoir les vues du gouvernement anglais sur les questions politiques courantes. C'est ainsi qu'il partageait sous tous les rapports l'opinion des Anglais sur la Neutralité armée et sur la fameuse convention maritime de 1800, qui créa ce qu'on appelle la *deuxième* Neutralité armée. Le comte Worontzow fit parvenir en avril 1801 au comte Panine un mémoire détaillé portant le titre de « Mémoire sur la Neutralité armée de la feue Impératrice et sur la convention maritime de l'empereur Paul I<sup>er</sup> son fils ».

Si ce mémoire n'avait pas été écrit en entier de la propre main du comte Worontzow, on aurait pu croire qu'il sortait de la plume d'un diplomate anglais quelconque.

Le comte Worontzow s'efforce de démontrer par tous les arguments possibles l'exactitude de la fable que l'on commençait à répandre dès lors, surtout dans le camp anglais et qui représentait l'impératrice comme n'ayant pas compris du tout la portée de l'acte du 28 février 1780 <sup>2</sup>. D'après le comte Worontzow, ce n'est ni le comte Nikita Ivanovitch Panine, ni le comte Bernstorff, ministre de Danemark, qui obligèrent l'impératrice à pro-

<sup>1</sup> Rapport du comte Worontzow, en date du 16 (28) avril 1801.

<sup>2</sup> V. mon *Recueil des traités*, t. X, n<sup>o</sup> 396, p. 335 et suiv.

clamer sa fameuse déclaration, mais bien le comte de Vergennes, ministre de France, qui en fut le véritable inspirateur !

« Par le moyen de l'influence de la Prusse et les intrigues de la Suède, » raconte le comte Worontzow, « le comte de Vergennes imagina de produire chez nous les principes de la Neutralité armée. C'est le feu roi de Suède qui fit faire cette ouverture chez nous et comme l'impératrice se sentait obligée à quelque reconnaissance envers l'Angleterre (*sic*), qui, dans la première guerre contre les Turcs, avait reçu les escadres dans ses ports, l'impératrice fit la fameuse neutralité qui était dirigée contre l'Angleterre et dont Elle ne se doutait pas du tout.

« La Suède, » continue le comte Worontzow, « sera éternellement notre ennemie » et c'est en sa faveur que la Neutralité armée a été créée. Faisant allusion aux négociations qui aboutirent à la conclusion de l'acte de commerce temporaire de 1793, le comte Worontzow affirme que « peu à peu l'impératrice vit elle-même que tout l'avantage de ces principes (de la neutralité armée) était pour la Suède, le Danemark et la Prusse dont la marine marchande croissait à nos dépens, sans que la nôtre fût augmentée et que nous étions dans le cas de faire des frais pour protéger le commerce des autres puissances, parmi lesquelles il y en avait une qui est notre ennemie naturelle (la Suède) et dont le bonheur ne sera consolidé que par l'affaiblissement de notre empire et que cela rompait à tout jamais notre union avec la Grande-Bretagne, qui du côté de la mer nous sera toujours d'une assistance décisive contre la Suède et la Turquie (*sic*).

« L'impératrice », ajoutait le comte Worontzow dans sa curieuse étude, « avait adopté les insinuations du roi de Suède, qui n'a fait que produire sous son nom ce qui a été imaginé par M. de Vergennes, lequel ne cessait d'écrire à Vérac (ministre de France à Saint-Petersbourg) et faisait mettre dans toutes les gazettes et journaux que la grande Catherine était la législatrice des mers : mais cette grande souveraine a eu la vraie grandeur de reconnaître que ces principes tant vantés n'étaient d'aucune utilité à son empire, qu'ils étaient même dommageables par l'avan-

tage qu'en retirait la Suède, et *elles les abandonnait* (!). » Il est impossible de ne pas voir dans cet acte de l'impératrice une véritable grandeur d'âme.

Mais le comte Worontzow craignait que le comte N. P. Panine, par un sentiment de respect pour la mémoire de son oncle, le comte N. I. Panine, ne considérât comme son devoir de soutenir l'œuvre de la Neutralité armée. Les ministres étrangers près la cour de Saint-Pétersbourg ne cesseront pas de lui démontrer que la Neutralité armée « est l'ouvrage de feu M. le comte Panine. » Le comte Worontzow affirmait positivement qu'à l'époque où la déclaration de Catherine était en voie de rédaction, le crédit du comte Panine était déjà « tout-à-fait anéanti » et, ajoutait-il, me trouvant alors à Saint-Pétersbourg « j'ai vu arriver ce plan de Paris par la voie de Suède. » Voilà pourquoi le comte N. I. Panine n'a pas pu être l'auteur de ce plan. Quant à l'impératrice Catherine II « ayant été flagornée et indignement trompée par le roi de Suède, » elle a consenti à prendre l'initiative dans une affaire qu'elle a reniée plus tard.

Les principes de la Neutralité armée sont enfin d'autant plus inutiles à la Russie qu'elle n'aurait jamais ni flotte, ni navigation de commerce. Il y a deux causes à cela : 1) nos ports sont couverts de glaces pendant sept mois de l'année et 2) le peuple russe est en état de servitude. Peut-on croire qu'un propriétaire laissera ses serfs se rendre à l'étranger pour qu'ils y restent à tout jamais ? D'autre part « notre peuple a une horreur pour la mer. »

Aux termes de toutes ces considérations, le comte Worontzow crut avoir suffisamment démontré le caractère « impolitique de la Neutralité armée » au point de vue des intérêts de la Russie. Aussi ne doutait-il pas du fait que le gouvernement impérial considérerait comme son devoir moral d'effacer toute trace de la Neutralité armée et des actes internationaux auxquels elle avait servi de base. Et si l'on dit de lui qu'il est « plus Anglais que Russe », il ne peut que répondre à cela « qu'il est Russe de tout son cœur et de toute son âme. » Mais, ajoute le comte Worontzow avec prudence, « si je suis peut-être partial pour l'Angle-

terre, quel est le bon Russe qui étant persuadé, comme je le suis, que ma patrie n'a pas d'amie plus naturelle que l'Angleterre, ne serait plus partial pour elle et ne l'aimerait mieux que tout autre pays après son propre pays ? »

Tel est le très curieux mémoire du comte S. R. Worontzow sur la provenance et la signification de la Neutralité armée, mémoire qui aurait pu avoir une immense importance, s'il n'avait pas péché par un manque complet de preuves.

Le récit du comte Worontzow sur la participation bien connue du comte de Vergennes, ministre de France, ne fait pas l'ombre d'un doute, mais cette participation n'a eu lieu que pour amener les États neutres à avoir conscience de la nécessité absolue d'opposer une barrière quelconque à l'arbitraire de l'Angleterre sur les mers <sup>1</sup>. Il est impossible d'attribuer aux notes ou aux propositions du comte de Vergennes et du comte Bernstorff, ministre de Danemark, qui furent communiquées à l'impératrice Catherine II, une importance telle que cette souveraine s'y serait aveuglément soumise ou qu'elle les aurait exécutées sans avoir la conscience de ce qu'elle faisait. C'est une affirmation à l'appui de laquelle personne, sans en excepter le comte Worontzow lui-même, n'a jamais fourni aucune preuve. Il avait pris deux puissances en haine cordiale : la France et la Suède, et il en était arrivé à la conviction que si ces deux puissances avaient inventé quelque chose, ce ne pouvait être qu'une chose très mauvaise et nuisible à la Russie. Si enfin les intérêts de l'Angleterre, qu'il adorait, pouvaient être menacés, sa haine devait inévitablement se faire jour. Et voilà pourquoi, s'étant convaincu que le roi de Suède, Gustave III, produisait sur l'impératrice Catherine II une impression magique assez forte pour que l'impératrice pût perdre la faculté de comprendre les intérêts de son empire, le comte Worontzow attribue à ce roi-magicien l'idée du plan de la Neutralité armée.

Les affirmations du comte Worontzow manquent au même

<sup>1</sup> Fauchille. *La diplomatie française et la ligue des neutres de 1780*. Paris 1893, p. 348 et suiv.



degré de preuves, quand il prétend que la Suède, le Danemark et la Prusse étaient seuls à pouvoir gagner quelque chose à la Neutralité armée, tandis que la Russie ne pouvait qu'y perdre. Dans ce dernier cas, on ne comprend guère les efforts du comte de Vergennes et il est difficile de s'expliquer pourquoi la Russie, en sa qualité de puissance neutre, n'a pas aspiré à un meilleur moyen de défense pour les droits du commerce neutre. Enfin, l'affirmation positive du comte Worontzow que Catherine II avait renié les principes du droit des neutres qu'elle avait proclamés, elle-même, ne se confirme pas du tout.

En général, quand on lit les rapports et les mémoires du comte S. R. Worontzow, il est impossible de ne pas reconnaître la vérité du reproche qu'on lui faisait d'être « plus Anglais que Russe ». Les seize années passées par lui en Angleterre sont visibles, non seulement dans les sentiments de sympathie personnelle et de respect qu'il nourrit à l'égard de ce pays, mais aussi dans ses convictions politiques et dans la netteté de sa manière de voir. Et pourtant ce n'est que par suite de l'influence des vues personnelles du comte Worontzow qu'on peut s'expliquer pourquoi l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> se décida à signer la convention de 1801, qui contient effectivement la renonciation de la Russie aux principes positifs de la Neutralité armée. Les rapports du comte Worontzow se distinguaient par une franchise remarquable, qui produisait un effet puissant sur la nature impressionnable du jeune souverain. L'ambassadeur était convaincu qu'il existe dans toutes les cours beaucoup de flatteurs et d'intrigants et fort peu de personnes ayant le courage de dire la vérité. Voilà pourquoi il se croyait moralement obligé de dire ouvertement la vérité pour provoquer une étude plus sérieuse de chaque question<sup>1</sup>.

L'empereur Alexandre I<sup>er</sup> se soumit complètement à l'influence enchanteresse de cette franchise et lui sacrifia même des gens qui lui étaient dévoués de toute leur âme et qui n'étaient ni moins

<sup>1</sup> Rapport du comte Worontzow du 6 (18) mai 1801.

honnêtes, ni moins capables que le comte S. R. Worontzow. L'une de ces premières victimes fut bientôt le comte N. P. Panine.

L'empereur refusait rarement quoi que ce soit au comte Worontzow, si l'on ne compte pas le refus qui fut opposé à la demande de l'ambassadeur de nommer le prieur de l'église de l'ambassade à Londres, le père Smirnow, en qualité de chargé d'affaires pendant une absence. L'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, d'accord avec le comte Panine, trouva qu'il était impossible de charger un prêtre de la gestion des affaires d'une ambassade impériale. L'ambassadeur en voulut sérieusement de ce refus au comte Panine et n'hésita pourtant pas, pendant une courte excursion qu'il fit à Southampton, à transmettre à Smirnow les affaires de l'ambassade, en l'autorisant à entrer en rapports officiels avec le Foreign-Office avec les droits de chargé d'affaires.

On peut se convaincre de l'énorme influence qu'exerçaient sur l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> les opinions de Worontzow si l'on étudie les négociations du comte Panine avec le nouvel ambassadeur d'Angleterre, lord Saint-Helens, nouvellement accrédité à Saint-Petersbourg mais ancien représentant de l'Angleterre en Russie sous le règne de Catherine II, quand il portait encore le nom de Fitz-Herbert. Les instructions, reçues par le comte Panine pour lesdites négociations, se résument dans les quelques mots adressés au comte Worontzow par le vice-chancelier après avoir communiqué à l'empereur le contenu du mémoire de l'ambassadeur sur la Neutralité. « Sa Majesté Impériale est du même avis que vous sur beaucoup de questions. » Tout en consentant à négocier directement avec l'Angleterre pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, l'empereur Alexandre ne voulait pas ignorer complètement les intérêts légaux de ses alliés. Sous l'influence évidente du comte Worontzow, il se désista pourtant de son idée première de ne négocier avec l'Angleterre que *de concert* avec la Suède. Mais « l'amour pour la justice et le respect pour ses engagements » ne lui permirent pas d'oublier complètement les intérêts de la Suède et du Danemark. Aussi les comtes Panine et Worontzow furent-ils invités « à revendiquer pour ses alliés

tous les avantages compatibles avec les intérêts de la Grande-Bretagne. »

Pour ce qui est de la Neutralité armée — de cette pierre d'achoppement dans toutes les négociations avec l'Angleterre — le comte Panine reçut de Sa Majesté Impériale l'ordre de la jeter par dessus bord comme un lest inutile. Les instructions, approuvées par S. M. l'empereur, qui furent délivrées le 21 mai 1801 au comte Panine, en sa qualité de plénipotentiaire pour les pourparlers avec lord Saint-Helens, contenaient ce qui suit :

« Le gouvernement britannique est trop éclairé pour ne pas sentir que la Russie n'a point d'intérêt direct et essentiel au maintien des principes de la Neutralité armée, mais il serait impolitique d'en faire l'aveu, parce que le ministère anglais ne manquerait pas de s'en prévaloir pour séparer entièrement ma cause de celle de mes alliés, en rejetant toute proposition tendante à l'inviolabilité des droits de la navigation neutre. »

Ces paroles contiennent une renonciation complète de la grande idée de la Neutralité armée. Mais ce n'est pas l'impératrice Catherine II qui l'a reniée, comme le supposait le comte Worontzow ; elle a été reniée par l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>, qui, en montant sur le trône, avait déclaré solennellement qu'il suivrait sous tous les rapports la voie tracée par sa grande aïeule.

Dans ces circonstances, le résultat des négociations entre le comte Panine et l'ambassadeur pouvait être exactement prédit d'avance : on conclut alors la fameuse convention maritime de 1801 dont les clauses furent dictées par lord Saint-Helens <sup>1</sup>.

Dès la première entrevue, le comte Panine dut tranquilliser l'ambassadeur, qui avait appris du comte Worontzow que le gouvernement impérial se proposait d'insister sur la reconnaissance des principes de la Neutralité armée, — en lui déclarant que l'empereur admet que ces principes sont de nature à être soumis à certaines modifications par la voie de pourparlers directs entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Londres. L'ambas-

<sup>1</sup> Bogdanowitch, *Histoire du règne de l'Empereur Alexandre I<sup>er</sup>*, t. I, p. 54 et suiv. (en russe).

sadeur consentit, non sans condescendance, à procéder à l'examen des principes de 1780 « après les avoir modifiés » — ce qui remplit de joie le comte Panine. Comme base des négociations ultérieures entre les deux plénipotentiaires, on choisit le projet de convention anglais, le contre-projet russe et la convention maritime de 1800, conclue entre la Russie et les trois puissances du Nord.

Il est fort curieux de constater que les objections de lord Saint-Helens contre la Neutralité armée et la convention maritime de 1800 se basèrent sur la citation directe de l'opinion du comte Worontzow, que ces actes, exclusivement avantageux pour les puissances du Nord, étaient nuisibles à la Russie. De cette manière, le plénipotentiaire anglais, en citant les paroles de l'ambassadeur de Russie à Londres, pouvait réfuter à Saint-Pétersbourg les arguments du plénipotentiaire russe et ministre des Affaires Étrangères. Et vu que, est-il dit dans le protocole de la conférence du 21 mai, « les objections de l'ambassadeur étaient énoncées dans des termes qui ne permettent pas d'espérer que sa cour change de système, on ne voulut pas perdre de temps à les combattre et on poursuivit la lecture du traité ».

Pour ce qui est de la fameuse altération du droit de blocus par la convention de 1801, il est dit d'une manière très laconique dans le protocole de la quatrième séance : « Le 4<sup>e</sup> paragraphe du même article (III) n'éprouva d'autre changement que de mettre « *ou* suffisamment proches » au lieu de « *et* suffisamment proches. » On sait que ce changement insignifiant permit à l'Angleterre de rétablir le fameux blocus sur papier. Le comte Panine, évidemment ne comprit pas la différence essentielle entre les deux définitions suivantes du blocus : on considère comme port bloqué celui dans lequel on ne peut entrer qu'avec un danger imminent par suite de la présence de navires sur place *et* à une distance assez rapprochée ou bien, par suite de la présence de navires sur place *ou* à une distance assez rapprochée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Comp. les protocoles des conférences dans les Archives du comte Panine, t. VI, p. 68 et suiv.

Les plénipotentiaires des deux puissances arrivèrent très vite à s'entendre et le 5 (17) juin ils signèrent la convention maritime de 1801 qui mit fin à la rupture entre la Russie et l'Angleterre au prix du sacrifice, fait par l'empereur Alexandre, de l'un des actes le plus glorieux du règne de Catherine II. Au mois d'octobre de la même année, on signa à Moscou des articles supplémentaires et une Déclaration, qui avaient pour but de garantir aux marchands qui avaient eu à souffrir du séquestre le droit d'être remboursés de leurs pertes et d'écarter le malentendu au sujet du caractère prohibé du commerce des neutres avec les colonies des puissances belligérantes <sup>1</sup>.

La déclaration fut provoquée par les observations critiques du célèbre juge de prises anglais William Scott par rapport à la convention signée à Saint-Petersbourg. Il était dit dans l'art. III de cette convention : « Les navires de la puissance neutre peuvent naviguer librement d'un port à un autre et le long des côtes des nations belligérantes. »

W. Scott démontrait que le gouvernement anglais ne pouvait pas admettre le commerce de cabotage des peuples neutres d'un port à un autre des puissances belligérantes.

On avait oublié, en outre, dans la convention le principe fondamental du système colonial, en vertu duquel les colonies étaient considérées comme « des propriétés privatives des Métropoles » et en vertu duquel le commerce direct avec les colonies était prohibé.

Pour écarter ces malentendus, on signa, au mois d'octobre 1801, une déclaration spéciale.

F. DE MARTENS.

---

<sup>1</sup> Bernhardi. *Geschichte Russland's*, t. II, p. 418 etc.

## UNE COUR ET UN AVENTURIER

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

### LE BARON DE RIPPERDA

#### III

*Le ministère et la chute de Ripperda.*

*(décembre 1725 — mai 1726)*

Ripperda était pressé de jouir de son triomphe à Madrid. Malgré son âge, sa goutte, l'hiver et les mauvais chemins des Alpes, il fit le voyage avec une rapidité inaccoutumée. Parti de Vienne le 8 novembre, il était le 24 à Gênes. Quinze jours après il toucha à Barcelone. Il prit juste le temps d'y débiter quelques hableries aux officiers de la garnison, qui vinrent le saluer à son débarquement. Il leur fit, à sa manière, un récit de ses négociations ; il ajouta que l'Empereur avait sur pieds cent cinquante mille hommes « prêts à marcher à une heure d'avis », que le prince Eugène en mettrait trois cent mille au service du roi d'Espagne en cas de guerre, que l'on pouvait maintenant se moquer de la France et de ses alliés, « que si la ligue de Hanovre osait s'opposer aux desseins de l'Empereur et de l'Espagne, la France serait pillée et ravagée de tous côtés, que le roi de Prusse serait chassé de ses Etats en une seule campagne par l'Empereur, qu'en aussi peu de temps on enlèverait au roi Georges tout ce qu'il possédait en Allemagne et qu'ensuite le Prétendant le chasserait de son royaume d'Angleterre <sup>1</sup> ». Après ce beau discours, il prit la poste à cheval comme un simple courrier, et, brûlant les étapes,

<sup>1</sup> Sthanhode à Townshend, Madrid le 27 décembre 1725, A. E. Espagne 342.

il arriva le 11 décembre à Madrid. Il mit pied à terre chez lui, salua sa femme, et, sans quitter son costume de voyage, il courut au palais.

C'était le soir. L'antichambre royale était presque vide. Le marquis de la Roche, premier valet de chambre, avertit Ripperda que le roi travaillait avec Grimaldo. Ripperda se montra mécontent d'être obligé d'attendre ; il rejeta avec hauteur la proposition que lui fit La Roche de parler d'abord à Grimaldo, et, pour passer le temps, il réédita aux quatre ou cinq courtisans qui se trouvaient là, ses fanfaronnades de Barcelonne. Enfin Grimaldo sortit du cabinet du roi. Le vieux ministre et le nouveau prétendant se croisèrent sans se saluer, Grimaldo fort troublé à la vue de l'autre et feignant de ne pas l'apercevoir, Ripperda très arrogant et se posant du premier coup en personnage qui ne cède le pas à personne. La Roche l'annonça et il entra <sup>1</sup>.

Philippe V et Elisabeth savaient déjà à quoi s'en tenir sur le traité qu'il leur apportait : ils s'en contentaient puisqu'ils l'avaient autorisé à le signer. Ils étaient donc disposés à le bien accueillir. Mais ils croyaient l'avoir assez récompensé par les faveurs qu'ils lui avaient accordées à Vienne, et ils comptaient être quittes avec lui en remplaçant l'ambassade qu'il avait abandonnée par un poste équivalent en Espagne : ils lui destinaient la Marine et les Indes <sup>2</sup>. Le marquis de La Paz serait resté le ministre dirigeant.

Ripperda visait plus haut : tout le monde à Madrid était persuadé qu'il venait prendre la place et jouer le rôle d'Albéroni ; plus que personne il était convaincu qu'il en devait être ainsi. Pour forcer la main aux souverains, il se servit d'un procédé très grossier, mais qu'il savait bon, car il l'avait employé avec succès déjà pour se faire nommer duc, grand d'Espagne et ambassadeur : il mit ses exigences sur le compte de la Cour de Vienne. « Sa Majesté Impériale désirait que celui qui avait con-

<sup>1</sup> Mémoires de l'abbé de Montgon, 1748, t. I, p. 205 et sq.

<sup>2</sup> C'est du moins ce qu'ils affirmèrent plus tard à l'ambassadeur impérial Königsegg : Königsegg à Charles VI, Madrid le 30 avril 1726. W. S. A.

clu l'alliance fût *mis à la tête de tout le ministère* ; Elle le lui avait déclaré mainte fois à lui-même, de la façon la plus positive et la plus pressante, répétant que sans cela, Elle ne saurait jamais se fier entièrement au roi ni compter sur l'amitié de l'Espagne <sup>1</sup>».

L'argument était bien choisi. Il devait avoir un plein effet sur la reine. Elisabeth, déjà complice de Ripperda dans la négociation de Vienne, affolée et asservie par l'idée du mariage de don Carlos avec Marie-Thérèse, tremblant de déplaire à l'Empereur, céda à cette audacieuse sommation. Comme d'habitude elle entraîna le roi. Philippe V, il est vrai, avait une horreur insurmontable pour le titre de premier ministre ; mais la chose en elle-même l'effrayait moins : il était habitué à un ministre confident qui travaillait seul avec lui, lui soumettait les affaires de tous les départements, et par là prenait forcément la supériorité sur ses collègues.

Les souverains se déterminèrent donc à faire de Ripperda un premier ministre sans le titre. On commença par lui donner une patente de secrétaire d'Etat, sans lui assigner aucun département. On laissa subsister les autres secrétaires d'Etat, ce qui indiquait qu'ils lui seraient subordonnés. En effet, le 27 décembre, les ambassadeurs étrangers furent avertis, par une lettre circulaire, qu'il prenait en main « l'entière administration du gouvernement et principalement ce qui concernait les affaires étrangères ». Il devenait ainsi, quinze jours après son retour, « premier ministre de fait », « commandant à tous les autres ministres d'Etat aussi bien qu'au reste de la monarchie espagnole », « à tous égards aussi absolu que l'avait jamais été le cardinal Albéroni <sup>2</sup>».

Cette situation qu'avait occupée Albéroni, tous les ambitieux l'avait convoitée après lui comme la plus haute qu'ils pussent rêver ; La Paz s'était cru sur le point de l'atteindre, persuadé

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, Madrid, le 30 avril 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Marcillac à Morville le 17 décembre, Sartine à Adoncourt le 18 décembre, Stanhope à Townshend le 27 décembre 1725. A. E. Espagne, 342.



qu'il la tiendrait du succès de la politique autrichienne, à laquelle il s'était donné sans réserve ; et voilà que, par une curieuse déviation, elle tombait en partage à l'agent subalterne de cette politique, à l'émissaire secret envoyé à Vienne en enfant perdu ! C'était un rare coup de fortune. Cependant Ripperda n'était pas satisfait et il demanda davantage. Il voulut être *ministre universel*. Le mot a été créé pour lui : il peut seul définir le régime étrange qu'il établit en Espagne en accaparant et en administrant directement tous les ministères.

Aux affaires étrangères, il ne garda pas au-dessous de lui un secrétaire d'Etat, chargé de la correspondance et du détail, comme était, par exemple, le comte de Morville dans le cabinet du duc de Bourbon. Il dépouilla entièrement La Paz et Grimaldo des attributions de politique extérieure qu'ils se partageaient. Aucun papier, quel qu'il fût, ne passa plus par leurs mains. Lui seul reçut les notes des gouvernements et y répondit, rédigea les instructions des ambassadeurs espagnols et lut leurs dépêches, donna les audiences et la signature. — Il enleva également les finances à La Paz. — Enfin il s'installa à la guerre : il se débarra du titulaire, le marquis de Castelar, en le nommant ambassadeur à Venise <sup>1</sup>.

Dès les premiers jours de janvier, il cumulait ainsi les trois secrétariats d'Etat des affaires étrangères, de la guerre et des finances. Un seul département échappa pendant quelque temps non à son ingérence, mais à son administration directe : la marine. Il laissa à sa tête un certain don Antonio Sopeña, qui n'était sans doute pas très-génant, et il ne toucha pas non plus à l'intendant général, résidant à Cadix, qui était le véritable ministre de la marine. Cet intendant était le frère du marquis de Castelar, don José Patiño. Il était en même temps président de la Contratación de Séville, c'est-à-dire ministre du commerce. Apre ambitieux et organisateur de premier ordre, il devait arriver plus tard à une haute fortune. Ripperda n'essaya de le briser, ainsi que Sopeña, qu'au bout de deux mois.

<sup>1</sup> Montgon à Morville, Madrid, le 6 janvier 1726. A. E. Espagne 344.

Les ministères n'étaient pas tout en Espagne : à la tête des grands services administratifs, se maintenaient encore des conseils. Ceux qui existaient concurremment avec un secrétariat d'Etat, comme les conseils des finances et de la guerre, avaient perdu toute importance. Mais d'autres conservaient leurs attributions. C'est ainsi que le gouvernement intérieur appartenait au conseil de Castille. Ripperda usurpa les fonctions du Conseil de Castille : il prit la direction de tous les services, même de la justice et des grâces. Vers le milieu de janvier, l'ambassadeur impérial pouvait dire qu'il s'était mis sur le dos toutes les affaires tant intérieures qu'extérieures de la monarchie <sup>1</sup>

Enfin, — en se servant du nom de l'Empereur —, il fit donner par Philippe V l'ambassade de Vienne à son fils, un jeune homme de dix-neuf ans ; et, — en se servant du nom de Philippe V, — il se fit offrir par l'Empereur le titre de prince de l'Empire <sup>2</sup>

Ainsi tout ce qui était à sa portée, charges, dignités et profits, en trois semaines, il eut tout accaparé. Là où le pouvoir se disputait dans une patiente guerre de siège, pleine de calculs compliqués, de vaines escarmouches et de recommencements, il emporta tout d'assaut et fonda d'un coup sa dictature. Il renversa brutalement les mille obstacles autour desquels tournaient et rusaient les ambitions prudentes : méfiances ombrageuses du roi, influences de l'entourage, opposition hautaine et silencieuse des grands. Les vieux artisans d'intrigues, Grimaldo, La Paz, Bermudez, dont les mains expertes entrecroisaient minutieusement, pour en ourdir la trame de leur fortune, tant de fils menus et fragiles, le virent tomber au milieu de leurs toiles, brisant et arrachant tout, dans l'élan impétueux qui le portait à la toute-puissance. Et cet éclatant triomphe n'était mérité par aucune supériorité d'intelligence ou de caractère : il était dû à un grossier mensonge impudemment répété. A ce spectacle, on

<sup>1</sup> Alle so iun = ails ausländische affären auf den Hals sieb geladen hat. Königsegg à Charles VI, Madrid, le 21 janvier 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, le 21 et le 22 janvier et le 30 avril 1726. W. S. A.

se demande ce qu'il faut le plus admirer de l'effronterie du personnage ou de l'aveuglement de ses maîtres. A la vérité tout cela serait incompréhensible, si l'on ne savait comment Ripperda tenait la reine et ce que pouvait la reine à Madrid. « Il a la même protection que le cardinal Albéroni <sup>1</sup> » : — c'est la phrase par laquelle on s'expliquait tout alors, c'est celle qui doit tout nous expliquer, même cette main-mise sur un royaume par un étranger louche, métis de visionnaire et d'escroc, qui se jugeait lui-même, au moment où il prenait le pouvoir, en déclarant à un diplomate étranger « qu'il savait qu'une grande partie du monde le regardait comme un fou et comme un traître <sup>2</sup> ».

\*  
\*  
\*

Inquiétude et malaise, voilà l'impression qu'on éprouve quand on étudie le court ministère de Ripperda. Il n'est pas aisé de se reconnaître au milieu de ses mensonges, de ses hableries, des perpétuels sursauts de son esprit mobile. Ceux mêmes qui le voyaient agir désespéraient de le comprendre. Ni l'ambassadeur anglais, Stanhope, malgré sa froide clairvoyance, sa longue pratique des hommes, sa connaissance particulière du caractère de Ripperda, avec lequel il était lié depuis huit ans, — ni le ministre de l'Empereur, le comte de Königsegg, quoiqu'il représentât à Madrid la puissance amie et qu'il fût personnellement bien vu des souverains et en bons termes avec le ministre, ne pouvaient se rendre un compte exact de ses intentions. « Si vous ne connaissiez parfaitement l'humeur et le caractère de *cette espèce de sauvage*, écrivait Stanhope à Townshend, vous ne pourriez croire ce que j'ai à vous mander de sa conduite aussi bien que de ses discours extravagants et contradictoires ;... encore moins peut-on tirer une idée nette de sa conduite ; bien que j'aie eu avec lui ces deux derniers jours plusieurs conférences de plusieurs heures, je ne puis dire s'il sera avantageux ou non pour les intérêts de S. M. et pour le repos de l'Europe qu'il ait été mis

<sup>1</sup> Sartine à Adoucourt, Madrid le 28 décembre 1725. A. E. Espagne 342.

<sup>2</sup> Stanhope à Townshend. le 27 décembre 1725. A. E. Espagne 342.

en place<sup>1</sup>. » — « Je n'ai pu voir qu'une fois M. le duc de Ripperda, écrivait de son côté Königsegg à Sinzendorf, et quoique nous ayons eu ensemble une conversation de plus d'une heure tête-à-tête, je n'en suis cependant pas sorti fort savant, car ce nouveau ministre est encore trop rempli de lui-même, et n'a fait que battre la campagne, comme on dit, en m'étalant tous les grands projets et idées qu'il a<sup>2</sup>. »

Cependant, si confus et variable qu'il fût, Ripperda avait au moins un principe auquel il tenait ferme : se maintenir au pouvoir en conservant la faveur de la reine. Or il faut nous rappeler ceci : il n'avait de crédit que parce que la reine comptait sur lui pour assurer le mariage de don Carlos avec Marie-Thérèse ; et la cour d'Espagne avait besoin de la guerre pour imposer ce mariage à l'Empereur. De là chez Elisabeth cette rage belliqueuse que tous les agents étrangers à Madrid signalaient, sans en bien saisir les motifs<sup>3</sup>. Elle voulait la guerre, elle l'appelait avec tant de passion tyrannique, que bien que tout le monde la réprouvât autour d'elle, personne n'osait élever la voix pour la contredire ou la dissuader<sup>4</sup>. Ripperda était ainsi acculé à la guerre ; la guerre devenait, en dernière analyse, sa seule raison d'être et sa politique devait être agressive par nécessité.

D'ailleurs, il ne redoutait nullement, dans les commencements du moins, une guerre avec la ligue de Hanovre. Ses rodomontades de Barcelone, restèrent, quand il fut au pouvoir, son thème favori : rien n'était plus facile que « de porter promptement les étendards espagnols dans Paris », « de conduire à Londres M. le chevalier de Saint-Georges », de chasser de leurs États allemands « en une seule campagne » le roi d'Angleterre et le roi de Prusse. « C'étaient là ses discours ordinaires ». écrivait

<sup>1</sup> Stanhope à Townshend, Madrid, le 27 décembre 1725, A. E. Espagne 342.

<sup>2</sup> Königsegg à Sinzendorf, le 21 janvier 1726, en français, W. S. A.

<sup>3</sup> Montgon à Morville, le 6 janvier et le 14 mars 1726. A. E. Espagne 344 ; Stanhope à Newcastle, le 10 avril 1726, *ibidem*.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

plus tard Stanhope en se reportant au début de son ministère, et il ajoutait : « et je crois ses idées réelles<sup>1</sup>. »

Je crois, comme Stanhope, à la sincérité de ces explosions présomptueuses. Ripperda s'imaginait avoir créé par l'alliance de Vienne une force irrésistible ; il s'exagérait également la puissance militaire de l'Empereur et la richesse de l'Espagne ; il était persuadé que Philippe V et Charles VI « bien unis ensemble, étaient non seulement capables de contrebalancer toutes les autres puissances de l'Europe, mais encore de châtier ceux qui auraient la hardiesse de balancer à recevoir la loi de ces deux princes<sup>2</sup>

Le triste état où il trouvait l'Espagne aurait dû cependant le faire réfléchir. Nul royaume n'était moins préparé à entreprendre une guerre. L'armée était en désarroi : les régiments incomplets, pas d'arsenaux ni de magasins, des forteresses en ruines. Il eût fallu de grosses sommes pour remédier à ce désordre, et le trésor royal était vide. Ripperda lui-même clamait « que c'était lui arracher le cœur que de lui demander de l'argent », et il se plaignait — se figurant sans doute qu'il avait toujours été premier ministre — qu'on eût « dissipé les finances en son absence ! » Pour combler le déficit, il ne fallait pas songer à demander des sacrifices au pays, complètement appauvri. Le numéraire était tellement rare qu'à Madrid même on ne voyait « ni pistoles ni pataques en espèces » : il ne circulait guère que des demi-florins d'argent et de la monnaie de cuivre<sup>3</sup>. Depuis longtemps le gouvernement ne vivait plus que sur les galions qui lui apportaient une fois par an des sommes considérables, il est vrai, mais bien vite épuisées.

Ripperda était forcé de constater lui-même ce lamentable état de choses. Mais il ajoutait « qu'il allait mettre les affaires sur un autre pied. » Il se faisait fort de réorganiser rapidement la monarchie par « son habileté supérieure et par son autorité. »

<sup>1</sup> Stanhope à Newcastle, Madrid, le 11 avril 1726. A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Königsegg à Sinzendorf, le 21 janv. et le 27 février 1726, W. S. A.

« Avant un an, on s'apercevrait qu'il était en Espagne. » Et il rebattait la tête à tout venant de ses projets de réformes<sup>1</sup>. Cependant, il se contenta d'abord de recourir au procédé aussi facile qu'inefficace qui consiste à élever la valeur nominale des espèces: il rendit un décret augmentant la pistole de quatre réaux d'argent<sup>2</sup>. De pareils expédients ne pouvaient pas lui procurer les ressources dont il avait besoin pour la réforme militaire. Il annonça cependant l'intention d'augmenter les troupes de douze mille hommes et de recruter des soldats chez les princes allemands. Dès son arrivée au ministère de la guerre, il envoya l'ordre à tous les officiers, depuis les maréchaux de camp jusqu'aux derniers des subalternes, de rejoindre leur corps dans le courant de mars et de compléter leurs effectifs. Il voulait épurer l'armée de tous les éléments français et il demanda à l'Empereur la permission de lever la garde wallonne dans les Pays-Bas autrichiens. Il fit travailler aux places de la frontière, à Pampe-lune, à Fontarabie, à Saint-Sébastien. En Catalogne et en Navarre, on massait des troupes, on rassemblait des canons, des munitions et des vivres, on réparait les routes, on s'occupait d'assurer les transports. En même temps l'ordre était expédié à Cadix d'armer huit ou dix vaisseaux et de les tenir prêts pour la fin de février<sup>3</sup>.

Tout cela, sauf les quelques mesures prises à la frontière française, se réduisait à des projets que l'on n'avait pas les moyens d'exécuter. Mais Ripperda était l'homme de toutes les illusions. Sa signature au bas d'un décret, une simple intention vaguement formulée dans la conversation équivalaient pour lui à une réforme faite. Après avoir donné un ordre à un commis ou avoir expliqué pendant une heure ses plans au malheureux Königsegg, il restait convaincu que l'Espagne était régénérée et qu'il avait mis son maître en état d'assister, comme il disait, l'Empereur contre toute l'Europe.

<sup>1</sup> Königsegg à Sinzendorf.

<sup>2</sup> Adoncourt à Marville, le 26 janvier 1726, A. E. Espagne 344.

<sup>3</sup> Montgon à Morville, le 6 janvier 1726; Adoncourt à Marville, le 12 et le 15 janvier 1726, A. E. Espagne 344; Königsegg à Charles VI, le 21 janv. et le 14 mars 1726, W. S. A.

L'alliance de Vienne, d'ailleurs, n'allait-elle pas devenir encore plus formidable ? Elle devait agir sur les États comme l'aimant sur le fer. Ripperda comptait sur l'accession des princes allemands et des puissances du nord, Russie, Suède, Pologne. Un de ses propos favoris était de menacer la France et la Russie « d'une inondation d'Allemands, de Moscovites et de Polonais, pour le moins aussi terrible que l'étaient autrefois celles des Vandales et des Huns<sup>1</sup>. » Il se reposa, il est vrai, sur l'Empereur du soin d'obtenir ces adhésions. Il ne se décida qu'à la veille de sa chute à envoyer un ministre en Russie et il refusa obstinément à la cour de Vienne l'argent qu'elle lui demandait pour acheter la Suède et les princes de l'Empire. Il ne fit rien non plus, malgré les sollicitations de Königsegg, pour gagner le Portugal et la Sardaigne. Il semblait croire que toutes ces alliances viendraient d'elles-mêmes, qu'on les aurait quand on voudrait. Toute son activité diplomatique fut consacrée non à acquérir des alliés, mais à diviser ses adversaires.

Il a essayé son machiavélisme sur trois puissances : la France, l'Angleterre et la Hollande. Il s'est appliqué à séparer l'une de l'autre les deux premières et à tenir écartée d'elles la troisième, vivement sollicitée alors d'adhérer à la ligue de Hanovre. Il a négocié pour cela avec les gouvernements. Il s'est efforcé aussi de mettre à profit, dans chaque nation, les divisions intestines et les querelles de partis.

Ses relations avec le cabinet de Paris ont été peu suivies et fort secrètes. Il les a dissimulées soigneusement à Philippe V et à Elisabeth Farnèse qui ne voulaient, sous aucun prétexte, entendre parler de la France. Il s'est aussi caché de l'ambassadeur impérial, non que la cour de Vienne fût hostile à la réconciliation de la France et de l'Espagne, mais de peur que Königsegg ne commit quelque indiscretion. Pour faire parvenir ses propositions à Paris, il choisit, parmi les nombreux agents secrets ou correspondants de bonne volonté que le gouvernement français avait à Madrid, le comte

<sup>1</sup> Montgon à Morville, le 6 janvier 1726 ; Stanhope à Newcastle, le 11 avril 1786, A. E. Espagne, 344.

de Marcillac. C'était de tous le plus intrigant et par suite le mieux fait pour le comprendre. Encore prit-il ses précautions avec Marcillac. Il rendit d'abord contre lui un décret d'expulsion; avant son départ il le fit venir deux fois et le chargea pour le duc de Bourbon d'une commission mystérieuse qu'il ne devait faire que de vive voix à Paris<sup>1</sup>. Elle consistait en ceci : Ripperda se faisait fort d'amener Philippe V à la réconciliation, si Louis XV commençait par rompre l'alliance de Hanovre et par accéder au traité de Vienne<sup>2</sup>. — Il essayait aussi, et au même moment, de tenter l'Angleterre. Dans le premier entretien qu'il eut avec Stanhope, le 24 décembre, il se répandit en protestations d'amitié pour lui et pour sa nation : « Je veux vous avouer, lui dit-il, ce que je suis résolu de cacher à tout le monde même à mon confesseur. Toute ma politique est dirigée contre la France et contre la France seule. Je suis fermement décidé, — d'accord en cela avec la cour impériale, — à rester en bons termes avec l'Angleterre et la Hollande. Les deux puissances maritimes n'ont point à s'occuper de clauses secrètes des traités de Vienne, ni des mariages dont on parle : rien de tout cela n'existe ; et quant à nos différends sur Gibraltar et le commerce d'Ostende, nous arriverons à les régler pacifiquement<sup>3</sup>. »

On le vit, en effet, faire des efforts persistants pour entraîner la Hollande et l'Angleterre dans une nouvelle négociation sur Ostende. Un accord à ce sujet se traitait, vainement d'ailleurs, à la Haye, entre l'Empereur et les États généraux. Ripperda proposa de transférer la négociation à Madrid et d'y comprendre l'Angleterre. Tout se serait réglé, sous sa médiation, entre Königsegg, Vandermer et Stanhope. Il pria les trois ministres de demander à leur cour des instructions et des pleins pouvoirs. Il indiquait d'avance la base de l'entente : limitation du

<sup>1</sup> Marcillac à Morville, Madrid, le 24 décembre 1725, A. E. Espagne, 342 ; Madrid, le 7 janvier et Vittoria le 16 janvier 1726 ; *ibidem*, 344.

<sup>2</sup> Stalpart à Morville, Madrid, le 6 avril, et Morville à Stalpart, Versailles, le 21 mai 1726 ; les propositions faites par Marcillac sont rappelées dans ces deux lettres. A. E. Espagne, Suppl. 13.

<sup>3</sup> Stanhope à Townshend, le 27 décembre 1725. A. E. Espagne, 342.



commerce de la Compagnie ; il offrait même d'étendre aux Anglais et aux Hollandais les privilèges commerciaux concédés dans la monarchie espagnole aux sujets de l'Empereur. Stanhope et Vandermer consentirent, sur ses instances, à en écrire à leurs maîtres (fin janvier). Tout ce qu'il désirait, au fond, c'était de gagner du temps, de compromettre l'Angleterre vis-à-vis de la France et d'empêcher la Hollande de se joindre aux alliés de Hanovre<sup>1</sup>.

Pour obtenir ce dernier point, il s'y prenait un peu tard. Les États provinciaux, saisis de la question par les États-Généraux, se montraient favorables à la ligue de Hanovre ; la province de Hollande, qui entraînait souvent les autres, s'était prononcée pour l'accession. On l'apprit à Madrid. Königsegg pressa la cour d'Espagne de déclarer à la Haye qu'elle ferait cause commune avec Charles VI pour défendre le commerce d'Ostende : il fallait faire reculer les Hollandais. Ripperda acquiesça, promit d'écrire « de la bonne encre », jura que, si les Hollandais avaient l'audace d'attaquer la compagnie d'Ostende, un seul vaisseau belge serait payé par dix des leurs. Dès le lendemain, le 23 janvier, il écrivit aux États Généraux une lettre des plus violentes : Après avoir proposé, de nouveau sa médiation, Philippe V avertissait leurs Hautes Puissances « que l'accession au traité de Hanovre pourrait un jour altérer la bonne correspondance et l'étroite amitié » qui régnaient entre eux. « Je suis obligé, ajoutait-il, d'assister l'Empereur en cas de guerre ou insulte et de repousser les torts que S. M. I. recevra de la part de ses ennemis, ce que j'exécuterai exactement et fidèlement, en quelque cas que ce soit, faisant en tout et partout cause commune avec S. M. I., déclarant la guerre à ceux qui la lui déclareraient, tenant pour ennemis ceux qui sont les siens<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Stanhope à Townshend, le 27 décembre 1725, A. E. Espagne, 342. — Königsegg à Charles VI, le 21 janvier 1726, W. S. A. — Stalpart à Morville, le 14 mars 1726, A. E. Espagne 343.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, le 21 et le 23 janvier 1726, W. S. A. — Philippe V aux États généraux, le Pardo, le 23 janvier 1726, A. E. Espagne, 344.

Il faut avouer que de pareilles menaces accompagnaient singulièrement une offre de médiation. Ripperda pensait qu'elles provoqueraient en Hollande un courant d'opinion, mettraient aux champs le parti de la paix, serviraient d'argument à ce parti pour empêcher l'accession. Il se proposait de faire répandre dans toute la Hollande des copies de sa lettre « pour que le public et les négociants sussent à quoi s'en tenir<sup>1</sup>. » Nous touchons ici à son second calcul : réduire, chez ses adversaires, le gouvernement à l'impuissance en excitant l'opposition contre lui. Il l'a dénoncé nettement lui-même, dans une autre circonstance. Stanhope, par ordre de sa cour, lui avait représenté que son attitude inspirait des craintes aux Anglais pour la sûreté de leur commerce dans les possessions espagnoles, et il lui avait demandé là-dessus une déclaration positive. Ripperda, dans sa réponse, protesta, en termes chaleureux, qu'il observerait religieusement les traités et que la nation anglaise pouvait continuer son trafic en toute sécurité. Et il expliqua ses motifs à Königsegg de la façon suivante : « Si j'avais répondu défavorablement à Stanhope, j'aurais fait le jeu du gouvernement anglais : on se serait servi de mes paroles pour exciter, dans le prochain parlement, la méfiance et le mauvais vouloir de la nation anglaise contre l'Espagne, et pour gagner ainsi plus facilement les esprits à l'alliance de Hanovre. Au contraire, en agissant comme j'ai agi, j'inspirerai à la nation et au parlement de tout autres principes que ceux que le ministère veut leur inspirer. Remarquez que j'ai passé sous silence le roi et son ministère, ne parlant que de la nation anglaise. » Et il prit ses mesures pour que sa déclaration fût communiquée aux chefs de l'opposition et aux « zélés nationaux<sup>2</sup>. » Il était persuadé que, grâce à son habileté, « le parlement d'Angleterre n'approuverait jamais qu'on entrât en guerre avec l'Espagne<sup>3</sup>. » — Il a dû être tenté de jouer le même jeu avec la France. A ce moment se nouait entre Paris et Madrid

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 23 janvier 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, Madrid, le 21 février 1726, W. S. A.

<sup>3</sup> Stanhope à Newcastle, le 11 avril 1726, A. E. Espagne, 344.

une intrigue qui a abouti quelques mois plus tard : elle avait pour but d'amener la réconciliation des deux couronnes en renversant le duc de Bourbon et en le remplaçant par l'évêque de Fréjus. Ripperda la connaissait ; il en parla à Königsegg en se défendant d'y vouloir tremper <sup>1</sup>. De fait, il s'en est probablement tenu écarté : car elle était menée à Madrid par le parti français, c'est-à-dire par ses ennemis. Mais il la laissait se poursuivre, se flattant qu'elle contribuerait à annihiler la France, qu'il « croyait réellement impuissante par faiblesse et par divisions intestines ».

Tels étaient les profonds calculs de Ripperda. Il est superflu de faire ressortir tout ce que ce machiavélisme avait d'enfantin. Comment penser que son double jeu de fausses confidences réussirait avec deux puissances aussi intimement liées que la France et l'Angleterre ? Pouvait-il espérer qu'il leurrerait, avec sa négociation sur Ostende, les puissances maritimes, tandis qu'il les inquiétait et les menaçait de tant de façons ? Les hommes d'État, ont-ils jamais eu l'habitude de compter avec les oppositions autant qu'avec les gouvernements ? En tout cas, il lui fallait du temps pour faire aboutir ses machinations. Il lui en fallait plus encore pour exécuter ses plans de réformes et mettre l'Espagne en état de soutenir une guerre avec honneur. N'était-il pas fou alors de provoquer ses adversaires par de perpétuelles menaces ? Sa manie d'invoquer à tout propos le Prétendant était surtout dangereuse, car il touchait ainsi la nation et le gouvernement anglais à un endroit particulièrement sensible et irritable. Or il se complaisait à ces attaques, s'ingéniait à les rendre aussi blessantes que possible <sup>2</sup>. Ce n'étaient là, dira-t-on, que des discours en l'air. Soit, mais sa lettre arrogante aux États-Généraux était un acte diplomatique. Il fit pis encore. A la fin de février, donnant gratuitement un démenti à ses premières protestations, sans en être pressé par personne, sans que rien l'y forçât, il déclara à Stanhope et à Vandermeer qu'il y avait entre les cours de Vienne

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Stanhope à Newcastle, le 11 avril 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>3</sup> Königsegg à Sinzendorf, le 27 février 1726, W. S. A.

et de Madrid un traité d'alliance offensive et que par ce traité, entre autres choses : le roi d'Espagne s'engageait à soutenir la compagnie d'Ostende, de concert avec l'Empereur, *par quelque moyen que ce fût*, — l'Empereur promettait de procurer à l'Espagne la rétrocession de Gibraltar, *même par les armes*, si ses bons offices restaient inutiles. — C'était une véritable déclaration de guerre <sup>1</sup>.

Ces bravades hors de saison ne s'expliquent pas suffisamment par son exubérance et ses habitudes de bavardage forcené. Ce singulier homme n'est qu'à moitié un impulsif. Dans ses actes les plus déconcertants il y a à la fois de l'inconscience et du calcul. Mais quel est ici le calcul ! Il se flatte de terrifier ses ennemis ! Comme son génie est infailible, et irrésistible sa volonté, il n'imagine pas que, quand il a menacé, on ne demeure pas abattu et anéanti. Son esprit « faible, naturellement insolent et entreprenant <sup>2</sup> » n'a pas supporté l'ivresse du pouvoir absolu. Sa présomption a tourné à la maladie mentale, et l'on devine, à des accidents caractéristiques, qu'il est atteint du délire de l'omnipuissance.



Le temps des complètes illusions fut court pour Ripperda. Au bout de deux mois, il dut s'arracher à demi à ses vaniteuses chimères pour compter avec la réalité. Une assez piteuse mésaventure ouvrit, à la fin de février, le chapitre de ses déceptions. Il voulut se rendre maître du seul service dont il n'eût pas encore l'administration directe, de la marine. Il révoqua don Antonio Sopena et prit sa place. Il enleva aussi à Patiño l'intendance générale de la marine et la présidence de la Contratacion de Séville : il le nomma résident à Bruxelles, comme il avait

<sup>1</sup> Stanhope manda à Newcastle les révélations de Ripperda dans une relation du 24 février 1726 ; je ne l'ai pas retrouvée, mais Stanhope la rappelle explicitement dans sa dépêche du 11 avril, déjà citée. La déclaration de Ripperda est également mentionnée tout au long dans les pièces suivantes : Chamorel à Morville, Londres, le 4 mars 1726 ; Supplément à l'instruction du comte de Broglie partant pour Londres, 10 mars 1726. A. E. Anglet, 354.

<sup>2</sup> Expression de Stanhope, dépêche du 11 avril.

nommé son frère, le marquis de Castelar, ambassadeur à Venise. Pour le remplacer, il fit venir de Gênes un Catalan, un certain don Pedro Moreño, qui lui offrait sans doute des garanties suffisantes de docilité. Mais à peine Moreño était-il arrivé à Madrid qu'il fut invité à en sortir dans les vingt-quatre heures : on avait découvert qu'il avait autrefois « déserté des gardes du corps avec quelque autre mauvais tour ». Les emplois qu'on lui destinait furent donnés à un prêtre, qui s'était occupé des restitutions en Sicile, don Gaspard de Narbona. Cette affaire fit grand bruit et beaucoup de tort au ministre dont on commença à prédire la chute<sup>1</sup>.

Ce qu'il y avait de plus grave que cette « étourderie », c'est que Ripperda ne pouvait pas faire face aux engagements pris vis-à-vis de l'Empereur par le traité de Vienne. Dans l'association, l'Espagne devait apporter l'argent. Königsegg en avait réclamé dès son arrivée. Il précisa et motiva ses demandes dans un mémoire du 23 février. Il y représentait la guerre comme imminente : de là, nécessité d'armer et de conclure des alliances. Mais pour que l'Empereur augmente ses troupes de 15.000 hommes aux Pays-Bas, pour qu'il organise en Silésie un camp de quelques mille hommes destiné à surveiller le roi de Prusse, — il faut que la cour d'Espagne lui paye les subsides promis ; et, pour le moment, il demande un million d'écus. Pour former un solide faisceau d'alliances, il a besoin, non seulement de l'appui diplomatique de Philippe V, mais encore de ses secours pécuniaires : il faudra de l'argent pour la Suède et pour la Pologne ; il faut, sans plus tarder, en envoyer à la Haye pour gagner quelques membres des États Généraux ; il faut surtout en envoyer à Vienne au baron de Ripperda, pour acheter les électeurs et les princes de l'Empire, dont l'alliance est si nécessaire et « qu'on ne saurait attirer à la cause commune que par cet uni-

<sup>1</sup> Adoncourt à Morville, Bayonne, le 17 février, le 2 et le 16 mars 1726 ; Stalpart à Morville, le 14 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

que et indispensable moyen<sup>1</sup>.» — A cette mise en demeure Ripperda répondit, en termes vagues, que son maître ne manquerait pas « de deliberar desde aora para buscar los fondos<sup>2</sup> ». Pressé par Königsegg, il ne put nier que le casus fœderis, tel qu'il avait été prévu par le traité du 5 novembre, existât réellement, et qu'il fût tenu à payer le million d'écus exigé pour l'Empereur lui-même : mais il en remit le paiement à l'arrivée des galions<sup>3</sup>. Or, si la guerre éclatait au printemps, les galions, attendus pour l'été, arriveraient trop tard, ou même n'arriveraient pas du tout, enlevés en route par les flottes anglaises. Quant aux subsides demandés pour les princes allemands, il n'était pas obligé de les fournir : il prétendit qu'il était inutile de les donner avant que la guerre eût éclaté : ce serait folie de prodiguer à ces petits princes des sommes qu'ils dépenseraient avec leurs favoris et leurs maitresses<sup>4</sup>. C'était là une mauvaise défaite : les princes de l'Empire ne pouvaient pas rester neutres ; s'ils ne trouvaient pas acheteur à Vienne, ils se vendraient à Londres, et Charles VI, déjà tenu en échec par la ligue de Hanovre en Allemagne, y serait réduit à une totale impuissance. Bien loin d'englober dans l'alliance de Vienne les trois quarts de l'Europe, on n'obtiendrait même pas les adhésions indispensables, et l'union de l'Autriche et de l'Espagne pouvait se trouver compromise.

Les faits démentaient méchamment les combinaisons de Ripperda, — et de tout point. Car tandis que l'alliance de Vienne était menacée de désagrégation intérieure et d'isolement, celle de Hanovre restait indissoluble et semblait sur le point de se fortifier par l'accession de la Hollande. Les puissances maritimes, en effet, refusaient d'entamer à Madrid une négociation nouvelle au sujet d'Ostende. La médiation espagnole n'aurait pas été impartiale, étant donnés les engagements avoués de Philippe V avec l'Autriche ; d'ailleurs, Ripperda ne parlait que de limiter le

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 27 février 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Ibidem.

<sup>4</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars 1726, W. S. A.

commerce de la Compagnie, et les gouvernements de Londres et de la Haye avaient déjà repoussé, à plusieurs reprises, cet expédient; réclamant obstinément l'abolition de l'octroi et la cessation de tout commerce des Belges aux Indes. Stanhope et Vandermeer déclarèrent donc à Ripperda, vers le milieu de mars, que leurs maîtres n'acceptaient pas la médiation du Roi Catholique et n'entretraient en aucune négociation que l'octroi ne fût révoqué au préalable. En même temps, Vandermeer se plaignit des termes de la lettre du 23 janvier et réserva pour les États-Généraux le droit d'adhérer à l'alliance de Hanovre sans que nul pût y trouver à redire<sup>1</sup>.

Dès lors l'accession de la Hollande à la ligue de Hanovre, que Ripperda avait toujours proclamée impossible, fut tenue à Madrid pour un fait accompli<sup>2</sup>. On apprit en même temps que le gouvernement anglais pressait l'armement de trois fortes escadres destinées à protéger les côtes anglaises, à surveiller la Baltique et à agir dans les mers d'Amérique contre la flotte espagnole. Ripperda, fort inquiet, résolut d'envoyer en toute hâte l'amiral Castañetta avec deux vaisseaux de guerre à la Havane, pour mettre en sûreté ce port, considéré comme la clef des Indes occidentales, et pour y garder les galions<sup>3</sup>.

Ces mauvais procédés du sort déterminèrent chez Ripperda une bien étonnante crise mentale. Pendant cinq jours, du 8 au 12 mars, on le voit se démener, courir de Königsegg à Stanhope et à Vandermeer, mentant aux uns et aux autres, promettant, menaçant, à tort et à travers, sans raison apparente, pour voir l'effet que cela produirait, pour rien, parce que tout commençait à se brouiller et à se confondre dans son cerveau échauffé, surmené et détraqué.

Le 8, il dit brusquement à Vandermeer qu'il était obligé de faire marcher douze mille hommes en Galice : « C'est le roi qui lui en

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars 1726, W. S. A. Vandermeer à Fagel, le 15 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Stalpart à Morville, le 14 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>3</sup> Königsegg à Charles VI, Madrid, le 14 mars 1726, W. S. A.

a donné l'ordre ; Philippe V a appris, par des lettres particulières, les armements de l'Angleterre, il craint un débarquement des Anglais en Espagne et il veut mettre la côte la plus menacée à l'abri d'un coup de main. Lui, Ripperda, est fort ennuyé de tout cela, car il n'a point d'argent en caisse et toutes ses mesures sont bouleversées ; il prie Vandermeer de lui amener Stanhope, pour se concerter avec lui sur la manière de dissiper les préventions du roi. » Stanhope, comme il fallait s'y attendre, déclara qu'un pareil mouvement de troupes en Galice ferait croire à une expédition en faveur du Prétendant « et qu'en ce cas il était très aisé qu'on en vint à une guerre ». Ripperda pria alors l'ambassadeur d'envoyer un courrier pour demander au roi d'Angleterre s'il avait réellement l'intention de faire une descente en Espagne ; il promit de retarder la marche des troupes jusqu'au retour du courrier ; il protesta même que Philippe V « n'avait nul dessein de favoriser le Prétendant en rien<sup>1</sup> ».

En réalité il avait inventé cette histoire de toutes pièces, comme il l'avoua à Königsseg. Sans doute comptait-il effrayer d'abord les Anglais, les toucher ensuite par sa modération et les amener ainsi à renouer la négociation sur Ostende qui lui tenait si fort au cœur. En effet, dans les mêmes entretiens avec les ambassadeurs des puissances maritimes, il parla du refus qu'on avait opposé à l'offre de sa médiation : « Cela, dit-il, rend la guerre inévitable ; cependant il serait facile de s'entendre ; si vous avez des ordres, je suis en état d'accommoder *en quinze jours* tous ces différends. » Il ajouta que si l'Empereur était décidé à ne jamais révoquer l'octroi, il était disposé à en annuler l'effet : « On limitera le fonds de la Compagnie, le réduisant autant que le désireront les puissances maritimes ; on fixera, à la satisfaction de celles-ci, le nombre des vaisseaux que les Ostendais pourront envoyer tous les ans aux Indes ; la Compagnie ne chargera point de marchandises en Europe ou aux Indes, sinon celles qui ne sont point portées ni chargées par les vaisseaux des compagnies

<sup>1</sup> Vandermeer à Fagel, le 15 mars 1726, A. - E. Espagne, 344.



anglaise et hollandaise. » Et il assura que Königsegg avait pleins pouvoirs pour traiter, qu'il connaissait l'ultimatum de l'Empereur, qu'il le dévoilerait dans la première conférence<sup>1</sup>.

Cela encore était faux. Königsegg n'avait ni pleins pouvoirs, ni instructions. Ripperda essayait de lui persuader de rédiger « un ultimatum sans conséquence (!) d'après les expédients proposés à la Haye ». Pour le décider, il se vantait d'avoir épouvané Stanhope et Vandermeer par sa menace d'envoyer 12.000 hommes en Galice ; — à tel point qu'ils avaient accepté de donner une déclaration de non offendendo, pourvu qu'on réglât préalablement l'affaire d'Ostende<sup>2</sup>.

Or les deux ministres, loin de lui offrir de rouvrir la négociation, lui avaient constamment répondu qu'ils n'avaient pas d'ordre, qu'ils étaient hors d'état de traiter cette affaire, qu'ils voyaient bien qu'on cherchait à les leurrer et à gagner du temps<sup>3</sup>.

En somme, tout cela était de l'insanité pure. Que serait-il arrivé, si Stanhope, Vandermeer et Königsegg avaient consenti à entrer en conférence ? Dès les premiers mots tout se serait découvert. On voit d'ici les quiproquos, les démentis, la confusion de Ripperda pris à parti des deux côtés et incapable de s'expliquer. Il devait souhaiter que ses propositions n'eussent pas de suite. Le seul calcul que l'on puisse démêler dans l'amas de ses mensonges, c'est le désir de gagner du temps : il s'efforçait maintenant de reculer une guerre qu'il avait lui-même sottement provoquée.

Mais déjà il était trop tard, le gouvernement anglais avait pris son parti de la guerre et, contrairement à l'attente de Ripperda, il entraînait avec lui le parlement et la nation. Le 14 mars, Ripperda disait encore à Königsegg : « La déclaration que j'ai donnée à Stanhope et par laquelle j'ai promis de respecter la liberté du commerce anglais dans la monarchie espagnole, a été répandue en Angleterre par un de mes agents secrets. Lord Strafford, le

<sup>1</sup> Vandermeer à Fagel, le 15 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars 1726, W. S. A.

<sup>3</sup> Vandermeer à Fagel, le 15 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

chef des tories, l'a lue en plein parlement. Elle a fait grand effet : l'opposition a attaqué les armements inutiles du gouvernement et le trouble jeté à dessein dans la nation. » Il comptait que le parlement ne voterait pas les fonds nécessaires à l'équipement des escadres<sup>1</sup>. Quelques jours après, une dépêche de l'ambassadeur espagnol à Londres lui enlevait ce dernier espoir : le parlement, mandait le marquis de Pozzo-Bueno, a voté les subsides ; la nation entière est très-animée ; on dit publiquement qu'il ne faut rien négliger ni épargner pour soutenir le commerce anglais contre les sujets de l'empereur et rendre vaines les faveurs que leur a accordées et veut encore leur accorder le roi d'Espagne dans ses Etats ; une des escadres est destinée à l'Amérique : elle attaquera les galions et la flotte ; peut-être même tentera-t-elle un coup de main sur la Havane, Carthagène ou quelque autre port, car elle embarque 4.000 hommes de troupes ; elle a ordre d'arrêter les vaisseaux ostendais qu'elle rencontrera, de les attaquer, s'ils refusent le salut au pavillon anglais, et, si ce prétexte manque, de les visiter pour enlever tous les matelots anglais, français et hollandais. — C'était la guerre. Ripperda n'eut d'autre ressource que de s'emporter contre Pozzo-Bueno qui, disait-il, était vendu au roi Georges et cherchait à décourager la cour de Madrid<sup>2</sup>.

Ce n'étaient pas seulement les ennemis qu'il avait bravés qui acculaient Ripperda à la guerre : c'étaient encore ses souverains excités et trompés par lui. Elisabeth Farnèse rêvait toujours de bouleverser l'Europe. Un incident futile détermina l'explosion de ses sentiments belliqueux. Königsegg reçut de Hollande et communiqua à Ripperda la nouvelle que l'ambassadeur d'Espagne à la Haye, le marquis de Saint-Philippe, intriguait pour réconcilier Philippe V et Louis XV : il avait écrit au duc de Parme pour le prier de convertir la reine à ce sujet. — Ripperda n'était pas opposé à la réconciliation : il la croyait possible, la jugeait nécessaire, en menaçait fréquemment Stanhope et Van-

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, 19 mars 1726, W. S. A.

dermeer, et l'on se souvient des propositions dont il avait, à l'insu de tous, chargé Marcillac. Mais il savait la reine et le roi furieux contre la France et il craignait d'encourir une disgrâce en se montrant moins susceptible qu'eux sur le renvoi de l'infante. Il répondit à Königsegg que Saint-Philippe était un c... et qu'il lui laverait la tête pour lui apprendre à se mêler de ce qui ne le regardait pas ; il était inutile de songer à la réconciliation ; la reine avait encore dit l'autre jour qu'elle aimerait mieux être condamnée au pain et à l'eau que de consentir à deux choses : à ce que le roi descendit encore une fois du trône et à ce qu'il se raccommodât avec la France.— Et pour nuire à Saint-Philippe, pour montrer son zèle anti-français, il alla tout raconter aux souverains.

Mais l'affaire eut un résultat auquel, sans doute, il ne s'attendait pas. Philippe V et Elisabeth, exaspérés, résolurent de brusquer les choses : ils ordonnèrent à leur ministre d'aller trouver Königsegg et de lui faire, en leur nom la déclaration suivante, pour qu'elle fût transmise à Charles VI :

Ils ne songent nullement à renouer avec la France, dont l'amitié leur a toujours été plus nuisible qu'utile ; ils n'hésiteront pas à lui déclarer la guerre pour l'amour de l'Empereur, au service duquel ils mettent toutes leurs forces. En conséquence, ils demandent à S. M. I. : si Elle est, comme eux, décidée à déclarer sur le champ la guerre à celui ou à ceux qui les insultent de quelque façon que ce soit ; où et comment Elle compte, en ce cas, faire la guerre ; si Elle veut leur envoyer le feld-maréchal comte Guido de Stahrenberg, pour prendre le commandement en chef de leurs armées<sup>1</sup> ?

Ripperda voyait avec terreur lever prématurément la moisson des haines qu'il avait semées. Partout maintenant il trouvait plus belliqueux que lui. Une guerre avec l'Angleterre et la France devenait inévitable, quand il était encore hors d'état de la soutenir. On avait suspendu à Cadix, faute d'argent, l'équipement des vaisseaux. Il en était de même pour les fortifications

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 19 et le 21 mars 1726, W. S. A.

entreprises à la frontière française : au bout de quinze jours, on avait cessé les travaux à Pampelune, à Saint-Sébastien et à Fontarabie, et on ne les reprit, plus tard, que dans cette dernière place. L'augmentation des troupes demeurait à l'état de projet. L'armée espagnole restait réduite à 70.000 hommes : encore ce chiffre, porté sur les états des bureaux de la guerre, n'était-il pas réel ; seuls les régiments étrangers étaient au complet ; les troupes nationales étaient loin d'atteindre leur effectif nominal. L'on n'avait ni magasins, ni armes, ni tentes, ni rien de ce qu'il fallait pour camper. Il était dû trois mois de prêt aux soldats, huit ou neuf mois de paye aux officiers. Et avec ces troupes incomplètes, dépourvues de tout et mécontentes, il fallait garnir les places d'Afrique, Cadix, les côtes d'Andalousie et de Galice, masquer Gibraltar, contenir l'Aragon et la Catalogne qui ne cherchaient qu'une occasion de se révolter pour recouvrer leurs privilèges, garder enfin les places de la frontière française. Que resterait-il alors à mettre en bataille ? A peine un corps d'armée de vingt ou vingt-cinq mille hommes. La guerre aboutirait à un honteux désastre : il n'y avait là-dessus qu'un cri en Espagne <sup>1</sup>. Et si l'Empereur, ne recevant pas de subsides, ne fournissait pas de son côté les trente mille hommes qu'il devait envoyer à Philippe V ! S'il refusait de participer à cette guerre engagée sans son consentement ! Si les galions étaient enlevés par la flotte anglaise !...

Dans cette lamentable situation, Ripperda perdit le peu de logique et de bon sens qui lui restait encore. Ses conversations avec Königsegg dénotent la déroute complète de ses idées. L'ambassadeur impérial, sur l'ordre de sa cour, lui recommandait de gagner du temps ; conseil sage en lui-même, mais que les circonstances rendaient passablement ironique. « Certes, répondait Ripperda, je ne souhaite que cela ; si la guerre éclate, tout le monde m'accusera d'en être l'auteur et criera haro sur moi ; pourtant, je

<sup>1</sup> Montgon à Stalpart à Morville, le 14 mars 1726 ; Adoncourt à Morville, le 3 et le 17 février 1726. A. E. Espagne, 344 ; Königsegg à Charles VI, le 19 mars 1726, W. S. A.

fais tous mes efforts pour modérer le roi. Quelle malencontreuse inspiration j'ai eue d'aller lui raconter ces intrigues de Saint-Philippe, qui l'ont mis si fort en colère et l'ont rendu si belliqueux ! En vain je lui ai représenté l'état du trésor. Il me faut un an ou deux pour rétablir les finances, réorganiser l'armée et la flotte : j'augmenterai l'effectif, j'aurai soixante vaisseaux de guerre, je fournirai à l'Empereur tout l'argent qu'il voudra, nous nous serons réconciliés avec la France, et alors nous ferons la guerre avec honneur et profit. Oui, gagnons du temps ! » Un quart d'heure après, son esprit faisait une saute, ses chimères le resaisissaient et il entonnait un air de bravoure : « J'ai pris mes mesures pour faire échouer une tentative des Anglais aux Indes ou sur les galions. Si les hostilités commencent demain, je ne serai pas embarrassé pour trouver l'argent nécessaire : tout est combiné pour faire main basse sur les trente ou quarante millions d'effets anglais, français, hollandais, que porte la flotte d'Amérique. Que le roi Georges enlève quelques vaisseaux et il le paiera chèrement : en une campagne, l'Empereur le chassera de ses Etats allemands malgré toutes les escadres du monde ; nous lancerons le Prétendant en Angleterre des côtes de Biscaye, pendant que nous ferons une fausse attaque du côté d'Ostende. L'Empereur envahira la Prusse et l'Espagne et tiendra la France en échec <sup>1</sup> ! »

Königsegg le laissait dire, rentrait chez lui et rédigeait une relation à l'Empereur où il déclarait que M. le duc de Ripperda était certainement bien intentionné, quoiqu'un peu incohérent, et une lettre particulière à Sinzendorf où il taxait tout uniment ce grand ministre d'extravagance. Les autres ambassadeurs n'étaient pas d'un autre avis, et c'est à ce moment que Stanhope a dû faire la réflexion qu'il a placée un peu plus tard dans une de ses dépêches : « Les affaires sont conduites par un ministre sur la sincérité duquel on ne peut en aucune façon compter, et, ce qui est encore pis, qui n'agit sur aucun plan fixe, qui se

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI le 19 et le 21 mars 1766. W. S. A.

trouve embarrassé des engagements téméraires qu'il se voit dans l'impossibilité d'accomplir et qui, par les contretemps qu'il a essuyés tant en Espagne que dans la plupart des autres cours de l'Europe, a *perdu la tramontane et vit au jour la journée* <sup>1</sup> ».

..

Nous avons noté les deux phases par lesquelles a passé Ripperda : d'abord, l'exaltation vaniteuse, les grands projets, les menaces inconsidérées ; puis, les déceptions, les embarras, les efforts maladroits et incohérents pour éviter une guerre désastreuse. Dès le milieu de mars, Ripperda s'est heurté aux difficultés de la situation créée par lui. Elles iront par suite en croissant, avec des redites et des coups nouveaux, l'affolant tous les jours davantage et le poussant aux pires expédients.

C'est d'abord la cour de Vienne qui revient à la charge, représentant l'imminence de la guerre, la nécessité d'armer et de se fortifier par des alliances : elle réclame, comme premier versement des subsides dus à l'Empereur, un million d'écus ; elle demande de l'argent pour acheter le Palatin, les électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Bavière, de Saxe : tous ces princes sont disposés à se joindre aux alliés de Vienne, ils ne peuvent demeurer neutres, ils deviendraient très dangereux s'ils passaient à l'ennemi ; c'est à l'Espagne de fournir les sommes qu'ils exigent et dont le total monte à un million et demi de florins. — Königsegg présenta le 4 avril ces demandes à Philippe V : le roi promit sans hésitation de donner les ordres nécessaires pour payer au moins à l'Empereur le million d'écus. Mais Ripperda, que l'ambassadeur vit ensuite, ergota sur les subsides des princes allemands : il n'était pas nécessaire de solder ceux-ci en temps de paix, ni que l'Espagne fit avec eux des traités formels ; en cas de guerre, on s'entendrait pour louer leurs troupes. Il chercha même à éluder la promesse de Philippe V pour le million d'écus. Une dispute faillit éclater. Königsegg

<sup>1</sup> Stphanope à Newcastle, Madrid le 14 avril 1726. A. E. Espagne, 344.

demanda une autre audience au roi, lui fit confirmer ses engagements et pressa de nouveau le ministre. Mais celui-ci évita encore toute réponse ferme : il comptait que les exercices de piété de la semaine sainte, qui approchait, empêcheraient Königsegg de voir le roi et qu'il réussirait à trainer les choses en longueur jusqu'après Pâques. L'ambassadeur impérial dut en passer par là <sup>1</sup>.

Les politiques viennois, toujours à court d'argent, étaient prodigues de judicieux conseils. Bien qu'on soit forcé de préparer la guerre, faisaient-ils dire à Madrid par leur représentant, on doit penser « à conserver la tranquillité de l'Europe et à gagner du temps, ce qui nous conviendrait très fort » ; or c'est l'union de la France et de l'Angleterre qui compromet la paix ; il faudrait « séparer ces deux puissances l'une de l'autre ou mettre l'une ou l'autre hors d'état de nuire, en tentant une révolution en Angleterre ou quelque autre voie en France ». Et Königsegg explique ce que pense sa cour de la réconciliation de la France et de l'Espagne, et du Prétendant. Très prudemment, à mots couverts, pour ne pas irriter Philippe V et Elisabeth, il insinue que la réconciliation est nécessaire, annonce que l'Empereur nommera incessamment un ambassadeur à la cour de France « avec laquelle on tâchera d'entretenir le repos autant qu'il sera possible ». Quant au Prétendant, il déclare « que S. M. I. ne veut prendre aucun engagement avec lui jusqu'à ce que le roi Georges ne l'y force pour ainsi dire », et qu' « il n'est pas à propos de menacer de si grands coups sans être en état de frapper en même temps » ; aussi l'Empereur ne peut-il permettre au chevalier de Saint-Georges de passer aux Pays-Bas <sup>2</sup>.

Somme toute, la cour de Vienne préférerait le moyen pacifique de la réconciliation à l'expédient hasardeux d'une révolution en Angleterre ; en tout cas, elle voulait laisser à Ripperda la responsabilité de ses intrigues avec les Jacobites. Ne voyant pas venir les subsides, craignant que les princes allemands ne lui

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 15 avril 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Ibidem.

échappassent, n'étant sûre jusqu'ici que de l'accession de la Russie dans le Nord, perdant l'espoir d'obtenir celles du Portugal et de la Sardaigne au Midi, — elle inclinait à la prudence et ne parlait de guerre qu'autant qu'il le fallait pour justifier ses demandes d'argent.

Ripperda, dont l'esprit saisissait avidement en toutes choses ce qui flattait ses chimères, conclut des avis de Königsegg qu'il allait tout sauver, sa fortune et l'Espagne, par une double intrigue avec le cabinet de Paris et les Jacobites.

En l'affaire de la réconciliation, il resta fidèle à ses procédés sournois et puérils. Il eût dû appuyer auprès de ses maîtres les conseils de Königsegg, leur montrer la nécessité de sacrifier leur vanité et leur rancune à l'intérêt du pays, les engager à entamer une négociation sérieuse avec le duc de Bourbon, ou, si cela leur répugnait trop, avec Fleury. Mais il craignait de compromettre son crédit ! Il continua à flatter les haines d'Elisabeth Farnèse ; il assura à Königsegg qu'il ne fallait pas songer à la réconciliation, que les souverains avaient presque mal pris les ouvertures de l'Autriche, à ce sujet, si indirectes qu'elles fussent<sup>1</sup>. Et en même temps, à l'insu de tous, il recommença la tentative qu'il avait faite déjà par l'intermédiaire de Marcillac. Il voyait quelquefois, pour affaires de commerce, un négociant français établi à Madrid et nommé Stalpart : c'était un brave homme, entiché de politique, fort désireux de jouer un personnage, fréquentant l'ambassade anglaise et en correspondance avec Morville. Le 3 avril, le lendemain du jour où Königsegg avait exposé les vues de sa cour, Ripperda eut une entrevue avec Stalpart. Il lui dit qu'il était surpris que monsieur le Duc « n'eût ici personne qui parlât ou agit pour la France » ; il lui découvrit les propositions faites par Marcillac ; il assura « que ses intentions pour la paix et pour la réconciliation ne pouvaient pas être meilleures, et que l'esprit de S. M. C. n'en était pas si éloigné que l'on pensait, mais que le préalable devait être l'accession au

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 6 juin 1726, W. S. A



traité de Vienne, ... procurant à la France, par une triple alliance, des avantages beaucoup plus considérables que ceux qu'elle pouvait espérer du traité d'Hannover, rétablissant par là une étroite amitié entre les deux familles, épargnant l'effusion de beaucoup de sang, et raffermissant l'Eglise et la religion par l'union et la grande puissance de ces trois princes catholiques ». Il déclara, en conclusion, que Philippe V ne voulait pas la guerre, mais qu'il se défendrait si on l'attaquait, « quoique l'Espagne ne fût pas en fort bon état, mais on savait bien que la France n'était pas mieux qu'elle ». Il chargea Stalpart de communiquer ces propositions à Morville, en l'avertissant qu'il les désavouerait si elles étaient rendues publiques <sup>1</sup>.

De pareilles avances et faites ainsi avaient vraiment peu de chances d'être accueillies à Paris : le mutisme qu'on avait opposé trois mois auparavant à Marcillac aurait dû édifier Ripperda sur le sort qui les attendait. Il avait plus beau jeu avec les Jacobites, habitués aux intrigues étranges, toujours en quête d'un protecteur, et prompts à l'espoir. Il y avait à Madrid un groupe jacobite assez nombreux et très remuant. Ses deux chefs étaient le duc d'Ormond et le duc de Liria, le premier établi depuis plusieurs années en Espagne, menant grand train, bien vu à la cour, très considéré de tous, le second, fils de ce Berwick qui avait tant contribué à mettre Philippe V sur le trône, devenu grand d'Espagne et vrai espagnol, sans renier sa parenté ni ses attaches avec les Stuarts. Au-dessous d'eux s'agitaient les subalternes, le chevalier Burke, le médecin Hygghens et bien d'autres. Il est hors de doute que Ripperda ait eu avec eux des relations et leur ait fait des promesses, dès le début de son ministère. Mais il ne paraît avoir entamé de négociation formelle avec le Prétendant qu'au commencement d'avril.

A ce moment arriva à Madrid lord Wharton qui s'était rencontré, l'année précédente, avec lui à Vienne. Les deux hom-

<sup>1</sup> Stalpart à Morville, Madrid le 6 avril 1726, A. E. Espagne, *Supplém.* 13.

mes s'étaient liés d'amitié. Wharton était, avec beaucoup d'esprit, aussi chimérique, vantard et indiscret que Ripperda lui-même. Il était allé solliciter à Vienne pour son maître la permission de s'établir quelque part dans les possessions autrichiennes, en Italie ou aux Pays-Bas, sous le prétexte que le chevalier de Saint-Georges ne pouvait plus vivre à Rome entre sa femme et le pape. Il s'était rendu insupportable par ses bavardages, et la cour impériale, qui n'avait aucune envie de se compromettre avec le Prétendant, avait décliné sa requête et l'avait invité à quitter Vienne <sup>1</sup>. Il revint à Rome, y conféra avec son maître et l'ambassadeur d'Espagne, et partit ensuite pour Madrid <sup>2</sup>. Ripperda, qui l'attendait, sans doute, l'accueillit chaleureusement. Leurs relations furent bientôt ébruitées. Stanhope les ayant vivement reprochées à Ripperda, celui-ci prétendit que Wharton était simplement venu demander pour son maître la permission de s'établir en Espagne : il l'avait prié de lui procurer une audience du roi et de la reine, mais L. M. C. avaient refusé de recevoir aucun agent ni aucune proposition du Prétendant <sup>3</sup>. La vérité est que Ripperda cachait même à ses souverains les projets qu'il concertait avec Wharton. Sentant la cour de Vienne très froide sur l'article du jacobisme, il conseillait à Wharton la marche suivante : le chevalier de Saint-Georges se rendrait immédiatement à Vienne sans avertir l'Empereur ; car si Charles VI était prévenu il refuserait de le recevoir dans ses États, mais une fois qu'il l'aurait sur les bras, il ne pourrait le renvoyer sans lui accorder quelques avantages et en particulier la permission de séjourner aux Pays-Bas. Les chefs jacobites iraient le retrouver à Bruxelles, et d'Ostende on ferait facilement une tentative en Angleterre <sup>4</sup>.

Naturellement, il dissimulait ce beau projet à Königsegg. Il avait encore plus intérêt à tromper Stanhope. Pour mieux lui donner le

<sup>1</sup> Protocole de la Conférence secrète, du 14 janvier 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Newcastle au comte de Broglie, le 26 avril/7 mai 1726. A. E. Anglet. 355.

<sup>3</sup> Stanhope à Newcastle le 11 avril 1726. A. E. Espagne 344.

<sup>4</sup> Königsegg à Charles VI, le 6 juin 1726. W. S. A.

change, il recommença ses radotages sur Ostende. Le moment n'était pas bien choisi. Ses malheureuses révélations du 24 février sur l'alliance offensive de Philippe V et de Charles VI avaient produit leur effet à Londres et le contre-coup en revenait maintenant à Madrid. Le 7 avril, Stanhope transmit au roi les plaintes de son gouvernement à ce sujet. Philippe V répondit par de vagues protestations d'amitié pour Georges I<sup>er</sup>, sans rien nier. Après l'audience royale, Stanhope et Vandermeer prirent directement Ripperda à partie. Ils le trouvèrent très confus et très sot : il paraissait « se repentir de tout son cœur de ses bravades inconsidérées », « devenu aussi méprisablement timide qu'il était ci-devant hautain et arrogant ». N'osant nier ses propos, il s'embrouilla dans les plus bizarres explications, déclara que « bien que cette alliance portât le nom d'offensive, elle était cependant de nature principalement défensive » ! Il entreprit de démontrer que les deux affaires d'Ostende et de Gibraltar s'arrangeraient parfaitement, si l'on voulait seulement entrer en négociation. Il prétendit même que Philippe V lui avait ordonné de proposer un congrès général. Stanhope et Vandermeer lui répondirent que ce congrès ne saurait mettre en question ni la possession de Gibraltar, ni l'illégitimité de la compagnie d'Ostende. Il fit alors entendre qu'on pourrait y prendre de nouvelles mesures pour assurer la séparation éternelle des couronnes de France et d'Espagne, et des couronnes d'Espagne et d'Autriche. Il avait déjà fait une insinuation de ce genre à Stalpart : ou cela ne voulait rien dire, ou c'était une offre de négocier sur le mariage de don Carlos avec Marie-Thérèse. Songeait-il donc maintenant à obtenir le mariage sans guerre, par voie diplomatique ? Revenant à l'affaire d'Ostende, il proposa de transférer la compagnie à Trieste ; il se faisait fort d'amener l'Empereur à y consentir. En réalité, cet expédient était inacceptable pour Charles VI (il équivalait à l'abolition pure et simple de l'octroi), — et, en effet, quand il en parla à Königsegg, celui-ci le rejeta.

Il ne réussit qu'à convaincre les ambassadeurs des puissances maritimes de son inquiétude et de sa fausseté. Il est fort em-

barrassé, écrivait Stanhope en mandant le tout à sa cour ; il sent que la guerre éclatant maintenant serait désastreuse pour l'Espagne ; il cherche à l'éviter ; mais il n'ose faire pour la paix les démarches nécessaires, de peur de perdre la faveur de la reine ; il garde ses projets dangereux et « on doit attendre de lui toute espèce de supercheries, mauvais desseins et trahisons ». Comme preuve Stanhope dénonçait les relations avec Wharton, et citait une licence, publiée à Cadix, par laquelle toutes sortes de personnes étaient autorisées à équiper les vaisseaux pour faire la course aux Turcs et aux autres ennemis de l'Espagne : pareille mesure avait été prise par Albéroni au début de la guerre de 1718<sup>1</sup>.

Les événements se précipitaient. Comme il fallait s'y attendre les gouvernements français et anglais s'étaient communiqués les propositions de Ripperda. Ils convinrent de couper court « aux ruses grossières » employées « pour diviser les puissances qui doivent vivre dans la plus étroite union » : Stanhope signifierait à Madrid « la résolution ferme et invariable dans laquelle le roi (de France) et le roi d'Angleterre sont de ne séparer leurs intérêts, en quelque temps et pour quelque considération que ce puisse être » ; il parlerait désormais, en tout ce qu'il aurait à dire, au nom de Louis XV, aussi bien qu'au nom de Georges I<sup>er</sup> <sup>2</sup>. Stanhope fit cette déclaration à Philippe V le 16 avril.

On vit bientôt que ce n'était pas une vaine menace. Trois escadres sortirent des ports anglais pour la Méditerranée, la Baltique et les Indes occidentales. Leurs chefs avaient reçu les instructions les plus énergiques. Hosier, qui commandait la flotte des Indes, avait ordre de bloquer les galions dans un port d'Amérique et de les empêcher à tout prix d'arriver en Espagne. Le cabinet de Paris, au dernier moment, fit quelques timides objections. Mais Georges I<sup>er</sup> se justifia aisément par les menaces de Ripperda : il serait fort sot de laisser bénévolement à l'Es-

<sup>1</sup> Stanhope à Newcastle le 11 avril 1726. A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Newcastle à Robinson, Whitehall, le 17/28 mars 1726. A. E. Angleterre 355 ; Morville à Stanhope, Versailles le 3 avril 1726, A. E. Espagne, 344.

pagne et à son allié les moyens d'exécuter leurs périlleux projets, tandis qu'on pouvait, en les privant des trésors des Indes, les mettre hors d'état de nuire. Le duc de Bourbon se contenta de ces raisons<sup>1</sup>. Il préparait lui-même la guerre : il faisait annoncer à Londres qu'il avait porté le chiffre de ses troupes à 165,000 hommes, ordonné une levée de milice de 60,000 hommes, pourvu les places d'artillerie et de vivres pour six mois<sup>2</sup>.

Ripperda envoya alors à Cadix l'ordre de faire partir coûte que coûte la flotte et les troupes pour la Havane<sup>3</sup> et il s'engagea de plus en plus avec le Prétendant. Wharton, Ormond, Liria avaient presque chaque jour des conférences avec lui. Wharton jurait que dans six semaines ils seraient tous en Angleterre, et, un jour qu'il était ivre, il cria que son maître montait en chaise de poste. Ripperda se décida à découvrir en partie ses plans à Königsegg : il lui représenta que le moment était favorable pour susciter une révolte en Angleterre et qu'il fallait que le Prétendant partît des Pays-Bas. Mais l'ambassadeur impérial lui démontra qu'il était impossible d'organiser l'expédition en Belgique : le secret serait rapidement éventé et deux frégates anglaises, croisant devant le port d'Ostende, empêcheraient toute sortie. Alors Ripperda voyant que l'Empereur n'agirait pas et sentant que le temps pressait, modifia encore une fois son plan : il renvoya Wharton à Rome pour presser le chevalier de Saint-Georges de se rendre immédiatement en Ecosse et de se mettre à la tête des montagnards ; il promettait de le soutenir de troupes, d'armes et d'argent ; car à la moindre insulte des Anglais, lui, Ripperda (c'était sa manière de parler) déclarerait la guerre ; et si les Anglais ne commençaient pas l'attaque, il saurait présenter les choses à Philippe V de telle façon que la guerre s'ensuivit : il avait pris une

<sup>1</sup> Newcastle au comte de Broglie, le 26 avril 7 mai 1726, A. E. Anglet. 355 ; mémoires de Villars, p. 323-324.

<sup>2</sup> Le comte de Broglie à Newcastle le 3/14 avril 1726, A. E. Anglet. 355.

<sup>3</sup> Königsegg à Charles VI, le 17 avril 1726.

<sup>4</sup> Stanhope à Newcastle le 6 mai 1726, A. E. Espagne, 344.

fois pour toutes la résolution de mettre le Prétendant sur le trône<sup>1</sup>. Pour commencer, il envoya à Londres un colonel irlandais au service de l'Espagne avec des lettres pour les chefs de l'opposition, Strafford, Orrery, le lord North and Gray<sup>2</sup>. Il écrivit aussi à Vienne pour prier l'Empereur d'appuyer la tentative avec 6,000 hommes des troupes de Belgique<sup>3</sup>. Avec sa jactance ordinaire il menaçait Stanhope de cette expédition, ajoutant qu'il savait le moyen de s'emparer en peu de temps de Gibraltar ou de bloquer si bien la place qu'elle ne servirait plus de rien aux Anglais<sup>4</sup>.

Ainsi, à travers beaucoup de contradictions, Ripperda aboutissait définitivement à la guerre. Il nous est facile de voir comment il en était arrivé là. Il avait d'abord voulu lui-même la guerre, pour satisfaire la reine, et parce qu'il s'imaginait que, toutes choses s'arrangeant à son gré, il la ferait facilement et glorieusement. Quand il avait vu ses calculs déçus, il avait hésité et cherché à reculer l'échéance. Mais déjà il était trop tard : les bravades auxquelles l'avaient emporté son exubérance et sa présomption avaient exaspéré ses adversaires, et maintenant qu'il ne cherchait plus la guerre, on la lui imposait. Il allait l'entreprendre dans les pires conditions : aucune de ses fameuses réformes n'était accomplie, l'Espagne restait sans vaisseaux et sans soldats ; les galions, (la dernière ressource), risquaient d'être enlevés en chemin ; enfin, tandis que la France suivait fidèlement l'Angleterre, il n'était pas sûr d'entraîner avec lui l'Empereur, envers lequel il n'avait pas tenu ses engagements et qui prenait peur. Sa grande « machine » était le Prétendant, et ce n'était pas avec une aussi faible carte qu'on pouvait jouer une aussi grosse partie.

\* \*

Si le lecteur nous a suivis jusqu'ici et si nous lui disons que

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 4 juin 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Ibidem.

<sup>3</sup> Protocole de la conférence du 20 mai 1726, W. S. A.

<sup>4</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

notre héros en est aux derniers jours de son pouvoir, sans doute il pensera que la chute de Ripperda a été amenée par sa politique extérieure et qu'il est tombé sur la question de la guerre, soit que Philippe V et Elisabeth aient aperçu à temps le danger, soit que l'Empereur soit intervenu pour les éclairer et ait exigé d'eux le renvoi du ministre. Il n'en est rien. La reine attendait de la guerre la réalisation de ses espérances et la satisfaction de ses rancunes ; elle la souhaitait avec une rage têtue de femme ignorante et passionnée ; elle s'inquiétait peu des moyens pratiques de la faire et des conditions dans lesquelles Ripperda l'engageait, pourvu qu'il l'engageât. Quant à l'Empereur, il était assurément peu belliqueux, mais il ne savait pas encore à quel point la paix était compromise ; d'ailleurs, il était persuadé que la présence de Ripperda aux affaires lui garantissait la fidélité de l'Espagne ; les quelques représentations que la cour de Vienne fit faire à Madrid, par exemple au sujet du Prétendant, furent très-modérées ; l'ambassadeur Königsegg, nonchalant, préoccupé d'éviter les querelles, en adoucit encore les termes ; il les présenta toujours directement à Ripperda et n'excita pas ses maîtres contre lui. En résumé, ce n'est point par les tendances générales de sa politique extérieure, si imprudemment belliqueuses qu'elles fussent, que Ripperda a ruiné son crédit : c'est bien plutôt par ses procédés, par sa manière d'agir. Et là encore il faut distinguer : ses intrigues secrètes et ses mensonges n'ont été découverts qu'après sa chute ; ce qui sautait aux yeux, ce qui a excité l'irritation et la défiance à son égard, ce sont ses incohérences, ses indiscretions et ses cachotteries.

Le roi et la reine remarquaient qu'il croyait trop facilement toutes les gazettes et toutes les nouvelles : à la merci du premier bruit qu'on lui rapporte, tantôt il représente la guerre comme inévitable, tantôt il s'abandonne à l'idée de maintenir la paix ou tout au moins de gagner du temps ; par suite ses mesures sont changeantes et incertaines, et ses discours contradictoires : un jour il assure au roi qu'il aura assez d'argent, que les magasins sont remplis, que les troupes sont prêtes à marcher et qu'on

les mobilisera en huit jours ; le lendemain il déclare que l'on manque de tout ; — avec cela, il ne peut garder aucun secret : dans la chaleur de la discussion, il se laisse emporter si loin vis-à-vis des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, que Stanhope se vante qu'il lui découvre pour rien des secrets qu'auparavant il aurait été obligé de payer des milliers de livres ; — enfin on ne sait plus bien ce qu'il machine : il commence à se permettre de ne plus soumettre au roi les affaires qu'en gros ; il ne lui montre ni les instructions qu'il envoie aux ambassadeurs espagnols à l'étranger, ni leurs réponses ; il agit en cachette et sans ordres<sup>1</sup>. — Ces réflexions que le roi et la reine communiquèrent, à la fin, à Königsegg, l'ambassadeur impérial les avait faites de son côté depuis longtemps. A plusieurs reprises, il les avait insinuées timidement, dans ses dépêches à Charles VI et à Sinzendorf<sup>2</sup>. Il les exposa librement, quand L. M. C. se furent ouvertes à lui : « Je ne veux pas parler, écrivait-il à Charles VI, des connaissances spéciales que Ripperda peut avoir pour la marine, le commerce et les finances, mais quant à la politique, j'avoue qu'il a de si bizarres maximes, si peu de sagesse et de prudence, que je n'ai rien vu de pareil chez aucun ministre en tant de cours où j'ai résidé<sup>3</sup>. » Et à Sinzendorf : « En vérité je ne sais plus comment venir à bout de Ripperda. Il a des hauts et des bas dans ses idées et ses desseins qui ne sont pas d'un grand ministre et homme d'État, comme il prétend de l'être ; et depuis son élévation et sa grande autorité, il me paraît qu'il s'en fait accroire un peu trop lui-même, décidant souverainement de tout, et ne faisant aucune attention à toutes les bonnes raisons et conseils qu'on lui propose. Et le pire de tout est que, selon que les avis des pays étrangers varient, il s'alarme ou il s'endort dans ses dispositions<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Conversation de Königsegg avec Philippe V et Elisabeth ; Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

<sup>3</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

<sup>4</sup> Königsegg à Sinzendorf, le 30 avril 1726, en français, W. S. A.



Voilà le ministre des affaires étrangères, jugé non par ses ennemis, mais par les souverains qui l'avaient élevé au pouvoir et par l'ambassadeur qui avait ordre de l'y maintenir. Ripperda cependant ne s'était pas seulement chargé de la politique extérieure; il était ministre universel; finances, guerre, marine, commerce, colonies, intérieur et justice, il administrait tout lui-même. « S'il s'était contenté, écrivait encore Königsegg, de prendre, avec les affaires étrangères, la marine et les Indes et enfin une inspection sur les finances, il aurait eu à peine le temps de faire face à ces occupations... mais il s'est tout mis sur le dos dans la monarchie..., et cela il veut le faire tout seul, avec une douzaine de scribes qui écrivent nuit et jour dans son cabinet, presque jusqu'à tomber morts, et qui s'embrouillent dans la diversité des affaires et dans un travail insoutenable. Il ne pourrait pas s'en tirer, eût-il la raison d'un ange, et, malheureusement, il est loin de compte <sup>1</sup>. »

Le résultat était une abominable confusion dans tous les services. La guerre était celui qui l'absorbait le plus. A la vérité, il ne connaissait rien aux choses militaires. « Il en parle, écrit Königsegg, comme les nouvellistes dans les cafés » (wie die nouvellisten in den Kaffeehäusern). Cependant il ne laissait rien à faire au directeur général de l'infanterie ni aux inspecteurs généraux de la cavalerie et des dragons : « Une place de cornette ou d'enseigne ne peut pas venir à vaquer, sans qu'il ne fasse lui-même une instruction sur les titres des candidats, bien qu'il ne connaisse pas un seul officier, même de vue; son cabinet est toujours rempli du va-et-vient des officiers solliciteurs, au point qu'on peut à peine y entrer <sup>2</sup>. » Il se perdait dans le détail et ne faisait rien. Nous avons vu en quel triste état était l'armée espagnole. Incapable d'assurer la sécurité extérieure, elle menaçait maintenant la paix intérieure. Personne ne touchant la solde, les officiers allaient « mendier la portion dans les couvents », et

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 14 mars, à Sinzendorf le 27 février 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Ibidem.

négligèrent le service, les soldats maraudaient, se rebellaient ; il y avait journellement des désordres dans les troupes et l'on craignait une sédition militaire<sup>1</sup>.

Les fonctionnaires civils n'étaient pas payés non plus. La déroute des finances était complète. Ripperda ne trouvait pas une pistole à emprunter en attendant les galions : ses brusques manières avaient rebuté et effrayé les négociants auxquels on recourait d'habitude pour les anticipations, et personne ne se fiait plus à traiter avec lui<sup>2</sup>. Le peu d'argent disponible allait aux agents secrets qu'il entretenait un peu partout et l'on sut plus tard qu'il avait fait passer de grosses sommes à son fils, à Vienne.

Enfin le cours même de la justice était suspendu. En s'immisçant dans les tribunaux, Ripperda, qui n'avait aucune pratique des lois espagnoles, retardait plus qu'il ne pressait la solution des affaires.<sup>3</sup> Il avait, par décret, autorisé les particuliers à porter plainte contre les magistrats pour déni de justice, et les plaideurs mécontents augmentaient la confusion.<sup>4</sup>

L'anarchie, avec la guerre étrangère et la guerre civile en perspective, voilà les bienfaits dont l'Espagne lui est redevable. Une clameur universelle s'élève contre lui. « Il n'a point d'amis — écrit, dès le mois de mars, un correspondant de Morville — ; la haine des grands et des petits contre lui est si grande, qu'ils regardent comme une consolation pour tous les maux dont ils semblent menacés, si la guerre éclate, l'espoir de le voir tomber. Il me paraît impossible qu'il puisse se soutenir longtemps<sup>5</sup>. » Stanhope, un peu plus tard, parle de la « méfiance du genre humain » à son endroit, et il ajoute : « Il a pour ennemis mortels, non seulement tous les autres ministres, mais encore toute la nation espagnole, à laquelle il s'est rendu odieux au delà de

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 16 mai 1726, W. S. A. Adoncourt à Morville, Bayonne, le 11 mai 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> Montgon, Mémoires, I, p. 373-377.

<sup>5</sup> Stalpart à Morville, Madrid, le 14 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

toute imagination <sup>1</sup> ». Il n'a pas même de son côté les plus fougueux impérialistes de Madrid. Stalpart, après avoir énuméré ses folies, conclut ironiquement : « Il a pourtant fait un miracle qui est de rendre français... tous les Espagnols qui étaient avant autrichiens <sup>2</sup> ». Tous les partis se coalisent dans une commune aversion. Grimaldo, le P. Bermudez, la Paz, Castelar, Patiño lui livrent un assaut général. Il sent le danger et il essaie de faire tête. Il veut persuader à la reine que l'Empereur exige que Grimaldo soit chassé de la cour et enfermé dans une forteresse. Il demande que Castelar et Patiño reçoivent l'ordre formel de partir pour leurs postes de Venise et de Bruxelles<sup>3</sup>. Mais pour la première fois, il est éconduit.

C'est que ce soulèvement universel commençait à faire réfléchir les souverains. Philippe V, livré à lui-même, se fût depuis longtemps débarrassé de Ripperda, dont la personne lui était désagréable. La reine seule l'en empêchait. Elle le dominait plus que jamais, abusant, pour le tyranniser, de ce qu'elle était enceinte : « Si vous me contrariez, lui disait-elle, vous serez cause que j'accoucherai avant terme et que notre enfant mourra sans baptême<sup>4</sup>. » Mais à son tour elle abandonna sa créature. Elle sentait grandir le mécontentement autour du trône ; elle comprenait que Ripperda la rendait odieuse, et le roi lui-même, à la noblesse et à la nation ; elle se demandait si les Espagnols, poussés à bout, n'allaient pas forcer Philippe V à une seconde abdication : c'était là sa grande terreur, le fantôme qui l'obsédait perpétuellement<sup>5</sup>. Et maintenant elle ne gardait plus Ripperda, que de peur d'irriter l'Empereur en le congédiant<sup>6</sup>.

Ainsi le sort de Ripperda se trouva, en fin de compte, entre les

<sup>1</sup> Stanlope à Newcastle le 11 avril 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>2</sup> Stalpart à Morville, Madrid le 14 mars 1726, A. E. Espagne, 344.

<sup>3</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A. : Montgon, Mém. I, p. 313.

<sup>4</sup> Stanlope à Newcastle, le 11 avril 1726 ; Montgon à Morville, le 4 avril 1726. A. E. Espagne, 344.

<sup>5</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726, W. S. A.

<sup>6</sup> Ibidem.

mains de l'ambassadeur impérial : Königsegg, vieux courtisan, de belle prestance, expert aux flatteries discrètes, connaissant le prix des attentions et des petits présents avec les femmes, était fort bien vu d'Elisabeth ; et puis, ne parlait-il pas au nom de l'Empereur ? C'en était assez pour qu'il fût religieusement écouté. Or, non seulement il méprisait Ripperda comme un extravagant, mais il commençait à douter de son attachement à l'Autriche et à suspecter ses intentions : il voyait de la mauvaise foi et de la mauvaise volonté dans son refus obstiné de payer les subsides. Il avait pis encore à lui reprocher : Ripperda avait anéanti le parti autrichien, il avait rendu le nom de l'Empereur odieux en Espagne, où tout le monde était convaincu que l'Empereur seul imposait à la nation cet étranger qui l'opprimait, la haïssait et la méprisait. La situation de Königsegg à Madrid s'en trouvait compromise. Il le constatait amèrement : « Votre Excellence, écrivait-il à Sinzendorf, me demande... comment la nation est inclinée ; je n'en puis rien dire de bien positif ; car des petits il n'importe guère et les grands sont très réservés, et ceux-mêmes qui du temps passé étaient soupçonnés pour autrichiens, s'éloignent de moi encore plus que les autres. » Il ne pouvait se méprendre sur la cause de son isolement : on le fuyait parce qu'on voyait en lui « le bon ami » de Ripperda ; le comte de las Torrès le lui avoua un jour sans ambages<sup>1</sup>. N'est-ce pas là, au fond, le plus terrible grief que puisse avoir un ambassadeur contre un ministre ?

Bien qu'il soutint Ripperda par ordre, Königsegg désirait donc être débarrassé de lui. Les choses en étaient arrivées à un point où il suffisait d'une explication entre l'ambassadeur et les souverains pour que le ministre fût renversé. Cette explication ne pouvait se différer bien longtemps : elle eut lieu dans les derniers jours d'avril.

∴

A ce moment, Königsegg reçut de sa cour l'ordre de presser le gouvernement espagnol pour les subsides : le Palatin et les

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, à Sinzendorf (en français), le 30 avril 1726, W. S. A.

électeurs de Trèves et de Mayence étaient prêts à conclure avec les alliés de Vienne, pourvu qu'on leur versât les sommes convenues; il fallait absolument que l'Espagne fournit cet argent et qu'elle payât à Charles VI son fameux million d'écus. Königsegg était aussi chargé d'une autre commission : les indiscretions auxquelles Ripperda s'était laissé aller envers Stanhope et Vandermeer, — à propos de l'alliance offensive des deux cours et de leurs engagements réciproques sur Gibraltar et Ostende, — étaient revenues à Vienne par l'ambassadeur anglais Saint-Saphorin, qui avait fait à ce sujet ses plaintes à Sinzendorf. La conférence ordonna à Königsegg d'avertir Ripperda doucement (glimpflich) de se comporter avec plus de circonspection à l'avenir<sup>1</sup>. Ainsi l'ambassadeur impérial avait à renouveler une réclamation souvent faite et à donner un avertissement amical. Il n'avait pas mission de se plaindre du ministre aux souverains et il ne le fit pas. C'est à Ripperda qu'il s'adressa. Celui-ci excusa ses bavardages en disant qu'il fallait parler haut aux Anglais pour leur faire peur! Il remit le paiement du million d'écus au mois de mai et les subsides pour les Allemands au moment où la guerre aurait éclaté. Königsegg essaya alors de tirer l'argent directement de Philippe V.

Il demanda une audience. Le roi et la reine le reçurent sans témoin, suivant l'habitude.

Il insistait pour les subsides, sans incriminer qui que ce fût, lorsque le roi lui déclara brusquement que Ripperda avait bouleversé les finances et qu'il tirait si bien à lui toute chose, grande ou petite, que l'on ne pouvait terminer aucune affaire. Là-dessus la reine demanda « si l'intention de l'Empereur était que cet

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI le 30 avril 1726; cf. la conférence du 19 mars où l'on arrêta les ordres à envoyer à Königsegg; la conférence s'exprime sur Ripperda sans aucune animosité; la résolution impériale, écrite en marge du rapport résume la conduite à tenir en ces termes : *Kommt hauptsächlich an . . . Spanien wegen des Gelds, ohne welches zu Subsidiën kein Fürst herbeizubringen, zu pressiren; und erinnern dass mann in Reden cum exteris behutsamer gehe, und absonderlich in dem was secret nichts offenbare ohne Varwissen. Carl. Refé- rat de la Conférence du 19 mars 1726. W. S. A.*

homme gouvernât seul et d'une façon absolue toutes les affaires du royaume » ?

C'était là la question délicate. Königsegg y répondit avec beaucoup de prudence et de bon sens : « Ripperda ayant eu le bonheur d'être l'instrument de la paix et de l'alliance, il ne peut qu'être agréable à S. M. I. que le roi se serve de lui dans les négociations à venir entre les deux cours ; car on ne saurait douter de ses bonnes intentions, de sa fidélité et de son zèle. Cependant, je dois avouer moi-même qu'il s'est chargé de beaucoup trop de choses à la fois ; je lui ai insinué souvent de prendre quelqu'un pour l'aider ; il est impossible qu'un homme fasse tout à lui seul. »

Le roi et la reine se décidèrent alors aux confidences ; ils avaient si grand'foi, dirent-ils, en l'honneur et en la discrétion du ministre de l'empereur, qu'ils n'hésitaient plus à lui découvrir ce qu'ils dissimulaient à tout le monde. Et pendant une heure ils se soulagèrent à lui énumérer tous les motifs de mécontentement et d'inquiétude que leur donnait Ripperda : son inconstance, ses brusques variations, ses intempérances de langage, ses dangereuses indiscretions, l'habitude qu'il prenait de traiter les affaires les plus importantes par dessus la tête du roi. Ils prièrent enfin l'ambassadeur de transmettre en secret leurs réflexions à l'empereur et de lui demander son avis, ajoutant que, si S. M. I. l'exigeait, ils supporteraient encore longtemps le personnage.

La conversation reprit ensuite sur une question du roi : Königsegg avait-il vraiment ordre de son maître de demander que le marquis de Grimaldo fût mis en prison ? Ripperda l'affirmait, prétendant qu'il avait seul jusqu'ici empêché que cette étrange requête fût présentée à S. M. — Königsegg, naturellement, nia le fait. — La reine se tourna alors vers le roi et lui dit : « Du moment que cet homme nous a menti en ce point, il est fort possible que certaines choses, dont je me suis toujours méfiée soient aussi de ses mensonges, et il faut nous confier à M. l'ambassadeur. »

Et les interrogations se pressèrent : Est-il vrai que l'Empereur ait souhaité, et même exigé, que Ripperda soit fait d'abord ambassadeur et grand d'Espagne, ensuite premier ministre et ministre universel ? Est-ce lui qui a demandé la nomination du jeune Ripperda à l'ambassade de Vienne ? Tient-il réellement à créer Ripperda prince de l'Empire, ou n'en a-t-il énoncé l'intention que parce que Ripperda lui a faussement fait accroire qu'il irait ainsi au devant des désirs du roi ? Ripperda a mis toutes ses exigences sur le compte de la cour de Vienne ; en tout ce qu'ils ont fait pour lui, le roi et la reine ont cru condescendre aux désirs de leur allié ; n'ont-ils pas été trompés ?

Très troublé par cette question, Königsegg répondit « qu'il savait bien que S. M. I. avait accordé à Ripperda beaucoup de considération pour son zèle et son bon vouloir, mais qu'elle ne lui avait jamais confié, à lui, Königsegg, aucune des particularités dont parlait la reine ».

L. M. le prièrent encore de mander tout cela à son maître pour qu'il les éclairât : elles laisseraient les choses dans le statu quo et ne congédieraient pas leur ministre, avant d'avoir reçu la réponse de la cour de Vienne ; mais le roi serait tout particulièrement peiné que l'Empereur crût que la présence de Ripperda aux affaires était un gage nécessaire de sa loyale amitié ; cet homme n'avait été que l'instrument de sa volonté et d'une résolution à laquelle il n'avait eu dans l'origine aucune part ; « il en devait laisser l'honneur à la reine »<sup>1</sup> qui la première avait eu l'idée de l'entente entre les deux cours ; on ne l'avait choisi comme agent du rapprochement, que parce que la mission était délicate, qu'il fallait pouvoir cacher la négociation et au besoin désavouer le négociateur, deux choses qu'auraient permises le peu d'importance du personnage ; son départ ne changerait rien à une alliance dont il n'était nullement l'auteur.

Enfin les souverains congédièrent l'ambassadeur avec mille

<sup>1</sup> En français dans la dépêche de Königsegg.

protestations d'amitié et en lui disant de venir les trouver « sans façon » toutes les fois qu'il aurait à leur parler.

Königsegg s'empressa de mander le tout à sa cour en faisant ressortir la nécessité de se débarrasser de Ripperda pour le bien de l'Espagne, qu'il menait à sa perte, dans l'intérêt même de l'Empereur, qui n'avait tiré de lui jusqu'ici que des promesses et de bonnes paroles et dont il ruinait la popularité et l'influence à Madrid <sup>1</sup>.

Les choses en restèrent là pendant une semaine. Königsegg avait de fréquentes conférences avec le roi et la reine. Ils'y découvraient mutuellement les innombrables tromperies de Ripperda. Celui-ci, qui ne soupçonnait rien, eut la maladresse de se compromettre encore davantage sur la question des subsides : il prétendit réduire les sommes que l'Empereur avait promises au Palatin et aux électeurs de Trèves et de Mayence ; après s'être engagé à payer à Charles VI, au mois de mai, son million d'écus, il revint sur sa parole, ne voulut plus verser en mai que 100,000 écus, se réservant de solder ainsi, mais par mois, la somme entière. A la vérité il n'avait plus un sou en caisse. A l'intérieur, la suspension de tous les paiements faisait craindre une sédition générale. La crise financière précipita sa chute. Il fut décidé qu'on lui laisserait ses autres emplois, jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse de Vienne, mais qu'on lui enlèverait immédiatement les finances : car, là, il y avait péril en la demeure.

Encore procéda-t-on très-doucement avec lui. Königsegg, en le sermonnant, obtint qu'il se démit lui-même des finances. Il pria le roi de le décharger du détail de ce service. Philippe V désigna pour ce département la Paz et don Francisco Arriaza, conjointement.

Mais Ripperda se dit sans doute que ses comptes n'étaient pas très-nets et qu'il était peu prudent de les laisser examiner de trop près par son bon ami, le marquis de la Paz. Au moment de s'exécuter et de passer la main, il fit tant de restrictions et de

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 30 avril 1726. W. S. A.



distinguo, qu'il eût gardé, si on l'avait écouté, toute l'autorité, les deux autres n'ayant pour eux que l'odieux de leur charge. Sa mauvaise foi amena une scène violente entre le roi et lui. Philippe V déclara nettement que la Paz et Arriaza devaient avoir non seulement le détail, mais encore la direction pleine et entière des finances. Ripperda s'emporta, oublia toute prudence, même tout égard envers le roi, et il offrit, en criant, sa démission de tous ses emplois. Le roi accepta. C'était le 14 mai.

Le soir, Philippe V fit appeler Königsegg et lui annonça la nouvelle. Il était tout joyeux, un peu inquiet seulement de savoir comment l'Empereur prendrait sa brusque résolution : par considération pour S. M. I., il accordait, dit-il, une pension de trois mille pistoles au ministre congédié ; il écrivait lui-même à Charles VI pour lui expliquer les motifs de sa conduite et il espérait qu'on ajouterait plus de foi à sa parole qu'à ce que pourrait ou avait pu écrire de son côté Ripperda ; il avait choisi pour les affaires étrangères un homme dont le nom devait contribuer à rassurer la cour de Vienne : c'était le marquis de la Paz ; ses bons sentiments, sa modestie et sa discrétion étaient notoires ; il connaissait le *secret* et l'avait religieusement gardé ; nul autre que lui ne serait mis au courant des affaires ; le roi voulait d'ailleurs traiter directement avec Königsegg tout ce qui intéressait les deux cours. — « Quoique femme, s'empressa d'ajouter la reine, je saurai me taire si l'on m'admet en tiers dans la confidence. »

La Paz, appelé au palais, écrivit dans la nuit la lettre qui relevait Ripperda de ses fonctions <sup>1</sup>.

Elle était ainsi conçue :

Monsieur,

Le Roi, Notre maître, ayant trouvé à propos d'admettre la représentation que Votre Excellence lui fit hier pour la décharger des emplois que S. M. avait conférés à V. E., a résolu de la gratifier d'une pension de trois mille pistoles par an, jusqu'à ce que, à l'avenir, S. M. emploie V. E. à son service de la manière qui

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI le 15 et le 16 mai 1726, W. S. A.

lui paraîtra la plus convenable. C'est ce que je fais savoir à V. E., par ordre de S. M., afin que vous puissiez être informé de sa résolution royale sur l'une et l'autre affaire.

Je suis, etc.

du Palais, le 14 mars 1726

J. B. DE ORENDAYN<sup>1</sup>.

..

Ripperda était congédié fort doucement, en termes honorables, avec une belle pension, sans qu'on lui interdît ni la cour ni la capitale. Il perdait le pouvoir, mais il avait gagné, à son incroyable aventure, une fortune et une situation qu'il n'avait pas auparavant : était-il donc si dur de vivre à Madrid « comme un grand<sup>1</sup> », avec la consolation d'avoir été un personnage et l'espoir d'être ramené un jour aux affaires par le jeu changeant des intrigues de cour ? Bien d'autres avaient passé par là. Malheureusement, il n'en allait pas si simplement avec lui. Il laissait derrière lui la trace de trop de tromperies et d'abus de confiance, il avait soulevé trop de haines pour ne pas tout redouter et de la colère de ses maîtres quand ils découvriraient ses méfaits, et de la rage triomphante de ses ennemis et du peuple quand ils le verraient abattu : craintes toutes naturelles, que sa vision grossissante des objets exagéra demesurément et qui s'exaltèrent jusqu'aux plus sombres chimères dans son cerveau échauffé et détraqué par cinq mois d'un travail désordonné et d'une perpétuelle tension d'esprit. Après avoir roulé ses terreurs dans sa tête pendant une nuit et un jour, le misérable homme, ahuri, affolé, prit le parti le plus désastreux qu'il pût prendre : le 15 au soir, caché dans le carrosse de Vandermeer, il se réfugia à l'ambassade anglaise, et de là il écrivit au roi : quoiqu'il n'eût rien à se reprocher, il avait voulu se mettre à l'abri de la populace et de ses ennemis particuliers ; il sollicitait deux grâces : un passe-

<sup>1</sup> Traduction de l'abbé de Montgon, dans ses Mémoires, t. I, p. 618-619, aux pièces justificatives, n° 40.

<sup>1</sup> Expression de Philippe V : il dit à Königsegg qu'il a accordé à Ripperda une pension de 3.000 pistoles pour qu'il puisse « vivre comme un grand. »

port pour se retirer en Hollande ; la permission pour son fils de gagner également la Hollande en prenant pour son voyage cinq ou six mille pistoles sur les fonds qu'il lui avait envoyés à Vienne ; et il demandait à rendre compte à la Paz de ces sommes expédiées à Vienne sans que personne en sût rien <sup>1</sup>.

Stanhope était à Aranjuez. En rentrant chez lui, dans la nuit, il y trouva Ripperda qui implora sa protection. Nous ne savons pas au juste ce qui se passa entre les deux hommes. Ripperda fit-il un marché avec Stanhope et acheta-t-il un asile au prix d'une trahison ? Ou bien, tout simplement — et ceci nous semble plus probable — se laissa-t-il, dans son désarroi, dont profita habilement l'ambassadeur, emporter plus loin que d'habitude par sa loquacité fanfaronne ? Toujours est-il qu'il compléta les indiscrétions qu'il avait déjà commises au sujet des engagements secrets des cours de Vienne et de Madrid. Sans parler formellement du traité du 5 novembre, il en révéla les clausés. Il en dit même un peu plus qu'il n'y en avait réellement. Il assura qu'un double mariage était assuré entre les deux archiduchesses aînées et les infants don Carlos et don Philippe ; que Philippe V et Charles VI s'étaient engagés à secourir le Prétendant et à reprendre à l'Angleterre Gibraltar et Minorque ; que la France devait être démembrée, perdre l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Navarre, le Roussillon, bref toutes les provinces qu'elle avait conquises sur l'Espagne et sur l'Autriche. Stanhope tout joyeux d'avoir acquis à si peu de frais des renseignements si précieux, lui assura alors l'asile inviolable de l'ambassade <sup>2</sup>.

Le 16, à midi, l'ambassadeur d'Angleterre se rendit au Palais. Il expliqua au roi qu'il avait accordé sa protection au duc de Ripperda, après s'être assuré qu'il n'était plus ministre et qu'il

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 16 et le 27 mai 1726. W. S. A.

<sup>2</sup> Je n'ai pas retrouvé la relation de Stanhope sur ces événements ; j'en parle d'après Coxe, Histoire de l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon, III, p. 179. Stanhope, ajoute Coxe, envoya immédiatement son secrétaire Keene à Londres, pour avertir verbalement sa cour ; il mit par écrit les révélations de Ripperda et confia le papier à un ami sûr. C'est ce procès-verbal qu'a vu Coxe.

n'était accusé d'aucun crime. Philippe V se contenta de lui demander sa parole de ne pas laisser échapper le fugitif. On n'en mit pas moins des gardes à tous les passages conduisant à l'ambassade.

Le lendemain, le marquis de la Paz alla voir Ripperda. Il lui remontra l'imprudence de sa conduite, l'interrogea sur le montant et la destination des sommes qu'il avait fait passer à Vienne à l'insu du roi, lui redemanda enfin les papiers qu'il avait et, en particulier, les écrits secrets et autographes du roi et de la reine. Le duc répondit qu'il avait laissé à son fils, à Vienne, toute sa correspondance, comme appartenant à l'ambassade; il ne put donner aucune explication claire pour l'argent; il protesta de nouveau de son innocence, supplia que le roi lui conservât sa pension, et réitéra sa demande de passeport.

Cette insistance pour quitter l'Espagne attisa les soupçons. Philippe V voulut faire persuader à Ripperda, par Stanhope, de se remettre librement entre ses mains, promettant de le protéger contre toute violence. Stanhope, ayant tiré du malheureux ce qu'il voulait, ne songeait plus qu'à se débarrasser de lui: mais il ne voulait pas le chasser de force. Il obtint qu'il se laisserait conduire dans un couvent, sous sa sauvegarde, si le roi agréait cet expédient. Tous les ambassadeurs, Königsegg lui-même, auquel Stanhope fit appel, essayèrent d'amener le roi à ce moyen terme: il importait d'éviter une violation de l'ambassade anglaise. Mais Philippe V, très-irrité, inquiet aussi des secrets que Ripperda pouvait dévoiler à Stanhope, exigea qu'on lui livrât son ancien ministre. Après plusieurs jours de pourparlers inutiles, il fit prendre par le conseil de Castille une décision, portant que le crime de lèse-majesté dont s'était rendu coupable le duc de Ripperda le rendait inapte à jouir de l'asile des ambassades. Le 24 mai les soldats envahirent l'ambassade anglaise, malgré les protestations de Stanhope, et en tirèrent de force Ripperda. Il fut conduit sous bonne escorte au château de Ségovie, — la prison d'État où avait été enfermé François I<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, le 16 et le 27 mai 1726. W. S. A.

Ce qu'avait prévu Ripperda arriva : toutes ses trames furent dévoilées. Vandermeer et Stanhope, en demandant des réponses à des ouvertures dont nul n'avait connaissance à la cour, firent connaître les négociations secrètes avec les deux puissances maritimes. On vit arriver au Palais le brave Stalpart, tout gonflé d'importance, avec la copie de sa lettre à Morville et une réponse tant soit peu moqueuse du ministre français, — et l'on apprit avec stupéfaction les tentatives auprès du duc de Bourbon ! Ormond et Liria, inquiets de l'aventure où allait se lancer leur maître, vinrent confier leurs craintes à Paz, — et l'on découvrit l'intrigue avec le Prétendant ! Le roi, la reine, Königsegg et la Paz, en s'y mettant tous les quatre et en reprenant les affaires ab ovo, suèrent sang et eau pour tirer les choses au clair. On courut après les agents que Ripperda avait expédiés aux quatre points cardinaux. Ormond rattrapa Wharton avant qu'il eût quitté l'Espagne. L'ambassadeur à la Haye, Saint-Philippe, alla à Amsterdam arrêter un certain comte de Lambilly, que Ripperda avait envoyé en Russie avec les instructions les plus extraordinaires : Saint-Philippe réussit à mettre, à temps, la main sur Lambilly et sur ses papiers, mais le vieil ambassadeur avait fait si grand' diligence qu'il en mourut deux jours après. Enfin prière fut faite à l'Empereur d'arrêter le baron de Ripperda et son secrétaire Henri Wiespien, s'ils cherchaient à s'enfuir ; Sinzendorf alla à l'ambassade espagnole, mit sous scellés tous les papiers et essaya de se faire rendre des comptes ; le jeune Ripperda et Wiespien reconnurent d'abord avoir reçu 190.000 ducats, puis avouèrent encore 6.000 doublons et « quelque autre argent », qu'ils avaient touché par l'intermédiaire d'un négociant de Prague, nommé Moser, et l'on vit, par les registres de la douane, qu'un certain Juan Henrique Hoff, à Vienne, avait encaissé, au nom du duc de Ripperda, jusqu'à deux millions et demi de florins<sup>1</sup>.

Cependant on ne fit pas le procès de Ripperda. On déclara

<sup>1</sup> Königsegg à Charles VI, les 3, 4, 5 et 6 juin et le 14 août 1726 ; pour Lambilly Rousset, Recueil etc. III, p. 165-166.

qu'il n'était coupable que de sottise, d'indiscrétion et de « brouilleries ». On ne connut pas ses révélations à Stanhope, ce qui constituait sa véritable trahison. Un procès aurait ébruité trop de choses qu'on tenait à garder secrètes. On trouva plus commode de le laisser au château de Ségovie.

\*  
\*  
\*

Il y resta deux ans. Sa femme vivait à Madrid. Son fils, relevé de sa charge d'ambassadeur, resta à Vienne et s'y maria. Il était complètement oublié, lorsqu'au mois d'octobre 1728 les gazettes rappelèrent sur lui l'attention. Il s'était évadé. Il avait gagné la servante du gouverneur et le caporal qui montait la garde devant sa chambre, et il s'était sauvé avec eux, laissant dans son lit son domestique. Le gouverneur ne s'aperçut de sa fuite qu'au bout de vingt-quatre heures. Voilà un gouverneur bien négligent, — ou bien stylé : pour toute punition il fut mis aux arrêts, avec son lieutenant, et le domestique, le fidèle Jacob, fut rendu peu après à la liberté.

Ripperda atteignit sans encombre la frontière portugaise. A Lisbonne il s'embarqua tranquillement pour Londres, d'où il gagna la Hollande, sa première patrie <sup>1</sup>.

Mais il n'en avait pas fini avec les aventures. Quatre ans après, nous le retrouvons — au Maroc. A la Haye il se lia avec un drôle de sa trempe, un Espagnol, nommé Pérès, qui faisait le personnage d'ambassadeur du sultan de Maroc auprès des États-Généraux. Ce Pérès lui persuada de le suivre en Afrique, où il retournait. Mulley-Abdallah venait de monter sur le trône; des troubles avaient éclaté; l'Espagne, désireuse de montrer sa puissance dans la Méditerranée et d'affermir son influence sur la côte africaine, mettait les circonstances à profit et préparait une expédition. L'humeur inquiète, le désir de se venger des Espagnols, l'espoir de faire une nouvelle fortune entraînèrent Ripperda et il partit avec Pérès.

<sup>1</sup> « Gazette d'Amsterdam », année 1728, numéros des 5 et 12 octobre et du 7 décembre.

Il s'est formé une légende sur le séjour de Ripperda au Maroc. On a prétendu qu'il embrassa le mahométisme, devint général en chef du sultan et, sous le nom d'Osman-Pacha, dirigea les opérations contre le corps expéditionnaire espagnol en 1732. Cette fable, qui a prévalu dans nos livrés<sup>1</sup> a couru les gazettes au moment de la mort de Ripperda<sup>2</sup>. Elle a le mérite de la symétrie : ambassadeur protestant des États généraux, ministre catholique du roi d'Espagne, généralissime musulman de Mulley-Abdallah, voilà un beau balancement d'antithèses. Malheureusement, elle n'est pas absolument exacte. Si l'on en croit les correspondances envoyées d'Afrique à la « Gazette d'Amsterdam » pendant l'expédition de 1732, le rôle de Ripperda a été beaucoup plus modeste. Après avoir abordé à Tanger, il rendit visite au sultan, en fut bien accueilli, mais n'en reçut aucune charge, et s'établit à Tétuan en simple particulier. Sa présence dans cette ville fut révélée aux Espagnols d'une façon certaine par la capture du valet de chambre Jacob, qui s'était sauvé en emportant les hardes de son maître. Il n'est point parlé de Ripperda dans le récit des opérations autour d'Oran et de Mostaganem, qui furent les faits principaux de la guerre. Quand les Maures apparurent sous les murs de Ceuta, qu'ils avaient fait le projet d'enlever à l'Espagne, on vit parmi eux « un détachement de cent cavaliers, montés et habillés à la française qu'on *supposait* être commandés par le duc de Ripperda ». En tout cas, il ne commandait pas en chef : l'armée était conduite par Ali-Pacha. S'il fit une apparition dans le camp des Maures, elle fut courte ; car lorsque les Marocains donnèrent (sans succès) l'assaut à la ville, il n'était pas avec eux, retenu, dit-on, à Tétuan, par un accès de goutte. On doit donc croire qu'il ne prit à la guerre qu'une part infime<sup>3</sup>.

L'histoire d'Osman-Pacha et de la seconde apostasie a d'ailleurs été démentie, dès le siècle dernier, par Louis de Chénier.

<sup>1</sup> V. l'histoire d'Espagne de Rosseuw-Saint-Hilaire.

<sup>2</sup> V. le Journal de Prévost : le pour et le contre, Paris, 1738-1741, 20 vol. in-12. T. I., p. 176 et suiv.

<sup>3</sup> « Gazette d'Amsterdam », 1732, 22 juillet, 26 août, 2 et 9 septembre, 18 novembre.

En 1767, à son retour de Constantinople, Louis de Chénier, le père du poète et du versificateur, accompagna le comte de Brugnion dans une mission au Maroc ; il y fut ensuite consul général, puis chargé d'affaires de France ; il a laissé des « Recherches historiques sur les Maures et sur l'histoire de l'Empire du Maroc<sup>1</sup> », où il donne sur Ripperda des renseignements recueillis à Tétuan même : « Il n'est pas vrai, — dit-il, après avoir conté comment Ripperda passa au Maroc avec Pérès, — que le duc de Ripperda se soit jamais fait mahométan, ni qu'il ait jamais commandé les armées de Maroc, comme quelques écrivains l'ont annoncé<sup>2</sup>. »

Ripperda passa le reste de sa vie à Tétuan. Les écrivains qui l'ont promu au grade de général en chef, l'y font exiler par Mulley-Abdallah après la défaite de Ceuta dont il aurait été responsable<sup>3</sup>. En réalité, il y avait fixé sa résidence dès son arrivée. « Il y forma, dit Chénier, beaucoup de projets pour dissiper son ennui et pour animer les Maures contre l'Espagne ; mais le ressentiment qui l'avait attiré ne trouva aucun accès auprès d'une cour qui n'a jamais eu de système fixe et qui était trop divisée chez elle pour s'occuper d'intérêts étrangers. »

Il se tourna vers d'autres intrigues. Chénier lui en prête une qui n'a rien d'in vraisemblable et qui est assez piquante : « Ce duc, naturellement turbulent, entra ensuite dans les projets du baron de Neuhoff qui, sous le nom de Théodore, fut un instant roi de Corse. Désirant engager la cour de Maroc à s'unir aux Tunisiens, disposés à donner du secours à cette monarchie naissante, il fit bien des voyages à la cour de Miquenès (Méquinez), où son plan paraissait s'accréditer ; mais on ne lui donnait des espérances que pour attirer des présents et on s'inquiétait très peu de ses vues politiques<sup>4</sup>. »

Ripperda agent de Neuhoff ! travaillant à fonder la monarchie

<sup>1</sup> Paris, 1787, 3 vol. in-8°

<sup>2</sup> Chénier op. cit. T. III, p. 455-457.

<sup>3</sup> Prévost, le pour le contre, *ibidem*.

<sup>4</sup> Chénier, *ibidem*.



funambulesque de Théodore I<sup>er</sup> ! Voilà certainement un des épisodes les plus bizarres de l'histoire de ce monde méditerranéen d'autrefois, où tout arrivait sans que rien étonnât, où les héros coudoyaient les chevaliers d'industrie et les apôtres les renégats, le monde de Kaïreddin-Barberousse, de Cervantès, de Vincent de Paule, des Anglais travestis en pirates barbaresques, et de la galère de Scapin ! Voilà un dernier théâtre et une dernière parade, digne du compère de Marcillac, de Wharton et de Lambilly !

Mais on peut trouver mieux, Ripperda aurait fini en prophète ! Il aurait fondé une religion mixte entre le christianisme, l'islamisme et le judaïsme, et il aurait expiré entre les bras d'adeptes convaincus qu'il montait au ciel s'asseoir entre Abraham et Mahomet<sup>1</sup> !

C'est là ce qui se raconta en Europe quand Ripperda mourut à Tétuan à la fin de 1737. N'y ajoutons pas trop bénévolement foi, et concluons plutôt avec Chénier, qu'après s'être diverti pendant cinq ans à Tétuan à d'impuissantes intrigues, « il y termina sa vie et son roman... sans avoir changé d'habit ni de religion<sup>2</sup>. » Il est inutile de trop prêter aux riches : Ripperda, pas plus que Napoléon, n'a besoin de légende : l'histoire lui suffit.

Et pourtant le personnage n'a rien d'extraordinaire. Nous l'avons vu agir de trop près pour qu'il soit nécessaire de nous attarder à sa psychologie. Considérons-le simplement une dernière fois dans les différentes situations qu'il a occupées. Ambassadeur des États Généraux à Madrid, il trahit ses maîtres pour la puissance auprès de laquelle il les représente, — parce que l'Espagne d'Albéroni lui paraît offrir un terrain plus favorable que la Hollande à ses ambitions hâtives et démesurées. Négociateur à Vienne, il sacrifie les intérêts nationaux de l'Espagne et même les intentions du roi aux desseins particuliers d'Elisabeth Farnèse, — parce que la reine est toute puissante et que le

<sup>1</sup> Prévost, *ibidem*.

<sup>2</sup> Chénier, *ibidem*.

meilleur moyen de parvenir est de flatter ses passions et ses caprices. Ministre, il ne songe qu'à se maintenir au pouvoir par la ruse et le mensonge, et à piller le trésor. L'intérêt personnel le plus mesquin est, en tout, son unique mobile. Mais à défaut de la noblesse des vues, a-t-il possédé la science des moyens et fut-il au moins habile artisan dans l'édification de sa propre fortune ? On ne peut même pas lui reconnaître ce mérite. Le succès de sa mission à Vienne n'est qu'apparent : sa méthode de concessions honteuses d'abord, de chantage grossier ensuite n'a arraché à l'Empereur pour le mariage si désiré de don Carlos avec Marie-Thérèse que la promesse la plus vague et la plus trompeuse. Pour obtenir de Charles VI des fiançailles formelles et publiques, il fallait une guerre dont la cour de Vienne ne voulait point et que l'Espagne épuisée était hors d'état de soutenir. L'absurdité de cette politique devait fatalement apparaître un jour, de même que devaient se découvrir les mensonges en partie double par lesquels il avait obtenu ses charges, ses honneurs et sa situation de ministre universel. Son élévation ne pouvait donc être qu'éphémère. Il a lui-même précipité sa chute, avant que l'heure eût sonné, par son aberration orgueilleuse, son exubérance fanfaronne, son incoërcible loquacité. Et retombé à l'existence vagabonde des coureurs de fortune, il est allé finir en renégat sur la terre d'Afrique. En sa vie il a eu une vue juste, mais banale et qui ne prouve point une perspicacité supérieure, à savoir qu'on pouvait arriver à tout, en Espagne, en servant la reine, — et il a trouvé une occasion : quand on lui a confié sa mission de Vienne. Il a poussé ce calcul et exploité cette chance avec une rage d'ambitieux forcené, mais sans habileté réelle et s'il s'est, un instant, élevé un peu haut, c'est uniquement pour s'être délesté de tous scrupules

Voilà un coquin fort vulgaire. Il vaut mieux, pourtant, qu'il ait existé. Justement, parce qu'il a été outrageusement malhonnête et ridicule, il peut servir à éclairer un fait historique qui n'est pas sans intérêt. Il démontre quelle fut au fond la raison d'être des ministres aventuriers au commencement du XVIII<sup>e</sup>

siècle. Ils sont arrivés au pouvoir, non par une supériorité quelconque de talent ou de caractère, mais grâce au malheur des temps et parce que les princes avaient besoin d'eux pour servir leurs intérêts privés et leurs calculs domestiques. La question de succession à la couronne de France a produit Dubois, les duchés italiens Albéroni, le mariage autrichien Ripperda. Qu'on ne s'imagine pas, d'ailleurs, que ce fait soit particulier aux gouvernements d'ancien régime et qu'il y ait là une tare spéciale de l'absolutisme. L'époque qui a vu le triomphe de Dubois, d'Albéroni et de Ripperda a assisté aux scandales de la Compagnie du Sud. La constitutionnelle Angleterre a été alors mise au pillage, et impunément, par ses députés élus et ses ministres responsables. C'est que tout était permis à un bon whig, ennemi du Prétendant et du papisme. Le gouvernement était vicié ici par l'égoïsme de parti, de même que là par l'égoïsme du prince.

De sorte qu'après avoir constaté que l'aventurier apparaît lorsque l'intérêt du maître cesse de se confondre avec l'intérêt de l'État, nous formulerons la même vérité, sous une forme à peine différente, en disant : où l'intérêt du parti dominant prévaut sur les intérêts généraux de la nation, là triomphe le politicien.

Politiciens et aventuriers sont également malfaisants, si du moins on tient pour nécessaire le maintien du principe qu'ils ruinent : le principe de l'autorité.

## CONCLUSION

On se demandera peut-être ce que sont devenus l'alliance et les mariages autrichiens, après la chute de Ripperda. Cet événement ne compromit nullement l'union des deux couronnes. La Paz était bon impérialiste. Königsegg conserva une grande influence à Madrid et il réussit même par « un coup de partie » à éloigner Grimaldo et le P. Bermudez qu'il combattait comme dévoués à la France et à l'Angleterre. L'Empereur toucha ses subsides et il imposa aux souverains espagnols son plan de conduite : on renonça à lancer prématurément le Prétendant en

Angleterre, Elisabeth se résigna à se réconcilier avec la France par l'entremise de l'Autriche : la réconciliation de famille fut favorisée par la chute du duc de Bourbon et l'avènement de Fleury (juin 1726).

Cependant les folies de Ripperda portèrent leurs fruits : la guerre éclata entre l'Espagne et l'Angleterre. L'amiral Hosier, suivant ses instructions, bloqua les galions à Porto-Bello. Philippe V, furieux de cet attentat, rompit les rapports diplomatiques avec la cour de Saint-James, assiégea Gibraltar et invoqua les secours de son allié. Charles VI, au même moment, était obligé, par un discours provocant de Georges I<sup>er</sup> à son Parlement, de rappeler son ministre de Londres et d'expulser le ministre anglais de Vienne. Le système des alliances s'était fixé et complété : l'Europe entière était divisée entre les deux ligues de Vienne et de Hanovre ; la première avait recruté les adhésions de la Russie, de la Prusse, infidèle à ses premiers engagements, et de la plupart des princes allemands ; la seconde s'était fortifiée par l'accession de la Hollande, de la Suède et du Danemark. La guerre était imminente (fin 1726 — commencement de 1727).

Mais l'Empereur ne voulait pas d'une guerre qu'il n'aurait faite que pour défendre sa Compagnie d'Ostende et dont le premier résultat aurait été de ruiner cette Compagnie, étant donnée l'immense supériorité des flottes anglaise, hollandaise et française réunies. Fleury, qui était tout aussi pacifique, devina ses inclinations et s'adressa à lui pour sauver le repos de l'Europe. Il l'amena à sacrifier la Compagnie d'Ostende. Le 31 mai 1727 les préliminaires de Paris, signés entre l'Empereur, la France et les puissances maritimes, stipulèrent la cessation des hostilités et la suspension du commerce des Belges aux Indes pendant sept ans. Un congrès se réunirait pour régler définitivement la question d'Ostende et les autres objets en litige : la rétrocession de Gibraltar, la contrebande anglaise dans l'Amérique espagnole, etc.

Ainsi, Elisabeth Farnèse devait renoncer à obtenir les maria-

ges par une guerre. Contrainte et forcée, elle adhéra aux préliminaires de Paris dans l'été de 1727. Mais elle chercha à les rendre vains en faisant échouer le Congrès qui s'ouvrit à Soissons, le 14 juin 1728. En même temps, elle remit formellement les mariages sur le tapis. Dès la fin de 1727, elle déclara qu'elle ne saurait se contenter plus longtemps de la clause trop vague du quatrième traité de Vienne; et elle demanda une déclaration plus précise sur le mariage de don Carlos avec Marie-Thérèse. Pour se soustraire, sans rupture, à ces sollicitations, la cour de Vienne eut recours à un singulier expédient. Elle répondit à Elisabeth que l'assentiment de la France était nécessaire et qu'il fallait avant tout avoir l'avis de Fleury sur une alliance de famille entre les Bourbons d'Espagne et les Habsbourg. Sinzendorf fut envoyé à Soissons, avec l'ordre de solliciter l'adhésion de Fleury à l'union de don Carlos avec Marie-Thérèse; — et de se la faire refuser sous main. Mais le cardinal n'était pas un novice. Dans la négociation assez amusante qui se poursuivit en 1728 entre lui et Sinzendorf, il refusa obstinément de montrer une répugnance formelle pour le mariage: il se donna le plaisir de laisser l'Empereur dans l'embarras et de brouiller de plus en plus les cartes entre les cours de Vienne et de Madrid. Elisabeth ne pouvait plus se dissimuler la mauvaise volonté de l'Empereur. Elle se rabattit sur les duchés italiens. Elle essaya de réparer la faute qu'elle avait commise en ne réclamant à leur sujet, en 1723, aucune garantie matérielle et elle demanda à Vienne l'autorisation de mettre des garnisons espagnoles dans les places fortes de Toscane. Charles VI n'y consentit pas, bien que la France et l'Angleterre déclarassent ne pas s'y opposer. L'Espagne et l'Autriche commencèrent à négocier en cachette, chacune de leur côté, avec la France et l'Angleterre: l'Espagne pour assurer les duchés à don Carlos, l'Autriche pour régler la question d'Ostende et se mettre en état de faire échec à l'Espagne en Italie. Mais ces premières négociations n'aboutirent pas et l'alliance austro-espagnole sembla devoir se maintenir par nécessité



Sur ce, la troisième fille de Charles VI mourut. Or dans le traité du 5 novembre, l'Empereur s'était engagé à donner en mariage deux de ses trois filles à don Carlos et à don Philippe. Par la mort de la dernière, les deux aînées se trouvaient donc, ipso facto, fiancées aux deux infants. C'est ainsi, du moins, qu'en jugea Elisabeth Farnèse. Mais on interpréta tout autrement les choses à Vienne où l'on raisonna ainsi : l'Empereur en promettant deux de ses filles, quand il en avait trois, se réservait évidemment la liberté du choix; celle-ci lui étant ravie, ses engagements tombaient d'eux-mêmes. Si l'on ne fit pas expressément ce beau raisonnement à la reine, on lui refusa la « déclaration finale » qu'elle demandait, l'Empereur se renferma dans les termes du traité et déclara qu'il ne ferait « aucun autre pas » (février 1729). C'en était trop pour Elisabeth. Elle en revint à ses duchés et à l'idée de se les faire assurer par la France et par l'Angleterre. Le 9 novembre 1729, elle s'entendit avec ces deux puissances au traité de Séville : elle se fit autoriser à mettre des garnisons espagnoles dans les places fortes de la Toscane et dans Parme et Plaisance; elle dénonça l'alliance économique avec l'Autriche et elle se joignit aux puissances maritimes pour obtenir l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

La guerre faillit éclater alors en Italie entre l'Empereur et l'Espagne. Quand le duc de Parme mourut, en janvier 1731, les troupes impériales occupèrent ses États : l'Espagne protesta et arma. Mais l'Angleterre, rassurée par Charles VI sur la question d'Ostende, s'entremet et sauva encore une fois la paix. Par le traité de Vienne qu'elle signa en mars 1731 avec l'Empereur, Charles VI accepta les garnisons espagnoles dans les duchés; il obtint en échange la garantie de sa Pragmatique; on stipula seulement dans deux articles très secrets, et en termes détournés, que l'archiduchesse héritière n'épouserait pas un Bourbon.

Au dernier moment, Elisabeth Farnèse, craignant que l'appui de la France et de l'Angleterre ne lui manquât en Italie, était

revenue à son projet de mariage autrichien. Elle envoya le duc de Liria demander pour don Carlos la main de Marie-Thérèse; elle se serait même contentée de la seconde archiduchesse. Liria arriva à Vienne quand le traité avec l'Angleterre était déjà arrêté. Naturellement ses propositions furent déclinées. Elisabeth adhéra au traité de Vienne le 22 juillet 1731

..

On rentra donc en 1731 dans la politique normale, sinon de l'Espagne, du moins de la reine. Don Carlos prit immédiatement possession des duchés de Parme et de Plaisance. Le grand duc de Toscane mourut en 1737; mais déjà une autre guerre avait eu lieu et d'autres arrangements avaient été pris en Italie. Don Carlos abandonna Parme et Plaisance à l'Autriche et la Toscane à François de Lorraine pour aller régner à Naples. Ainsi était réalisé le vœu de la reine : elle avait fait de son fils aîné un souverain indépendant « chez qui, après la mort du roi, elle pût se retirer et commander ».

Philippe V mourut en 1746. Il fut remplacé par le fils de son premier mariage, don Ferdinand. Le nouveau roi était le plus doux des hommes et n'avait nulle envie de persécuter sa belle-mère. Elisabeth ne se retira point à Naples. Elle vécut à Saint-Ildefonse avec la jouissance d'un beau douaire et la tutelle de ses enfants mineurs. En 1748, après une nouvelle guerre, son second fils, don Philippe, devint duc de Parme et de Plaisance. Les Farnèse, installés déjà à Naples, rentraient maintenant dans leurs domaines patrimoniaux. Elisabeth assista donc au triomphe de sa maison en Italie. Elle la vit encore triompher en Espagne : Ferdinand III mourut sans enfants et Charles VII de Naples devint Charles III d'Espagne. Tout ce qu'elle avait rêvé s'accomplit ainsi sous ses yeux, alors que, sortie de la lutte, revenue de ses craintes fébriles et des ardues ambitions, très-vieille, apaisée, elle ne demandait plus rien à la terre qu'un lit pour son dernier sommeil.

GABRIEL SYVETON

# L'AMBASSADE DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

A FRANCFORT EN 1742

(Extrait des *Mémoires du prince Emmanuel de Cröy-Solre*).

M. le vicomte de Grouchy a eu l'heureuse chance de trouver, il y a de longs mois déjà, à la bibliothèque de l'Institut de France, une série de quarante volumes manuscrits qui sont les mémoires inédits du prince de Cröy : il a bien voulu en détacher un fragment à notre intention, et il se propose d'en donner d'autres plus étendus à la *Revue Rétrospective*, à la *Revue Britannique*, et à la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*.

Emmanuel de Cröy, prince du Saint-Empire, fils d'Alexandre Emmanuel, prince de Cröy, lieutenant-général des armées du roi et de Marie-Marguerite-Louise de Millendonck, naquit le 23 juin 1718, et fut nommé en 1738, mestre de camp du régiment royal Roussillon cavalerie, avec lequel il passa en 1741 en Westphalie ; en 1742, il se rendit à Francfort, et assista au couronnement de l'Empereur Charles VII : c'est là l'épisode que nous reproduisons aujourd'hui. Lieutenant-général en 1759, maréchal de France en 1783, il mourut à Paris le 30 mars 1784, à 65 ans. Il a laissé de nombreux écrits et particulièrement des mémoires, qui, quoique diffus, sont parfois bien curieux.



Le 19 janvier 1742, j'arrivai à Francfort à deux heures après midi; l'officier qui était à la tête de la maison de M. de Belle-Isle, M. de la Pierre, me trouva un fort bon appartement vis-à-vis et avec la permission du comte de Pappenheim, maréchal héréditaire de l'empire, dans son quartier; c'était chez un gros marchand genevois, nommé Lagis, qui parlait bien français, était fort entendu et me fut très utile. Je m'habillai de suite et fus encore à la moitié du dîner chez M. de Belle-Isle, où il n'y avait que le nonce et l'ambassadeur d'Espagne d'étrangers. Il y avait là plus de trente français. Le maréchal avait fait son entrée, la veille, avec la plus grande magnificence.

Le 20, je fus, à neuf heures du matin, voir la prestation de serment du magistrat et de la bourgeoisie de Francfort entre les mains du collège électoral<sup>1</sup>, ensuite j'allai assister à la visite en cérémonie que le nonce du pape rendit au maréchal de Belle-Isle, et je retournai à l'Hôtel-de-Ville voir sortir les ambassadeurs électoraux de leurs conférences.

<sup>1</sup> Le 20 janvier les huit ambassadeurs électoraux, la voix de Bohême dormant et étant nulle pour cette fois seulement, quoique sa place tint toujours son rang, se rendirent comme de coutume en grand cortège au Rœmer (Hôtel-de-Ville de Francfort), sur les onze heures, dans la grande salle, où sont les effigies des Empereurs dans des niches. On avait placé sous un dais et sur une estrade de trois marches, neuf fauteuils égaux, sur une même ligne et à égale distance. Cinquante suisses ou trabans appartenant à l'électeur de Saxe, comme archi-maréchal de l'Empire, fesaient un grand demi cercle devant les fauteuils; outre leurs officiers, le comte de Pappenheim comme maréchal héréditaire de l'Empire, les commandait en l'absence de l'archi-maréchal. Les ambassadeurs électoraux entrèrent selon leur rang, et s'assirent dans l'ordre suivant dans les fauteuils hors celui de Bohême, qui resta vide.

1<sup>o</sup> Ambassadeur Palatin, le baron de Wachtendonck.

2<sup>o</sup> Ambassadeur de Saxe, le comte de Schönberg.

3<sup>o</sup> Ambassadeur de Cologne, le comte de Hohenzollern.

4<sup>o</sup> Ambassadeur de Trèves, le comte d'Ingelheim.

5<sup>o</sup> Ambassadeur de Mayence, le comte Deltz.

6<sup>o</sup> Bohême... vide.

7<sup>o</sup> Ambassadeur de Bavière, le comte de Königsfeld.

8<sup>o</sup> Ambassadeur de Brandebourg, M. de Schverin.

9<sup>o</sup> Ambassadeur de Hanovre, le comte de Munchaüsen.

Etant assemblés et assis, M. de Bentzel, chancelier de Mayence, fit un discours en allemand sur le sujet de l'assemblée, ensuite le sous-chancelier de Mayence lut la formule du serment aux trois corps de magistrats qui forment le grand conseil. Ils étaient placés debout, devant les ambassadeurs sur trois rangs par corps, ou par bancs de quatorze conseillers chacun. Le premier rang des échevins, le second des juriconsultes, le troisième des chefs de maîtrise, et leur ayant demandé s'ils voulaient prêter le serment et eux ayant répondu que oui, ils allèrent toucher dans la main, selon leur rang, le comte Deltz, premier ambassadeur de Mayence, ensuite de quoi ils répétèrent phrase par phrase le serment, et les deux premiers doigts de la main droite levés. Ensuite, ils se retirèrent, et les

La visite du nonce se fit à une heure, il vint avec trois carrosses à six chevaux ; le maréchal, en habit de l'ordre, avec un manteau de gaze d'or, vint (quoiqu'il boitât fort de sa sciatique) le recevoir à son carrosse. La maison était rangée, les suisses les premiers, ensuite les valets de pied, la musique, les valets de chambre, les écuyers, les pages, les gentilshommes, et les messieurs qui composaient le cortège, le tout marchait devant, suivait le nonce, ayant la droite, avec le maréchal. Arrivés à la salle d'audience, ils se mirent tous deux à côté du portrait du roi, vis à-vis l'un de l'autre, mais le nonce ayant la droite, eu égard au tableau. L'on ferma les portières, et après un quart d'heure, ils s'en retournèrent, tous marchant dans le même ordre et le maréchal ramenant le nonce jusqu'à son carrosse.

Je dinai chez M. de Belle-Isle, où je fus présenté à beaucoup de monde. Le soir, j'allai chez l'électeur de Cologne, qui arrivait de Mannheim.

Le lendemain, 21 janvier, j'allai voir le dôme, ou église, où se font les cérémonies. L'édifice est petit et vilain. A côté est une espèce de sacristie voûtée, fort étroite ; il n'y a devant un autel que deux bancs où les électeurs ou ambassadeurs électoraux se mettent pour tenir le conclave qui décide de l'empereur. L'électeur de Mayence recueille les voix et donne la sienne ensuite. Il y a un secrétaire qui fait un procès-verbal de chaque voix. Ensuite les électeurs en font la publication dans l'église sur un échafaud devant le chœur. Il y a aussi une de ces grandes horloges, comme à Lyon, qui font tant de tours en sonnant.

De là, j'allai chez M. Blondel, ministre du roi à Mayence, avec le maréchal d'Harcourt. Il me mena chez l'électeur de Mayence, et me présenta à Son Eminence. L'on m'y retint à dîner et je fus à la droite de l'électeur, qui me parla beaucoup et obligeamment. C'est un vieux

deuxième et troisième ambassadeurs étant sortis de la salle, où ils n'avaient aucune fonction, entrèrent dans une tribune faite de plein pied en dehors de la place appelée Rœmerberg. Les premiers ambassadeurs étant aux fenêtres de la salle, le chancelier de Mayence fit un discours au conseil des cinquante. Quant à ceux qui étaient rangés sous l'estrade, et derrière les quatorze quartiers de la bourgeoisie, on leur lut le serment, qu'ils répétèrent comme le magistrat.

Ensuite, toute la milice de la brulieue gardant les portes, et toute la soldatesque, ou garnison, au nombre de 1400 hommes, faisant partie des troupes du cercle du haut Rhin, payées par la ville de Francfort, cette soldatesque, dis-je, s'étant mise en bataille devant le Rœmer, prêta de même le serment, qui consiste en substance à répondre de la sûreté du collège électoral, de la liberté de l'élection, et, en conséquence, de faire sortir lors de l'élection tout ce qui ne fait pas partie du collège électoral.

Après cela, tous les ambassadeurs entrèrent dans la salle des conférences dont ils ressortirent, à deux heures, selon leurs rangs, avec de superbes équipages, chacun ayant trois carrosses à six chevaux.

prince de soixante-dix-sept ans, qui cherche à dire un mot à chacun. Il me fit beaucoup d'amitiés. Je fis connaissance avec toute sa cour, dont voici la liste<sup>1</sup>. Il n'était pas bien logé, mais il fait grande chère et il y eut un superbe fruit.

Le soir, je fus présenté par M. de Belle-Isle au duc Théodore, évêque de Ratisbonne et de Freisnach, frère cadet du roi de Bohême et de l'électeur de Cologne ; il arrivait de Mannheim. Je fus de là chez madame la comtesse de la Tour et Taxis qui me combla d'amitiés comme flamand. Elle fait sa résidence à Bruxelles. J'y fus tout le soir, avec l'électeur de Cologne, le duc Théodore, le comte de La Tour et Taxis, qui a les postes, et la comtesse d'Essingen ; je me retirai au souper.

La maison du comte de Taxis est un palais superbe, c'est la seule belle maison de Francfort. Il y avait aussi à l'entrée de Saxenhausen la maison de l'Ordre Teutonique, où l'électeur de Cologne demeurait. Elle est assez belle, les autres maisons ne le sont pas.

Le 22 janvier, à midi, l'électeur de Cologne fit son entrée, que je fus voir chez M. de Belle-Isle ; elle fut parfaitement belle. Rien n'égale l'éclat de sa livrée ; il avait cinq carrosses superbes, surtout le grand, où il était seul ; ses gardes faisaient un très bon effet. Ensuite, j'allai le complimenter chez lui et j'eus bien de la peine à me tirer de l'embaras de dessus le pont de Saxenhausen. Je revins dîner chez le comte de Montijo, qui faisait la meilleure chère, j'y fis connaissance avec mad. de Looz, épouse du troisième ambassadeur de Saxe, elle est fort aimable. Avec M. et Madame Siersdorff, deuxième ambassadeur de Cologne, j'allai le soir, à neuf heures, chez l'électeur de Cologne, qui tenait appartement. Il me permit de me mettre sous sa protection, pour, au lieu de sortir de la ville le jour de l'élection, le suivre dans l'église où elle se fait. Je demandai à être un des seize qu'il peut faire entrer dans le chœur. De là, j'allai à la fin de la soirée chez le maréchal de

<sup>1</sup> Cour de Mayence.

Le comte Deltz, neveu de l'électeur et premier ministre.

Le comte de Bettendorff, grand maître.

Le comte de Stadion, grand maréchal (petit maigre).

Le comte Deltz, grand chambellan (petit maigre qui me présenta).

Le baron de Breidbach, grand prévost (vieux réjoui, qui aime à boire).

Le baron de Frankenstein, grand écuyer.

Le baron de Ritter, maréchal de la cour (gros, qui fit les honneurs de la table).

Le comte de Stadion, chanoine capitulaire (gros, de belle figure aimable).

Le baron de Breitsbach, chanoine (agréable).

J'y vis aussi M. de Burrenheim, chanoine de Liège (petit aimable), et M. de Bercé, chanoine de Liège, ami du duc de Cröy.

Belle-Isle, où je retrouvai le Rhingrave de Salm, que j'avais vu à Paris, il y avait douze ans, et dont j'étais parent. Il avait servi, toujours depuis la maison d'Autriche, mais il l'avait quittée depuis six mois. Il faisait sa résidence ordinaire à Bruxelles et était âgé de trente ans ; son frère était demeuré à Vienne.

Le 23, je dînai chez le maréchal de Belle-Isle, de bonne heure, parce que c'était la veille de l'élection, et qu'il devait sortir de la ville, mais il devait avoir auparavant la visite de l'électeur de Cologne, qui, au lieu de venir à trois heures, ne vint qu'à quatre trois quarts, ce qui commençait à embarrasser. Il arriva avec tous ses valets de pied et quatre voitures en grand cortège. Le maréchal qui, dans ces jours-là, portait un manteau de gaze avec une grande cravate, une perruque et un chapeau à l'espagnole, s'alla habiller et sortit de la ville à cinq heures et demie, l'électeur de Cologne, qui garde les clefs, ayant eu la bonté de lui laisser une porte ouverte; il alla à une petite maison de l'ambassadeur d'Espagne. Il faut, selon le serment que la bourgeoisie prête, conformément à la bulle d'or, qu'il ne reste aucun gentilhomme, aucun juif, aucun étranger, et généralement personne qui ne soit ou sous la protection et faisant partie du cortège d'un électeur, ou de son ambassadeur, ou du grand maréchal, ou du magistrat, ou bien qui soit bourgeois assermenté et habitué à Francfort, et cela, depuis le soleil couché, la veille de l'élection jusqu'à ce qu'elle soit proclamée. Le nonce et tous les ambassadeurs sortirent. Les autres personnes de condition se mirent sous des protections, je m'étais mis du cortège de Cologne. Ce soir-là, j'allai chez madame de la Tour et Taxis, où étaient les deux frères de l'électeur de Cologne, en son palais de l'Ordre Teutonique à Saxenhausen. J'arrivai, comme il passait pour aller dire la messe sans cérémonie, incognito ; je l'attendis et le suivis jusqu'à son cabinet. Je demandai à M. de Hohenzollern, son premier ambassadeur pour l'élection et son premier ministre, un billet qu'il me fit avoir pour être un des seize que l'électeur a droit de faire entrer dans le chœur du dôme, et en vertu duquel j'y entrai, mais tous les cortèges s'y glissèrent aussi, et je ne pus en avoir un pour être un des cinq témoins dans le conclave, n'y ayant que les premiers officiers.

Vers les dix heures, l'électeur de Cologne partit de chez lui dans son beau carrosse à six chevaux, seul et en habit violet ordinaire. Toute sa maison, son cortège et ceux qui s'en étaient mis pour rester dans la ville, marchaient devant, sans ordre, chapeau bas, entre deux haies de Hoquetons. Ce cortège était nombreux et brillant. On arriva ainsi au Rœmer, où l'électeur de Mayence s'était déjà rendu dans le même ordre. Ces deux électeurs prirent leur grand habit électoral dans les

chambres qui leur étaient marquées, et s'étaient rassemblés dans la salle des conférences. Ils partirent vers les onze heures, l'électeur de Mayence qui allait devant, se mit au bas de l'escalier, dans une belle chaise à porteurs, à jour, portée par six Heiduques, parce que son grand âge le mettait dans l'impossibilité de monter à cheval. L'électeur de Cologne le suivait sur un superbe cheval; devant chacun d'eux étaient à cheval leurs grands maréchaux héréditaires, portant leur ancienne épée sur l'épaule droite.

Ensuite marchaient à chevalles ambassadeurs de Trèves, de Bavière, de Saxe, de Brandebourg, Palatin et d'Hanovre. Ils avaient des habits à l'espagnole, garnis de réseaux d'or ainsi que leurs manteaux, des cravates, de longues perruques et des chapeaux à l'espagnole, relevés d'un seul côté, avec de grandes plumes. Tous les cortèges marchaient devant, pêle-mêle, toujours chapeaux sous le bras (il gelait à pierre fendre), on arriva ainsi au dôme. Il n'entra d'abord que les seize parbillets de chaque électeur, mais presque tous ceux des cortèges s'y glissèrent. Les électeurs et ambassadeurs se mirent dans des fauteuils des deux côtés à la place des formes, dans cet ordre et celui de Trèves au milieu :

*Grand autel.*

<i>Palatin</i>	<i>Saxe</i>	<i>Trèves</i>	<i>Cologne</i>	<i>Mayence</i>	<i>Bavière</i>	<i>Brandebourg</i>	<i>Hanovre</i>
<p>1<sup>o</sup> <i>Mayence</i> en personne 2<sup>o</sup> <i>Bavière</i> C<sup>te</sup> de Kœnigsfeld 3<sup>o</sup> <i>Brandebourg</i> M. de Schverin 4<sup>o</sup> <i>Hanovre</i> le b<sup>n</sup> de Munchausen 5<sup>o</sup> <i>Mayence</i> le comte Deltz 6<sup>o</sup> <i>Bavière</i> le c<sup>te</sup> de Sintzheim 7<sup>o</sup> <i>Brandebourg</i> M. de Broich 8<sup>o</sup> <i>Hanovre</i> M. Hugo</p>	seconds ambassadeurs	<p style="text-align: center;"><i>Trèves</i> C<sup>te</sup> d'Ingelheim</p>	<p>1<sup>o</sup> <i>Cologne</i> en personne 2<sup>o</sup> <i>Saxe</i> le c<sup>te</sup> de Schönberg 3<sup>o</sup> <i>Palatin</i> le b<sup>n</sup> de Vachtendonck 4<sup>o</sup> <i>Cologne</i> le c<sup>te</sup> de Hohenzollern 5<sup>o</sup> <i>Saxe</i> le c<sup>te</sup> de Loos 6<sup>o</sup> <i>Palatin</i> M. de Reiner</p>	seconds ambassadeurs	<p style="text-align: center;"><i>Chœur.</i></p>		<p style="text-align: center;">38</p>

Sur le même rang, plus bas, étaient les deuxièmes ambassadeurs, dans le même ordre, avec cette différence que leur habit, pareil à celui des autres ambassadeurs, était de velours noir à réseaux d'or, tous uniformes, alors que les premiers ambassadeurs variaient dans leurs couleurs. Ceux qui étaient chanoines, avaient leur habit de velours cramoisi. L'évêque suffragant de Mayence, qui officiait, entonna le « *Veni Creator* », que la musique acheva. Ensuite il dit la messe, et l'on encensa et donna l'évangile à baiser aux électeurs de Mayence et de Cologne. La messe étant finie, les officiants se retirèrent à gauche de l'autel, les deux électeurs, les six ambassadeurs, selon leur rang allèrent se ranger le dos appuyé contre l'autel, faisant face à ceux qui étaient dans le chœur, et étant rangés dans l'ordre marqué ci-dessus, au grand autel.

M. de Bentzel, chancelier de Mayence, en habit de cérémonie, présenta à son électeur un papier qu'il lut tout haut et qui contenait un discours préparatoire pour engager ses confrères à suivre en tout la règle et à prêter le serment accoutumé<sup>1</sup>. Ensuite M. de Bentzel lui présenta son serment par écrit, qu'il lut, tenant la feuille de la main gauche et les deux premiers doigts de la droite sur l'évangile, après quoi l'électeur de Cologne et les six ambassadeurs, suivant leur rang, prêtèrent le serment dans la même forme, M. de Bentzel donnant le papier ou le serment de chacun avec leur qualité à l'électeur de Mayence qui le leur donnait. Il est à remarquer que l'électeur de Cologne, qui n'est qu'après l'électeur de Trèves, passait toujours devant son ambassadeur, parce qu'il y était en personne. Le serment prêté, et deux notaires que l'électeur de Mayence en requit, ayant pris à témoin tout ce qui était dans le chœur, pour en dresser l'acte, chacun reprit sa place, et l'officiant ayant, avec la musique, chanté le « *Veni sancte spiritus* » se retira ensuite dans la sacristie et les deux électeurs et les six ambassadeurs, à leur rang, entrèrent au conclave, où le comte Papenheim, grand maréchal de l'empire, en habits superbes, et de même que les ambassadeurs, représentant à merveille, les introduisit, et après eux cinq témoins que chacun d'eux avait nommé. Ensuite de quoi il ferma la porte du conclave.

Il était environ midi et demi quand ils entrèrent ; les témoins, dont les deuxième et troisième ambassadeurs faisaient partie, en sortirent une demi-heure après, ils avaient assisté à la dernière promesse des

<sup>1</sup> Ce serment est en substance d'élire celui qu'ils croient le plus digne, et sans aucun intérêt particulier.

électeurs et à l'acte par lequel il était reconnu que tout s'était passé dans les règles.

L'ordre des places des électeurs était ainsi réglé : il y avait un petit autel de dressé : en le regardant, sur le banc à droite étaient les huit électeurs ou ambassadeurs ; l'électeur de Mayence prit d'abord la voix de Trèves, ensuite celles de Cologne et de Bavière.

Ce qui retarda le conclave, c'est que le comte de Kœnigsfeld, premier ambassadeur de Bavière, avait oublié ses pleins pouvoirs que l'on envoya chercher un peu avant la sortie du conclave ; on y fit rentrer les mêmes témoins et à deux heures, tous en sortirent. Les deux électeurs et les six ambassadeurs montèrent sur une estrade couverte de tapis de velours cramoisi, que l'on avait construite sur la porte du chœur, du côté de la nef. Ils s'y assirent, tournant le dos au chœur, dans huit fauteuils égaux, sur une même ligne, à leur rang, le comte Papenheim, avec son bâton, à leur gauche, et à droite le grand doyen de Mayence ; lequel lut en allemand la proclamation. Elle portait, en substance, que l'empire étant vacant par la mort de Charles VI, le collège électoral avait élu, selon les lois, et tout d'une voix, pour rois des Romains, l'électeur de Bavière (il ne fut pas question, pour bonne raison du titre de roi de Bohême), et que tout le monde eût à le reconnaître pour tel. Ensuite il cria « *Vivat rex* » et ceux qui étaient dans le chœur (presque tous français), y répondirent par le même cri, et aussitôt le canon du rempart l'annonça. Nous remarquerons ici qu'il n'y eut pas le moindre cri de joie dans toute la ville, qui avait, au contraire un air très sérieux et que presque toute l'Allemagne fut très fâchée de cette élection. En voici les raisons : on sentait qu'elle était entièrement l'ouvrage de la France, on la regardait même en partie forcée par les deux armées des Français en Bohême et en Westphalie. On disait que c'était un empereur de la façon de la France, du cardinal, de messieurs de Belle-Isle. On sentait que cet empereur, même avec la Bohême et la haute Autriche, ne pouvait mettre que dix-huit mille hommes sur pied, et par conséquent, ne pouvait les soutenir contre la France, à qui, d'ailleurs, il devrait l'empire et que par là la France devenait la maîtresse de l'empire, surtout ayant divisé à égale force presque tous ces princes. D'ailleurs, l'électeur de Bavière surtout, et les princes de sa maison, étant obligés à de plus grandes dépenses qu'ils ne pouvaient, s'étaient fait haïr en suçant leur pays, et la Bavière était dans un état pitoyable. Ainsi ce jour fut admirable pour la France, le cardinal et messieurs de Belle-Isle, puisque l'empire reconnaissait qu'ils lui avaient donné un empereur. Pour y parvenir, on avait donné à chaque prince intéressé la partie qui était à sa bienséance dans la dépouille de la maison

d'Autriche, qui était par là anéantie, ce que ne pouvait digérer l'empire, accoutumé depuis si longtemps à la reconnaître pour maître.

Après la proclamation, les deux électeurs et les six ambassadeurs reprirent leurs places dans le chœur, et on chanta le *Te Deum* en partie, après lequel, l'électeur de Cologne, second frère du nouveau roi des Romains reçut tous les compliments et dit en adressant la parole à M. d'Harcourt et à moi, que son frère et lui n'oublieraient jamais que c'était à la France qu'ils devaient l'empire, parole remarquable, nous trouvant entourés de seigneurs allemands.

A une tribune, en haut, était avec le maréchal de Belle-Isle, le duc Théodore, troisième frère du nouveau roi des Romains, et évêque de Ratisbonne et de Fressingue.

Les deux électeurs et les six ambassadeurs s'en retournèrent comme ils étaient venus, précédés de leurs cortèges. En entrant chez lui, l'électeur de Cologne trouva le maréchal de Belle-Isle qui lui fit son compliment, il y répondit avec des politesses infinies.

Je m'en retournai dîner avec le maréchal; celui-ci était rentré à quatre heures. Jusque-là les portes furent fermées et le comte Pappenheim partit aussitôt pour apprendre la nouvelle à l'empereur à Mannheim. Le soir, j'allai chez l'électeur de Cologne, on fut des tems infinis à se tirer de l'embarras du pont de Saxenhausen, y ayant une quantité de carrosses terrible; tout le palais et surtout la façade sur le Mein étaient parfaitement illuminés, la fête fut magnifique, il y avait des tables pour quatre cents couverts; dont trois cent cinquante furent remplis, et plus du tiers du monde ne se mit pas à table. Le prince Guillaume de Hesse-Cassel, stadthalter du pays pour son frère, le roi de Suède, eut la bonté de me faire bien des amitiés, ainsi que le prince Frédéric, son fils, qui a épousé la seconde fille du roi d'Angleterre; c'était un jeune homme d'environ vingt ans, d'une jolie figure, aimant beaucoup le sexe; ensuite l'électeur donna un très grand bal dans la grande salle du Roëmer; j'en sortis à trois heures.

Le 25 janvier 1742, lendemain de l'élection, je dinai chez madame de Belle-Isle, et le soir je fus à son assemblée, où il y eut un monde prodigieux, car il en arriva beaucoup ce jour-là. J'y causai longtemps avec le prince d'Orange Nassau; c'est un petit bossu, jeune, assez gros, qui a beaucoup de feu et d'esprit. Il était déjà reconnu stadthalter ou stathouder de trois des sept Provinces-Unies et elles travaillaient avec lui à le faire reconnaître des sept.

Le 26, j'allai, le matin, chez le prince Guillaume de Cassel et chez le prince Frédéric, son fils; chez le prince de Nassau-Orange, sous le nom de comte de Bure, chez le duc Théodore, chez les électeurs de



Mayence et de Cologne. J'allai dîner chez la princesse de la Tour et Taxis, son fils, comme grand-maitre des postes était parti le matin avec vingt maitres de poste pour chercher le roi des Romains. Sa charge qui lui rapporte un million de rentes, ce qui est leur seul bien, a pour prérogative, à ce qu'ils prétendent, que quand l'empereur voyage, ce qu'il fait ordinairement en poste, celui qui en est le Grand Maitre monte dans la voiture du souverain. Le soir, je soupai chez l'électeur de Cologne avec tous ces princes et ensuite j'allai à un bal, ou redoute, au théâtre de la comédie, d'où je fus obligé, le cocher manquant, de ramener moi-même le carrosse.

Le 26, aussi, M. de Montijo, ambassadeur d'Espagne, partit sans que personne s'y attendit. Son ordre portait que si l'élection se faisait le 24, de partir le 26, pour aller à Antibes joindre don Philippe. M. de Caravacal resta pour donner les superbes fêtes qu'il avait préparées, car il était rempli de goût et de magnificence.

Le 27, je dinai chez M. de Belle-Isle, où je fus présenté au fameux général de Senkendorff, qui depuis sa disgrâce (qui avait pensé lui coûter la tête) à la suite des affaires de Hongrie, était à Philipsbourg, gouverneur de cette ville de l'empire, dont il était feld-maréchal.

Le 28, j'allai le matin chez l'électeur de Cologne, où je trouvai le duc des Deux-Ponts que j'avais vu à la Cour, et avec qui je dinai ce jour-là chez M. de Vachtendonck, premier ambassadeur de l'électeur palatin. Ce jour là et par trois fois, le magistrat fit tirer trois cents coups de canon, et dire des prières et sermons dans toutes les églises pour l'heureuse élection de Charles VII de Bavière. Le soir, l'électeur de Cologne soupa chez Mme de Belle-Isle, où il y eut un monde horrible.

Le 29, je dinai chez l'électeur de Cologne. Le matin, j'avais monté à la tour du dôme, qui est fort élevée ; la ville, de là, paraît un demi-cercle assez juste, elle est remplie de maisons toutes couvertes d'ardoises, il n'y a presque pas de jardins, mais beaucoup de places irrégulières qui tiennent du terrain. Après dîner, je visitai le Roëmer ; je ne pus voir la Bulle d'or, mais je parcourus la salle des conférences, la grande salle où il y a peints en buste, couleur de bronze, dix-sept empereurs avant ceux de la maison d'Autriche et vingt-trois de cette maison. Ils sont tous dans des niches enfoncées, et il est à remarquer, comme chose très singulière, que la dernière niche se trouve remplie par Charles VI, en qui vient de finir cette maison. De sorte qu'elle a fini avec les niches de cette salle, et la même chose se rencontre encore à Cassel, où il y a de pareilles niches dans l'orangerie.

Le soir, il y eut grande foule chez la princesse de la Tour et Taxis, où le prince Guillaume de Cassel me présenta à son frère, le prince

Georges de Cassel; c'est le quatrième frère : il est général des troupes de Hesse et de Suède.

Le 31 janvier, Charles VII fit son entrée dans Francfort; commencée à une heure et demie, elle finit à trois.

La ville, le magistrat et leurs troupes faisaient le commencement, ensuite venaient les voitures du comte Pappenheim, comme grand maréchal héréditaire de l'Empire, puis les équipages de chacun des ambassadeurs électoraux, avec leurs suites et cortèges à pied et à cheval. Les équipages et cortèges de l'ambassadeur de Hanovre marchaient les premiers, ils étaient suivis de ceux des ambassadeurs Palatins, de Brandebourg, de Saxe, de Bavière, de Trèves, de Mayence. Ensuite, chacun des ambassadeurs en personne, seul, en habit de cérémonie, dans son beau carrosse, dans le même ordre; ensuite l'électeur de Cologne, dans sa superbe voiture avec ses pages à cheval, ensuite le roi des Romains en habit pareil à ceux des ambassadeurs, seul dans son carrosse, à sa portière droite était le comte Pappenheim, tenant l'épée nue de Charlemagne. Derrière étaient les gardes à cheval.

Je vis cette entrée avec les princes d'Orange, de Cassel, des Deux-Ponts, le maréchal et la maréchale de Belle-Isle, et le nonce, chez M. Blondel, envoyé du roi à Mayence, et alors à la Diète, dans la Grande-Rue, près la descente du grand pont.

Le roi des Romains alla descendre au dôme, où après avoir fait sa prière sur un prie-dieu au milieu du chœur, il alla, dans le conclave, jurer et signer en personne entre les mains du collège électoral la capitulation. Ensuite, s'étant remis sur son prie-dieu, l'on chanta le *Te Deum*, après lequel il alla chez lui au palais de Bavière, dans la grande rue, dans le même ordre, excepté que tous les cortèges de chacun des ambassadeurs électoraux ou électeurs allèrent à pied dans leur rang, et chaque ambassadeur ou électeur seul dans son carrosse, comme ils étaient venus. Si ce n'est, que l'électeur de Mayence, pour son grand âge, n'avait pas été à l'entrée, mais s'était fait porter en chaise de chez lui à l'église, d'où il accompagna le roi chez lui, étant de même seul dans son carrosse et reprit alors son rang, ainsi que son cortège, précédant immédiatement le roi des Romains et suivant l'électeur de Cologne.

Le soir, il y eut de superbes illuminations chez tous les ambassadeurs électoraux, et chez ceux de France et d'Espagne; j'allai en faire le tour avec le maréchal de Belle-Isle, chez qui j'avais dîné et soupé à sept heures avec les princes.

Le 1<sup>er</sup> février, l'on fixa le couronnement au 8 de ce mois, lendemain du mercredi des cendres; le matin, j'allai faire ma cour à l'élec-

teur de Cologne, et dîner chez le maréchal avec le prince héréditaire de Darmstadt, qui venait d'avoir le régiment de Royal allemand du prince de Nassau, et le prince des Deux-Ponts. Le soir, je pris avec M. Bichope (*sic*), généalogiste de l'ambassade, des arrangements pour avoir une place digne de mon rang au couronnement.

Le soir, je soupai, chez et avec l'électeur de Cologne, avec le prince Clément, fils du feu prince Ferdinand, second frère de l'empereur (il est laid et malingre), et la princesse Clémentine, qu'il venait d'épouser le 17, à Mannheim. C'est la seconde des princesses de Soultzbach, elle est charmante, tant par les manières que par la figure. Le duc Théodore qui y était et qui est toujours gai, rendit le souper très agréable; le soir, ils allèrent au bal masqué, au théâtre, où il y en avait quatre fois la semaine.

Le 2 février, le maréchal de Belle-Isle eut en cérémonie son audience du Roy (*sic*); à onze heures, il partit, toute sa maison avec ses gentils-hommes à pied, devant son carrosse qui était suivi de quatre carrosses, où était le cortège, j'allai dans le second.

Après que le maréchal eût été un peu dans la chambre de l'empereur, il sortit et présenta à la porte tous les français qui l'accompagnaient. C'est là où, pour la première fois il me présenta à l'empereur, nommé roi des Romains, parce qu'il n'était pas encore couronné, ensuite chez l'impératrice où il me présenta, ainsi que tous ces messieurs, et l'on s'en retourna dans le même ordre. A une heure, nous allâmes cinq au dîner de l'empereur; il mangeait seul à une table carrée, élevée sur une estrade d'une marche, et sous un dais. D'ailleurs, il était servi comme le roi de France, hors que c'étaient les pages, en habit ajusté à l'ancienne mode, qui portaient les plats. L'empereur n'est pas beau, il a l'air bon et timide, l'impératrice est laide, fort grosse, rouge, de gros yeux, bonne et fort timide aussi. Leurs Majestés étaient indignement logées dans la Grande-Rue, au palais de Bavière; l'impératrice occupait une maison à côté, très vilaine et n'avait qu'une chambre sans antichambre et un escalier casse-cou.

Le soir, après avoir dîné chez le maréchal de Belle-Isle, j'allai chez l'empereur qui tint appartement dans une chambre petite comme toutes celles de sa maison; il joua au quadrille, et l'impératrice fit aussi sa partie avec l'électeur de Cologne. Tout le monde était dans la chambre sans étiquette, à onze heures, il soupa en public avec l'électeur de Cologne, qui était au côté droit de l'empereur, sur l'autre côté de la table carrée le plus proche de l'empereur. Ils étaient servis tous trois, avec l'impératrice, par les dames de la cour qui, seules, touchaient à la table, et venaient à la porte chercher les plats, que les pages y

apportaient. Pendant le repas, il y avait une excellente musique, j'y fus présenté au prince héréditaire de Bavière, il est âgé de quinze ans, vif et assez joli.

Le 3, j'allai au dîner du roi des Romains et dinai chez le maréchal de Belle-Isle. A six heures du soir, il eut la bonté de me présenter avec M. de Beauvau, notre envoyé près de lui, au roi des Romains. Après avoir présenté le prince aîné, M. de Deux-Ponts et le prince héréditaire de Darmstadt; l'on me fit entrer dans la chambre à coucher de l'empereur à qui le maréchal dit qu'il m'avait présenté la première fois comme seigneur français, qu'il me présentait cette fois-là en particulier, comme prince reconnu de l'empire et un des plus anciens. L'empereur me répondit qu'il le savait et me demanda si c'était mon père qu'il avait connu à la guerre de Hongrie, je lui répondis que oui, ayant mal entendu, car c'était un de mes oncles. Le maréchal nous mena ensuite chez la reine qui nous parla de l'indignité de son logement qui était effectivement horrible. En nous en allant, le maréchal nous remit à une jeune dame du palais pour nous faire présenter aux deux princesses de Bavière. Elle nous y mena et le maréchal n'ayant pu, en passant me présenter à cette dame, ce fut le prince de Darmstadt qui me nomma à Mme <sup>1</sup> gouvernante, qui me présenta aux princesses. L'aînée, âgée de dix-huit ans est assez jolie, et le serait même fort, sans deux enfoncements aux deux côtés du front; elle paraît très aimable, parla en français, très bien et de très bonne grâce. La seconde, âgée de dix-sept ans, est très jolie et paraît aussi parfaitement élevée. Elles ne sont pas grandes, ni l'une ni l'autre, ni trop petites, mais elles sont logées comme dans le dernier des cabarets.

De là, j'allai chez M. de Koëningsfeld, à qui je représentai mes raisons pour avoir une place convenable au couronnement. Il me promit d'y être favorable dans la conférence où cela se réglerait. Le soir, chez le maréchal, je causai beaucoup avec le prince Georges de Hesse, qui avait commandé l'armée des Hanovriens et des Hessois sur le Weser.

Le 4, je présentai copie de mon diplôme, pour avoir place au couronnement, à M. de Grochelag, troisième ambassadeur de Mayence, qui me conduisait dans cette affaire et au comte de Koëningsfeld, premier ambassadeur de Bavière et à M. de Bentzel, chancelier de Mayence.

Le soir, j'allai chez l'électeur de Cologne, où toute la maison de Bavière était rassemblée. Après les avoir vus jouer, je les vis tous à table, où ils étaient tous sans cérémonie et d'un air familier. Il y en avait douze de cette maison, l'empereur y était sans cérémonie, à sa

<sup>1</sup> Le nom est laissé en blanc dans le manuscrit.

droite étaient l'impératrice, l'électeur de Cologne, frère de l'empereur, et Marie-Thérèse de Bavière, fille de Ferdinand II, second frère de l'empereur, et sœur du prince Clément ; elle était âgée de dix-neuf ans, grande, forte et point jolie avec de grands traits, elle était encore fille. A la gauche de l'empereur était la troisième princesse de Soultzbach, non mariée, c'est la cadette, elle n'est ni bien ni mal ; ensuite le prince Clément de Bavière, appelé de ce jour duc de Bavière. Il est laid et paraît d'une mauvaise santé ; à côté, était sa femme, seconde princesse de Soultzbach, dont j'ai parlé, elle est charmante. Ensuite le prince royal de Bavière (*sic*) âgé de quinze ans, vif et de jolie figure, et bien fait. Ensuite les deux princesses de Bavière dont j'ai parlé. Ensuite le duc Théodore, évêque de Ratisbonne, troisième frère de l'Empereur, il est tout au plus aimable. Ensuite le prince aîné des Deux-Ponts, très aimable et de très belle figure, âgé de vingt ans.

Le 7, je fus présenté au duc de Soultzbach, prince héréditaire de l'électorat et du palatinat ; c'était un prince âgé de dix-huit ans, grand, sec, marqué de petite vérole, extrêmement sérieux et froid et à sa femme, aussi de la branche de Soultzbach, sa cousine, sœur aînée de la duchesse Clément de Bavière ; elle est assez grande et grasse et marquée de la petite vérole, parfaitement bien élevée, parlant à merveille et fort aimable.

Je vis aussi passer le bœuf qui sert au couronnement, mené par quarante enfants.

Le 9, je vis au Roëmer l'original de la *Bulle d'or*, de Charles VI, en 1346. C'est un vieux petit manuscrit sur parchemin, épais d'un petit doigt, l'enveloppe est d'un mauvais cuir très crasseux, il y en a un en latin et un en allemand, le latin appendu à un assemblage de soie, noir et jaune, couleur de l'empire, un sceau de cire couvert d'or, qui représente d'un côté le Capitole ; l'écriture latine est encore fort lisible.

Le 11 au matin, le quartier-maître de l'empire me vint inviter d'assister comme prince de l'empire au couronnement ; le 12, entre 9 et 10 heures du matin, les ambassadeurs électoraux se rendirent sans cérémonie au Roëmer, alors les premiers ambassadeurs montèrent à cheval et allèrent ainsi dans leurs rangs chercher l'empereur chez lui ; l'empereur sortit vers une heure, et se rendit au Dôme, à cheval, sous un dais. Les premiers ambassadeurs aussi à cheval marchant à leur rang, l'escorte des ambassadeurs marche devant et celle de l'empereur devant lui. La reine, les princes et princesses suivent en carrosse.

Deux heures auparavant, l'électeur de Cologne, frère de l'empereur, s'était rendu à l'église ; devant faire la cérémonie, il s'était revêtu

des superbes ornements pontificaux qu'on y avait préparés et se plaça sous un dais du côté de l'évangile. L'électeur de Mayence prit dans la sacristie ses habits électoraux et alla à son prie-dieu à droite de l'empereur.

Vers une heure et demie, l'empereur arriva avec sa cavalcade à la porte de l'église où ayant mis pied à terre, l'électeur de Cologne, son frère, le reçut avec la croix et l'eau bénite à la tête de tout le clergé et le conduisit à son prie-dieu. Pendant ce temps, la musique chantait avec fanfares *adjutorium nostrum*. Ensuite, l'électeur de Cologne dit la messe jusqu'à l'évangile, alors le roi des Romains s'alla prosterner tout de son long au pied de l'autel, pendant que l'on disait les litanies; auparavant, on l'avait déshabillé de ses habits électoraux, ensuite l'électeur de Cologne le sacra en trois endroits, après quoi, il alla dans la sacristie où on le revêtit avec tout l'habillement et chaussures avec lesquels Charlemagne fut couronné empereur à Rome, l'an 800. Quand il fut de retour au pied de l'autel, l'électeur de Cologne fit les prières et dit les oraisons ordinaires, l'électeur de Mayence et lui lui donnèrent l'épée de Charlemagne, que le premier ambassadeur séculier lui ceignit. Ensuite l'officiant lui donna l'anneau, le sceptre et le globe, avec les prières ordinaires. Après quoi, deux députés de Nuremberg (où sont déposés les ornements de Charlemagne), lui en mirent le grand manteau sur les épaules. Alors l'électeur de Cologne, celui de Mayence et le premier ambassadeur de celui de Trèves lui mirent ensemble la couronne de Charlemagne sur la tête. L'empereur lut ensuite le serment ordinaire après quoi, il retourna à son prie-dieu, où des seigneurs nommés, tinrent près de lui les ornements impériaux, le comte Papenheim, grand maréchal héréditaire tenant toujours à sa droite le sabre nu de Charlemagne.

L'évangile se dit ensuite, l'électeur de Cologne étant sous son dais, après quoi, il termina la messe où l'empereur communia sans cérémonie des mains de son frère. Après la messe, les deux électeurs et les ambassadeurs conduisirent l'empereur à son trône, où il reçut les compliments des électeurs et de tout le monde par trois « vivat » que l'on cria très fort dans l'église. Ensuite, il créa plusieurs chevaliers qu'il toucha deux fois sur l'épaule droite avec l'épée de Charlemagne. Le premier de ceux qu'il toucha est tout cuirassé et est toujours de droit de la famille de Dalberg. Pendant ce temps, l'électeur de Cologne ayant repris ses habits électoraux, l'empereur s'en alla au Roëmer, marchant sous un dais, revêtu des habits et de la couronne de Charlemagne; les deux électeurs étaient à ses côtés, les ambassadeurs marchaient devant.

A peine l'empereur était-il passé que l'on pillait le drap sur lequel il marchait, et on l'arrachait presque sous ses pieds. Arrivé au Roëmer, l'empereur se reposa dans une chambre, car il faut remarquer qu'il souffrait beaucoup de la goutte à la main droite et de la gravelle, mais il n'y parut pas : il se fit admirer par un air majestueux et rempli de bonté. Etant venu à la grande salle, l'empereur se mit à la fenêtre et un peuple innombrable qui était dans la place criait sans cesse « vivat » ; alors, le comte Pappenheim, pour l'électeur de Saxe, monta à cheval et alla sauter dans le monceau d'avoine pour remplir une mesure, qu'il manqua. Le comte Schverin, pour l'électeur de Brandebourg, alla à cheval prendre un bassin et une aiguière qui étaient sur une table au milieu de la place et l'apporta à l'empereur. Le comte Wachtendonck, premier ambassadeur palatin, alla à cheval à la maison de bois, où on avait fait rôtir un bœuf, il en fit rapporter un morceau dans un plat couvert, porté par deux hommes à pied, qu'il suivait. Il aurait dû l'aller couper et le porter à cheval.

Alors, l'avoine, le bœuf, la maison de bois, et une fontaine de vin, tout fut mis au pillage, coup d'œil singulier, qui ressemblait à une curée. Cela finit par le comte de Stolberg, grand trésorier héréditaire qui, pour l'électeur de Hanovre, en grand habit de cérémonie, comme les autres, alla à cheval au milieu d'une affluence infinie, jeter des médailles d'or et d'argent. Il courut grand risque d'être écrasé.

L'empereur se mit à table dans la grande salle du Roëmer, qui était disposée de cette sorte :

L'empereur à sa table, ayant les habits de Charlemagne, à sa droite et à sa gauche deux buffets dont l'un en or, l'autre en cristal, admirables, puis les tables de Mayence, Trèves (vide), Cologne, Bavière (vide), Saxe, Brandebourg, Palatine, de Hanovre, et en face de lui la table vide des huit princes régnants.

Les plats étaient apportés à l'empereur par les comtes de l'empire. Le second prince de Darmstad en habit de cérémonie fut nommé pour faire fonction de chambellan ou d'écuyer tranchant.

Les électeurs ramenèrent en cérémonie l'empereur chez lui, il souffrait toujours beaucoup. Il se coucha d'abord et garda le lit plusieurs jours.

Pour ce qui me regarde, je me rendis à huit heures à l'église croyant que l'on aurait de la peine à avoir de la place, mais il n'y vint en tout que cinq princes de l'empire ; le chambellan qui plaçait mit le prince Schwartzemberg, qui se trouva seul dans le cas d'avoir voix aux diètes dans son banc, après lequel fut celui des ministres, puis le nôtre, des princes de l'empire n'ayant pas voix aux diètes. Il m'y plaça avec le

prince de Beauvau, le prince Christian de la Tour et Taxis et un prince italien. Nous restâmes le commencement de la cérémonie, mais n'y voyant rien et les deux comtes de l'Empire qui étaient derrière nous étant venus se mettre dans notre banc, je m'en allai avec les quatre autres voir la cérémonie, au pied de l'autel, où je la vis à merveille.

Comme l'empereur avait déjà touché plusieurs chevaliers, je m'en allai avec le maréchal d'Harcourt et celui de Courten, et un commandant des cent suisses de l'électeur de Saxe qui était venu en poste pour cette cérémonie. Il nous fit entrer dans la salle du Roëmer, nous vîmes, d'une fenêtre, l'entrée de l'empereur, et son dîner. De là j'allai dîner souper à huit heures chez le maréchal de Belle-Isle, et voir les illuminations qu'il y eut devant le palais de France.

Le maréchal donna trois grands soupers et un bal masqué ; j'y fus présenté au duc et à la duchesse de Soutzbach, au landgrave de Darmstadt, dont le fils venait d'obtenir le régiment Royal Allemand, au prince de Mansfeldt, au prince de Löveinstein, grand raide, au prince administrateur du margraviat de Bade-Dourlach, grand, beau, et au prince de Waldeck, lieutenant-général du feu empereur. J'y vis aussi le fameux feld-maréchal de Sekendorff, gouverneur de Philipsbourg, assez gros, encore gaillard et de bonne santé.

Le 14, je dinai chez le comte de Kœnigsfeld, qui a une femme fort polie, ainsi que lui. Il venait d'être fait vice-chancelier de l'empire, à la place du comte Colorado.

Le 15, j'allai sur mes chevaux, que j'avais gardés, sur les bords du Rhin, à une maison où l'ambassadeur d'Espagne, M. de Montijo, avait fait construire une belle galerie pour voir un feu d'artifice qu'il avait fait préparer vis-à-vis.

Le couronnement de l'impératrice, qui devait se faire le 18, fut remis plusieurs fois et fixé au 28, à cause de la santé de l'empereur qui, depuis son couronnement était toujours au lit, souffrant beaucoup de la gravelle et de la goutte.

Le 20, je fus voir Hanau ; la nouvelle ville est charmante, je descendis au cabaret de la Toison d'or.

La nouvelle ville de Hanau a été bâtie par des flamands wallons et des flamands français, il y a cent douze ans. Les habitants réformés calvinistes des dix-sept provinces des Pays-Bas étant tourmentés par les guerres de religion, se réfugièrent à Hanau, achetèrent le terrain de la nouvelle ville et la bâtirent. Elle est gouvernée par douze magistrats, six de chaque église, ils sont à vie et soumis au comte de Hanau, cependant, avec des privilèges considérables, marqués dans leur



capitulation, les troupes de l'électeur de Hesse ne gardent que le dehors et les bourgeois le dedans. La ville nomme quatre bourgeois; quand il meurt un des magistrats, le prince choisit un des quatre.

Le dernier comte de Hanau étant mort en 1736 sans enfants, cette ancienne famille fut éteinte et il y eut de grands procès pour sa succession, entre la maison de Hesse-Darmstadt, dont le Landgraf d'à présent avait épousé la fille du dernier comte, qui est morte il y a douze ans, et par là voulait lui succéder, et la branche de Hesse-Cassel; celle-ci, dont un des prédécesseurs avait épousé l'héritière de la branche aînée qui s'éteignait, prétendit que cela devait lui revenir, ayant épousé le premier héritier, et non à celui qui avait épousé la dernière héritière. C'est absolument le cas de dispute entre la maison de Bavière et la fille de Charles VI, dernier de la maison d'Autriche<sup>1</sup>.

La maison de Hanau était composée de deux branches, l'aînée Hanau-Mutzenberg et la cadette Hanau-Lichtemberg. La branche aînée d'Hanau-Mutzenberg s'éteignit et Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel en épousa l'héritière, renonçant pour lors à la succession qui restait à la branche cadette de Lichtemberg, à condition que si elle manquait de mâle, l'héritié retomberait à la maison de Cassel, comme ayant épousé l'héritière de la branche aînée. Le dernier comte de Hanau-Mutzenberg étant mort sans héritier mâle, le prince de Hesse-Darmstadt, qui en avait épousé la fille, héritière de cette deuxième branche, voulut hériter, mais les princes de Hesse-Cassel, dont l'aîné est roi de Suède, y font marcher des troupes et s'en emparent, comme descendant de l'héritière de la branche aînée, qui devait hériter, à ce qu'ils prétendent, plutôt que la dernière héritière qui ne l'était que de la branche cadette. Ils sont même en possession, y envoyant des troupes de Hesse; ce cas qui est le même que celui de la maison de Bavière lui est favorable. Lorsque j'y fus, le roi de Suède avait cédé la jouissance de Hanau au prince Guillaume de Hesse, son frère, stadthalter du Landgraviat, que je voyais beaucoup à Francfort.

Le 22, je dinai chez le prince Guillaume de Hesse-Cassel, stadthalter du pays pour son aîné, le roi de Suède; rien n'est si aimable que ce

<sup>1</sup> Le prince de Darmstadt ne poursuivit plus la demande de Hanau, mais d'autres fiefs dont le prince de Hesse s'est aussi emparé, et qu'il prétend être fiefs féminins et devoir lui revenir, ayant épousé la dernière héritière.

La vraie question est si le côté d'Hanau est un fief masculin ou féminin; l'empereur le regardant comme masculin, à la mort du dernier de la famille en a donné l'investiture à l'électeur de Saxe, lequel l'a cédé par un traité à la maison de Hesse Cassel, en vertu de quoi elle s'en est mise en possession et a réuni ce nouveau droit avec l'ancien.

prince et ses frères. Le prince Georges, général de Cassel, était parti, il y avait encore le prince Max, général de l'empire, qui est tout rond et fort aimable, et le jeune prince Frédéric, fils du prince Guillaume et gendre du roi d'Angleterre. Nous fîmes bonne chère, il y avait à table le général Donop hessois et son frère, gouverneurs du prince Frédéric et deux ou trois saxons envoyés.

Le 1<sup>er</sup> mars, j'allai prendre congé de l'empereur et réglai mes affaires. Tout le voyage, depuis le 41 janvier, départ d'Ulpen, jusqu'au départ le 3 mars, m'avait coûté 3.300 livres.

Le 2 mars, je partis de Francfort à dix heures et arrivai à Darmstadt à une heure et demie. Le Landgraff régnant n'y était pas, il était à une de ses maisons de campagne nommé Visenthal ; il est fort singulier, petit, maigre, l'air dénotant son esprit, il n'en manque pas, mais ne veut pas se gêner, il passe sa vie dans quelque-une de ses sept ou huit maisons de campagne, avec un petit nombre de gens choisis. Il n'est pas même permis à ses enfants d'y venir ; ils restent à Darmstadt, où il vient rarement. Ce n'est pas le pays de Darmstadt qui lui donne le titre de Landgraff, c'est la partie de la Haute-Hesse, dont Geissen, près Vetzlar, est la capitale, qui leur fut cédée en 1563 quand on sépara en deux la principauté de Hesse pour les deux branches de Hesse Cassel et Hesse Geissen. Ce sont deux branches dont les aînés princes régnants sont souverains alternés par année, sans différence de voix aux diètes de l'empire. La branche des Landgraves de Hesse Geissen s'étant venue établir à Darmstadt, qui était une acquisition, en ont pris le nom. Darmstadt est capitale du comté de la Catzezelborg, dont les princes de Hesse ont hérité anciennement ; à l'extinction de cette maison, ils y ont incorporé les comtés de Dritz, Ziegenheim, et de Nite. Le Landgraff régnant n'a point de frère ni de proche parent, il a trois fils et deux filles.

Le prince héréditaire, petit maigre, l'air égaré comme son père, n'ayant comme passion que celle de la guerre, s'est brouillé avec son père parce qu'il l'a obligé à lui céder sa terre de Boucheveiler en Alsace, où il demeure. Il voulait acheter le régiment Royal Allemand du prince de Nassau Sarrebrück. Il s'appelle Louis comme tous les aînés de la maison de Darmstadt, le second, grand, d'une très belle figure, aimable, se nomme Georges. L'aînée des filles, qui est assez bien de figure, et qui tient la maison sur un très bon ton, est très aimable, elle se nomme Caroline ; elle doit, dit-on, épouser le prince de Deux Ponts. La seconde, qui se nomme Anne-Auguste, était malade.

J'arrivai à Darmstadt à une heure et demie, la princesse et les deux princes Georges et Frédéric étaient à table, où ils me firent rapporter à

diner. Le soir, ils me menèrent à Beissingen, où il y a une belle orangerie et où le gros gibier est si commun qu'on a tué jusqu'à cinq cents pièces dans une seule chasse.

J'allai ensuite à Heidelberg, dont le château est ruiné depuis la guerre de 1698. C'était l'ancienne demeure des électeurs du palatinat du Rhin dont Heidelberg était la capitale, la branche des réformés ayant fini en 1682, en la personne de Charles-Louis ; Philippe, de la branche de Neubourg, catholique, lui succéda et demeura encore à Heidelberg, mais son fils Jean Guillaume lui ayant succédé, établit sa résidence à Dusseldorp, où il mourut en 1716, et son frère, Charles-Philippe aujourd'hui régnant, et dernier de la branche de Neubourg, lui succéda, et demeura au château de Heidelberg les trois premières années, mais s'y étant déplu, à cause des disputes de religion, et aimant mieux Manheim, il y établit sa résidence en 1719 ce qui rend la ville de Heidelberg assez misérable.

A Manheim, je logeai à l'Oye d'or, je m'y habillai et à six heures et demie, je fus à la cour. L'électeur était à son assemblée, où il n'y avait que sa cour, je retrouvai le prince et la princesse de Soultzbach et je fus présenté par le grand chambellan, M. de Sickingen, qui jouait au tric-trac avec l'électeur. Ce dernier est un petit homme de 84 ans, le visage assez plein et gai, qui tremblait assez et n'était pas assuré sur ses jambes. Il avait le talent de dire un mot obligeant à tout le monde et se faisait ainsi adorer.

Le 7, je dînai chez M. de Sickingen, grand chambellan, avec sa mère, sœur du deuxième ambassadeur de Bavière, M. de Schintzheim. M. de Sickingen est aussi premier ministre, et fait tout avec le chancelier, c'est un homme doux et estimé. Je fus voir M. de Tilly, notre envoyé de France, qui est un aimable, petit, beau de visage et l'air vif<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Je m'informai de la maison du Palatin, dont voici un état abrégé :

Le baron de Sickingen, grand chambellan, premier ministre, vieux, doux, aimable, de l'esprit, très honnête homme, très posé, a été de belle figure. — Le baron de Halberg, chancelier de la cour, visage plein, rouge, réservé, en dedans. — Le comte de Hildesheim, ministre résident de la régence. — Le baron de Hageneck, ministre. — Le comte de Hatzfeldt, général en chef, gouverneur de Mannheim, vieux, poli. — Le comte de Taxis, grand écuyer, capitaine des gardes du corps. — Le baron Charles de Sickingen, vice-grand-écuyer. — Le baron de Gehlen, grand maréchal, dévot, doux. — Le comte de Lerold, grand maître de la cuisine, assez gros, aimable, de belle figure. — Le baron de Hundheim, grand échanson. — Le baron de Haek, grand veneur. — Le baron de Weichs, grand maître de la garde-robe. — Le comte de Viser, intendant des bâtimens. — Le baron de Ricordi, directeur de la musique. — Le marquis d'Iter, gouverneur du duc, Flamand, très aimable. — La comtesse de Polheim, grande-maitresse de la duchesse. —

J'arrivai à Mayence le 9 mars, et logeai aux Trois Couronnes. Le 10, je vis l'électeur, qui, à cause de son grand âge, ne paraissait jamais. Je dinai à la cour avec le grand chambellan, neveu de l'électeur, le comte Deltz, et M. de Frankenstein, grand écuyer, M. Van Boldt, général et plusieurs autres.

Le soir, on fit une assemblée pour moi, c'est une maison bâtie exprès appelée la *redoute*, ou la *cassine* ou la *salle d'assemblée* où il y a une belle salle et des billards. Les premières familles s'y assemblent trois ou quatre fois la semaine et payent deux pistoles par an. Les nobles n'y souffrent personne qui ne soit des leurs.

. . . . .

Mlles de Beveren, d'Osten, de Noack, d'Anrsherg, dames de la cour. — Le comte de la Mark, général, lieutenant et capitaine des cent suisses, aimable, malin et sans façon. — M. de Nesselrode, chambellan.

M. d'Eliot, anglais, M. le marquis de Tilly, ministre de France.

## COMPTES-RENDUS

**Histoire du second Empire**, par M. PIERRE DE LA GORCE. 2 vol. grand in-8°, Paris, Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>.

Après avoir donné au public l'histoire si consciencieusement documentée de la deuxième République, M. de la Gorce lui devait celle du second Empire ; il a commencé à acquitter sa dette.

Les deux volumes déjà parus de son nouvel ouvrage répondent à ce qu'on était en droit d'attendre d'un historien dont le mérite n'a pu échapper à aucun lecteur sérieux. La tâche qu'il s'est imposée, cette fois, était difficile à remplir.

Sous le règne de Napoléon III, les hommes et les choses ont, en effet, revêtu un caractère bien autrement complexe que sous l'ère à la fois si courte et si impulsive du gouvernement républicain de 1848. Pour les exposer et pour les juger avec rectitude et avec impartialité, il a nécessairement fallu se livrer à des études étendues et approfondies. L'appréciation d'événements aussi peu éloignés de nous exige, de la part de celui qui la formule, une prudence et une modération spéciales. Par sa nature même, le régime impérial offre, d'ailleurs, d'étranges contradictions : il se montre à la postérité sous les traits les plus divers et les plus opposés. Il fut à la fois *compressif* et *progressif*, autoritaire et démocratique, souvent religieux dans la forme et toujours sceptique au fond, militaire dans son essence et pacifique dans ses paroles ; aristocratique dans ses prodigalités fastueuses et démagogique dans ses candidatures officielles.

Le second Empire, véritable Protée, semblait donc presque impossible à définir et à juger. M. de la Gorce n'a pourtant pas reculé devant cette entreprise ardue ; grâce à lui, chaque rouage de ce gouvernement a été successivement étudié avec une lucidité qui permet d'en saisir et le caractère et le fonctionnement.

Nous ne saurions nous attacher ici, on le conçoit, à un examen de la politique intérieure impériale qui nous entrainerait beaucoup trop loin ; signalons seulement, dans ce livre, deux chapitres de nature à fixer spécialement l'attention des lecteurs de la « Revue », ceux contenant le récit des négociations qui ont précédé les guerres de Crimée et d'Italie ; l'intérêt de ces pages remarquables est d'autant plus soutenu qu'elles s'appuient en grande partie sur des correspondances encore inédites. Le projet de convention entre la Porte et la France à propos des *Saints Lieux* par lequel des privilèges étaient accordés aux Latins aux dépens des Grecs, l'irritation de la Russie qui prétendait y voir un protectorat français, le recul de la Turquie effrayée des menaces du Czar, les jalousies de l'Angleterre et de l'Autriche, constituent un très curieux tableau d'histoire diplomatique contemporaine. Les ouvertures faites par la Russie au cabinet de Saint-James au sujet

d'un partage éventuel de la Turquie, et enfin la mission extraordinaire du prince Mentschikoff à Constantinople, qui causa dans les cercles diplomatiques d'alors une émotion d'ailleurs si justifiée, forment l'épilogue de ces pourparlers. Un danger commun en face des prétentions inquiétantes de Nicolas vient conclure l'alliance entre la France et l'Angleterre ; la question d'Orient est rouverte et, alors, commence la campagne dont l'issue marque, avec le Congrès de Paris, l'apogée de la puissance impériale. Comme le ver rongeur qui naît au cœur d'un beau fruit, la question italienne, grosse d'orages et de conflits sanglants, avait été soulevée au sein de cette solennelle assemblée.

M. de Cavour, M. Walewski et lord Clarendon avaient dressé de violents réquisitoires contre le gouvernement pontifical, contre le roi de Naples et contre les petits États péninsulaires et avaient formé le vœu qu'un remaniement de la carte d'Italie pût intervenir à bref délai. Ces origines de la guerre d'Italie sont exposées par M. de la Gorce sous une forme des plus instructives et des plus attachantes. Les menées de Cavour, sa duplicité, tantôt cauteleuse jusqu'à la bassesse, tantôt hardie jusqu'à l'insolence, le jeu double de Victor-Emmanuel, la faiblesse, les tergiversations et l'aveuglement de l'empereur, rien ne lui échappe, rien n'est négligé par M. de la Gorce. Après avoir lu l'exposé qu'il trace de cette lamentable histoire, on est convaincu que l'empire, en faisant l'unité italienne, préparait inconsciemment sa ruine et le démembrement de la France.

« Ce que nous faisons le plus triomphalement, écrit M. de la Gorce, ce sont souvent nos plus lourdes fautes. Le départ de l'empereur fut triomphal... On eût dit une manifestation non de l'empire libéral, que tant de nobles esprits saluèrent plus tard, mais d'une sorte d'empire démocratique issu de la révolution vivant par elle et ne subsistant qu'à la condition de la servir et de la propager... Vraiment toute cette multitude ne se trompait point dans ses instinctifs calculs et n'égarait point à tort ses acclamations. A quoi bon les séditions, les barricades, les complots, les attentats ? L'empereur, désormais, allait miner lui-même lentement, mais sûrement, le trône auquel une incroyable bonne fortune l'avait élevé. »

Le déluge des publications historiques qui nous submergent actuellement et qui ont presque pour unique objet le premier Empire, finira bientôt, sans doute, par amener, chez nos contemporains, quelque satiété et par provoquer un retour à l'étude de temps encore plus rapprochés de nous. Le public éclairé, désireux de se remettre en mémoire une phase de nos annales, aussi importante à bien connaître et à bien juger que celle du second Empire ne saurait souhaiter une mine d'informations plus riche que l'ouvrage de M. de la Gorce. « Les *Jeunes* surtout, à qui incombe une tâche plus sérieuse encore, celle de refaire et de venger la France, doivent lire et méditer ce livre de bonne foi où revivent pour eux les hommes et les faits d'hier présentés et appréciés par un historien soigneux au dernier point de les dépeindre avec autant de justice que d'impartialité. L'élévation constante de la pensée, la sûreté absolue des principes jointes à un style impeccable auquel on n'est plus guère habitué de nos jours, font de cette lecture un véritable régal pour les esprits délicats et cultivés qui aiment à rencontrer les grâces de la forme unies aux plus rares qualités de fond.

Comte FRÉMY.

**Des belligérants et des prisonniers de guerre**, par M. E. ROMBERG. Bruxelles, Weissenbruch et Paris, GUILLAUMIN, 1894. In-8° de VI-308 p.

Le commencement de ce siècle a vu la charité privée intervenir en faveur des prisonniers de guerre. Dès 1813, dit M. Romberg, des sociétés d'assistance se formèrent en Prusse sous le patronage des princesses royales. Le mouvement continua à Francfort (1814) en faveur des Français et des autres prisonniers, plus tard en 1847 pendant la guerre du Sonderbund. « On connaît les services que rendit la charité privée dans la guerre de Crimée et qui illustrèrent le nom de Miss Nightingale (p. 21). » Il en fut de même pendant les guerres d'Italie, de Sécession dans l'Amérique du Nord et de Slesvig en 1864. Entre temps était signée à Genève une convention internationale (18 août 1864), mais spécialement pour les blessés militaires. Pendant de 1870-71, des comités furent organisés en faveur des prisonniers un peu partout, notamment à Bâle sur l'initiative de M. Christ-Socin.

On sentit bientôt les inconvénients de l'absence de toute règle fixe quant aux droits des sociétés de secours, ce qui donna lieu à la formation à Bruxelles d'un comité international qui fut définitivement constitué le 2 décembre 1870 (p. 27). Enfin en 1874, une conférence fut réunie dans la même ville pour le même objet. Il s'agissait d'abord de déterminer qui doit être considéré comme belligérant et subsidiairement de se prononcer sur la condition des belligérants réfugiés en pays neutre, enfin, sur les sociétés de secours. La conférence était présidée par le baron Jomini, délégué russe. M. E. Romberg en fut le secrétaire-rapporteur. Les délégués émis des conclusions qui sont insérées textuellement dans le livre que nous annonçons (p. 39 à 54). La question des rapports des sociétés de secours avec les divers gouvernements avait été ajournée. Les résolutions de la conférence de 1874 n'ont pas été sanctionnées diplomatiquement. « Ce fut, dit M. Romberg, un brillant mais platonique épisode. »

La condition des prisonniers de guerre forme aussi un chapitre du *Manuel des lois de la guerre sur terre*, que l'Institut de droit international adopta en 1880, et qui est aussi demeuré platonique.

Pendant l'exposition universelle de 1889 à Paris, un congrès spécial à la question des prisonniers de guerre fut présidé par le marquis de Vogüé. M. E. Romberg, qui en avait pris l'initiative, en a été le rapporteur. Son travail est publié à la page 67. J'appelle l'attention sur la partie de ce judicieux rapport qui est relative aux bureaux de renseignements. Finalement le Congrès émit une série de vœux que le lecteur trouvera textuellement dans ce livre (p. 88).

Nous voici maintenant, comme conclusion des simples vœux émis depuis 1874, en présence d'un *acte*. C'est le règlement français sur les prisonniers de guerre édicté le 24 mars 1893 (p. 260). « S'il serait injuste, dit M. E. Romberg, de ne pas reconnaître les adoucissements qui ont été apportés à la condition des prisonniers de guerre par les derniers règlements militaires de plusieurs autres États, on ne rencontre dans aucun d'eux les vues libérales d'ensemble, nettes et bien coordonnées qui distinguent l'œuvre de la commission instituée par M. le Ministre de la guerre de France. Son travail forme un tout complet, où rien n'est oublié et rien n'est négligé de ce qui peut être prévu et déterminé (p. 93). »

Les règlements des autres États sont, avec beaucoup d'autres pièces nécessaires à connaître, insérés dans l'Appendice (p. 247) ; mais M. Romberg constate la nécessité d'établir, à côté des actes de chaque gouvernement, un acte international et il en formule un projet (p. 105).

L'ouvrage que nous annonçons est aussi complet que possible et sera indispensable à toute personne s'occupant de la matière à un titre quelconque. Une observation de détail en terminant : M. Romberg dit : « l'esprit de charité, cette grande vertu de notre temps. » Il a sans doute voulu exprimer que l'esprit de charité s'est appliqué de *notre temps* au sort des prisonniers. Cet esprit agité depuis bientôt dix-neuf cents ans. En ce qui concerne les prisonniers, saint Vincent de Paul n'a pas seulement donné une partie de son temps et de son argent : il s'est donné lui-même. L'esprit de charité avait déjà inspiré, en faveur des captifs, l'ordre de Notre-Dame de la Merci fondé en 1223 et l'institut des Trinitaires créé en 1198 par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.

A. D'AVRIL.

**Le mariage en droit international privé et la conférence de La Haye**, par M. le baron GUILLAUME. — Bruxelles, Murquard, 1894, gr. in-8° de VIII-549 pages.

« La conférence, qui s'est réunie à La Haye, au mois de septembre 1893, peut être considérée comme la *résultante* en quelque sorte des nombreux efforts tentés jusqu'ici pour arriver à un accord international en matière de conflits des lois... Le gouvernement néerlandais avait fait remettre aux délégués un judicieux et intéressant mémoire, qui exposait avec clarté la nécessité d'une entente internationale en matière de droit international privé (p. 139). » Le baron Guillaume reproduit le texte de ce document (p. 144). Il publie également (page 499) le rapport présenté à la conférence par M. L. Renault, l'un des délégués français, ainsi que les discussions y relatives.

A la suite des délibérations, et sous le bénéfice des réserves qui y sont exprimées, les délégués, dans un protocole final, signé le 27 septembre 1893, convinrent de soumettre à l'approbation de leurs gouvernements respectifs certaines règles que l'auteur insère à la page 169. La première partie de ces règles est relative au mariage. Je relève à l'article 4 la disposition suivante : « Il est entendu « que les pays, dont la législation exige une célébration religieuse (la Russie), « pourront ne pas reconnaître comme valables les mariages contractés par leurs « nationaux sans observer cette prescription. » Le baron Guillaume, en quelques pages fort étudiées, communique ses propres réflexions sur l'œuvre de la conférence en matière de mariage (p. 335).

La deuxième partie du volume est d'abord consacrée à présenter les systèmes et opinions de divers jurisconsultes (p. 181 à 225). Vient ensuite un exposé clair et complet des résultats qu'ont produits les séances de l'Institut de droit international tenues successivement à Munich, Bruxelles, Heidelberg (p. 229 à 284). Enfin, après avoir mentionné les effets obtenus entre plusieurs États de l'Amérique à la suite du congrès célébré à Montevideo en 1888 et la réunion



tenue à Madrid en 1892 (p. 285 à 300), le baron Guillaume montre l'état de la législation et les conventions existant en matière de mariage dans tous les pays de l'Europe et dans l'État indépendant du Congo, où le mariage entre les non-indigènes doit être autorisé préalablement par le gouverneur général, qui en prescrit les formalités (p. 408) !

Ce trop court exposé suffira à montrer que le volume du baron Guillaume est un manuel indispensable à consulter et à étudier sur l'une des matières les plus graves et les plus compliquées du droit international privé.

A. D'AVRIL.

**Code des relations conventionnelles entre la Belgique et les Pays-Bas**, par M. le baron GUILLAUME, conseiller à la légation de Belgique, à La Haye, etc., etc., grand in-8° de xxiii-975 p. Bruxelles, 1894. C. Murquart.

Ce volume est essentiellement pratique : il contient, en dehors de sa spécialité, des documents qui intéressent au plus haut point le diplomate et toute personne qui s'occupe des questions internationales. Les deux pays frontaliers, en effet, ont pris part, depuis 1833 jusqu'en 1893, à tous les grands actes internationaux. Ils étaient naturellement appelés à y jouer un rôle important par leur position politique, par leur activité industrielle, commerciale et maritime, par la valeur intellectuelle de leurs habitants, si restreint qu'en soit relativement le nombre : *ponderantur, non numerantur*.

Parmi les actes d'intérêt général qu'on y trouve *in extenso*, je citerai seulement la déclaration de Saint-Petersbourg contre l'usage de certains projectiles (1868) ; la convention télégraphique internationale (1875) ; la réglementation de la protection au Maroc (1880) ; la convention sur la propriété industrielle (1883 et 1891) et sur les câbles sous-marins (1884) ; l'acte général de Berlin relatif à l'Afrique (1885) et la déclaration de Bruxelles sur le commerce des esclaves et la protection des populations indigènes (1890) ; la convention postale (1891) ; les arrangements sanitaires de Venise (1892) et de Dresde (1893) ; le transport des marchandises par chemins de fer, etc., etc. Ce sont là des documents qu'on n'a pas toujours sous la main et qu'on peut à chaque instant avoir besoin de consulter. Le maniement du volume est rendu facile à tous par une table chronologique et un index alphabétique.

En publiant cet ouvrage, le baron Guillaume ne sera pas seulement, comme il le dit dans une préface sobre et modeste, utile à ceux qui s'intéressent à un titre quelconque aux relations entre la Belgique et les Pays-Bas ; il rend service à ceux qui étudient les rapports internationaux du monde entier.

A. D'AVRIL.

**Traité de droit international public européen et américain**, par M. P. PRADIER-FODÉRÉ. Paris, Pedone-Lauriel, 1894, in-8° de 1174 pages.

Le V<sup>e</sup> volume de M. Pradier-Fodéré était consacré aux relations maritimes en temps de paix : il en a été rendu compte dans cette *Revue* en la livraison d'octo-

bré 1894. Le nouveau volume traite de la relation des États en temps de guerre. La matière est plus délicate que toute autre, parce que la coutume y joue le plus grand rôle. Voilà un vaste champ aux élucubrations de la doctrine et aux tentatives de codification.

Le travail que nous annonçons répond bien aux nécessités de la matière. Sur chacun des sujets qu'il aborde successivement, l'auteur commence par exposer compendieusement la pratique de tous les peuples en remontant à la Bible et à l'antiquité grecque ou romaine. Il rappelle ensuite les principes préconisés par les philosophes et les jurisconsultes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Viennent enfin les instructions imposées par plusieurs gouvernements à leurs troupes de terre et de mer; mais il faut retenir que ces diverses instructions n'obligent que les belligérants appartenant à la nation qui les a édictées. Ce n'est, pour les autres nations, qu'une sorte de doctrine officielle extérieure, mais impliquant toutefois une invite à la réciprocité. M. Pradier-Fodéré fait une large part aux tentatives et projets de codifications destinées dans le *desideratum* de ceux qui les ont élucubrées, à être adoptées et pratiquées par toutes les nations.

L'auteur, sur chacun des objets de son exposition, donne une opinion personnelle, qui est généralement judicieuse.

Au début du volume, une large part est réservée aux tentatives de résoudre pacifiquement les conflits internationaux, soit par médiation et arbitrage, soit sur le mode juridique (nos 2569 à 2599). En ce qui concerne les solutions par congrès des grandes puissances, M. Pradier-Fodéré rappelle en détail et préconise bravement le célèbre protocole d'Aix-la-Chapelle (1818), lequel a été invoqué à la conférence de Londres en 1883 par l'envoyé de Roumanie. Il émet l'opinion que la stricte observation de ce protocole est de rigueur, « lorsqu'on tient « pour une réalité qui mérite le respect, l'indépendance des peuples et l'égalité « des États (p. 307) ». On ne pouvait mieux penser et mieux dire.

A. D'AVRIL.

### **Les Corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'Empire**

**Romain**, par M. Rodocanachi. Paris, Picard, 1894, 2 vol. in-4°. — COURRIANES ET BOUFFONS, *études romaines du XVI<sup>e</sup> siècle*, par le même. Paris, Flammarion, 1894, 1 vol. in-18.

Notre collaborateur M. Rodocanachi, auquel on doit déjà d'importants travaux sur l'histoire de Rome, vient de nous donner un recueil méthodique et curieux des statuts des corporations romaines, qu'il a réunis en deux volumes de format grand in-quarto luxueusement édités. Le sujet de ces volumes s'éloignant du cadre de notre *Revue*, nous ne pouvons, à notre grand regret, nous y appesantir. On en appréciera l'intérêt si l'on songe à quel point l'esprit corporatif a toujours fait partie des mœurs du peuple romain. Dès les premiers temps de Rome, des corporations s'établissent : elles se perpétuent, parmi des fortunes diverses, jusqu'à la fin de l'Empire. Ensuite, la nuit se fait sur ces institutions, mais rien ne prouve leur disparition. Au contraire, on saisit de nou-

veau, au XII<sup>e</sup> siècle, les traces authentiques de leur existence, que, dès lors, on peut suivre aisément. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les corporations subissent le contre-coup des causes de ruine dont Rome a souffert : au XVI<sup>e</sup>, elles s'épanouissent et poussent de nouveaux rejetons.

Après une préface générale, M. Rodocanachi expose le système général de l'organisation corporative ; ensuite il prend une à une chaque corporation, en résumant son histoire et en analysant ses statuts. L'une des plus curieuses, quoique fort moderne, est la corporation des marchands de tabac et d'eau-de-vie, laquelle se distingue, qui le croirait ? par sa ferveur religieuse et par les faveurs que les Papes lui confèrent.

Toutes ces corporations se multiplient, s'organisent, se réforment, vivent, sous la tutelle fort directe du gouvernement. M. Rodocanachi analyse le système social et économique, qui a duré pendant des siècles, et il en expose les conclusions avec une remarquable clarté. Son œuvre a une grande allure, qui lui fait tout particulièrement honneur, et dont on peut féliciter hautement notre distingué collaborateur.

Sous le titre de *Courtisanes et bouffons*, M. Rodocanachi s'est donné le plaisir d'écrire à part la monographie de deux métiers particuliers. Il est incontestable que, de toutes celles qu'il énumère, ces deux professions-là seules touchent à l'histoire diplomatique. On peut donc recommander ce petit travail à l'attention des curieux.

R. M.

**Le Conclave**, par LUCIUS LECTOR, Paris, Lethielleux, 1894, 1 vol. in-12, 784 p.

Personne n'ignore que le Souverain Pontife est élu dans une assemblée des cardinaux que l'on appelle conclave, mais on connaît beaucoup moins l'origine de ce mode d'élection, les circonstances qui l'ont fait établir, les règlements auxquels il est assujéti. L'auteur du présent volume, qui habite Rome depuis longtemps et y a rempli des fonctions importantes, nous donne sur ces questions si intéressantes des renseignements très complets. Il nous apprend de quelle manière se faisait l'élection des premiers Papes, comment on en est venu peu à peu aux formes actuellement en usage, quelle est la nature de l'intervention des puissances catholiques dans l'élection, quels sont les motifs qui l'ont fait accepter et la valeur de ces motifs. Il décrit les cérémonies qui accompagnent la mort d'un Pape et l'élection de son successeur, cérémonies fort belles et peu connues du public, parce que plusieurs sont accomplies dans l'intérieur de la résidence papale. La marche des conclaves a toujours été entourée d'un certain mystère, par la nécessité d'écarter les influences étrangères. On trouvera donc dans l'ouvrage que nous signalons beaucoup de détails peu connus et fort curieux. Nous recommandons à l'attention particulière du lecteur les dispositions secrètes prises par Pie IX pour assurer la liberté de l'élection de son successeur, et dont le véritable texte n'est connu que depuis fort peu de temps.

Cet ouvrage orné de nombreuses gravures représentant les scènes principales d'une élection, est de nature à intéresser un public nombreux. Il peut être fort utile aux diplomates qui auront à se préoccuper un jour d'une nouvelle élection pontificale.

Cte DE VORGES.

## CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. — La Société a perdu S. A. le prince Ladislas Czartorisky, M. le baron Beyens, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges à Paris.

M. le baron d'Anethan a été nommé Ministre de Belgique à Paris.

M. Geffroy a été nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Sous ce titre : *La Panique anglaise en 1429*, M. Germain Lefèvre-Pontalis a donné une étude extrêmement substantielle et fort curieuse où il montre que, huit jours après la levée du siège d'Orléans, l'armée anglaise d'occupation en France se trouvait désorganisée et que ses chefs éprouvaient les plus vives craintes.

BELGIQUE. — *La Revue de droit international et de législation comparée* (1894, n° 3) nous apporte deux intéressants articles. *La question de Melilla et la politique internationale de l'Espagne*, par M. Torres Campos, expose en détail ce que fut, depuis 1496, cette question de Melilla, très locale et très héroïque, née d'un coup de main facile, source intarissable, depuis quatre siècles, de combats et de tractations. La dernière échauffourée a eu pour origine la non-exécution des articles 4 et 5 du traité du 24 août 1859 (traité de Tetuan) : l'historique tracé par M. Torres Campos peut se résumer en cette observation que les nombreux traités passés avec le Maroc n'ont jamais reçu leur exécution intégrale; ils n'ont valu que comme moyen de terminer une lutte, et, somme toute, en face des tribus du Riff, on en est encore à la diplomatie du Cid. Mince dans son origine, l'incident de Melilla ne tarda pas à prendre de graves proportions, et il aurait pu en prendre de plus grandes encore, sans la prudence de don Sig. Moret y Prendergast, ministre des affaires étrangères, à laquelle M. Torres Campos rend un juste hommage. Le traité conclu par le maréchal Martinez Campos semble à notre éminent confrère présenter nécessairement le traditionnel caractère provisoire. Et, en regardant l'avenir, comme en regardant le passé, en regardant Gibraltar, en se rappelant les appréciations de M. Cánovas del Castillo et de M. Ordega, M. Torres Campos conclut que tout le bord africain du détroit de Gibraltar doit appartenir à l'Espagne.

*Le droit international devant l'histoire* est une leçon magistrale de M. Ernest Nys, pour l'ouverture du cours d'Histoire du droit international inauguré en 1894. M. Nys n'est pas de ceux qui refusent, plus ou moins nettement, au droit international le titre de Droit, qui voudraient le considérer comme un simple rêve philosophique, et n'admettent, comme régime positif, que la force : système

qui amènerait, tout aussi bien, à la négation du droit privé et au remplacement de tout critérium juridique par la loi de la force ou du nombre. Il montre, avec un légitime orgueil, les racines profondes du droit international dans l'esprit humain, racines si profondes qu'on ne saurait exactement démêler le premier point de départ. « C'est à la Phénicie que nous devons en réalité notre droit maritime, » et Platon a posé bien des principes dont plusieurs restent encore des desiderata. Le droit international, au moyen-âge, est reparti pour une nouvelle étape, par la définition du droit de guerre ; ensuite, s'est ouverte ce que M. Nys « nomme l'époque constructive ». M. Nys, esprit très clair et très libéral, indique à grands traits dans quel sens il compte étudier les théories du Moyen-Age ; il rend ensuite hommage à Grotius, qui, dit-il, « exerça une admirable influence ; il donna l'envolée aux idées humanitaires. » Sans se flatter de voir, de sitôt, disparaître la guerre, M. Nys constate que la civilisation fait faire chaque jour au droit international des progrès précis et positifs, et que ces conquêtes, aussi utiles que beaucoup d'autres, dureront sans doute tout autant. « Le droit international s'affirme de plus en plus. »

R. M.

Avec l'année écoulée, la *Revue de droit international et de législation comparée* a accompli le premier quart de siècle de son existence, et, à cette occasion, le comité de rédaction se félicite, non sans raison, de la marche de l'œuvre pendant cette période.

Dans la dernière livraison de 1893, nous signalerons d'abord, pour y revenir un jour, la première conférence de M. Asser sur la codification du droit international privé. M. Hubert-Baunard développe l'idée que les transports par les chemins de fer qui traversent plusieurs États, appellent une législation et une juridiction internationales. Il préconise l'institution d'une cour internationale de cassation. Ce desideratum paraît opportun et le choix de Bruxelles, pour en être le siège, ne soulèvera pas d'objection. De notre adhésion à l'internationalisation sur ce point spécial, on ne doit pas conclure que tous les esprits partagent sans réserve le culte de plusieurs — et de M. Hubert-Baunard en particulier — pour l'internationalisme en général. L'essai, qui en fut tenté à Berlin pour la contrée qu'on appela « le bassin du Congo » a été assez malencontreux pour que la conférence de Bruxelles ait dû défaire en 1890 ce qui avait été stipulé en 1885. De cette expérience et de bien d'autres dont les conséquences n'ont pas encore éclaté, ne ressort-il pas que, pour accomplir son rôle chez lui et même dans la société des nations, un souverain doit, en principe et sauf de très rares exceptions, rester le maître sur son territoire, comme le père de famille à son foyer ? L'idéal, dont nous devons poursuivre la réalisation, ne consiste pas dans une abdication aussi large que possible, dans une plus complète *capitis diminutio* de chacun dans l'intérêt de tous. Bien au contraire : l'idéal est de n'enlever que ce qu'il est absolument impossible de laisser à la liberté du père de famille dans la cité, à la liberté de la cité dans la province, à la liberté de la province dans l'État, à la liberté de l'État dans la société des nations. J'entends une liberté même *periculosa*. Il n'y a pas d'intérêt matériel collectif qui doive, sans nécessité absolue, prendre le pas sur la liberté et la dignité de l'entité humaine, individuelle ou collective. C'est dire assez que, contrairement à la qualifi-

cation quelque peu lyrique de M. Hubert-Baunard, nous nous refuserons à considérer l'internationalisation comme « une croix lumineuse ». Je me suis même permis quelquefois de l'appeler « la promiscuité internationale. »

Dans la même livraison, M. F. Nessi publie une monographie très complète du tribunal fédéral suisse. C'est un nouveau pas dans la voie de la centralisation aux dépens de l'autonomie cantonale, laquelle paraît devoir être peu à peu réduite à un souvenir. Quelques-uns se demandent encore si les citoyens suisses en deviendront plus heureux et s'ils auront plus de liberté, sans parler même de ceux que vise l'article 31 de la constitution fédérale. Je ne suis pas non plus certain que la situation internationale de la Suisse soit plus assurée que sous le régime établi en 1815.

Le premier fascicule de 1894 contient le programme de la session de l'Institut international, qui a été tenue à Paris en 1894. Dès que le rapport aura paru, nous nous empresserons d'en rendre compte. M. Henri Pascaud continue son exposé détaillé du suffrage politique chez les peuples civilisés, lesquels n'y ont pas dépensé beaucoup d'imagination. Ce sont de légères variations sur le même thème ; mais je tiens à signaler un point de vue nouveau et de grand avenir, relevé à propos des élections à la chambre haute dans le grand-duché de Bade : « En somme, dit M. Pascaud, les membres élus de la première chambre constituent ce qu'on peut appeler *la représentation des intérêts*, et c'est un système qui se conçoit parfaitement. Mais il est exclusivement limité à la noblesse et aux universités ; pourquoi ne l'étendrait-on pas à la propriété rurale, au commerce, à l'industrie, de manière à le rendre plus complet (p. 59) ? »

M. G. Flaischen, premier président du tribunal de Galatz, s'applique à faire ressortir combien la possession d'un immeuble par un État étranger doit présenter d'impossibilités dans l'ordre civil et peut provoquer de difficultés diplomatiques. Il a soin, du reste, de préciser le droit à un dédommagement en faveur de l'État étranger en suite de l'empêchement qui serait apporté à l'exercice d'un droit légitimement acquis (p. 107). Il n'implique pas, du reste, dans cette prohibition, les hôtels destinés à l'habitation des représentants étrangers, dont le logement jouit de l'exterritorialité alors même qu'ils y sont seulement locataires.

FRANCE. — La diplomatie du XVI<sup>e</sup> siècle aurait bien quelque chose à glaner dans le nouveau volume de M. H. de la Ferrière, intitulé : *Deux drames d'amour*. La seconde partie de ce curieux récit est l'histoire des rapports d'Elisabeth d'Angleterre avec son favori Essex. Il avait été envoyé plusieurs fois en France par la reine pour secourir Henri IV ; et il fut à peu près le seul anglais qui défendit le Béarnais sans arrière-pensée et avec un véritable dévouement à sa cause. Quand M. de Maisse fut accrédité comme ambassadeur de France près d'Elisabeth, c'est encore Essex qui lui facilita sa tâche et l'aïda de tout son pouvoir. Enfin, le comte de la Ferrière a fait usage des dépêches de Boissise, déjà publiées par M. de Kermaingant, et de celles de Beaumont, encore inédites, pour caractériser l'égoïste politique de l'Angleterre, qui aurait voulu tirer de la détresse de Henri IV Calais ou quelque autre compensation.

— Plus spécial encore et plus complet est le livre de M. l'abbé A. Degert, sur *le cardinal d'Essat, sa vie, ses négociations à Rome*. Le personnage est, en effet, un

pur diplomate, et même le type d'un ambassadeur tel qu'il devait être au siècle classique de la carrière. « Il n'exécute pas simplement, mais forme aussi et dresse par son conseil la volonté du maître. » Et Montaigne qui fait cette juste remarque ajoute : « J'ay veu en mon temps des personnes de commandement reprints d'avoir plustot obéi aux paroles des lettres du roy qu'à l'occasion des affaires qui estoient prez d'euls. » Cette « charge libre, » personne ne la remplit mieux que d'Ossat pendant les trente années qu'il passa presque constamment à Rome, pourvu des missions les plus délicates, sous Henri III et sous Henri IV. On sait que son grand succès fut d'obtenir de Clément VIII l'absolution du roi et la réconciliation de la France avec le Saint-Siège.

Quelque connus que soient ces faits, puisque les *Lettres* du cardinal d'Ossat ont été publiées depuis longtemps et que c'est même un des premiers recueils de documents diplomatiques que nous possédions — l'édition in-folio de 1641 est la septième au moins et la première, d'après Pereise, daterait de 1614 — il est toujours intéressant d'en revoir le détail ; et les commentaires modernes, valent ceux d'Amelot de La Houssaie. M. Degert s'attache à démontrer que d'Ossat fut, avec du Perron et Villeroy, un des grands ministres de Henri IV, qu'aucun ne seconda plus puissamment sa politique modérée, qu'en outre il peut passer pour un des fondateurs de la prose française, qu'il possédait l'art de la composition, la précision du langage, l'ironie légère, la gravité et l'éloquence de l'homme d'État. Ses portraits et ses tableaux sont des modèles du genre. Il est donc naturel que l'auteur ait trouvé dans la vie du personnage le sujet d'une thèse de doctorat ès-lettres, qui a reçu bon accueil de la faculté de Bordeaux.

— On trouve dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* la très complète biographie d'un personnage du XVI<sup>e</sup> siècle moitié militaire, moitié diplomate, puis lettré aussi, assidu de l'hôtel de Rambouillet, ami et correspondant de Ménage, de Baillet, de Balzac et de Voiture. Cet aventurier non sans mérites, qui s'était donné le nom poétique de Cérisantes, naquit à Saumur vers 1612 d'un gentilhomme écossais, Mac Duncan, professeur de médecine, et enragé huguenot. Sans fortune, après avoir pris ses grades à Montpellier, il entra comme précepteur dans la maison du marquis du Vigean, ce qui lui procura des entrées chez les grands de l'époque et particulièrement chez la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. C'était au beau temps de la procédure poursuivie par Laubardemont contre Urbain Grandier et les ursulines de Loudun. Il était de mode pour les belles dames d'aller voir les pauvres religieuses, afin de jouir du spectacle de leurs contorsions. En suivant le mouvement, le précepteur voulut se distinguer et amuser les nobles châtelaines, il essaya un moyen qui réussit de faire cesser momentanément la possession des nonnes, et de rompre du doigt leur rigidité cadavérique. Mais il rêvait quelques succès plus nobles et s'empressa de suivre son élève, devenu colonel du régiment de Navarre, saisissant la première occasion de se distinguer aux sièges de Thionville et d'Arras, en 1639 et 1640. Sa vantardise et ses rodomontades lui ayant rendu la situation impossible à l'armée, il profita de l'alliance suédoise pour se rendre à Stockholm, se faisant recommander près de la reine Christine par tous les beaux esprits, auxquels elle offrait un accueil si facile.

Bientôt Cérissantes s'est si bien insinué dans les bonnes grâces de sa maîtresse et du tout puissant chancelier Oxenstiern, qu'il trouve l'occasion de pousser à la disgrâce de Grotius, le résident de Suède à Paris, et qu'il se fait nommer à sa place, revenant en France en 1645 comme représentant officiel de Christine. Il figure à ce titre à Munster, et est en second ordre un des négociateurs du traité de Westphalie. Son outrecuidance et ses intrigues amoureuses lui ayant valu un renvoi très mérité, il se convertit bruyamment au catholicisme, fit hommage de ses poésies à Innocent X, et arriva à Rome offrir ses services à l'ambassadeur de France, Fontenay-Mareuil.

L'insurrection napolitaine de Masaniello venait d'éclater, et Mazarin, tout en cherchant les moyens de nuire à l'Espagne, hésitait à soutenir le duc de Guise qui s'était fait proclamer à Naples « duc » de la nouvelle république. On résolut d'envoyer Cérissantes, au nom du roi, avec une mission assez mal définie, pour seconder et surveiller à la fois le prince. C'était mettre l'écoissais dans son élément : ses intrigues, ses bravades, ses trahisons ne sauraient se compter ; et on en trouve la trace assez confuse dans ses dépêches et dans celles de l'abbé de Saint-Nicolas, autre diplomate irrégulier, plus connu par ses Mémoires imprimés. Bref, l'entreprise échoua ; et les Espagnols ne tardèrent pas à reconquérir la royaume de Naples. Mais quand il fallut se défendre contre l'étranger, toute la valeur de Cérissantes se retrouva : après d'inutiles et brillants faits d'armes, il fut blessé à mort à l'attaque de San-Carle au commencement de 1648, disparaissant héroïquement, comme il avait vécu, à trente-cinq ans. M. Eusèbe Pavie, après Bayle a fait pour le sortir de l'oubli, des efforts un peu disproportionnées peut-être au sujet, mais qui ont leur vraie valeur.

— M. le duc de Broglie a commencé dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1894 une nouvelle série d'études diplomatiques. Les origines de l'alliance autrichienne sous Louis XV et la préparation du traité de 1756 en sont le sujet. Ce renversement de combinaisons politiques vieilles de deux siècles, que l'auteur a le premier indiqué autrefois dans son ouvrage intitulé : *Le Secret du Roi*, fut beaucoup moins subit qu'on ne le pense et qu'on ne l'a dit souvent. Ni la cour de Vienne, ni celle de Versailles n'en avaient d'abord envie. Ce fut une idée personnelle de l'impératrice Marie-Thérèse, qu'elle communiqua avec habileté et persévérance aux ambassadeurs de France et à laquelle elle fit faire peu à peu son chemin dans l'opinion, en dépit des efforts du roi de Prusse pour continuer l'égoïste politique dont il avait tiré si bon parti. Non contente d'avoir séduit le chargé d'affaires, Blondel, et le ministre que Louis XV lui envoya, le marquis d'Hautefort, l'impératrice-reine choisit pour ambassadeur en France un de ses plus habiles et fidèles serviteurs, le comte de Kaunitz, qui arriva à Paris à la fin de 1750 et y resta près de deux ans. M. le duc de Broglie dément la légende bien connue de la lettre de Marie-Thérèse à la marquise de Pompadour, dans laquelle elle l'aurait assurée de son *estime* et de son *amitié*. Comme beaucoup de mots historiques, cette tradition est beaucoup moins fautive qu'on ne pourrait le croire, et on en découvre très bien l'origine, en lisant les dépêches dans lesquelles Kaunitz raconte à sa souveraine les nombreuses entrevues qu'il a eues avec la marquise, les démarches fort plates qu'il n'hésita pas à tenter pour écarter tous



ceux qui lui disputaient les bonnes grâces de Mme de Pompadour, et pour rester « maître incontesté du terrain », l'échange de coquetteries aimables qui lui permirent de renouveler fréquemment de discrètes insinuations. « Je sais que le roi m'en a su gré, — écrit-il à sa souveraine, — et qu'elle y a été sensible. » Et plus loin il ajoute : « Je lui ai dit beaucoup de choses que je suis bien aise qu'elle redise au roi. Elle m'a assuré que le roi, non seulement aimait l'impératrice, mais que, même au milieu de la guerre, il avait toujours eu pour elle beaucoup d'amitié et la plus haute estime. » Franchement, que veut-on que fasse de plus le représentant de la cour la plus aristocratique et la plus austère de l'Europe à l'égard de la petite bourgeoise, qu'on appelait alors le plus lourd fardeau de la France ? Cette politique fut assez longue à porter ses fruits, puisque nous sommes encore à quatre ans de la signature du traité : elle n'en est que plus attachante ; et nous en attendons impatiemment la suite.

## B P

Sous un patronage qui justifie toutes les espérances et qui offre bien des garanties, il vient de paraître à Paris, chez A. Pedone, une nouvelle publication bi-mensuelle intitulée : *Revue générale de droit international public*. Indépendamment d'une copieuse chronique des faits internationaux, d'un bulletin bibliographique, d'une partie documentaire, la première livraison contient des travaux de MM. de Martens, L. Renault, un grand article de M. A. Pillet, lequel est une introduction et un programme. Nous en donnerons une analyse en empruntant le plus souvent les propres paroles du savant professeur à la faculté de Grenoble.

Il faut, dit M. Pillet, posséder des idées nettes et certaines sur les *éléments* dont se compose le droit international, sur le *domaine* dans lequel son autorité est appelée à s'exercer, sur les *rappports* que ses prescriptions auront pour objet de gouverner.

I. L'homme est engagé dans les liens de trois sociétés : la société nationale, la société internationale, la grande association du genre humain. La nation joue dans la société internationale le même rôle que l'individu dans la société nationale. Le commerce international enfante la société internationale. La seule communauté, qui existe entre les divers États, est une communauté de fonctions. Par contre, la seule qualité d'homme est une raison de relations ; de là naît la société humaine. La sécurité et la bonne ordonnance d'une société varient en raison directe de l'imputabilité, c'est-à-dire du degré de responsabilité qui peut incomber à chacun de ses membres. Sous ce rapport, la société humaine est la moins parfaite (p. 6).

II. A la société des nations correspond le droit international. Le particularisme de l'État se trouve naturellement en lutte avec le cosmopolitisme de la société internationale : ils ne sont pas inconciliables. L'exclusivisme national est préférable lorsqu'il s'agit de l'existence même de la nation, car, sans nation, il n'y aurait pas de société internationale. C'est aller trop loin d'ajouter, d'une manière générale, qu'en dehors de ce cas, l'intérêt international doit toujours l'emporter. Cette subordination ne saurait s'appliquer en dehors du nécessaire et à ce qui est fondé sur des conventions expresses ou des usages reçus (p. 9 à 12). A propos d'usages l'auteur ne me paraît pas attacher une importance suffisante à la *coutume*, laquelle ne règle pas seulement les rapports de courtoisie.

III. Le droit humain, qui régit la grande association du genre humain, repose sur le raisonnement et sur les faits. M. Pillet s'applique surtout à ce dernier ordre et il en tire de justes conclusions. Parmi les principes que consacre la pratique continuelle des nations, il en est qui n'ont pas leur origine dans la considération de leurs souverainetés respectives, mais dans le souci des *droits de l'humanité* (p. 17).

IV. Dans l'échelle des trois droits, l'humain doit l'emporter sur le national et sur l'international. On peut renoncer à tout droit international, non à l'observation des droits de l'humanité et dans ce domaine, la réciprocité n'est pas nécessaire (p. 20).

M. Pillet énonce que le droit de l'humanité a quelque chose d'immuable, qu'il ne lâche pas ses conquêtes une fois réalisées (p. 21). Parmi les droits qui auraient été ainsi acquis immuablement, il cite que les habitants d'une province annexée peuvent échapper, par le seul fait de leur volonté, à la dénationalisation. Il faudrait s'entendre; l'annexé par conquête ou autrement peut conserver la sujétion antérieure, mais à la condition de déguerpir, ce qui atténue considérablement la valeur pratique du progrès signalé. Et il n'en pourrait être autrement. Concevrait-on que la totalité ou simplement la majorité des annexés pût, sur le territoire qui a changé de souveraineté, garder, par exemple, le droit d'aller faire le service militaire à l'étranger en temps de paix ou de guerre? Le conflit a surgi de nos jours et il a été résolu dans le sens que j'indique. Si l'on entend que les annexés pourront, sans déguerpir, conserver ce que j'appellerai leur nationalité morale: religion, usages, lois, langue, il n'y a de nos jours, aucune sécurité de ce côté. Le respect de la religion est, à la vérité, proclamé hautement; mais il y a mille moyens, insidieux ou violents, d'en rendre l'exercice difficile jusqu'à l'impossibilité.

Quant à la langue, c'est sur certains points, une guerre déclarée, non seulement dans les actes publics, mais à l'école primaire, sur la voie publique: on ira jusqu'au foyer. Dans un rapport adressé au Congrès bibliographique de 1888, je crois avoir démontré (p. 81) que la persécution contre la langue et les usages est un fait moderne, ce que prouve le maintien paisible en Europe des langues et des usages aux annexés jusque vers 1830. Ce n'est guère qu'en Turquie que ce respect des vaincus a été conservé jusqu'à nos jours. En résumé: 1° la conservation de la nationalité est restreinte par l'obligation de s'expatrier; 2° la nationalité morale est combattue de nos jours en cas d'annexion. Il n'y a donc pas, de ce chef, un progrès *immuable*, mais une innovation à l'envers, un recul qui paraît devoir augmenter chaque jour d'acuité.

V. Avec ce qui va suivre, nous sortons de l'appréciation, toujours fallacieuse et flottante des faits, pour rentrer sur le terrain solide du droit. « Du moment, dit M. Pillet, où, de gré ou de force, une nation est entrée dans le commerce international, il importe à la communauté des nations tout entière que les fonctions qui lui reviennent soient effectivement remplies. Si la volonté et la force lui manquent, d'autres, de simples tiers, les rempliront à sa place dans la limite de leur intérêt (p. 26). » Il s'agit des pays sauvages et des États demi-civilisés. Avec les sauvages, il n'y a que l'humanité. Les États demi-civilisés ont droit à une application partielle du droit (p. 27).

La dernière partie du travail de M. Pillet est consacré à préciser la nature des relations rentrant dans le cercle d'action de la science du droit des gens. On y trouvera des déductions très justes (p. 28) que l'espace ne permet pas d'analyser ici.

A. A

ITALIE. — M. Eug. Casanova a publié dans la *Rivista geografica italiana* (juin 1894), avec un fort savant commentaire, une carte portugaise, appartenant à M. le baron Giov. Ricasoli-Firidolfi. Il montre que cette carte est due au géographe Reinel et a été établie de 1540 à 1535. Elle figure les îles Britanniques, la France, la péninsule Ibérique, la côte occidentale d'Italie, les côtes nord et ouest d'Afrique, et une partie du Brésil. M. Casanova en identifie remarquablement les indications.

M. Edm. Mayor des Planches, conseiller de légation à Berlin, nous annonce qu'il va publier très prochainement une nouvelle série de lettres de Cavour, environ 630, dont quelques-unes, fort importantes, sont adressées à M. de Villamarina, ministre de Sardaigne à Paris, au marquis Cantono, chargé d'affaires à Vienne, à MM. d'Azeglio, Corti, Alexandre de Humboldt... Ces lettres se suivent de 1853 à 1858 ; les plus notables sont celles destinées à M. de Villamarina. Le volume paraîtra chez MM. Roux et Cie : il sera précédé d'une étude psychologique sur M. de Cavour, surtout d'après ses écrits.

R. M.

En Italie, l'histoire, en général, n'a que peu d'adeptes, et n'est pas toujours cultivée avec une méthode rigoureusement scientifique. L'Italie a eu une grande histoire pendant l'antiquité classique et le Moyen-âge ; mais à l'époque moderne elle a perdu son antique importance, par le morcellement, la faiblesse des gouvernements, et les invasions étrangères. Naturellement tout n'a pas été perdu ; au contraire, on pourrait dire que, jusqu'à notre siècle, en Europe survécut la renommée des mœurs exquises, de la sagacité, des richesses italiennes ; mais cette opinion a été conservée plus par un sentiment poétique que par la connaissance profonde des conditions réelles de notre pays. Aussi les Italiens préfèrent-ils s'occuper de l'époque la plus reculée, des belliqueux « comuni », des splendides « signorie » plutôt que des temps postérieurs. Pour étudier ceux-ci les documents nécessaires ne sont pas toujours accessibles ; en outre, l'histoire de notre siècle particulièrement excite trop de passions et elle trouve bien plus facilement des apologistes que des critiques, qui veuillent et puissent pénétrer dans tant de questions délicates. En Italie, nous n'avons pas une revue, qui ait, je ne dis pas la valeur, mais le caractère de la *Revue d'Histoire diplomatique*. Nous n'avons point la légion des écrivains français ou allemands. Ce que nous avons de mieux, ce sont peut-être les épistolaires des hommes illustres ; on les publie en nombre, mais ils ne sont pas toujours complets, ni l'objet d'une profonde exégèse.

Cependant nous ne manquons pas d'arguments qui pourraient intéresser non seulement l'Italie, mais l'Europe entière, ni de sujets à de grandes et fécondes discussions. Je m'efforcerai de donner une idée de l'importance des études annoncées ; mieux vaut épargner les jugements que les renseignements.

Sur Charles-Quint, depuis bien d'années, travaillent deux historiens fort distingués, M. Baumgarten, et le maître de tant d'historiens italiens, le professeur

Giuseppe De Leva. Aux ouvrages de ces deux savants vient de s'en ajouter un troisième de M. Francesco Nitti, qui a pour titre : *Leone X e a sua politica secondo documenti e carteggi inediti*; comme on l'a observé, les recherches de M. Nitti se sont presque bornées aux archives de Florence, néanmoins M. le professeur De Leva a jugé le livre d'une valeur singulière. Des nouvelles recherches sur la même question ont été faites par un jeune et savant piémontais, M. Eugenio Casanova, sous-archiviste à Florence; et l'infatigable baron Gaudenzio Claretta, en en rendant compte à l'Académie des sciences à Turin, y ajouta encore des documents nouveaux (v. *Carlo V e Clemente VII; il loro arrivo al congresso di Bologna e l'assedio di Firenze del 1530 secondo il legato di Savoia a Roma. Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XXVIII, 1892-93).

M. E. Callegari rappelle des souvenirs moins douloureux aux Italiens avec la série d'études intitulée : *L'assedio di Torino del 1706 secondo le memorie del tempo* : Dans ces publications parsemées çà et là (c'est-à-dire dans les *Atti del R. Istituto Veneto*, S. 7<sup>a</sup>, IV, 1892-93; dans l'*Ateneo Veneto*, S. 17<sup>a</sup>, II, 1893; et dans la *Rivista storica Italiana*, IX, 1893), l'auteur rassemble des ouvrages et des documents déjà publiés ou inédits sur tout ce qui regarde ce siège mémorable.

Mais les études, qui intéressent le plus les lecteurs, ce sont celles qui concernent le siècle présent. Parmi celles-ci, il faut placer d'abord le *Saggio d'una bibliografia ragionata per servire alla storia de l'epoca Napoleonica*, que nous devons au jeune et brave bibliographe, M. Alberto Lumbroso. De cet ouvrage, dont on a déjà parlé presque plus en France qu'en Italie, ont été publiés deux petits volumes : le premier comprend la nomenclature des écrits, dont le nom d'auteur commence par la lettre *A*, le second comprend la bibliographie de la lettre *B* jusqu'au nom *Barlow*. Ces deux volumes, résultat de très diligentes recherches et de l'aide généreux de beaucoup de savants, promettent un ouvrage fort précieux à tous ceux qui étudieront, non seulement l'histoire de Napoléon I<sup>er</sup>, mais aussi celle de l'Europe à la fin du siècle dernier et au commencement du présent. Très riches pour ce qui regarde l'Italie, si je ne me trompe, ils sont presque aussi importants pour la France; ils intéressent également l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et jusqu'à l'Égypte, bien que pour ces derniers pays la bibliographie soit beaucoup moins riche et détaillée. Pour donner une idée de l'étendue du travail, je relève que le premier volume, sans les appendices, compte 425 numéros, le second 243 et beaucoup de ces renseignements occupent plusieurs pages. Car l'auteur ne s'est pas contenté de donner une indication bibliographique rigoureuse; quand il le pouvait, il ajoutait le sommaire des matières et il signalait quelques-uns des points les plus remarquables; souvent même, il a joint des détails amusants, qui rendent le livre agréable.

L'entreprise de M. Lumbroso prouve qu'en Italie on s'occupe de l'époque napoléonienne : en effet, nous pouvons encore annoncer quelques autres ouvrages très récents : un d'eux est dû au jeune écrivain calabrais, M. Francesco Pometti, et porte le titre : *Vigliena. Contributo storico alla rivoluzione Napoletana del 1799. Con documenti e disegni inediti* (Napoli, Pontieri, 1894). Les recherches de ce travail ne sont pas larges, son caractère est polémique; mais il est diligent

et il veut prouver que la célèbre explosion de la forteresse de Vigliena fut l'œuvre spontanée des Calabrais, et non le résultat du hasard, comme quelqu'un l'a prétendu. Deux autres ouvrages concernent Joachim Murat, dont la vie dramatique a laissé un profond souvenir dans le peuple de l'Italie méridionale : M. Guido Biagi, bien connu par ses écrits délicats de forme et de sentiment, dans un livret nuptial, qui deviendra bien rare, publie *XL Lettere di Gioacchino Murat alla figlia Laetizia* : ces lettres offrent ça et là des contributions intéressantes à l'histoire des événements politiques et militaires, même pendant la guerre de Russie ; mais elles sont particulièrement importantes en ce qu'elles présentent en Murat un père affectionné, s'occupant de l'éducation de sa fille ; face bien différente de celle qu'on connaît jusqu'à présent. On a déjà parlé ici de l'ouvrage, de M. Capialbi : *La fine di un re. Murat al Pizzo*, sur lequel M. le professeur Giacinto Romano, a publié dans la *Rivista storica*, XI, 1894, une savante critique.

Quant aux temps les plus proches, M. G. De Castro publie dans la *Rivista storica*, XI, 1894, un article intitulé *Conspirazioni e processi in Lombardia 1830-35*, qui éclaire les années agitées et pénibles, pendant lesquels se prépara la révolution italienne et la guerre contre l'Autriche. L'archiviste Giovanni Sforza sous le titre : *La fine di un ducato (Nuova Antologia, 1893)* parle de la dernière période du gouvernement de Carlo Ludovico, duc de Lucca, contre lequel, à la veille de la guerre de 1848, on lança des satires et des invectives amères.

A un autre moment, plus heureux, de notre révolution nationale, nous transporte l'article paru dans la même *Nuova Antologia*, XLVIII, 1893, sous le titre : *Il duca di Magenta* : M. le professeur G. Goiran, un vieux patriote niçard, qui en est l'auteur, déclare que, malgré les défauts que le maréchal Mac-Mahon pouvait avoir, il a été, pour nous Italiens, un des plus puissants auteurs de notre renouvellement politique. Mais quel italien peut penser à cette œuvre sans rappeler le comte de Cavour ? Chaque année voit paraître des nouveaux recueils de documents et des études sur ce grand homme d'état : récemment, un diplomate aussi distingué que consommé dans les études littéraires, M. le comte Constantino Nigra, qui, encore jeune, eut l'honneur d'être fort estimé par M. de Cavour, nous a conduit dans l'intimité de celui-ci, il a même levé le voile de ses relations les plus chéries en nous faisant connaître sa correspondance avec la comtesse de Circourt : le volume parut à Turin avec le titre : *Le comte de Cavour et la comtesse de Circourt. Lettres inédites*, et montre non seulement le diplomate sagace et heureux, mais aussi l'homme ; inutile de dire qu'il excita tout d'abord une grande curiosité, il nous fait même admirer, non moins que le grand patriote italien, la généreuse et spirituelle dame russe, qui le protégea dans les discussions du salon de la rue des Saussayes à Paris.

Non moins importante, bien que toute différente, est la publication des *Lettere e documenti del barone Bettino Ricasoli*, par le sénateur Marco Tabarrini et par Aurelio Gotti : l'ouvrage compte à présent neuf volumes et arrive en avril 1867 ; un autre homme d'Etat, aussi bien connu, M. Finali, a rendu compte avec beaucoup de soin du dernier volume dans la *Nuova Antologia*, an. 1893, et en a fait connaître la valeur pour l'histoire soit de la guerre de l'année 1866 et de la paix consécutive,

soit de la politique ecclésiastique, que M. Ricasoli s'efforça vainement de faire triompher.

Pour finir, je signale un ouvrage d'épigraphie juridique du professeur Ettore de Ruggiero, intitulé *L'arbitrato pubblico in relazione col privato presso i Romani* (Roma, Pasqualucci, 1893) : M. Luigi Palma, qui en a parlé dans la *Nuova Antologia*, en 1894, sous le titre : *Gli arbitrati pubblici romani e gli arbitrati internazionali odierni*, fait une comparaison très intéressante, bien que négative sur plusieurs points, entre les institutions diplomatiques de l'époque classique et celles de nos jours.

CARLO MERKEL.

ROUMANIE. — Parmi les nombreux ouvrages, que les sociétés savantes éditent périodiquement, une mention spéciale est due, en cette *Revue*, à une publication d'un caractère essentiellement diplomatique, qu'a entreprise l'Académie roumaine. Sous le titre de *Documents concernant l'histoire des Roumains*, l'Académie de Bucarest donne, en 7 gros volumes in-4<sup>o</sup>, une série de pièces historiques colligées par feu le boyard transylvain Hurmuzaki. Le plus ancien de ces documents est de 1199 et le plus récent porte la date de 1818. Par le fait même de leur caractère international, les actes ainsi publiés apportent de nouvelles clartés à l'histoire extérieure de la Pologne, de la Turquie, de la Russie, de l'Autriche et plus spécialement du royaume de Hongrie et de la Grande principauté de Transylvanie. Parmi les péripéties les plus dramatiques et les moins connues, signalons les étranges négociations qui ont amené en 1774 l'annexion de la Galicie, d'une partie de la haute Moldavie et le meurtre de l'honnête hospodar Ghika. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui : *le rapt de la Boukovine*.

Pour faire suite à la collection Hurmuzaki, l'Académie roumaine publie chaque année un *Supplément*, pour lequel il a été largement puisé aux archives de Paris, de Vienne, de Stockholm et aux riches bibliothèques privées de la Pologne. On y trouvera notamment le texte complet des célèbres capitulations que les Roumains invoquaient au Congrès de Paris en 1856 et dont l'authenticité fut alors contestée par Ali-pacha (V<sup>o</sup> *Supplément* p. 23). Dans le même volume se rencontrent de nombreuses pièces sur l'origine de la question des *couvants dédiés*.

A. A.

Russie. — M. Schilder a publié, dans le tome 89 des *Mémoires de la Société historique russe*, la correspondance du comte Tolstol, ambassadeur russe en France en 1807 et 1808. Improvisé diplomate, et bien malgré lui, Tolstol vint à regret à Paris; sa femme n'y parut jamais. Traité par Napoléon avec courtoisie et même avec largeur, il s'attacha pourtant à une politique un peu différente de celle qu'on attendait. Il nourrissait contre Napoléon une prévention incurable : il était persuadé que tôt ou tard un choc éclaterait entre Napoléon et la Russie, et loin de travailler à l'association des deux pays pour le partage de l'Europe, il marchait droit à son but, qui était de rendre de la force aux monarchies du centre, sans se préoccuper des épines ni des roses de la route, sans même ouvrir l'oreille aux suggestions d'agrandissement de la Russie, qui étaient dans l'air et que son maître, le Czar, accueillait d'une oreille plus clémente. Le spectre de la

Pologne le haït sans cesse : il était absolument convaincu que Napoléon voulait refaire la Pologne et s'élancer ensuite avec les Polonais sur la route de Moscou. Quelques mots, généreux, mais imprudents, de Napoléon le confirmèrent dans cette pensée qu'au fond l'Empereur tenait peu au traité de Tilsitt. En sorte qu'il travailla avec ardeur à restaurer l'alliance austro-russe et à obtenir, avant tout, l'évacuation de la Prusse par l'armée française. Ses efforts eurent certainement leur contrecoup sur les événements ultérieurs.

Le caractère vraiment curieux de cette ambassade, c'est la liberté avec laquelle ce représentant d'un monarque absolu suivit une politique propre, dont sa correspondance officielle témoigne suffisamment. On est porté à en conclure qu'il, quelles que fussent ses dispositions personnelles, le Czar réussissait peu à convaincre son propre entourage. Déjà la correspondance de Caulaincourt avait révélé à ce sujet d'intéressants détails. Désavoué, Tolstol resta encore plusieurs mois à Paris.

M. Auguste Lacoïn de Vilmorin vient de publier sous ce titre : *Les Anglais et les Russes au centre-Asie, la politique étrangère en Perse*, un volume in-8 de 68 pages, où il traite successivement les sujets suivants : Chapitre I. Napoléon et l'alliance persane. Mission du général Gardane. — Chap. II. Guerres et traités avec la Russie. L'Angleterre et la question d'Hérat. — Chap. IV. Non-ed-Dine. Rivalité anglo-russe. La politique russe et le nord de la Perse. — Chap. IV. La politique anglaise au sud de la Perse. Les Anglais du Karoun. La propagande britannique. Le chah entre l'enclume et le marteau. L'héritage de Non-ed-Dine et le démembrement de la Perse. La route d'invasion des Indes.

#### *Documents diplomatiques*

*Colonies françaises.* — M. Delcassé adresse, le 20 juin, une circulaire aux gouverneurs des colonies françaises pour favoriser l'initiative privée : « Mettre en valeur les vastes territoires qui nous sont acquis ; créer des exploitations agricoles ; développer la force productive des colonies, et, par cela même, accroître leurs relations commerciales avec la France ; améliorer ou créer des voies de communication ou de pénétration, tel est, dans ses grandes lignes, le problème qui s'impose et dont la solution préoccupe un nombre de jour en jour plus grand d'hommes dévoués à la cause de l'expansion coloniale. » Il faut détruire la légende que « la France n'a que des colonies de fonctionnaires et de soldats », et, pour cela, « l'administration peut et doit se considérer comme l'auxiliaire et la protectrice désignée de tous les hommes de bonne volonté qui consacrent leur énergie, leurs forces et leurs capitaux à la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer. » — Les deux expéditions du Dahomey et la capture du roi Behanzin ont eu leur épilogue. Un décret du 10 mai 1893 a constitué trois groupes distincts de nos possessions de l'Afrique occidentale : côte de Guinée, côte d'Ivoire, côte des Esclaves. La colonie du Bénin prend désormais le titre de « colonie du Dahomey et dépendances. » A la tête se trouve un gouverneur, chargé du protectorat de l'« hinterland » soumis à notre influence. Il préside le conseil d'administration, qui comprend le secrétaire général, le commandant des troupes, le chef du service administratif, et deux notables, un Français et un indigène.

*Convention franco-espagnole.* — A la fin de juillet, les gouvernements français et espagnol ont renouvelé un accord de 1885 relatif aux deux voies ferrées qui doivent un jour traverser la chaîne pyrénéenne : l'une par Canfranc, l'autre par Saint-Girons. Ces deux lignes seront construites dans les cinq années de la ratification du Parlement français, mais il est à craindre que cette sanction ne se fasse attendre.

*Conventions africaines.* — La convention anglo-italienne du 5 mai dernier a blessé les intérêts de l'Allemagne, qui possède, depuis le 6 septembre 1885, un comptoir à 15 kilomètres ouest du cap Guardafui, et dirigé tour à tour par le comte Joachim Pfeil, le docteur Jühlke et Mohamed-Saïd-Sementer.

Mais la convention anglo-congolaise du 12 mai a soulevé bien plus de protestations. En premier lieu, l'Etat du Congo ne pouvait prendre ou céder à bail un territoire sans l'assentiment des puissances qui garantissent sa neutralité. En outre, l'Allemagne, après avoir refusé, le 1<sup>er</sup> juillet 1890, de laisser l'Angleterre joindre ses colonies de l'Est Africain à celles du Zambèze, ne pouvait permettre au Congo de céder à cette même Angleterre une route commerciale, allant du lac Albert-Edouard à la pointe nord du Tanganika. La Turquie protestait contre l'occupation de Wadelai par le colonel Colville, la France était mécontente de la constitution d'un Etat-tampon sur le Bahr-el-Ghazal.

Et cependant, cette convention malencontreuse a été le couronnement d'une longue entente entre l'Angleterre et le Congo Belge. Stanley fut envoyé, en 1887, sur le Haut-Nil pour décider Emin-Pacha à évacuer la province d'Equatoria qu'il détenait pour le khédive ; il dut prendre la route du Congo et de l'Arouhouimi, parce que l'Allemagne, maîtresse de la côte de Zanguebar, refusait de prêter la main aux agrandissements du domaine colonial anglais. Emin n'était guère disposé à quitter le pays qu'il occupait avec une troupe fidèle : c'est ce qu'avaient prévu les rivaux de Stanley, Schweinfurth et Junker. Le 2 mai 1888, Stanley proposait à Emin de rentrer en Egypte, ou de se mettre au service du roi Léopold ou de la Compagnie anglaise présidée par Sir William Mackinnon. — On se rappelle qu'Emin a suivi Stanley à Zanzibar (6 décembre 1889), mais qu'ayant compris les véritables projets de son compagnon il se mit au service de l'Allemagne. — L'Angleterre para le danger en signant avec ce dernier pays la convention du 1<sup>er</sup> juillet 1890, qui partage les dépouilles du sultanat de Zanzibar.

Dès cette année 1890, l'Angleterre met le roi Léopold dans la confiance de ses projets, comme le démontre la dépêche de lord Kimberley à M. Hardinge, commissaire britannique à Zanzibar (23 mai 1894) : « On savait qu'en 1890 il avait été conclu entre l'administrateur de l'Etat libre du Congo et feu sir W. Mackinnon des arrangements en vertu desquels la Compagnie de l'Est Africain consentait à renoncer, au profit de l'Etat libre, aux droits qu'elle pourrait acquérir dans les territoires désignés, en sa qualité de compagnie à charte exerçant son administration dans la sphère britannique avec la sanction de la couronne. . . » — On comprend dès lors pourquoi les tentatives de rapprochement ont échoué, depuis deux ans, entre la France et le Congo Belge : celles de juin 1892, interrompues par les incidents Poumayrac, celles de décembre 1892, celles de février 1894.



Enfin tout s'est aplani. Le 20 juin, l'Angleterre a renoncé à unir l'Ouganda au Tanganyika et l'Allemagne a eu ainsi gain de cause. Le 14 août, MM. Hanotaux et Haussmann ont signé avec MM. Devolder et Goffinet des articles ainsi conçus : « 1° La frontière entre l'Etat indépendant du Congo et la colonie du Congo français, après avoir suivi le thalweg de l'Oubangui jusqu'au confluent du Mbomou et du Ouellé, sera constituée ainsi qu'il suit : le thalweg du Mbomou jusqu'à sa source ; une ligne droite rejoignant la crête de partage des eaux entre le Congo et le Nil...., ladite crête de partage jusqu'à son intersection avec le 30° de long. Est de Greenwich (27°40' de Paris). » — L'art. 2 donne à la France la police du Mbomou et le droit de suite sur la rive gauche. L'art. 3 donne, sans indemnité, à la France les postes fondés par le Congo Belge au nord du Mbomou, Yakoma, Bangasso, Rafai et Zemio.

Il est à espérer qu'un accord anglo-français éliminera, du côté du Tchad et du Balir-el-Ghazal les dernières causes de conflit et que les projets de l'Italie sur le Harrar et l'Ethiopie ne susciteront pas de nouvelles difficultés.

*Conventions franco-libérienne* (8 déc. 1892) et *franco-allemande* (4 fév. 1894). — Elles ont été ratifiées par les Chambres, le 10 juillet. La première, conclue à une époque où la topographie du haut Niger était peu connue, nous donne, somme toute, satisfaction. Quant à la seconde, voici l'exposé des motifs : « 1° La France conserve dans la haute Sangha tous les postes créés et organisés par M. de Brazza. Pour éviter la difficulté qu'il y a à reconnaître sur le terrain une frontière déterminée par un méridien, la nouvelle délimitation a été repérée par les points occupés par nos postes (Bania, Gaza, Kounde), dont la position a été reconnue exacte d'après les observations astronomiques produites par nos délégués, et par les distances prises à l'ouest de ces points sur les parallèles correspondants : la détermination d'un parallèle est une opération relativement simple et qui n'exige pas, comme celle d'un méridien, d'observations astronomiques compliquées et délicates ; — 2° La France obtient un accès au Mayo-Kebbi et peut ainsi utiliser la voie de pénétration du Niger et de la Bénoué ; — 3° Indépendamment de certains districts orientaux et méridionaux de l'Adamaoua, toute la région où la mission Maistre a conclu des traités est réservée à la sphère d'influence française ; — 4° Le cours entier du Chari est attribué à la France depuis sa source jusqu'au 17°10' de Greenwich (15°50' de Paris) ; à partir de ce point, la rive droite du fleuve, ouverte à la libre navigation des deux pays, nous est réservée ; — 5° Sont compris dans la sphère d'influence française les Etats situés à l'est du Chari et du lac Tchad et tous les territoires compris entre l'Oubangui, le Chari et la rive orientale du Tchad. » Un excellent croquis, paru dans le *Petit Temps* du 6 juin dernier, permet d'ailleurs de suivre l'exposé qui précède.

SIAM. — Le Livre Bleu réclamé depuis si longtemps par les Chambres anglaises vient enfin de paraître ; il justifie cette impatience, car c'est un important fascicule de 225 pages, avec 411 dépêches qui s'étendent du 10 juillet 1887 au 25 avril 1894 : une sorte de préambule remonte jusqu'au 13 juillet 1884. C'est donc un exposé complet des affaires siamoises. Un document capital, c'est la lettre de M. Waddington à lord Rosebery du 30 avril 1893, où il rappelle trois entretiens avec lord Salisbury des 4 avril 1889, 16 février et 16 mai 1892. La première

fois, l'ambassadeur de France propose de donner au Siam les territoires compris entre la Salouen et le Mékong, d'un côté, le Stanhou, de l'autre, au sud de la Chine. « Ces premiers pourparlers n'ayant pas abouti, les négociations ne furent sérieusement reprises que le 16 février 1892, et alors je proposai pour la première fois formellement à lord Salisbury de prendre pour limite de nos zones respectives d'influence le cours même du Mékong, qui coupe en deux les territoires qu'il était question d'attribuer d'une façon générale au Siam.... Le 16 mai 1892, j'eus une nouvelle conversation avec votre prédécesseur sur le même sujet. Il me dit qu'il était personnellement favorable à l'adoption de la ligne du Mékong, mais qu'il attendait le rapport du ministre des Indes à ce sujet, disant : « Comme nous sommes encore loin du Mékong, mon collègue des Indes ne regarde pas la question comme bien urgente. » Les faits qui suivent ont trop passionné l'opinion pour qu'il soit utile d'y insister longuement. On sait combien le blocus du Ménam compliqua la situation : le 3 octobre seulement, s'engagent les pourparlers qui aboutissent à la reconnaissance de la nécessité d'une enquête, le 25 novembre. — L'évacuation de Chantaboum joue un grand rôle dans le recueil, qui se termine par la communication d'un message de M. d'Estournelles, faite par lord Kimberley à lord Dufferin : l'évacuation dépend de l'exécution de *toutes* les clauses du traité franco-siamois du 12 octobre, et non pas seulement de l'affaire Grosgrin.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Par A. SPONT

## FRANCE

- ANNALES DE BRETAGNE. — *Juillet*. — **P. Parfouru** : Les Irlandais en Bretagne (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s.).
- ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Mai* — **A. Fleury** : Fr. Martin, gouverneur de Pondichéry. — **L. Renault** : Le droit international privé et la conférence de La Haye.
- ANNALES DE GÉOGRAPHIE. — *Juillet*. — **Monnier** : Une jeune colonie, Côte d'Ivoire et Soudan méridional. — **E. Blanc** : La colonisation russe en Asie centrale.
- ASSOCIATION CATHOLIQUE. — *Juillet*. — **E. Niggio** : La situation économique et administrative de la Sicile.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — 1893 (4<sup>e</sup> trim.). — **P. Foureau** : Une mission chez les Touareg.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE PARIS. — 1894, n<sup>o</sup> 1. — **H. Castonnet des Fosses** : Tombouktou. — **Mgr Biet** : Le Thibet. — **A. Cohen** : Matabeland et Mashonaland, marche des Anglais de Table-Bay au Zambéze. — **J. Legros** : La Sibérie. — **Kœltbrunne** : Un chemin de fer de Lagos au Niger.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. — *Mai*. — **C. Pascal** : Un ambassadeur désagréable à la cour de Louis XIV, sir W. Trumball (1683-6), suite.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE. — *Juin-Juillet*. — **A. Pœrden** : Note sur les rapports entre la Norvège et la Suède.
- COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — 6 avril. — Extrême-Sud algérien : Le fort Mac-Mahon ; Mission d'Attanoux chez les Touareg. — 27 avril. — Mission chez les Touareg Azdjer. — 4 mai. — Mission Dyhowski au Congo français. — 9 mai. — Réception de B. d'Attanoux. — 1<sup>er</sup> juin. — Etat politique du Bornou et du Baghirmi. — 15 juin. — Les Nouvelles-Hébrides.
- COMPTES-RENDUS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — *Juin*. — **Prince G. Bibesco** : Situation de la Roumanie.
- CORRESPONDANT. — 10 mai. — **C. Desforges** : L'insurrection brésilienne. — 25 mai, 10, 25 juin. — **Ch. Gayard** : Un diplôme à Londres, 1874-7 (suite). — 10, 25 juin. — **Abbé A. Kannengieser** : Le mariage civil et le kulturkampf en Hongrie. — 10, 25 juillet. — **Cte J. Grabinski** : Le mouvement révolutionnaire en Italie. — 10 juin, 25 juillet. — **Dronsart** : Lettres d'ambassadrices et souvenirs de grandes dames. — **C. de Lanzac de Laborie** : Louis XIV et les papes.
- ECONOMISTE FRANÇAIS. — 5 mai. — L'île de Crète. — 9 juin. — La colonisation française en Afrique. — 23 juin. — Les progrès récents de la Turquie, la pénétration dans le Sahara. — 30 juin. — Les relations de la France avec l'Extrême-Orient. — 7, 14 juillet. — Le Pérou. — 16 juillet. — Les finances espagnoles. — 21 juillet. — Finances avariées : Italie, Espagne, Portugal, Grèce, République Argentine, Brésil.
- ETUDES RELIGIEUSES. — *Mai*. — **P. H. Chérot** : L'éducation du grand Condé 1637-1643 (fin). — *Mai, juillet*. — L'empire, l'Italie et le pouvoir temporel des papes au temps de Jean VIII.
- JOURNAL DES DÉBATS. — 1<sup>er</sup> mai. — **E. Gebhart** : Un sultan turc au Vatican. — 15 mai. — **A. Vandal** : Les mémoires de Ségur (un aide de camp de Napoléon). — 7 juin. — **R. Jallifier** : Dupleix chez lui. — 12 juin. — **E. Gebhart** : Henri III en Italie.
- JOURNAL DES ECONOMISTES. — *Mai*. — **D. Bellet** : Les colonies juives de l'Argentine. — **Meyners d'Estrey** : Une audience à la cour de Madagascar. — *Juillet*. — L'Algérie appréciée par un anglais. — **Meyners d'Estrey** : Bornéo, les Anglais dans l'Inde.
- MÉMORIAL DIPLOMATIQUE. — 5 mai. — **Botton** : Les belligérants et les prisonniers de guerre. — **Horus** : Le Khédive, l'Égypte et les Égyptiens. — 19 mai. — **B. d'Attanoux** : Une mission chez les Touareg de l'Est. — 26 mai. — **P.**

- Rouquère** : l'insurrection brésilienne et la question de Rio-Grande ; convention anglo-congolaise. — 2 juin. — **A. Berl** : M. Hanotaux et la politique extérieure de la France. — Message du général Ezeta, président du Salvador ; décret du président de la République Française sur le régime sanitaire du Danube. — 9 juin. — **M. Ordinaire** : Nil et Congo. 16 juin. — **A. Berl** : Maroc et Congo. **H. Le Roux** : Les événements du Maroc ; convention anglo-italienne. — 14 juillet. — Convention pour l'extradition réciproque des malfaiteurs conclue entre la Russie et les Pays-Bas. — 21 juillet. — **A. Berl** : Diplomatie anglo-congolaise. — **E. Sjoestedt** : La représentation diplomatique. — Loi concernant une convention entre la France et la Bolivie. — Convention entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. — 28 juillet. — **A. Berl** : La prise de Kassala ; Chine et Japon ; arrangement franco-allemand pour le Tchad.
- MISSIONS CATHOLIQUES.** — 18 mai. — **Lazard** : Voyage aux rapides du Mékong et aux côtes de Khône. — 25 mai. — **Verhier** : 3 mois chez les Muongs. — **Deng** : Reconstitution de la mission laotienne du Tonkin occidental. — **Lazard** : (fin). — 1<sup>er</sup> juin au 27 juillet. — **A. Launay** : Les missionnaires français au Siam (1662-1893). — 6 juillet. — **Turquie** : Les églises orientales et le Saint-Siège ; le nouveau patriarche syrien, Mgr Benham Benni, à Constantinople ; l'exarchat bulgare ; la question des hérétiques. — 13 juillet. — **Hacquet** : Voyage chez les Touareg Azdjer.
- NOUVELLE REVUE.** — 1<sup>er</sup> mai. — **Mme P. Bonnetain** : Sur la route de Tombouctou. — Les prisonniers français en Russie (1812). — 15 mai. — **Mme P. Bonnetain** : (suite). — **J. H. Villemont** : Le pont sur la Manche. — 1<sup>er</sup> juin. — **Mme P. Bonnetain** : (suite). — **Prince A. de Monaco** : Les dangers d'un pont sur la Manche. — 15 juin. — **J. Coponi** : La France et l'Italie. — **Mme P. Bonnetain** : (fin). — 15 juillet. — **Prince G. Bibesco** : Le règne de Bibesco. — **E. Sevin-Desplaces** : L'Égypte et le traité anglo-congolais.
- L'ORIENT ET L'ABELLE DU BOSPHORE.** — 12 mai. — La vie des diplomates à Constantinople. — 2 juin. — Les Bulgares et le patriarcat œcuménique. — 9 juin. — L'agence nationale ottomane ; l'agitation hellénique ; le sultan et l'Égypte ; les chemins de la confédération balkanique ; question arménienne. — 12 juin. — L'intégrité de l'empire ottoman. — 23 juin. — Le sultan et le traité congolais. — Les bourreaux de l'hellénisme. — 7 juillet. — La question du Maroc. — 28 juillet. — Les Italiens dans l'Afrique orientale. — L'Orient et Rome.
- QUESTIONS ACTUELLES.** — 26 mai. — La Serbie. — 9 juin. — Le désarmement et un général d'armée. — 14 juillet. — La Corée.
- RÉFORME ÉCONOMIQUE.** — 13 mai. — **V. Didier** : Le commerce français en Russie. — 27 mai. — **J. Domergue** : Les relations commerciales franco-russes. — **H. Lorin** : Les relations commerciales entre la France et le Canada. — 3 juin. — **T. Lalouvet** : Les relations commerciales et la diplomatie. — 10 juin. — **P. Sinceny** : Les relations franco-suisse. — 1<sup>er</sup> juillet. — **V. Didier** : L'union franco-suisse.
- RÉFORME SOCIALE.** — 15 mai. — **Barbé** : Un nouvel état social dans l'Inde et ses conséquences au point de vue européen.
- RÉVOLUTION FRANÇAISE.** — Juillet. — **H. Prentont** : Tourcoing pendant les occupations étrangères en 1792-3.
- REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX.** — 25 juillet. — **F. Lacoste** : Nouvelles études sur Clément V ; le pape et le roi de France.
- REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.** — Mai. — **F. Surville** : Jurisprudence en matière de droit international. — Juin. — **Ch. Testoud** : De l'influence exercée sur la nationalité par le mariage entre sujets français et sujets ottomans.
- REVUE DE COMMINGES.** — 1893 (3<sup>e</sup> trim.). — **B. Bernard** : Relation de la mission faite en 1642 dans la vallée d'Aran. — 1893 (4<sup>e</sup> trim.), 1894 (1<sup>er</sup> trim.). — **Baron de Lassus** : Les guerres du 18<sup>e</sup> s. sur les frontières des Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées (1701-15, 1719-20).
- REVUE DE GÉOGRAPHIE.** — Mai, juin, juillet. — **P. Gaffarel** : Napoléon et ses projets sur l'Indoustan. — Juin. — **D<sup>r</sup> Rouire** : L'annexion du Pondoland à la colonie du Cap ; compétitions des Anglais et des Allemands pour la possession de ce pays ; unité de la domination anglaise sur la côte de l'Océan Indien. — Juillet. — **D<sup>r</sup> Rouire** : Le traité anglo-congolais, ses origines, ses conséquences au point de vue géographique, l'empire des Indes Noires.
- REVUE DE PARIS.** — 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet. — **Baron d'Haussez** : Mémoires, 1823-30. — 15 mai. — **H. Gaidoz** : Les Roumains de Hongrie.
- REVUE DES BIBLIOTHÈQUES.** — Mars-avril. — **L. Dorez** : Extraits de la correspondance de François de Dinteville, ambassadeur de France à Rome (1531-3).

- REVUE DES COURS ET CONFÉRENCES. — 3, 10 mai. — **Ch. Seignobos** : Hist. intérieure de la Turquie, de 1814 à nos jours. — 24, 31 mai. — **Ch. Seignobos** : Hist. intérieure de la Russie, de 1814 à nos jours. — 7 juin. — **Ch. Seignobos** : Hist. intérieure des Etats scandinaves, de 1814 à nos jours. — 5, 12 juillet. — **Ch. Seignobos** : Hist. des rapports entre les Etats de l'Europe de 1814 à 1847.
- REVUE DES DEUX MONDES. — 15 mai. — **H. Dehérain** : La succession de l'Egypte dans la province équatoriale. — 1<sup>er</sup> juin. — **Ch. Benoist** : L'Italie dans la Triple-Alliance. — 15 juin. — **Rouère** : La France et l'Allemagne dans l'Afrique centrale ; la délimitation du Cameroun et du Congo français.
- REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — 1<sup>er</sup> juillet. — **L. G. Pelissier** : La politique de Trivulce au début du règne de Louis XII. — **L. Sciout** : Le Directoire et la République Cisalpine.
- REVUE DES REVUES. — Mai. — **Budzynowski** : L'Irlande autrichienne.
- REVUE DU CERCLE MILITAIRE. — 17 juin. — L'Etat-tampon du Mékong. — 8, 15 juillet. — Congo et Nil. — 22 juillet. — L'Abyssinie. — 29 juillet. — Chine et Japon.
- REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — Mai, juillet. — **A. Lacoïn de Vilmorin** : Politique étrangère en Perse (1800-1848). — Juin. — **Ed. Marbeau** : L'accord anglo-congolais et les responsabilités ; la mission Mizon et la compagnie du Niger. — Juillet. — Le Thibet ouvert aux Anglais.
- REVUE GÉNÉRALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. — Juin. — **L. Michoux**. — De la capacité en France des personnes morales étrangères, et en particulier du Saint-Siège. — **A. Desjardins** : L'Institut de droit international, session de Paris (mars 1894). — **Paisant** : Les relations de la France avec le Siam et le différend franco-siamois de 1893. — **Kebedgy** : Les difficultés financières de la Grèce et l'intervention des Etats étrangers. — Août. — **A. Méringhac** : Les pêcheurs de Terre Neuve et la jurisprudence du Conseil d'Etat français au sujet des actes du gouvernement. — **E. Funck-Brentano** : La déclaration du Congrès de Paris de 1856 et son application dans les temps modernes. — **E. Rouard de Card** : Un protectorat disparu, l'annexion de Tahiti et ses dépendances. — **P. Fiore** : De la personnalité civile de l'Etat.
- REVUE HISTORIQUE. — Juillet-août. — **G. Depping** : Madame, mère du Régent, et sa tante l'électrice Sophie de Hanovre ; nouvelles lettres de la princesse palatine. — **E. Barbé** : Le nabab René Madec (1735-84) et la cession à Louis XVI du delta de l'Indus.
- REVUE INDO-CHINOISE. — Août 1893. — La question siamoise. — Sept. — Le Cambodge en 1893. — Déc. — Notes sur Luang-Prabang. — Janv. 1894. — Les Russes au Tonkin.
- REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — 5 mai. — **L. Ordega** : Les alliés de l'Allemagne. — 26 mai. — **A. Rambaud** : L'ancienne diplomatie française. — 2 juin. — **Rouère** : La France et l'Etat du Congo ; les difficultés diplomatiques ; les dernières négociations de Bruxelles. — 9 juin. — **Trarieux** : L'arbitrage international. — 23 juin. — **F. Despagne** : L'Etat du Congo et la neutralité belge. — **Ch. L. Chassin** : L'alliance de la Vendée et de l'Angleterre (août et décembre 1793). — 14 juillet. — Pendant la campagne de Russie : lettres inédites du baron G. Peyrusse, payeur des armées. — 21 juillet. — Souvenirs de Sébastopol recueillis par S. M. Alexandre III.
- SCIENCE SOCIALE. — Mai, juillet. — **G. d'Azambuja** : Une famille grecque dans une petite ville de Turquie.
- SPECTATEUR MILITAIRE. — 1<sup>er</sup> juin. — **L. Brun** ; Désarmement et armements.
- SOCIOLOGIE CATHOLIQUE. — Juin, juillet. — **J. Coulazon** : Le pape peut-il hériter en France ?
- LE TEMPS. — 15 mai. — Turenne, Condé et l'Alsace (1675). — 31 mai. — **A. L.** — Origines du droit international. — 5, 6 juin. — **A. Sorel** : Les manœuvres de Fouché (1809-1815). — 24 juin. — **G. Deschamps** : Le roman du grand roi (Louis XIV et Marie Mancini). — 29 juillet. — **G. Capus** : Lettre de Bosnie.
- TOUR DU MONDE (nouvelles géographiques). — 2 juin. — **H. Mèhler de Mathuisioul** : Les Anglais au Yunnan. — 7 juillet. — **D<sup>r</sup> Rouire** : Les traités anglo-italiens, les Anglais et les Italiens à la côte orientale d'Afrique.
- TRAVAIL NATIONAL. — 27 mai. — Le commerce français en Russie. — 17 juin. — Les relations franco-suisses.
- Barante** (de). — Souvenirs, tome IV (1830-32). In-8, 376 p. Paris, C. Lévy.
- Bonfils**. — Manuel de droit international public. In-18, vii-938 p. Paris, Rousseau.
- Boudet** (M.). — Assauts, sièges, blocus de Saint-Flour par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans (1356-91). In-8, 34 p. Clermont-Ferrand, Montlouis.
- Bournand** (F.). — Le livre d'or franco-russe (préface par le prince Droumeïskof). In-4, 383 p. Tours, Caillet.
- Bray** (J.). — De l'occupation militaire en

- temps de guerre, ses effets sur les personnes et sur l'administration de la justice. In-8, 366 p. *Paris, Larose.*
- Brun** (J. L.). — Les marques de fabrique et de commerce en droit français, droit comparé et droit international. In-8, xx-465 p. *Lyon, Waltener.*
- Caillaud** (F.). — Des mesures de protection des mineurs et interdits en droit international. In-8, 308 p. *Paris, Rousseau.*
- \* — Code international de signaux. In-8, xii-549 p. *Paris, Imprimerie Nationale.*
- Daehne** (Dr.). — Kriegstagebuch eines Truppenarizites vom 36 Regiment aus dem Feldzuge 1870-71. Gr. in-8, iv-87 p. *Halle, Giegler.*
- Deburaux** (E.). — Voyages aériens au long cours. Les communications entre la France et la Russie en cas de guerre européenne. In-8, 27 p. *Paris, Berger-Levrault.*
- Degert** (Abbé). — Lettres inédites du cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604). In-8, 37 p. *Paris, Lecoffre.*
- Delaville le Roulx** (J.). — Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, tome I<sup>er</sup> (1400-1200). Gr. in-4, ccxxx-704 p. *Paris, Leroux.*
- Franceschi** (G.). — Manuel de la nationalité française : commentaire pratique des lois des 26 juin 1889 et 12 juillet 1893, à l'usage des préfets, sous-préfets, maires, agents diplomatiques, et agents consulaires, etc. In-18, iii-201 p. *Paris, Dupont.*
- Galabert** (Abbé). — Désastres causés par la guerre de Cent Ans au pays de Verdun-sur-Garonne à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. In-8, 44 p. *Paris, Leroux.*
- Huyssen** (G.). — Bilder aus dem Kriessleben eines Militärgeistlichen (Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des deutsch-französischen Krieges von 1870-1). Gr. in-8, viii-340 p. *Berlin, Maurer Greiner.*
- \* — Jurisprudence générale de Dalloz, tome XIV (Pri-Fno). In-4 à 2 vol., 848 p. *Paris, Mouillot.*
- Koschwitz** (E.). — Französische Volkstimungen während des Krieges 1870-1. In-8, viii-132 p. *Heilbrunn, Sotzer.*
- Lano** (P. de). — Après l'Empire. In-18, 333 p. *Paris, Simonis Empis.*
- Lecestre** (C.). — Mémoires de Gourville, tome I<sup>er</sup> (1646-1669). In-8, cxvi-270 p. *Paris, Laurens.*
- Leetor** (L.). — Le conclave. In-8, 788 p. *Paris, Lethielleux.*
- Le conclave et le veto des gouvernements. In-8, 69 p. *Lyon, Vitte.*
- Lindemann** (K. H.). — Kriegstagebuch eines freiwilligen Füsiliers des 5 Badischen Infanterie-Regiments n° 113 in dem deutsch-französischen Feldzuge 1870-1. Gr. in-8, 199 p. *Karlsruhe, Reiff.*
- Malo** (C.). — La question de Nancy et la défense nationale. In-8, 544 p. *Paris, Berger-Levrault.*
- Marcère** (de). — Entretiens et souvenirs politiques. 2 vol. (1892-4). In-18, 355 p. *Paris, Bellier.*
- Moland** (Fr.). — Correspondance inédite du maréchal de Brissac (1750-5). In-8, 49 p. *Paris, Leroux.*
- Müller** (De). — Erinnerungen eines ehemaligen 36ers aus dem Feldzuge 1870-1, nach seinem Kriegstagebuche bearbeitet. Gr. in-8, 55 p. *Halberstadt, Schimmelbürg.*
- Pasquier**. — Histoire de mon temps, tome iv (1815-20). In-8, 555 p. *Paris, Plon.*
- Pélessier** (L. G.). — Documents sur les relations de Louis XII, de Ludovic Sforza et du marquis de Mantoue, de 1498 à 1500, tires des Archives de Mantoue, Modène, Milan et Venise (extr. du Bull. du comité des travaux hist. et scientif., section d'histoire et de philologie, 1893). In-8, 99 p. *Paris, Leroux.*
- Reuss** (L. von). — Begebnisse und Erlebnisse im deutsch-französischen Kriege 1870-1. Gr. in-8, viii-126 p. *Landsberg, Berza.*
- Routier** (G.). — Guillaume II à Londres et l'union franco-russe. In-18, 187 p. *Paris, le Soudier.*
- Schmittbenner** (H.). — Erlebnisse eines freiwilligen badischen Grenadiers im Feldzuge 1870-1. Gr. in-8, 130 p. *Karlsruhe, Reiff.*
- Séché** (L.). — Les origines du Concordat, 2 vol. Tome I<sup>er</sup> : Pie VI et le Directoire, d'après la correspondance du marquis del Campo et du chevalier de Azara tirée des archives d'Alcala de Henarès, celle de Caeault, tirée des archives des Affaires Étrangères et des documents tirés des Archives Nationales. Tome II : Pie VII et le Concordat, d'après la correspondance inédite des préfets du Consulat et des documents tirés des Archives Nationales et des Affaires Étrangères. In-8, xx-378 p., 329 p. *Paris, Delagrave.*
- Séjur** (de). — De 1800 à 1812. Un aide de camp de Napoléon (édition nouvelle). In-18, xviii-459 p. *Paris, Didot.*
- Weiss** (A.). — Traité théorique et pratique de droit international privé Tome II : le droit de l'étranger. In-8, xix-920 p. *Paris, Larose.*
- Zeit** (Karl). — Kriegserinnerungen eines Feldzugsfreiwilligen aus den Jahren 1870 und 1871. Gr. in-8, 48 p. *Allenburg, Geibel.*

## AFRIQUE

- Ledochowska** (M. T.). — Niewolnictw u Afryce. (L'esclavage en Afrique). In-16. 62 p. *Krakow, l'auteur.*
- Préville** (A. de). — Les Sociétés africaines, leur origine leur évolution, leur avenir. In-8, xix-346 p., *Paris, Dicot.*

## AFRIQUE ANGLAISE

- Ingham** (Rèv<sup>d</sup>). — Sierra-Leonè after a hundred years. In-8, *Londres.*
- Portal** (Gerald). — The british mission to Uganda 1893. In-8, *Londres, Arnold.*
- Wills** (W.) et **Collingridge** (L.). — The downfall of Lobengula. In-16, *Londres.*

## AFRIQUE FRANÇAISE

- Cornulier-Lucinière** (de). — La prise de Bône et de Bougie (1823-3). In-16, 377 p. *Paris, Lethellieur.*
- Martineau** (A.). — Madagascar en 1894. In-8, vii-505 p. *Paris, Flammarion.*
- Radiot** (P.). — Tripoli d'Occident et Tunis. In-18, 243 p. *Paris, Dentu.*
- Rouquerol** (G.). — Expédition de 1830 et prise d'Alger par les Français. In-8, 412 p. *Paris, Berger-Levrault.*

## ALLEMAGNE

- DEUTSCHE REVUE. — *Avant-déc. 1893.* — **Gén. Fr. Goldschmid** : La Perse et la politique européenne. — **H. Geffcken** : L'Angleterre, la France et la Russie en Asie.
- DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTS WISSENSCHAFT. — X, 2. — **W. Oncken** : Gneisenau, Radetzky et la marche à travers la Suisse sur Langres.
- FORSCHUNGEN ZUR BRANDENBURGISCHEN UND PREUSSISCHEN GESCHICHTE — VI, 1. — **Arnheim** : Jugement d'un Suédois sur Frédéric-le-Grand. — VI, 2. — **Hüfler** : Lé différend de Gustave III de Suède avec sa mère Louise-Ulrique, sœur de Frédéric-le-Grand, et l'ambassade de Mencken à Berlin, 1746-1756. — **Berner** : Un mémoire de 1817 sur les conventions militaires de la Prusse avec les Etats de l'Allemagne du Nord.
- NEUE MITTEILUNGEN AUS DEM GEHETE HISTORISCH-ANTIQUARISCHEN FÖRSCHUNGEN. — XVIII (2<sup>e</sup> partie), 1, 1893. — **Wolter** : La situation politique de Magdebourg, depuis les origines de la ville jusqu'en 1624.
- NORD UND SÜD. — Février. — **Zernin** : Le général Dragomiroff.
- PREUSSISCHE JAHRBUCHEN — 1894, 2. — **Th. Fischer** : La politique coloniale de

la France, dans le nord-ouest de l'Afrique.

ZEITSCHRIFT DER GESELLSCHAFT FÜR SCHLESWIG-HOLSTEIN-LAUBENBURGISCHE GESCHICHTE. — XXIII (1893). — **Wetzell** : Le diplomate russe Caspar de Saldern (1716-86).

ZEITSCHRIFT DER BERGISCHEN GESCHICHTS VEREINS — XXIX (1893). — **Wachter** : Deux lettres du duc d'Albe et de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, au duc Guillaume de Clèves, sept. 1567.

ZEITSCHRIFT FÜR DIE GESCHICHTE DES OBERRHEINS. — IX, 1. — **A. Hollender** : La politique de Strasbourg en 1552. — **Obser** ; Bonaparte, Debray et le meurtre des plénipotentiaires de Rastadt.

**Ahlwardt**. — Der Kampf des Germanentums mit dem Judentum. Gr. in-8, 23 p. *Elberfeld, Winkel.*

**Blenck** (E.). — Généalogie der europäischen Regentenhäuser für 1855 (23<sup>e</sup> année). Gr. in-8, 41 p. *Berlin, Bureau Statistique.*

**Böhmer** (J. F.). — Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV, Friedrich II, Heinrich VII, Conrad IV, Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard, 1198-1272 (2<sup>e</sup> livr.). Gr. in-4, (pp. 1773-2199) *Innsbruck, Wagner.*

**Exner** (Mor.). — Die Antheilnahme der königl. sächsischen Armee am Feldzuge gegen Oesterreich und die kriegerischen Ereignisse in Sachsen im Jahre 1809. Gr. in-8, v 135 p. *Dresde, Barnsch.*

**Gœdretz** (Dr.). — Abwehr einiger gegen meine Schrift «Friedrich der Grosse und General Chasot» erhobener Einwendungen. In-8, 31 p. *Breme, Müller.*

\*. **Hanserecense**. — 3<sup>e</sup> partie (1477-1530) tome V, pub. par D. Schaefer. In-4, xii-783 p. *Leipzig, Diefel.*

**Joachim** (Erich). — Die Politik des letzten Hochmeisters in Preussen, Albrecht von Brandenburg. 2<sup>e</sup> partie, 1518-1521 (58<sup>e</sup> vol. des Publikationen aus den kömgl. preuss. Staatarchiven). Gr. in-8, vi-402 p. *Leipzig, Hirzel.*

**Koch** (Alf.). — Regesten der Pfalzgrafen am Rhein (1<sup>er</sup> vol. 1214-1400, 6<sup>e</sup> livr.). Gr. in-4, XIX, pp. 391-524. *Innsbruck, Wagner.*

**Liszt** (Prof.). — Die internationale kriminalische Vereinigung, ihre Aufgaben und ihre Arbeiten. Gr. in-8, 9 p. *Halle, Kegel.*

**Meyer von Knouau** (Gerold). — Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V (2<sup>e</sup> vol. 1070-7). Auf Veranlassung Sr. Maj. des Königs von Bayern durch die Histor Commission bei der kömgl. Akademie der Wissenschaften. Gr. in-8, xxi-911 p. *Leipzig, Duncker.*

**Negropontes** (Miltiades). — Zuständigkeit der Staaten für die auf dem Meere begangenen Delicte. Gr. in-8, vii-62 p. *Berlin, Prager.*

**Niemeyer** (Th.). — Zur Methodik des internationalen Privatrechts. Gr. in-8, 39 p. *Leipzig, Duucker.*

**Parisius** (L.). — Dr Louis Glackemeyer in Hannover und sein Kampf gegen die Organisation und die Grundlehren von Schultze Delitzsch. Gr. in-8, in-137 p. *Berlin, J. Gutteatag.*

**Priesack** (Dr. Jul.). — Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314 bis 1328 (Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Ludwigs von Bayern) Gr. in-8, v-196 p. *Göltzigue, Vandehoek.*

**Röhrich** (Rhold). — Die Deutschen im Heiligen Lande: Chronologisches Verzeichniss derjenigen Deutschen welche als Jerusalem-pilger und Kreuzfahrer sicher nachzuweisen oder wahrscheinlich anzusehen sind (col. 650-1291). Gr. in-8, iv-1687. *Inspruck, Wagner.*

**Schmidt** (Bruno). — Über einige Ansprüche auswärtiger Staaten auf gegenwärtiges deutsches Reichsgebiet (ausgewählte Doktordissertationen der Leipziger Juristenfakultät). Gr. in-8, 86 p. *Leipzig, Veit.*

**Stall** (B.). — Internationales Gold, nationales Sieber. Gr. in-8, 32 p. *Berlin, Bureau de la Presse.*

## ALSACE-LORRAINE

**Henser** (E.). — Die Belagerungen von Landau in Jer Jahren 1702-3. Gr. in-8, xi-208 p. *Landau, Kantsler.*

## ANGLETERRE

BLACKWOOD'S MAGAZINE. — *Avril.* — **H. W. Wolff**: The Pretender at Bar-le-Duc.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Juin.* — **C. F. Aked**: The race problem in America. — **H. F. B. Lynch**: The Armenian question: in Russia. — *Juillet.* — **S. J. Capper**: Alsace and Lorraine. — **Lynch** (2<sup>e</sup> art.). — *Avril.* — **J. Milne**: A federation of the English-speaking people.

EDINBURGH REVIEW. — *Juillet.* — Secret negotiations of Marlborough and Berwick. ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Juillet.* — **M. Oppenheim**: Royal navy under Charles I.

GEOGRAPHICAL JOURNAL. — *Juillet.* — **E. G. Ravenstein**: The recent territorial arrangements in Africa.

NEW REVIEW. — *Juillet.* — **H. Johnston**: British central Africa. — *Sept.* —

China and Japan: Ashore (par sir E. Arnold), At sea (par Nauticus). — Col. Lytton: some unpublished reminiscences of Napoleon. — Secrets from the court of Spain.

NINETEENTH CENTURY. — *Avril.* — **O. Pertap Singh**: The cow agitation or the mutings plasm in India. — *Juin.* — **G. Chesney**: India, the political outlook. — *Juillet.* — **A. Silva White**: The partition of Africa (avec une carte). — *Avril.* — **W. L. Alden**: The Italian case against France. — **Prof. Geffcken**: The war chests of Europe.

PALL MALL MAGAZINE. — *Juillet.* — **Gen. Wolseley**: The decline and fall of Napoleon (5<sup>e</sup> art.)

**Dillon** (D.). — The laws and jurisprudence of England and America. In-8. *Londres, Macmillan.*

**Hope** (Mrs.). — The first divorce of Henry VIII, as told in the State Papers. In-8. *Londres.*

**Jusserand** (J.). — Histoire littéraire du peuple anglais. T. 1<sup>er</sup>, in-8, vii-585 p. *Paris, Didot.*

**Labillière** (F. P. de). — Federal Britain, or Unity and Federation of the Empire. In-8. *Londres, Sampson.*

**Polignac** (de). — La France vassale de l'Angleterre; la revanche de Cronstadt et de Toulon; Tanger donné aux Anglais. In-8, x-81 p. *Alger, Zawith.*

**Tomkinson** (W.) The diary of a cavalry officer in the Peninsular and Waterloo campaigns, 1809-1815. In-8. *Londres, Souvenschein.*

## ANNAM

**Denjoy** (P.). — Etude pratique de la législation civile annamite (Indo-Chine française). In-8, 271 p. *Paris, Roussel.*

## ASIE CENTRALE

**Brabant** (A. B.). — The rival powers in Central Asia (trad. du russe de J. Popowski). In-8. *Londres, Coastable.*

## AUTRICHE-HONGRIE

ARCHIV FÜR ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTE. *LXXVIII* (2<sup>e</sup> partie), 1892. — **Wertheimer**: Le séjour en Angleterre des archidues Jean et Louis d'Autriche, 1815-6. — *LXXX* (2<sup>e</sup> partie), 1893. — **Wertheimer**: Vienne en 1813. — **Beer**: Les rapports commerciaux de l'Autriche avec les Etats allemands sous Marie-Thérèse. — *LXXX* (1<sup>re</sup> partie), 1893. — **Schlitter**: Le rôle du gouvernement



- autrichien à l'égard du testament de Napoléon I<sup>er</sup>.
- KAISERLICHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU WIEN. — *GAXIX* (1893). — **H. von Zeissberg** : La Belgique sous le gouvernement de l'archiduc Charles, 1793-4.
- MITTEILUNGEN DER INSTITUTS FÜR ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG. — *XY*, 2. — **A. Beer** : Les finances de l'Autriche, 1749-1806.
- MITTEILUNGEN DES K. K. KRIEGSARCHIVS. — *VII* (1893). — **Hausenblas** : L'Autriche dans la guerre contre la Révolution française, 1792 (suite). — **Von Duncker** : Trois relations envoyées de Vienne à Léopold I<sup>er</sup> pendant le siège par les Turcs, 1683. — **Criste** : L'accession de l'Autriche à la coalition contre Napoléon I<sup>er</sup> en 1813.
- Bachmann** (Adolf). — Deutsche Reichsgeschichte im Zeitalter Friedrichs III und Max I, mit besonderer Berücksichtigung der österreichischen Staatengesch. (2<sup>e</sup> vol.), gr. in-8, xu-768 p. *Leipzig, Veit*.
- Hamberger** (Jos.). — Die französische Invasion in Kärnten im Jahre 1809. Gr. in-8, 47 p. *Klagenfurt, Kleinmayr*.
- Hampe** (Karl). — Geschichte Konrads von Hohenstaufen. Gr. in 8, xi-394 p. *Insrück, Wagner*.
- Krzyzanowski** (Stan.). — Kwestya czeska so swietle historyi. [La question tchèque à la lumière de l'histoire]. *Krakow, Spolka Wydawnicza*.
- Meili** (Dr. F.). — Der erste europäische Staatencongress über internationales Privatrecht. Gr. in-8, 23 p. *Manz, Vienne*.
- Scudier** (Ant.). — Betrachtungen über dem Feldzug 1866 in Italien. Gr. in-8, xi-202 p. *Vienne, Seidel*.
- Somogyi** (Ed.). — Ludwig Kossuth, sein Leben und Wirben. Gr. in-8, iv-214 p. *Leipzig, Wigand*.
- \* \* — Statistik des auswärtigen Handels der österreichisch-ungarischen Zollgebiets im Jahre 1892 (verf. und herausgeg vom statistischen Department im K. K. Handels, commission. (3<sup>e</sup> vol.). In-8, xi-672 p. *Vienne, Hof und Staats Druckerei*.
- BELGIQUE**
- BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BELGIQUE. — *Mai*. — **Ed. Descamps** : Les offices internationaux. et leur avenir.
- COURRIER DE BRUXELLES. — 9 avril. — Premier congrès international de la presse.
- MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES. — 1894, n<sup>o</sup> 1. — **P. Poulet** : Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française (1793-1816).
- PRÉCIS HISTORIQUES. — *Mai*. — Philippe IV, roi d'Espagne, et la Cie de Jésus, 1631.
- REVUE DE DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE. — 1893, n<sup>o</sup> 3. — **Torrès Campos** : La question de Melilla et la politique internationale de l'Espagne. — **E. Nys** : Le droit international devant l'histoire. — **G. Flaichslen** : Revue de la jurisprudence roumaine en matière de droit international. — **Asser** : L'assistance gratuite judiciaire des étrangers et la convention du 31 oct. 1892 entre la Belgique et les Pays-Bas. — **E. Lehr** : Notes sur les travaux juridiques du congrès ibéro-américain.
- REVUE GÉNÉRALE. — *Juin*. — L'indépendance de la Belgique et les projets du général Brialmont.
- BRÉSIL**
- REVISTA TRIMENSAL DO INSTITUTO HISTORICO E GEOGRAPHICO BRAZILEIRO. — 1893 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim.). — **Correia** : Memoria... depois da morte do imperador S. D. Pedro II.
- BULGARIE**
- Dacey** (E.). — The peasant state on account of Bulgaria in 1894. In-8. *Londres, Murray*.
- Fillian** (G.). — Entre Slaves, le prince Alexandre, Russes, Bulgares et Serbes, Stamboulouff, le prince Ferdinand. In-18, 430 p. *Paris, Bellier*.
- CANADA**
- REVUE CANADIENNE. — *Juin*. — **A. Poisson** : Francophobie. — **Bédoud** : La 1<sup>re</sup> charte constitutionnelle de la Nouvelle France (1642).
- CORÉE**
- Carles** (W. R.). — Life in Corea. In-8. *Londres, Macmillan*.
- Curzon** (G. N.). — Problems of the Far East : Japan-Korea-China. In-8. *Londres, Longman*.
- ESPAGNE**
- BOLETIN DE LA R. ACADEMIA DE LA HISTORIA. — *Mai*. — **F. Codera** : Libros precedentes de Marruecos.
- ESTUDIOS MILITARES. — 20 avril-5 mai. — **F. Suarez Inclan** : Expedicion a Marruecos. — 5 juin. — **S. Marengo** : Una solucion a los conflictos de Melilla.

REVISTA CONTEMPORANEA. — 15 juin, 15 juillet. — **L. Barrios** : El ultimo ensayo de colonizacion en la Isla de Cuba.

**Farochon** (P. A.). — Chypre et Lépante. Pie V et don Juan d'Autriche. In-4, 320 p. Paris, Didot.

**Guillon** (C.). — Port-Mahon, la France à Minorque (1756-63), In-8, 121 p. Paris, Leroux.

**Schwenkow** (Lud) — Die lateinisch geschriebenen Quellen zur Geschichte der Eroberung Spaniens durch die Araber. Gr. in-8, 99 p. Göttingue, Vandenhoeck.

## ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — Avril. — **J. Gibbon** : Transfer of the Indian bureau to the war department.

YALE REVIEW. — Mai. — **Hourwich** : The Russian - American extradition treaty.

**Meyer** (G.). — Etude sur la compagnie d'assurances sur la vie américaines qui exercent en France. In-4, 28 p., Paris, L'échénet.

**Show** (Freeman). — Cases and opinions on international law. Boston, Book Co.

## GRÈCE

**Sloutchevskii** (K.). — Biedstviia Elladon Po povodou Vypotchazrichečnoï ro Imperii podniski v polzou postradavchickli (Les malheurs de la Grèce. A propos de la souscription autorisée dans l'empire en faveur des sinistrés). In-16, 7 p. St-Petersbourg, « Pravit-Viestnik. »

## HAÏTI

**Justin** (G.). — Conférence sur Haïti, faite à la Société des anciens élèves et élèves de l'École libre des Sciences politiques. In-8, 24 p. Paris, Challamel.

## HOLLANDE

\* — La Révolution française en Hollande : la république batave. In-8, xiii-399 p. Paris, Hachette.

## MAROC

**Ganniers** (A. de). — Le Maroc d'aujourd'hui. In-8, xvi-279 p. Paris, Jouvet.

**Harris** (W. B.). — The land of an African Sultan : travels in Morocco. In-8, Londres, Sampson.

## POLOGNE

**Du Hamel de Breuil** (F.). — Sobieski et sa politique de 1674 à 1693 (extr. de

la Rev. d'Hist. Dipl.). In-8, 120 p. Paris, Leroux.

**Lubiewa** (S.). — Wspomnienia o emigracyi polskiej v Anglii po upadku powstania zr. 1830 i 31go (L'émigration polonaise en Angleterre, 1830-1831). In-8, 83 p. Poznan, L. Rzepecki.

**Orion**. — Historia Polaka w niewoli 1764 do 1894 (Histoire de la Pologne en prison). In-16, viii-276-n p. Krakow, L. Ziwiński.

**Pradzyński** (Ign.). — Pamietnik historyczny i wojskowy o wojnie polsko rosyjskiej w r. 1831 (Journal historique et militaire sur la guerre russo-polonaise de 1831). In-8, vi-292 p. Krakow, K. Grendyszynski.

\* \* **S.** (Z. L.). — Historia dwóch lat, 1861-1862. I, r. 1861, t. III, czerwiec-grudzien (Histoire de 2 ans, I, 1861, tome III, juin-décembre). In 8, 308 p. Krakow, W. L. Anczye.

**Schmitt** (Henryk). — Dzieje porozbiorow Polski 1795-1802 (Histoire de la Pologne après le partage). In-8, viii-372 p. Lwow, Gabrinowicz i Schmidt.

**Wolf** (Fried.). — Preussen und Protestanten in Polen, 1724. In-4, 30 p. Berlin, Gartner.

## ROUMANIE

**Bibesco** (G.). — Roumanie (1843-59). Règne de Bibesco, lois et décrets (1843-8). — Insurrection de 1848; hist. et légende. Tome II. In-8, 479. Paris, Plon.

**Gonzalez y Mendoza** (Eos.). — Voyages en Orient. Les Juifs et les étrangers en Roumanie (trad. de l'espagnol). In-16, 98 p. Nancy, Sidot.

## RUSSIE

ISTORICHESKI VIESTNIK. — Avril. — **V. V.** : Souvenirs de l'insurrection polonaise 1860-4. — **A. L.** : La lutte pour arriver à la mer Baltique au XVI<sup>e</sup> siècle. — Mai. — **V. Timiryazov** : L'alliance franco-rouse au temps de Catherine II. — **A. Brückner** : Pierre-le-Grand et le prince Menschikov à Hambourg en 1813. Nicolas I<sup>er</sup> et Frédéric-Guillaume VI.

RUSSKAAI STAMNA. — Mars-Mai. — **V. Bilbasov** : Catherine II et le comte N. P. Rumiantsov. — **Smimov** : Mémoires de Mohammed-Nedjati-Effendi, prisonnier turc en Russie (1771-5). — Mai. — **G. Vorobiev** : Le tsar Ivan IV et le pape Grégoire XVII.

ZHURNAL MINISTERVA NARODNAGO PROSVETCHENIA. — Mars. — **T. Leontovitch** : Esquisses d'histoire russo-lithuanienne.

**Bantych-Kamenskii (N. N.).** — Obzor vniechnikh snochenii Rossii po 1800 g. I. Avstraliia, Angliia, Vengriia, Hollandiia, Daniia, Ispaniia (Aperçu des relations extérieures de la Russie en 1800, I). In-8, 313 p. *Moscov, Imp. E, Lissner et J. Roman.*

**Charapov (S.).** — Frantsiia i Slaviansstvo (France et slavisme). In-8, 20 p. *St-Petersbourg, Lederlé.*

**Forsten (V. G.).** — Baltiiskii vopros v xvi-xvii st. (1544-1648), II (La question baltique au XVI-XVII<sup>e</sup> siècle, tome II). In-8, ix-630 p. *St-Petersbourg, V. Bachov.*

**Griner (S. A.).** — Skobelev za Dounaem. Vospominania (Skobelev sur le Danube, réminiscences). In-12, 92 p. *Kiev. Imp. J. Kryjanovski et V. Avdiouchenko.*

**Hallart (Gén.).** — Tagebuch über die Belagerung und Schlacht von Narva, 1700. Gr. in-8, 82 p. *Revel, Kluge.*

**Jarmonkin (V.).** — Evreiskii vopros (La question juive). In-4, 20 p. *St-Petersbourg, tip. ministerstva pontei soobshcheniia.*

**Kharitonov (A. A.).** — Iz vospominanii (1824-1854), (Souvenirs). In-8, 164 p. *St-Petersbourg, tovarithestvo « Obshchestv. polza ».*

**Klembowsky (W. R.).** — Die Militärspeionage im Frieden und im Kriege (trad. du russe). In-8, 79 p. *Hanovre, Helwing.*

**Mych (M. J.).** — Ob inostrantsakh v Rossii (Les étrangers en Russie). In-8, 54 p. *St-Petersbourg, V. Arsiienk.*

\* \* — Neuer russischer Consulartarif, allerhöchst bestätigt am 8/20 Juni 1893 und in Kraft tretend am 1/13 Januar 1894. Gr. in-8, 7 p. *Hambourg, Kriebel.*

**Ouspenskii (P.).** — Kniga bytia moego (Autobiographie), I, s. 3go maia 1811 po 1 maia 1844 g. In-8, 778 p. *St-Petersbourg, tip. imp. Akad nank.*

**Pilenko (Al.).** — Mejdounarodnyia literaturnyia konvetsii (Conventions littéraires internationales). In-8, xiv-541 p. *St-Petersbourg, imp. du ministère de la marine.*

**Soloviev (S. M.).** — Istoriia Rossii (Histoire de Russie), III, XI-XIII. In-8, 864 p. *St-Petersbourg, tovar. « Obshchestva polza ».*

**Taube (M.).** — Istoriia zarozhdeniia sovremennago mejdounarodnago prava. Srednié vieka (Histoire de l'établissement du droit international contemporain, Moyen-âge). In-8, 382 p. *St-Petersbourg, imp. P. Schmidt.*

\* \* — Über Russland, Verhältnisse und Reformen in Russland in den letzten Decennien, (Geschildert von einem parteiischen Deutschen nach eigenen Er-

lebnissen und Erfahrungen). Gr. In-8, 47 p. *Hannau, Raupbach.*

## SERBIE

**Peiffer (F. B.).** — Volkswirtschaftliches Jahrbuch des Königreichs Serbien. Gr. in-8, VII-183 p. *Berlin, Walther.*

## SIAM

**emire (C.).** — Affaires franco-siamois. Le Laos annamite. Régions des Tien (Aïas), des Moïs et des Pou-énns (Cam-Mon et Tian-Ninh), restituées en 1893, avec 3 cartes. In-8, 86 p. *Paris, Challamel.*

## SUISSE

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE GESCHICHTE. 1894, 1-2. — **G. Tobler.** — Appointment de Maximilien 1<sup>er</sup> avec la Confédération. — **T. Von Liebenau:** La reddition du Val d'Ossola à la France en 1515.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. — **Jun.** — **V. Parès:** La situation actuelle de l'Italie et ses causes. — **Juillet.** — **N. Droz:** Les relations commerciales franco-suisse.

CARÉTIEN ÉVANGÉLIQUE. — **Jun.** — **W. Meille:** La Suisse et les vallées du Piémont.

## TRANSVAAL

**Holland (W. E.).** Südafrikanische Justiz (Transvaal), trad. du hollandais. — Gr. in-8, 24 p. *Potsdam, Hachfeld.*

## TURQUIE

**Baudin (P.).** — Abd-ul-Hamed II. Les progrès de la Turquie. Son avenir et la science dans l'islamisme. In-18, 30 p. *Paris, Levé.*

**Bonnac (de) et Schéfer (C.).** — Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople, par le marquis de Bonnac, publ. avec un précis de ses négociations à la Porte-Ottomane. In-8, LXXVIII-289 p. *Paris, Leroux.*

**Cuinet (V.).** — La Turquie d'Asie; géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie-Mineure (T. 3, fascie. 9). Gr. in-8, pp. 481-781, p. *Paris, Leroux.*

**Harris (W. B.).** — A journey through the Yemen and some general remarks upon that country. In-8, *Londres, Blackwood.*

**Mailland** (P.). — Le prince Zizim, son séjour à Rumilly. In-8, 46 p. *Chambéry, Imprimerie savoisienne.*

\* \* — Question (la) d'Orient et la défense de Constantinople (Extr. de l'Internationale Revue über die gesammten Ar-

meen und Flotten). Gr. in-8, 49 p. *Dresde, Friese.*

**Testa** (de). — Recueil des traités de la Porte-Ottomane avec les puissances étrangères depuis le 1<sup>er</sup> traité conclu en 1536 entre Suleyman I<sup>er</sup> et François I<sup>er</sup> (T. viii). In 8, 633 p. *Paris, Leroux.*

---

*Le Gérant : E. JAMIN.*

# TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1894

- AMBASSADE (L') DU MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, A FRANCFORT, EN 1742; EX-  
TRAIT DES MÉMOIRES DU PRINCE EMMANUEL DE CROY-SOLRE, par M. le  
vicomte de Grouchy, IV, p. 588.
- ANNEXIONS DES COLLECTIONS D'ART OU DE BIBLIOTHÈQUES ET LEUR RÔLE  
DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES, PRINCIPALEMENT PENDANT LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Eug. Müntz, IV, p. 481.
- BIBLIOGRAPHIE, par M. Alfred Spont. I, p. 151; II, p. 312; III, p. 470; IV, p. 631.
- CHRONIQUE, par MM. A. d'Avril, Bagueault de Puchesse, docteur Brandt,  
R. de Maulde, etc. I, p. 127; II, p. 300; III, p. 459; IV, p. 616.
- COMPTE-RENDU DE M. OCTAVE NOEL, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DIPLOMATIQUE, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1894. III, p. 239.
- COMPTES-RENDUS. I, p. 116; II, p. 289; III, p. 449; IV, p. 609.
- CONFÉRENCE (LA) DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA HAYE, par M. W.-  
R. de Villa-Urrutia. II, p. 207.
- COUR (UNE) ET UN AVENTURIER AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, LE BARON DE RIPPERDA,  
par M. Gabriel Syveton, II, p. 161; III, p. 364; IV, p. 530.
- COUR (LA) DE SICILE EN 1809, par un diplomate anglais, mémoire publié par  
M. L. Pingaud. II, p. 280.
- DISCOURS DE M. LE DUC DE BROGLIE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DIPLOMATIQUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1894. III, p. 321.
- DOCUMENTS DIPLOMATIQUES, par M. Alfred Spont. I, p. 149; II, p. 309; III,  
p. 467; IV, p. 627.
- ERRATA ET MODIFICATIONS A LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ POUR  
L'ANNÉE 1894. II, p. 311.
- EUROPE (L') DIPLOMATIQUE ET DOM MIGUEL, par M. René des Portes. I, p. 81.
- HISTORIQUE ABRÉGÉ DES RELATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE AVEC LA  
BIRMANIE, par M. Henri Cordier. I, p. 28.
- LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE. I, p. 5.
- LITIGE (LE) DES MISSIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE ET LE BRÉSIL,  
par M. Alejandro Guesalaga. I, p. 75.
- MÉMOIRE (UN) D'ARTAUD SUR LE CONCLAVE DE VENISE, par M. le comte  
Boulay de la Meurthe. III, p. 427.
- NÉGOCIATION SECRÈTE (UNE) SOUS LE DIRECTOIRE, L'AFFAIRE DE BESANÇON  
(1795-1796), par M. Léonce Pingaud. III, p. 341.
- RAPPORT DE M. DE MAULDE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'HIS-  
TOIRE DIPLOMATIQUE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1894. III, p. 331.
- RELATION ET OBSERVATIONS SUR LE ROYAUME DE FRANCE PAR LE CARDINAL  
CHIGI, LÉGAT (1664), publiées par M. E. Rodocanachi. II, p. 269.
- RUSSIE (LA) ET L'ANGLETERRE, AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, par  
M. de Martens. IV, p. 498.
- SOBIESKI ET SA POLITIQUE, DE 1674 A 1683, par M. le comte Jean du Hamel  
de Breuil. I, p. 56; II, p. 219.
-

## COMPTEs-RENDUS

- Archives (Les) de l'Histoire de France*, par MM. Ch. V. Langlois et Stern (FRANTZ FUNCK-BRENTANO). III, p. 451.
- Belligérants (Des) et des prisonniers de guerre*, par M. Romberg (A. d'AVRIL). IV, p. 611.
- Code des relations conventionnelles entre la Belgique et les Pays-Bas*, par M. le baron Guillaume (A. d'AVRIL). IV, p. 613.
- Compagnies (Les grandes) de commerce*, par M. Pierre Bonnassieux (CH. GOMEL). III, p. 449.
- Conclave (Le)*, par Lucius Lector (comte de VORGES). IV, p. 615.
- Corporations ouvrières (Les) à Rome, depuis la chute de l'Empire romain*, par M. E. Rodocanachi (R. DE MAULDE). IV, p. 614.
- Correspondance diplomatique et mémoires inédits du cardinal Maury*, publiés par Mgr Ricard (comte de VORGES). III, p. 455.
- Diplomatie (La) au temps de Machiavel*, par M. R. de Maulde-La-Clavière (ED. ENGELHARDT). II, p. 289.
- Diplomatie française (La) et la ligue des neutres de 1780*, par M. Paul Fauchille (H. DONIOL). I, p. 124.
- Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre (1783-1793)*, par M. le marquis de Barral-Montferrat (A. d'AVRIL). III, p. 457.
- Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II*, par M. L. Thuasne (R. DE MAULDE). III, p. 453.
- Eudes, comte de Paris, roi de France, 882-898*, par M. Edouard Favre (DE CRUE). II, p. 297.
- Ferry de Carondelet, ambassadeur à Rome, 1510*, par M. L. de la Brière (R. DE MAULDE). II, p. 299.
- Histoire du cardinal de Richelieu; la jeunesse de Richelieu; la France en 1614*, par M. Gabriel Hanotaux (TAMISEY DE LARROQUE). I, p. 121.
- Histoire du second Empire*, par M. Pierre de la Gorce (comte EDOUARD FRÉMY). IV, p. 609.
- Journal du Congrès de Münster*, par François Ogier, aumônier du comte d'Avaux, publié par M. Auguste Boppe (A. d'AVRIL). I, p. 124.
- Mariage (Le) en droit international privé et la Conférence de la Haye*, par M. le baron Guillaume (A. d'AVRIL). IV, p. 612.
- Questions sociales et politiques*, par M. Arthur Desjardins (R. DE MAULDE). I, p. 120.
- Roman (Le) d'une impératrice. Catherine II de Russie*, par M. K. Waliszewski (A. d'AVRIL). I, p. 117.
- Siasset Namèh, traité de gouvernement composé pour le sultan Melik-Châh*, par le vizir Nizam-oul-Mouk, traduit par M. Schefer (R. DE MAULDE). II, p. 292.
- Souvenirs et révélations. Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe*, par M. Ernest Daudet (R. DE MAULDE). II, p. 292.
- Vergennes (Le chevalier de)*, par M. Bonneville de Marsangy (H. POUGET DE SAINT-ANDRÉ). II, p. 293.

## TABLE DES NOMS D'AUTEURS

- AVRIL (baron A. d'). — Comptes-rendus, pp. 117, 124, 457, 611, 612, 618.  
BOULAY DE LA MEURTHE (Comte). — P. 427.  
BRAUIL (Comte Jean du Hamel de). — PP. 56, 219.  
BROGLIE (duc de). — P. 321.  
CORDIER (Henri). — P. 28.  
CRUE (de). — Comptes-rendus, p. 297.  
DONIOL (H.). — Comptes-rendus, p. 124.  
ENGELHARDT (E.). — Comptes-rendus, p. 289.  
FRÉMY (Comte Edouard). — Comptes-rendus, p. 610.  
FUNCK-BRENTANO (Frantz). — Comptes-rendus, p. 451.  
GOMEL (Ch.). — Comptes-rendus, p. 449.  
GROUCHY (Viconte de). — P. 588.  
GUESALAGA (Alejandro). — P. 75.  
LARROQUE (Tamisey de). — Comptes-rendus, p. 121.  
MARTENS (F. de). — P. 498.  
MAULDE (R. de). — P. 30. — Comptes-rendus, pp. 120, 292, 299, 614.  
MÜNTZ (Eugène). — P. 481.  
NOEL (Octave). — P. 339.  
PINGAUD (Léonce). — PP. 280, 341.  
PORTES (René des). — P. 81.  
RODOCANACHI (E.). — 269.  
SAINT-ANDRÉ (H. Pouget de). — Comptes-rendus, p. 298.  
SPONT (Alfred). — Documents diplomatiques, pp. 149, 313, 467, 627. Bibliographie, pp. 151, 312, 470, 631.  
SYVEFON (Gabriel). — PP. 161, 364.  
VILLA-URRUTIA (W.-R. de). — P. 207.  
VORGES Comptes-rendus, p. 455, 615.









JX  
3  
R48  
1894

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

